BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVI!
B.
12
NAPOLI

XLVII
13
12

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY,

Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, cy-devant Sous-precepteur du Roy d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne & de Monſeigneur le Duc de Berry.

TOME SECOND.

Contenant le troiſiéme ſiecle.

A BRUXELLES,
Chez Eugene Henry Fricx, Imprimeur de Sa Majeſté, vis-à-vis de l'Egliſe de la Magdeleine. 1713.

Avec Privilege & Approbation.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CINQUIÉME.

I. *Perſecution de Severe.* II. *Martyre de S. Leonide.* III. *Martyrs Scilitains.* IV. *Apologie de Tertullien.* V. *Refutation de l'Idolatrie* VI. *Doctrine Chrétiene.* VII. *Aveu des demons,* VIII. *Soumiſſion des Chrétiens aux empereurs.* IX. *Leur union.* X. *Vraye philoſophie.* XI. *Martyre de ſainte Perpetuë & de ſainte Felicité.* XII. *Premiere viſion de ſainte Perpetuë.* XIII. *Premier interrogatoire des martyrs.* XIV. *Seconde viſion de ſainte Perpetuë. Dinocrate.* XV. *Troiſiéme viſion de ſainte Perpetuë.* XVI. *Viſion de Satur.* XVII. *Accouchement de ſainte Felicité.* XVIII. *Dernier combat des martyrs.* XIX. *Martyre de ſainte Irenée, &c.* XX. *Commencemens d'Origene.* XXI. *Traité de Tertullien des ſpectacles.* XXII. *Traité de l'idolatrie.* XXIII. *Aux martyrs. Des ornemens des femmes.* XXIV. *Penitence de Natalius.* XXV. *Cheute de Tertullien.* XXVI. *Traité contre Marcion.* XXVII. *Défenſe de l'ancienne loy.* XXVIII. *Preſcriptions de Tertullien.* XXIX. *Preuves de la vraye foy par l'o-*

rigine & la ſucceſſion des égliſes. XXX. *Mœurs des heretiques.* XXXI. *Tertullien contre Praxeas.* XXXII. *Contre Hermogene: & de l'ame.* XXXIII. *De la chair de J. C. De la reſurrection.* XXXIV. *Martyrs d'Egypte. Plutarque, Potamiene, &c.* XXXV. *Zele d'Origene.* XXXVI. *Tertullien de la fuite, Scorpiaque. Contre les Juifs.* XXXVII. *Mort de Severe. Caracalla empereur.* XXXVIII. *Saint Alexandre évêque de Jeruſalem.* XXXIX. *Auteurs eccleſiaſtiques. Gaius. Minucius Felix.* XL. *Plaintes des payens contre la religion Chrétiene.* XLI. *Réponſes des Chrétiens.* XLII. *Avis de Tertullien à Scapula.* XLIII. *Occupations d'Origene.* XLIV. *Mort de Caracalla. Macrin empereur.* XLV. *Traitez de Tertullien. Monogamie. Jeûnes.* XLVI. *De la pudicité.* XLVII. *Mort de Macrin. Heliogabale empereur.* XLVIII. *Mort d'Heliogabale. Alexandre empereur.* XLIX. *Juriſconſultes ennemis des Chrétiens.* L. *Travaux d'Origene.* LI: *Autres écrivains eccleſiaſtiques. S. Hippolyte.* LII. *Noëtus heretique.* LIII. *Ordination d'Origene & ſa condamnation.* LIV. *Ses erreurs.* LV. *Sa défenſe.* LVI. *Ses diſciples.* LVII. *Sa methode.*

LIVRE SIXIE'ME.

I. MOrt d'*Alexandre. Maximin empereur. Perſecution.* II. *Livre de Tertullien de la couronne.* III. *Fin de Tertullien.* IV. *Fauſſe prophetesſe.* V. *Exhortation d'Origene au martyre.* VI. *S. Fabien pape.* VII. *Les deux Gordiens empereurs, puis Puppien & Balbin, puis le jeune Gordien.* VIII. *Lettre d'Origene à Africain.* IX. *Oeuvres d'Africain.* X. *Commencemens de S. Gregoire Thaumaturge.* XI. *Hexaples d'Origene.* XII. *Converſion de Berylle heretique.* XIII. *Epiſcopat de S. Gregoire Thaumaturge.* XIV. *Ses miracles.* XV. *S. Alexandre le charbonnier.* XVI. *Mort de Gordien. Philippe empereur.* XVII. *Travaux d'Origene.* XVIII. *Maximes ſur l'étude de l'écriture ſainte.* XIX. *Devoirs des évêques & des preſtres.* XX. *Regles ſur le baptême & la penitence.* XXI. *Condamnation de quelques heretiques.* XXII. *Commencemens de S. Cyprien.* XXIII. *Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, &c.* XXIV. *Mort de Philippe. Decius empereur. Perſecution.* XXV. *Cruauté de cette perſecution.* XXVI. *Cheute de pluſieurs Chrétiens.* XXVII. *Martyre de S. Fabien, de S. Alexandre, & de S. Babylas.* XXVIII. *Retraite de S. Denis d'Alexandrie.* XXIX. *Retraite de S. Cyprien & de S. Gregoire Thaumaturge.* XXX. *Martyre de S. Pionius.* XXXI. *Premier interrogatoire.* XXXII. *On le mene au temple* XXXIII. *Second & troiſiéme interrogatoire.* XXXIV. *Condamnation & execution.* XXXV. *Lettres de S. Cyprien.* XXXVI *Lettre du Clergé de Rome.* XXXVII. *Confeſſion de S. Acace.* XXXVIII. *Redoublement de la perſecution en Afrique.* XXXIX. *Lettres de Celerin & de Lucien.*

cien. XL. *Martyre de S. Maxime.* XLI. *Martyre de S. Pierre, &c. à Lampſaque.* XLII. *S. Cyprien ſuſpend la reconciliation des apoſtats.* XLIII. *Uſe d'indulgence pour les malades.* XLIV. *Indiſcretion de Lucien.* XLV. *Decret du clergé de Rome touchant les apoſtats.* XLVI. *Fermeté de S. Cyprien.* XLVII. *Martyrs d'Alexandrie.* XLVIII. *S. Paul premier ermite.* XLIX. *Evêques des Gaules. S. Saturnin, S. Denis, &c.* L. *Ordination d'Aurelius, de Celerin & de Numidique.* LI. *Schiſme de Feliciſſime.* LII. *Election du pape S. Corneille.* LIII. *Schiſme de Novatien.* LIV. *Premier concile de S. Cyprien.* LV. *Concile de Rome.* LVI. *Retour des confeſſeurs ſchiſmatiques.* LVII. *Mort de Decius. Gallus empereur.*

LIVRE SEPTIE'ME.

I. TRaité de S. Cyprien de l'unité de l'égliſe. II. Punitions miraculeuſes des apoſtats. III. Lettre à Antonien. IV. Hiſtoire du vieillard Serapion. V. Concile d'Antioche contre Novatien. VI. Second Concile de S. Cyprien. VII. Schiſme de Fortunat. VIII. Lettre de S. Cyprien à S. Corneille. IX. Perſecution de Gallus. X. Martyre de S. Hippolyte & du pape S. Corneille. XI. Converſion de Neocesarée. XII. Traité de S. Cyprien de la mortalité. XIII. S. Cyprien contre Demetrien. XIV. Charité des Chrétiens envers les captifs. XV. S. Cyprien condamne les Aquariens. XVI. Fin d'Origene. Son ouvrage contre Celſe. XVII. Miracles de J.C. XVIII. Mœurs des Chrétiens. XIX. Divinité de J.C. XX. Traité d'Origene de la priere. XXI. Mort de Gallus. Emilien empereur, puis Valerien. XXII. Troiſiéme concile de S. Cyprien. XXIII. Evêques tombez, Baſilide & Martial. XXIV. Martien évêque d'Arles ſchiſmatique. Puppien. XXV. Divers reglemens de diſcipline. XXVI. Queſtion du baptême des heretiques. XXVII. Concile de S. Cyprien rejetté par S. Eſtienne. XXVIII. Lettres de S. Cyprien à Jubaïen & à Pompée. XXIX. Dernier concile de S. Cyprien. XXX. Lettre de Firmilien. XXXI. Defenſe du pape S. Eſtienne. XXXII. Fin de la queſtion du bapêtme, XXXIII. Perſecution de Valerien. XXXIV. Exil de S. Denis d'Alexandrie. XXXV. Ses lettres ſur le baptême. XXXVI. Exil de S. Cyprien. XXXVII. Confeſſeurs aux mines. XXXVIII. Martyre du pape S. Sixte. XXXIX. Martyre de S. Laurens. XL. Dernieres lettres de S. Cyprien. XLI. Son martyre. XLII. Autres martyrs en Afrique. XLIII. Martyre

de S. Lucius, S. Montan, &c. XLIV. *Martyre de S. Flavien.* XLV. *S. Jacques, S. Marien, &c.* XLVI. *S. Fructueux de Tarragone.* XLVII. *S. Saturnin de Toulouſe, S. Denis de Paris.* XLVIII. *S. Felix de Nole.* XLIX. *Autres martyrs.* L. *S. Nicephore.* LI. *Valerien pris par les Perſes. Gallien empereur.* LII. *Martyre de S. Marin.* LIII. *Charité des Chrétiens d'Alexandrie.* LIV. *Doctrine de S. Denis d'Alexandrie ſur la Trinité.* LV. *Son traité contre les Millenaires.* LVI. *Son Epître canonique.* LVII. *Epître canonique de S. Gregoire Thaumaturge.* LVIII. *Converſion des barbares.* LIX. *Plotin philoſophe.*

LIVRE HUITIE'ME.

I. *Hereſie de Paul de Samoſate.* II. *Mort de S. Denis d'Alexandrie, & de S. Gregoire Thaumaturge.* III. *Mort de Gallien. Claude II. empereur.* IV. *Second concile contre Paul de Samoſate.* V. *Euſebe & Anatolius d'Alexandrie.* VI. *Commencemens de S. Antoine.* VII. *Ses premieres tentations.* VIII. *Mort de Claude. Aurelien empereur. Perſecution.* IX. *Mort d'Aurelien. Tacite empereur, puis Probus.* X. *Origine de l'hereſiarque Manès.* XI. *Sa diſpute contre Archelaüs & ſa mort.* XII. *Ses diſciples & ſa doctrine.* XIII. *Succeſſions d'évêques.* XIV. *Mort de Probus. Carus empereur, puis Diocletien & Maximien.* XV. *S. Antoine au deſert.* XVI. *Martyre de Claude, Aſtere & Neon.* XVII. *Martyre de Domnine & de Theonille.* XVIII. *S. Maurice & ſa legion.* XIX. *Autres martyrs en Gaule.* XX. *S. Victor de de Marſeille.* XXI. *Conſtantius & Galerius ceſars.* XXII. *Commencement de perſecution.* XXIII. *Martyre de S. Maximilien.* XXIV. *Succeſſions d'évêques. Schiſme de Melece.* XXV. *Edit de Diocletien contre les Manichéens.* XXVI. *Hereſie d'Hierax.* XXVII. *Saint Marcel centurion & S. Caſſien martyrs.* XXVIII. *Perſecution generale.* XXIX. *Martyrs de Nicomedie.* XXX. *Ecrits contre la religion chrétiene.* XXXI. *Martyrs de Paleſtine.* XXXII. *Martyrs d'Egypte.* XXXIII. *S. Phileas & S. Philorome.* XXXIV. *Martyrs de Syrie, &c.* XXXV. *Hiſtoire de S. Theodote hoſtellier.* XXXVI. *Martyre de ſept vierges.* XXXVII. *Martyre de S. Theodote.* XXXVIII. *Perſecution en Occident.* XXXIX. *Martyre de S. Sabin.* XXXIX. *Perſecution en Afrique. Recherche des livres.* XL. *Martyre de S. Felix de Tibiure.* XLI. *Martyrs*

tyrs d'Abitine. XLII. *Confeſſion du preſtre Saturnin.* XLIII. *Confeſſion de Saturnin le jeune.* XLIV. *Conduite de Menſurius évêque de Carthage.* XLV. *Arnobe écrit pour la religion.* XLVI. *Martyrs d'Eſpagne. S. Vincent. Sainte Eulalie.* XLVII. *S. Eupilius.* XLVIII. *S. Genès & autres martyrs à Rome.* XLVIII. *Sainte Afre.* XLIX. *S. Irenée de Sirmium.* L. *S. Pullion.* LI. *S. Philippe d'Heraclée, &c.* LII. *S. Philippe & ſes compagnons transferez à Andrinople.* LIII. *Sainte Agape & ſainte Chionie.* LIV. *Sainte Irene.* LV. *Sainte Anyſie. S. Demetrius.*

LIVRE NEUVIÉME.

I. *ACtes de S. Tharaque, S. Probus & S. Andronic.* II. *Second interrogatoire.* III. *Troiſiéme interrogatoire de S. Tharaque.* IV. *Troiſiéme interrogatoire de S. Probus.* V. *Troiſiéme interrogatoire de S. Andronic.* VI. *Dernier combat des martyrs.* VII. *Sainte Julitte & S. Cyrique.* VIII. *Martyrs de Paleſtine.* IX. *S. Didyme & ſainte Theodore.* X. *Diocletien renonce à l'empire.* XI. *Tyrannie de Maximien Galerius.* XII. *Martyre de S. Apphien, &c.* XIII. *Concile de Cirthe.* XIV. *Concile d'Elvire.* XV. *Suite du meſme concile.* XVI. *Hiſtoire de Boniface & d'Aglaé.* XVII. *Martyre de S. Boniface.* XVIII. *Ses reliques.* XIX. *S. Antoine ſort du chaſteau.* XX. *Perſecution en Cappadoce. S. Theodore.* XXI. *Epître canonique de S. Pierre d'Alexandrie.* XXII. *De ceux qui ſe livroient eux-meſmes.* XXIII. *Mort de Conſtantius Chlorus. Conſtantin empereur.* XXIV. *Martyre de S. Agapius. Sainte Domnine, &c.* XXV. *Herculius reprend la pourpre. Mort de Severe. Licinius empereur.* XXVI. *Martyrs de Paleſtine.* XXVII. *Mœurs de Maximin & de Maxence.* XXVIII. *Martyrs de Paleſtine. S. Pamphile, &c.* XXIX. *Autres martyrs, S. Quirin, S. Serenus, &c.* XXX. *Derniers martyrs de Paleſtine.* XXXI. *Mort de Maximien Herculius.* XXXII. *Maladie de Galerius.* XXXIII. *Édit en faveur des Chrétiens.* XXXIV. *Commencement du ſchiſme des Donatiſtes.* XXXV. *Mort de Galerius. Perſecution de Maximin.* XXXVI. *S. Apollonius & S. Philemon.* XXXVII. *Autres martyrs d'Alexandrie.* XXXVIII. *S. Lucien d'Antioche.* XXXIX. *Autres martyrs.* XL. *Famine & peſte.* XLI. *Tyrannie de Maximin.* XLII. *Guer-*

re de Maxence contre Conſtantin. XLIII. *Croix miraculeuſe.* XLIV. *Victoire de Conſtantin.* XLV. *Mort de Diocletien.* XLVI. *Edit de Conſtantin & de Licinius en faveur des Chrétiens.* XLVII. *Guerne de Maximin.* XLVIII. *Victoire de Licinius, & fin de la perſecution.* XLIX. *Mort de Maximin Daia.*

Approbation des Docteurs.

Rien n'eſt plus glorieux à l'égliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles: où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes: ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus precieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foy & des mœurs; & les fideles ſeront animez en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

HISTOI-

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CINQUIE'ME.

L'EMPEREUR Severe ayant fait la guerre en Orient contre les rois qui avoient pris le parti de Niger, revenoit victorieux la dixiéme année de ſon regne, 202. de J. C. Paſſant de Syrie en Egypte par la Paleſtine, il voulut punir les Juifs, qui s'étoient encore révoltez, & leur défendit de faire des proſélytes, ne leur permettant de circoncire que leurs enfans: ce qu'Antonin le pieux avoit déja ordonné ſous peine capitale. Severe défendit auſſi de faire des Chrétiens; & donna lieu à la perſecution genérale, qui commença cette année en

I. Perſecution de Severe. *Herod. lib. 3. Ann. 202. Spart. p. 70. D.*

Lib. 11. ff. ad leg. Corn. de ſic.

Enſ. VI. *hiſt. c.* 2. *Enſ. in Chron.* VI. *& hiſt. c.* 2. *Hier. de ſcript. in Origen.*

Egypte: d'où elle s'étendit aux autres provinces. Pluſieurs crurent, tant elle fut cruelle, que le temps de l'Antechriſt aprochoit: comme témoignoit Judas auteur eccléſiaſtique de ce temps-là, qui fit un commentaire ſur les 70. ſemaines de Daniel; où il aportoit l'ordre des temps, juſqu'à cette dixiéme année de Sevére.

Enſ. VI. *hiſt. c.* 6.

Letus étoit alors gouverneur d'Egypte, & Demetrius, ſucceſſeur de Julien, étoit évêque d'Alexandrie. Il y eut un tres-grand nombre de martyrs en cette ville, parce que l'on y envoyoit les Chrétiens de toute l'Egypte, & même de la Thebaïde. Entre eux fut Leonide pere d'Origene. Il avoit elevé avec grand ſoin ce fils, qui étoit alors dans ſa 17. année. Outre les arts liberaux & les belles lettres, il l'avoit inſtruit des ſaintes écritures; dont il lui faiſoit tous les jours aprendre & reciter quelques ſentences, avant les études profanes. Origene s'y apliquoit tellement, qu'il ne ſe contentoit pas du ſens litteral & facile: mais il vouloit toûjours y trouver des ſens cachez juſqu'à fatiguer ſon pere par ſes queſtions. Leonide avec un viſage ſevére reprimoit ſa curioſité, & l'avertiſſoit de ne pas excéder la portée de ſon âge: mais en ſon cœur il étoit ravi de ce beau naturel, & rendoit à Dieu de grandes actions de graces, de lui avoir donné un tel fils. Souvent pendant qu'Origene dormoit, ſon pere s'aprochoit du lit, & lui découvrant l'eſtomac, le baiſoit avec reſpect: comme un temple de l'eſprit de Dieu. La perſecution étant ouverte, Origene fut touché d'un ſi grand deſir du martyre, qu'il ſe ſeroit préſenté lui-même, ſi ſa mere ne l'euſt retenu par ſes prieres & par ſa tendreſſe. Mais quand il ſeut que ſon pere étoit en priſon, il redoubla ſes efforts: & ſa mere fut réduite à lui cacher tous ſes habits, pour le contraindre à demeurer dans la maiſon. Ne pouvant faire autre cho-

II. Martyre de S. Léonide. *Enſ.* VI. *c.* 1, 2.

choſe, il écrivit à ſon pere une lettre tres-forte, pour l'encourager au martyre où il lui diſoit ces mots: Tenez ferme, & ne vous mettez point en peine de nous. Car il avoit ſix petits freres plus jeunes que lui. Leonide eut la teſte tranchée & comme ſes biens furent confiſqués, il laiſſa ſa veuve chargée de ces ſept enfans dans une extrême pauvreté.

III. Martyrs Scillitains.

En Afrique la perſécution fut violente: & nous trouvons qu'elle y avoit commencé deux ans auparavant, puiſque les actes des martyrs Scillitains ſont dattés du Conſulat de Claude ſous le proconſul Saturnin, ce qui ſe rencontre la huitiéme année de Sevére, 200. de J. C. Ce Saturnin fut le premier de ce temps-là qui employa le glaive en Afrique contre les Chrétiens. On lui en preſenta douze à Carthage, dont les principaux étoient Sperat, Narzal, Cittin, & trois femmes, Donate, Seconde & Veſtine. Etant devant le proconſul, il leur dit à tous: Vous pouvés eſperer le pardon des Empereurs nos maîtres, ſi vous revenés au bon ſens en obſervant les cérémonies de nos dieux. Sperat dit: Nous n'avons jamais fait de mal, ni participé à l'injuſtice. Nous ne nous ſouvenons pas d'avoir injurié perſonne: au contraire étant maltraités, nous avons toûjours rendu graces à Dieu. Nous avons même prié pour ceux qui nous perſécutoient injuſtement: en quoi nous obéiſſons à nôtre empereur, qui nous a preſcrit cette regle de vie. Le proconſul Saturnin dit: Nous avons auſſi une religion qui eſt ſimple. Nous jurons par le génie des empereurs & nous faiſons des vœux pour leur ſanté. Vous devés en faire autant. Sperat répondit: Si vous voulés m'écouter tranquillement, je vous dirai le myſtere de la ſimplicité chrétiene. Le proconſul Saturnin dit: T'écouterai-je dire du mal de nos cérémonies? Jurés plûtôt tous par le génie des empereurs nos maîtres pour

Tertull. ad Scap.

Acta Martyr. ſincera. p. 77.

jouir des plaiſirs de cette vie. Sperat dit: Je ne conois point le génie de l'empereur de ce monde, mais je ſers le Dieu céleſte qu'aucun homme n'a veu ni ne peut voir. Je n'ai jamais fait aucun crime puniſſable par les loix publiques. Si j'achete quelque choſe, j'en paye les droits aux receveurs. Je reconois pour empereur de toutes les nations mon Dieu & mon Seignenr. Je n'ai fait de plainte contre perſone: on ne doit point en faire contre moi. Le proconſul ſe tourna vers les compagnons de Sperat & leur dit: Ne ſuivez par la folie de ce furieux, mais plûtôt craignés nôtre prince & obéiſſés à ſes commandemens. Cittin répondit: Nous n'avons perſonne à craindre que le Seigneur nôtre Dieu qui eſt au ciel. Le proconſul dit: Qu'on les mene en priſon, & qu'on les mette aux ceps juſques à demain.

Le jour ſuivant le proconſul aſſis ſur ſon tribunal ſe les fit préſenter, & dit aux femmes: Honorés nôtre prince & ſacrifiés aux Dieux. Alors Donate dit: Nous rendons honeur à Céſar comme à Céſar, mais nous offrons à nôtre Dieu l'honeur & la priere. Veſtine dit: Je ſuis auſſi Chrétienne. Seconde dit: Et moi auſſi je croi en mon Dieu & je veux eſtre en lui: pour vos dieux nous ne les ſervons ni ne les adorons. Le proconſul commanda de les ſéparer: puis ayant apelé les hommes il dit à Sperat: Perſevéres tu à eſtre Chrétien? Sperat dit: Ouy je perſevére. Ecoutés tous; Je ſuis Chrétien. Tous ceux qui avoient été arreſtés avec lui l'oüirent & dirent: Nous ſommes auſſi Chrétiens. Le proconſul dit: Vous ne voulés ni déliberer ni recevoir grace? Sperat répondit: En un combat légitime il n'y a point de grace, faitesce que vous voudrés. Nous mourons avec joye pour J. C. Le proconſul dit: Quels ſont les livres que vous liſés & que vous adorés? Sperat répondit: Les quatre évangiles de N. S. J. C. les épîtres de l'apôtre

tre ſaint Paul & toute l'écriture inſpirée de Dieu. Le proconſul dit: Je vous donne trois jours de temps pour revenir à vous. Sperat dit: Je ſuis Chrétien & tous ceux qui ſont avec moi; & nous ne quittons point la foy de N. S. J. C. faites ce qu'il vous plaira.

Le proconſul voyant leur fermeté rendit contre eux ſa ſentence par la main du greffier, en ces termes: Sperat, Narzal, Cittin, Veturius, Felix, Acyilin, Letantius, Januaria, Generouſe, Veſtine, Donate, & Seconde, s'étant avoüés Chrétiens, & ayant refuſé de rendre honeur & reſpect à l'empereur, j'ordone qu'ils ayent la teſte tranchée. Cette ſentence ayant été leuë, Sperat & tous ceux qui étoient avec lui dirent: Nous rendons graces à Dieu, qui nous fait l'honeur aujourd'hui de nous recevoir martyrs dans le ciel, pour la confeſſion de ſon nom. Ayant dit cela, ils furent menés au lieu du ſuplice: où ils ſe mirent à genoux tous enſemble: & ayant encore rendu graces à J. C. ils eurent tous la teſte tranchée. On les nomma les Martyrs Scillitains & ils furent fameux en Afrique. Ce proconſul Vigellius Saturnin, qui le premier en cette perſécution avoit employé le glaive contre les Chrétiens, perdit la veuë quelque temps après au raport de Tertullien.

Martyrol. 17 Jul. Tertull. ad Scap. c. 3.

IV. Apologie de Tertullien.

Il étoit alors à Carthage, & ce fut vers le commencement de cette perſécution qu'il publia une apologie pour les Chrétiens la plus ample & la plus fameuſe de toutes. Il ne s'y nomme point, & adreſſe la parole à ceux qui tenoient les premieres places dans l'empire: c'eſt à dire comme il s'explique enſuite aux gouverneurs des provinces.

Il inſiſte d'abord ſur l'injuſtice de condamner les Chrétiens ſur leur nom ſans vouloir conoître ce qu'ils étoient. S'il eſt certain, dit-il, que nous ſommes criminels, pourquoi ne nous traités- *c. 2.*

vous pas comme les autres? Ils ſe défendent & par leur bouche & par le miniſtere des avocats: & il n'eſt permis de condamner perſone ſans l'entendre. Les Chrétiens ſont les ſeuls qui n'ont aucune liberté de ſe juſtifier. On attend ſeulement d'eux qu'ils confeſſent leur nom, pour ſatisfaire à la haine publique. Si un coupable avoit confeſſé le nom d'homicide ou de ſacrilége, vous ne vous en contenteriés pas pour le condamner. Vous examineriés la qualité du fait, le lieu, la maniere, le temps, les complices. Il faudroit vérifier de même les crimes que l'on nous impoſe: de combien d'enfans chacun auroit goûté, combien d'inceſtes il auroit commis. Nous trouvons que l'on a défendu même d'informer contre nous.

Supp. lib. III. n. 3. Là-deſſus il raporte la réponſe de Trajan à Pline, & en releve l'abſurdité: de défendre que l'on recherche les Chrétiens comme les jugeant innocens: & d'ordonner toutefois de les punir quand on les trouve; comme ſi c'étoit un crime d'eſtre découverts. Puis il continue: Auſſi vous procédés contre nous d'une façon toute ſinguliere; vous mettés les autres à la queſtion, pour leur faire confeſſer leur crime: nous, pour nous le faire nier. Un homme crie: Je ſuis Chrétien. Il dit ce qu'il eſt. Vous eſtes aſſis pour tirer la verité de la bouche des criminels. Il n'y a que nous que vous vouliés forcer au menſonge. Ce renverſement vous doit faire entrer en ſoupçon, qu'il n'y ait quelque force ſecrette qui vous faſſe agir contre les loix & contre les regles de la procédure. Chés les tyrans on employoit les tourmens pour ſupplices: chés vous ils ne doivent ſervir qu'à découvrir la vérité. Si la confeſſion les prévient ils ſont inutiles: il n'y a qu'à prononcer. Vous croyés qu'un Chrétien eſt chargé de toutes ſortes de crimes, ennemi des dieux, des empereurs, des loix, des bonnes mœurs, de la nature, & vous le forcés

L. 21. ff. de queſt.

de

de nier pour l'abſoudre: c'eſt prévariquer contre les loix.

La haine de nôtre nom, ajoûte-t-il, eſt ſi aveu- c. 3.
gle en la plus part, qu'ils mêlent ce reproche en diſant du bien de quelqu'un. Un tel eſt un honête homme: c'eſt dommage qu'il eſt Chrétien. Je m'étone qu'un tel qui eſt un homme ſage, s'eſt tout d'un coup fait Chrétien. Ils gâtent le bien qu'ils conoiſſent, par un mal qu'ils ne conoiſſent point. D'autres loüent en voulant noter de ce nom, ceux qu'ils mépriſoient auparavant. Cette femme ſi folâtre, ſi réjouïe: ce jeune homme ſi enjoüé, ſi amoureux; ils ſe ſont faits Chrétiens. Quelques-uns ſatisfont à cette haine aux dépens de leurs propres intereſts. Un mari chaſſe ſa femme qui eſt devenuë ſage, & dont il n'eſt plus jaloux. Un pere deſavoüe ſon fils, qui lui eſt maintenant ſoumis, & dont il ſoufroit auparavant. Un maître éloigne de ſes yeux un eſclave qu'il épargnoit & qui eſt devenu fidele. Quiconque ſe corrige en devenant Chrétien déplait. La haine de nôtre nom l'emporte ſur tout le bien qui en revient.

Il combat enſuite les loix, que l'on oppoſoit c. 4.
aux Chrétiens: en montrant que les loix humaines ne ſont pas infaillibles, & que l'on abrogoit tous les jours à Rome des loix qui avoient long-temps ſubſiſté. Pour venir, dit-il, à l'origine de ces loix, c. 5.
il y avoit un ancien decret qui deffendoit de conſacrer aucun dieu ſans l'approbation du ſenat. Tibére donc ayant receu de Paleſtine des avis qui lui marquoient la vérité de la divinité de J. C. les porta au ſenat, y ajoûtant ſon ſuffrage pour le faire recevoir. Le ſenat rejetta la propoſition, parce qu'il n'en étoit pas l'auteur. Mais l'empereur demeura dans ſon opinion, & menaça de groſſes peines les accuſateurs des Chrétiens. Conſultés vos memoires, vous y trouverés que Neron le pre-

mier a employé le fer contre cette ſecte qui s'élevoit alors principalement à Rome. Nous tenons à honeur d'avoir un tel auteur de nôtre condamnation Domitien avoit auſſi entrepris de nous perſécuter, mais il ceſſa bientôt & rapella ceux qu'il avoit relegués. Tels ont été nos perſecuteurs: ceux que vous condamnés vous-mêmes. De tant d'autres princes inſtruits du droit divin & humain, montrés en un, qui ait pourſuivi les Chrétiens.

Au contraire nous en montrons un qui les à protegés: ſi on veut chercher les lettres de Marc-Aurele ce ſage empereur; où il rend témoignage de la pluye que les ſoldats Chrétiens obtinrent par leurs prieres pour apaiſer la ſoif de ſon armée en Germanie. Quelles ſont donc ces loix qui ne ſont executées contre nous que par des princes injuſtes, infames, brutaux, inſenſés? que Trajan a éludées en partie, défendant de rechercher les Chrétiens: que ni Adrien, quelque apliqué qu'il
§. 6. fuſt à rechercher tout ce qui étoit curieux: ni Veſpaſien, quoiqu'il euſt détruit les Juifs: ni Pius, ni Verus n'ont jamais autoriſées? Il ajoute que les loix touchant la religion n'étoient pas mieux obſervées à Rome que les autres, & que l'on y avoit enfin receu les cérémonies étrangeres de Serapis & de Bacchus, après les avoir rejettées.

§. 7. Il vient aux calomnies des enfans tués, des repas de chair humaine & des inceſtes. Après avoir montré que non ſeulement il n'y en a pas de preuve, mais qu'elles ne ſont pas mêmes vrai-ſemblables: il ajoûte qu'elles pouvoient être fondées ſur
§. 9. ce que les payens faiſoient eux-mêmes. En Affrique, dit-il, on immoloit publiquement des enfans à Saturne juſques au proconſulat de Tibére, qui fit crucifier les ſacrificateurs ſur les mêmes arbres dont le temple étoit couvert. Les milices de nôtre païs, qui ſervirent le proconſul en cette occaſion, en rendent témoignage. Mais on ne laiſ-

ſe

ſe pas de faire encore en cachette ces ſacrifices impies. Les parens mêmes offroient ces pauvres enfans; & les flatoient de peur qu'ils ne pleuraſſent quand on les immoloit. Chés les Gaulois on égorge en l'honeur de Mercure des hommes faits. A Rome même il y a un certain Jupiter, que l'on arroſe du ſang humain, aux jeux qui ſe font en ſon honeur. Pour montrer combien les Chrétiens étoient éloignés de manger du ſang des enfans, il dit: Nous ne mangeons pas même le ſang des animaux; & c'eſt pourquoi nous nous abſtenons de beſtes ſuffoquées ou mortes d'elles-mêmes; de peur de nous ſoüiller du ſang, qui ſeroit demeuré dans leurs entrailles. Enfin vous employés les boudins pleins de ſang entre les épreuves dont vous uſés pour connoître les vrais Chrétiens. En effet, ils gardoient la défenſe de manger du ſang, portée par le concile des apoſtres: & elle a eſté encore obſervée long-temps depuis. *Act.* xv. 28. 29.

Après avoir refuté les calomnies ſans fondement, il vient aux accuſations manifeſtes. Il y en avoit deux capitales contre les Chrétiens: de ſacrilege, & de leze majeſté: parce qu'ils n'adoroient point les dieux, & ne faiſoient point de ſacrifices pour les empereurs. Nous ceſſons, dit-il, d'adorer vos dieux depuis que nous connoiſſons qu'ils ne le ſont point. Mais, dites-vous, nous les tenons pour dieux. Nous apelons, dit il, de vous à vôtre conſcience: condamnés-nous, ſi vous pouvés nier, que tous vos dieux ayent été des hommes. Enſuite il le prouve en commençant par Saturne & par Jupiter, & ajoute: Et parce que n'oſant pas nier qu'ils ayent été hommes, vous vous eſtes adviſés d'aſſurer qu'ils ont été faits dieux après leur mort: examinons en les cauſes. Premierement il faut que vous accordiés qu'il y a quelque dieu ſuperieur proprietaire de la divini- *c.* 11.

té, qui ait fait dieux ceux qui n'étoient que des hommes. Car ils ne pouvoient prendre pour eux la divinité qu'ils n'avoient pas : & un autre ne pouvoit la leur donuer, s'il ne la poſſedoit en propre. S'ils avoient pû ſe faire dieux eux-mêmes, ils n'auroient pas commencé par être hommes. Donc s'il y a quelqu'un qui puiſſe faire des dieux, je reviens aux cauſes qu'il peut avoir eües d'en faire; & je n'en voi point d'autres, que les ſervices & les ſecours dont ce grand dieu peut avoir eu beſoin dans l'exercice de ſes fonctions. Mais il eſt indigne de lui d'avoir eu beſoin d'un autre & ſur tout d'un mort: & je ne voi pas quel ſervice il en auroit pû attendre. Que le monde ſoit éternel ſelon Pythagore, ou qu'il ait été fait ſelon Platon; il eſt parfait, & n'a jamais attendu ni Saturne ni ſa race. Il faut être bien ſimple pour douter, que dès le commencement il y ait eu de la lumiere, des aſtres, de la plüie, des tonnerres; & que Jupiter, n'ait craint lui-meſme la foudre, que vous lui mettés en main: que la terre n'ait produit tous les fruits avant Bacchus, Cerès & Minerve: même avant le premier homme. Si Bacchus eſt dieu pour avoir montré la vigne: on a fait tort à Lucullus, de ne l'avoir pas fait dieu, pour avoir aporté les ceriſes de Pont en Italie.

Mais vous cherchés une autre cauſe, & vous répondés que la divinité a eſté donnée pour récompenſer le merite. Je croi que vous acorderés que ce Dieu qui fait les autres, eſt tres-juſte. Voyons donc s'ils ont merité d'être élevés au ciel, ou plûtôt d'être abiſmés au fond de l'enfer. Car on y place les enfans dénaturés, les inceſtes, les adulteres, les raviſſeurs, les corrupteurs d'enfans, ceux qui ſont cruels, qui tuent, qui dérobent, qui trompent; en un mot tous ceux qui reſſemblent à quelqu'un de vos dieux. Et quand ils auroient eſté bons & vertueux, combien y a-t-il eu d'hom-

d'hommes plus excellens, que vous laiſſés entre les morts: un Socrate, un Ariſtide, un Themiſtocle, un Alexandre? Lequel de vos dieux eſt plus ſage que Caton, plus juſte & plus brave que Sci- c. 12.
pion, plus éloquent que Cicéron? Ainſi quant à vos dieux, je ne vois que des noms d'anciens morts, & je n'entends dire que des fables: quant aux idoles, je ne trouve autre choſe que de la matiere, la même dont on fait la vaiſſelle & les meubles ordinaires. Peut-on dire que nous ofenſions ceux que nous ſavons certainement n'eſtre point? Mais, dites-vous, nous les tenons pour des dieux. c. 13. 14.
Comment donc n'êtes vous pas impies & ſacrile- 15.
ges de les mêpriſer comme vous faites? Il parcourt pluſieurs indignités, que les payens mêmes commettoient contre leurs dieux principalement dans les ſpectacles; où ſouvent on les tournoit en ridicule, & on les faiſoit ſervir de ſujet à des farces. Puis il continue:

Qu'adorent donc ceux qui n'adorent pas tout cela? C'eſt ici qu'il faut vous expliquer nos my- c. 16.
ſteres, après avoir refuté les fauſſes opinions. Car quelques-uns de vous ont imaginé que noſtre Dieu étoit une teſte d'âne. Corneille-Tacite vous a donné ce ſoupçon. D'autres penſent que nous adorons la croix. D'autres, par une opinion plus humaine & plus vrai-ſemblable, croyent que le ſoleil eſt nôtre Dieu. C'eſt qu'ils ſavent que nous prions tournés vers l'orient, & que nous donnons à la joye le jour du ſoleil: mais la raiſon de cette pratique étoit differente. Par ces mots il marque la ſolemnité du dimanche. Il continue: On a fait paroître nôtre Dieu depuis peu dans cette ville ſous une forme nouvelle. Quelque miſerable, de ceux qui ſe loüent pour combattre contre les beſtes, a expoſé un tableau avec cette inſcription: Le dieu des chreſtiens: race d'aſne. Il avoit des oreilles d'aſne, un pied rond, un livre à la

main, un manteau à la romaine. Nous avons ri & du nom & de la figure. Venons maintenant à expliquer nôtre religion, après avoir écarté toutes ces impoſtures.

VI. Doctrine Chrétienne. p. 17.

Ce que nous adorons eſt un ſeul Dieu, qui par ſa parole, ſa raiſon & ſa puiſſance, a tiré du néant tout ce monde, avec ce qui le compoſe, les éléments, les corps, les eſprits; pour eſtre l'ornement de ſa grandeur. Voulés-vous le conoître par ſes ouvrages? voulés-vous le témoignage de l'ame? qui malgré la mauvaiſe éducation, les paſſions, la ſervitude des faux dieux, toutes les fois qu'elle ſe réveille le nomme par ce ſeul nom de Dieu. Grand Dieu! Bon Dieu! Ce qui plaira à Dieu: Dieu le void! Je le recommande à Dieu. Dieu me le rendra: témoignage de l'ame naturellement chrétiene: & en diſant cela, elle ne regarde pas le capitole, mais le ciel. Pour nous doner une conoiſſance plus parfaite de lui & de ſes volontés, il nous a donné le ſecours de l'écriture. Car dès le commencement il a envoyé dans le monde des hommes dignes, par leur juſtice & leur ſainteté, de le conoître & de le faire conoître aux autres: les ayant remplis de ſon eſprit, pour publier qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout créé, qui a formé l'homme de terre, qui a reglé le cours du monde & donné des préceptes pour lui plaire, que vous ignorés ou abandonnés: qui à la fin de ce monde jugera ceux qui le ſervent, pour les récompenſer de la vie éternelle; & condamnera les impies au feu éternel, après avoir reſſuſcité tous les morts. Nous nous ſommes moqués autrefois de cette doctrine: nous avons été des vôtres: les hommes ne naiſſent pas Chrétiens: ils le devienent.

p. 18.

Il marque enſuite comme les écrits qui contienent les diſcours & les miracles des prophetes, furent traduits par ordre de Ptolomée Philadelphe.

Au-

Aujourd'hui, dit-il, on montre la bibliotheque de Ptolomée avec l'original hébraïque près le temple de Serapis. Il prouve l'autorité de ces livres par l'antiquité de Moïſe, plus ancien que les hiſtoires des payens, que leurs villes & leurs nations, que leurs dieux & leurs religions. La preuve, dit-il, n'en eſt pas ſi difficile qu'elle eſt immenſe; & après avoir fait le denombrement des auteurs d'où on la pouvoit tirer; il ajoûte: C'eſt déja une partie de la preuve, que d'en avoir indiqué les ſources. Une autre preuve de l'autorité des livres ſacrés eſt l'accompliſſement des propheties. Et afin que l'on ne dît pas que les Chrétiens ſe ſervoient de l'antiquité des Juifs pour couvrir leur nouveauté: il montre que c'eſt une même religion, & explique la divinité de J. C. en ces termes. c. 19. c. 20.

Les Juifs étoient ſeuls agreables à Dieu à cauſe de la foi & de la vertu de leurs peres. Delà venoit la grandeur de leur nation, leur royaume floriſſant, leur bonheur: tel que Dieu même les avertiſſoit de conſerver ſes bonnes graces. Enflés du mérite de leurs anceſtres, ils ſe ſont écartés des regles, & ſont tombés dans l'impieté & dans toutes ſortes de crimes. Quand ils ne l'avoüeroient pas, l'état où ils ſont aujourd'hui réduits le prouveroit. Diſperſés, vagabons, bannis de leur terre, ils errent dans le monde ſans avoir ni hommes ni Dieu pour roi. Il ne leur eſt pas permis de mettre le pied dans leur païs, même comme étrangers. La ſainte parole qui les menaçoit de ces malheurs leur inculquoit en même temps, que vers la fin des ſiecles, Dieu ſe choiſiroit de toute nation, de tout peuple & de tout lieu, des adorateurs plus fideles: à qui il feroit paſſer ſa grace, & plus abondante à cauſe de la grandeur de celui qui les inſtruiſoit. Il étoit prédit que l'auteur c. 21.

de cette grace, le maître qui enſeigneroit cette doctrine au genre humain, & qui viendroit l'éclairer & le conduire, ſeroit le Fils Dieu: non pas engendré de ſorte qu'il rougiſſe du nom de Fils, ou qu'il ait en ſa naiſſance rien de ſemblable aux amours de vôtre Jupiter. J'expliquerai ſa nature, & par là on entendra ſa generation.

Nous avons déja dit que Dieu a créé ce monde par ſa parole, ſa raiſon & ſa puiſſance. Vos ſages mêmes conviennent que *Logos*, c'eſt à dire la parole & la raiſon, ſemble eſtre l'ouvrier de l'univers. Nous diſons encore que la propre ſubſtance du verbe, de la raiſon & de la vertu par laquelle Dieu a tout fait, eſt eſprit. Que Dieu l'a proferé, & en le proferant l'a engendré: c'eſt pourquoi il eſt nommé Fils de Dieu, & Dieu à cauſe de l'unité de ſubſtance: car Dieu eſt eſprit. Quand le ſoleil pouſſe un rayon, la ſubſtance n'eſt pas ſeparée, mais étendue. Ainſi le verbe eſt eſprit d'un eſprit & Dieu de Dieu, comme une lumiere allumée d'une autre lumiere. Ainſi ce qui procede de Dieu eſt Dieu & fils de Dieu, & les deux ſont un. Un eſprit procede de l'eſprit, & un Dieu de Dieu: autre en proprieté, non en nombre; en ordre, non en nature: il eſt ſorti de ſon principe ſans le quitter. Donc ce rayon de Dieu, comme il avoit toûjours été prédit, eſt deſcendu dans une certaine Vierge, a été fait chair dans ſon ſein, eſt né homme uni à Dieu: cette chair ſoutenue de l'eſprit ſe nourrit, croît, parle, enſeigne, opere, & c'eſt le Chriſt. Recevés toûjours cette fable ſemblable aux vôtres, en attendant que je montre comment on prouve qu'il eſt le Chriſt.

Il marque enſuite comment les Juifs l'ont perſécuté: & parlant de ſa mort, il dit: Toutefois étant crucifié il rendit l'eſprit en parlant, & pré-

prévint le miniſtére du bourreau. Au même moment le jour manqua en plein midi. Ceux qui ne ſavoient pas que cela même avoit été prédit de J. C. le prirent pour une éclipſe, n'ayant pû y trouver leur compte, ils le nierent: mais ce prodige eſt rapporté dans vos archives. Il marque la reſurrection & l'aſcenſion, puis il ajoûte: Pilate déja Chrétien en ſa conſcience donna avis à Tibére, qui regnoit alors, de tout ce qui concernoit J. C. les empereurs même y auroient cru, s'ils n'étoient pas neceſſaires au monde, ou s'ils pouvoient eſtre empereurs & Chrétiens. Nous avons fait voir la datte de nôtre ſecte & de nôtre nom, avec ſon auteur. Que perſone deſormais n'en parle ni n'en juge autrement, puiſqu'il n'eſt permis à qui que ce ſoit de mentir touchant ſa religion. Nous diſons & nous le diſons hautement, & dans les tourmens; nous ſervons Dieu par J. C. tenez-le ſi vous voulés pour un homme; c'eſt par lui & en lui que Dieu veut eſtre conu & ſervi. Les Juifs ont apris à ſervir Dieu par Moïſe, qui étoit un homme: chés les Grecs Orphée, Muſée, Melampus, Trophonius, ont établi des céremonies: vous mêmes, Numa qui n'étoit qu'un homme, vous a chargés de ſuperſtitions tres-penibles. Trouvés bon que J. C. ait enſeigné auſſi la divinité qui lui eſt propre, non comme Numa, pour humaniſer des hommes encore farouches, en les étonnant par la multitnde des divinités, qu'il leur propoſoit à ſervir: mais pour ouvrir les yeux à des hommes déja polis, & trompés par leur propre politeſſe, afin de leur faire conoître la verité.

VII. Aveu des demons. c. 22.

Après avoir établi la vraye religion, il vient à l'origine des fauſſes, & explique la nature des demons, leurs occupations à tenter les hommes, leurs oracles trompeurs, leurs miracles aparens, & comme ils ſe font adorer ſous le nom des faux

§. 23. faux dieux; puis il ajoûte: Juſques ici ce ne ſont que des paroles: voici la preuve par la choſe même. Que l'on amene ici devant vos tribunaux quelqu'un qui ſoit reconnu pour poſſedé du demon. Que le premier venu d'entre les Chrétiens commande à cet eſprit de parler; il avoüera également qu'il eſt veritablement un demon, & qu'ailleurs il ſe dit fauſſement un dieu. De même que l'on amene quelqu'un de ceux que l'on croit eſtre agités par quelque dieu: qui ouvrant la bouche ſur les autels reçoivent la divinité avec la fumée, qui parlent avec effort & comme hors d'haleine. Si ceux qui les agitent ne confeſſent qu'ils ſont des demons, n'oſant pas mentir à un Chrétien; répandés ſur le champ le ſang de ce Chrétien temeraire.

Qu'y a-t'il de plus manifeſte? ſi ailleurs ils ſont veritablement dieux, pourquoi diſent-ils fauſſement qu'ils ſont demons? eſt-ce par complaiſance pour nous? ſi en un lieu ils ſont demons, pourquoi repondent-ils qu'ailleurs ils ſe font paſſer pour dieux?

§. 24. Cette confeſſion par laquelle ils déclarent qu'ils ne ſont pas dieux, & qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'un ſeul, à qui nous ſommes devoüés, ſuffit pour nous juſtifier de l'accuſation d'offenſer la religion: s'il eſt certain qu'ils ne ſont pas dieux, il eſt certain que ce n'eſt pas une religion. Le reproche retombe ſur vous, qui adorés le menſonge; qui non ſeulement mépriſés, mais combattés la vraye religion du vrai Dieu, & vous rendés ainſi coupables de vraye irreligion. Car quand il ſeroit conſtant qu'ils ſeroient dieux, ne convenés-vous pas ſuivant l'opinion commune, qu'il y en a un plus élevé & plus puiſſant, comme prince du monde? quel crime commet celui qui ne veut plaire qu'au ſouverain, & qui n'appelle Dieu que le premier? Prenés garde

de que ce ne ſoit encore une autre eſpece d'irreligion, d'oſter la liberté de religion & le choix de la divinité: puiſque chaque province, chaque peuple, chaque petite ville d'Italie, a ſes dieux. Il n'y a que nous, à qui on ne permet point de religion particuliere: chés vous on a droit de tout adorer hors le vrai Dieu.

Il refute enſuite l'erreur des payens, qui attribuoient aux faux dieux la grandeur de l'empire Romain: comme la recompenſe des honeurs qu'ils y recevoient. Il montre que ni les dieux étrangers n'ont eu interêt d'agrandir les Romains leurs ennemis, ni les dieux des Romains, qui n'en ont recu de grands honeurs, que depuis leur grande puiſſance. Du temps de Numa, dit-il, les Romains n'avoient encore ni ſtatuës ni temples: la religion étoit frugale, les ceremonies pauvres, on ne voyoit point de Capitole élevé juſqu'au ciel; mais des autels de gazon, des vaiſſeaux de terre, une legere fumée: le dieu ne paroiſſoit nulle part. L'art des Grecs & des Toſcans n'avoit pas encore rempli la ville de ſtatues. c. 24.

VIII. Soumiſſion des Chrétiens aux empereurs. c. 28. 29.

Il vient au crime de léſe-majeſté humaine, bien plus auguſte chés les payens que la divine. Car ils ſe parjuroient plutôt après avoir juré par tous les dieux, que par le ſeul genie de l'empereur. Nous ne prions point, dit-il, pour lui des dieux qui ne ſont point; des morts, des ſtatuës qui ſont en ſa puiſſance: mais nous invoquons pour la ſanté des empereurs le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant. Levant les yeux au ciel, étendant les mains, la teſte nüe, nous prions pour tous les empereurs: & nous demandons pour eux une longue vie, un regne tranquile, la ſeureté dans leur maiſon, la valeur dans les troupes, la fidelité dans le ſenat, la probité dans le peuple, le repos par tout le monde: & c. 30.

tout

tout ce que peut déſirer un homme & un empereur. Je ne puis le demander qu'à celui que je ſai qui peut l'accorder : à qui j'offre la victime qu'il a commandée, l'oraiſon qui vient d'un corps chaſte, d'une ame innocente, & du S. Eſprit. Non quelques grains d'encens, quelque peu de gomme, quelques goutes de vin, ou du ſang d'un chetif animal ; & ce qui eſt pire, une conſcience infecte.

c. 31. Il raporte le commandement de Dieu de prier
c. 32. pour les princes & pour les puiſſances, & il ajoûte : Nous avons encore une autre neceſſité de prier pour les empereurs & pour tout l'empire ; c'eſt que nous ſavons que la fin du monde, avec les miſeres horribles dont elle nous menace, eſt retardée par le cours de l'empire Romain. Nous jurons, non par le genie de Ceſar, mais par ſa ſanté, plus auguſte que tous les genies : Ne ſa-
c. 33. vés-vous pas que les genies ſont des demons ? Je ne nommerai point non plus l'empereur dieu, parce que je ne ſai pas mentir, & que je le reſ-
c. 34. pecte trop pour me moquer de lui. Je le nommerai bien Seigneur ; mais ce ſera quand on ne me contraindra point de dire ſeigneur pour dire Dieu. Je n'ai qu'un Seigneur, Dieu tout-puiſſant & éternel, qui eſt auſſi le ſien.

c. 35. Voilà donc pourquoi les Chrétiens ſont des ennemis publics : parce qu'ils ne rendent pas aux empereurs des honeurs vains & faux, parce que faiſant profeſſion de la vraye religion, ils celebrent les jours de réjouïſſance publique, plûtôt par les ſentiments de leur cœur, que par la débauche. On fait bien de l'honeur aux princes, de dreſſer en public des foyers & des tables : manger dans les ruës, faire de toute la ville un cabaret, meſler le vin avec la bouë, courir en troupes, pour commettre des inſolences. Ne peut-on exprimer la joye publique, que par une hon-

honte publique ? Nous ſommes bien coupables, d'aquiter nos vœux pour les empereurs avec chaſteté, ſobriété & modeſtie: de n'y pas couvrir nos portes de branches de laurier, & n'y pas allumer des lampes en plein jour, comme on fait pour marquer les lieux infames? Il montre enſuite que ceux qui paroiſſoient les plus empreſſés à rendre aux empereurs ces vains honeurs, étoient ſouvent les moins fideles de leurs ſujets & les plus prompts à la revolte: puis pour montrer la fidelité des Chrétiens, il ajoûte:

Combien de cruautés exercés-vous contre les Chrétiens, ſoit par vôtre inclination, ſoit pour obéir aux loix? combien de fois arrive-t-il que le peuple, ſans attendre vos ordres, nous jette des pierres; ou met le feu à nos maiſons? Dans la fureur des bacchanales ils n'épargnent pas même les Chrétiens morts, ils les tirent de leurs ſepulcres & les mettent en pieces. Qu'avez-vous remarqué que nous ayons jamais fait, pour nous vanger de tant d'injuſtices: & de cette animoſité, à nous pourſuivre juſques à la mort ? Une ſeule nuit avec quelques flambeaux pouroit nous ſatisfaire abondamment, s'il nous étoit permis de rendre le mal pour le mal: & ſi nous voulions nous déclarer ouvertement vos ennemis, manquerions-nous de force & de troupes? Les Maures, les Marcomans, les Parthes mêmes, ou quelques nation que ce ſoit, eſt-elle plus nombreuſe que toutes les nations du monde? Nous ne ſommes que d'hier & nous rempliſſons tout, vos villes, vos iſles, vos chateaux, vos bourgades, vos camps, vos tribus, le palais, le ſenat, la place: nous ne vous laiſſons que vos temples. c. 37.

Ne ſerions-nous pas bien propres à la guerre, même à forces inégales, nous qui nous faiſons tuer ſi volontiers; s'il n'étoit de nos maximes de ſou-

ſoufrir la mort plûtôt, que de la donner? Nous pourrions vous combattre ſans prendre les armes, ſans nous révolter, ſeulement en nous ſeparant. Car ſi un tel nombre d'hommes vous avoit quitté, pour ſe retirer en quelque coin du monde; la perte de tant de ſujets auroit décrié vôtre gouvernement, leur abandon vous auroit punis: vous auriez été épouvantés de vôtre ſolitude & du ſilence des afaires: le monde auroit ſemblé mort: vous auriez cherché a qui commander; il vous ſeroit demeuré plus d'ennemis que de ſujets. Maintenant la multitude des Chrétiens fait que vous avés moins d'ennemis. Et qui vous délivreroit de ces ennemis cachés, qui vous ruinent l'eſprit & la ſanté; je veux dire des demons, que nous chaſſons de vous ſans récompenſe? ce ſeul moyen, de les laiſſer dans leur poſſeſſion, ſuffiſoit pour nous venger.

IX. Union des Chrétiens. *c.* 38. Il montre enſuite que l'on ne devoit point craindre l'union des Chrétiens, comme une faction dangereuſe: parceque n'ayant point d'ambition, ils ne ſe mêloient point des affaires publiques: & que cherchant d'autres plaiſirs, ils s'éloignoient des ſpectacles où les factions regnoient: puis il ajoûte: Maintenant je veux vous montrer à quoi s'occupe la faction des Chrétiens. Nous faiſons corps, parce que nous nous connoiſſons pour avoir la même religion, la même morale, la même eſperance. Nous nous aſſemblons pour prier Dieu, comme par une ſainte conjuration, & pour lire les écritures divines: là ſe font les exhortations & les corrections: on y juge avec grand poids, comme en la preſence de Dieu; on regarde comme un terrible préjugé pour le jugement futur, ſi quelqu'un a peché juſques à eſtre privé de la communication des prieres, des aſſemblées & de tout nôtre ſaint commerce. Ceux qui préſident ſont les vieillards

c. 39.

les

le plus éprouvés. Ils arrivent à cet honeur, non par argent, mais par le témoignage de leur mérite: car l'argent n'a point de lieu dans les choſes de Dieu: & ſi nous avons une eſpece de treſor, ce n'eſt pas qu'il en coûte pour acheter la religion. Chacun aporte quelque peu d'argent tous les mois, ou quand il veut, s'il veut & s'il peut: on n'y contraint perſonne, la contribution eſt volontaire. C'eſt comme un dépoſt de pieté, qui ne s'employe pas en feſtins inutiles: mais à nourrir & enterrer les pauvres, à entretenir les enfans orfelins, les vieillards, ceux qui ont fait naufrage, ceux qui travaillent aux mines, qui ſont relegués dans des iſles, ou priſonniers pour la cauſe de Dieu. Cette charité déplaiſt à quelques-uns. Voyez, diſent-ils, comme ils s'aiment: comme ils ſont preſt à mourir l'un pour l'autre: ils rendent même odieux les noms de freres, que nous nous donnons: parce que chez eux tous les noms de parentés ne marquent qu'une affection feinte. Comme nous ſommes unis d'eſprit & de cœur, nous ne feignons point de communiquer nos biens: tout eſt commun entre nous hors les femmes: il ne faut donc point s'étoner ſi une telle amitié produit des repas communs.

Je ſai que nos petits ſoupés ſont décriés, non ſeulement comme criminels, mais comme exceſſifs: tandis que l'on ne dit mot des feſtins de tant de ſocietés payennes. Nôtre ſoupé montre ſa cauſe par ſon nom d'Agape, qui ſignifie en grec charité, nous donnons ce ſoulagement aux pauvres: on n'y ſoufre ni baſſeſſe, ni immodeſtie. On ne ſe met à table qu'après avoir fait la priere à Dieu: on mange autant que l'on a faim: on boit autant qu'il eſt utile, ſans nuire à la pureté: on ſe raſſaſie, comme devant prier Dieu même la nuit: on s'entretient comme ſachant

que

que Dieu nous écoute. Après que l'on a lavé les mains, & que les lampes ſont allumées, chacun eſt invité à chanter les loüanges de Dieu, qu'il tire des ſaintes écritures, ou qu'il compoſe lui-même. On void par là comment il a bu: le repas finit auſſi par la priere: enſuite on ſe ſépare; non pour commettre des inſolences, mais avec pudeur & modeſtie. Telles ſont les aſſemblées des Chrétiens, nous ſommes tels aſſemblés que ſéparés, n'ofenſant perſone, n'afligeant perſone.

c. 40. Il faudroit plûtot donner le nom de factieux à ceux qui conſpirent contre les Chrétiens, ſous ce vain pretexte, qu'ils ſont cauſe de tous les malheurs publics. Si le Tibre inonde, ſi le Nil n'inonde pas, ſi la pluye manque, ſi la terre tremble, s'il vient une famine, ou une péſte, auſſi-tôt on crie: Les Chrétiens au lion. Je vous prie: combien y a-t-il eu de ſemblables malheurs dans le monde avant le regne de Tibere & la venuë de J. C.? Ce ſont les effets de la colere de Dieu, juſtement irrité contre les hommes ingrats & criminels. Cependant quand la ſechereſſe fait craindre la ſterilité, vous ſacrifiés à Jupiter, en frequentant les bains, les cabarets & les autres lieux de débauche: Nous autres nous cherchons à toucher le ciel, par la continence & la frugalité, par les jeûnes, le ſac & la cendre: & quand nous avons obtenu miſericorde, on ho-

c. 41. nore Jupiter; mais ces malheurs ne nous touchent point. Nous n'avons autre interêt en ce monde que d'en ſortir promptement.

c. 42. On nous fait un autre reproche: on dit que nous ſommes inutiles au commerce de la vie. Comment le peut-on dire? puiſque nous vivons avec vous, uſant de la même nourriture, des mêmes habits, des mêmes meubles. Nous allons à vos places, à vos marchez, à vos foires,

à

à vos bains, à vos boutiques, à vos hotelleries. Nous navigeons avec vous: nous trafiquons, nous portons les armes, nous labourons, nous faiſons les mêmes meſtiers, nous travaillons à vôtre uſage. Si je ne frequente pas vos cérémonies, je ne laiſſe pas de vivre ce jour-là, & de dépenſer pour le bain, pour la table. Je ne me courone point de fleurs, mais je ne laiſſe pas d'en acheter: que vous importe comment je m'en ſerve? Je ne vais point aux ſpectacles: mais ſi j'ai envie de ce qui s'y vend, j'aime mieux l'aller acheter à la place. Il eſt vrai que nous n'achetons point d'encens pour ſacrifier, mais nous en employons pour les ſepultures.

Mais, dirés vous, les revenus des temples diminuent tous les jours. On ne met plus rien dans les troncs. C'eſt que nous ne pouvons ſuffire aux hommes & aux dieux qui demandent: que Jupiter étende la main, nous lui donnerons. Au contraire, ſi on examine avec quelle fidelité nous payons les tributs: & combien ils diminuent, par vos fraudes & vos fauſſes déclarations, on trouvera que ce ſeul article récompenſe tous les autres. Je vous dirai ceux qui peuvent ſe plaindre, qu'il n'y a rien à gagner avec les Chrétiens. Premierement ceux qui trafiquent de femmes débauchées: puis les aſſaſſins, les empoiſoneurs, les magiciens, les aruſpices, les devins, les aſtrologues. On gagne beaucoup de ne faire rien gagner à tous ces gens-là. Cependant perſone ne conſidere cette perte ſi grande & ſi effective pour l'état, de faire périr tant d'innocens. J'en prens à témoins vos regiſtres, vous qui jugez les criminels, y en a-t-il un ſeul qui ſoit Chrétien? Ce ſont des vôtres qui rempliſſent les priſons, qui travaillent aux mines, qui ſont expoſés aux beſtes: il n'y a point là de Chrétiens, ou il n'y eſt qu'à ce titre: s'il y eſt à un

c. 43.

c. 44.

un autre titre, il n'eſt plus Chrétien. L'innocence eſt pour nous une néceſſité: nous la connoiſſons parfaitement, l'ayant apriſe de Dieu, qui eſt un maître parfait: & nous la gardons fidelement, comme ordonnée par ce juge, que l'on ne peut mépriſer.

X. Vraye Philoſophie. n. 46. Quelques-uns ne pouvant nier la vertu des Chrétiens, diſoient qu'elle n'avoit rien de divin: & que c'étoit une eſpece de philoſophie. Tertullien fait donc voir la différence des philoſophes & des Chrétiens: premierement pour la ſcience, en ce que chez les Chrétiens le moindre artiſan conoît Dieu & le fait conoître aux autres: au lieu que Platon diſoit, qu'il eſt difficile de trouver l'auteur de l'univers, & encore plus difficile d'en parler devant le peuple. Enſuite pour les mœurs, il fait voir par les exemples des philoſophes les plus fameux, l'avantage des Chrétiens ſur eux, en toutes les vertus: la chaſteté, la modeſtie, l'humilité, la patience, la fi-
n. 47. delité, la ſimplicité, la douceur. Toute la ſageſſe eſt venuë des prophetes & des ſaintes écritures, que les philoſophes ont corrompuës, comme ont fait depuis les heretiques ſortis d'entr'eux: & ce que les poëtes & les philoſophes avoient emprunté des dogmes de la vraye religion, comme le jugement, le paradis, l'enfer, ne ſervoit qu'à en diminuer la créance.

n. 49. Ces dogmes ne ſont traités de préjugés que chés nous: chés les philoſophes & les poëtes c'eſt une ſcience rare: ce ſont d'habiles gens, nous des idiots: on les honore, on ſe moque de nous, & qui pis eſt, on nous punit. Quand nos opinions ſeroient fauſſes & impertinentes, du moins elles ſont utiles, puiſqu'elles nous rendent meilleurs: & dès là elles ne ſont plus impertinentes. Mais quand elles le ſeroient, du moins elles ne nuiſent à perſonne: s'il falloit les punir, ce ſeroit par

la

la moquerie: non par le fer, le feu, les croix & les beſtes. Ce n'eſt pas ſeulement la populace qui ſe réjoüit de cette injuſtice: quelques-uns de vous s'en ſervent pour flatter le peuple, & en tirent de la gloire: comme ſi cette puiſſance que vous avés ſur nous, ne dépendoit pas de nous: aſſurément je ſuis Chrétien, parce que je veux l'eſtre. Dequoi donc vous plaignés vous, dira-t-on, puiſ- c. 5.
que vous voulés ſoufrir? Nous aimons les ſoufrances comme on aime la guerre: on ne s'y engage pas volontiers, à cauſe des alarmes & des perils: mais on combat de toute ſa force, & on ſe réjoüit de la victoire. Vous avez beau nous reprocher les fagots de ſarment & les pieux où l'on nous attache, ce ſont les ornemens de nôtre triomphe.

Vous nous traittés de deſeſperés, à cauſe du mépris de la mort, qui a couvert de gloire Scevola, Regulus, Empedocle, Anaxarque & tant d'autres, parce qu'ils ſont morts pour leur patrie, pour l'empire, pour l'amitié: il n'y a que de mourir pour Dieu qui vous paroît une folie. Mais tourmentés-nous tant qu'il vous plaira, vôtre injuſtice eſt la preuve de nôtre innocence. Dernierement condamnant une Chrétiene à eſtre expoſée dans un lieu infame, vous avez reconu que nous craignons l'impureté plús que tous les tourmens & que la mort même. Et toutefois vôtre cruauté la plus rafinée ne gagne rien: nous multiplions à meſure que vous nous moiſſonés: le ſang des Chrétiens eſt une ſemence feconde. Pluſieurs de vos philoſophes ont écrit des exhortations à ſoufrir les tourmens & la mort: mais les actions des Chrétiens ſont plus d'effet que leurs diſcours. Cette obſtination même que vous nous reprochés eſt une inſtruction: en la voyant on eſt ébranlé, on veut en penetrer la cauſe, on s'aproche: on deſire de ſoufrir pour ſe renonci-

lier à Dieu, pour racheter par ſon ſang le pardon de tous ſes pechés. Dela vient que nous vous rendons graces de vos jugemens: car lorſque vous nous condamnés, Dieu nous abſout; tant ſa conduite eſt contraire à celle des hommes. Ainſi finit l'apologetique de Tertullien: mais nous ne voyons point qu'il ait eu d'effet.

XI. Martyre de ſainte Perpetuë & de ſainte Félicité. *Acta martyr. Selecta. p.* 86. *Tertull. de an. c.* 55. *Aug. Serm.* 280. *& ſeq. de his martyr. & in Pſ.* 47.

A Carthage même on prit quatre jeunes catecuménes, Revocat & Felicité eſclaves du même maître, Saturnin & Secondulus; & avec eux Vivia Perpetua noble & bien élevee. Elle avoit ſon pere & ſa mere & deux freres, dont l'un étoit auſſi catecumène. Elle étoit mariée & avoit un fils à la mamelle, qu'elle nourriſſoit de ſon lait: ſon âge étoit d'environ vingt-deux ans: Felicité étoit enceinte. A ces cinq on joignit Satur, qui ſe livra volontairement, pour n'eſtre point ſeparé de ſes freres. On les garda quelques jours, avant que de les mettre en priſon. Perpetuë écrivit elle-même l'hiſtoire de ſon martyre, en ces termes: Comme nous étions encore avec les perſecuteurs, mon pere vouloit me faire tomber, par l'affection qu'il me portoit. Comme il continuoit, je lui dis. Mon pere voyes vous ce vaſe qui eſt par terre? Oüi, dit-il; j'ajoûtay: Peut-on lui donner un autre nom que le ſien? Non, répondit-il: Je ne puis non plus me dire autre que je ne ſuis, c'eſt à dire Chrétienne. Mon pere touché de ce mot, ſe jetta ſur moy, pour m'arracher les yeux; Mais il ne fit que me maltraitter, & s'en alla vaincu, avec les inventions du demon. Ayant été quelques jours ſans voir mon pere j'en rendis graces au Seigneur, & ſon abſence me ſoulagea.

Ce fut dans ce peu de jours que nous fûmes baptiſez; & je fus inſpirée de ne demander, au ſortir de l'eau, que la patience dans les peines corporelles. Peu de jours après on nous mit en pri-

priſon; j'en fus effrayée: car je n'avois jamais veu de telles tenebres. La rude journée! un grand chaud à cauſe de la foule; les ſoldats nous pouſſoient: Enfin je ſechois d'inquietude pour mon enfant. Alors les bienheureux diacres Tertius & Pompone, qui nous aſſiſtoient, obtinrent pour de l'argent, que nous puiſſions ſortir: & paſſer quelques heures en un lieu plus commode dans la priſon, pour nous rafraîchir. Nous ſortimes, chacun penſoit à ſoy: je donnois à teter à mon enfant, qui mouroit de faim: je le recommandois ſoigneuſement à ma mere, je fortifiois mon frere. Je ſechois de douleur de voir celle que je leur cauſois, & je paſſay pluſieurs jours dans de telles inquietudes. M'étant accoûtumée à garder mon enfant dans la priſon; je me trouvay auſſi-tôt fortifiée: & la priſon me devint un palais: en ſorte que j'aimois mieux y eſtre qu'ailleurs. Alors mon frere me dit: Ma ſœur, je ſay que vous avez grand crédit auprès de Dieu: demandés-lui qu'il vous faſſe connoître par quelque viſion, ſi ceci finira par le martyre. Comme je ſavois que je m'entretenois avec le Seigneur, qui m'avoit fait tant de faveurs: je répondis hardiment à mon frere, que le lendemain je lui en dirois des nouvelles. Je demandai, & voici ce qui me fut montré.

XII. Premiere viſion de ſainte Perpetuë.

Je vis une échelle d'or merveilleuſement haute, qui s'élevoit de la terre juſques au ciel: mais ſi étroite, qu'il n'y pouvoit monter qu'une perſonne à la fois. Aux deux côtés étoient attachés toutes ſortes de ferremens, des épées, des lances, des crocs, des coûteaux: en ſorte que qui euſt monté négligemment ou ſans regarder en haut auroit été déchiré, & auroit laiſſé ſa chair à ces ferremens. Au bas de l'échelle étoit couché un dragon d'une grandeur

énorme, qui guettoit ceux qui vouloient monter; & pour les en détourner, leur faiſoit peur. Le premier qui monta fut Satur, qui n'étoit point avec nous quand nous fûmes arrêtez, & ſe livra depuis volontairement à cauſe de nous. Lorſqu'il fut arrivé au haut de l'échelle, il ſe retourna vers moi, & me dit: Perpetuë je vous attends: mais prenés garde que ce dragon ne vous morde. Je lui répondis: Au nom de N. S. J. C. il ne me fera point de mal. Le dragon leva doucement ſa tête de deſſous l'échelle, comme s'il euſt eu peur de moi; & ayant marché ſur le premier échelon, je marchay ſur ſa tête. Je montay & je vis un jardin d'un eſpace immenſe, & au milieu un grand homme aſſis, habillé en paſteur avec les cheveux blancs. Il tiroit le lait de ſes brebis, environné de pluſieurs milliers de perſones vétuës de blanc. Il leva la tête, me regarda, & me dit: Vous eſtes la bienvenuë, ma fille: puis il m'apela, & me donna comme une bouchée de caillé de ce lait qu'il tiroit: Je le reçus en joignant les mains, & le mangeai: & tous ceux qui l'environnoient répondirent: Amen. Je m'éveillay à ce bruit: maſchant quelque choſe de doux. Auſſi-tôt je racontai cette viſion à mon frere, nous conûmes que nous devions ſoufrir: & nous commençâmes à n'avoir plus aucune eſperance dans le ſiecle. Perpetuë & ſon frere crûrent, que cette bouchée prétieuſe ſignifioit l'euchariſtie, que l'on avoit coûtume de donner aux martyrs, pour les préparer au combat. Elle continuë ainſi ſon récit:

Peu de jours après le bruit ſe répandit que nous devions eſtre interrogés: mon pere vint auſſi de la ville à la priſon, accablé de triſteſſe: & me diſoit: Ma fille, ayez pitié de mes che-

cheveux blancs: ayez pitié de vôtre pere: ſi je ſuis digne que vous m'appelliés vôtre pere: ſi je vous ay moi-même élevée juſques à cet âge; ſi je vous ay preferée à tous vos freres, ne me rendés pas l'oprobre des hommes. Regardés vôtre mere & vôtre tante: regardés vôtre fils, qui ne pourra vivre après vous: quittés cette fierté, de peur de nous perdre tous: car aucun de nous n'oſera plus parler, s'il vous arrive quelque malheur. Mon pere me parloit ainſi par tendreſſe: me baiſant les mains & ſe jettant à mes pieds, pleurant, & ne me nommant plus ſa fille, mais ſa dame. Je le plaignois, voyant que de toute nôtre famille il ſeroit le ſeul, qui ne ſe réjoüiroit point de mon martyre. Je lui dis pour le conſoler: Sur l'échafaut, il arrivera ce qui plaira à Dieu: car ſachés que nous ne ſommes point en nôtre puiſſance: mais en la ſienne. Il ſe retira contriſté.

XIII. Premier interrogatoire des martyrs.

Le lendemain comme nous diſnions, on vint tout d'un coup nous enlever pour eſtre interrogés, & nous arrivâmes à la place. Le bruit s'en répandit auſſi-tôt dans les quartiers voiſins, & il s'amaſſa un peuple infini. Nous montâmes ſur l'échafaut: les autres furent interrogés & confeſſerent: on vint auſſi à moi, & mon pere parut à l'inſtant avec mon fils, & il me tira de ma place, me conjurant d'avoir pitié de mon enfant. Le procurateur Hilarien exerçoit alors le droit de glaive, c'eſt à dire la puiſſance de vie & de mort, à la place du proconſul Minucius Timinien, qui étoit mort. Il me dit: Epargnés la vieilleſſe de vôtre Pere: épargnés l'enfance de vôtre fils: ſacrifiés pour la proſperité des empereurs. Je n'en feray rien, répondis-je. Eſtes-vous Chrétiene, me dit-il? Et je lui répondis: Je ſuis Chrétiene. Comme mon pere s'éforçoit de me tirer de deſſus l'échafaut; Hilarien commanda

qu'on l'en chaſſât; & il receut un coup de baguette. Je le ſentis, comme ſi j'euſſe été frapée moi-même, tant j'en fus affligée, de voir mon pere maltraité en ſa vieilleſſe. Alors Hilarien prononça nôtre ſentence, & nous condamna tous à eſtre expoſés aux bêtes. Nous retournâmes joyeux à la priſon. Comme mon enfant avoit accoûtumé de me teter, & de demeurer avec moi dans la priſon, j'envoyai auſſi-tôt le diacre Pompone pour le demander a mon pere; mais il ne le voulut pas donner; & Dieu permit que l'enfant ne demanda plus à teter; & que mon lait ne m'incommoda plus.

Quelques jours après comme nous prions tous, tout d'un coup au milieu de la priere, il m'échapa de nommer Dinocrate: & je fus étonnée de ce qu'il ne m'étoit point encore venu dans l'eſprit. Le ſouvenir de ſon malheur m'affligea: & je conus a l'inſtant que j'étois digne de prier pour lui; & que je le devois. Je commençay donc à le faire avec ferveur en gemiſſant devant Dieu: & la nuit même j'eus cette viſion.

XIV. Seconde viſion de ſainte Perpetuë. Dinocrate.

Je voy Dinocrate ſortir d'un lieu ténebreux, où il y avoit pluſieurs autres perſonnes: il étoit dans une grande ardeur & une grande ſoif: le viſage craſſeux, le teint pâle, avec l'ulcere qu'il avoit quand il mourut. Ce Dinocrate étoit mon frere ſelon la chair: à ſept ans il mourut malheureuſement d'un cancer au viſage, faiſant horreur à tout le monde: c'étoit pour lui que j'avois prié. Il y avoit une grande diſtance entre lui & moi: en ſorte qu'il étoit impoſſible de nous approcher. Près de lui étoit un baſſin plein d'eau, dont le bord étoit plus haut que la taille de l'enfant: il s'étendoit pour boire, & quoi qu'il y euſt de l'eau il ne pouvoit y atteindre: ce qui m'affligeoit fort. Je m'éveillay, & je conus que mon frere étoit dans la peine, mais j'eus confiance que je le pourrois

rois ſoulager. Je commençay à prier pour lui, demandant à Dieu jour & nuit avec larmes, qu'il me l'accordât. Je continuai juſques à ce que nous fûmes transferez à la priſon du camp: étant deſtinés au ſpectacle qu'on devoit donner à la feſte du Céſar Geta.

Le jour que nous étions dans les ceps, j'eus cette viſion. Je vis le même lieu que j'avois veu, & Dinocrate le corps net, bien vêtu, ſe rafraichiſſant: & au lieu de ſa playe, une cicatrice. Le bord du baſſin que j'avois veu étoit abaiſſé juſques au nombril de l'enfant, il en tiroit de l'eau ſans ceſſe, & ſur ce rebord étoit une phiole d'or pleine d'eau. Dinocrate s'aprocha, & commença à en boire ſans qu'elle diminuaſt: & lorſqu'il fut raſſaſié, il quitta l'eau avec joye, pour aller joüer, comme font les enfans. Je m'éveillay, & conus qu'il avoit été tiré de la peine. Il faut croire que cet enfant avoit eſté baptiſé & avoit peché depuis ſon baptême. La Sainte continuë ainſi: Le concierge de la priſon qui étoit un officier nommé Pudens, nous eſtimoit beaucoup, voyant qu'il y avoit en nous une grande vertu divine: ainſi il laiſſoit entrer pluſieurs perſonnes, pour nous voir & nous conſoler les uns les autres. Comme le jour du ſpectacle aprochoit, mon pere vint me trouver accablé de triſteſſe. Il commença à s'arracher la barbe, ſe jetter à terre & ſe coucher ſur le viſage, maudire ſes années & dire des choſes capables d'émouvoir toutes les créatures. J'avois pitié de ſa malheureuſe vieilleſſe.

Aug. de an. lib. 1. c. 10. & lib. 111. c. 9. 10. 10.

La veille de nôtre combat j'eus cette viſion: Le diacre Pompone étoit venu à la porte de la priſon, & frapoit bien fort; je ſortis & lui ouvris; il étoit vétu d'une robbe blanche ſemée de petits ronds: il me dit: Perpetuë, nous vous attendons, venez. Il me prit par la main, & nous commençâmes à marcher par des lieux rudes en tournoyant.

XV. Troiſiéme viſion de ſainte Perpetuë.

noyant. Enfin nous arivâmes à l'amphitheatre à grande peine & tout hors d haleine: il me conduiſit au milieu de l'arene & me dit: Ne craignez point, je ſuis ici avec vous & je prends part à vos travaux. Il ſe retira & j'apperceus un grand peuple tout étonné: comme je ſavois que j'étois deſtinée aux beſtes, je metonnois de ce qu on ne les lâchoit point contre moi. Alors il parut un Egyptien fort laid, qui vint me combattre accompagné de quelques autres. Je vis auſſi de jeunes hommes bienfaits, qui s'aprochérent pour me ſecourir: je me trouvai changée en athlete, avec une vigueur mâle, ils me froterent d'huile pour le combat: & je vis de l'autre coſté l'Egyptien ſe rouler dans la pouſſiere.

Aug. de anim. lib. IV. c. 18. tom. 10.

Il parut un homme merveilleuſement grand, en ſorte qu'il étoit plus haut que l'amphitheatre, vêtu d'une tunique ſans ceinture avec deux bandes de pourpre pardevant, & ſemée de petits ronds d'or & d'argent. Il tenoit une baguette comme les maîtres des gladiateurs, & un rameau verd, où étoient des pommes d'or. Ayant fait faire ſilence, il dit: Si l'Egyptien ſurmonte la femme, il la tuëra avec le glaive; ſi elle le ſurmonte, elle aura ce rameau: & il ſe retira. Nous nous aprochâmes, & nous commençâmes à donner des coups de poing: il vouloit me prendre par les pieds, & je luy en donnois des coups dans le viſage. Je fus élevée en l'air & commençay à le battre ainſi, le foulant aux pieds: mais comme je vis que cela duroit trop, je joignis mes deux mains, paſſant les doits les uns dans les autres, & le prenant par la teſte, je le fis tomber ſur le viſage & lui marchai ſur la teſte: le peuple ſe mit à crier, & mes compagnons à chanter. Je m'aprochai du maître, qui me donna le rameau avec un baiſer, en diſant: La paix ſoit avec vous ma fille. Je commençai à marcher avec gloire vers la por-

porte Sana-Vivaria de l'amphitheatre: je m'éveillay, & je compris que je ne combattrois pas contre les beſtes, mais contre le demon, & me tins aſſeurée de la victoire. C'eſt ce que j'ay fait juſques à la veille du ſpectacle: quelque autre écrira s'il veut ce qui s'y paſſera. Ainſi finit la relation de ſainte Perpetuë.

XVI. Viſion de Satur.

Satur eut auſſi une viſion, qu'il écrivit en ces termes: Nous avions ſouffert; nous ſortîmes de nos corps, & nous commençâmes à eſtre portés vers l'orient par quatre anges, dont les mains ne nous touchoient point: nous allions, non pas à la renverſe regardant en haut, mais comme montant une douce coline. Nous vîmes d'abord une lumiere immenſe: & je dis à Perpetuë, car elle étoit à côté de moi. Voici ce que le Seigneur nous promettoit. Les quatre anges nous portant toûjours, nous nous trouvâmes dans un grand eſpace, comme un jardin, où il y avoit des roſiers & toutes ſortes de fleurs; les arbres étoient hauts comme des ciprès, dont les feüilles tomboient inceſſamment. Dans ce jardin étoient quatre anges plus éclatans que les autres: quand ils nous virent, ils nous firent honeur, & dirent avec admiration aux autres anges: Les voici, les voici. Alors les quatre anges qui nous portoient, nous mirent à bas tout étonés.

Nous fîmes à pied un ſtade de chemin par une allée large, & trouvâmes Jocondus, Saturnin & Artaxius, qui avoient été brûlés vifs dans la même perſecution: & Quintus qui étoit mort martyr dans la priſon. Nous leur demandions où étoient les autres: mais les anges nous dirent: Venés auparavant, & entrés pour ſaluer le Seigneur. Nous nous aprochâmes d'un lieu dont les murailles étoient comme bâties de lumiere: devant la porte étoient debout quatre anges, qui en entrant nous revêtirent de robes blanches. Nous entrâmes & vîmes

vîmes une lumiere immenſe, & entendîmes une voix réünie de pluſieurs qui diſoient ſans ceſſe, Agios, Agios, Agios, c'eſt à dire en grec, ſaint. Nous vîmes au milieu comme un homme aſſis; il avoit les cheveux blancs comme le nége & le viſage d'un jeune homme; nous ne vîmes point ſes pieds; à ſa droite & à ſa gauche etoient vingt-quatre vieillards, & derriere eux pluſieurs autres. Etant entrés nous demeurâmes debout devant le trône ſaiſis d'admiration: quatre anges nous ſoûleverent: nous baiſâmes celui qui étoit aſſis, & il nous paſſa les mains ſur le viſage. Les autres vieillards nous dirent: Arrêtons; nous nous arrêtâmes & nous donâmes le baiſer de paix; & les vieillards nous dirent: Allés vous réjoüir. Je dis à Perpetuë: Vous avez ce que vous deſirés. Elle me dit: Dieu ſoit loüé, j'ay plus de joye icy, que je n'en ay jamais eu dans la chair.

En ſortant nous trouvâmes devant la porte à main droite l'évêque Optat, & à main gauche le prêtre & docteur Aſpaſe, ſéparés & triſtes. Ils ſe jetterent à nos pieds, & nous dirent: Accordés-nous, vous eſtes partis & nous avés laiſſés en cet état. Nous leur dîmes. N'eſtes-vous pas nôtre pere & vous un prêtre? eſt-ce à vous à vous jetter à nos pieds? Nous nous jettâmes ſur eux & les embraſſâmes. Perpetuë commença à s'entretenir avec eux, & nous les tirâmes à part dans le jardin ſous un roſier. Comme nous leur parlions, les anges leur dirent: Laiſſés-les ſe rafraîchir: ſi vous avez quelque ſujet de diviſion, pardonnés-vous l'un à l'autre. Ils les éloignérent & dirent à Optat; corrigés vôtre peuple; ils vont à vôtre aſſemblée, comme s'ils retournoient du cirque, & s'ils diſputoient des factions. Il nous parut qu'ils vouloient fermer les portes. Là nous reconûmes pluſieurs de nos freres, & des martyrs auſſi; nous étions tous nourris d'une odeur inéfable qui nous raſſa-

raſſaſioit. Là-deſſus je m'éveillay plein de joye. Telle fut la viſion de Satur.

XVII. Accouchement de ſainte Felicité.

Secondule mourut dans la priſon. Felicité étoit groſſe de huit mois, & voyant le jour du ſpectacle ſi proche, elle étoit fort affligée, craignant que ſon martyre ne fuſt differé, parce qu'il n'étoit pas permis d'executer les femmes groſſes avant leur terme. Elle craignoit de répandre enſuite ſon ſang innocent avec quelques ſcelerats. Les compagnons de ſon martyre étoient ſenſiblement affligés de leur côté, de la laiſſer ſeule dans le chemin de leur commune eſperance; ils ſe joignirent donc tous enſemble à prier & à gémir pour elle trois jours avant le ſpectacle. Auſſi-tôt après leur priere, les douleurs la prirent; & comme l'accouchement eſt naturellement plus difficile dans le huitiéme mois, ſon travail fut rude & elle ſe plaignoit. Un des guichetiers lui dit: Tu te plains, que feras-tu quand tu ſeras expoſée aux bêtes? Félicité répondit: C'eſt moi qui ſoufre maintenant ce que je ſoufre; mais là il y en aura un autre en moi, qui ſoufrira pour moi, parce que je ſoufriray pour lui. Elle accoucha d'une fille, qu'une femme Chrétiene éleva comme ſon enfant.

lib. 3. ff. de pœn.

Le tribun traitoit les martyrs plus rudement, parce que ſur l'avis de quelques gens de legere créance, il craignoit qu'ils ne ſe tiraſſent de la priſon, par des enchantemens de magie. Perpetuë lui dit enſuite. Pourquoi ne nous donnés-vous pas du ſoulagement, puiſque nous ſommes les condamnés du tres-noble Céſar, deſtines à combattre à ſa feſte? N'eſt il pas de vôtre honeur que nous y paroiſſions bien nourris? Le tribun enfriſſonna & en rougit; & commanda que l'on les traitât plus humainement, en ſorte que les freres & les autres euſſent la liberté d'entrer dans la priſon & de ſe rafraîchir avec eux; le concierge de la priſon étoit déja converti. Le jour de devant

Tertull. apolog. c. 42.

le combat, on leur donna, ſuivant la coûtume, le dernier repas, que l'on appelloit le ſouper libre, & qui ſe faiſoit en public; mais les martyrs le convertirent en une agape modeſte, autant qu'il étoit en eux. Ils parloient au peuple avec leur fermeté ordinaire, les menaçant du jugement de Dieu, relevant le bonheur de leurs ſoufrances & ſe moquant de la curioſité de ceux qui y accouroient: Satur leur diſoit: Le jour de demain ne vous ſuffit pas pour voir a vôtre aiſe ceux que vous haïſſés, aujourd'hui amis, demain ennemis. Mais remarqués bien nos viſages; afin de nous reconnoître en ce jour du jugement. Ils s'en retournoient tout interdits, & pluſieurs ſe convertirent.

XVIII. Dernier combat des martyrs.

Le jour du combat étant venu, les Martyrs ſortirent de la priſon pour l'amphitheâtre comme pour le ciel, gais, d'un viſage agréable, plûtôt émus de joye que de crainte. Perpetuë ſuivoit d'un viſage & d'un pas tranquile, comme une perſone cherie de J. C. baiſſant les yeux pour en dérober aux ſpectateurs la vivacité. Felicité étoit ravie de ſe bien porter de ſa couche pour combattre les bêtes. Etant arrivés à la porte, on voulut les obliger, ſuivant la coûtume, à prendre les habits dont on ornoit ceux qui paroiſſoient à ce ſpectacle; c'étoit pour les hommes un manteau rouge, qui étoit l'habit des prêtres de Saturne; pour les femmes une bandelette autour de la tête, qui étoit la marque des prêtreſſes de Cerés. Les martyrs refuſerent ces cérémonies idolâtres, & dirent: Nous ne ſommes venus ici volontairement que pour conſerver nôtre liberté; nous avons ſacrifié nôtre vie pour ne rien faire de ſemblable, nous en ſommes convenus avec vous. Le tribun permit qu'ils entraſſent ſimplement comme ils étoient.

Per-

Perpetuë chantoit comme déja victorieuſe: Revocat, Saturnin & Satur menaçoient le peuple qui regardoit. Etant arrivés à la veuë d'Hilarien, ils lui diſoient par ſigne de la main & de la teſte. Tu nous juges, & Dieu te jugera. Le peuple en fut irrité, & demanda qu'ils fuſſent foüetés, ſelon la coûtume, en paſſant devant les Veneurs. Ainſi nommoit-on ceux qui étoient armés pour combattre les bêtes. Ils ſe mettoient de rang avec des foüets à la main; & donnoient chacun leur coup aux beſtiaires, ou condamnés, que l'on faiſoit paſſer nuds devant eux. Les martyrs ſe réjoüirent de participer à la paſſion du Sauveur.

Dieu leur accorda la mort que chacun avoit ſouhaitée; car lorſqu'ils s'entretenoient enſemble du martyre qu'ils déſiroient, Saturnin avoit témoigné qu'il eût voulu eſtre expoſé à toutes ſortes de beſtes pour ſoufrir davantage. Ainſi dans le ſpectacle, lui & Revocat, après avoir été attaqués par un leopard, furent auſſi ſecoüés par un ours ſur l'échafaut. Satur ne craignoit rien tant que l'ours, & eſperoit qu'un leopard le tuëroit d'un ſeul coup de dent. Il fut d'abord expoſé à un ſanglier; mais le veneur qui avoit lâché la bête, en reçut un coup, dont il mourut quelques jours après le ſpectacle. Satur fut ſeulement traîné. On l'attacha ſur le pont proche d'un ours; mais l'ours ne ſortit point de ſa loge, parce que le ſoldat Pudens en avoit arrêté la porte avec des chairs corrompuës. Ainſi Satur étant ſain & entier fut rapellé pour la ſeconde fois.

Perpetuë & Felicité furent dépoüillées, & miſes dans des filets, pour eſtre expoſées à une vache furieuſe. Le peuple en eut horreur; voyant l'une ſi délicate & l'autre qui venoit d'accoucher, les mamelles encore dégoutantes; on les retira & on les couvrit d'habits flotans. Perpetuë fut ſecouée la premiere, & tomba ſur le dos; elle ſe

mit à ſon ſéant; & voyant ſon habit déchiré par le coſté, elle le retira, pour ſe couvrir la cuiſſe. On la reprit, & elle renoüa ſes cheveux épars, pour ne pas paroître affligée. Elle ſe leva & voyant Felicite toute froiſſée luy donna la main & la releva; elles allerent ainſi vers la porte Sanevivaria, où Perpetuë fut receuë par un catecumene, nommé Ruſtique qui la ſuivoit. Alors elle s'éveilla comme d'un profond ſommeil, & commença à regarder autour d'elle, en diſant: Je ne ſay quand on nous expoſera à cette vache. On lui dit ce qui s'étoit paſſé; elle ne le crut, que lorſqu'elle vit ſur ſon corps & ſur ſon habit des marques de ce qu'elle avoit ſoufert, & qu'elle reconut le catecumene. Elle fit appeller ſon frere; & s'adreſſant à lui & à Ruſtique, elle leur dit: Demeurés fermes dans la foy; aimés-vous tous les uns les autres; & ne ſoyés point ſcandaliſés de nos ſoufrances.

Satur à une autre porte, exhortoit le ſoldat Pudens, & lui diſoit: Me voici enfin comme je l'ay promis & prédit, aucune bête ne m'a encore touché; croyés donc de tout vôtre cœur; je m'en vay-là, & je finiray par une ſeule morſure d'un léopard. Auſſi-tôt à la fin du ſpectacle il fut préſenté à un léopard, qui d'un ſeul coup de dent le couvrit de ſang. Le peuple s'écria: Il eſt bien lavé. Satur dit alors au ſoldat Pudens: Allés, ſouvenés-vous de ma foy, & que ceci vous fortifie plûtôt que de vous troubler; donnés-moy l'anneau que vous avés au doigt. L'ayant trempé dans ſa playe, il le lui rendit plein de ſang pour le garder; & tomba mort au lieu où on avoit accoûtumé d'égorger ceux que les bêtes n'avoient pas achevés. On nommoit ce lieu *Spoliarium*. Ainſi Satur mourut le premier, ſuivant la viſion de Perpetuë.

Le peuple demanda qu'on les ramenât au milieu:

lieu de l'amphitheatre, pour avoir le plaiſir de leur voir donner le coup de la mort. Les martyrs ſe leverent & s'y en allerent d'eux-mêmes, après s'eſtre donné le baiſer de paix. Les autres reçurent le dernier coup ſans parler & ſans branler. Perpetuë tomba entre les mains d'un gladiateur maladroit, qui la piqua entre les os & la fit crier; car ces executions des beſtiaires demimorts étoient l'aprentiſſage des nouveaux gladiateurs, pour les accoûtumer ſans péril au ſang, & on les nommoit Confecteurs. Perpetuë conduiſit elle-même à ſa gorge la main tremblante du ſien, & finit ainſi ſon martyre.

XIX. Martyre de S. Irenée &c.

S. Irenée, evêque de Lion, ſoufrit le martyre en cette même perſécution de Sevére; & avec lui une multitude innombrable de ſon peuple. Il fut enterré par le prêtre Zacharie dans la cave de l'égliſe de S. Jean. Il avoit laiſſé grand nombre d'écrits; mais il ne nous reſte que les cinq livres contre les héréſies. Entre les martyrs des Gaules on compte auſſi dans le Vivarès Andeole ſous-diacre envoyé par S. Polycarpe avec d'autres, pour prêcher l'évangile. A Comane en Phamphylie on marque l'évêque Zotique qui avoit travaillé contre les Montaniſtes.

Ado martyr. 28. Jonii. Greg. Turon. 1. hiſt. c. 29. Id. de glor. martyr. c. 50. Enſ. v. hiſt. c. 20. Hiero. de ſcrip. Mart. Adon. & Uſuard. 1. Maii. Euſ. v. hiſt. c. 16. Martyr. 28. Jul.

A Alexandrie pluſieurs s'enfuirent à cauſe de la perſécution, même ceux qui étoient chargés de l'école chrétienne; & le principal d'entre eux qui étoit le prêtre Clement, rend ainſi raiſon de cette conduite dans ſes Stromates compoſées en ce même temps. Lorſque le Seigneur nous dit: Quand on vous pourſuivra en cette ville, fuyés en l'autre; il ne nous conſeille pas de fuïr la perſécution comme un mal, ni de craindre la mort; mais il veut nous empêcher d'eſtre cauſe ni participans du peché de ceux qui nous perſécutent. Celui qui ne lui obeït pas, eſt témeraire, car ſi ce-

Clem. 4. Stro. p. 504. B. Matth. x. 23.

celui qui tuë un homme de Dieu, peche contre Dieu ; celui qui s'expoſe en ne fuyant pas la perſecution, ſe rend auſſi coupable. C'eſt pour cela qu'il nous eſt commandé de ne nous attacher à aucune des choſes de la vie ; mais de donner nôtre tunique à celui qui prend notre manteau ; non ſeulement pour nous affranchir de nos paſſions, mais de peur qu'en redemandant nôtre bien, nous n'aigriſſions nos adverſaires & n'attirions des reproches au nom chrétien. Il combat auparavant les Marcionites qui ne permettoient point de fuïr. Il y en a, dit-il, qui ne ſont des nôtres que de nom, & qui s'empreſſent de ſe livrer, deſirant la mort en haine du Créateur. Nous diſons qu'ils ne ſont point martyrs, quoiqu'ils ſoufrent le ſuplice publiquement ; parce qu'ils ne gardent point le caractere du vrai martyre, ne conoiſſant pas le vrai Dieu. C'eſt en vain qu'ils ſe livrent à la mort ; comme les Gymnoſophiſtes des Indes ſe jettent dans le feu. Clement s'étant ainſi retiré d'Alexandrie, alla juſqu'en Cappadoce, & prit ſoin de l'égliſe d'un évêque nommé Alexandre, priſonnier pour la foi. Par ſes inſtructions il affermit & accrut cette égliſe ; & l'évêque Alexandre le reconoiſſoit pour ſon pere & pour ſon maître.

4. Strom. p. 481. C.

Euſeb. VI. hiſt. c. 8. & 11. 14.

XX. Commencemens d'Origene. *Ibid. c. 2.*

Cependant l'école d'Alexandrie étant demeurée vuide ; on chargea de l'inſtruction des catecumenes Origene, tout jeune qu'il étoit. Après le martyre de ſon pere Leonide, il étoit tombé avec ſa mere & ſes petits freres, dans une extréme pauvreté. Une dame chrétiene tres-riche le retira dans ſa maiſon ; mais elle nouriſſoit auſſi un héretique nommé Paul d'Antioche, qu'elle avoit adopté pour ſon fils. Il tenoit des conférences, où aſſiſtoit une grande multitude d'hérétiques, & même des catholiques, attirés par

par ſon éloquence. Origene ſe tint ferme à la regle de l'égliſe, & ne communiqua jamais avec lui dans la priere; enfin il ſe retira de la maiſon de cette femme, & pour ſubſiſter par lui-même, il ſe mit à enſeigner la grammaire. En cet état il fut chargé de l'inſtruction des catecumenes, l'an de J. C. 203. n'ayant encore que dix-huit ans. Alors il quitta la profeſſion de la grammaire, & vendit ce qu'il avoit de livres des ſciences profanes, à une perſone qui lui fourniſſoit pour ſa nourriture quatre oboles, c'eſt à dire ſix ſols par jour; ce qui lui ſuffit pendant pluſieurs années; car ſa vie étoit tres-dure. Il dormoit ſur la terre nuë; veilloit beaucoup, & employoit la plus grande partie de la nuit à méditer l'écriture-ſainte, qu'il aprit toute par cœur; ſes jeûnes étoient fréquens. Pendant pluſieurs années il ne but point de vin, & mangea ſi peu, qu'il penſa ſe ruiner l'eſtomac; pendant pluſieurs années il marcha, même l'hyver, les pieds entierement nuds; & ſe contenta d'un ſeul habit. Il refuſoit ce que ſes amis lui vouloient donner; avec cette auſterité & ce zele ardent, ſes diſcours étoient accompagnés d'une douceur, qui attiroit tout le monde. Auſſi eut il un tres-grand nombre de diſciples; non ſeulement des gens du commun, mais des ſavans & des philoſophes; il y avoit des gentils, qui venoient l'écouter. Le premier de ſes diſciples fut Plutarque, le ſecond Heraclas ſon frere, depuis évêque d'Alexandrie. Plutarque ſoufrit le martyre en cette même perſécution, comme pluſieurs autres diſciples d'Origene.

Ibid. c. 3.

An. 203.

Greg. Thaum. ad Orig.

L'an 204. de J. C. douziéme de l'empereur Sevére, il celebra les jeux que l'on appelloit à Rome ſeculaires, ce furent les huitiémes. On croit que ces jeux donnerent occaſion aux livres de Tertullien des ſpectacles & de l'idolatrie.

XXI. Traité de Tertullien, des ſpectacles. *An.* 204.

Dans

Cenſor. 2. de die nat. c. 17. Zoſim. lib. 2. Tertull de ſpect. c. 2.

Dans le premier il dit que la crainte de renoncer aux plaiſirs détournoit plus de gens du Chriſtianiſme que la crainte de la mort. Il avouë qu'il n'y a point dans les ſaintes écritures de défenſe formelle des ſpectacles ; mais il ſoutient que c'étoit une partie de l'idolâtrie & des pompes du demon ; auſquelles les Chrétiens renoncent dans leur baptême. Il montre l'origine de chaque eſpece de jeux, & comme ils étoient tous fondés ſur l'idolâtrie ; & parlant de ceux du Cirque en particulier, il fait entendre qu'il n'étoit pas à Rome, & peut-eſtre qu'il n'y avoit jamais été. Quoique le Cirque fût rempli d'idoles & de marques de ſuperſtition, il demeure d'acord, que hors les temps des ſpectacles, les Chrétiens pouvoient y entrer ſans ſcrupule ; puiſqu'ils entroient dans les temples mêmes, s'ils avoient quelque raiſon innocente d'y aller. Au reſte, ajoute t-il, les ruës, la place, les bains, les hoſtelleries, nos propres maiſons ne ſont point ſans idoles. Du Cirque il paſſe au théatre, conſacré particulierement à Venus & à Bacchus ; puis aux combats d'athletes conſacrés chacun à leur divinité ; & enfin aux gladiateurs, dont l'origine étoit les pompes funebres. Ces derniers ſpectacles étoient de l'amphitheatre.

c. 3.
c. 4.
c. 5. 6. 7.
c. 8.
c. 10.
c. 11.
c. 12.

Outre la principale raiſon, qui eſt l'idolatrie, il montre les autres perils des ſpectacles. Dieu, dit-il, a commandé de conſerver par la tranquilité, la douceur & la paix, le ſaint Eſprit tendre & délicat de ſa nature ; & ne le pas inquiéter, par la bile, la colere & la douleur. Comment donc peut-il s'acorder avec les ſpectacles, qui ne ſont point ſans agitation d'eſprit ? Il n'y a point de plaiſir ſans la paſſion, qui lui donne du gouſt ; la paſſion entraine l'émulation, la colere, la fureur, & toutes ces ſuites ne conviennent point à nôtre diſcipline. Si quelqu'un vient aux

c. 15.

aux ſpectacles ſans paſſion, & y demeure ſans en eſtre touché, il n'y a point de plaiſir; & il eſt coupable au moins de l'inutilité, qui ne nous convient point. Un autre motif eſt l'impudicité du théatre, où l'on produiſoit en public toutes les infamies, qu'ailleurs on cachoit avec le plus de ſoin. Il releve l'abſurdité de rechercher avec empreſſement dans les ſpectacles, ce qui dans tout le reſte de la vie doneroit de la honte ou de l'horreur. *c.* 17.

On ne doit point aimer les images de ce que l'on ne doit point faire, or le théatre ne repreſente que des actions criminelles: de fureur dans la tragedie, de débauche dans la comedie. On ne doit point eſtre cruel, ni par conſequent ſe plaire à voir tuer des hommes, dans l'amphitheatre; quand ce ne ſeroit que des criminels; il eſt abſurde d'eſtimer un art, quand on mépriſe ceux qui l'exercent, juſques à les noter d'infamie. Il parle contre les maſques, & n'oublie pas la malediction portée par la loi, contre les hommes qui prenent des habits de femmes: parce que c'étoit des hommes, qui joüoient ſous le maſque les perſonages de femmes Il marque le peril de ces aſſemblées, où les hommes & les femmes ne vont que pour voir & eſtre veus, & avec une parure extraordinaire: la difficulté d'y mediter l'écriture-ſainte, & les preceptes de J. C. Il raporte un exemple, dont il prend Dieu à témoin, d'une fremme, qui ayant eſté au theatre en revint poſſedée du démon. Comme dans l'exorciſme on reprochoit à l'eſprit immonde d'avoir oſé attaquer une fidelle: il répondit hardiment: J'ay eu raiſon, je l'ay trouvée chés moi. Une autre ayant aſſiſté à une tragedie, la nuit ſuivante on lui montra un linge, lui reprochant le nom de l'acteur, & elle ne vécut pas plus de cinq jours. *c.* 18. *c.* 19. *c.* 22. *c.* 23. *Deut.* XXII. *c.* 25. *c.* 26.

Pour-

c. 29. Pour montrer quels doivent être les plaiſirs d'un Chrétien, il dit : Quel plaiſir plus grand que le mépris du monde, la vraye liberté, la pureté de conſcience; ſe contenter de peu, ne point craindre la mort? Vous foulés aux pieds les dieux des gentils, vous chaſſés les demons, vous guériſſés les maladies, vous demandés des révélations, vous vivés à Dieu; voilà les plaiſirs, voilà les ſpectacles des Chrétiens.

XXII. Traité de l'idolâtrie. *De idol.* *c.* 13. *c.* 2. *c.* 3.

Après le traité des ſpectacles Tertullien en écrivit un de l'idolâtrie; où il traite divers cas de conſcience. La pluſpart croyoient que l'on ne commetoit l'idolatrie, qu'en brulant de l'encens, en immolant des victimes, ou ſe faiſant initier aux myſteres, ou aux ſacerdoces prophanes. Il n'importe de quelle matiere ſoit l'idole, de platre, de couleurs, de pierre, d'or, d'argent, de fil, c'eſt à dire de broderie; ni quelle en ſoit la *c.* 4. figure, d'homme ou de beſte. Dieu ne défend pas ſeulement d'adorer des idoles, mais d'en faire: donc il n'eſt pas permis à des Chrétiens de fabriquer ce que les payens adorent, même ſous pretexte de gagner leur vie, s'ils ne ſavent point d'autres métiers. On pourroit croire que Tertullien condamneroit icy toutes ſortes d'images ſans diſtinction, s'il ne s'en expliquoit ailleurs; & s'il ne témoignoit que ſur les calices dont on ſe ſervoit dans les égliſes on peignoit l'image du bon paſteur. A la fabrication des idoles, il joint tout ce qui ſert à leur culte, comme de leur bâtir des temples ou des autels, ou de les orner.

Lib. II. *in Marcion.* *c.* 22. *De Pudic.* *c.* 10. *c.* 8.

Le Chrétien doit employer ſon art à des ouvrages innocens; ſe rabaiſſant s'il eſt neceſſaire, pour devenir, par exemple, de ſculpteur ſimple menuiſier. En general, il doit prendre garde, *c.* 9. qu'il ne ſorte de ſes mains aucun ouvrage, qu'il ſache eſtre deſtiné aux idoles. L'aſtrologie judiciai-

ciaire eſt abſolument défenduë aux Chrétiens; comme toute autre ſorte de magie. Ils ne doivent pas même tenir eſcole ni profeſſer les lettres humaines. Tertullien fonde cette défenſe ſur deux raiſons; que ces profeſſions engageoient alors à pluſieurs ſuperſtitions, & qu'il falloit expliquer les noms, les genealogies & toutes les fables des faux dieux, ce qui eſtoit comme le catechiſme de l'idolâtrie. Il permet toutefois aux Chrétiens d'étudier à ces mêmes eſcoles: par la néceſſité d'aprendre les lettres, utiles pour toute la vie: & parce que le fidele eſtant inſtruit de la religion, ſaura diſtinguer le vray & l'utile dans les lectures prophanes. c. 10.

Le Chrétien qui trafique, doit eſtre exempt d'avarice & du deſir de s'enrichir. En particulier il ne doit trafiquer ni d'encens ni de victimes publiques: autrement comment oſeroit-il paſſer devant un temple, ſoufler & cracher contre les autels fumants? la crainte de la pauvreté n'eſt pas une excuſe pour un Chrétien qui a de la foi. Les Chrétiens ne doivent prendre aucune part aux feſtes & aux réjoüiſſances publiques des payens, puiſqu'il leur a eſté dit: Le monde ſe réjoüira & vous ſerés dans l'affliction. La pluſpart croyoient eſtre excuſables de faire à l'exterieur comme les payens, de peur d'attirer des reproches au nom Chrétien. Les reproches à éviter ſont ceux qui viennent des fraudes, des injuſtices, des crimes: pour éviter ceux qui viennent des bonnes actions, il faudroit ceſſer d'eſtre Chrétiens. C'eſt par la modeſtie, la patience & les autres vertus de la ſocieté, qu'il faut plaire à tout le monde. c. 11. c. 12. c. 13. *Joan.* XVI. 20. c. 14.

Que s'il n'eſt pas permis de prendre part aux feſtes des payens: le crime eſt bien plus grand de les celebrer entre les Chrétiens. Cependant il y en avoit qui faiſoient entre eux les ſaturnales, qui

qui joüoient & donnoient des feſtins aux mois de Decembre & de Janvier: & s'envoyoient des preſens: ce qui étoit autant de ſuperſtitions payenes: & comme deſlors ces préſens portoient le nom d'Eſtrênes, ce nom a été long-temps rejetté par les Chrétiens. Tertullien blâme entre autres ceux qui mettoient des lampes & des courones de laurier à leurs portes, en plein jour, aux réjoüiſſances publiques: & regarde cette pratique comme un culte des petites divinités, que les payens plaçoient aux portes: puis il ajoûte: Je ſay qu'un de nos freres fut rudement châtié en une viſion, la même nuit que ſes eſclaves avoient couronne ſa porte, ſur une joye publique, annoncée ſubitement. Et toutefois il ne l'avoit ni fait ni commandé: car il étoit ſorti, & l'avoit trouvé fait à ſon retour.

Conc. Antiſiod. an. 578. c. 1.

§. 16. Quant aux aſſemblées de famille, innocentes par elles-mêmes; comme pour des fiançailles, ou des noces, pour donner le nom à un enfant, ou la Toge virile à un jeune homme, c'eſt à dire, le manteau romain, qui marquoit ſon entrée dans le monde: je croy, dit-il, qu'il n'y a point de peril, quoi qu'il s'y faſſe des ſacrifices: puiſque nous n'y prenons point de part, & nous en ſommes ſimples ſpectateurs & à regret. Mais ſi je ſuis appellé à un ſacerdoce ou à un ſacrifice; je n'irai point: je n'y participerai, ni de mon conſeil, ni de mon argent, ni de mon miniſtere. Si quelqu'un donne le vin pour la libation, ou ſert au ſacrifice d'une parole: il ſera

§. 17. réputé miniſtre de l'idolâtrie: c'eſt aux eſclaves & aux afranchis fideles à voir ſur ces regles, quels ſervices ils peuvent rendre à leurs maîtres, ou

§. 18. aux magiſtrats, lorſqu'ils ſacrifient. Tertullien condamne ici toutes les charges publiques, comme interdites aux Chrêtiens: non ſeulement à cauſe des actes d'idolâtrie, qui

en

en étoient preſque inſéparables, mais à cauſe de la néceſſité de faire mourir les criminels. En quoi ſans doute il eſt exceſſif: auſſi-bien qu'en ce qu'il condamne la profeſſion des armes: puiſque lui-même dit ailleurs, que les Chrétiens ſervoient dans les armées avec les payens.

Quant aux paroles, quoi que la loi defende de nommer les faux dieux, il n'eſt pas défendu de prononcer leurs noms, ce qui eſt quelquefois neceſſaire: mais de les nommer comme dieux; encore plus de jurer par eux; ne fuſt-ce que par habitude, comme les Romains juroient Hercule. Il n'eſt pas même permis de ſe taire étant conjuré par un idole, de peur d'approuver tacitement le ſerment: ni de recevoir une benediction au nom des faux dieux, comme il arrivoit en faiſant l'aumône à des payens. Un Chrétien empruntant de l'argent d'un payen, avoit ſigné une obligation, qui contenoit un ſerment par les faux dieux. Tertullien le condamne, comme ayant dû ſavoir ce qu'il ſignoit. Il conclut que les Chrétiens ne peuvent uſer de trop de précaution, au milieu de tant de perils de l'idolâtrie.

Apolog. c. 37. 42. *Ido.* c. 20. c. 2. c. 22. c. 23. c. 24.

XXII. Livres de Tertullien aux martyrs. Des ornemens des femmes.

Ce fut vers le même temps qu'il écrivit le livre aux martyrs, celui de la patience, & les deux des ornemens des femmes. Le premier eſt adreſſé aux martyrs priſoniers: pour leur donner une conſolation ſpirituelle: comme l'égliſe leur donnoit la nourriture corporelle: tant en general, de ſon tréſor, que par la devotion particuliere des fideles. Il les exhorte à prendre garde aux tentations de paſſion ou de diviſion entre eux: & à conſerver la paix, qu'ils donnoient ſouvent aux autres. Car c'étoit la coûtume que ceux qui pour leurs pechés étoient chaſſés de l'égliſe, cherchoient les recommandations des martyrs, pour eſtre

c. 2. eſtre reconciliés. Il leur marque en ces termes les avantages de la priſon: Vous ne voyés point des dieux étrangers, vous ne rencontrés point leurs images: vous n'êtes point mêlés aux ſolemnités des payens; ni frapés de l'odeur impure de leurs ſacrifices; ni des cris de leurs ſpectacles, pleins de cruauté, de fureur ou d'impureté: vos yeux ne tombent point ſur les lieux publics de débauche.

Dans le ſecond livre des ornemens des femc. 2. mes, il dit, qu'une femme chrétiene ne peut en conſcience déſirer de plaire, par la beauté, qu'elle ſait eſtre naturellement propre à exciter les mauvais deſirs. Qu'elle doit, non ſeulement rejetter la parure affectée, mais cacher & obſcurcir la beauté naturelle, en la négligeant, pour ſe mettre à couvert de l'injuſtice & de la violence c. 3. des hommes. Que ſi une perſone chrétiene doit ſe glorifier en ſa chair, c'eſt quand elle eſt déchirée pour J. C. non quand elle attire les yeux & les ſoupirs des jeunes gens. Il parle fortement contre le fard, les faux cheveux, & les autres c. 5. 6. 7. 8. ornemens ſemblables: qui ſemblent faire injure à l'œuvre de Dieu: & qu'il blâme encore plus dans c. 9. les hommes. Que ſi vôtre richeſſe, dit-il, vôtre naiſſance ou vôtre dignité, vous oblige à marcher avec quelque pompe; moderés ce mal, en ſorte que vous ne lâchiés pas la bride à la licenee, ſous prétexte de neceſſité. Ne voyés-vous pas ceux qui s'engagent à la continence, & qui renoncent pour le royaume de Dieu à un plaiſir ſi violent & aſſurément permis? N'y en a-t-il pas qui ſe défendent les créatures de Dieu, s'abſtenant du vin & des animaux, pour humilier leurs c. 11. ames? Et enſuite: Quel ſujet aurés-vous de ſortir ſi parées? vous n'allés ni au temple, ni aux ſpectacles, & ne conoiſſés point les feſtes des Gentils: car c'eſt pour ces aſſemblées, pour voir & eſtre

eſtre veuës, que l'on paroît pompeuſement en public: vous n'avés des raiſons de ſortir que tres-ſerieuſes; viſiter un des freres malades; aſſiſter au ſacrifice, ou à la parole de Dieu. Il les exhorte enfin par la conſidération de la perſécution préſente, à ſecoüer les délices. Je ne ſay, dit-il, ſi les mains acoûtumées à des bracelets, pourront ſoufrir les menottes. Si une jambe ornée de bandelettes, s'acommodera des entraves: je crains qu'une teſte ſi chargée de filets de perles & d'émeraudes, ne donne pas de place à l'épée. Ainſi parloit Tertullien aux femmes chrétienes. *c.* 13.

XXIV. Penitence de Natalius. *Script. antiq. ap. Enſ. v. hiſt. c.* 28. *Sup. l.* IV. *c.* 31.

Vers ce temps étoit à Rome un nommé Natalius, qui après avoir été confeſſeur, s'étoit laiſſé ſéduire par Aſclepiodote & par Theodote le changeur: tous deux diſciples de Theodote le courroyeur que le Pape Victor avoit excommunié. Ces deux l'avoient perſuadé de ſe laiſſer ordonner évêque de leur ſecte; moyennant une penſion de 150. deniers d'argent, c'eſt à dire 60. livres de nôtre monoye, qu'ils devoient lui fournir par mois. Dieu ayant pitié de ce martyr de J. C. lui envoya pluſieurs viſions, pour l'avertir de quitter ces hérétiques: & comme il étoit retenu par l'intereſt & par la vanité de ſe voir à la premiere place; enfin il fut foüetté par un ange, pendant toute une nuit. Le lendemain il ſe revétit d'un cilice, ſe couvrit de cendre, & répandant beaucoup de larmes alla ſe jetter aux pieds du pape Zephyrin, & ſe proſterner non ſeulement devant le clergé; mais devant les laïques. Toute l'égliſe en fut touchée: toutefois quoi qu'il employât d'inſtantes prieres & montrât les marques des coups qu'il avoit reçus: il eut bien de la peine à eſtre admis à la communion de l'égliſe. Le pape Zephirin combattit toutes les héréſies de ce temps-là: entre autres celles de Marcion, *Optat. Miley. lib.* 1.

vrage ne laiſſe pas d'eſtre excellent, & digne qu'on le regarde comme un des tréſors de l'ancienne theologie. Tertullien avoit d'abord compoſé ſur ce ſujet un petit écrit à la haſte: il en fit un ſecond, qui lui fut derobé par un apoſtat: & pour le reparer, celui-cy, qui fut le troiſiéme: compoſe la quinziéme année de Sevére, 207. de J. C. *lib. 1. c. 1. c. 15. An. 207.*

Il eſtablit premierement l'unité de Dieu, montrant qu'il eſt impoſſible qu'il y ait plus d'un eſtre ſouverainement grand: & que l'on mettroit auſſitôt pluſieurs principes que deux. Qu'en Dieu tout eſt eſſentiel & éternel; rien de contingent: tout raiſonnable, tout parfait. Marcion abuſoit principalement des effets de la juſtice du createur, pour le calomnier & le faire auteur du mal, ſuivant ce paſſage d Iſaïe: C'eſt moi qui forme la paix & qui crée le mal. Tertullien montre combien il eſt abſurde & temeraire aux hommes de dire: Dieu ne devoit pas faire ainſi: mais plûtoſt ainſi. Enſuite il montre la bonté du createur, dans tous ſes ouvrages, & particulierement dans la creation de l'homme. D'ailleurs il prouve que la juſtice eſt neceſſaire pour reprimer le mal: c'eſt à dire, ce qui eſt fait contre la defenſe & la volonté de Dieu. Inutilement défendroit-il de parole, ce qu'il ne puniroit point, quand il eſt fait: c'eſt donner toute licence aux pecheurs, que de leur propoſer un Dieu qui n'a point d'enfer, qui ne veut point eſtre craint: ſi l'injuſtice eſt mauvaiſe, il faut que la juſtice ſoit bonne; & par conſequent toutes ſes ſuites: la ſeverité, la colere, la jalouſie: c'eſt à dire les volontés, que nous exprimons ainſi, ſans imaginer en Dieu des paſſions humaines. Car c'eſtoit ſur ce fondement que les philoſophes, & les heretiques leurs ſectateurs, faiſoient leur dieu inſenſible: de peur de lui attribuer des paſſions, & de le rendre changeant, al-

Isai. xlv. 7. lib. 11. c. 2. lib. 1. c. 26. 27. lib. 11. c. 2. 12. 13. 16.

terable & par conſequent corruptible & mortel. Ces raiſonnemens ne faiſoient point de peur aux Chrétiens, qui croyent un Dieu mort, & toutefois vivant éternellement. On void icy combien alors étoit conſtante la divinité en J.C. & l'unité de perſonne. Tertullien ajoûte que la reſſemblance des noms ne doit pas nous tromper. & parce que l'écriture donne de la colere & de la jalouſie à Dieu, nous ne devons pas en conclure que ce ſoient des ſentimens pareils aux nôtres, non plus, que quand elle lui donne des yeux, des
Ibid. c. 11. mains & des pieds. La bonté de Dieu eſt avant
14. 16. la ſeverité que le peché a attirée: le crime eſt le premier mal, dont la peine n'eſt qu'une ſuite: elle eſt donc mal d'une autre ſorte: mal pour celui qui la ſoufre, entant qu'elle l'afflige, bien entant qu'elle le corrige; & bien abſolument, pour celui qui l'ordonne juſtement.

lib. II. Pour montrer l'origine du mal, Tertullien eſta-
c. 5. blit le libre arbitre de l'homme: c'eſt par là qu'il
c. 9. eſt principalement l'image de Dieu: mais comme l'image eſt toujours au deſſous de l'original,
c. 8. l'homme eſt défectueux eſſentiellement. Dieu l'avoit mis en eſtat de vie; il s'eſt mis lui même en eſtat de mort. Il en eſt de même de l'ange: Dieu
c. 10. l'a fait ange, & c'eſt lui qui s'eſt fait demon. Ainſi s'évanoüit l'objection, que l'on tiroit du peché de l'homme, pour acuſer le createur d'ignorance s'il
c. 5. ne l'avoit pas préveu: ou de malice, de ne l'avoir
c. 7. pas empêché, l'ayant préveu. Dieu eſt ferme dans ſes deſſeins: il conſerve ſon ouvrage tel qu'il l'a fait: il a créé l'homme libre: le pouvoir de pecher eſt une ſuite de la liberté créée: il la laiſſe avec toutes ſes ſuites, les crimes, les ſupplices, qui retournent à ſa gloire.

Lib. III. Quant à l'incarnation & la miſſion du Meſſie,
c. 3. il dit que ce n'eſtoit pas aſſés qu'il fiſt des miracles, s'il n'euſt eſté promis par les propheties, qui l'a-

l'avoient précedé: parce que nous ſommes avertis que les faux prophetes feront auſſi des miracles. Il rend raiſon pourquoi les propheties comptent ſouvent le futur pour le preſent: c'eſt que Dieu tient pour fait ce qu'il a une fois reſolu. Pour montrer que J. C. étoit homme réellement, non ſeulement en apparence: il dit que s'il avoit pû tromper les hommes, quant à ſon humanité: il auroit pû encore plus aiſément les tromper quant à la divinité: & paroiſtre Dieu ſans l'eſtre. Il avoit un vray corps, puiſqu'il touchoit & étoit touché: puiſqu'il eſt dit qu'il touchoit les malades pour les guérir: qu'il receut l'onction de la pechereſſe qui répandit le parfum ſur ſes pieds: enfin puiſqu'il mourut & rendit l'eſprit: qu'il apparut après ſa reſurrection, & ſe fit toucher, pour preuve qu'il avoit de la chair & des os. S'il n'avoit eu un vrai corps, il ne ſeroit ni mort ni réſuſcité, & toute nôtre foi ſeroit vaine.

c. 5. 8. *Lib. IV. c. 2. 42. 43.*

Les Marcionites diſoient que la chair étoit indigne de J. C. & relevoient avec exageration tout ce qu'il y a de ſale & de honteux dans la naiſſance des hommes. Mais Tertullien nomme tout cela les ſaints & venerables ouvrages de la nature: & dit que la mort & la croix ſeroient plus indignes d'un Dieu, que la naiſſance & l'enfance: mais que rien n'eſt ſi indigne de lui que le menſonge, pour paroître ce qu'il n'eſt pas. Au reſte, il étoit prédit, qu'il ſeroit chargé d'oprobre & de confuſion, juſques à paroître un ver plûtoſt qu'un homme: & il falloit qu'il y eût de la honte à le confeſſer: afin que l'homme, qui n'avoit pas rougi d'adorer le bois & la pierre, ſatisfiſt à Dieu pour l'impudence de l'idolatrie, par la ſainte impudence de la foi. Il dit qu'il étoit notoire que J. C. étoit fils de David: parce que la diſtinction des familles & des tribus ſubſiſtoit encore alors chez les Juifs: & que la naiſſance de J. C. étoit marquée

Lib. V. c. 19. lib. III. c. 10. 11. lib. IV. c. 21.

lib. IV. c. 7. 19. 36.

quée dans le cens, fait ſous Auguſte, & gardé
c. 10. dans les archives Romaines. Il s'eſt nommé fils de l'homme, en montrant qu'il pouvoit remettre
Luc. v. 24. les pechez: pour prouver qu'il étoit Dieu & homme tout enſemble: & c'eſt ce fils de l'homme marqué dans Daniel, à qui a eſté donnée la puiſſance de juger. Au reſte, en parlant du royaume
Dan. vii. 13. *lib.* III. de J. C. Tertullien montre clairement qu'il étoit
c. 24. Millenaire: ce qui n'eſt pas merveilleux, puiſqu'il
lib. iv. c. 1. avoit même donné dans les viſions des Montaniſtes.

XXVII. Défenſe de l'ancienne loi. Le principal artifice des Marcionites, pour calomnier le createur, étoit d'oppoſer l'ancien teſtament au nouveau: en relevant tout ce qui paroît bas ou dur dans la loi & dans les prophetes. Tertullien montre que ce ne ſont pas divers auteurs: mais le même, qui a tenu une conduite differente, ſelon les differens états du genre humain. Que
lib. III. 1. 24. IV. *c.* 14. 15. Dieu a promis d'abord aux hommes des recompenſes moindres, comme des preuves & des gages des plus grandes qu'il leur reſervoit. Que les richeſſes ne ſont point indignes de Dieu, mais bonnes en elles mêmes: & ainſi tous les autres biens ſenſibles, promis & donnez dans l'ancien teſtament: les biens terreſtres, auſſi bien que les celeſtes, apartiennent au createur du ciel & de
lib. II. 20. la terre. Il réſout les objections particulieres, que l'on tiroit du vol que les Iſraëlites ſemblent avoir
c. 21. fait aux Egyptiens, des preceptes qui ſemblent contradictoires: comme de ne point faire d'images, & de faire le ſerpent d'airain & les cherubins
c. 22. de l'arche: à quoi il répond que les images n'étoient defenduës que quand on les adoroit. La
lib. IV. *c.* 18. *lib.* V. *c.* 14. loi du talion n'étoit pas propoſée pour venger effectivement l'injure; mais pour la réprimer par la crainte.

Ibid. c. 5. Les heretiques ſe moquoient de ce qui paroît bas dans l'ancienne loi: les ſacrifices ſanglans, les pu-

purifications, la circonciſion, le choix des viandes. Dieu avoit ordonné tout cela pour humilier la ſageſſe humaine, en attendant que le ſecret de ces preceptes fût revelé par J. C. cependant ils avoient leur utilité. Si la loi, dit-il, retranche quelques viandes, & declare immondes des animaux, qui avoient eſté benis auparavant: comprenez le deſſein d'exercer la temperance, & de reprimer cette gourmandiſe, qui regrettoit les concombres & les melons d'Egypte, en mangeant le pain des anges: reconnoiſſez que l'on previent en même temps le luxe & l'impureté, compagnes de l'intemperance. C'eſt encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, en lui ôtant le pretexte de la ſubſiſtance neceſſaire: enfin c'eſt pour préparer l'homme à jeûner pour Dieu, l'accoûtumant à peu de viandes & peu recherchées. Les ceremonies des ſacrifices ſervoient à retenir ce peuple enclin à l'idolatrie, & à l'attacher à la vraye religion; par des obſervances de même genre, que celles dont les gentils exerçoient leurs ſuperſtitions: même dans le commerce de la vie ordinaire, au dedans & au dehors Dieu a tout determiné, juſques à la purification de la vaiſſelle: afin que rencontrant par tout ces inſtructions de la loi, ils ne puſſent être un moment ſans le regarder. Mais d'ailleurs pour aider cette loi, plûtoſt favorable que peſante, il a envoyé ſes prophetes: qui enſeignoient ces maximes dignes de lui; Otez la malice de vôtre ame: aprenez à bien faire, cherchez la juſtice, & le reſte; qui fait voir l'eſſentiel de la religion, dans les vertus & les bonnes œuvres. Il s'étend ſur ce point ſi important: & montre que la loi a enſeigne la charité & le pardon des injures: reſervant à Dieu la vengeance, ſans quoi la patience ſeroit une foibleſſe: puiſqu'il eſt neceſſaire que les méchans ſoient reprimez. Il dit que J. C. n'a pas défendu le divorce en cas d'adultere: mais

lib. II. *c.* 18.

c. 19.

Iſaïe. c. 16.

lib. IV. *c.* 16. *ibid. c.* 34. *lib.* V. *c.* 7.

mais ſeulement de ſe remarier, après une telle ſéparation. Enfin il donne cette belle regle touchant la foi: que la premiere verité qu'il faut croire eſt, que l'on ne doit rien croire legerement

Ibid. init.

XXVIII. Preſcriptions de Tertullien.

Au commencement de cet ouvrage contre Marcion, Tertullien renvoye à ſon traité des Preſcriptions, en des termes qui ſemblent le promettre, comme un livre qu'il n'avoit pas encore publié: ce qui toutefois eſt difficile à croire: qu'il ait donné des armes ſi fortes pour combattre l'erreur depuis qu'il y fut tombé lui-même. Quoi qu'il en ſoit, & en quelque temps que ce livre des Preſcriptions ait eſté compoſé, c'eſt un des plus utiles de Tertullien. Le mot de *Preſcription* eſt tiré des juriſconſultes: & ſignifie en latin, ce qu'en termes d'affaires nous appellons fins de non-recevoir: par leſquelles on ſe décharge d'une pourſuite, ſans entrer dans le fonds de la queſtion. Il répond d'abord au ſcandale que prenoient quelques-uns de la multitude des hereſies: & dit qu'il ne s'en faut non plus étoner, que de la fiévre & des autres maladies: il y auroit plus à ſe ſcandaliſer ſi elles n'arrivoient point, après avoir eſté ſi diſtinctement prédites. Il ne veut point que l'on s'émeuve non plus de la cheute des perſones les plus conſiderables dans l'égliſe: quand un évêque, un diacre, une veuve, une vierge, un docteur, un martyr même tomberoient dans l'erreur. Eprouvons-nous, dit-il, la foi par les perſones, ou les perſones par la foi? Il ſemble avoir prévenu le ſcandale qu'il a lui-même donné.

c. 12.

c. 6.

Il définit l'hereſie par le choix, ſuivant l'étymologie du nom. L'heretique eſt celui qui par ſon choix invente ou embraſſe une doctrine: pour nous, il ne nous eſt permis, ni d'inventer, ni de choiſir ce qu'un autre aura inventé. Nous avons pour auteurs les apôtres du Seigneur, qui eux-mêmes n'ont rien introduit par leur choix: mais

ont

ont fidellement consigné aux nations la doctrine, qu'ils avoient receuë de J. C. Il dit que la philo- c. 7.
sophie humaine a fourni la matiere des heresies. Valentin avoit esté Platonicien, Marcion Stoïcien: les heretiques cherchoient comme les philosophes l'origine du mal, l'origine de l'homme & de Dieu même. Il blâme Aristote qui leur a preparé la dialectique, l'art des disputes, plus propre à ruïner qu'à établir la verité: & il soûtient que c'est cette philosophie trompeuse, dont Saint Paul avertissoit les Colossiens de se garder. Qu'a de *Coloss. II. 8.*
commun Athenes avec Jerusalem, l'academie & c. 8.
l'église? qu'est-ce qu'un christianisme Stoïcien, Platonicien, Dialecticien? Nous n'avons point besoin de curiosité après JESUS-CHRIST, ni de recherche après l'évangile: quand nous croyons, nous ne voulons plus rien croire au delà. Les heretiques insistoient sur cette parole: Cherchez & vous trouverés. Il répond qu'elle s'adressoit à ceux qui dou- *Matth. VII.*
toient encore, s'ils devoient suivre la doctrine de 7.
J. C. ce qu'il faut chercher, est ce que J. C. a enseigné: quand on l'a trouvé, le croire. Celui qui est une fois Chrétien n'a donc plus rien à chercher: car on ne cherche que ce que l'on n'a pas encore, ou ce que l'on a perdu. S'il y a quelque c. 11.
chose à chercher, cherchons chés nous c'est à dire c. 12.
dans l'eglise: pour resoudre les questions que nous pouvons former, sans violer la regle de la foi.

Venant plus particulierement à son dessein, il XXIX.
soûtient que les heretiques ne sont point recevables à disputer sur l'écriture: il faut voir auparavant à qui appartient la possession de l'écriture, pour n'y pas admettre celui qui n'y a aucun droit. Les heretiques ne reçoivent pas quelques-unes de nos écritures, ou ils ne les reçoivent pas entieres; ou ils les expliquent autrement: ainsi on ne gagne rien dans la dispute, & les auditeurs foibles peuvent en être ébranlez. Il en faut venir à

Preuve de la vraye foi par l'origine & la succession des églises. c. 16.

ſavoir, qui ſont ceux à qui apartient la foi? de qui, par qui, quand & à qui eſt venuë la doctrine qui fait les Chrétiens? Quoi qu'il en ſoit de J. C. & de ſa doctrine, il eſt certain qu'il l'a enſeignée à douze hommes, qu'il a envoyez par tout le monde après ſa reſurrection: qu'ils ont fondé des égliſes: premierement en Judée, enſuite chez les autres nations, dans certaines Villes: d'où les autres ont pris la ſemence de la doctrine, & la prennent tous les jours à meſure que les égliſes ſe forment. C'eſt pourquoi on les compte auſſi pour égliſes apoſtoliques, comme filles des premieres, & tenant la même doctrine: & toutes enſemble ne ſont qu'une même égliſe, par la communication de la paix fondée ſur l'unité de doctrine.

c. 19. *c.* 20. *c.* 21. *c.* 32. *c.* 36.

Donc on ne doit recevoir que ce que les apôtres ont enſeigné, & on ne le doit prouver que par les égliſes, que les apôtres ont fondées, & qu'ils ont eux-mêmes inſtruites: & de vive voix & enſuite par leurs lettres. C'eſt aux heretiques à montrer les origines de leurs égliſes, l'ordre & la ſucceſſion de leurs évêques: en ſorte qu'elle remonte à un apôtre, ou à quelqu'un de ces hommes apoſtoliques, qui ont vécu avec les apôtres juſques à la fin. Ainſi l'égliſe de Smyrne raporte que Polycarpe y fut établi par Jean: ainſi l'égliſe Romaine montre Clement ordonné par Pierre. Et enſuite: Parcourez les égliſes apoſtoliques, où l'on void encore à leurs places les mêmes chaires des apôtres: où l'on lit encore leurs lettres originales. Eſtes-vous près de l'Achaïe? vous avez Corinthe: en Macedoine vous avez Philippes & Theſſalonique: ſi vous pouvez paſſer en Aſie, vous avez Epheſe: ſi vous êtes près de l'Italie, vous avez Rome; dont nous, c'eſt à dire les Africains, prenons auſſi l'autorité. Qu'elle eſt heureuſe cette égliſe: où les apôtres ont répandu toute leur doctrine avec leur ſang: où Pierre a ſoufert comme

v. IV. *in Marc. c.* 5.

le

le Sauveur, où Paul a été couronné comme Jean-Baptiſte: où l'apôtre Jean, aprés avoir été plongé dans l'huile, ſans en ſoufrir de mal, a été relegué dans une iſle.

Les heretiques de ce temps-là ſoûtenoient, que les apôtres n'avoient pas tout ſceu; ni enſeigné tout ce qu'ils ſçavoient. C'eſt pourquoi Tertullien c. 22. s'applique à montrer qu'ils n'ont rien ignoré de la doctrine du ſalut, ni rien caché à leurs diſciples: que cette doctrine n'a point été alterée par les é- c. 25. gliſes, dans la ſuite des temps, puiſqu'elle eſt encore par tout uniforme. Si l'on s'eſt trompé, dit-il, c. 27. l'erreur a donc regné par tout, juſques à ce que les heretiques fuſſent venus délivrer la verité. Cependant on préchoit mal, on croyoit mal: tant de milliers de milliers ont été mal baptiſez: tant d'œuvres de foi maladminiſtrées: tant de miracles mal operez: tant de ſacerdoces & de miniſteres mal exercez: tant de martyrs enfin mal couronnez. En toutes choſes la verité eſt devant l'image. Il marque le temps de chaque heretique en particulier, & conclut: que ce qui a été enſeigné le premier eſt vrai & divin: ce qui a été ajoûté depuis eſt faux & étranger. Il veut que les heretiques prouvent leur miſſion, comme les apôtres, par des miracles. Ayant une fois établi qu'ils ſont heretiques, on a montré qu'ils n'ont aucun droit à nos écritures: on doit préſumer qu'ils les ont corrompuës, pour les ajuſter à leur doctrine nouvelle: ceux qui les ont dés le commencement n'ont eu aucun intereſt de les corrompre. Il marque que dans les ſuperſtitions payenes il y avoit des imitations de pluſieurs ceremonies de la vraye religion des Juifs & des Chrétiens: ainſi les hereſies ſont de mauvaiſes copies du chriſtianiſme.

c. 29. c. 30. c. 31. c. 35. c. 36. c. 37. c. 38. c. 40.

Pour le faire mieux voir, il montre la difference de leurs mœurs. Combien la morale des heretiques eſt mépriſable, terreſtre, humaine; ſans gra-

XXX. Mœurs des heretiques. c. 41.

vité, ſans autorité, ſans diſcipline. Premierement, dit-il, on ne ſçait qui eſt catecumene, ou qui eſt fidele: ils entrent également, ils écoutent, ils prient ſans diſtinction: ils admettent les payens même, & traitent d'affectation nôtre attachement à la diſcipline: ils donnent la paix à tout le monde indifferemment. Ils ne ſe mettent point en peine de la diverſité des ſentimens, pourveu que l'on s'accorde à combattre la verité. Tous ſont enflez & promettent la ſcience: les catecumenes ſont parfaits, avant que d'être inſtruits. Quelle eſt l'inſolence de leurs femmes! elles oſent bien enſeigner, diſputer, exorciſer, promettre des gueriſons: peut-eſtre même baptiſer. Leurs ordinations ſe font au hazard, legerement, inégalement: tantôt ils élevent des neophytes: tantôt des gens engagez au ſiecle: tantôt de nos apoſtats, pour les attacher. Aujourd'hui ils ont un évêque, demain un autre: celui qui eſt aujourd'hui diacre, ſera demain lecteur; aujourd'hui prêtre, demain laïque: car ils donnent même aux laïques les fonctions ſacerdotales. Ils ſe font une affaire, non de convertir les payens, mais de pervertir les nôtres: ils ne ſont humbles, flateurs & ſoûmis, que pour cela.

Au reſte, ils ne portent point de reſpect même à leurs prélats: & c'eſt par cette raiſon, qu'il n'y a guere de ſchiſmes chez les heretiques: parce qu'ils n'y paroiſſent pas. Ils varient entr'eux, s'écartant de leurs propres regles: chacun tourne à ſa fantaiſie la doctrine qu'il a apriſe: comme celui qui l'a enſeignée, l'avoit compoſée à ſa fantaiſie. Les Valentiniens & les Marcionites ont autant de droit d'innover à leur gré dans la foi, que Valentin & Marcion: ſi l'on y regarde, on trouvera que toutes les hereſies s'écartent en pluſieurs points des ſentimens de leurs auteurs. La pluſpart n'ont pas mêmes d'égliſes & ſont errans & vaga-

bons

bons, ſans mere, ſans demeure fixe, ſans foi. Les heretiques ſont encore notez par le commerce qu'ils ont avec les magiciens, les charlatans, les aſtrologues, les philoſophes. Par leurs mœurs on peut juger de leur foi: ils diſent qu'il ne faut point craindre Dieu: auſſi ſe donnent-ils toute liberté. C'eſt ainſi que Tertullien nous décrit les heretiques *c. 43.*

XXXI. Tertullien contre Praxeas. *c. 1. 30.*

Un autre ouvrage excellent compoſé certainement depuis ſa cheute, eſt celui qu'il écrivit contre Praxeas: pour défendre la foi de la Trinité, ſur laquelle les Montaniſtes convenoient avec l'égliſe catholique. Il employe expreſſément le nom de Trinité, & marque que les hereriques affectoient de relever le nom de Monarchie, pour impoſer aux ſimples, & faire croire qu'ils ne défendoient que l'unité de Dieu. Pour prouver la diſtinction du Pere & du Fils, il examine tout ce qui eſt dit du Fils. Dieu, dit il, étoit ſeul avant la création du monde, parce qu'il n'y avoit rien hors de lui. Mais en lui étoit ſa ſageſſe, ſa raiſon & ſa parole interieure: qui ſe produiſit enſuite au dehors, & devint ſa parole exterieure. Il aime mieux ne la nommer parole qu'après cette production, ſuivant le ſtile des anciens theologiens: toutefois il reconnoît que l'uſage étoit déja, de la nommer parole, dés le commencement quelle étoit en Dieu, & admet ces expreſſions comme indifferentes. Et ceci ſert à expliquer ce qu'il dit ailleurs: que le Fils n'a pas toûjours été: parce qu'il nomme generation cette prolation exterieure du verbe, par laquelle Dieu dit: Que la lumiere ſoit; ſans préjudice de l'éternité du verbe interieur, qui eſt la ſageſſe. *c. 3.* *c. 5.* *Cont. Herm. c. 3. 45.* *Cont. Prax. c. 7.*

C'eſt, dit-il, cette parole que je dis être une perſone, & à qui j'attribuë le nom de Fils; & le reconoiſſant pour Fils, je ſoûtiens qu'il eſt le ſecond après le Pere: il a toûjours été dans le Pe- *c. 8.*

re, & a été produit de lui ſans en être ſéparé. Il en a été produit comme la plante de ſa racine, le fleuve de ſa ſource, le rayon du Soleil. Je declare donc que je les nomme deux, Dieu & ſon Verbe: le Pere & ſon Fils: & le troiſiéme après Dieu & ſon Fils, qui eſt l'Eſprit. Souvenez-vous toûjours de la regle que j'ai établie, que le Pere, le Fils & l'Eſprit ſont inſéparables l'un de l'autre. Quand je dis que le Pere eſt autre que le Fils & que le S. Eſprit, je le dis par neceſſité: non pour marquer diverſité, mais ordre: non diviſion, mais diſtinction, il eſt autre en perſone, non en ſubſtance. Le Pere eſt toute la ſubſtance, le Fils en eſt un écoulement: auſſi, dit-
Jo. XIV. 28. il: Le Pere eſt plus grand que moi.

c. 12. Autre eſt celui qui engendre, & celui qui eſt engendré: autre celui qui envoye, & celui qui eſt envoyé: autre celui qui fait, & celui par qui il fait. Le Seigneur même a uſé du mot d'autre en la perſone du Paraclet, en diſant: Je prierai mon Pere, & il vous envoyera un autre con-
Jo. XIV. 16. ſolateur. Il inſiſte ſur la nature des relations.
c. 10. Dieu conſerve ce qu'il a inſtitué: pour être pere il faut avoir un fils, & pour être fils il faut avoir un pere: autre choſe eſt d'avoir un pere, autre choſe de l'être: & il eſt impoſſible étant ſeul, ni d'avoir un fils ni de l'être. Cependant c'eſtoit la pretention de Praxeas, que Dieu étoit lui-même ſon Fils. Dieu devoit donc dire, dit Tertullien:
Pſ. 2. Je ſuis mon fils: je me ſuis engendré avant l'au-
Pſ. 109. rore: je me ſuis produit au commencement de
Prov. VIII. 22. mes voyes: or il dit tout le contraire. Que craignoit-il? ſinon de mentir & de nous tromper: comme il auroit fait, ſi n'eſtant qu'une même perſone il ſe parloit à lui-même, & de lui-même. Et enſuite:

c. 13. Jamais le nom de deux Dieux & de deux Sei-
c. 19. gneurs ne ſortira de nôtre bouche: non que le

Pe-

Pere ne ſoit Dieu, & le Fils Dieu, & le S. Eſprit Dieu. Mais parce que le Fils n'eſt nommé Dieu que par l'union avec le Pere: donc pour ne pas ſcandaliſer les gentils, j'imiteray l'apôtre, & ſi je dois nommer enſemble le Pere & le Fils, j'appellerai le Pere Dieu, & le Fils N. S. J. C. mais quand je nommerai J. C. ſeul, je pourrai le nommer Dieu. Quand l'écriture dit qu'il n'y a qu'un Dieu, c'eſt contre les payens, qui admettent la multitude des faux dieux, ou contre les heretiques, qui font auſſi des idoles, par leurs diſcours: c'eſt à dire ceux qui mettoient pluſieurs principes, comme Marcion & ſes ſemblables. Il répond aux paſſages dont abuſoit Praxeas. Le Pere & moi nous ſommes un. Il ne dit pas: Je ſuis, mais nous ſommes: & ne dit pas *unus* au maſculin, mais *unum* au neutre: une même choſe, non une même perſone. Pour montrer l'unité de ſubſtance, non la ſingularité de perſone; il dit: Je ſuis dans le Pere, & non pas: je ſuis le Pere. Tertullien releve la ceremonie myſterieuſe, qui s'obſervoit alors au Baptême, où l'on plongeoit, non une ſeule fois, mais trois; pour chaque nom des perſones divines.

c. 18. *Jo.* x. 30. *c.* 22. *c.* 25. *c.* 24. *c.* 26.

Les heretiques preſſez par la diſtinction du Pere & du Fils ſi évidente dans l'écriture: ſe reduiſoient à dire que le Fils étoit la chair, l'homme, Jeſus: le Pere l'eſprit, le Dieu, le Chriſt, ainſi il n'y avoit qu'une perſone divine. Mais pour défendre l'unité de Dieu ils detruiſoient l'incarnation. Car ce qui eſt né de la Vierge eſt le Fils de Dieu, Emmanuel, Dieu avec nous: donc ce n'eſt pas la chair ſeule; car la chair n'eſt pas Dieu. De plus; Dieu ne peut changer: toutefois le verbe s'eſt fait chair, donc il n'a pas eſté changé en chair, mais s'en eſt revétu, pour ſe rendre ſenſible & palpable. Autrement ſi J. C. étoit mélé de la chair & de l'eſprit, ce ſeroit

c. 27.

une

une troiſiéme ſubſtance, qui ne ſeroit ni l'un ni l'autre, ni Dieu, ni homme. Or en J. C. il y a deux ſubſtances non confuſes, mais jointes en une perſone, le Dieu & l'homme: chaque ſubſtance a conſervé ſes proprietez, l'eſprit faiſoit
c. 18. des miracles, la chair ſoufroit. Il paroît encore
1. *Cor.* xv. 3. que le Chriſt n'eſt pas le Pere; en ce qu'il eſt dit expreſſément que le Chriſt eſt mort: & il paroît
Matth. que ce n'eſt pas le Pere qui a ſouffert; puiſque
xxvii. 46. le Fils ſe plaint à la croix que ſon Dieu l'a abandonné: ſi c'eſtoit le Pere, à quel Dieu s'adreſſeroit il? C'eſt ainſi que Tertullien refutoit Praxeas, par la doctrine conſtante de l'égliſe: après quoi il y a ſujet de s'étonner, que dans les ſiecles ſuivans on ait encore tant diſputé, ſur les myſteres de la trinité & de l'incarnation.

XXXII. Il y a quelques autres traitez de doctrine écrits par Tertulien vers ce même temps; ſavoir
Tertullien contre Hermogene & de l'ame. contre Hermogene, de l'ame, de la chair de J. C. de la reſurrection de la chair. Hermogene vivoit encore & enſeignoit que la matiere étoit
Adv. Her. éternelle. Son principe etoit; que Dieu étant
c. 2. bon, n'avoit pû de ſon choix rien faire qui ne fût bon: cependant il y a des maux dans le monde: donc, diſoit il, il y a quelque neceſſité, à laquelle Dieu a été aſſujetti, & c'eſt le défaut de la
c. 4. 7. 11. matiere. Tertullien répond: que faire la matiere éternelle, c'eſt la faire égale à Dieu, & en un mot mettre un autre Dieu: parce qu'il ne ſera plus le ſeul eſtre ſouverain. Il ne ſera point non plus tout-puiſſant, puiſqu'il ne ſera point maître
c. 9. de la matiere: car ſi elle eſt mauvaiſe & éternel-
c. 11. 10. le, le mal ſera immuable & neceſſaire: ou ſi elle eſt capable de changement, elle n'eſt pas éternelle: & alors Dieu ſera toûjours auteur du mal ſelon Hermogene, puiſqu'il l'aura fait, ou ſoufert,
c. 35. 36. par ſa volonté. En ce traité Tertullien explique nettement qu'il appelle corps toute ſubſtance: &

qu'il

qu'il ne compte pour choſes incorporelles, que les modes de la ſubſtance, comme l'action, la paſſion & le mouvement. Ce qui fait entendre pourquoi il a dit que Dieu même étoit corporel: au reſte, il ne l'a pas cru materiel, puiſque ce traité entier ne tend qu'à prouver qu'il a créé la matiere. *De carne Chr. c. 11. v. Aug. ep. 166. ad Hier. n. 4. Tertull. c. 16.*

Le traité de l'ame eſt fait depuis celui-ci, & depuis le traité contre Marcion, conſtamment par Tertullien Montaniſte. Il ſoûtient que l'ame n'eſt point materielle, & toutefois qu'elle eſt corps: comptant que ce qui n'eſt point corps n'eſt point, & prétend refuter Platon & les autres, qui la tenoient incorporelle: mais il reconoît ailleurs, que cette opinion qu'il combat eſt la plus receuë, puiſqu'il la traite de vulgaire. Il donne même à l'ame les trois dimenſions: & en allegue ſerieuſement pour preuve la viſion d'une pretenduë ſainte des Montaniſtes. Il aſſure, ſuivant l'autorité de l'écriture, que l'ame n'eſt point éternelle, mais créée du ſoufle de Dieu: qu'elle eſt incorruptible & immortelle: mais il combat la métempſycoſe. Il ſoûtient le libre arbitre & la corruption de la nature, dont le ſerpent eſt l'auteur, & qui eſt comme une autre nature: toute ame eſt immonde en Adam, juſqu'à ce qu'elle ſoit reconnuë par J. C. Dieu ſeul eſt ſans peché, & le ſeul homme ſans peché eſt J. C. parce qu'il eſt Dieu. *c. 21. De carne Chr. c. 11. De reſurr. c. 17. c. 9. c. 22. 37. c. 21. c. 41. v. in Marcion. c. 17. c. 40.*

Il dit que le demon obſede les hommes dés leur naiſſance, invité par les ſuperſtitions payenes. Pendant la groſſeſſe on entouroit le ventre de la femme de bandages preparez devant les idoles: on avoit imaginé une déeſſe Alemone, pour nourrir l'enfant: une None & une Decime, pour le faire naître à terme: une Partula, pour regler l'acouchement. Dans le travail on invoquoit Lucine & Diane: durant toute la ſemaine *c. 28. c. 39. c. 37.*

on

on dreſſoit une table à Junon: le dernier jour on appelloit des gens, pour écrire le moment fatal de la naiſſance: on conſacroit à la déeſſe Statine les premiers pas que l'enfant faiſoit ſur la terre. Enſuite on voüoit toute ſa tête, ou quelqu'un de ſes cheveux: on les raſoit, ou on les deſtinoit à un ſacrifice, pour la famille particuliere, ou pour le public. Il explique par là ces paroles de S. Paul: que les enfans des fideles ſont ſaints, & non pas immondes, comme ceux des payens: parce qu'ils ſont exempts de ces ceremonies impures. Peut être étoit-ce une des raiſons des exorciſmes, qui precedent le baptême.

1. Cor. VII. 14.

Parlant du ſommeil, il dit, qu'en cet état il n'y a ni merite ni peché. Il dit que la mort ne vient pas de la nature, mais du peché; & le prouve par la loi conditionelle, qui menaçoit l'homme de mort, en cas qu'il pechât. Il marque expreſſément dans une hiſtoire qu'il rapporte, que les prêtres prioient aux ſepultures. Il croyoit que toutes les ames étoient dans les enfers, c'eſt à dire, au milieu de la terre, juſqu'au jour du jugement; & que celles des ſaints y étoient ſoulagées. Il ne met dans le paradis, que celles des martyrs, & ſe fonde ſur l'apocalypſe & ſur la viſion de ſainte Perpetuë: mais il marque aſſez, que d'autres y mettoient tous les ſaints.

c. 45.
c. 52.
c. 51.
c. 55.
De reſurr. c. 43.

XXXIII. De la chair de J. C. De la reſurrection.

Le traité de la chair de J. C. combat divers heretiques qui diſoient que J. C. n'avoit eu un corps qu'en apparence: ou un corps celeſte: ou un corps animal, c'eſt à dire l'ame renduë ſenſible. Il prouve que J. C. a eu une chair humaine & née de la Vierge. Premierement, il montre par l'écriture que J. C. avoit une ame & une chair: puiſqu'il dit: Mon ame eſt triſte juſqu'à la mort: & ailleurs: Le pain que je donnerai eſt ma-

c. 25.
c. 13.
Matth. XXVI. 38.
Jo. VI. 52.

ma chair, pour la vie du monde. Il dit que J. C. eſt Dieu, fils de Dieu & fils de l'homme, compoſé d'ame & de chair. Il prouve ſa divinité contre Ebion, en ce que jamais il ne dit comme les prophetes: L'ange qui me parloit dit ainſi, ou, le Seigneur dit: mais de ſon autorité: Et moi je vous dis. Expliquant ce que dit S. Paul, que J. C. a eu la reſſemblance de la chair de peché: ce n'eſt pas, dit-il, que ce fût une chair imaginaire, ou d'une nature plus excellente que la nôtre: elle étoit la nôtre, ſans être pechereſſe: parce que la faiſant ſiene, il l'a faite exempte de peché. Il a deû naître d'une Vierge & d'une maniere nouvelle, pour être l'auteur d'une nativité nouvelle: s'il avoit eu un pere & une mere comme homme, il ſeroit tout entier fils de l'homme; donc un ſimple homme: fils de l'homme par la chair, fils de Dieu par l'eſprit; mais non fils de Dieu, en tant qu'homme: étant né de Marie, il doit avoir tiré d'elle ſa chair: d'autant plus, que par elle il eſt du ſang de David & d'Abraham. Tertullien marque & condamne les differentes manieres dont les heretiques diviſoient J. C.

c. 14. *c.* 16. *c.* 17. *c.* 18. IV. *in Marc.* *c.* 10. *c.* 22. *c.* 23. *c.* 24.

Le traité de la réſurrection eſt contre les Valentiniens & les autres, qui nioient la reſurrection de la chair; n'admettant que celle de l'ame, c'eſt à dire la converſion des mœurs; & tournant en allegories tout ce que l'écriture dit de la reſurrection des corps. Ils le faiſoient en haine de la chair & du createur; & commençoient d'ordinaire par cette queſtion, pour ſéduire les ſimples: rendant la réſurrection incroyable, & venant enſuite à rendre odieuſe & la chair & ſon auteur. Tertullien marque expreſſément qu'il a écrit ce traité après ceux de la chair de J. C. de l'ame & contre Marcion: & il y cite Priſca ou Priſcilla propheteſſe de Montan.

c. 2. *c.* 11.

Il

c. 5. Il releve la dignité de la chair, par les avantages de la création: par ſon union avec l'ame, qui eſt telle, que l'on ne ſait ſi c'eſt la chair qui
c. 7. porte l'ame, ou l'ame qui porte la chair. Il la
c. 8. releve encore par les ſentimens, en diſant: On lave la chair, pour purifier l'ame: on oint la chair, pour conſacrer l'ame: on fait ſur la chair le ſigne de la croix, pour fortifier l'ame: on met la chair à l'ombre par l'impoſition des mains, afin que l'ame ſoit éclairée par l'eſprit: la chair mange le corps & le ſang de J. C. afin que l'ame ſoit engraiſſée de Dieu même. Nous voyons ici les trois ſacremens, que l'on conferoit d'ordinaire en même temps: le baptême, la confirmation & l'euchariſtie. Il ajoûte la gloire qui revient à la chair par le martyre; & conclut: Quoy donc cette chair que Dieu a formée de ſes mains & animée de ſon ſouffle, qu'il a établie pour commander à tous ſes ouvrages, qu'il a revêtuë de ſes ſacremens; dont il aime la pureté, dont il aprouve la mortification, dont il priſe les ſoufrances: cette chair ne reſſuſcitera pas, elle qui eſt à Dieu par tant de titres?

c. 14. 15. Pour cauſe de la réſurrection il aporte la juſti-
16. 55. ce de Dieu: afin que la chair qui a eu part aux bonnes & aux mauvaiſes actions, ait part à la récompenſe: parce qu'elle n'eſt pas ſeulement un inſtrument, mais une partie de l'homme; or J. C.
c. 34. 47. eſt venu ſauver l'homme entier. Comme les heretiques éludoient les paſſages les plus formels de l'écriture, par des allégories: il montre qu'il faut ſouvent prendre à la lettre les prédictions
c. 20. des prophétes & les paroles de J. C. il rejette
c. 33. expreſſement l'opinion de ceux qui vouloient,
c. 35. 54. que la mort éternelle ne fuſt autre choſe, que l'aneantiſſement de la chair & de l'ame même: inutilement ſeroit il parlé du feu éternel, s'il ne brûloit éternellement: & inutilement la chair, qui

qui n'étoit plus, réſuſciteroit-elle, pour retourner dans ſon neant. Il répond aux objections propres aux heretiques, & à celles qui leur étoient communes avec les payens; & conclut, que toute chair réſuſcitera; c'eſt à dire tous les corps humains: que ce ſera la même chair, & qu'elle ſera entiere: car la perte de quelque membre eſt une partie de la mort, qui doit eſtre entierement détruite. *c. 63.* *c. 57.*

XXXIV. Martyrs d'Egypte, Plutarque, Potamiene, &c. *Euſ. VI. hiſt. c. 4.*

La perſecution étoit toûjours violente en Egypte ſous le prefet Aquila: & pluſieurs diſciples d'Origene y ſoufrirent le martire. Le premier fut Plutarque, qu'Origene aſſiſta à la mort; & penſa eſtre tué par les amis de Plutarque, qui le regardoient comme la cauſe de ſa perte. Le ſecond fut Serenus, qui fut brûlé, le troiſiéme Heraclide, encore catecumene: le quatriéme Heron, nouveau baptiſé: ces deux furent décolés avec la hache. Le cinquiéme fut un autre Serenus, qui après pluſieurs tourmens eut auſſi la teſte tranchée: la ſixiéme fut une fille nommée Heraïs, qui fut brûlée: n'étant encore que catecumene: le ſeptiéme un nommé Baſilide, qui avoit conduit au ſuplice la ſainte martyre Potamiene; ces ſept martyrs étoient diſciples d'Origene.

Euſ. ib. c. 5. *Pallad. hiſt. Lauſ. c. 3.*

Potamiene étoit une eſclave de rare beauté. Son maître ayant voulu abuſer d'elle, & n'ayant pû la perſuader; la livra au prefet Aquila: l'accuſant d'eſtre Chrétiene, & de parler contre le gouvernement & contre les empereurs, à cauſe de la perſécution. Il promit au prefet une grande ſomme d'argent, le priant de ne lui faire aucun mal, ſi elle conſentoit à ſon deſir: mais de la faire mourir, ſi elle perſiſtoit en ſa dureté, afin qu'elle ne ſe moquât pas de lui. Le prefet n'ayant pû la perſuader, lui fit ſoufrir pluſieurs tourmens: enfin il fit mettre ſur le feu une gran-

grande chaudiere pleine de poix: & quand elle fut boüillante, il dit: Va, obeïs à ton maître, ſinon ſache que je te ferai jetter là dedans. Elle répondit: A Dieu ne plaiſe qu'il y ait un juge aſſés injuſte pour me condamner à conſentir à une paſſion deshoneſte. Il la menaça enſuite de l'expoſer à eſtre violée par des gladiateurs: & ne pouvant l'ébranler, il commanda qu'elle fût dépoüillée & jettée dans la chaudiere. Potamiene dit: Je vous conjure par la vie de l'empereur de ne me point faire paroître nuë, commandés plûtôſt, que l'on me deſcende peu à peu dans la chaudiere avec mes habits; & vous conoîtrés quelle patience m'a donné J. C. que vous ne conoiſſés pas. Le prefet lui accorda: & après lui avoir prononcé ſa ſentence, la mit entre les mains de Baſilide, qui étoit un de ſes gardes, pour la mener au ſuplice. Ce ſoldat la traita avec beaucoup de douceur & d'honeſteté. Il repouſſoit la populace, qui le long du chemin s'empreſſoit pour inſulter à Potamiene & lui dire des paroles inſolentes. Elle lui dit d'avoir bon courage, & lui promit, que ſitôt qu'elle ſeroit ſortie de cette vie, elle demanderoit grace pour lui à ſon Seigneur; & qu'il ſentiroit bientôt les effets de ſa reconnoiſſance. Après qu'elle eut ainſi parlé, on lui mit les pieds dans la poix boüillante, & on l'y enfonça peu à peu, juſques au ſommet de la teſte: ainſi elle acomplit ſon martyre. Sa mere Marcelle fut brûlée en même temps.

Peu après les ſoldats compagnons de Baſilide, voulant l'obliger à jurer, apparemment par quelqu'un de leurs faux dieux: il dit qu'il ne lui étoit point permis de jurer; parce qu'il étoit Chrétien, & qu'il le déclaroit publiquement. Ils crurent d'abord qu'il railloit; mais voyant qu'il continuoit avec fermeté, ils le menerent au prefet, qui

qui ayant oüi la même confeſſion, le fit mettre en priſon. Les Chrétiens vinrent le viſiter, & lui demanderent la cauſe d'un changement ſi ſubit; il répondit: Potamiene m'a aparu la nuit, trois jours après ſon martyre, & m'a mis une couronne ſur la teſte, en diſant: qu'elle avoit demandé grace au Seigneur pour moy, & l'avoit obtenuë: & que dans peu il me recevroit à ſa gloire. Les freres lui donnerent enſuite le ſceau du Seigneur, c'eſt à dire le baptême, & le lendemain il fut décolé avec la hache. Sainte Potamiene aparut en ſonge à pluſieurs autres, qui ſe convertirent à la foi.

Origene témoigne dans ſes écrits, qu'il avoit veu pluſieurs exemples ſemblables, de gens qui avoient été attirés à la religion chrétiene, comme malgré eux, & qui s'étoient trouvés tout d'un coup changés, après des viſions qu'ils avoient euës, ſoit en dormant, ſoit en veillant; juſques à ſoufrir volontiers la mort, pour cette doctrine, qu'ils deteſtoient auparavant. *Contra Celſ. l. 1. p. 35.*

XXXV. Zele d'Origene.

Lui-même dans cette perſécution ſignala ſon zele & ſon affection pour les martyrs. Il les viſitoit dans les priſons, & les accompagnoit, pour les encourager pendant que le juge les interrogeoit, & même lors qu'on les menoit au ſuplice: leur parlant hardiment & leur donnant le baiſer de paix. Il ne craignoit point la fureur des gentils: qui entouroient les martyrs en foule, & qui l'auroient lapidé, s'il ne leur eût échapé, comme par miracle. Irrités du grand nombre de ceux qu'il convertiſſoit par ſes inſtructions, ils lui dreſſerent pluſieurs fois des embûches; juſqu'à préparer des ſoldats, pour l'aſſaſſiner ſecretement dans ſa maiſon: ce qui l'obligeoit à changer ſouvent de logis; en ſorte qu'Alexandrie ſembloit n'eſtre pas aſſés grande pour le cacher. Souvent il fut pris & traîné par la vil-

ville: il fut pluſieurs fois appliqué à la queſtion. Un jour les infidelles le raſerent comme les prêtres des idoles: & le mirent ſur les degrés du temple de Serapis, lui donnant des branches de palmes, pour les diſtribuer à ceux qui montoient. Origene les prit & dit à haute voix: Venés, receves ces palmes, non comme celles de vôtre idole, mais comme celles de J. C. Tel étoit le zele d'Origene; mais il l'emporta trop loin.

Epiph. hæreſ. 64. n. 1.

Comme il étoit jeune, & obligé par ſa fonction de catechiſte à converſer continuellement, non ſeulement avec des hommes, mais avec des femmes; il voulut ſe mettre en ſeureté contre les tentations, & même contre les mauvais diſcours. Ayant plus de zele que d'experience, il prit trop à la lettre cette parole de l'évangile: Il y a des eunuques, qui ſe ſont rendus tels pour le royaume des cieux; & il en vint à l'exécution réelle. Il tint cette action fort ſecrette, & la cacha même à la pluſpart de ſes amis; mais elle vint à la connoiſſance de Demetrius ſon Evêque: qui fut extrémement ſurpris de la hardieſſe de ce jeune homme, & toutefois eſtima ſa ferveur & la ſimplicité de ſa foi. Il l'exhorta donc à prendre courage & à s'attacher à ſa fonction de plus en plus. Origene lui-même condamna depuis cette explication ſi groſſiere de l'évangile, & la refuta amplement: donnant un ſens allegorique à tout ce que J. C. dit en cet endroit des trois ſortes d'eunuques.

Euſ. VI. hiſt. c. 8. Hier. epiſt. 63. c. 3. Matth. XIX. 12.

in Matth. 10. 15. init.

XXXVI. Il ſemble que ce fut ſous cette perſécution que les Chrétiens commencerent a ſe mettre à couvert pour de l'argent: payant une eſpece de tribut, non ſeulement aux magiſtrats, mais encore aux delateurs & aux ſoldats, établis pour les chercher. Les égliſes entieres rachetoient ainſi leur repos: & les Evêques approu-

Tertullien, De la fuite. Scorpiaque. Contre les Juifs.

Tertull. de fuga.

prouvoient cette conduite : puiſque c'étoit ſoufrir une perte de biens, & la préferer au péril de l'ame. Mais les Montaniſtes la blâmoient ; auſſi-bien que la fuite de la perſécution : contre laquelle Tertullien fit un traité exprès, adreſſé a un nommé Fabius catholique, qui l'avoit conſulté ſur ce ſujet. Il y marque l'utilité de la perſécution. Alors, dit-il, la foi eſt plus ſoigneuſe, comme en temps de guerre, la diſcipline eſt plus exacte, pour les jeûnes, les ſtations, les prieres : pour l'humilitié, la haine mutuelle, la pureté, la ſobrieté. Il parle d'un ſaint martyr nommé Rutilius, qui après avoir fui pluſieurs fois la perſecution de place en place, après avoir racheté le péril par de l'argent, croyant s'eſtre mis en ſeureté, fut pris inopinément & preſenté au gouverneur : & après pluſieurs tourmens, finit par le feu. Il marque que juſques alors, entre les inventions de faire venir de l'argent au treſor de l'empereur, on ne s'étoit point encore aviſé d'impoſer aux Chrétiens un tribut particulier, pour leur faire acheter la liberté de leur religion : quoique leur grande multitude puſt aporter par là un grand revenu : mais c'étoit l'effet de la haine des payens, qui ne cherchoient qu'à les exterminer.

Pet. Alex. c. 12.

c. 5. Martyr. R. 2. Augſt.

On peut raporter à ce même temps le Scorpiaque de Tertullien : au moins paroît-il écrit après l'ouvrage contre Marcion, puiſqu'il y renvoye. Il le nomme ainſi, comme contrepoiſon contre les ſcorpions : c'eſt à dire, contre les heretiques, qui détournoient du martyre : c'étoient les Valentiniens & les autres Gnoſtiques. Ils prenoient leur temps de tenter les catholiques dans le fort des perſecutions : comme les ſcorpions dans la plus grande ardeur de l'été : & cette comparaiſon étoit bien ſenſible en Afrique. Les fideles, qui ſe laiſſoient ébranler à leurs diſ-

Scorp. c. 8.

cours, tomboient dans l'herelie, ou retournoient
a 2. 5. 9. au ſiecle, c'eſt à dire à l'idolatrie. Pour les combattre, Tertullien prouve la neceſſité du martyre, par les preceptes divins de l'ancien & du nouveau teſtament: & compare ce que le martyre avoit de rigoureux aux operations de chi-
a 10. rurgie; cruelles, mais ſalutaires. Il refute la réverie des Valentiniens, qui vouloient que la confeſſion commandée par J. C. ne ſe dût pas faire ſur la terre & en cette vie: mais après que les ames ſeroient ſorties des corps, devant les hommes, & les puiſſances, qu'ils imaginoient dans les divers étages du ciel. En cet endroit il dit clairement, que l'entrée du ciel nous eſt ouverte par la vertu de J. C. & que les chrétiens y ſont admis ſans examen ni retardement: que J. C. en a laiſſé ici bas les clefs à S. Pierre, & par lui à l'égliſe: & que chacun les porte avec lui, par la confeſſion de la foi. Il marque que les payens crioient ſouvent dans le cirque? Juſqu'à quand ſoufrira t-on cette troiſiéme eſpece? en parlant
lib. 1. ad Nation. c. 8. Adv. Jud. c. 1. des Chrétiens, ils ſe comptoient eux-mêmes, c'eſt à dire les Romains, pour la premiere eſpece, & les Juifs pour la ſeconde.

Ce fut encore vers ce même temps & dans les dernieres années de l'empereur Severe, que Tertullien écrivit contre les Juifs: à l'occaſion d'une diſpute entre un Chrétien & un Juif proſelyte, qui avoit duré tout un jour en preſence de pluſieurs perſones de l'une & de l'autre reli-
c. 5. gion. Il prouve que les ſacrifices de la loi devoient eſtre abolis: parce que d'un côté elle défend de ſacrifier en un autre lieu qu'à Jeruſalem;
Malach. lib. 11. & que d'ailleurs le prophete Malachie promet un ſacrifice qui s'ofrira par tout le monde. Parlant de l'étenduë de l'évangile, il nomme les nations
c. 7. ſuivantes. Diverſes eſpeces de Getules & de Maures: l'Eſpagne entiere: diverſes nations des Gau-

Gaules: les quartiers de la grande Bretagne inaccessibles aux Romains, soûmis à J. C. des Sarmates, des Daces, des Germains, des Scythes: & plusieurs nations cachées: plusieurs provinces & plusieurs isles inconnuës aux Romains. En tous ces lieux regne le nom du Christ qui est déja venu.

XXXVII. Mort de Sévere. Caracalle empereur. *Epit. Dion. p. 341.*

L'empereur Sévére faisoit la guerre aux barbares (dans la grande Bretagne.) Comme il étoit en marche avec son armée, Antonin son fils aîné, qui marchoit auprès de lui, retint un peu son cheval; & sans dire mot tira son épée, pour le fraper par derriere, & le tuer. Ceux qui suivoient firent un cri, qui empêcha Antonin d'achever son coup: l'empereur son pere se contenta de lui en faire des reproches: mais il en conceut une telle affliction, qu'il mourut peu de temps après plûtôt de chagrin que de maladie. Il avoit vécu soixante-cinq ans, & en avoit regné dix-sept & huit mois: il mourut à Eborac ou Yorc, le 4. de Février l'an de J. C. 211. Ses deux fils Antonin & Geta, qu'il avoit associez à l'empire, lui succederent. *An. 211.*

Mais ils ne pouvoient se soufrir l'un l'autre; & pendant le voyage qu'ils faisoient, pour revenir à Rome, chacun essaya plusieurs fois de faire perir son frere. Enfin Antonin n'ayant pû faire empoisonner Geta, le fit tuer à coups d'épée: & il expira dans le sein de sa mere, qui fut couverte de son sang. Antonin fit aussi tuer tous les soldats & les autres, qui avoient témoigné quelque inclination pour Geta, même leurs femmes & leurs enfans, jusqu'à vingt mille ames: ensuite il fit mourir un grand nombre de Sénateurs, particuliérement ceux qui avoient été en faveur auprès de son pere. Enfin dans les jeux du cirque le peuple Romain s'étant moqué d'un conducteur de chariot qu'il aimoit: il le prit à injure,

& fit venir des troupes, qui firent main-baſſe ſur tout le peuple. Cependant ce même Antonin ne perſecuta point les Chrétiens. Il ſe nommoit Baſſien avant que ſon pere l'eût aſſocié à l'empire: depuis on lui donna le ſurnom de Caracalla, à cauſe d'une eſpece de grand manteau, dont il fit largeſſe au peuple: & il eſt plus connu par ce nom.

XXXVIII. S. Alexandre évêque de Jeruſalem. *Euſ.* VI. *hiſt* c. 11. *Id. Chr. an.* 212.

Vers le commencement de ſon regne; Serapion evêque d'Antioche étant mort, Aſclépiade lui ſucceda, & en gouverna l'égliſe ſept ans: il avoit été confeſſeur pendant la perſecution. Alexandre Evêque en Cappadoce, qui étoit encore en priſon pour la foi, écrivit à cette occaſion une lettre, qui commençoit ainſi: Alexandre ſerviteur du Seigneur & priſonier de J. C. à la ſainte égliſe d'Antioche, ſalut en N. S. Quand j'ai apris qu'Aſclépiade, que la grandeur de ſa foi rend tres-propre au miniſtere, a receu par la divine providence le gouvernement de vôtre égliſe; le Seigneur a adouci les fers dont j'étois chargé dans la priſon, & les a rendus legers. Il envoya cette lettre par le prêtre Clement d'Alexandrie, homme, dit-il, éprouvé & conſommé dans la vertu, & que la providence de Dieu a amené en ce païs pour affermir l'égliſe de J. C.

Euſ. VI. c. 10.

Alexandre étant ſorti de priſon eut une revelation en ſonge qui lui ordonna d'aller à Jeruſalem viſiter les ſaints lieux. Il y trouva Narciſſe, qui avoit repris le gouvernement de ſon égliſe. Car ayant diſparu pluſieurs années, il revint du temps de Gordius, que l'on avoit mis à ſa place; & parut comme reſuſcité des morts. Le reſpect que l'on avoit pour ſa vertu, principalement à cauſe de ſa patience contre la calomnie; fit que tous les freres le prierent de reprendre la conduite de ſon troupeau: mais il étoit ſi âgé, qu'il ne pouvoit preſque plus agir. Les plus vertueux d'en-

d'entre les freres eurent une revelation la nuit: une voix tres-diſtincte leur ordonna de ſortir hors des portes de la ville, & de prendre pour évêque celui que Dieu leur envoyeroit. Ils trouverent Alexandre, & quoi qu'il fût déja évêque d'une autre égliſe; le témoignage de la volonté de Dieu, & la confeſſion illuſtre qu'il avoit faite pendant la perſecution, furent cauſe qu'ils le retinrent, de l'avis commun de tous les évêques des égliſes voiſines. Ainſi Alexandre demeura évêque de Jeruſalem avec Narciſſe: & c'eſt le premier exemple d'un évêque transferé d'un ſiege à un autre, & donné pour coadjuteur à un évêque vivant: quoi qu'à vrai dire, Alexandre étoit plûtôt le ſucceſſeur de Narciſſe, qui n'avoit plus que l'honneur de l'épiſcopat. Il en faiſoit mention dans une lettre écrite aux Antinoïtes, en ces termes: Narciſſe vous ſaluë, lui qui a tenu ici avant moi la place d'évêque, & qui ayant déja plus de cent ſeize ans, eſt maintenant uni avec moi par les prieres. Il vous prie, comme moi, d'être de mêmes ſentimens.

XXXIX. Auteurs eccleſiaſtiques. Gaius Minucius Felix.

A Rome, dans ce même temps du pape Zephyrin & de l'empereur Caracalla, il y eut une diſpute celebre entre Gaius catholique & Proclus Montaniſte: où Gaius qui étoit tres-éloquent le convainquit de défendre ſans raiſon la nouvelle prophetie. Il avoit écrit la relation de cette diſpute, où il diſoit entr'autres choſes: Je puis montrer clairement les trophées des apôtres. Car ſi vous voulés aller au Vatican, ou ſur le chemin d'Oſtie, vous trouverés les trophées de ceux qui ont établi cette égliſe par leurs diſcours & par leurs vertus.

Hier. de Script. in Gajo. Euſ. VI. hiſt. 20. Euſ. II. hiſt. 25.

C'eſt à peu près le temps, que Minucius Felix avocat fameux vivoit à Rome, & écrivoit un excellent dialogue, pour la défenſe de la religion chrétiene, contre les calomnies des payens. Il

Hier. de Script.

y fait parler avec lui deux de ſes amis, Octavius Januarius déja Chrétien, & Cecilius Natalis encore payen. Octave étoit de tout temps ami de Felix: il avoit été le confident de ſes amours, & le compagnon des égaremens de ſa jeuneſſe: & quand ils quitterent l'idolatrie, pour ſe convertir à la foi chrétiene, Octave fut le premier. Après quelque temps d'abſence, une afaire & le deſir de voir ſon ami Felix, lui fit quitter ſa maiſon, ſa femme & ſes enfans encore petits, pour venir à Rome: où Felix, qui ne l'attendoit point, le receut avec une joye extréme. Au bout d'un jour ou deux ils allerent à Oſtie, où Felix devoit paſſer les vacations de l'automne, & Cecilius fut de la partie. Un matin comme ils ſe promenoient tous trois ſur le bord de la mer, Cecilius ayant remarqué une idole de Serapis, porta la main à ſa bouche & la baiſa: c'eſtoit une maniere d'adoration. Alors Octave dit à Felix: Mon frere, il n'eſt pas digne de vous de laiſſer dans cette ignorance vulgaire un homme qui vous accompagne continuellement. Ils continuerent leur promenade, s'entretenant de diſcours indifferens: & revenant ſur leurs pas, ils trouverent des enfans qui ſe joüoient à faire couler des cailloux plats ſur la ſuperficie de la mer. Les deux autres prirent plaiſir à ce ſpectacle innocent; mais Cecilius parut réveur & chagrin. Felix lui en demanda le ſujet, & il avoüa qu'il étoit piqué du diſcours d'Octave, & propoſa d'examiner à fonds la queſtion.

XL. Plaintes des payens contre la religion Chrétienne.

Ils s'aſſirent, mettant Felix au milieu, comme leur juge: & Cecilius commença par relever l'incertitude des conoiſſances humaines, & la témerité de ceux qui aiment mieux embraſſer au hazard une opinion, que de ſe donner la patience d'examiner la verité. C'eſt pourquoi, dit-

il,

il, on ne peut voir ſans indignation & ſans douleur, que des ignorans, qui n'ont ni teinture des lettres, ni connoiſſance des arts les plus communs, oſent decider de la nature ſouveraine, dont tant de ſectes de philoſophes depuis tant de ſiecles diſputent encore, & avec raiſon: puiſque bien loin de conoître les choſes divines, nous ne conoiſſons pas mêmes ce qui eſt dans le ciel, au deſſus de nous, ni dans le fonds de la terre, & nous ſerions bien-heureux, de nous conoître nous-même. Enſuite il apporte les raiſons, qui faiſoient douter les philoſophes, ſi le monde avoit un auteur, & s'il étoit gouverné par une providence: & conclut, que dans cette incertitude, le meilleur eſtoit de ſuivre les ancienes traditions, touchant la religion; & ſans vouloir juger des dieux, en croire leurs peres & leurs anceſtres, qui étoient plus près de l'origine du monde. Il s'étend ſur la grandeur de l'empire Romain, qu'il prétend eſtre la recompenſe de leur pieté envers tous les dieux, même étrangers.

Ainſi, dit-il, puiſque toutes les nations s'accordent à croire les dieux immortels, quoi que le culte en ſoit different, & l'origine incertaine: je ne puis ſoufrir qu'il y ait des gens ſi préſomptueux & ſi enflés de leur ſageſſe impie, que de vouloir détruire ou affoiblir une religion ſi ancienne, ſi utile, ſi ſalutaire. N'eſt-il pas déplorable de voir cette faction abandonnée & deſeſperée s'élever contre les dieux, former une conjuration profane, en ramaſſant la lie du peuple le plus bas & le plus ignorant & des femmes foibles & credules; ſe joindre par des aſſemblées nocturnes, des jeûnes ſolemnels & des repas inhumains? nation obſcure & ennemie de la lumiere, muette en public, parleuſe en ſecret. Ils regardent les temples comme des buchers funeſtes,

ils crachent contre les dieux, ils ſe moquent des ſacrifices: ils ont pitié des honeurs du ſacerdoce: & mépriſent la pourpre, étant eux-mêmes à demi nuds. Leur folie va juſques à ne compter pour rien les tourmens preſents, parce qu'ils en craignent de futurs & d'incertains: & de peur de mourir après leur mort, ils n'apprehendent point de mourir.

Comme le mal eſt fecond, la corruption des mœurs croiſſant toujours, cette conjuration impie s'étend par tout le monde. Ils ſe reconoiſſent à certaines marques ſecretes, ils s'aiment preſque avant que de ſe conoître: ils s'appellent tous freres & ſœurs, couvrant ſous ces beaux noms les infamies & les crimes dont ils ſe font une religion. On ne diroit pas d'eux tant de choſes honteuſes, ſi ces bruits n'étoient ſoutenus d'un grand fonds de verité. J'aprens qu'ils adorent la teſte d'un âne, par je ne ſai quelle impertinente opinion. Il ajoûte une autre calomnie infame & abſurde; dont on ne peut deviner d'autre fondement, ſinon que l'on voyoit les Chrétiens ſe mettre à genoux devant l'évêque aſſis: ſoit pour recevoir l'impoſition des mains, à la confirmation & à la penitence, ſoit en diverſes autres occaſions; comme nous le pratiquons encore. Cecilius continuë: On dit auſſi qu'ils adorent un homme, qui a été puni du dernier ſupplice, pour ſes crimes, & le bois funeſte de la croix: ces autels convienent à des ſcelerats, & ils adorent ce qu'ils meritent. Il raporte enſuite ces fables odieuſes, de l'enfant couvert de farine, que l'on donoit à manger: du chien qui éteignoit la lumiere, des inceſtes & des abominations, que l'on atribuoit aux aſſemblées des Chrétiens.

Sup. Mb. 111. n. 21.

Il allegue comme une grande preuve de ces faits l'obſcurité de la religion. Car, dit-il, quoi

que

que ce ſoit qu'ils adorent, pourquoi s'éforcent-ils tant de le cacher? les choſes honeſtes aiment à paroître en public, les crimes cherchent le ſecret. Pourquoi n'ont-ils, ni temples, ni autels, ni images conuës? pourquoi n'oſent-ils parler ouvertement, ni s'aſſembler librement; ſi ce n'eſt que ce qu'ils adorent ſi ſecretement ſoit puniſſable ou honteux? Mais enfin qui eſt ce Dieu, d'où vient-il, où eſt-il? ce Dieu unique, ſolitaire, abandonné, qu'aucune nation libre ne conoît: il n'y a que les Juifs, peuple miſerable, qui ayent auſſi adoré un ſeul Dieu, encore avoient ils des temples, des autels, des victimes, des ceremonies. Mais ce Dieu a ſi peu de puiſſance, qu'il eſt captif des Romains avec ſon peuple. Pour les Chrétiens, quels prodiges n'inventent-ils point? que ce Dieu, qu'ils ne peuvent ni montrer, ni voir, s'informe exactement des mœurs de tout le monde, des actions, des paroles, des penſées les plus ſecretes: c'eſt à dire qu'il ſe promene & ſe trouve par tout, qu'il eſt incommode, inquiet, curieux, juſques à l'impudence; puiſqu'il eſt en tous lieux, & preſent à toutes les actions: occupé de chacun en particulier, comme s'il pouvoit ſuffire à tous. Que dirons-nous de ce qu'ils menacent du feu le monde entier, comme ſi l'ordre de la nature pouvoit eſtre renverſé? & non contents de cette opinion extravagante, ils y joignent des contes de vieilles; en diſant qu'ils renaîtront aprés eſtre morts & réduits en cendre: dela vient ſans doute l'horreur qu'ils ont des buchers, où nous brûlons les corps. C'eſt ſur ce fondement qu'ils ſe promettent une vie heureuſe & éternelle aprés la mort, & menacent les autres d'une peine eternelle. Et toutefois vous attribués à Dieu tout ce que nous faiſons, comme les autres l'attribuent au deſtin: & vous dites que ce n'eſt pas ceux qui le veulent qui embraſſent vôtre ſecte, mais ceux

Tertull. de teſtim. an. c. 2.

qui ſont choiſis: ainſi vous faites un juge injuſte, qui punit dans les hommes le hazard & non pas la volonté. Cecilius attaque ici manifeſtement le dogme de la grace. Il attaque enſuite celui de la reſurrection, & continuë: Vous devriés au moins juger par l'experience du preſent, combien vos eſperances vous trompent: vous êtes pauvres, pour la plus grande & la meilleure partie, comme vous dites vous mêmes: vous ſouffrés le froid, la faim, le travail: & vôtre Dieu l'endure; il ne veut ou ne peut vous ſécourir; tant il eſt foible ou injuſte. Sans parler des maladies & des autres miſeres communes: on vous menace, on vous fait ſoufrir les tourmens, la croix, le feu: où eſt ce Dieu? il peut vous ſecourir après la reſurrection, & ne le peut pendant la vie.

Ne voyés-vous pas les Romains, ſans vôtre Dieu, regner, joüir de l'empire de tout le monde, & vous commander à vous mêmes? tandis que pleins de crainte & d'inquietude, vous vous abſtenés des plaiſirs honeſtes. Vous ne prenés part, ni aux ſpectacles, ni aux pompes, ni aux feſtins publics: vous deteſtés les combats ſacrés & les viandes offertes ſur les autels: tant vous craignés les dieux, que vous dites, qui ne ſont point. Vous ne vous couronés point de fleurs, ni ne vous parfumés point le corps; vous êtes pâles & tremblans: vous ne réſuſciterés point, & ne vivez pas en attendant. Donc s'il vous reſte un peu de bon ſens ou de modeſtie, ceſſés de chercher les ſecrets du ciel & la deſtinée du monde: c'eſt aſſés de regarder à ſes pieds; principalement pour des gens ignorans, groſſiers, ruſtiques: ceux qui ne ſont pas capables d'entendre les affaires de la vie civile, ſont bien moins capables de diſcourir des choſes divines. Ou ſi vous voulés philoſopher: imités Socrate, qui diſoit, que ce qui eſt au deſſus de nous ne nous re-

regarde point: la ſouveraine ſageſſe eſt d'avoüer ſon ignorance. Pour moi j'eſtime qu'il faut laiſſer les choſes douteuſes comme elles ſont, & ne pas juger temerairement, tandis que l'on void tant de grands hommes dans le doute: de peur d'introduire une ſuperſtition ridicule, ou de détruire toute religion. Ainſi parla Cecilius.

XLI. Réponſes des Chrétiens.

Octavius répondit: Que tous les hommes, ſans diſtinction d'âge, de ſexe, de condition, ſont nés capables de raiſon: & que les philoſophes, mêmes avant que leur reputation fût établie, étoient mépriſés des grands & des riches, comme des hommes vulgaires, pauvres & ignorans. Moins le diſcours eſt étudié, plus il eſt clair, que c'eſt la verité ſeule qui perſuade. Il eſt raiſonnable que l'homme ſe conoiſſe lui-même: mais il ne le peut, ſans conoître le reſte du monde, tant les parties en ſont liées, & ſans conoître Dieu qui en eſt l'auteur: il faut conoître cette grande ſocieté, pour ſe bien conduire dans la ſocieté civile. Il vient enſuite aux preuves naturelles d'un Dieu qui a fait le monde, & qui le gouverne par ſa providence. Nous ne pouvons, dit-il, ni le voir, ni le comprendre; parce qu'il eſt au deſſus de nos ſens & de nos conoiſſances, immenſe, infini, connu de lui ſeul tel qu'il eſt. Il ne faut point non plus chercher ſon nom: ſon nom eſt Dieu. On a beſoin de noms pour diſtinguer chaque particulier dans une multitude: le nom de Dieu ſuffit pour celui qui eſt ſeul Dieu. Il n'eſt autre choſe qu'eſprit & raiſon: les philoſophes même l'ont enſeigné ainſi pour la pluſpart.

Il refute enſuite amplement les fables & les autres abſurdités de l'idolatrie. En parlant des hommes que l'on faiſoit dieux, après leur mort, comme alors tous les empereurs Romains;

il dit: On leur donne ce nom malgré eux: ils ſouhaittent de demeurer hommes, & craignent de devenir dieux, quelques vieux qu'ils ſoient. Il demande quand les idoles commencent à eſtre des dieux? on le fond, on le fabrique, on le repare: il n'eſt pas encore dieu. On le dreſſe, on l'affermit avec du plomb: il ne l'eſt pas encore: on l'orne, on le conſacre, on le prie: le voilà dieu, quand il a plu à un homme de le dédier. Il répond au reſte comme Tertullien à l'objection de la grandeur Romaine & aux calomnies des inceſtes & des repas de chair humaine: & rapporte aux demons l'idolatrie & la haine contre les Chrétiens. Il dit que nous n'adorons ni ne ſouhaitons les croix: mais c'eſt comme il a dit auparavant, que l'on ſe trompe fort, ſi l'on croit que nous tenions pour dieu, un homme terreſtre ou criminel. Octavius ou plûtôt Minucius, qui le fait parler, n'entre dans l'explication d'aucun myſtere: ainſi il n'explique ni l'incarnation, ni la croix de J. C. il ſe contente d'éloigner les idées baſſes des payens, qui croyoient, que nous adorions un homme ordinaire, & la figure de la croix en elle-même, comme inſtrument de ſuplice. Au reſte cette objection ne leur fuſt pas venuë dans l'eſprit s'ils n'avoient veu les Chrétiens, ou dans les égliſes, ou dans leurs maiſons, rendre quelque reſpect à la figure de la croix. Et ſi les Chrétiens n'avoient eu aucune ſorte d'images, Cecilius n'auroit pas dit, qu'ils n'en ont point de conuës: mais abſolument, qu'ils n'en ont point.

V. Perron. Confer. 6. paſſ. & Reflut. p. 227. &c.

Id. Tertull. apolog. c. 16.

Contre le reproche que les Chrétiens n'avoient ni ſtatuës, ni temples, ni autels, ni ſacrifices: il ſe contente de dire, que l'homme eſt la vraye image de Dieu, le monde ſon temple, la vie pure & les bonnes œuvres, le véritable ſacrifice,

ce. C'eſt à peu près ainſi qu'Origene répondoit, peu de temps après; & avant lui Clement Alexandrin ſon maître. Ce n'eſt pas qu'il ne fuſt notoire, que les Chrétiens s'aſſembloient en certains lieux, pour l'exercice de leur religion: mais ces lieux reſſembloient plûtôt à des écoles, qu'à des temples, tels que ceux des payens, qui n'eſtoient jamais ſans idoles de relief, ni ſans autels propres à y brûler des victimes. Il dit qu'il n'y a autre deſtinée que la providence de Dieu: & promet un traité du deſtin que nous n'avons plus. Sur ce que l'on reprochoit aux Chrétiens leur pauvreté, il dit: C'eſt nôtre gloire: comme le luxe relâche le courage, la frugalité l'affermit. Et toutefois peut-on eſtre pauvre, quand on n'a beſoin de rien, quand on ne deſire point le bien d'autrui? Si nous croyions les richeſſes utiles, nous les demanderions à Dieu: celui à qui tout apartient pourroit bien nous en donner quelque partie. Mais nous aimons mieux les mépriſer que les garder: nous lui demandons plûtôt l'innocence & la patience. C'eſt ce qu'il y a de plus ſingulier dans le dialogue de Minucius Felix: dont la concluſion eſt la converſion de Cecilius.

Orig. in Cel. lib. 8. p. 389. Clem. 7. ſtrom. V. Mœurs Chr. n. 28.

Hier. ſcript. de Min.

XLII. Avis de Tertullien à Scapula.

Vers ce même temps au commencement de Caracalla, ou peut-eſtre ſur la fin de Severe, Tertullien adreſſa un écrit à Scapula proconſul d'Afrique, pour l'exhorter à faire ceſſer la perſécution: qui par conſequent duroit encore en cette province. Il y marque d'abord, que ces avis, que les Chrétiens donnent aux perſécuteurs, ne ſont pas pour l'intereſt des Chrétiens: qui ſe réjoüiſſent plus d'eſtre condamnés, que d'eſtre abſous: mais pour l'intereſt des perſécuteurs eux-mêmes. Il dit expreſſément: A Dieu ne plaiſe, que nous ſoyons indignés des maux que nous deſirons ſoufrir: ni que nous nous

procurions quelque vengeance, nous qui l'attendons de Dieu. Il remarque, comme des ſignes évidens de cette vengeance divine, pluſieurs évenemens extraordinaires arrivés depuis la perſecution.

Sous le gouverneur Hilarien le peuple cria: que l'on ôtât aux Chrétiens les aires, où ils faiſoient leurs ſepultures: & les aires, où ils battoient leurs bleds, furent inutiles; car ils n'eurent point de moiſſon. Il y eut des pluyes & des tonerres extraordinaires: des feux parurent la nuit ſur les murailles de Cartage: à Utique le ſoleil s'éclipſa contre les regles de l'aſtronomie. Claude Herminien gouverneur de Cappadoce, indigné de la converſion de ſa femme, traitta cruellement les Chrétiens: il fut ſeul attaqué de peſte dans ſon palais, & plein de vers, bien qu'encore tout vivant; il diſoit: Il ne faut pas qu'on le ſache, de peur que les Chrétiens ne s'en réjoüiſſent. Enſuite reconoiſſant ſa faute, d'avoir contraint quelques-uns par les tourmens à apoſtaſier, il mourut preſque Chrétien. Cecilius Capella, quand Sévere prit Byzance ſur le parti de Niger, s'écria: Réjoüiſſez-vous Chrétiens:
c. 4. parce que Sévere leur étoit alors favorable. Il aporte enſuite les exemples de pluſieurs gouverneurs, qui avoient traité les Chrétiens plus humainement. Cincius Sévere à Thyſdre en Afrique leur ſuggeroit lui-même les réponſes, qu'ils devoient faire, pour être renvoyés. Veſpronius Candide renvoya un Chrétien, ſous prétexte qu'il ne pouvoit contenter ceux qui le pourſuivoient, ſans favoriſer le tumulte. Aſper en voyant un qui cedoit à de legers tourmens, ne le contraignit point de ſacrifier: après avoir declaré à ſon conſeil, qu'il étoit fâché que cette afaire lui fût venuë. Pudens, comme on lui eut envoyé un Chrétien, ayant compris par le titre de l'accu-

ſa-

ſation, qu'elle étoit calomnieuſe: la déchira & renvoya l'accuſé, diſant, qu'il ne l'interrogeroit point ſans accuſateur legitime, ſuivant l'ordre de l'empereur.

Tous ces gouverneurs étoient en Afrique; car Tertullien ajoûte: Tout cela vous peut être atteſté par vos officiers & par vos conſeillers, qui ont eux-mêmes obligation aux Chrétiens. Le ſecretaire de l'un d'eux fut délivré d'un demon, qui l'alloit précipiter: un parent d'un autre, un petit garçon d'un autre: & combien d'hommes de qualité, pour ne pas parler des gens du commun, ont eſté délivrés des demons, ou gueris de leurs maladies? Il marque en ces termes que la perſecution duroit toûjours: Encore à preſent ce nom eſt perſecuté par le commandant de la legion, & par le gouverneur de la Mauritanie, mais juſques au glaive ſeulement: comme il a eſté ordonné au commencement. C'eſt à dire, que ces officiers ſe contentoient de faire mourir les Chrétiens: ſans les tourmenter. Il finit en repreſentant leur grand nombre, & de perſones conſiderables, ſur tout à Carthage.

XLIII. Occupations d'Origene.

Origene continuoit toûjours d'enſeigner à Alexandrie: mais le deſir de voir l'égliſe de Rome ſi ancienne, le porta à y faire un voyage, vers ce même temps, ſous le pontificat de Zephyrin. Son ſéjour n'y fut pas long; & il retourna bientoſt à Alexandrie, reprendre ſes occupations ordinaires, ſous l'évêque Demetrius, qui l'exhortoit & le ſupplioit preſque de s'apliquer à ſervir l'égliſe. Origene vit qu'il ne pouvoit ſuffire à l'étude profonde de la theologie, à l'explication de l'écriture: & en même temps à l'inſtruction de ceux qui venoient à lui, & qui ne le laiſſoient pas reſpirer; ſe ſuccedant les uns les autres depuis le matin juſques au ſoir. Il partagea donc cette multitude & choiſit entre ſes amis Heraclas pour

Euſ. VI. hiſt. c. 14, p. 151.

le

le ſoulager. C'étoit un homme appliqué à la theologie: & d'ailleurs tres-ſavant dans les humanités, & raiſonablement inſtruit de la philoſophie. Il le chargea de donner les premieres inſtructions à ceux qui commençoient; ſe reſervant les plus avancés.

§. 16. La paſſion qu'il avoit d'entendre l'écriture ſainte lui fit aprendre la langue hebraïque, quoi que cette étude ne convînt guere à ſon âge & à ſa nation: car il avoit déja environ trente ans, & les Alexandrins, ni les autres Grecs n'aprenoient pas volontiers les langues étrangeres. Il acheta donc les exemplaires hebraïques, dont les Juifs ſe ſervoient: & rechercha les verſions grecques, qui en avoient eſté faites, outre celle des Septante: c'eſt à dire la verſion d'Aquila, de Theodotion & de Symmaque. Cette derniere venoit d'eſtre faite du temps de l'empereur Séve-re: l'auteur s'étoit plus attaché à rendre le ſens que les paroles: & après avoir fait une premiere verſion, il en fit une ſeconde. Il avoit été Chrétien, & paſſa à la ſecte des Ebionites, pour laquelle il écrivit contre l'évangile de S. Matthieu: quelques-uns le font auteur de certains héretiques demi Juifs, que l'on nommoit Symmaquiens.

Hier. de ſcript. V. Huet. Orig. lib. II. c. 2

Hier. in Jerem. XXXII. 30.

Euſ. VI. hiſt. c. 17.

Praef. in epiſt. ad Gal. ap. Ambroſ.

Ce fut alors qu'Origene convertit à la foi catholique Ambroiſe, homme conſidérable à Alexandrie, pour ſes richeſſes & pour ſon eſprit, mais engagé dans les erreurs des Valentiniens: étant convaincu & éclairé il ſe rendit, & fut depuis un des plus grands amis d'Origene. Il y eut pluſieurs autres ſavans hommes, que la reputation d'Origene attira pour l'écouter, non ſeulement des héretiques, mais des payens & des philoſophes; car il ne ſe contentoit pas d'enſeigner la doctrine chrétiene, il y joignoit la philoſophie & les lettres humaines. Ceux en qui il trou-

Euſ. VI. c. 18.

voit

voit le plus beau naturel, il les introduiſoit à la philoſophie, leur enſeignant la geometrie, l'arithmetique & les autres ſciences préliminaires: puis il leur montroit les ſectes de philoſophes & leurs differentes opinions, expliquoit leurs écrits, & y faiſoit des commentaires. Il excitoit à l'étude des humanités, ceux qui avoient l'eſprit plus commun: aſſurant qu'elles n'étoient pas peu utiles, pour l'intelligence & la preuve des ſaintes écritures. Telles étoient ſes raiſons, pour s'appliquer lui-même à l'étude des lettres humaines & de la philoſophie. Sa reputation étoit ſi grande, même chés les payens, que ſouvent leurs philoſophes le conſultoient, lui dédioient des livres, ou faiſoient mention de lui dans leurs écrits.

Il étoit ainſi occupé à Alexandrie, lors qu'il vint un ſoldat apportant des lettres du gouverneur d'Arabie à l'évêque Demetrius & au prefet d'Egypte: afin de lui envoyer en diligence Origene, pour l'entretenir de ſcience. Ils envoyerent Origene, il alla en Arabie, & ayant terminé en peu de temps l'affaire qui l'y avoit appellé, il revint à Alexandrie. Peu de temps après une guerre civile aſſés violente, qui s'y alluma, l'obligea d'en ſortir; & ne ſe trouvant pas en ſeureté dans l'Egypte, il paſſa en Paleſtine, & s'arreſta à Ceſaree: où il ſe mit à enſeigner publiquement. Ce fut dans ce voyage de Paleſtine, qu'il trouva une verſion de l'écriture ſans nom d'auteur: car il marquoit qu'il l'avoit trouvée à Jericho, dans un vaiſſeau de terre, ſous l'empereur Antonin fils de Sévere. Quoi qu'Origene ne fût pas encore prêtre, les evêques du païs l'inviterent, non ſeulement à parler, mais à expliquer les écritures dans l'aſſemblée publique de l'égliſe. Démétrius évêque d'Alexandrie s'en plaignit: mais Alexandre de Jeruſalem & Theocti-

Euſ. VI. hiſt. c. 19.

ſte

ſte de Cefarée lui répondirent en ces termes: Ce que vous ajoûtez dans vos lettres qu'il eſt inoüi, que les laïques parlent devant les évêques & expliquent les ecritures: il nous ſemble qu'en cela vous vous êtes manifeſtement trompé. Car lorſque l'on trouve des hommes capables d'aider les freres, dans la parole de Dieu, les évêques les prient de l'expliquer au peuple: comme à Larande l'évêque Neon a fait parler Evelpis: à Icone l'évêque Celſe a employé Paulin: à Synnade, l'évêque Attique a employé Theodore. C'étoient tous de ſaints perſonages: & il eſt à croire que le même ſe pratique en d'autres lieux, quoi que nous n'en ayons pas de connoiſſance. Ainſi parloit Alexandre évêque de Jeruſalem. Démétrius écrivit à Origene, & lui envoya même des diacres de ſon égliſe, pour le preſſer de revenir à Alexandrie: il revint & reprit ſes études & ſes occupations ordinaires.

XLIV. Mort de Caracalla. Macrin empereur. *Hnet.* 11. *Origen. c.* 2. *An.* 215. *Herod. lib.* 4.

La guerre qui avoit chaſſé Origene d'Alexandrie étoit aparemment le deſordre, qu'y fit l'empereur Caracalla. Car il y vint la cinquiéme année de ſon regne 215. de J. C. Le peuple de cette grande ville railleur & inſolent s'étoit moqué de lui; principalement ſur la mort de ſon frere, & il avoit réſolu de s'en vanger. Mais il diſſimuloit & feignoit d'aimer cette ville, à cauſe d'Alexandre le grand ſon fondateur; qu'il ſe piquoit d'imiter. Il y entra donc en grande ſolemnité: enſuite il fit aſſembler toute la jeuneſſe, comme pour une revuë: mais tandis qu'il les amuſoit de paroles, il les fit environner par ſes troupes: puis il ſe retira: & à un certain ſignal, on les tua tous, avec leurs parens & les autres, qui s'y trouverent engagez. En même temps l'armée ſe ſaiſit des ruës & des toits des maiſons: chaque citoyen eut ordre de demeurer chés lui, & chaque ſoldat ordre d'égorger ſon

ſon hoſte. Avec les Alexandrins perirent pluſieurs étrangers, même de la ſuite de l'empereur: parce que, dans une ſi grande ville, on ne pouvoit les diſcerner entre ceux que l'on tuoit jour & nuit. On jettoit les corps dans des foſſes profondes, pour en dérober la conoiſſance; & l'empereur n'oſa publier le nombre des morts: mais il écrivit au ſénat, qu'il importoit peu combien avoient perdu la vie, puiſque tous l'avoient merité. Ainſi fut traitée Alexandrie, qui avoit fait ſoufrir tant de martyrs durant la perſecution de Sévere.

L'empereur Caracalla étoit extrémement curieux & ſoupçoneux: & ſachant qu'il étoit haï, il conſultoit tous les oracles, faiſoit venir de tous coſtés des magiciens, des aſtrologues, des aruſpices & des impoſteurs de toutes ſortes: il rendit de grands honneurs à la memoire d'Apollonius de Tyane, & lui fit dreſſer un monument. Comme il étoit en Meſopotamie, faiſant la guerre contre les Parthes, il écrivit à Maternien, qui avoit ſoin de ſes affaires à Rome: de chercher les meilleurs magiciens, & même de conſulter les eſprits des morts, pour ſavoir quelle devoit être ſa fin, & ſi quelqu'un conſpiroit contre lui. Maternien lui écrivit; qu'il ſe gardât de Macrin; l'un des deux prefets du prétoire, qui en effet étoit mécontent. Par l'imprudence de l'empereur la lettre tomba entre les mains de Macrin, qui reſolut de le prévenir. Il ſe ſervit pour l'execution, d'un centurion nommé Martial, mécontent auſſi de ſon chef. Un jour donc l'empereur partit de Carres en Meſopotamie, pour aller à un temple de la lune, & y ſacrifier, ayant ſeulement une petite eſcorte de cavalerie. Au milieu du chemin il s'arreſta pour quelque neceſſité naturelle. Martial feignant d'être appellé, s'aprocha de lui par derriere, le frappa dans la jointure des cuiſ-

Herod. lib. 4.

cuiſſes, & le tua ſur le champ. Ainſi mourut Antonin Caracalla, après avoir vêcu vingt-neuf ans, & en avoir regné ſix & deux mois; il fut tué le huitiéme d'Avril, l'an de J. C. 217. Il y eut deux jours d'interregne: & le onziéme du même mois on reconnut empereur le même Macrin, qui avoit fait tuer Caracalla. Il declara auſſi-tôt Ceſar ſon fils Diadumenien, qu'il nomma Antonin, & lui donna même enſuite le titre d'empereur: mais ils ne regnerent que quatorze mois. Macrin étoit natif de Ceſarée en Mauritanie, & ſe nommoit Opilius Macrinus.

Epit. Dion. p. 358. An. 217.

XLV. Traités de Tertullien. Monogamie. Jeûnes.

Le Pape Zephirin mourut cette même année 217. après avoir tenu le S. ſiege près de vingt ans; & Caliſte lui ſucceda, qui le tint cinq ans. A Antioche, l'evêque Aſclepiade mourut, & Phileus lui ſucceda. C'eſt le temps du traité de Tertullien de la Monogamie; car il dit qu'il y avoit environ 160. ans depuis les apôtres, particulierement depuis les epîtres de S. Paul aux Corinthiens, que l'on raporte ordinairement à l'an 57. Ce livre eſt écrit ouvertement contre la doctrine de l'égliſe catholique, qui aprouvoit les ſecondes noces, ſuivant l'autorité de S. Paul, & condamnoit comme héréſie la doctrine de Montan, qui les rejettoit: prétendant que le Paraclet avoit amené une plus grande perfection que les apôtres.

§ 3.

§ 4.

Tertullien écrivit enſuite le traité des jeûnes, pour ſoûtenir les nouvelles loix, que les Montaniſtes vouloient impoſer en cette matiere. Les Catholiques ne reconnoiſſoient pour jeûnes d'obligation dans la loy nouvelle, que ceux qui précedoient la pâque, en memoire de la paſſion de J. C. & que l'on a nommés depuis le Carême. C'eſt ainſi que l'égliſe entendoit cette parole de J. C. qu'elle jeuneroit quand ſon époux lui ſeroit

§ 2.

Conſt. Apoſt. v. c. 18. Matth. IX. 15. Marc. II. 20.

roit ôté. Ce jeûne de la pâque duroit juſques à l'heure de veſpres, c'eſt à dire juſques au ſoir. Il y avoit d'autres jeûnes, qui n'étoient que de devotion: ſavoir toutes les ſemaines la quatriéme & la ſixiéme férie, c'eſt à dire le mercredi & le vendredi: ce jeûne s'appelloit la ſtation: il y avoit les jeûnes commandés par les evêques, pour les beſoins des égliſes: & ceux que chacun s'impoſoit, par ſa devotion particuliere. Ces jeûnes de devotion ne duroient que juſques à None. Quelques-uns qui ajoûtoient au jeûne la Xerophagie; c'eſt à dire l'uſage des viandes ſeches: s'abſtenant non ſeulement de la chair & du vin, mais des fruits vineux & ſucculens: & quelques-uns ſe réduiſoient au pain & à l'eau: mais ces auſteritez étoient de devotion. Tels étoient les jeûnes des Catholiques, ſelon Tertullien même: que l'on ne ſoupçonera pas de les avoir flatés, en ce traité. Origene preſque dans le même temps en parle à peu près de même. *Orig. hom. 10. in Levitic.*

Les Montaniſtes ajoûtoient pluſieurs autres jeûnes, qu'ils regardoient comme d'obligation: prétendant que le Paraclet les avoit ordonnés, & tous leurs jeûnes étoient juſques au ſoir & avec xerophagie: à laquelle ils joignoient l'abſtinence du bain: grande auſterité en païs chaud. Tertullien montre bien en ce traité l'excellence & l'utilité du jeûne: mais il ne prouve point cette pretenduë obligation, au de là de la pratique univerſelle de l'égliſe. Il marque la xerophagie comme recommandée en tems de perſecution, pour ſe préparer au combat: les prieres ſolemnelles à tierce, à ſexte & à none: la raiſon de jeûner juſqu'à none, pour honorer la mort de J. C. & à veſpres pour ſa ſepulture. Il marque les jours que les Chrétiens diſtinguoient des autres: ſavoir la feſte de pâque & celle de la pentecoſte, avec

avec les cinquante jours entre les deux, que l'on paſſoit en toute ſorte de joye. Les ſtations de la quatriéme & de la ſixiéme ferie, le jeûne de la paraſceve, c'eſt à dire du grand vendredy: auquel les Catholiques joignoient quelque fois le ſamedy. Il dit qu'en Grece on tenoit en certains lieux des conciles de toutes les égliſes aſſemblées, pour traiter en commun les affaires les plus importantes; & que ces aſſemblées commençoient par des ſtations & des jeûnes. Il remarque que dans les agapes on donnoit double portion aux evêques par honneur.

b. 13.

c. 17.

XLVI. De la pudicité.

Dans le livre de la pudicité, Tertullien combat la pratique de l'égliſe qui recevoit à penitence ceux qui après le baptême étoient tombés dans la fornication, ou même dans l'adultere. Le pape avoit fait un decret ſur ce ſujet, dont il ſe moque en ces termes: J'aprens que l'on a propoſé un édit & même peremptoire: le ſouverain pontife, c'eſt à dire l'évêque des évêques, dit: Je remets les pechés d'adultere & de fornication, à ceux qui auront accompli leur penitence. Les papes ne prenoient point alors ces titres, & c'eſt par ironie que Tertullien les leur donne: mais cette raillerie euſt été ſans fondement, ſi le pape n'euſt été en effet regardé par tous les Catholiques, comme le chef de la religion & le paſteur des evêques mêmes. Il lui donne enſuite les titres de pape & d'apoſtolique, que les Catholiques lui donnoient. Les Montaniſtes prétendoient qu'il y avoit des pechés irremiſſibles, ſavoir l'idolatrie, l'homicide, & l'adultere: c'eſt à dire que Dieu ſeul pouvoit remettre: mais pour leſquels l'égliſe n'accordoit point de pardon. Ils ne laiſſoient pas de mettre en penitence ceux qui y étoient tombés: mais ils réſervoient à Dieu de les abſoudre. Ils comptoient pour pechés remiſſibles les pechés journaliers: au rang

Conſt. Apoſt. II. *c.* 28.

b. 13.

f. 21.

b. 19.

deſ-

deſquels Tertullien met: ſe fâcher injuſtement, fraper, dire des injures, jurer en vain, mentir par honte ou par neceſſité. Il ſuppoſe en pluſieurs endroits que les Catholiques n'admettoient point à penitence les idolâtres, & les homicides: ce qui toutefois ne s'accorde pas avec les autres monumens de ce même ſiecle. Il eſt conſtant que trente ans après, S. Cyprien & toute l'égliſe catholique d'Afrique accordoit la penitence & l'abſolution à ceux qui après leur baptême étoient tombés dans l'idolatrie. Mais Tertullien remarque fort bien, que l'égliſe Catholique n'impoſoit point de penitence pour les pechés commis avant le baptême, dans l'ignorance. c. 10.

En ſe propoſant les objections des Catholiques, il dit: Vous pourrés commencer par les paraboles, où l'on void la brebis perduë que le Seigneur cherche & raporte ſur ſes épaules. Montrés juſques aux peintures de vos calices: y pourra t on diſtinguer ſi cette brebis ſignifie le pecheur chrétien ou le payen? Et enſuite: Vous aurés le ſufrage du paſteur, que vous peignés ſur vos calices. Les Chrétiens avoient donc dès lors des images dans les égliſes & ſur les vaſes ſacrés: & Tertullien tout envenimé qu'il étoit contre les Catholiques, ne leur en fait point un reproche. Il marque les ceremonies de la penitence en ces termes: Et vous, introduiſant dans l'égliſe un adultere penitent, pour adoucir les freres en ſa faveur, vous le feres proſterner au milieu de la place devant les veuves & les prêtres avec le cilice & la cendre, défiguré à faire horreur: les prenant tous par leurs habits, baiſant leurs pieds, embraſſant leurs genoux. Vous cependant, bon paſteur & pape benit, vous prêchés ſur ſon malheur, avec tout l'artifice poſſible, pour exciter la compaſſion, & vous chercherés vos chevres dans la parabole de la brebis. Il reconoît que l'égli- c. 17. c. 10. c. 13. c. 21.

gliſe a le pouvoir de remettre les pechés, & que les Catholiques le fondoient ſur la promeſſe faite à S. Pierre. Il reconnoît auſſi que l'égliſe acordoit le pardon des penitens aux prieres des martyrs. Il parle ainſi des mariages clandeſtins: Chés nous les conjonctions cachées, c'eſt à dire qui n'ont pas été auparavant declarées dans l'égliſe, courent hazard d'être traitées comme l'adultere & la fornication: de peur qu'elles n'évitent l'acuſation ſous le pretexte de mariage. Tertullien fit encore un traité pour montrer, à ce qu'il prétendoit, qu'il faut voiler les vierges: c'eſt à dire que depuis qu'elles ont atteint l'âge nubile, elles ne doivent plus paroître, principalement dans l'égliſe, que couvertes d'un grand voile juſques à la ceinture. Il y marque quelles étoient les vierges nommées veuves: celles que l'évêque mettoit au même rang, & leur attribuoit comme aux veuves une penſion de l'égliſe.

c. 22. *l.* 24. *c.* 17. *c.* 9.

XLVII. Mort de Macrin. Heliogabale empereur. *Herod. lib.* v.

L'empereur Macrin au lieu d'aller à Rome, où il étoit deſiré, demeura à Antioche: où il ſe rendit mépriſable aux troupes, par une gravité affectée, & un luxe exceſſif: car il étoit plûtôt homme de ville qu'homme de guerre, & toutefois il exerça ſur les ſoldats de grandes cruautez, ſous pretexte de diſcipline. L'imperatrice Julie, femme de Severe, & mere de Caracalla, avoit laiſſé une ſœur nommée Meſa, qui s'étoit retirée au lieu de ſa naiſſance à Emeſe en Phenicie: elle avoit deux filles, dont chacune avoit un fils. Sohemia étoit mere de Baſſien, âgé de quatorze ans; & Mamea d'Alexien, âgé de dix ans. La vieille Meſa avoit procuré à Baſſien le ſacerdoce d'un temple de reputation, qui étoit à Emeſe, dedié au ſoleil, ſous le nom Syrien d'Elagabal, c'eſt à dire le dieu des Montagnes: & dont l'idole n'étoit qu'un gros cail-

Lamprid. in Heliog. & ibi Salmaſ.

lou

lou noir formé en cône, que l'on disoit être tombé du ciel. Bassien étoit parfaitement beau, & attiroit les yeux de tout le peuple, quand on le voyoit dans ce temple paré d'un long habit de pourpre brodé d'or, sur la tête une couronne d'or chargée de pierreries: dansant avec une grace merveilleuse, au son des flutes & des autres instrumens, qui accompagnoient les sacrifices. Son ayeule Mesa répandit le bruit qu'il étoit fils de Caracalla, quoi qu'il passât pour avoir un autre pere: les troupes déja dégoutées de Macrin le prirent en affection: ils le receurent dans un camp, qu'ils avoient près d'Emese, & le declarerent empereur. Les autres armées, après quelque resistance, abandonnerent Macrin: qui s'enfuit & fut tué avec son fils, l'an de J.C. 218. le troisiéme de Juin, n'ayant regné que quatorze mois. *An. 218.* Le nouvel empereur vint à Rome l'année suivante, & y apporta son dieu, dont le nom lui demeura. Il se nommoit auparavant Lupus Avitus Varius Bassien: & depuis qu'il fut reconnu pour fils d'Antonin Caracalla, on y ajoûta les noms d'Aurelius Antonin: mais il est plus distingué par le nom d'Elagabal ou Heliogabale, suivant la prononciation grecque. Il aporta donc ce dieu à Rome, & lui fit bâtir un temple au mont Palatin: où il voulut tranferer l'idole de Cybele, le feu de Vesta, le Palladium, & tout ce que les Romains avoient de plus sacré: car il vouloit que l'on n'adorât que son dieu, qu'il preferoit à Jupiter même. Pour luy donner une épouse digne de lui, il fit aporter de Carthage la déesse nommée Celeste, & la plaça au même lieu: disant qu'il vouloit y tranferer aussi la religion des Juifs, des Samaritains & des Chrétiens même. Il se fit circoncire: & s'abstenoit de la chair de porc: souvent il paroissoit en public vêtu à la Syrienne en son habit de sacrificateur: ce qui lui at-

Lampride.

Epit. Dion. p. 367.

tira le ſurnom d'Aſſyrien, avec le mépris & la haine des Romains.

XLVIII. Mort d'Heliogabale. Alexandre empereur.

Toute ſa vie n'étoit que ſuperſtition & débauche. A l'âge de quatorze ans il étoit déja le plus corrompu de tous les hommes: & ne reſpiroit que les plaiſirs les plus infames, les profuſions les plus exceſſives, & tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus extravagant. Il y joignit la cruauté & fit mourir pluſieurs perſonnes conſiderables, qui n'avoient pas aſſés de complaiſance pour ſes folies. Enfin il entreprit contre la vie de ſon couſin Alexien, qu'il avoit adopté & fait Ceſar, & que dès lors on nomma Alexandre: il devint odieux à Heliogabale, parce qu'il vouloit mener une vie raiſonable, & n'imitoit point ſes emportemens. Heliogabale s'étant donc rendu inſupportable à tout le monde, fut tué avec ſa mere: on traina leurs corps par les ruës de Rome, puis on les jetta dans le Tibre. Il n'étoit âgé que de dix-huit ans, & en avoit regné trois & neuf mois: il perit l'an de J. C. 222. le ſixiéme de Mars. Le même jour Alexandre fut reconnu empereur dans le ſenat, avec de grandes acclamations: du conſentement des ſoldats & du peuple.

Il n'étoit encore que dans ſa ſeiziéme année, mais ſes inclinations étoient bonnes, & il avoit été bien élevé par les ſoins de ſa mere Mamée. Elle lui avoit même inſpiré des ſentimens favorables pour les Chrétiens: & il les laiſſa en paix pendant tout ſon regne. Il avoit un premier cabinet ou oratoire domeſtique, où tous les matins il rendoit des honeurs divins aux princes, qui avoient été mis entre les dieux, & aux ames, qu'il eſtimoit les plus ſaintes: entre leſquelles il mettoit Apollonius de Tyane, J. C. Abraham & Orphée. C'eſt ce que rapporte Lampride hiſtorien payen, écrivant à Conſtantin, ſur le témoi-

Lamprid. p. 223. E.

gna-

gnage d'un auteur contemporain; & il ajoûte: Il voulut faire un temple à Christ, & le recevoir entre les dieux; & on dit qu'Adrien en avoit eu la penſée: car il avoit fait faire des temples dans toutes les villes, quel'on apelle aujourd'hui d'Adrien, parce qu'ils n'ont point de divinités. On dit qu'il les avoit préparés pour cela: mais il en fut empeſché par ceux qui conſultant les oracles, avoient trouvé que tout le monde ſeroit Chrétien s'il executoit ſon deſſein, & que l'on abandonneroit les autres temples. Ce ſont les paroles de Lampride. *Id. p. 229. C.* *Epiph. hæreſ. 30. n. 12.*

Il dit encore que les Chrétiens ayant occupé un lieu qui avoit été public, & que des cabaretiers diſoient leur appartenir; Alexandre répondit, qu'il valoit mieux, que Dieu y fût ſervi de quelque maniere que ce fût, que d'en faire un cabaret. Il diſoit ſouvent à haute voix cette ſentence, qu'il avoit apriſe des Juifs ou des Chrétiens: Ne fais pas à autrui, ce que tu ne veux pas que l'on te faſſe. Il la faiſoit dire par un crieur, quand il châtioit quelqu'un: & l'aimoit tellement, qu'il la fit écrire dans le palais & dans les bâtimens publics. Quand il vouloit faire des gouverneurs de provinces ou d'autres officiers, il propoſoit leurs noms en public: avertiſſant le peuple, que ſi quelqu'un avoit à les accuſer de quelque crime, il le prouvât clairement, ſous peine de la vie. Ils eſt honteux, diſoit-il, de ne pas faire pour les gouverneurs des provinces, à qui l'on confie les biens & la vie des hommes, ce que font les Chrétiens & les Juifs, en publiant les noms de ceux, qui doivent être ordonnés pour le ſacerdoce. En effet, Origene, qui écrivoit alors, témoigne avec quel ſoin les Chrétiens choiſiſſoient ceux, qui étoient appellés au gouvernement des ames: & ſoûtient que les magiſtrats politiques ne leur étoient aucunement com- *Id. p. 132. C.* *Id. p. 130. B.* *Contr. Celſ. lib. VIII. inf.*

Ibid. lib. III. *Lampr. p.* 123. *D.*

parables. Quelques-uns nommoient l'empereur Alexandre par raillerie Archiſynagogue: peut être parce qu'il étoit Syrien de naiſſance & favoriſoit les Juifs.

XLIX. Juriſconſultes ennemis des Chrétiens. *Calend. Buch. Ann.* 12.

Quoiqu'il ait auſſi été favorable aux Chrétiens, on ne laiſſe pas de compter pluſieurs martyrs de ſon temps: entre autres le pape Caliſte, qui mourut la premiere année de ſon regne 222. de J. C. & Urbain lui ſucceda. Mais on peut croire, que c'étoit les magiſtrats, qui à l'inſçeu de l'empereur perſecutoient les Chrétiens: particulierement les juriſconſultes, leurs grands ennemis. Car Alexandre voulant réparer les deſordres des regnes paſſés, mit dans ſes conſeils & dans les plus grandes charges Sabin, Ulpien, Paul, Africain, Modeſtin & pluſieurs autres juriſconſultes celebres, dont nous voyons encore les deciſions dans le Digeſte. Or ces juriſconſultes, attachés aux anciennes loix Romaines, regardoient la religion chrétiene comme une nouveauté étrangere, & une ſource de diviſion & de trouble. Ulpien avoit fait un traité du devoir d'un proconſul, dans le ſeptiéme livre duquel il avoit recüeilli toutes les ordonnances des princes, qui marquoient les peines, que l'on devoit impoſer aux Chrétiens. Ce même Ulpien fut prefet de Rome; & il étoit de la charge du prefet, de rechercher les malfacteurs & empécher les ſeditions. Par le conſeil de ces ſages, l'empereur Alexandre fit pluſieurs beaux reglemens: entr'autres, il défendit de porter à ſon treſor le tribut, que payoient les lieux infames, & l'employa aux réparations des theâtres & des autres ouvrages publics. Mais d'ailleurs il favoriſa les aſtrologues, & leur permit d'enſeigner publiquement: lui-même étoit fort ſavant dans la vaine ſcience des aruſpices: & poſſedoit celles des augures mieux que les Gaſcons, les Eſpagnols & les Pannoniens.

Lamp. Alex. inf.

Lactant. v. inſtit. c. 11 12.

Lampr. p. 521. *E.*

La

L. Travaux d'Origene.

La cinquiéme année de ſon regne 226. de J. C. Artaxerxe Perſan, ayant vaincu Artaban roi des Parthes, éteignit cette puiſſance, & rétablit celle des Perſes. Il fit enſuite la guerre aux Romains: en ſorte que l'empereur Alexandre fut obligé d'aller en Orient, & ſéjourna à Antioche l'an 229. Sa mere Mamée ne le quittoit point: elle avoit de la religion & de la curioſité: ſi bien qu'ayant oüi parler d'Origene, elle lui envoya une eſcorte & le fit venir. Il demeura du temps auprès d'elle, & lui montra par ſes diſcours la gloire du Seigneur, & la puiſſance de ſa doctrine: puis il retourna à ſes occupations ordinaires. Il commença alors à écrire des commentaires ſur l'écriture, y étant principalement excité par Ambroiſe, qui étoit très riche, & lui donoit tous les ſecours neceſſaires.

Pagi an. 226. n. 3. *Ann. 226.* *Ann. 229.* *Euſ. VI. c. 21.* *Euſ. VI. hiſt. c. 23.*

Plus de ſept notaires etoient toûjours preſts à écrire ce qu'il dictoit, & ſe ſoulageoient en ſe ſuccedant tour à tour. Il n'avoit pas moins de libraires pour mettre les notes au net: & même des filles exercées à bien écrire, travailloient à tranſcrire ſes ouvrages. Les anciens appelloient notaires, ceux qui ſçavoient l'art d'écrire en notes abregées, dont chacune valoit un mot: & qui écrivoient ſi viſte, qu'ils n'avoient point de peine à ſuivre la parole, dans les diſcours les plus animés. C'eſt ainſi que l'on redigeoit les dépoſitions des témoins, les procedures judiciaires, les déliberations du ſenat, & tous les autres actes publics: en ſorte que l'on voyoit les mêmes paroles, mot pour mot, qui avoient eſté prononcées: juſqu'aux exclamations & aux interruptions. On nommoit libraires ou antiquaires, ceux qui tranſcrivoient au net & en beaux caracteres, ou du moins liſibles, ce qui avoit eſté écrit en notes. Ambroiſe fourniſſoit abondamment toutes les choſes neceſſaires à toutes ces perſones, qui tra-

Orig. epiſt. de ſuſ. in fine. Id. præf. in Joan. p. 3. A. G. L.

vailloient pour Origene. Il avoit lui-même beaucoup d'eſprit, & de ſavoir, comme témoignoient ſes lettres à Origene: & Origene reconnoiſſoit, qu'il lui aidoit à compoſer & à corriger ſes ouvrages. Il dit que c'étoit un homme de Dieu, qui faiſoit ſes efforts pour ſe mettre au-deſſus de l'homme, & pour être ſpirituel: toutefois il étoit marié à une femme nommée Marcelle, dont il avoit des enfans: il fut diacre & confeſſeur de J. C. Origene étant donc aidé de la ſorte, commença ſes commentaires ſur l'écriture, à Alexandrie: environ l'an 229. Premierement il compoſa les cinq premiers tomes ſur S. Jean: puis les huit premiers des douze ſur la Geneſe: il expliqua les vint-cinq premiers pſeaumes & les lamentations de Jeremie: il compoſa les livres des principes & les ſtromates.

Hier. ſcript. Ambr. Huet. Orig. l. 1. c. 2. 11. 9.

An. 229. Euſeb. VI. hiſt. c. 24.

L I. Autres écrivains eccleſiaſtiques S. Hipolyte.

Nous voyons d'autres écrivains eccleſiaſtiques ſous Zebin ou Sebennus évêque d'Antioche, qui ſucceda à Philetus, la ſeptiéme année de l'empereur Alexandre 229. de J. C. On en marque trois entre les autres: Geminus ou Geminien prêtre, dont nous n'avons plus les écrits: deux évêques, Berylle de Boſre en Arabie & Hippolyte, on ne ſait de quelle égliſe. Alexandre évêque de Jeruſalem eut ſoin de mettre les écrits de ces deux derniers, particulierement leurs lettres, dans la bibliotheque qu'il dreſſa pour ſon égliſe: & Euſebe les y voyoit encore cent ans après. Ce fut cet Hippolyte qui inventa un nouveau calcul, pour trouver le jour de la pâque; par le moyen d'un cycle de ſeize ans, que nous avons encore. Il y marque les caracteres de la premiere année du regne d'Alexandre: en diſant que le quatorziéme de la lune fut le treiziéme d'Avril un ſamedy, ce qui ne convient qu'à l'an de J. C. 222. Il fit pluſieurs commentaires ſur divers livres de l'écriture; & pluſieurs traités, entr'autres un de l'Antechriſt,

Hier. de ſcrip.

Euſeb. IV. hiſt. c. 20. Id. VI. 2. 22. Hier. ſcript. v. Pagian. 222.

chriſt, & une homelie à la loüange du Sauveur, où il marquoit qu'il parloit en la preſence d'Origene.

De tout cela il ne reſte que quelques fragmens, particulierement du livre des hereſies, finiſſant à celle de Noëtus, qui vivoit en ce même temps. Nous avons bien un traité de l'Antechriſt ou du jugement, ſous le nom de S. Hippolyte: mais on ne croit pas qu'il ſoit de lui. Il fut martyr: & on croit qu'il mourut à Porto en Italie; ce qui a fait dire à quelques-uns qu'il en étoit évêque. Cette ville étoit le port de Rome à l'embouchure du Tibre: mais elle ne ſubſiſte plus: on en void ſeulement quelques ruines, & de l'égliſe de S. Hippolyte, avec le puits, où l'on dit qu'il fut jetté, & qui eſt maintenant comblé. En 1551. on trouva près l'égliſe de S. Laurent hors de Rome une ſtatuë de marbre, aſſiſe dans une chaire, avec des inſcriptions, qui font croire qu'elle eſt de S. Hippolyte, car elles contiennent un catalogue de ſes ouvrages & deux cycles de huit années, l'un pour les quatorziémes lunes, l'autre pour les dimanches: & c'eſt le plus ancien canon paſcal que nous ayons. Cette ſtatuë eſt dans la bibliotheque Vaticane. Le pape Urbain mourut l'an 230. après avoir tenu le S. Siege environ huit ans, & Pontien lui ſucceda.

Phot. Cod. 121. Bibl. Patr. to. 2. init.

Baron. an. 270. n. 15. Mabill. Iter Italic. 22. Febr. 1086.

Gruter. p. 140. 141.

Lib. Pontif. v. Pagi. anu. 231. n. 2.

LII. Noëtus hérétique.

L'heretique Noëtus étoit d'Aſie, né à Smyrne. Il ſoûtenoit, comme Praxeas en occident, qu'il n'y avoit point de diſtinction entre les perſones divines, que le Pere avoit ſouffert, & etoit le même que le Fils: qu'il étoit viſible & paſſible quand il vouloit. Les prêtres de l'égliſe d'Epheſe, où il étoit, le firent venir devant eux; & l'interrogerent, s'il étoit vrai qu'il ſoûtint cette erreur, que perſone n'avoit encore avancée, & d'abord il la nia: mais enſuite, ayant attiré dix hommes à ſon parti, il devint plus hardi, & enſeigna publi-

Epiph. har. 57. n. 1. Theodor. harer. fab. lib. III. c. 3.

quement ſon hereſie. Les mêmes prêtres le firent encore venir, avec ceux qu'il avoit ſéduits: il leur dit: Quel mal ay-je fait? je ne glorifie qu'un ſeul Dieu: je n'en conois qu'un ſeul, & nul autre, qui ait été engendré, qui ait ſoufert, qui ſoit mort. A quoi les prêtres répondoient: Nous honorons auſſi un ſeul Dieu & un ſeul Chriſt: mais comme nous le conoiſſons, un Chriſt Fils de Dieu, qui a ſoufert, qui eſt mort, qui eſt réſuſcité, qui eſt allé au ciel, qui eſt à la droite du Pere, qui viendra juger les vivans & les morts: c'eſt ce que nous avons apris des écritures divines, & ce que nous ſavons. Comme Noëtus demeuroit opiniâtre, il fut chaſſé de l'égliſe, avec ſes diſciples: il étoit ſi inſenſé, qu'il ſe nommoit Moiſe, & ſon frere Aaron.

LIII. Ordination d'Origene & ſa condamnation. *Hier. de ſcrip. Orig.* an. 230.

Cependant Origene fut obligé d'aller à Athenes pour ſecourir les égliſes d'Achaïe, travaillées de pluſieurs hereſies. Il partit d'Egypte avec une lettre eccleſiaſtique de ſon évêque, & paſſa en Paleſtine. Il s'arrêta à Ceſarée, où Teoctiſte évêque du lieu, & Alexandre evêque de Jeruſalem lui impoſerent les mains, & l'ordonnerent prêtre, à l'âge de quarante-cinq ans: car c'étoit environ l'an 230. Démétrius évêque d'Alexandrie le trouva fort mauvais: ſoit par jalouſie du merite d'Origene, ſoit par zele de la diſcipline eccleſiaſtique. Il publia alors la faute qu'Origene avoit commiſe, ſe faiſant eunuque, qui juſques-là avoit eſté tenuë ſecrete. Car cette mutilation étoit défenduë par les loix de l'égliſe, & rendoit irregulier: celui qui ſe la faiſoit étoit regardé comme homicide de ſoi-même, & ennemi de l'ouvrage de Dieu. Alexandre de Jeruſalem ſe défendoit, en diſant qu'il n'avoit ordonné Origene, que ſur le témoignage avantageux, que Demetrius lui-même en avoit donné, par ſes lettres: toutefois cette ordination excita des troubles qui

Can. apoſt. 22.

Hier. ſcript. in Alex.

dur

durerent long-temps dans l'égliſe. Origene fit ſon voyage en Grece, & revint à Alexandrie: où il continua les écrits, qu'il avoit commencés.

L'évêque Demétrius avoit déja témoigné de l'aigreur contre lui, en ſe plaignant qu'à ſon premier voyage de Paleſtine, les évêques l'avoient fait prêcher, n'étant que laïque. Son ordination l'irrita beaucoup plus: outre l'irregularité qui s'y trouvoit, il releva pluſieurs erreurs, qui paroiſſoient dans les ouvrages d'Origene: & aſſembla un concile d'évêques & de prêtres, où il lui fut fait défenſe d'enſeigner à Alexandrie, ni même d'y demeurer. Origene ſe retira à Ceſarée en Paleſtine, laiſſant à Heraclas la conduite de ſon école, pour l'inſtruction des fidelles: c'étoit la dixiéme année de l'empereur Alexandre, 231. de J. C. Demetrius paſſa plus avant enſuite, & dans un autre concile de quelques évêques d'Egypte, il prononça contre Origene une ſentence de dépoſition, qu'il leur fit ſouſcrire: enfin il en vint juſques à l'excommunication; & ecrivit de tous coſtés pour le faire rejetter de la communion de tous les évêques. Démétrius mourut peu de temps après, la même année 231. après avoir tenu le ſiege d'Alexandrie quarante trois ans, & Heraclas lui ſucceda.

Sup. n. 43.

Phot. cod. 118. in *Pamph. Enſ. VI. hiſt. c.* 26. *An.* 231.

Sup. liv. IV. n. 30.

LIV. Erreurs d'Origene.

Les erreurs que l'on reprochoit à Origene, ſe trouvoient principalement dans ſon traité *Peri archôn*, c'eſt à dire, des principes: qui étoit comme une introduction à la theologie. Nous ne l'avons que de la verſion de Rufin, qui l'a corrigé autant qu'il a pû, & declare, qu'il en a oſté tout ce qui paroiſſoit contraire à la doctrine de l'égliſe, principalement touchant la Trinité: toutefois nous y liſons encore des opinions hardies & ſingulieres; qui n'étant point tirées de la tradition de l'égliſe, ont eſté univerſellement re-

Ruf. præf. in lib. 2. & 11.

jettées, nonobſtant la grande autorité d'Origene. Dans ce traité des principes il entreprend de renverſer par les fondemens les hereſies de Valentin, de Marcion & des autres ſemblables: qui, pour trouver la cauſe du mal, avoient inventé deux principes; & vouloient qu'il y eût des eſprits & des hommes de deux natures differentes: les uns eſſentiellement bons, les autres eſſentiellement mauvais. Origene établit au contraire, qu'il n'y a que Dieu, qui ſoit de ſa nature bon & immuable: que toute creature eſt ſujete au changement, & capable de bien ou de mal: que la cauſe du mal eſt l'imperfection de la creature raiſonable, qui uſant mal de ſa liberté, déchoit de la perfection de ſon origine, par ſa pure faute.

Lib. 1. c. 8. c. 5. 6.

Lib. III. c. 1.

Il établit donc pour fondement le libre arbitre, qu'il prouve ſolidement, & par la raiſon & par l'écriture: répondant à tous les paſſages, dont les heretiques abuſoient pour le combattre. Mais il en pouſſe trop les conſequences: car il prétend que l'inégalité des creatures n'eſt que l'effet de leur merite. Selon lui, Dieu a créé avant les corps un certain nombre d'eſprits égaux, qui la pluſpart ont failli, & ſelon les degrés de leurs fautes ont eſté attachés à divers corps, créés exprès pour les punir: en ſorte que de purs eſprits ils ſont devenus ames, ou d'anges, ou d'aſtres, ou d'hommes. Car il tient les anges compoſés d'ames & de corps très-ſubtils, & appliqués ſuivant leur merite à differents miniſteres. Il tient auſſi que les aſtres ſont animés: & ne ſont que de belles priſons, pour des eſprits moins coupables, que ceux qui habitent ce bas monde. Celui de tous les eſprits qui dès le commencement s'eſt attaché à Dieu, par une charité plus parfaite, a merité de lui être uni d'une maniere plus excellente, pour n'en être jamais ſeparé:

Lib. I. c. 8.

III. c. 8. II. c. 2. I. c. 7.

II. c. 6.

ré: & c'eſt l'ame de J. C. Tous les autres eſprits ſont ſujets à changer de bien en mal, & de mal en bien. La felicité des bien-heureux ne les rend pas impeccables, de peur qu'ils ne ſe l'attribuent à eux-mêmes, plûtôt qu'à Dieu: & d'ailleurs le demon même ceſſera un jour d'être ennemi de Dieu: ſa mauvaiſe volonté étant détruite, afin que Dieu ſoit tout en tous. Mais cela n'arrivera qu'après une longue ſuite de ſiecles: car après ce monde il y en aura un autre & pluſieurs autres: comme il y en a eu pluſieurs devant: même il n'y a jamais eu de temps ſans monde, & n'y en aura jamais, de peur que Dieu ne ſoit oiſif.

lib. II. *c.* 3.

lib. I. *c.* 6.

lib. III. *c.* 2. *c.* 3. *c.* 5.

Origene avoit puiſé ces opinions dans la philoſophie de Platon, qu'il ſavoit parfaitement. Il en avoit pris entr'autres ce principe ſpecieux: que les peines ſont toutes medicinales, & n'ont pour but que la correction de celui qui les ſoufre: ce qui lui paroiſſoit plus propre à accorder la juſtice de Dieu avec ſa bonté, que des peines éternelles. Il n'avance rien toutefois qu'il n'appuye de quelque paſſage de l'écriture: mais ſouvent dans un ſens détourné. Il diſtingue très-bien les trois ſens de l'écriture: le litteral ou grammatical, le figuré ou allegorique: & l'anagogique ou myſtique: il montre les erreurs des Juifs & des heretiques, qui ont pris trop à la lettre des expreſſions figurées; & de ceux qui ont voulu trouver des myſteres par tout. Mais il ſe trompe ſouvent dans l'aplication de ces regles: il donne trop au ſens myſtique, & neglige trop le litteral. Voilà les principales erreurs d'Origene: tellement renfermées dans ſon traité des principes, qu'elles en ſont le corps & le principal deſſein.

III. 1. c. 21. *Plat. Gorg. Edit. ſerr. p.* 478.

lib. IV. *c.* 2.

LV. Défenſe d'Origene.

Il eſt vray qu'il ne les avance que comme des opinions, en doutant & les ſoumettant au juge-

ment du lecteur. Il expoſe d'abord la foi de l'égliſe catholique & ce qu'elle enſeigne univerſellement: il traite le reſte comme des queſtions problematiques, ſur leſquelles il propoſe ſes penſées avec une grande modeſtie. C'eſt ainſi qu'il peut être excuſé ſur les opinions qui ſont conſtamment de lui: car il y en avoit d'autres qu'il deſavoüoit abſolument, ſe plaignant que les heretiques avoient falſifié ſes ouvrages. Voici comme il en parloit dans une de ſes lettres. Un certain hereſiarque, après que nous eûmes diſputé en preſence de pluſieurs perſones, prit la relation des mains de ceux qui l'avoient écrite, y ajoûta, en ôta, y changea ce qu'il voulut: faiſant paroître ſous mon nom ce qu'il avoit écrit lui-même & m'inſultant. Nos freres de Paleſtine en furent indignez, & m'envoyerent un homme à Athenes pour avoir l'original. Je ne l'avois ni leu ni reveu: & je l'avois tellement negligé, que j'eus peine à le trouver. Je l'envoyai toutefois: & je prends Dieu à témoin, qu'ayant été trouver celui qui avoit falſifié cet écrit; comme je lui demandois pourquoi il l'avoit fait; il me répondit comme pour me ſatisfaire; qu'il avoit voulu orner & corriger nôtre diſpute. Voyez quelle correction. C'eſt ainſi que Marcion ou Apelles ſon ſucceſſeur ont corrigé les évangiles & S. Paul. Il ajoûtoit: A Epheſe un certain heretique m'ayant vû & n'ayant voulu, je ne ſai pourquoi, ni conferer avec moi, ni même ouvrir la bouche en ma preſence: écrivit enſuite une conference telle qu'il lui plût, ſous ſon nom & ſous le mien, & l'envoya à ſes diſciples à Rome, comme je l'ay apris, & je ne doute pas qu'il ne l'ait envoyée auſſi à ceux des autres lieux. Il m'inſultoit même à Antioche avant que j'y vinſſe, en faiſant courir ſa prétenduë conference: mais quand j'y fus, je le convainquis en preſence de pluſieurs témoins:

Ap. Ruff. Apolog. pro Orig.

&

& comme il perſiſtoit dans ſon imprudence, je demandai que l'on repreſentât l'écrit, afin que mon crime fût connu par les freres, qui conoiſſoient mon ſtile & ma doctrine: il n'oſa montrer le livre, & ſa fauſſeté fut convaincuë. Ainſi parloit Origene. Mais enfin ſes ouvrages demeurerent infectés de pluſieurs erreurs: tant de celles qu'il avoit propoſees en doutant, que de celles que les heretiques y avoient malicieuſement inſerées: & ces erreurs trouverent pluſieurs ſectateurs à cauſe de la grande reputation de la doctrine & de la vertu de l'auteur: & cauſerent dans les ſiecles ſuivans de grands troubles dans l'égliſe.

LVI. Diſciples d'Origene.

Origene s'étant retiré en Paleſtine, paſſa quelque temps à Jéruſalem, où il viſita les ſaints lieux: mais ſon principal ſéjour fut à Ceſarée, près de l'évêque Theoctiſte: qui auſſi bien qu'Alexandre de Jeruſalem lui donna toûjours à lui ſeul la charge d'expliquer l'écriture ſainte, & d'enſeigner la doctrine de l'égliſe. Il eut alors un grand nombre de diſciples, qui des païs les plus éloignés venoient en Judée exprès pour l'entendre. Firmilien evêque de Ceſaréeen Cappadoce étoit celebre dès lors: il avoit une telle affection pour Origene, qu'il le pria quelquefois de venir chés lui, pour l'utilité des égliſes: & quelquefois il vint le trouver en Judée, & paſſa quelque temps avec lui, pour s'inſtruire de plus en plus des choſes divines.

Euſ. VI. 26. 27.

ibid. c. 30.

Euſ. VI. 27.

Mais de tous les diſciples qu'eut Origene pendant ce ſéjour en Paleſtine, le plus illuſtre fut Theodore depuis nommé Gregoire; & ſurnomme Thaumaturge, c'eſt à dire faiſeur de miracles. Il étoit de Neoceſarée dans le Pont, né de parens nobles & riches; mais d'un pere payen: il le perdit à quatorze ans; & dès lors il commença à avoir quelque connoiſſance de la vraye religion.

ibid. c. 30.

Greg. Nyſſ. vita Thaum. Greg. Thaum. in Orig. p. 55.

gion. Sa mere lui fit étudier la rhetorique, & il y réüſſit tellement, que l'on jugeoit qu'il ſeroit un des grands orateurs de ſon temps: il eut auſſi un maître pour la langue latine; neceſſaire à ceux qui pouvoient aſpirer aux charges. Ce maître qui ſavoit le droit Romain l'excita à l'étudier; & lui en donna les commencemens: pour s'y perfectioner on lui conſeilla d'aller à Beryte en Phenicie, où étoit alors une eſcole celebre des loix Romaines: & il ſe propoſa de paſſer juſques à Rome.

Cependant le gouverneur de Paleſtine avoit emmené avec lui le beaufrere de Theodore mary de ſa ſœur, pour ſe ſervir de ſes conſeils: comme il étoit ordinaire aux magiſtrats Romains, d'avoir auprès d'eux des juriſconſultes, qui les ſoulageoient dans les fonctions de leurs charges. Cet homme ne pouvant vivre long-temps ſeparé de ſa femme, obtint du gouverneur des lettres, pour la faire venir aux dépens du public. Il vint donc un officier à Neoceſarée, avec les ordres neceſſaires pour luy faire faire ce voyage & à pluſieurs perſones de ſa ſuite. Le public fourniſſoit les voitures, & en chaque ville il y avoit des perſones chargées de loger & de défrayer ceux qui voyageoient ainſi. Comme il n'étoit pas de la bienſeance que cette femme fît ſeule un ſi grand voyage: on perſuada à ſon frere Theodore de la ſuivre, puiſqu'auſſi bien Ceſarée, où ils alloient, n'étoit pas loin au delà de Beryte, où il devoit aller pour ſes études. Un ſecond frere nommé Athenodore fut auſſi de ce voyage, au moins eſt-il certain qu'ils ſe trouverent tous deux enſemble a Ceſarée.

LVII. Methode d'Origene. *Greg. Thaum. Hiſt.*

Y étant arrivés ils s'attacherent à écouter Origene, qui les y retint plus qu'ils ne penſoient. Il commença par les loüanges de la philoſophie, c'eſt à dire de la vraïe ſageſſe: montrant que pour

pour vivre véritablement, de la vie qui convient à des perſones raiſonables, il faut s'appliquer premierement à ſe conoître ſoi-même: puis conoitre les vrais biens qu'il faut chercher, & les vrais maux qu'il faut fuir. Il blâmoit l'ignorance, & l'aveuglement de ceux qui vivent comme des beſtes ſans ſonger même à s'inſtruire: & faiſoit voir, que ſans cette philoſophie on ne peut avoir de vraye pieté envers Dieu. Il continuoit ces diſcours pendant pluſieurs jours, avec une grace & une adreſſe merveilleuſe. Il ne diſputoit pas avec eux, comme pour les vaincre par le raiſonement: mais il leur témoignoit une bonté & une affection ſinguliere; comme ne cherchant qu'à les ſauver & leur communiquer les vrais biens. Ces diſcours avoient une telle force, qu'il étoit impoſſible de lui reſiſter, & il ſe rendoit maître des eſprits: & toutefois le commun des hommes ne le connoiſſoit point, & n'y voyoit rien d'extraordinaire. Ainſi les deux freres demeurerent comme charmés & unis à lui de l'amitié la plus intime: oubliant l'étude des loix, leur patrie & leurs parens, pour s'attacher uniquement à lui & à la philoſophie.

Origene ne ſe contentoit pas de leur donner p. 62.
des inſtructions ſuperficielles: il creuſoit & pénétroit leurs ſentimens, il les interrogeoit & écoutoit leurs réponſes: il les reprenoit & les terraſſoit quelquefois, par des queſtions ſocratiques qui les ſurprenoient. Enfin ayant découvert en eux un beau naturel, il n'omit rien pour le cultiver, pour dompter ces eſprits encore fiers, pour les rendre traitables & ſoumis à la raiſon. Les ayant ainſi préparés & excités à s'inſtruire par un enchaînement de diſcours engageans, dont ils ne pouvoient ſe défendre: il commença à leur donner les inſtructions ſolides de la vraye philoſophie. Premierement de la logique, en les acoû-

coûtumant à ne recevoir ni rejetter au haſard les preuves, mais à les examiner ſoigneuſement, ſans s'arreſter à l'apparence ni aux paroles, dont l'éclat ébloüit, ou dont la ſimplicité degoûte: & ne pas rejetter ce qui ſemble paradoxe, & ſouvent ſe trouve le plus véritable: en un mot, à juger de tout ſainement & ſans prévention. Enſuite il les appliquoit à la phyſique; c'eſt à dire à la conſideration de la puiſſance & de la ſageſſe infinie de l'auteur du monde, ſi propre à nous humilier.

Il leur enſeignoit encore les mathematiques, principalement la géometrie & l'aſtronomie: & enfin la morale: qu'il ne faiſoit pas conſiſter en vains diſcours, en définitions & endiviſions ſteriles: mais il l'enſeignoit par la pratique, leur faiſant remarquer en eux-mêmes les mouvemens des paſſions: afin que l'ame ſe voyant comme dans un miroir, pût arracher juſques à la racine des vices & fortifier la raiſon, qui produit toutes les vertus. Aux diſcours il joignoit les exemples, étant lui-même un modele de vertu.

169. Après les autres études il les amena à la theologie: diſant que la connoiſſance la plus néceſſaire eſt celle de la premiere cauſe. Il leur faiſoit lire tout ce qu'en avoient écrit les anciens, ſoit poëtes, ſoit philoſophes; grecs ou barbares: excepté ceux qui enſeignoient expreſſément l'athéiſme, en niant qu'il y euſt ni Dieu, ni providence. Il leur faiſoit tout lire, afin que connoiſſant le fort & le foible de toutes les opinions, ils puſſent ſe garantir des préjugés: mais il les conduiſoit dans cette étude: les tenant comme par la main, pour les empêcher de broncher & pour leur montrer ce que chaque ſecte avoit d'utile: car il les conoiſſoit toutes parfaitement. Il les exhortoit de ne s'attacher à aucun philoſophe, quelque réputation qu'il euſt: mais à Dieu

ſeul

ſeul & à ſes prophetes. Enſuite il leur expliquoit les ſaintes écritures: dont il étoit le plus ſavant interprete de ſon temps. C'eſt ainſi que ſaint Gregoire Thaumaturge raconte lui-même la maniere dont Origene l'avoit inſtruit: par où l'on peut juger en général de ſa conduite, à l'égard de ſes autres diſciples. Pendant ce ſejour de Céſarée, il continua les commentaires ſur l'écriture; & travailla ſur Iſaïe & ſur Ezéchiel. 72. *Euſ.* VII. c. 31.

LIVRE SIXIE'ME.

DE's le temps que l'empereur Alexandre étoit en orient, faiſant la guerre contre les Perſes, il aprit que les Germains avoient paſſé le Rhein & le Danube: & pilloient les terres des Romains. Il envoya des ordres pour les reprimer, puis il marcha lui-même contre eux, & vint à Mayence avec ſa mere Mamée, qui ne le quittoit point. Il y avoit dans l'armée un nommé Jule Maximin, né en Trace, plûtoſt barbare que Romain: car ſon pere étoit Goth, ſa mere de la nation des Alains. Il étoit haut de plus de huit pieds, & ſi fort, qu'il remuoit lui ſeul un chariot chargé: que d'un coup de poing il caſſoit les dents à un cheval, & d'un coup de pied lui rompoit une jambe. D'abord il fut paſtre, puis ſimple cavalier: & de degré en degré, il parvint juſques au commandement des armées & au gouvernement des provinces. Alors il avoit l'inſpection de toutes les nouvelles troupes: l'empereur l'avoit chargé de leur faire faire l'exercice, & de les dreſſer à la guerre, dont il ſavoit parfaitement tout le détail.

I. Mort d'Alexandre. Maximin empereur. Perſecution. *Herod. lib.* VI. *Lamprid. p.* 135. *Capitol. in Max.*

Les ſoldats étoient ennuyés du gouvernement d'Alexandre, ou plûtoſt de ſa mere: dont il dépendoit toûjours, & dont la principale paſſion étoit

étoit l'avarice. Ils trouvoient en ce prince trop peu de vigueur & d'ailleurs trop d'exactitude pour la diſcipline: c'eſt pourquoy ils lui donnerent le nom de Sevére. Ils ſe revolterent donc, & reconurent pour empereur Maximin: qui fit tuer Alexandre avec ſa mere dans ſa tente, où il s'étoit retiré. Il avoit regné treize ans & neuf jours, & en avoit vécu vingt-neuf: il fut tué le quatorziéme de Mars l'an 235. de J. C. Maximin étoit feroce & cruel. Ayant découvert une conſpiration formée contre lui, il fit mourir ſans forme de procès plus de quatre mille perſones, entre autres les amis & les ſerviteurs d'Alexandre: & comme il y en avoit pluſieurs de Chrétiens, ce fut une occaſion de perſecuter l'égliſe.

Aur. 235. Capit. p. 142. A. Herod. lib. VII.

Euſ. VI. c. 28. Les tremblemens de terre, qui arriverent dans le même temps, y contribuerent: car les payens, même les plus ſenſés, ne manquerent pas d'en accuſer les Chrétiens à leur ordinaire, comme des autres calamités publiques. Dans la Cappadoce & dans le Pont, pluſieurs édifices furent ruinés, & des villes entieres abiſmées. Serenien, qui en étoit alors gouverneur, étoit un des juriſconſultes cheris d'Alexandre: cruel ennemi des Chrétiens. Les fidelles qui vivoient en paix depuis la mort de l'empereur Sevére, c'eſt à dire depuis 24. ans, furent ſurpris de cette perſécution: & ils paſſoient d'un lieu à un autre pour s'en garentir; car elle n'étoit pas univerſelle, mais ſeulement locale. L'empereur n'avoit ordonné de faire mourir, que ceux qui enſeignoient & qui gouvernoient les égliſes: mais on ne void point que la perſecution ait ceſſé pendant ſon regne, qui fut de trois ans: & on remarque, qu'il y eut des égliſes brûlées: ce qui montre que les Chrétiens avoient deſlors des lieux publics pour faire leurs aſſemblées.

Firmil. ap. Cypr. epiſt. 75.

Maxi-

Maximin associa à l'empire son fils Maxime, & il est à croire qu'il fit à son avenement des liberalités aux soldats. Nous pouvons raporter à cette occasion le livre de Tertullien de la couronne du soldat, écrit depuis sa cheute: & après une longue paix dans l'égliſe; & rien n'empêche qu'il ait vêcu encore plusieurs années depuis. Voici donc comme il rapporte le fait, qui lui donna sujet d'écrire. Les soldats s'aprochoient couronés de laurier, suivant la coûtume, pour recevoir la distribution. Il y en eut un qui se presenta la teste nuë, tenant sa courone à la main. Les autres le montroient de loin & s'en moquoient, les plus proches frémissoient de colere: il étoit déja passé, quand le bruit en vint au tribun. Pourquoi, lui dit il, n'es-tu pas comme les autres? Il ne m'est pas permis, répondit-il. On lui en demanda la raison. Parce, dit-il, que je suis Chrétien. On prit les avis, & il fut renvoyé aux prefets du camp: là il fut dégradé, & quitta son manteau, sa chaussure, & son épée, & fut mis en prison. Plusieurs le blâmerent, comme s'étant exposé temerairement, & ayant mis en danger la longue paix de l'égliſe, soûtenant d'ailleurs que cette courone étoit un ornement indifferent. Tertullien pretend au contraire, que c'étoit une marque d'idolatrie: & entreprend la défense du soldat. On demandoit, en quel endroit de l'écriture ces courones étoient défenduës: mais Tertullien soûtient que la tradition suffit: & rapporte les exemples d'un grand nombre de pratiques, fondées sur la seule tradition. Voici ses paroles. 11. Livre de Tertullien de la courone.

Pour commencer par le baptême: avant que d'entrer dans l'eau, là même, & encore quelque temps auparavant, dans l'égliſe & sous la main du prélat: nous protestons que nous renonçons au demon, à ses pompes, & à ses anges. c. 3.

ges. Enſuite nous ſommes plongez trois fois, répondant quelque choſe au delà de ce que le Seigneur a déterminé dans l'évangile. Eſtant levez des fonts, nous goûtons du lait & du miel: & depuis ce jour nous nous abſtenons du bain ordinaire, pendant toute la ſemaine. Le ſacrement de l'euchariſtie, que le Seigneur a ordonné a tous & dans le temps du repas: nous le prenons même aux aſſemblées d'avant le jour; & ne le recevons que de la main de ceux qui y preſident. Nous faiſons tous les ans des oblations pour les défunts & pour les fêtes des martyrs. Nous ne croyons pas permis de jeûner le dimanche, ni de prier à genoux: nous joüiſſons du même privilege depuis le jour de pâques juſques à la pentecoſte. Nous ſoufrons avec peine, que l'on faſſe tomber à terre quelque choſe de nôtre pain ou de nôtre coupe.

A toutes nos demarches, nos mouvements, nos entrées & nos ſorties: en nous chauſſant, nous baignant, nous mettant à table, ou au lit, prenant un ſiege, allumant une lampe: à quelque action que ce ſoit, nous marquons nôtre front du ſigne de la croix. Si vous demandés une loi tirée des écritures, pour ces pratiques & pour les autres ſemblables, vous n'en trouverés point: on vous dira que la tradition les a autoriſées, la coûtume les a confirmées, la foi les obſerve. Origene raporte en même temps ces mêmes pratiques: diſant que tous les obſervent, quoique tous n'en ſachent pas la raiſon.

Orig. homil. 5. in Numer.

III. Fin de Tertullien.

On pourroit raporter ici le traité de la fuite dans la perſecution, & quelques autres des derniers de Tertullien, dont nous ne ſavons point le temps, non plus que de ſa mort. Nous ſavons ſeulement, qu'il ſe ſepara même des Montaniſtes, & qu'il fit des aſſemblées particulieres. Il reſta de ſes ſectateurs nommés Tertullianiſtes;

Aug. de hæreſ. c. 86.

&

& ils durerent à Carthage encore deux cens ans, juſques au temps de S. Auguſtin: alors ils ſe réünirent à l'égliſe catholique. Tertullien ſemble avoir rejetté le baptême des heretiques. Outre ce qu'il dit dans le livre du baptême, écrit lors qu'il étoit catholique: dans celui de la pudicité, il dit: Chés nous l'heretique, comme égal au payen, ou même encore pire, eſt purgé par le baptême de verité, avant que d'être admis. Quoi qu'il en ſoit de Tertullien: il eſt certain qu'il y eut un évêque de Carthage nommé Agrippin, qui changea l'ancienne coûtume, receuë par la tradition des apôtres, de reconoître pour valable le baptême des heretiques: & introduiſit l'uſage de les rebaptiſer; ne croyant pas que rien de bon pût venir d'eux: ce qu'il fit toutefois après avoir pris l'avis des autres évêques d'Afrique & de Numidie. On ne ſait pas le temps d'Agrippin: mais il ne peut avoir vécu plus tard, puiſqu'il a été avant Donat, predeceſſeur de S. Cyprien.

De bapt. c. 14. Sup. l. IV. n. 47.

De pudic. c. 39. Aug. de bapt. cont. Donat. lib. II. c. 7. 8. 9.

Cyp. Epiſt. 71. ad Quint.

Hæret. I. Orig. c. 3. Oroſ. l. VII. c. 19.

Comme ceux qui enſeignoient dans les égliſes étoient condamnés à mort, par l'édit de la perſecution; Origene fut obligé de ſe retirer. On a même écrit, qu'il étoit le principal objet de ce ſanglant édit, comme le docteur le plus renommé dans l'égliſe. Il eſt vraiſemblable qu'il ſe retira à Ceſaree de Cappadoce, chés l'évêque Firmilien ſon ami: qu'ils ſe cacherent enſemble, pour eviter la perſecution, & que leur retraite fut chés une femme riche & pieuſe nommée Juliene, chez laquelle il eſt certain qu'Origene paſſa deux ans. Elle avoit quantité de livres, qui lui étoient venus par ſucceſſion de Symmaque le traducteur de l'écriture. Ainſi Origene y eut la commodité de conferer les divers exemplaires des differentes verſions: & peut-être y commença-t'il ſes Hexaples, qu'il acheva depuis à Tyr.

Palladii Lauſ. c. 51.

Les

IV. Fauſſe propheteſſe. *Firmil. epiſt. 75. ap. Cypr.*

Les égliſes de Cappadoce furent alors troublées par une femme, qui étant hors d'elle ſe prétendit propheteſſe, & inſpirée du S. Eſprit. Elle trompa long-temps les fidelles, faiſant paroître des prodiges, & promettant entr'autres de faire trembler la terre: parce que le demon prévoyoit le tremblement. Il la faiſoit marcher à pieds nuds ſur la nége au fort de l'hyver, ſans en ſentir d'incommodité. Elle diſoit qu'elle ſe hâtoit d'aller en Judée & à Jeruſalem, pretendant en être venuë: elle s'étoit aquiſe une telle autorité ſur ſes ſectateurs, qu'ils la ſuivoient par tout, & lui obeïſſoient en tout. Elle eut ſouvent la hardieſſe de contrefaire la conſecration de l'euchariſtie, par l'invocation terrible: & d'offrir à Dieu le ſacrifice, avec la priere ordinaire: de baptiſer pluſieurs perſones, employant les termes de l'interrogation legitime; en ſorte qu'elle ſembloit ne s'éloigner en rien de la regle de l'égliſe. Elle trompa un prêtre nommé Ruſtique & un diacre, juſqu'à venir à la derniere corruption: ce qui fut découvert peu de temps après. Car un des exorciſtes, homme d'une vertu conuë, excité par pluſieurs des freres, s'éleva contre l'eſprit qui agitoit cette femme; & lui reſiſta ſi fortement, qu'il montra que c'étoit un eſprit malin, & non pas ſaint, comme on croyoit auparavant. Le demon toutefois avoit pris ſes précautions; en prediſant au peuple, qu'il viendroit un adverſaire qui les tenteroit.

V. Exhortation d'Origene au Martyre. *Euſ. VI. & 28. Orig. martyr. p. 207.*

Ce fut dans cette perſecution, & apparemment de ſa retraite, qu'Origene écrivit l'exhortation au martyre, à ſon ami Ambroiſe: qui avoit eſté pris, avec un prêtre de Ceſarée en Paleſtine nommé Protoctete & quelques autres. Origene nomme Germanie le lieu où ils devoient ſoufrir le martyre; & l'on trouve en Orient quelques villes de ce nom: mais il n'eſt pas impoſſible,

ble, que l'empereur Maximin ne les euſt fait amener dans la grande Germanie, c'eſt à dire dans l'Allemagne, où il étoit alors.

Origene dit en ce traité, que pour remplir la meſure de la confeſſion, il faut pendant tout le temps de l'examen & de la tentation ne donner aucune priſe ſur nous au demon, qui veut nous infecter de mauvaiſes penſées de renonciation ou de doute; ne dire aucune parole qui s'éloigne de la confeſſion: ſoufrir tout de la part de nos adverſaires: les inſultes, les moqueries, les riſées, le mépris, la compaſſion qu'ils témoignent de l'erreur & de la folie qu'ils nous attribuent. De plus n'être point emportés par l'affection naturelle pour des enfans, pour une femme & pour les autres perſones cheres: par l'attachement aux biens, ou à la vie: mais être détachés de tout & entierement à Dieu. Et ailleurs: Il ne faut pas ſeulement combatre pour ne pas nier: mais pour n'avoir pas de honte, dès le commencement que l'on eſt traité indignement par les infidelles: principalement après avoir eſté honoré & receu en pluſieurs villes. Ce qui s'adreſſe à Ambroiſe qui avoit eu de grandes charges. Il marque d'ailleurs qu'outre ſa femme & ſes enfans, il avoit des freres & des ſœurs. Il dit encore: Comme les martyrs qui ont ſouffert des tourmens, ont montré plus de vertu que ceux qui n'en ont point ſoufert: ainſi nous autres pauvres devons vous ceder la premiere place, à vous, qui par la charité avés foulé aux pieds la gloire, vos grands biens & la tendreſſe pour vos enfans. Il les fait ſouvenir des promeſſes qu'ils ont faites à ceux qui les inſtruiſoient pour le baptême; & leur montre, que la liberté qu'ils avoient alors de choiſir le vrai Dieu eſt devenuë une neceſſité, par l'engagement. Il raporte fort au long l'exemple d'Eleazar & des ſept freres, dont le martyre eſt décrit

p. 171.

p. 172.

p. 173.

p. 178.

p. 182.

2. *Macc.* VI. 188. 319. crit dans le livre des Macabées: & il le raporte comme tiré de l'écriture.

Quelques-uns regardoient les ſacrifices comme une choſe indifferente: diſant que les noms étant d'inſtitution humaine, il n'importoit de dire: J'honore le ſoleil ou Apollon, ou Diane pour la lune: ou Ceres pour l'eſprit de la terre: ſuivant la doctrine des ſages d'entre les payens. Mais Origene pretend, que ces noms avoient quelque force particuliere, pour attirer les demons: & ſoûtient qu'il n'eſt permis de donner au vrai Dieu que les noms employés par Moïſe, par les prophetes & par J. C. même: ſavoir, Sabaoth, Adonaï, Saddai, le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. Origene conclut ainſi ce traité: Je ſouhaite que ces avis vous ſoient utiles: mais ſi l'état où vous êtes, & la conoiſſance plus abondante des myſteres de Dieu, vous les fait regarder comme puerils & mépriſables: j'en ſerai ravi. Mon deſſein n'eſt pas que vous arriviés à la courone par mon miniſtere; mais que vous y arriviés, de quelque maniere que ce ſoit: & Dieu veüille que ce qu'il y a de plus divin & de plus excellent vous y conduiſe: je veux dire le Verbe & la ſageſſe de Dieu.

212. 218.

VI. S. Fabien. pape. *Lib. pontif.* *An.* 235.

Le pape Pontien fut ſans doute des premiers qui ſentirent la perſecution: auſſi fut-il relegué en Sardaigne cette année 235. premiere de Maximin, ſous le Conſulat de Sevére & de Quintien. Il eut pour compagnon de ſon exil un prêtre nommé Hippolyte. Le ſaint pape renonça au pontificat dans cette iſle, le vingt-huitiéme de Septembre, après avoir tenu le S. ſiege cinq ans & trois mois: & mourut le dix-neuviéme de Novembre. A ſa place, mais ſeulement après ſa mort, ſavoir le vingt-uniéme de Novembre, on élut Anteros, qui ne dura guere qu'un mois: car il mourut l'année ſuivante 236. le troiſiéme

V. Pag. hic. *An.* 236.

de

de Janvier. Huit jours après & l'onziéme de Janvier Fabien fut éleu, d'une maniere merveilleuſe. Il avoit quitté la campagne, pour venir à Rome avec quelques autres, après la mort d'Anteros. Comme les freres étoient aſſemblés dans l'égliſe, pour l'élection d'un Evêque: on propoſoit pluſieurs perſones conſiderables, mais perſone ne penſoit à Fabien, quoiqu'il fût preſent: quand tout d'un coup une colombe volant d'en haut vint s'arreſter ſur ſa teſte. Le peuple s'écria tout d'une voix qu'il étoit digne de l'epiſcopat: on l'enleva auſſi-tôt, & on le mit dans le ſiege, qu'il remplit pendant quatorze ans. *Euſ. v. hiſt. c. 21.*

VII. Les deux Gordiens empereurs; puis Pupien & Balbin, puis Gordien le jeune.

Cependant l'empereur Maximin ſe rendoit odieux de plus en plus, par ſes cruautés & ſon avarice. L'Afrique commença à ſe déclarer contre lui. Quelques mécontens forcerent le proconſul Gordien d'accepter l'empire; & ce fut à Carthage qu'il en prit les marques. C'étoit un vieillard de quatre-vints ans, qui avoit paſſé ſa vie dans les grands emplois: il aſſocia à l'empire ſon fils, nommé Gordien comme lui: ſon élection fut approuvée à Rome par le peuple & par le ſenat, qui avoit toûjours haï Maximin. Mais Capellien, gouverneur de Numidie; ancien ennemi de Gordien, & irrité de ce qu'il vouloit le deſtituer, marcha contre lui avec de bonnes troupes, au nom de Maximin: & défit aiſément la multitude mal aguerrie du peuple de Carthage. Gordien le fils fut tué dans le combat: le pere voyant les affaires deſeſperées s'étrangla de ſa ceinture: ainſi finirent les deux Gordiens, après avoir regné ſeulement trois mois, depuis Avril juſques en Juin de l'année 237. *Herod. lib. 7. Capitol. p. 163. Pagi. an. 236. n. 7. & An. 237.*

Le ſenat ayant apris leur défaite, & n'attendant plus de Maximin que les dernieres cruautés, élut pour empereurs deux autres perſones conſidérables par leur âge & leur dignité: Claude

Maxime Puppien, auparavant prefet de Rome, & Celius Balbin, qui avoit été deux fois Conſul. Le peuple n'étoit pas content de cette élection, à laquelle il n'avoit point eu de part: & pour l'appaiſer il falut donner le titre de Céſar au jeune Gordien, âgé ſeulement de douze ans, petit fils du vieux Gordien: ce fut le 9. de Juillet de la même année 237.

Cependant Maximin ſur la nouvelle de l'élection du vieux Gordien, avoit marché vers l'Italie, & ayant paſſé les Alpes; il fut arreſté par la réſiſtance d'Aquilée, qui lui ferma les portes, & ſe trouva obligé à l'aſſiéger. Le ſiege tirant en longueur, les ſoldats fatigués de la guerre & irrités de ſa cruauté, le tuërent dans ſa tente en plein midi avec ſon fils, & envoyerent leurs teſtes à Rome: où l'on fit des réjoüiſſances extraordinaires de ſe voir délivré de ce tyran. Ce fut environ le printemps de l'an 238. que Maximin périt après avoir regné plus de trois ans. Puppien & Balbin commençoient à regner librement: mais ils n'étoient pas bien unis; & les ſoldats ne pouvoient ſe réſoudre à obeïr à des empereurs choiſis par le ſenat. Ils s'éleverent donc ouvertement contre eux aux jeux Capitolins, les traiſnerent honteuſement par la ville, & les tuerent, après leur avoir fait ſoufrir mille indignités. C'étoit au mois de May de la même année 238. ainſi Puppien & Balbin ne regnerent pas une année entiere. Les ſoldats conſerverent le jeune Gordien, qui fut reconu de tout le monde pour empereur quoi qu'il n'euſt qu'environ treize ans. C'eſt ce qui paroît de plus certain pour les dates de ce regne, qui ne ſont pas ſans difficulté.

Pagi. hoc an. ap. 238.

Euſ. Chr. an. 238.

VIII. Lettre d'Origene à Africain.

On peut raporter à ce temps la lettre d'Origene à Africain, écrite de Nicomedie, apparemment à ſon retour de Cappadoce: car la perſecu-

cution ceſſa avec la puiſſance de Maximin. Jules Africain, un des plus ſavans d'entre les Chrétiens, étoit de Nicopoli en Paleſtine. C'étoit l'ancienne Emmaus, dont les Romains, après la ruine de Jeruſalem, avoient fait une ville au lieu d'une ſimple bourgade: & lui avoient donné ce nom, en memoire de leurs victoires ſur les Juifs. Elle avoit été brûlée depuis, & Africain lui-même fut député vers l'empereur Heliogabale, pour la faire rétablir, & il l'obtint. Africain étoit plus âgé qu'Origene, puiſqu'il le nomme ſon fils: & toutefois il ne laiſſa pas d'aller exprès à Alexandrie pour voir Heraclas diſciple d'Origene, du temps qu'Heraclas conduiſoit l'école chrétienne de cette grande ville, avant que d'en être évêque. Cet Africain donc écrivit à Origene une lettre, où il lui propoſe les raiſons, par leſquelles il étoit perſuadé, que l'hiſtoire de Suſanne, qui eſt à la fin du livre de Daniel, eſt ſupoſée. Sa principale raiſon étoit, que ni cette hiſtoire, ni celle de Bel & du dragon, ne ſont point dans les exemplaires des Juifs.

Euſ. Chr. an. 221.

Id. hiſt. VI. c. 31.

Origene lui répondit, s'excuſant ſur le peu de ſéjour qu'il faiſoit à Nicomédie, qui ne lui permettoit pas de traitter à fonds cette queſtion. Il dit d'abord qu'il ne s'agit pas ſeulement de ces parties de l'hiſtoire de Daniel, mais de pluſieurs autres dans Daniel même, & dans pluſieurs livres de l'écriture particulierement dans Eſther: qui ſe trouvent dans les exemplaires grecs de toutes les égliſes de J. C. & ne ſe trouvent point chés les Hebreux. Ces differences étoient alors encore plus grandes, avant les travaux d'Origene, & avant la verſion latine de S. Jerôme. Prenés donc garde, dit-il à Africain, que ſans y penſer, en ſuprimant ces paſſages, nous n'impoſions une loi aux freres, de rejetter les livres ſacrés receus par toutes les égliſes: & de flater les

Epiſt. Orig. p. 222. 246. p. 223.

Juifs, en les priant de nous faire part de ceux qui ſont purs, & qui n'ont rien de ſupoſé. La providence de Dieu n'a-t-elle pas donné à toutes les égliſes de J. C, le moyen de s'édifier par les écritures ſaintes? Ce n'eſt pas que je refuſe d'examiner les écritures des Juifs, & de les conferer avec les nôtres. Je l'ay fait, ſi je l'oſe dire, autant que perſone: diſcutant toutes les éditions & leurs differences; examinant en même temps, autant qu'il eſt poſſible, la verſion des Septante: de peur qu'il ne ſemble que je veüille impoſer à toutes les égliſes qui ſont ſous le ciel, & donner pretexte de calomnier les exemplaires communs & celebres. Nous nous exerçons auſſi à ne pas ignorer les écritures des Juifs: afin qu'en diſputant avec eux, nous puiſſions leur citer les paſſages, ſelon leurs exemplaires: & qu'ils n'ayent plus de pretexte pour mépriſer les fidelles gentils d'origine, & ſe moquer d'eux comme ignorant la verité qui eſt dans leurs écritures. Il marque ailleurs qu'il y avoit des fidelles, qui ne convenoient pas de l'autorité du texte hebreu.

Lib. 1. cont. Celſ. p. 17.

Il ajoûte, que l'hiſtoire de Suſanne & des vieillards qui l'avoient calomniée, n'étoit pas inconuë aux Juifs: & il montre par le nouveau teſtament, qu'ils avoient conoiſſance de pluſieurs autres faits, qui ne ſont point écrits dans les livres de l'ancien. D'où il conclut, qu'il eſt probable que les Juifs en avoient retranché quelques parties: pour faire perdre la memoire des faits, qui leur étoient les plus honteux; comme d'avoir fait mourir les prophetes: & que la difference de nos exemplaires & des leurs, vient de ce que les nôtres ont été pris ſur des originaux plus entiers. Il marque que le livre de Tobie, ni celui de Judith n'étoient point en uſage chés les Juifs; & qu'ils ne les avoient point en hebreu, même en-

Ad Afric. p. 229. 231.

p. 242.

entre les livres apocryphes; mais que les égliſes s'en ſervoient.

Il dit comme témoin oculaire, que les Juifs, quoique ſujets & tributaires des Romains, avoient un chef ou ethnarque, dont le pouvoir étoit tres-grand par la permiſſion de l'empereur: & qu'à ſon inſceu ils condamnoient quelquefois à mort. Il rapporte en cette lettre quelques étymologies; qui ont donné ſujet à ceux qui entendent l'hebreu, de dire qu'il n'y étoit pas fort ſavant. Il conclut ainſi: Celui-là vous ſaluë qui m'a aidé à dicter cette lettre, qui y a toûjours aſſiſté, & y a corrigé ce qu'il a voulu. C'eſt mon ſeigneur & mon frere le pieux Ambroiſe. Sa tres-fidelle compagne Marcelle vous ſaluë auſſi, avec leurs enfans & Anicet. Salués nôtre digne pape Apollinaire, & ceux qui nous aiment. Le nom de pape marque un évêque: mais on ne ſait de quel ſiege l'étoit cet Apollinaire. Il paroit ici qu'Ambroiſe étoit ſorti de priſon. 243. *p.* 240.

Origene s'explique encore ailleurs touchant les livres apocryphes. Il ne veut pas que l'on les rejette tous; mais que l'on s'en ſerve avec diſcernement: puiſque les apôtres & J. C. même ſemblent s'en être ſervis, en raportant pluſieurs faits, qui ne ſont point dans les livres canoniques. Il diſtingue les livres canoniques ou ſecrets des Juifs & ceux des Chrétiens: & fait mention de pluſieurs: d'un écrit pretendu de Salomon touchant les exorciſmes, d'un d'Elie, d'un d'Iſaïe, d'un de Jeremie, de la priere de Joſeph, dont il raporte un grand paſſage: du livre d'Enoch, d'une addition à Eſther, touchant l'ange Anahel: & de quelques-uns du nouveau teſtament, entr'autres du livre du paſteur, qu'il cite comme inſpiré de Dieu. *in Matth.* XXIII. *hom.* 26. *in Matth. tract.* 35. *in Jo. to.* 5. *to.* 8. *Rom.* XII. *lib.* 9. *Rom.* XVI. *lib.* 10.

IX. Oeuvres d'Africain.

Outre la lettre à Origene, Africain en avoit écrite une à un nommé Ariſtide, pour accorder les

Euſ. l. hiſt. c. 7. les deux genealogies de J. C. ſelon S. Matthieu, & ſelon S. Luc. Il y raportoit ce qu'il avoit apris de la tradition de ceux qui reſtoient en Paleſtine de la famille de N. S, appellés en grec par cette raiſon Deſpoſynes. Savoir que Jacob & Heli étoient freres uterins, qu'Heli étant mort ſans enfans, Jacob épouſa ſa veuve, & fut pere de ſaint Joſeph ſelon la nature, & d'Heli ſelon la loi. Ils ajoûtoient que le vieil Herode, pour couvrir la baſſeſſe de ſon origine, avoit fait brûler tous les memoires que les Juifs conſervoient encore, pour conoître leurs genealogies; & pour diſtinguer les Iſraëlites d'origine, d'avec les proſelytes, & ceux qui étoient mêlés de l'un & de l'autre: & qu'ils appelloient Giores.

Euſ. VI. hiſt. c. 31. Phot. bibl. cod. 34. Africain avoit encore compoſé un grand ouvrage de chronologie, pour ſervir à la controverſe contre les payens: en leur montrant l'antiquité de la vraye religion, & la nouveauté de leurs hiſtoires & de leurs fables. Cet ouvrage diviſé en cinq livres contenoit la ſuite de l'hiſtoire univerſelle, depuis la creation du monde, juſqu'à la naiſſance de J. C. puis il parcouroit le reſte juſques au regne de Macrin: & comptoit en tout 5723. ans, finiſſant au Conſulat de Gratus & de Seleucus, qui eſt l'an 221. de J. C. & le quatriéme d'Heliogabale. Nous n'avons plus cet ouvrage, que dans la Chronique d'Euſebe.

Scalig. in Euſ. p. 212. Pagi. an. 220. n. 12.

X. Commencemens de ſaint Gregoire Thaumaturge.

Euſ. VI. 32. Greg. Nyſſ. vita. Thaum. pag. 972. c. Origene paſſa en Grece, & demeura quelque temps à Athenes, où il acheva les commentaires ſur Ezechiel, & commença ceux ſur le Cantique, dont il fit là cinq tomes: puis il revint à Ceſarée de Paleſtine, où il fit les cinq autres. Firmilien de Cappadoce l'y vint trouver, & on peut croire que Theodore ou Gregoire de Pont y revint auſſi, après avoir été à Alexandrie: où peut-eſtre s'étoit-il retiré pendant la perſecution. Ce qui eſt certain eſt que Theodo-

dore, avant que d'être baptiſé, alla à Alexandrie: où la jeuneſſe ſe rendoit de toutes parts, pour étudier la philoſophie & la medecine. Là quelques jeunes étudians, jaloux de ſa ſageſſe & de la pureté de ſes mœurs, lui ſuſciterent une miſerable, qui avoit été chaſſée avec infamie d'un lieu de débauche. Comme il s'entretenoit gravement ſuivant ſa coûtume avec des ſavans, & traitoit quelque queſtion de philoſophie; cette femme s'aprocha d'une maniere affectée & inſolente: témoignant par ſes diſcours & par ſes geſtes une grande familiarité avec lui. Enfin elle ſe plaignit, qu'il ne lui avoit pas payé ſon ſalaire: ajoûtant impudemment la cauſe de ſa prétention. Ceux qui connoiſſoient la vertu de Theodore étoient indignés. Lui ſans s'émouvoir, dit doucement à un de ſes amis: Je vous prie donnés lui de l'argent, afin qu'elle ne nous interrompe pas davantage. Celui-ci demanda à la femme ce qu'elle pretendoit, & le lui donna. Mais à peine eut-elle l'argent dans ſa main: que ſaiſie d'un eſprit malin, elle ſe mit à hurler, d'une voix qui n'étoit pas humaine, & tomba ſur le viſage au milieu de l'aſſemblée: ayant les cheveux épars, qu'elle arrachoit de ſes mains, les yeux renverſés, la bouche écumante. Le demon l'euſt étouffée, ſi Theodore n'eût prié Dieu pour elle.

Eſtant donc revenu trouver Origene en Paleſtine, & lui ayant été recommandé par Firmilien ſon compatriote, il acheva de s'inſtruire; & après avoir été cinq ans ſon diſciple, ayant receu le baptême, il s'en retourna en ſon païs, avec ſon frere Athenodore, qui fut depuis évêque & martyr. Mais avant que de partir Theodore voulut témoigner à Origene ſa reconoiſſance, par un diſcours qu'il prononça en ſa preſence & devant une grande aſſemblée: où il lui *Euſ. VI. hiſt. 30.*

donne les plus grandes loüanges, qu'on puiſſe donner à un homme, juſques à le traiter d'inſpiré de Dieu, & de divin. Nous avons encore ce diſcours. A ſon retour toute la nation jettoit les yeux ſur lui, croyant qu'il devoit briller dans les aſſemblées, & montrer les fruits de ſes longues études: mais il ſe retira de toute ſocieté, & même de la ville, demeurant à la campagne en ſolitude: & quitta tous ſes biens, ne ſe reſervant ni terre, ni maiſon, ni aucune des choſes neceſſaires à la vie.

Greg. Nyſſ. p. 975.

p. 984. B.

Philoc. c. 13. On rapporte à ces premiers temps après ſon retour la lettre qu'Origene lui écrivit, touchant l'uſage des ſciences humaines, qui ſemble plûtoſt écrite avant ſon entiere converſion. Origene dit, que ſon beau naturel le rend capable de devenir un grand juriſconſulte entre les Romains, ou un grand philoſophe entre les Grecs: mais il l'exhorte à l'employer tout entier à la pratique du Chriſtianiſme. Vous devés, dit-il, prendre des ſciences prophanes ce qui peut ſervir à l'intelligence des ſaintes écritures: en ſorte que comme les philoſophes diſent, que la geometrie, la muſique, la grammaire, la rhétorique, l'aſtronomie, ſont des diſpoſitions à la philoſophie: nous diſions de même de la philoſophie, à l'égard du Chriſtianiſme. Il l'exhorte à s'apliquer principalement à l'écriture ſainte, à la lire avec grande attention, pour n'en parler ni n'en juger legerement: mais avec une foi inébranlable, & avec la priere, qu'il dit eſtre abſolument neceſſaire pour l'entendre.

XI. Hexaples d'Origene.

Euſ. VI. 16. Epiph. de menſ. n. 19.

Cependant Origene travailloit à un grand ouvrage qu'il avoit commencé à Alexandrie, continué en Cappadoce & dans ſes autres voyages, & qu'il acheva à Tyr vingt-huit ans après qu'il l'eut commencé. C'étoit des éditions de l'écriture ſainte à pluſieurs colomnes pour conférer

rer enſemble les différentes verſions. Il en fit trois: que l'on nomma en grec Hexaples, Octaples, ou Tetraples, ſelon le nombre des colomnes. Les hexaples en avoient ſix; dont la premiere contenoit le texte hebreu, en lettres hebraïques; la ſeconde le même texte en lettres grecques, en faveur de ceux qui entendoient l'hebreu, ſans le ſavoir lire: la troiſiéme colomne contenoit la verſion d'Aquila: la quatriéme celle de Symmaque: la cinquiéme les Septante: la ſixiéme Theodotion. Origene avoit ainſi placé les Septante, afin qu'ils fuſſent au milieu des verſions grecques; & qu'il fut plus facile de les y comparer: car la verſion des Septante etoit la plus autentique, ſur laquelle les autres devoient eſtre corrigées. Les octaples contenoient de plus deux verſions grecques, qui depuis peu avoient eſté trouvées dans des vaiſſeaux de terre: on les nomma la cinquiéme & la ſixiéme, parce que l'on n'en ſavoit point les auteurs. Origene avoit trouvé la cinquiéme à Jericho, vers la fin du regne de Caracalla: & la ſixiéme à Nicopoli en Epire, près d'Actium, ſous l'empire d'Alexandre. Les octaples avoient donc huit colomnes: à la premiere le texte hebreu, en lettres hebraïques: à la ſeconde le même texte, en lettres grecques: à la troiſiéme Aquila: à la quatriéme Symmaque: à la cinquiéme les Septante: à la ſixiéme Theodotion: à la ſeptiéme la cinquiéme verſion: à la huitiéme colomne la ſixiéme verſion: ainſi les Septante étoient juſtement au milieu. Chacune des verſions étoit diſtinguée au haut des colomnes, par la premiere lettre du nom de l'auteur: alpha pour Aquila, ſigma pour Symmaque, theta pour Theodotion: les Septante & les deux verſions ſans nom, par les lettres grecques qui marquent les nombres.

Sup. liv. V. n. 43. Epiph. de menſ. n. 18 Euſ. VI. hiſt. c. 16.

Comme ces exemplaires à pluſieurs colomnes étoient chers, Origene fit les tetraples, où il les réduiſit aux quatre les plus neceſſaires: à la premiere colomne étoit Aquila à la ſeconde Symmaque, à la troiſiéme les Septante, à la quatriéme Theodotion. Il fit encore un autre travail, afin que la ſeule édition des Septante pût tenir lieu de toutes. Cette édition étoit le corps de l'ouvrage: il y avoit ajoûté ce que l'hebreu contenoit de plus, tiré de la verſion de Theodotion, & marqué par des aſteriſques, c'eſt à dire, de petites étoiles: mais ce que les Septante avoient de plus que l'hebreu, étoit marqué par des obeliſques, c'eſt à dire de petites broches; comme pour le retrancher. Dans la ſuite du temps les copiſtes negligerent les aſteriſques & les obeliſques; d'où vient, que nous n'avons plus l'édition des Septante dans ſa pureté.

Orig. to. 15. in Matth. p. 381. G. L. Hier. præf. in pentat. epiſt. 104.

Hier. epiſt. 89. ad Auguſt. c. 6.

Origene par ces travaux ne prétendoit pas diminuer l'autorité de la verſion des Septante, que les apôtres même avoient citée, & dont l'égliſe s'étoit toûjours ſervie. Car elle étoit en uſage par tout où l'on parloit grec: & ſur elle avoient eſté faites les verſions latines, qui avoient cours en occident. Il prétendoit ſeulement corriger l'édition des Septante: & en éclaircir les difficultés. Nous avons veu ſes ſentimens ſur cette matiere dans la lettre à Afriquain. Il s'en explique encore en pluſieurs endroits de ſes commentaires & de ſes homelies ſur l'écriture. Il veut qu'on l'explique ſuivant l'édition receuë dans l'égliſe, ſans omettre les differences du texte original: il dit en avoir trouvé pluſieurs entre les exemplaires des Septante, ſoit par la negligence des écrivains, ou autrement: & les avoir corrigées par le ſecours des autres éditions. Sur le nouveau teſtament il avouë qu'il ne donne que des conjectures. Il ſe plaint, que les exemplaires grecs

Hom. 11. in Jerem.

Comm. in Matth. to. 15. p. 381. D. G. L.

In Jo. to. 8. 304.

ſont

ſont remplis de fautes, particulierement dans les noms propres: & dit les avoir corrigés par le texte hebreu, & par l'inſpection des lieux. *in Luc. hom.* 31.

XII. Converſion de Berylle heretique.

Berylle évêque de Boſre en Arabie voulut introduire dans l'égliſe une doctrine étrangere à la foi. Il diſoit que nôtre Seigneur n'avoit point ſubſiſté par une difference perſonelle, avant que de paroître entre les hommes: & qu'il n'avoit point d'autre divinité que celle du Pere, qui habitoit en lui: ainſi il aneantiſſoit la perſone divine du Verbe éternel. Pluſieurs évêques diſputerent contre Berylle, pour le tirer de cette erreur; & ne pouvant le reduire, ils appellerent Origene, qui lui parla d'abord en particulier pour le ſonder: mais le voyant opiniâtre, il l'attaqua en public; & le preſſa par de ſi fortes raiſons, qu'il le convanquit, & le ramena à la ſaine doctrine, qu'il avoit tenuë auparavant. On voyoit encore du temps d'Euſebe, cent ans après, les decrets du concile aſſemblé ſur ce ſujet; avec les conferences qu'Origene avoit euës avec Berylle, en preſence de l'égliſe qu'il gouvernoit. *Euſ.* VI. c. 33. *v. Valeſ. not. Orig. in Tit.* III. *ap. Pamph. apol.*

XIII. Epiſcopat de S. Gregoire Thaumaturge.

Gregoire de Neoceſarée dans le Pont y étant retourné en fut bien-tôt ordonné évêque. Phedime évêque d'Amaſée, qui avoit le don de prophetie, deſiroit de l'attacher au ſervice de l'égliſe: mais Gregoire ſe cachoit & paſſoit d'une ſolitude à l'autre. Phedime voyant qu'il ne le pouvoit joindre, pouſſé de l'eſprit de Dieu, réſolut de l'élire, quoi qu'abſent de trois journées de chemin: & le deſtina à cette ville de Neoceſarée, où il y avoit une infinité d'idolâtres, & ſeulement dix ſept Chrétiens. Gregoire acquieſça, & après que ſon ordination eut été celebrée avec les ſolemnités accoûtumées, il pria Phedime de lui donner quelque temps, pour conoître plus exactement les myſteres, *Greg. Nyſſ in vita Thaumat. p.* 976. B. *p.* 977. A.

ſteres, & demanda à Dieu de lui en accorder la conoiſſance.

Après avoir paſſé toute la nuit à examiner la doctrine de la foi, pour éviter les erreurs de pluſieurs, qui y mêloient des raiſonnemens humains: il vit paroître un vieillard venerable par ſon viſage & par ſon habit. Il ſe leva de ſon lit tout etonné, & lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Le vieillard d'une voix grave le raſſeura, & lui dit que Dieu l'avoit envoyé, pour lui découvrir la verité de la foi. Puis étendant la main, il lui montra de l'autre côté une perſone qui paroiſſoit en forme de femme, mais au deſſus de la condition humaine. Gregoire épouvanté baiſſoit les yeux, & ne pouvoit ſupporter l'éclat de cette viſion: car quoi que la nuit fût obſcure, ces deux perſones étoient accompagnées d'une grande lumiere. Cependant il entendoit que la femme nommant Jean l'évangeliſte, l'exhortoit à découvrir à ce jeune homme le myſtere de la vraye religion, & que S. Jean répondoit qu'il étoit preſt à le faire, puiſque la mere du Seigneur l'avoit agreable. Après qu'il lui eut expliqué cette doctrine, la viſion s'évanoüit; & Gregoire écrivit auſſi-tôt ce qu'il venoit d'apprendre, en ces termes.

Il n'y a qu'un Dieu, Pere du Verbe vivant de la ſageſſe ſubſiſtante, de la puiſſance & du caractere éternel: parfait, Pere d'un Fils parfait, Pere d'un Fils unique. Il n'y a qu'un Seigneur: ſeul d'un ſeul: Dieu de Dieu: caractere & image de la divinité: Verbe efficace: ſageſſe qui comprend l'aſſemblage de toutes choſes: & puiſſance qui a fait toutes les creatures: vrai Fils d'un vrai Pere: Fils inviſible d'un Pere inviſible: Fils incorruptible d'un Pere incorruptible: Fils immortel d'un Pere immortel: Fils éter-

éternel d'un Pere éternel. Et il n'y a qu'un ſeul S. Eſprit, qui tient ſon être de Dieu: & qui par le Fils a paru aux hommes: image du Fils, parfaite comme lui: vie, cauſe des vivans: ſource ſainte: ſainteté qui donne la ſainteté: par qui eſt manifeſté Dieu le Pere, qui eſt ſur tout & en toutes choſes: & Dieu le Fils, qui eſt par toutes les choſes. Trinité parfaite, ſans diviſion ni changement, en ſa gloire, en ſon éternité & en ſon regne. Telle fut l'expoſition de la foi revelée à S. Gregoire Thaumaturge. Il l'écrivit ſur le champ; l'enſeigna toûjours dans ſon égliſe; & la laiſſa à ſes ſucceſſeurs écrite de ſa main. On la voyoit encore du temps de S. Gregoire de Nyſſe.

XIV. Miracles de S. Gregoire Thaumaturge. *Vita Thaum. p. 980. B.*

Gregoire ſortit alors de ſa retraite pour retourner à Neocéſarée. Eſtant ſurpris de la nuit & d'une pluye violente, il entra avec ceux qui l'accompagnoient dans un temple d'idoles, le plus fameux de tout le païs, à cauſe des oracles. Il invoqua d'abord le nom de J. C. & fit pluſieurs ſignes de croix, pour purifier l'air infecté par la fumée des ſacrifices profanes. Enſuite il paſſa la nuit à chanter les loüanges de Dieu, ſuivant ſa coûtume. Le matin après qu'il fut parti, le ſacrificateur des idoles vint pour faire ſes ceremonies ordinaires. Les demons lui aparurent, & lui dirent, qu'ils ne pouvoient plus habiter ce temple, à cauſe de celui qui y avoit paſſé la nuit. Il fit ſon poſſible par des ſacrifices & des purifications de toutes ſortes, pour les obliger à revenir: mais en vain.

Alors tranſporté de colere il chercha Gregoire, & le menaça de le maltraiter & de le faire punir par les magiſtrats: pour avoir eu la hardieſſe étant Chrétien, d'entrer dans le temple des dieux. Gregoire l'écouta ſans s'émouvoir, & lui dit: Avec l'aide de Dieu je puis chaſſer les demons d'où

il me plaira, & les faire entrer où il me plaira. Fais-les donc rentrer dans leur temple, dit le ſacrificateur. Alors Gregoire rompit un petit morceau d'un livre qu'il tenoit, & y écrivit ces paroles. Gregoire à ſatan: Entre. Le ſacrificateur emporta ce billet, le mit ſur ſon autel & offrit ſes ſacrifices ordinaires: & il vit dans le temple, ce qu'il avoit accoutumé d'y voir auparavaut. Il retourna ſur ſes pas, & ayant atteint Gregoire, avant qu'il fût arrivé à la ville, il le pria de lui faire connoître, quel étoit ce Dieu, à qui les autres dieux obeïſſoient. Gregoire lui expliqua la doctrine chrétienne: mais il fut choqué de l'incarnation du Verbe, jugeant indigne de Dieu, de paroître avec un corps parmi les hommes. Ce ne ſont, dit Gregoire, ni les paroles, ni les raiſonemens humains qui perſuadent cette verité: mais les merveilles de la puiſſance de Dieu. Et bien, dit le ſacrificateur, lui montrant une pierre d'une grandeur extraordinaire, commandés à cette pierre de changer de place, & d'aller en un tel endroit, qu'il lui marqua. Gregoire commanda à la pierre: elle obeït, comme ſi elle eût eſté animée: & le payen ne délibera plus. Il abandonna ſa femme, ſes enfans, ſa maiſon, ſon bien, ſon ſacerdoce, pour ſuivre Gregoire & devenir ſon diſciple.

Le bruit de ces miracles l'ayant precedé, le peuple ſortit de la ville en foule, pour le voir. Mais ils furent bien ſurpris quand il paſſa au milieu d'eux, ſans regarder perſone, non plus que s'il eût marché dans un deſert. Comme il avoit tout quitté lors qu'il ſe retira, il n'avoit plus de maiſon dans la ville, & les fidelles qui le ſuivoient, étoient en peine où ſe loger. Quoi donc leur dit-il, ne ſommes-nous pas à couvert ſous la protection de Dieu? vous trouvez-vous trop à l'étroit ſous le ciel? & faut-il à des Chrétiens une au-

autre demeure, que celle que Dieu a donnée à tous les hommes? Songez à bâtir chacun vôtre maiſon ſpirituelle, & ne vous affligés que de ce que nous ne trouverons point de tels édifices preparés: les maiſons de pierre ne ſervent guere qu'à couvrir les crimes des méchans. Alors un des plus riches de la ville nommé Muſone le pria de venir loger en ſa maiſon; & il le préfera à pluſieurs autres, qui lui faiſoient la même offre, parce qu'il étoit Chrétien. Avant la fin du jour un grand nombre crut à la parole de Dieu: & le lendemain dès le matin on vit à la porte de l'evêque des femmes, des enfans, des vieillards & toutes ſortes de maladés. Gregoire les gueriſſoit tous: & ſoûtenant ainſi ſa predication par ſes miracles, il gagna en peu de temps une grande multitude. Il entreprit alors de faire bâtir une égliſe, chacun y contribua de ſon argent ou de ſa peine: elle fut placée dans le lieu le plus éminent de la ville, & on regarda comme un miracle, qu'elle reſiſta à pluſieurs tremblemens de terre, qui ruinerent preſque cette ville, & qu'elle fut épargnée dans la perſecution de Dioclétien.

Gregoire étoit le conſeil de ſon peuple, dans toutes leurs affaires & l'arbitre de tous leurs differens. Deux freres en partageant la ſucceſſion de leur pere ſe diſputoient un étang; le ſaint evêque ne put les accorder, & ils aſſembloient de part & d'autre des gens armés. La veille du jour qu'ils en devoient venir aux mains, il alla ſur le bord de l'étang; & après avoir paſſé la nuit en priere, il commanda à l'eau de ſe retirer, & elle ſe retira, ſans qu'il en reſtât une goute: les freres vinrent le matin, & ne trouverent plus que de la terre. On voyoit encore cent ans après les marques de cet étang deſſeché.

On

On voyoit auſſi la preuve d'un autre miracle. Le fleuve Lycus s'enfloit l'hyver, & reſerré par des montagnes ſe debordoit enſuite, ravageant le bas païs. Le peuple vint à grandes troupes prier le ſaint evêque d'y remedier; il alla ſur le lieu, & s'appuyant ſur un bâton, il les entretenoit par le chemin, de l'eſperance de l'autre vie. Lors qu'ils furent arrivés à l'endroit, où la riviere avoit accoûtumé de rompre ſa digue: il leur repreſenta que c'eſt de Dieu ſeul qu'il faut attendre des miracles; puis invoquant J. C. à haute voix, il enfonça ſon bâton, au lieu où la digue étoit rompuë, & pria Dieu d'arrêter deſormais ces eaux. Il s'en retourna: le bâton prit racine & devint un arbre, qui ſervit toûjours de digue à cette riviere. Quand elle venoit à s'enfler, ſi-tôt que l'eau approchoit du pied de l'arbe, elle s'arrêtoit; & demeuroit reſſerrée au milieu de ſon canal, juſques à ce que les torrens fuſſent écoulés. Voilà quelques-uns des miracles innombrables, qui donnerent à Gregoire le ſurnom de Thaumaturge; car ce nom ſignifie en grec faiſeur de miracles.

XV. S. Alexandre le charbonnier.

Il établit la foi non ſeulement dans ſa ville de Neoceſarée, mais dans le voiſinage, & donna des evêques à pluſieurs villes. Celle de Comane lui envoya des députés, pour le prier d'établir leur égliſe, en leur donnant un evêque. Il y alla, & paſſa chés-eux quelques jours: échaufant leur zele pour la religion par ſes diſcours & par ſes actions. Le temps étant venu de leur choiſir un paſteur; les magiſtrats & les principaux de la ville cherchoient le plus noble, le plus éloquent, le plus diſtingué par les qualitez éclatantes qu'ils voyoient en Gregoire même. Pour lui qui ne conſideroit que la vertu, après qu'ils en eurent preſenté pluſieurs; il leur dit, qu'ils ne devoient pas dédaigner de chercher même entre ceux dont

dont l'exterieur étoit le plus mépriſable. Un de ceux qui préſidoient à l'élection voulut tourner ce diſcours en raillerie, & dit: Si vous voulez laiſſer ce que nous avons de meilleur, & prendre un evêque dans les artiſans & le bas peuple: je vous conſeille de choiſir Alexandre le charbonnier, nous y conſentirons tous. Gregoire répondit: Et qui eſt il cet Alexandre? Un de la compagnie le preſenta en riant. Il étoit à demi nud, le reſte couvert de haillons ſalles & déchirés: on conoiſſoit aiſément ſon métier à la noirceur de ſon viſage, de ſes mains & de tout ce qui étoit découvert: tout le monde ſe mit à rire en voyant cette figure au milieu de l'aſſemblée.

Alexandre n'etoit point étoné, ne regardoit perſone, & paroiſſoit content de ſon état: ce qui fit juger à Gregoire, qu'il y avoit en cet homme quelque choſe d'extraordinaire. Il le tira à part, & lui demanda qui il étoit. Alexandre lui avoüa, que ce n'étoit point la neceſſité qui l'avoit réduit en cet état, mais le deſir de ſe cacher en pratiquant la vertu. Je regarde, diſoit-il, cette pouſſiere de charbon qui me défigure, comme un maſque qui m'empêche d'être conu. Je ſuis jeune comme vous voyez, & en un autre état je paroîtrois aſſez bien fait: ce ſont des occaſions de tentation, à qui ſe propoſe la continence. Ce métier ſert encore à me faire gagner de quoi ſubſiſter innocemment. Gregoire l'ayant examiné ſoigneuſement, le laiſſe entre les mains de ceux qui l'accompagnoient, leur preſcrivant ce qu'il falloit faire, & retourna dans l'aſſemblée. Il y parla des devoirs d'un évêque: & les entretint juſqu'à ce que ceux à qui il en avoit donné charge ramenerent Alexandre. Ils l'avoient fait baigner, & l'avoient revêtu des habits de Gregoire; en ſorte qu'il parut un autre homme, & attira les

yeux

yeux de tout le monde. Ne vous étonnés pas, dit Gregoire, ſi vous vous étiés trompés en jugeant ſelon les ſens: le demon même vouloit rendre inutile ce vaſe d'élection, le tenant caché. Enſuite il conſacra Alexandre ſolemnellement avec les ceremonies accoûtumées: & le pria de parler devant l'aſſemblée: il s'en acquitta ſi bien, qu'il juſtifia pleinement le jugement de ſaint Gregoire. Son diſcours étoit ſolide & plein de ſens, mais peu orné: un jeune Athenien qui ſe trouva preſent s'en mocqua, parce qu'il n'avoit pas l'élegance attique, mais il en fut repris en une vision. Alexandre gouverna dignement l'égliſe de Comane juſques à la perſecution de Decius, où il ſoutrit le martyre par le feu.

XVI. Mort de Gordien. Philippe empereur. *Euſ.* VI. *c.* 29. *Capitol. Gord.* 3. *p.* 161.

Babylas gouvernoit alors l'egliſe d'Antioche, ayant ſuccedé à Zebin. De ſon temps cette grande ville fut priſe par Sapor roi de Perſe, ſucceſſeur d'Artaxerxe: & l'empereur Gordien marcha contre lui. Mais auparavant il épouſa la fille de Miſithée homme tres-habile, qu'il fit prefet du prétoire: & ſe gouvernant par ſes ſages conſeils, il ſe retira de la ſujetion de ſa mere, dont les eunuques vendoient tous les emplois; & rétablit les affaires de l'état. Il reprit ſur les Perſes Antioche, Carres & Niſibe, & les eût pouſſé encore plus loin, ſi Miſithée ne fuſt mort. On croit qu'il fut empoiſonné par Philippe, qui fut après lui préfet du prétoire.

C'étoit un Arabe: né à Boſtre, qu'il nomma Philippopolis. Il étoit de baſſe naiſſance, mais habile; & loin de ſoutenir le jeune empereur Gordien, qui l'avoit élevé à ce deſſein: il ne chercha qu'à le ruïner. Il fit enſorte que les troupes manquerent de vivres, & fomenta leurs murmures en diſant, que Gordien étoit trop jeune pour gouverner l'empire: il corrompit même

me les chefs, en ſorte que l'on demandoit publiquement que Philippe fuſt declaré empereur. Il falut en convenir; & qu'il regneroit avec Gordien, comme pour être ſon tuteur. Mais comme il uſoit inſolemment de l'autorité, Gordien monta ſur le tribunal pour s'en plaindre, eſperant le faire dépoſer. Il haſta par là ſa perte: il demanda que leur pouvoir fût égal, & ne l'obtint pas: enſuite il demanda d'eſtre au moins Céſar: puis d'eſtre prefet du prétoire, & tout cela lui fut refuſé. Enfin il ſe réduiſit à demander le titre de Duc, c'étoit alors celui d'un gouverneur de province, & qu'on le laiſſaſt vivre. Philippe y avoit preſque conſenti: mais faiſant reflexion combien Gordien étoit aimé du peuple & du ſenat, il voulut profiter de la mauvaiſe humeur des ſoldats & le fit tuer. Gordien avoit regné ſix ans entiers, & n'en avoit vécu que dix-neuf: c'étoit l'an de J. C. 244. 22. *Capit.* 19. *Herod.* *An.* 244.

Marc-Jule-Philippe étant déclaré empereur, fit reconoître Céſar ſon fils de même nom que lui. On dit que cet empereur étoit Chrétien, & que la veille de pâque, comme il voulut entrer dans l'égliſe & participer aux prieres du peuple: l'evêque ne lui permit pas d'entrer, qu'il ne ſe fût confeſſé & mis au rang des penitens: à cauſe des crimes qu'il avoit commis. Il obeït de bon cœur à l'evêque, & témoigna en cette occaſion une pieté ſincere: & c'eſt à S. Babylas que l'on attribuë cette grande action. En effet Philippe devoit paſſer à Antioche, pour revenir à Rome après la guerre des Perſes: & ce qu'il avoit fait pour parvenir à l'empire, méritoit aſſés d'être expié par la penitence. Eſtant venu à Rome il abolit une infamie publique, que l'empereur Alexandre n'avoit pû ôter: & ôta les poëtes du nombre des profeſſeurs des arts liberaux, qui avoient des privileges: mais il aſſiſta aux jeux pro- *Euſ.* VI. *c.* 34. *Chryſoſt. cont. Gent. de S. Bab. p.* 660. *Lampr. in Alex. p.* 121. E. *l. poetæ* 3. *C. de profeſſ. lib.* X.

fa-

fanes, qui furent celebres la milliéme année de la fondation de Rome, la quatriéme de ſon regne 247. de J. C. Ces jeux furent tres-magnifiques & durerent trois jours & trois nuits. On les nomma jeux ſeculaires, quoi que ce ne fuſſent pas ceux que l'on celebroit regulierement au commencement de chaque ſiecle. Ceux-ci furent les neuviémes & les derniers. Il n'eſt pas merveilleux que Philippe prît part à ces ceremonies payenes, étant exclus de l'égliſe pour de plus grands crimes, dont il n'avoit pas fait penitence: car il paroît bien qu'il l'avoit acceptée, mais non pas qu'il l'euſt accomplie.

An. 247. *V. Pagi. hic* n. 4. 5. *Euſ. Chr.*

XVII. Travaux d'Origene. *Pagi.* 246. 3. *Euſ.* VI. c. 36.

La même année 247. mais quelques mois devant, la troiſiéme du regne de Philippe durant encore, mourut Heraclas evêque d'Alexandrie, après en avoir tenu le ſiege ſeize ans. Son ſucceſſeur fut Denis, diſciple & ami d'Origene, qui gouverna dix ſept ans. Origene, toûjours en Paleſtine, continuoit ſes travaux; & ce fut alors qu'il commença à permettre, que l'on écrivît ſes homelies, ayant déja plus de ſoixante ans. Il parloit ſur le champ: car l'exercice lui avoit acquis une grande habitude de parler: & des notaires, par cet art que j'ay marqué, redigeoient ſes diſcours, pendant qu'il les prononçoit. Le nom grec d'*homelie* ſignifie un diſcours familier, comme le mot latin de ſermon: & l'on nommoit ainſi les diſcours qui ſe faiſoient dans l'égliſe, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des diſcours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes: mais des entretiens, comme d'un maître à ſes diſciples, ou d'un pere à ſes enfans. On recueillit plus de mille ſermons d'Origene. Il écrivit une lettre à l'empereur Philippe, & une autre à ſa femme Severa, qui furent long-temps conſervées; auſſi-bien qu'un grand nombre d'autres; en ſorte qu'Euſebe en avoit recueilli plus de cent.

Vinc. Lirin. c. 23.

cent. Il écrivit au pape Fabien & à plusieurs autres évêques, touchant la droiture de sa foi: pour se justifier des erreurs, qui lui étoient attribuées. Ce fut vers ce temps qu'il écrivit les vingt-cinq tomes de commentaires sur S. Matthieu, & un plus grand nombre sur les petits prophetes. Peut-estre est-il le premier qui ait explique toute l'écriture sainte: car nous avons déja veu plusieurs auteurs qui en avoient expliqué des parties. Les explications d'Origene étoient de trois sortes: des scholies ou notes abregées, sur les endroits difficiles: des tomes ou commentaires étendus, où il donnoit l'essor à son genie: & des homelies au peuple, où il se réduisoit aux explications morales, pour s'accommoder à la portée de ses auditeurs. Il nous reste une grande partie des commentaires & des sermons d'Origene; mais la plus-part ne sont que des traductions fort libres, faites par Rufin, par S. Jerôme & d'autres anciens auteurs inconnus. On y voit par tout une grande doctrine & une grande pieté: & on y peut remarquer les faits suivans.

Hier. præfat. hom. in Ezech.

Ruf. præfat. in Num.

On préchoit tous les dimanches & les vendredis, que les Chrétiens nommoient encore parasceve, comme les Juifs; mot qui signifie en grec preparation: parce que ce jour ils préparoient tout ce qui étoit necessaire pour le sabat. Les Chrétiens s'assembloient donc ces deux jours. Mais Origene se plaint de plusieurs qui ne venoient à l'église qu'aux jours solemnels: & y venoient moins pour s'instruire, que pour se relâcher. Quelques uns, dit-il, s'en vont si-tôt qu'ils ont oüi la lecture: sans conferer ensemble, sans interroger les prêtres: d'autres n'attendent pas seulement que la lecture soit finie: d'autres ne savent pas même si on fait une lecture: mais demeurent à s'entretenir dans un coin de l'église: & plusieurs pensent à toute autre chose. Il se plaint que

in Exod. hom. 7. in Isai. hom. 5.

h. 10. in Genes.

hom. 12. in Exod.

que les Chrétiens étoient trop attachés à leurs affaires temporelles, à l'agriculture, au trafic, aux procès. Qu'ils ne faiſoient point pour l'étude de la loi de Dieu, ce que l'on fait pour les lettres humaines; où l'on ne plaint point la dépenſe pour les maîtres, les livres, les voyages. Il dit qu'il exhortoit ſouvent les jeunes gens à lire l'écriture; mais inutilement.

hom. 13. in Ezech.

XVIII. Maximes ſur l'étude de l'écriture-ſainte.

Voici les regles qu'il donne touchant la maniere de l'entendre. Il veut que ceux qui enſeignent dans l'égliſe, ne diſent rien d'eux-mêmes; mais qu'ils prouvent tout par l'écriture; & fait valoir ſur ce ſujet l'exemple de S. Paul: qui la cite ſi ſouvent, bien qu'il fût lui-même inſpiré de Dieu. Origene blâme ceux, qui expliquent l'écriture ſuivant leur propre ſens, au lieu de ſuivre celui du S. Eſprit: & lui-même il cite ſouvent ceux qui l'ont expliquée avant lui, quoiqu'il ne les nomme pas. Il ne veut pas que l'on ſe fie aux heretiques, quand ils citent l'écriture. Mais d'ailleurs il veut qu'on la reſpecte, juſques à y laiſſer les ſoleciſmes, ſans rien corriger. Nous devons, dit-il, nous imputer à nous-mêmes ce qui nous choque, & ne pas laiſſer de la lire, quoi que nous y trouvions de l'obſcurité: car étant la parole du Createur, il n'eſt pas merveilleux, que nous ne l'entendions pas: non plus que nous ne comprenons pas ſes ouvrages. Pour bien entendre un paſſage, il faut aſſembler tous ceux où il eſt parlé de la même choſe, ou auſquels le même mot ſe trouve employé: d'abord il faut chercher le ſens ſimple & litteral, puis le ſpirituel. Origene traite d'ordinaire ce premier ſens de mépriſable, quoi que ſouvent meilleur, que celui qu'il raporte enſuite. Il fait ſon apologie en ſe plaignant des ignorans, qui expliquoient tout à la lettre, & condamnoient ceux qui cherchoient

Philocal. c. 8. & 10. & 12.

c. 2.

in Joſ. hom. 18.

in Matth. tract. 12. in Matth. hom. 25.

de s

des allegories. Toutefois il avoüe, que les paraboles n'ont pour l'ordinaire qu'un point principal, où conſiſte la reſſemblance; & qu'il ne faut pas pretendre appliquer chaque partie, ni ſubtiliſer ſur chaque mot.

Perſone, dit-il, ne doit oüir la parole de Dieu qu'il ne ſoit ſanctifié de corps & d'eſprit: car il doit entrer peu après au feſtin nuptial: il doit manger la chair de l'agneau & boire la coupe de ſalut. On void par-la, que la prédication étoit ordinairement ſuivie de la celebration de l'euchariſtie. Il dit encore ailleurs: Vous qui avés acoûtumé d'aſſiſter aux myſteres, vous ſavés avec quelle précaution & quel reſpect vous recevés le corps du Seigneur: de peur qu'il n'en tombe la moindre partie. Car vous vous croiriés coupables, & avec raiſon, ſi par vôtre negligence il s'en perdoit quelque choſe. Que ſi vous uſés & avec juſtice d'une telle précaution, pour conſerver ſon corps: penſés-vous que ce ſoit un moindre crime de mépriſer ſa parole? & encore: Quand vous participés au feſtin incorruptible: quand vous mangés & beuvés le corps & le ſang du Seigneur: alors le Seigneur entre ſous vôtre toit. Vous donc, vous humiliant imités ce centenier, & dites: Seigneur je ne ſuis pas digne, que vous entriés ſous mon toit. On voit ici l'origine de cette formule, dont nous uſons encore en recevant l'euchariſtie. Il marque la coûtume de ſe donner le baiſer de paix: & dit que ce baiſer eſt appellé ſaint, parce qu'il eſt chaſte & ſincere, étant le ſigne d'une veritable charité.

in Exod. hom. 11.

Ibid. hom. 13.

in diverſ. hom. 5. edit. 1619. p. 285. E.

in Rom. XVI. lib. 10.

Touchant les ordinations & les devoirs des miniſtres de l'égliſe, il dit: Que les prélats ne doivent pas deſigner par teſtament leurs ſucceſſeurs, ni choiſir leurs parens pour remplir leur place: mais laiſſer ce choix à Dieu. Qu'en l'or-

XIX. Devoirs des évêques & des prêtres

di-

In Num. hom. 22. in Levit. hom. 6. dination de l'évêque, outre le choix de Dieu, la preſence du peuple eſt requiſe: afin que tous ſoient aſſurés, que l'on élit pour le ſacerdoce, celui qui eſt le plus excellent entre tout le peuple, le plus docte, le plus ſaint, le plus éminent en toute vertu. Le peuple eſt donc preſent, afin que perſonne ne puiſſe y revenir, & qu'il ne reſte aucun ſcrupule. Il dit, que ſelon les merites du peuple Dieu lui donne de bons paſteurs, ou de mauvais qui le laiſſent languir dans la faim & la ſoif ſpirituelle. Que celui qui eſt appellé à l'épiſcopat, eſt appellé, non pas au commandement, mais au ſervice de toute l'égliſe: & qu'il doit rendre ce ſervice avec tant de modeſtie & d'humilité, qu'il ſoit utile à celui qui le rend, & à celui qui le reçoit: car le gouvernement des Chrétiens doit être entierement éloigné de celui des infidelles; plein de dureté, d'inſolence & de vanité.

In Judic. hom. 4.

In Matth. xx. 25.

Il ajoûte: Voilà ce que la parole de Dieu nous enſeigne: & nous, ou n'entendant pas, ou mépriſant les inſtructions de Jeſus, nous ſurpaſſons quelquefois le faſte des mauvais princes payens. Nous voudrions preſque avoir des gardes comme les rois: nous nous rendons terribles & de difficile accès, principalement aux pauvres: nous traitons ceux qui nous parlent & qui nous prient de quelque choſe, comme feroient les tyrans & les gouverneurs les plus cruels. On voit en pluſieurs égliſes, principalement des grandes Villes, ceux qui conduiſent le peuple de Dieu, ne garder plus aucune égalité, quelquefois même avec les meilleurs diſciples de Jeſus: & uſer de menaces dures, tantoſt ſous pretexte de quelque peché, tantoſt par mépris de leur pauveté.

Ce n'eſt pas qu'il faille s'humilier mal à propos: & qu'il ne ſoit quelquefois neceſſaire de repren-

prendre publiquement les pecheurs, pour intimider les autres, & uſer de la puiſſance pour les livrer à Satan. Mais il le faut faire rarement, & ne pas regarder le pecheur comme un ennemi. Dieu veut que les crimes ſoient punis : mais par les juges ſeculiers, non par les évêques : c'eſt à dire, qu'il ne leur convient pas d'uſer de peines corporelles. Il continuë : Que le chef d'une égliſe n'imite donc pas les princes infidelles, mais qu'il imite autant qu'il eſt poſſible J. C. qui étoit de ſi facile accès, qui parloit à des femmes, qui impoſoit les mains à des enfans : qui lavoit les pieds à ſes apôtres. Et ailleurs : Un évêque péche contre Dieu, ſi au lieu de ſervir ſes freres comme étant ſerviteur du même maître, il les traite en maître. Il ſe plaint des évêques & des prêtres, qui étant eux-mêmes imparfaits, mépriſoient & calomnioient de ſimples fidelles meilleurs qu'eux, & même des confeſſeurs : & de ceux, qui impoſoient aux fidelles des pratiques de continence, qu'ils n'obſervoient pas eux-mêmes.

Rom. XII. *lib.* 9. *Tract.* 31. *p.* *in Matth. tract.* 15. *tract.* 24.

Il ſe plaint qu'il ſe trouvoit des gens dans l'égliſe qui faiſoient pluſieurs choſes, premierement pour devenir diacres, quoi qu'ils en fuſſent tres-indignes, enſuite pour arriver à la prétriſe ou à l'épiſcopat : ne cherchant en ces dignités que le profit & l'honeur des premieres places. Mais il reconoît ailleurs que l'on rejettoit les ambitieux, pour n'appeller aux charges eccleſiaſtiques que les plus dignes, & malgré eux. Ceux qui vendent les colombes dans le temple, ſont, dit-il, ceux qui confient les égliſes à des évêques ou à des prêtres avares, tyranniques, ſans diſcipline & ſans religion. Les changeurs dont J. C. renverſe les tables, ſont les diacres, qui ne ſont pas fidelles dans le maniment des deniers de l'égliſe, mais en détournent toûjours quelque choſe, pour s'enri-

Tract. 24. *Contr. Celſ. lib.* 8. *in fi.* *In Matth. Tr.* 15.

chir du bien des pauvres: & n'employent pas même avec juſtice ce qu'ils employent. Tous ceux-la ſont chaſſés de l'égliſe, dans la perſecution, comme nous voyons maintenant. Ce que l'on peut entendre de la perſecution de Decius; car Origene ne commença ſes commentaires ſur S. Matthieu, dont ceci eſt tiré, que ſous Gordien ou Philippe, & ne les écrivit pas tout à la fois. Il dit, que le demon attaque toûjours plus violemment les clercs, pour faire tomber le peuple. Que les ſcandales viennent principalement des mauvais paſteurs qui enſeignent bien & font mal: qui ne ſe mettent point en peine du ſalut des oüailles, ne cherchant que la vaine gloire & le profit temporel.

Tr. 25. in Matt. Tr. 37. Il dit, qu'il eſt bien difficile d'être tout enſemble des diſpenſateurs fidelles & prudents des revenus de l'égliſe. Fidelles pour ne pas manger le bien des veuves & des pauvres: & ſous pretexte que celui qui prêche doit vivre de l'évangile, ne pas chercher plus que la ſimple nourriture & le vêtement neceſſaire: & ne pas garder pour nous, plus que nous ne donnons aux freres, qui ont faim & ſoif, qui ſont nuds & dans le beſoin. Prudents, pour donner à chacun ſelon qu'il le merite: car il ne faut pas traiter de même ceux qui ont vêcu durement dès l'enfance, & ceux qui ont eſté élevés dans l'abondance & dans les délices. On doit donner different ſecours aux hommes & aux femmes, aux vieux ou aux jeunes: à ceux qui ne peuvent travailler, & à ceux qui peuvent s'aider en partie. Il faut s'informer du nombre de leurs enfans: s'il y a de la negligence, ou ſi leur travail ne peut leur ſuffire. La diſpenſation ſpirituelle n'eſt pas moins difficile: pour ne pas répandre la doctrine au hazard & ſans choix à toutes ſortes de perſones, cherchant plûtôt à faire paroître nôtre capacité, qu'à les édifier par des

dif-

diſcours de morale: ou ne voulant pas nous donner la peine d'expliquer la doctrine plus relevée à ceux qui en ſont capables; ou craignant le mépris des gens d'eſprit & des ſavans, ſi l'on s'arrête à des explications ſimples. Il veut que celui qui gouverne l'égliſe ſoit tout occupé des ſoins du ſpirituel, & point du tout du temporel: il dit, que les prêtres qui ont un partage ſur la terre, & qui s'apliquent à la cultiver, ſont plûtôt des prêtres de Pharaon que du Seigneur: car J. C. nous commande de renoncer à tout. Comment pouvons-nous lire ce precepte ou l'expliquer au peuple? nous qui non ſeulement ne renonçons pas à ce que nous poſſedons: mais qui voulons acquerir ce que nous n'avions point avant que de venir à ſon ſervice. *Rom.* XIII *lib.* 9. *hom.* 16. *in Geneſ.* *hom.* 11. *in Numer.*

Origene eſtimoit neceſſaire d'obſerver à la lettre la loi des premices, comme pluſieurs autres, qui n'ont point été abolies par l'évangile: au contraire J. C. l'a confirmée en diſant que celui qui ſert à l'autel doit vivre de l'autel: & il eſt indigne que celui qui entre dans l'égliſe ne donne pas aux prêtres & aux miniſtres, qu'il voit à l'autel, occupés à la parole de Dieu & au ſervice de l'égliſe: qu'il ne leur faſſe aucune part des fruits de la terre, que Dieu lui donne, faiſant lever ſon ſoleil & tomber ſes pluïes. Ce qu'il dit des prémices, il le dit auſſi des decimes, & ce qu'il dit des fruits, il le dit auſſi du bétail. Et ailleurs: La loi de Dieu eſt confiée aux prêtres & aux levites; afin qu'ils s'en occupent uniquement ſans autre ſoin. Mais afin qu'ils le puiſſent faire, ils ont beſoin du ſecours des laïques: autrement, s'ils ſont obligés de s'occuper des beſoins du corps, vous en ſoufrirés vous-mêmes, la lumiere de la ſcience s'obſcurcira, ſi vous ne fourniſſés de l'huile à la lampe, & un aveugle conduira un autre aveugle. Que ſi recevant de vous abondamment *hom.* 17. *in Joſue.*

les choſes neceſſaires, ils negligent de s'appliquer à l'inſtruction: ils rendront compte à Dieu de vos ames. S. Cyprien incontinent après marquoit auſſi cette obligation.

Cyp. de unit. ep. 66. al. 1.

Origene décrit ainſi les differens ordres de l'égliſe. J. C. en eſt le chef: les évêques les yeux, les diacres & les autres miniſtres les mains, le peuple les pieds: on void ici d'autres miniſtres outre les diacres; c'eſt à dire, des lecteurs, des portiers & d'autres officiers ſemblables, comme dans l'égliſe latine. Il nomme ailleurs l'évêque, le prêtre, le diacre, ou autre dignité eccleſiaſtique. Ailleurs il marque ainſi les divers ordres de l'égliſe: les clercs & les laïques, les diacres, les prêtres: les évêques: les veuves & les vierges. Il marque le celibat des prêtres de la loi nouvelle, qui n'aſpirent qu'à la fecondité ſpirituelle. Parlant de l'étenduë de la religion chrétiene, il dit que la grande Bretagne & la Mauritanie s'accordent en la religion d'un ſeul Dieu. Mais il marque les nations ſuivantes à qui l'évangile n'avoit point encore été prêché: quelques Ethiopiens, principalement ceux qui ſont au delà du fleuve; apparemment c'eſt le Nil: les Seres, qui habitoient quelque partie des Indes delà le Gange: pluſieurs des Bretons & des Germains vers l'Ocean, des Daces, des Sarmates & des Scythes. Il dit ailleurs que la providence avoit réüni la pluſpart des nations ſous un ſeul empire, du temps d'Auguſte; pour faciliter la prédication de l'évangile, par la paix & la liberté du commerce. Il dit qu'il n'y a point de ſalut hors de l'égliſe, figurée par la maiſon de Raab.

in Matth. tr. 5.

hom. 11. in Jerem.

Rom. XI. lib. 8.

Levit. hom. 6.

in Exech. hom.

in Matth. tr. 28.

in Celſ. lib. 2. p. 79.

Joſ. hom. 3.

XX. Regles ſur le baptême & la penitence.

Toi qui commences, dit-il, à deſirer de ſortir des tenebres de l'idolâtrie, pour t'inſtruire de la loi de Dieu: tu commences à quitter l'Egypte. Quand tu es mis au nombre des catecumenes, & que tu commences à obeïr aux loix de l'egliſe: tu

Joſ. hom. 4.

as paſſé la mer rouge, & tu es dans le deſert. Si tu viens à la fontaine myſtique du baptême, & qu'en preſence de l'ordre ſacerdotal & levitique tu ſois initié à ces myſteres venerables, que ſavent ceux à qui il eſt permis de les conoître: tu paſſes le Jourdain pour entrer dans la terre promiſe, ſous la conduite de JESUS. Je vous conjure, leur dit-il, de ne venir au baptême qu'avec une grande circonſpection: montrez auparavant des fruits dignes de penitence: paſſés quelque temps dans une bonne vie, vous préſervant de toutes les ordures & de tous les vices, & alors vous recevrés la remiſſion des pechés. Il veut que l'on uſe d'indulgence pour les choſes indifferentes. Si un Juif ou un de ceux que l'on appelle Severiens ou Tatiens, veut croire en J. C. ne le preſſés pas de manger toutes ſortes de viandes; comme s'il ne pouvoit être ſauvé ſans prendre celles qu'il a en averſion. Il dit que ſouvent on tentoit les catecumenes & même les fideles, de retourner à l'idolatrie, en leur diſant: Une telle idole a guéri d'une telle maladie, ou a deviné telle choſe.

in Luc. hom. 21.

in Rom. XIV. *lib.* 10.

Quant à la forme du baptême, il dit: ſelon l'uſage de l'égliſe, nous ſommes tous baptiſés par l'eau viſible & le chrême viſible. Et un peu après: Il n'y a point de baptême legitime, qu'au nom de la Trinité. Et enſuite: Du temps des apôtres on ne donnoit pas ſeulement, comme aujourd'hui, la formule des myſteres à ceux que l'on baptiſoit, mais on leur en expliquoit la vertu & la raiſon: que l'on eſt enſeveli avec J. C. & que l'on doit marcher avec lui dans une nouvelle vie. Il aporte le baptême des enfans, pour preuve du peché originel. Car, dit-il, puiſque le baptême eſt donné en remiſſion des pechés: pourquoi le donne-t-on même aux enfans, ſuivant l'uſage de l'égliſe? Il marque les renonciations que l'on faiſoit

in Levit. hom. 8.

ſoit au baptême en ces termes : Que chacun des fidelles ſe ſouvienne des paroles qu'il a prononcées, quand il eſt venu aux eaux du baptême, quand il a receu le ſigne du ſalut : qu'il a déclaré au demon, de ne point prendre part à ſes œuvres ni à ſes pompes, ni à ſes plaiſirs, ni à rien de ce qui ſe fait pour ſon ſervice. Il ne doit donc plus gouter d'aucune ſcience diabolique : ni d'aſtrologie, ni de magie, ni d'aucune doctrine contraire à la pieté. Ailleurs il parle fortement contre ceux qui croyoient à l'aſtrologie judiciaire : & dit qu'ils ſont dans la terre des Chaldéens, c'eſt à dire expoſés aux plus terribles menaces de Dieu. Le baptême de ſang eſt plus excellent, dit-il, que le baptême d'eau : après celui-ci, il y en a tres peu d'aſſés heureux, pour ſe conſerver ſans tache juſques à la fin de la vie : qui eſt baptiſé dans ſon ſang ne peut plus pecher.

in Jerem. hom. 3. in fi.

in Judic. hom. 7.

Num. hom. 25.

Il marque les differens états des Chrétiens, les uns attachés uniquement au ſervice de Dieu, dégagés des affaires temporelles, & combattant pour les foibles par les prieres, les jeûnes, la juſtice, la pieté, la douceur, la chaſteté & toutes les vertus ; en ſorte que les foibles mêmes profitent de leurs travaux. C'étoit les aſcetes, dont peu de temps après vinrent les moines. Mais il y en avoit, qui bien qu'ils euſſent la foi, ne prenoient aucun ſoin de corriger leurs mœurs. Ils venoient à l'égliſe ; ils s'inclinoient devant les prêtres, témoignoient de la devotion pour les ſerviteurs de Dieu : donnoient pour l'ornement de l'autel, ou de l'Egliſe, la ſervoient volontiers : mais ſans quitter leur ancienne vie : demeurant engagés dans les ordures & les vices. Auſſi l'égliſe ne peut eſtre entierement pure ſur la terre : & la zizanie y eſt mêlée avec le froment. Après avoir exhorté à ſe décharger de ſes pechés, il ajoûte : ſeulement

hom. 21. in Joſ. Homil. 2. in pſ. 37. & 19.

ment examinés avec ſoin à qui vous devés les confeſſer. Eprouvés auparavant le medecin à qui vous expoſerés la cauſe de vôtre maladie: afin qu'ayant reconnu ſa capacité & ſa charité, vous ſuiviés les conſeils qu'il vous donnera. S'il eſtime que vôtre mal doive eſtre découvert dans l'aſſemblée de toute l'égliſe, pour vôtre gueriſon & l'édification des autres: il le faut faire, mais avec grande déliberation. L'on doit chaſſer de l'égliſe ceux dont les pechez ſont manifeſtes, non ceux dont ils ſont douteux ou cachés: ces pecheurs manifeſtes ſont exclus même de la priere commune: & ſouvent on leur refuſe la communion, quoiqu'ils la demandent: de peur qu'ils ne nuiſent à pluſieurs autres, par leur exemple. Il dit qu'il eſt plus dangereux de s'égarer dans la doctrine, que dans les mœurs: que toutes les vertus paroiſſent être dans les heretiques: mais qu'elles y ſont fauſſes, & le martyre même, & que les heretiques dont les mœurs ſont bonnes, ſont les plus pernicieux. Il refute nommément les Anthropomorphites, qui donnoient à Dieu un corps humain, prenant trop groſſierement quelques paſſages de l'écriture. C'eſt ce qui paroît de plus remarquable dans les commentaires & les ſermons d'Origene: où parlant aux Chrétiens pour les exciter à la perfection, il ne faut pas s'étonner s'il releve avec ſoin tous leurs défauts.

Tract. 35. in Matth. Jerem. hom. 9.

in epiſt. ad Rom. lib. 1. in fi.

XXI. Condamnation de quelques heretiques.

Il fut appellé à un concile de pluſieurs evêques, qui ſe tenoit en Arabie vers ce même temps, ſur la fin du regne de Philippe. C'étoit contre des heretiques, qui diſoient que les ames mouroient en même temps que les corps, & ſeroient reſuſcitées en même temps. Origene leur parla ſi fortement, qu'il les ramena à croire la ſaine doctrine. Il combattit auſſi d'autres heretiques, qui venoient alors de paroître; ſavoir les

Euſeb. VI. hiſt. c. 37. Euſeb. VI. 38.

Helceſaïtes. Ils rejettoient quelques parties de l'écriture, & ſe ſervoient de quelques paſſages, tant de l'ancien que du nouveau teſtament: mais ils rejettoient entierement S. Paul. Ils avoient un livre, qu'ils diſoient être tombé du ciel: & que celui qui y croyoit, recevoit la remiſſion de ſes pechez, diverſe de celle de J. C. Ils ſoûtenoient, que de renier la foi étoit une choſe indifferente, & que quoi que la bouche prononçât en cas de neceſſité il ſuffiſoit de bien croire dans le cœur. C'étoit plûtôt une erreur renouvellée que nouvelle: car elle a grand raport avec celle d'Elxaï du temps de Trajan.

Epiph. hær. 53. Sampſ. init. Sup. l. III. n. 2.

XXII. Commencemens de S. Cyprien.

Vers le même temps, ou un peu devant, il y eut auſſi en Afrique un concile de quatre-vingt-dix évêques, dans la colonie de Lambeſe, où Privat heretique fut condamné; & il fut notté en termes tres-ſéveres, par les lettres du pape Fabien & de Donat évêque de Carthage. A Donat ſucceda Cyprien, homme d'un grand eſprit, cultivé par la philoſophie & les belles lettres: il excelloit principalement dans l'éloquence, & l'avoit long-temps enſeignée publiquement. Il étoit né payen, & ne ſe convertit à la foi, qu'après avoir meurement déliberé. Il me ſembloit tres-difficile, dit-il, de renaître pour mener une vie nouvelle, & de devenir un autre homme, gardant le même corps. Comment peut-on, diſois-je, dépoüiller tout d'un coup des habitudes enracinées & endurcies: qui viennent, ou de la nature même de la matiere, ou d'un long uſage entretenu juſques à la vieilleſſe? Comment apprendre la frugalité, quand on eſt accoûtumé à une table abondante & delicate? Comment celui qui a paru vêtu de riches étofes, brillant d'or & de pourpre, s'abaiſſera-t-il à un habit ſimple & vulgaire? Quand on eſt accoûtumé aux faiſceaux, aux honeurs & à une grande foule d'amis & de cliens: on

Cypr. epiſt. 59. ad Cornel.

Cypr. ad Donat. init.

on ne peut ſe reſoudre à la vie privée, on compte pour un ſupplice d'être ſeul. Je me parlois ainſi ſouvent à moi-même: & déſeſperant de trouver mieux, j'aimois le mal qui m'étoit comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie paſſée: & que mon cœur purifié eut receu la lumiere d'enhaut & l'eſprit celeſte: je fus étoné que mes doutes s'évanoüirent, tout fut ouvert, tout lumineux, je trouvai facile ce qui m'avoit paru impoſſible: enſorte que l'on pouvoit reconoître, que ce qui étoit né ſelon la chair, & vivoit ſujet au crime, venoit de terre; & que ce que le S. Eſprit animoit, venoit de Dieu. Vous le ſavés aſſurément, & vous reconoiſſés avec moi, ce que nous a ôté cette mort des crimes, qui eſt la vie des vertus. Ainſi parloit Cyprien écrivant à un ami.

Les payens furent extrémement choqués de ſa converſion: il y en eut qui le nommerent par mépris Coprien, par une froide alluſion de ſon nom à ce mot grec qui ſignifie du fumier: & ils lui reprochoient, qu'ayant un bel eſprit & propre à de grandes choſes, il s'étoit abaiſſé à croire des contes de vieilles. Ce fut un prêtre nommé Cecilius qui le convertit: Cyprien le regarda depuis comme ſon pere, & prit ſon nom avec celui de Thaſcius qu'il portoit déja, enſorte qu'on le nommoit Thaſcius Cecilius Cyprianus. Le prêtre Cecilien le regardoit auſſi comme ſon meilleur ami: & en mourant il lui recommanda ſa femme & ſes enfans.

Lact. lib. v. inſt. c. 1. in fi.

Pont. vita Cypr. Hier. ſcrip. in Cypr.

Cyprien incontinent après ſa converſion diſtribua aux pauvres les richeſſes qu'il avoit acquiſes pendant long-temps, & qui étoient grandes: pour cet effet il vendit ſes terres, & même des jardins qu'il avoit près de Carthage. Il embraſſa la continence parfaite: il prit un habit de philoſophe; & tout ſon exterieur étoit grave:

Pont. Cypr. ad Donat.

& modeſte, quoi que ſans affectation. Il liſoit l'écriture pour la reduire en pratique, & diſoit que quand Dieu loüe quelqu'un, il faut chercher en quoi il lui a été agreable, & l'imiter en cela. Entre les auteurs eccleſiaſtiques il eſtimoit particulierement Tertullien: il ne paſſa jamais de jour ſans en lire; & quand il le demandoit à un jeune homme qui écrivoit ſous lui, il diſoit: Donnés moi le maître. Dans ces premiers temps de ſa converſion il écrivit à Donat ſon ami, qui avoit été baptiſé avec lui, une grande lettre ſur le mépris du monde & la grace de Dieu: & l'on peut raporter au même temps le traité de la vanité des idoles, qu'il compoſa apparemment pour ſe confirmer dans ſa foi.

Hier. ſcrip. in Tertull.

Pont. La vertu de Cyprien fit qu'étant encore neophyte, il fut élevé à la prêtriſe, par une diſpenſe de la regle marquée par S. Paul. Peu de temps après Donat évêque de Carthage étant mort, tout le peuple fidelle s'empreſſa à le demander. Il ſe retira humblement, cedant aux plus anciens cet honeur, dont il ſe jugeoit indigne: mais un grand nombre des freres aſſiegeoit ſa maiſon, & en obſervoit toutes les iſſuës: les autres l'attendoient avec inquietude, & eurent une grande joye, quand ils le virent venir. Il fut donc eleu évêque de Carthage, par l'ordre de Dieu, par le jugement des évêques, tout d'une voix & avec le conſentement du peuple: l'an de J. C. 248. Il y eut ſeulement quelque oppoſition, de la part de cinq prêtres, ſuivis de peu d'autres perſones. Cyprien leur pardonna, avec une bonté qui fut admirée de tout le monde: & les traita comme ſes meilleurs amis. Dans ſon epiſcopat il montra beaucoup de pieté, de charité, de juſtice & de vigueur. Une telle ſainteté éclatoit ſur ſon viſage, que l'on ne pouvoit le regarder ſans reſpect: ſa gravité étoit mêlée de gayeté: ce n'étoit ni une

Cypr. epiſt. 55. ad Corn.

Cypr. ep. 49. ad pleb. An. 248.

Pont.

ſe-

ſeverité triſte, ni une complaiſance exceſſive: on ne ſavoit ce qu'on lui devoit le plus de l'amour ou de la veneration. Son exterieur étoit moderé comme ſon viſage: on n'y voyoit ni faſte ſeculier, ni pauvreté affectée. Il avoit un tres-grand ſoin des pauvres. Tel fut Cyprien dès le commencement de ſon épiſcopat: & dès lors il prit la reſolution, de ne rien faire ſans le conſeil de ſon clergé, & la participation de ſon peuple. On croit que ce fut en ces premiers temps qu'il écrivit le traité de la conduite des vierges: & l'on pourroit y raporter les lettres à Pompone, & à l'égliſe de Furnes, dont nous parlerons enſuite. Car on n'en ſait pas le temps.

Cypr. ep. 6. 12. 28.

ep. 4. inf. n. 25.

ep. 1. inf. n. 25.

L'égliſe étoit alors en paix par tout l'empire ſous le regne de Philippe Chrétien, ou du moins favorable aux Chrétiens: toutefois à Alexandrie, il y eut cette même année 248, une perſecution particuliere. Celui qui en fut l'auteur, quel qu'il fût, ſembloit deviner la perſecution generale, qui ſuivit un an après. Le peuple infidelle éxcité par cet homme, dont on ne ſait pas le nom, croyoit ne pouvoir faire un plus grand acte de religion, que de tuer des Chrétiens. Ils prirent d'abord un vieillard nommé Metras ou Metran; à qui ils voulurent faire dire des paroles impies: & n'ayant pû l'y obliger, ils le fraperent à coups de bâton par tout le corps, lui piquerent le viſage & les yeux avec des roſeaux pointus, & l'ayant tiré au faux-bourg le lapiderent.

XXIII. Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, &c. *Euſ. VI. 6.*

Enſuite ils menerent une femme nommée Cointa ou Quinta à un temple d'idoles, la voulant contraindre à les adorer: & comme elle le refuſa avec horreur, ils la lierent par les pieds, la trainerent par toute la ville ſur le pavé tres-rude; la froiſſerent contre de grandes prierres, & enfin la menerent au même lieu que le premier, où ils

la lapiderent. Après cela ils ſe jetterent tout à la fois dans les maiſons des fidelles: chacun menoit en diligence celui que le voiſinage lui faiſoit conoître: ils pilloient & enlevoient tout: détournant les meubles précieux, & jettant ce qui valoit moins, comme ce qui n'étoit que de bois, pour le brûler dans les ruës. On croyoit voir une ville priſe par des ennemis. Les fidelles ſe cachoient & ſe retiroient, ſoufrant avec joye la perte de leurs biens: à peine y en eut-il un qui reniât ſa foi.

Les payens prirent entre les autres Apollonia ou Apolline, vierge d'un grand âge & d'une vertu admirable. Ils lui donnerent tant de coups ſur les machoires, qu'ils lui firent tomber toutes les dents: & ayant allumé un grand feu dans les fauxbourgs, ils la menacerent de l'y brûler vive, ſi elle ne prononçoit avec eux des paroles impies. Elle témoigna demander un peu de temps; & quand ils l'eurent lâchée, elle ſauta vigoureuſement dans le bucher, où elle fut conſumée. Un nommé Serapion fut pris dans ſa maiſon; & tourmenté ſi cruellement, qu'on lui rompit toutes les jointures; puis on le précipita d'une chambre haute. Il n'y avoit ni grande ni petite ruë, où les Chrétiens puſſent paſſer de jour ni de nuit. Par tout les infidelles crioient ſans ceſſe, que quiconque ne prononceroit pas les paroles impies ſeroit auſſitôt traîné & brûlé. Ces maux durerent long-temps: mais enfin la guerre civile qui ſurvint, tourna la fureur des payens contre eux-mêmes, & donna un peu de temps aux Chrétiens pour reſpirer. Il eſt à croire que cette perſécution d'Alexandrie arriva au commencement de l'année, puiſque l'égliſe honore la memoire de S. Metran le trente-uniéme de Janvier, de ſainte Cointa le huitiéme de Février, & de ſainte Apolline le neuviéme.

Le

XXIV. Mort de Philippe. Decius empereur. Perſecution. *Zoſim. lib.* 1. *Eutrop. lib.* 9.

Le regne de Philippe fut troublé par pluſieurs revoltes dans les Provinces, entr'autres en Pannonie: où il envoya Decius, homme capable & de grande experience: mais les ſoldats, qu'il vouloit corriger, aimerent mieux ſe procurer l'impunité, en ſe donnant un maître capable de commander; & déclarerent empereur Decius lui-même. Il s'avança vers l'Italie à la teſte de ſes troupes; & après qu'il eut gagné une bataille, Philippe fut tué par ſes ſoldats à Verone & ſon fils à Rome. Ils avoient regné cinq ans & quelques mois. On les mit au nombre des dieux: ce qui montre que leur Chriſtianiſme n'avoit pas été fort conu. Ils furent tués vers le mois de Juillet de l'an de J. C. 249. L'empereur Philippe avoit fondé en Thrace la ville de Philippopolis, qui garde encore ſon nom.

Pagi. hic. Euſ. Chr. an. 249.

Decius étoit de Budale dans la baſſe Pannonie: ſon nom entier étoit Cneius-Meſſius-Quintus-Trajanus-Decius. Il avoit un fils Decius Etruſcus, qu'il fit Céſar. Se piquant de reformer les deſordres introduits ſous le regne de Philippe; il fit une cruelle perſécution aux Chrétiens. Un des ſaints de l'égliſe de Carthage en fut averti long-temps devant, au rapport de S. Cyprien par cette viſion. Il vit un pere de famille aſſis, ayant à ſa droite un jeune homme, qui paroiſſoit plein de douleur & d'indignation. Il étoit aſſis avec un viſage triſte, appuyant la joüe ſur ſa main: un autre étoit debout à la gauche tenant un filet, qu'il menaçoit de jetter; pour prendre le peuple, qui paroiſſoit aux environs. Celui qui eut cette viſion fut étonné: & il lui fut dit: que le jeune homme aſſis à la droite étoit affligé, de ce que l'on n'obſervoit point ſes commandemens: & que celui qui étoit à gauche étoit ravi, d'avoir occaſion d'obtenir du pere de famille la permiſſion de faire du mal. En effet, S. Cyprien

Euſ. VI. *hiſt.* 39. *Cypr. epiſt.* 11.

Cypr. de lapſ.

attribuoit la cauſe de cette perſecution au relâchement des Chrétiens, qui venoit de la longue paix.

Chacun, dit-il, s'apliquoit à augmenter ſon bien, avec une avidité inſatiable: ne ſe ſouvenant plus de ce que les fideles avoient fait ſous les apôtres, ni de ce qu'ils devoient toûjours faire. Les évêques n'étoient point dévoüés à la religion, la fidelité des miniſtres n'étoit pas entiere: la miſericorde ne paroiſſoit point dans les œuvres, ni la diſcipline dans les mœurs. Les femmes ſe fardoient, les hommes ſe teignoient la barbe, les ſourcis, les cheveux: comme pour corriger l'ouvrage de Dieu. On trouvoit des artifices pour tromper les ſimples: on proſtituoit les membres de J. C. aux infideles, en contractant des mariages avec eux. On juroit en vain, & même on ſe parjuroit: on ſe diſoit des injures: on étoit diviſé par des haines opiniâtres, on mépriſoit inſolemment les prélats. Pluſieurs évêques, au lieu d'exhorter les autres, & de leur montrer l'exemple, negligeant les afaires de Dieu, ſe chargeoient d'affaires temporelles: quittoient leur chaire, abandonnoient leur peuple, & ſe promenoient dans d'autres provinces, pour frequenter les foires & s'enrichir par le trafic. Ils ne ſecouroient point les freres, qui mouroient de faim: ils vouloient avoir de l'argent en abondance, uſurper des terres par de mauvais artifices, tirer de grands profits par des uſures. Ainſi parloit Cyprien. Et ailleurs il dit: Nous nous appliquons à gagner, & à augmenter nôtre patrimoine. Nous ſommes pleins d'orgueil, de jalouſies, de diviſions: nous negligeons la ſimplicité & la foi: nous avons renoncé au monde de parole, & non d'effet: nous nous plaiſons à nous-mêmes, & nous déplaiſons à tout le monde.

V. Conc. Elib. c.

Dé-

XXV. Cruauté de cette perſecution.

Décius donc au commencement de ſon regne étant venu à Rome, publia un édit ſanglant contre les Chrétiens, & l'envoya à tous les gouverneurs des provinces. La perſecution commença avec un effort terrible. Tous les magiſtrats n'étoient occupés qu'à chercher les Chrétiens & les punir. Aux menaces ils joignoient un appareil épouvantable de toutes ſortes de ſuplices: des épées, des feux, des beſtes cruelles, des foſſes, des chaiſes de fer ardentes: des chevalets, pour étendre les corps & les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudioit à trouver quelque nouvelle invention. Les uns dénonçoient, les autres cherchoient ceux qui étoient cachés, d'autres pourſuivoient les fugitifs, d'autres s'emparoient de leurs biens. Les ſupplices étoient longs, pour ôter l'eſperance de la mort & tourmenter ſans fin, juſques à ce que le courage manquât.

Greg. Nyſſ. vita Thaum. p. 1000. B.

Cypr. ep. 11.

Voici deux exemples du rafinement de la cruauté. Un martyr ayant ſoufert les chevalets & les lames ardentes, le juge le fit froter de miel par tout le corps, puis expoſer à un ſoleil tres-ardent, couché à la renverſe, les mains liées derriere le dos: pour être piqué par les mouches. Un autre, qui étoit jeune & dans la vigueur de l'âge, fut mené par ſon ordre dans un jardin delicieux, entre les lis & les roſes, prés d'un ruiſſeau qui couloit avec un doux murmure, & d'arbres que le vent agitoit legerement. Là on l'étendit ſur un lit de plume, où on l'attacha avec des liens de ſoye, & on le laiſſa ſeul. Puis on fit venir une courtiſane tres-belle, qui commença à l'embraſſer & le ſoliciter, avec toute l'impudence imaginable. Le martyr ne ſachant plus comment reſiſter aux attaques de la volupté; ſe coupa la langue avec les dents, & la cracha au viſage de cette infame. L'horreur de la perſecution fut telle, que l'on croyoit voir l'accompliſſe-

Hier. in vita Paul init.

pliſſement de cette parole terrible de J. C. que les élus mêmes, s'il étoit poſſible, ſeroient induits en erreur.

XXVI. Cheute de pluſieurs Chrétiens. *Euſ. VI. c. 41.*

A Alexandrie l'épouvante fut generale. Pluſieurs des plus conſiderables ſe preſenterent d'abord: les officiers étoient conduits à l'idolâtrie par les fonctions de leurs charges. D'autres traiſnés par leurs voiſins, & appellés par leur nom, s'aprochoient des ſacrifices profanes: les uns pâles & tremblans, comme s'ils devoient être eux-mêmes ſacrifiés aux idoles: en ſorte que le peuple qui les environoit en foule, ſe moquoit d'eux. Car on voyoit qu'ils avoient peur de tout: de ſacrifier & de mourir. D'autres couroient d'eux-mêmes aux autels, aſſurant hardiment qu'ils n'avoient jamais été Chrétiens: & verifiant la ſentence du Sauveur: qu'il eſt difficile qu'un riche ſe ſauve: leur mauvais exemple en entraînoit pluſieurs. D'autres s'enfuyoient: quelques-uns étoient pris & alloient juſques aux fers & à la priſon: mais quelques-uns après y avoir demeuré pluſieurs jours, renonçoient avant que d'aprocher du tribunal: quelques-uns ſuccomboient aux tourmens, après les avoir ſouferts pendant quelques temps.

Cypr. de lapſ.

Le même arriva à Carthage. Pluſieurs ſans attendre d'être interrogés ni d'être pris, coururent d'eux-mêmes à la place publique: comme s'ils n'euſſent attendu que l'occaſion pour ſe declarer. Il y en eut un ſi grand nombre, qui vouloient tout à la fois renoncer au chriſtianiſme: que les magiſtrats les vouloient remettre au lendemain, parce qu'il étoit trop tard: mais ils prioient que l'on ne differât point. Pluſieurs pervertiſſoient les autres: Quelques uns aportoient leurs enfans, & les preſentoient de leurs propres mains, pour leur faire perdre la grace du baptême. C'étoit les riches qui étoient les plus foi-

bles:

bles; & que leurs biens retenoient en les empêchant de fuïr. On peut juger par ces exemples combien fut grand le nombre de ceux qui tomberent dans toute l'égliſe. Les degrés de chutes étoient differents: les uns avoient ſacrifié aux idoles, ou mangé des viandes immolées: les autres avoient offert de l'encens : d'autres avoient ſeulement declaré aux magiſtrats, qu'ils renonçoient au chriſtianiſme; & avoient pris d'eux des libelles ou billets de ſeureté pour n'être point recherchés, & s'épargner la honte d'une déclaration publique. On les appelloit libellatiques; & ils étoient cenſés avoir idolâtré comme les autres.

XXVII. Martyre de S. Fabien, de S. Alexandre & de S. Babylas. *Euſ.* VI. *c.* 59. *An.* 250.

Un des premiers qui ſoufrit le martyre en cette perſecution fut le pape ſaint Fabien: qui mourut glorieuſement le vingtiéme de Janvier, ſous le conſulat de Decius & de Gratus, c'eſt à dire l'an 250. de J. C. après avoir tenu le S. Siege treize ans entiers; & c'eſt depuis ce temps, que les années des papes commencent à être plus certaines. Pour elire un évêque à la place de S. Fabien, on attendit que la rigueur de la perſecution fût appaiſée: car dans ce commencement une partie du clergé de Rome & des évêques voiſins étoient priſoniers, ou diſperſés & cachés. Ainſi le ſaint Siege vaqua près d'un an & demi: & cependant le clergé prit ſoin du gouvernement de l'égliſe. Peu après le martyre de S. Fabien, Moïſe & Maxime prêtres, & Nicoſtrate diacre furent mis en priſon; & avec eux Urbain, Sidonius & Celerinus, tous à Rome.

Euſ. VI. *c.* 39.

S. Alexandre évêque de Jeruſalem, venerable par ſes cheveux blancs & par ſon extrême vieilleſſe, fut preſenté à Ceſarée devant le tribunal du gouverneur de Paleſtine, & confeſſa le nom de J. C. glorieuſement pour la ſeconde fois; car

il

il l'avoit déja confeſſé dans la perſecution de Sévere, environ quarante ans auparavant, étant dès lors évêque. Il fut mis en priſon, où il demeura long-temps; & mourut dans les fers, vers la fin de l'année ſuivante 251. Il laiſſa à Jeruſalem une bibliotheque conſiderable de livres eccleſiaſtiques recueillis par ſes ſoins: ſon ſucceſſeur fut Mazabanes.

Euſ. ibid. Martyr. 24. Janu. Philoſt. VII. hiſt. n. 8. Euſ. VI. hiſt. c. 39.

S. Babylas évêque d'Antioche, après avoir confeſſé, fut auſſi mis en priſon & chargé de chaînes: il y mourut, & voulut être enterré avec ſes fers. Avec lui moururent trois jeunes enfans qu'il inſtruiſoit. Son ſucceſſeur fut Fabius ou Fabien. Origene ſentit auſſi l'effort de la perſecution, comme étant le plus fameux docteur des Chrétiens. Il fut mis en priſon & chargé de chaînes; ayant au col un carcan de fer & des entraves aux pieds juſques au quatriéme trou, qui écartoit les jambes exceſſivement. On lui fit ſouffrir pluſieurs autres tourmens, & on le menaça ſouvent du feu: mais on ne le fit pas mourir, dans l'eſperance d'en attirer pluſieurs par ſa cheute. Il demeura ferme, & écrivit pendant ce temps pluſieurs lettres, pour conſoler & pour encourager les autres.

XXVIII. Retraite de S. Denis d'Alexandrie.

Euſ. VI. c. 40. & VII. c. 11.

A Alexandrie la perſecution ayant été publiée, Sabin prefet d'Egypte envoya à l'heure même un ſoldat chercher l'évêque Denis, qui demeura cependant 4. jours dans ſa maiſon, attendant l'arrivée du ſoldat. Mais celui-ci le cherchoit par tout ailleurs: dans les chemins, ſur la riviere, à la campagne: ne pouvant trouver la maiſon, comme s'il eût été aveuglé, & ne croyant point que l'évêque pût y être. Au bout des quatre jours S. Denis quitta ſa maiſon par ordre de Dieu, & avec peine: en ſortant il fut accompagné de ſes ſerviteurs & de pluſieurs des freres, entre leſquels étoient Cajus, Fauſte, Pierre & Paul. Au ſo-

ſoleil couchant il tomba avec ſa ſuite entre les mains des perſecuteurs: c'eſt à dire, d'un centurion avec des magiſtrats de la ville, des ſoldats & des miniſtres de juſtice. Ils le menerent à Tapoſiris petite ville d'Egypte dans la Mareôte.

Le prêtre Timothée, qui ne s'étoit pas trouvé avec les autres, ne fut point pris. Mais étant allé à la maiſon de l'évêque, il trouva qu'elle étoit abandonnée, qu'il y avoit garniſon, & que l'évêque étoit pris. Alors tout troublé, il ſe mit à fuir en diligence. Un païſan le rencontra, & lui demanda ce qui le preſſoit. L'ayant apris, il entra dans une maiſon, où ſe faiſoit une nôce, dont il étoit prié; & raconta aux conviés ce qu'il venoit d'apprendre. Ceux-ci ſe leverent de table tous enſemble, comme de concert: coururent au lieu où S. Denis étoit avec ſa ſuite, y entrerent en criant, & les preſſerent de ſortir. Les ſoldats qui gardoient les martyrs s'enfuirent auſſi-tôt: les païſans les trouverent couchés ſur de petits lits ſans garniture. S. Denis les prit d'abord pour des voleurs, & demeura ſur ſon lit comme il étoit, nud en chemiſe: leur preſentant le reſte de ſes habits, qui étoient auprès de lui. Ils lui dirent de ſe lever & de ſortir au plus viſte. Alors comprenant pourquoi ils étoient venus, il commença à crier & à leur dire: Retirés-vous, je vous ſupplie & nous laiſſés; ou ſi vous voulés me faire plaiſir, prévenés ceux qui m'emmenent, & coupés moi la tête. Tandis qu'il crioit ainſi, ils le firent lever de force. Il ſe jetta par terre à la renverſe: mais ils le prirent par les pieds & par les mains, & le traînerent dehors. Cajus, Fauſte, Pierre & Paul le ſuivoient: qui le porterent à bras hors de la ville: le firent monter à poil ſur un âne, & l'emmenerent. C'eſt ainſi que S. Denis d'Alexandrie fut

fut tiré malgré lui d'entre les mains des perſecuteurs. Il ſe retira depuis dans un lieu deſert, à trois journées de Paretoine, dans la Marmarique & s'y enferma avec deux des ſiens ſeulement, Pierre & Cajus. Il racontoit lui-même dans ſes lettres toutes ces particularités.

XXIX. Retraite de S. Cyprien & de S. Gregoire Thaumaturge. *Cypr. ep. 20. ad Cler. Rom. & 59. ad Corn. ep. 10. ep. 66. ad Pup.*

Dès le commencement de la perſecution, le peuple infidelle de Carthage cria pluſieurs fois dans le cirque & dans l'amphitheâtre: Cyprien au lion. Ces cris l'obligerent à ſe retirer. & d'ailleurs il en avoit receu ordre de Dieu. Mais il ne le fit pas tant pour ſa ſeureté particuliere, que pour le repos public de ſon égliſe: de peur qu'en ſe montrant avec trop de confiance, il n'excitaſt davantage la ſedition, qui avoit commencé. Cependant il fut proſcrit, & ſes biens confiſqués: les affiches portoient: Si quelqu'un tient ou poſſede des biens de Cecilius Cyprien évêque des Chrétiens. Pendant ſon abſence il ne ceſſa point d'aſſiſter ſon troupeau, de ſes prieres, de ſa conduite & de ſes inſtructions.

Greg. Nyſſ. vita Thaum. p. 1001. C.

S. Gregoire évêque de Neocesarée dans le Pont, ſurnommé le grand ou le Thaumaturge, conſeilla à ſon peuple, de ſe garantir par la fuite, du peril de la perſecution: ce qui lui réüſſit ſi bien, que perſone des ſiens ne tomba. Lui-même montra l'exemple, & ſe retira ſur une colline deſerte: accompagné de ce prêtre d'idoles, qu'il avoit converti, & que depuis il avoit fait diacre. Les perſecuteurs les ſuivirent en grand nombre; & ayant apris le lieu où ils étoient cachés: les uns gardoient le paſſage de la vallée, les autres cherchoient par toute la montagne. Gregoire dit à ſon diacre de ſe mettre en priere avec lui, & d'avoir confiance en Dieu: il commença lui-même à prier, ſe tenant debout les mains étenduës, & regardant le ciel fixement. Les payens ayant couru par toute la montagne,

&

& visité toutes les roches & toutes les cavées; revinrent dans le vallon, & dirent qu'ils n'avoient rien trouvé, que deux arbres assés proches l'un de l'autre. Quand ils se furent retirés, celui qui leur avoit servi de guide y alla, & trouva l'évêque & son diacre, immobiles en oraison, au même lieu où les autres disoient avoir veu ces arbres. Il se jetta aux pieds de Gregoire, se convertit & devint compagnon de sa fuite.

Cependant les payens desesperant de le prendre, tournerent leur rage contre son troupeau; & les cherchant dans leurs retraites, les traînoient à la ville & en empliſſoient les prisons. Gregoire les secouroit de ses prieres. Un jour ceux qui étoient avec lui virent qu'en priant il se troubla tout d'un coup. Il détournoit les yeux comme d'un spectacle odieux, & se bouchoit les oreilles. Il fut quelque temps immobile, puis il revint à lui, & se mit à loüer Dieu, en disant: Beni soit Dieu, qui nous a delivrez d'entre leurs dents. *Pſ.* 125. Ceux qui étoient presens le prierent de leur faire part de sa vision. Il leur dit qu'il avoit veu un grand combat, où un jeune homme avoit terrassé le demon. Ils le prierent de s'expliquer, & il dit: qu'à la même heure un jeune homme noble nommé Troadius avoit été presenté au gouverneur par les licteurs, & après plusieurs tourmens avoit emporté la courone du martyre. Son diacre s'en informa, & trouva qu'il étoit ainsi. Dans cette même persecution Alexandre le charbonnier évêque de Comane soufrit le martyre par le feu.

XXX. Martyre de S. Pionius. *Euſ.* IV. *hiſt. c.* 15. *Acta ſinc.* *p.* 123.

A Smyrne dans l'Asie mineure, l'Evêque Eudemon tomba dans l'apostasie, & par sa cheute entraîna plusieurs des fidelles: mais le prêtre Pionius demeura ferme. La veille de la feste de S. Polycarpe, comme il jeûnoit avec Sabine & Asclepiade, il vit en songe qu'il seroit pris le lendé-

demain. La viſion étoit ſi claire qu'il connut qu'elle étoit certaine: c'eſt pourquoi il ſe mit une chaîne au cou, & en fit faire autant à Sabine & à Aſclepiade: afin que les perſecuteurs viſſent, qu'ils vouloient bien être pris. Le ſamedi vingt-troiſiéme de Fevrier l'an 250. & le ſecond jour du mois Xantique qui étoit le ſixiéme mois des Aſiatiques ils furent arrêtés. Comme ils avoient fait la priere ſolemnelle, & pris le pain ſanctifié & de l'eau, Polemon garde du temple des idoles vint, accompagné de ceux que les magiſtrats lui avoient donnés, pour chercher les Chrétiens. Quand il vit Pionius, il dit: ſavés vous qu'il y a un commandement de l'empereur, qui vous ordonne de faire des ſacrifices? Pionius répondit: Nous connoiſſons des commandemens: mais ce ſont ceux, qui nous ordonnent d'adorer Dieu. Venés à la place, dit Philemon, pour voir la verité de ce que j'ai dit. Sabine & Aſclepiade dirent à haute voix: Nous obéiſſons au vrai Dieu. Comme on les menoit, le peuple voyant les chaînes qu'ils portoient, fut frappé de cette nouveauté, & accourut en foule, en ſorte que la preſſe étoit très-grande. Quand ils furent venus à la place, elle fut bien-tôt remplie d'une multitude immenſe, qui couvroient juſques aux toits des temples. Il y avoit auſſi des troupes innombrables de femmes: parce qu'il étoit jour de ſabat, qui faiſoit ceſſer le travail des femmes Juives. Il y avoit des perſones de tout âge qui s'empreſſoient pour voir: les plus petits montoient ſur des bornes ou ſur des coffres.

Comme les martyrs étoient au milieu du peuple, Polemon dit: Il vaut mieux Pionius que vous obeïſſiés comme les autres, pour éviter les ſupplices. Alors Pionius étendant la main & montrant un viſage gay & animé, commença à parler ainſi: Citoyens de Smyrne, qui vous réjoüiſſés

joüiſſés de la beauté de vos murailles & de vôtre ville, & qui vous glorifiés du poëte Homere: & les Juifs s'il y en a parmi vous, écoutés moi parler en peu de mots. Nous avons déja veu que Smyrne paſſoit pour la plus belle ville du monde: & on la comptoit pour la premiere de celles qui ſe diſputoient l'honeur, d'être la patrie d'Homere. S. Pionius continuë: J'aprends que vous vous moqués de ceux qui ſe préſentent d'eux-mêmes pour ſacrifier, ou qui ne le refuſent pas, quand on les y contraint: au lieu que vous devriés écouter Homere vôtre maître, qui dit: qu'il n'eſt pas permis de ſe réjouïr de la mort des hommes. Et vous Juifs, vous devriés bien obeïr à Moïſe qui vous dit: Si tu vois la beſte de ton ennemi tombée ſous ſa charge, ne paſſe pas ſans la relever. Et Salomon dit: Si ton ennemi eſt tombé, ne te réjouïs pas de ſon malheur. Pour moi j'aime mieux mourir & ſoufrir toutes ſortes de tourmens: que de contrevenir à ce que j'ai apris, où à ce que j'ai enſeigné. D'où viennent donc ces éclats de rire & ces railleries cruelles des Juifs, non ſeulement contre ceux qui ont ſacrifié, mais contre nous? Ils nous inſultent & diſent que nous avons eu un grand temps de licence. Quand nous ſerions leurs ennemis, nous ſommes toûjours des hommes. Car enfin quel tort leur avons-nous fait? quel ſupplice leur avons nous fait ſoufrir? qui avons nous bleſſé de paroles? qui avons-nous perſecuté par une haine injuſte? qui avons-nous contraint d'adorer les idoles? Penſent-ils n'être pas plus coupables, que ceux que la crainte des hommes fait maintenant tomber? Enſuite il reprocha aux Juifs les idolatries & les ingratitudes de leurs peres, en rapportant les hiſtoires de l'écriture; & menaça les gentils du jugement dernier.

Sup. liv. 1. n. 49. Pauſan. lib. 7. p. 404.

Hom. Odyſſ. XXII. v. 4. 2.

Dent. XXII. 4.

Prov. XXIV. 17.

Il parla long-temps, & fut écouté avec une gran-

grande attention. Enfin comme il diſoit: Nous n'adorons point vos dieux, ni vos images d'or: on les tira d'une galerie où ils étoient d'abord, & on les mena à l'air au milieu de la place. Le peuple qui les entouroit leur diſoit avec Polemon: Croyez-nous, Pionius, vôtre probité & vôtre ſageſſe fait que nous vous jugeons digne de vivre: il eſt bon de reſpiter & de voir la lumiere. Et moi auſſi, dit Pionius, je dis qu'il eſt bon de vivre & de voir la lumiere: mais je le dis de celle, que nous deſirons. Nous ne quittons point par mépris ces preſens de Dieu: mais ce que nous leur préferons eſt beaucoup meilleur. Ce qu'il diſoit à cauſe des Marcionites. Au reſte, dit-il, je vous louë de l'affection que vous me témoignés, mais j'y ſoupçone de l'artifice: la haine declarée eſt moins nuiſible, que des careſſes trompeuſes.

Alors un certain Alexandre homme malin lui dit: Ecoute-moi auſſi. Pionius repondit: Ecoute-moi toi-même, car je ſai tout ce que tu ſais: & tu ne ſais pas ce que je ſai. Alexandre lui dit en ſe moquant: Que veulent dire ces chaînes? Pionius répondit: De peur qu'en nous voyant paſſer par la ville, on ne croye que nous allons ſacrifier, & afin que vous ne nous meniés pas aux temples comme les autres: & pour vous montrer, qu'il n'eſt pas beſoin de nous interroger, puiſque nous allons de nous même à la priſon. Le peuple continuoit de le prier; & comme Pionius demeuroit ferme, les reprenoit & leur parloit des choſes futures, Alexandre dit: Qu'eſt-il beſoin de tant de diſcours, puiſque vous ne ſauriés vivre, ni vous empêcher de perir?

Le peuple vouloit aller dans le theatre, pour entendre plus commodément les paroles du martyr. Mais quelques-uns s'aprocherent de Polemon,

mon, & lui dirent, que s'il donnoit au martyr occaſion de parler, il en viendroit du tumulte & de la confuſion. Polemon dit donc à Pionius Si tu ne veux pas ſacrifier, du moins entre dans le temple. Il n'eſt pas bon, dit-il, pour les idoles, que nous y entrions. Il eſt donc impoſſible, dit Polemon, de te le perſuader? Et Pionius dit: Pleuſt à Dieu que je puſſe vous perſuader de devenir Chrétiens. Quelques-uns dirent tout haut en s'en mocquant: Gardes-toy bien de le faire, de peur que nous ne ſoyons brûlés vifs. C'eſt bien pis, dit Pionius, d'être brûlés après la mort. Pendant cette conteſtation ils virent que Sabine rioit; & lui dirent, d'une voix menaçante: Tu-ris? Elle dit: Je ris ſi Dieu le veut, car nous ſommes Chrétiens. Tu ſoufriras, dirent-ils, ce que tu ne voudrois pas: car on jette dans des lieux infames celles qui ne veulent pas ſacrifier. Le Dieu ſaint y pourvoira: dit elle.

Polemon dit encore a Pionius: Obeïs-nous? Pionius répondit: Si vous avés ordre de perſuader, ou de punir: vous devés punir, puiſque vous ne pouvés perſuader. Polemon piqué de la ſéchereſſe de ce diſcours, dit: Sacrifie. Il répondit: Je n'en ferai rien. Pourquoi non? Parce, dit-il, que je ſuis Chrétien. Quel Dieu adores-tu, dit Polemon? Pionius répondit: Le Dieu tout-puiſſant qui a fait le ciel & la terre, tout ce que le ciel & la terre contiennent, & nous tous, & nous donne abondamment toutes choſes; que nous connoiſſons par ſon Verbe J. C. Sacrifie au moins à l'empereur, dit Polemon. Pionius dit; Je ne ſacrifie point à un homme.

XXXI. Premier interrogatoire.

Enſuite Polemon l'interrogea juridiquement, faiſant écrire toutes ſes réponſes, par un notaire qui les gravoit ſur de la cire, & lui demanda: Comment t'appelles-tu? Il répondit: Chrétien. De quelle égliſe, dit Polemon? Pionius répon-

dit: De la catholique. Il laiſſa Pionius, & s'adreſſa à Sabine, & lui demanda ſon nom. Or elle avoit changé de nom, par le conſeil de Pionius, de peur de retomber entre les mains de ſa maîtreſſe payenne: qui ſous l'empereur Gordien voulant lui faire quitter la foi, l'avoit enchaînée & releguée dans les montagnes, où les freres l'avoient nourrie ſecretement. Elle répondit donc, qu'elle s'appelloit Theodote & Chrétiene. Polemon lui dit: Si tu es Chrétiene, de quelle égliſe es-tu? De l'égliſe catholique, dit elle. Quel Dieu adores-tu, dit-il? Elle répondit: Dieu tout-puiſſant qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent, que nous connoiſſons par J. C. ſon Verbe. Enſuite il interrogea Aſclepiade qui n'étoit pas loin, & lui demanda ſon nom. Il répondit: Chrétien. De quelle égliſe? Aſclepiade dit: De la catholique. Polemon lui demanda: Quel Dieu adores-tu? J. C. dit Aſclepiade. Quoi donc eſt-ce un autre? dit Polemon. Non, dit Aſclepiade: c'eſt le même qu'ils viennent de confeſſer.

Aprés cela on les mena en priſon. La foule du peuple qui les ſuivoit rempliſſoit toute la place: quelques-uns diſoient de Pionius: Voyés cet homme, qui étoit toûjours pâle & défait, comme il eſt devenu rouge tout d'un coup. Comme Sabine le tenoit par ſon habit pour ſe ſoûtenir dans la foule: quelqu'un dit: Il ſemble que tu craignes d'être privée de ſon lait. Un autre s'écria: S'ils ne veulent pas ſacrifier qu'ils ſoient punis. Polemon lui répondit: Nous n'avons pas ce pouvoir; nous n'avons ni faiſſeaux ni haches. Un autre diſoit en ſe moquant d'Aſclepiade: ce petit homme s'en va ſacrifier. Tu ments, dit Pionius, il n'en fera rien. Un autre diſoit tout haut: Celui-ci & celui-là ſacrifieront. Pionius dit: Chacun a ſa volonté: je m'appelle Pionius:

il

il ne m'importe qui ce ſoit qui ſacrifie, qu'on diſe le nom de celui qui l'aura fait. Entre ceux qui parloient de côté & d'autre, il y en eut un qui dit à Pionius: Toi qui es ſi ſavant, pourquoi cours-tu à la mort avec tant d'obſtination? Ce que vous croyés être ma perte, dit Pionius, m'oblige à tenir plus ferme. Vous ſavés quelle mortalité & quelle famine vous avez ſoufferte ſans les autres maux. Mais, dit un autre, tu as auſſi ſouffert la faim avec nous. Oüi, dit Pionius, mais avec l'eſperance que j'avois en Dieu. La foule étoit ſi grande, quà peine les gardes purent entrer dans la priſon pour y mettre les martyrs.

Ils y trouverent un prêtre de l'égliſe catholique, nommé Lemnus, une femme du bourg de Carma, nommée Macedonia, & un nommé Eutychien, de l'hereſie des Phrygiens ou Montaniſtes. On les mit tous enſemble: & les gardes s'apperceurent, que Pionius, par une reſolution priſe avec les ſiens, ne recevoit point ce que les fidelles lui offroient. Car il diſoit: Quelque beſoin que j'aye eû, je n'ai jamais été à charge à perſone: Qui peut m'obliger à prendre maiutenant? Les gardes, qui avoient accoûtumé de recevoir des preſens, de ceux qui venoient voir les Chrétiens, irrités de ce que ceux-ci ne leur attiroient rien; les jetterent dans la partie interieure de la priſon, pour les tourmenter par les tenebres & la puanteur. Ils acquieſcerent en loüant Dieu: & donnerent aux gardes, ce qu'on avoit accoûtumé de donner. Le geolier en fut étonné, & les voulut remettre à la premiere place: mais ils demeurerent, diſant: Dieu ſoit loüé, nous nous en trouvons bien: nous ſommes en liberté de mediter & de prier jour & nuit.

Pluſieurs payens les viſitoient dans la priſon, & s'efforçoient de perſuader Pionius; mais ils

admiroient ſes réponſes. Ceux qui avoient ſacrifié par force y entroient auſſi, & excitoient de grands pleurs: principalement ceux dont la vie avoit été ſans reproche. Pionius diſoit en les voyant: Je ſoufre un nouveau ſupplice: il me ſemble que l'on me met en pieces, quand je voi les perles de l'égliſe foulées aux pieds des pourceaux, & les étoiles du ciel tirées à terre par
Apoc. XII. 4. la queuë du dragon: mais, dit-il, ce ſont nos pechés qui en ſont cauſe. Et comme il ſavoit, que les Juifs invitoient quelques-uns de ces Chrétiens tombés, à venir à leurs ſynagogues, il parla fortement contre les Juifs, & dit entr'autres choſes. Ils prétendent que J. C. eſt mort par force comme un autre homme. Dites un peu, quel eſt l'homme mort par force dont les diſciples ayent chaſſé les démons pendant tant d'années? Quel eſt l'homme mort par force, pour qui ſes diſciples & tant d'autres ayent ſouffert volontairement les ſupplices? Après avoir long temps parlé, il leur commanda de ſortir de la priſon.

XXXII. On le mene au temple.

Alors Polemon & Théophile maître de la cavalerie ſurvinrent avec des gardes & une grande foule, & dirent d'une voix terrible: Voilà Eudemon vôtre evêque qui a ſacrifié. Obéiſſés auſſi. Lepide & Eudemon vous interrogeront dans le temple Pionius répondit: Ceux qui ſont en priſon doivent attendre la venuë du proconſul. Pourquoi voulés-vous faire ſa charge: Après ce refus, ils ſe retirerent: mais ils revinrent avec une plus grande troupe, & le chef de la cavalerie leur dit artificieuſement: Le proconſul nous a envoyés, nous que vous voyés ici, avec ordre de vous amener à Epheſe. Pionius dit: Que celui qui eſt chargé de l'ordre vienne, & nous ſortons ſans délai. Le chef de la cavalerie dit: Si tu refuſes d'obeïr à l'ordre, tu ſentiras mon pouvoir;

voir: & lui mit une corde au cou, le preſſant ſi fort, qu'il penſa l'étrangler. Il le mit donc entre les mains des gardes, qui le menerent à la place avec Sabine & les autres. Ils crioient tous à haute voix, qu'ils étoient Chrétiens, & ſe couchoient à terre, de peur d'entrer dans le temple des idoles: mais ſix officiers enleverent Pionius, qui reſiſtoit ſi fort, qu'ils eurent peine à le pouſſer dedans, lui donnant des coups de pieds dans les côtés, ſans qu'il s'en émeût: au contraire il ſe rendoit plus peſant. Ils appellerent donc du ſecours, & le portant avec grande joye le mirent à terre devant l'autel, comme une victime. Eulemon y étoit encore debout, après avoir ſacrifié.

Lepide, qui étoit un juge, dit d'une voix ſévere: Pourquoi ne ſacrifiés vous pas vous autres? Parce, dit Pionius, que nous ſommes Chrétiens. Lepide ajoûta: Quel Dieu adorés vous? Pionius répondit: Celui qui a fait le ciel & la terre, & tout ce qu'ils contiennent. Lepide dit: Parles-tu de celui qui a été crucifié? Celuy, dit Pionius, que Dieu le Pere a envoyé pour le ſalut du monde. Les juges diſoient entr'eux, mais en ſorte que Pionius pouvoit l'entendre: Il faut les contraindre de dire ce que nous voulons: & Pionius répondit: Rougiſſés adorateurs des dieux, ayés quelque égard à la juſtice, obéïſſés à vos loix: elles ne vous ordonnent pas de faire violence à ceux qui reſiſtent, mais de les faire mourir.

Alors un nommé Rufin, qui paſſoit pour éloquent, dit: Ceſſe, Pionius, de chercher la vaine gloire. Pionius répondit: Eſt-ce là ton éloquence: eſt-ce là ce que t'ont apris tes livres? Socrate n'a-t-il pas été ainſi traité par les Atheniens? On ne void plus que des hommes imparfaits, pareſſeux, lâches & poltrons. A ton avis donc

Socrate, Ariſtide, Anaxarque & leurs ſemblables; cherchoient la vaine gloire, parce qu'ils s'appliquoient à la ſageſſe & à la vertu? Rufin l'ayant oüy parler ainſi ſe teut. Un autre qui étoit conſtitué en dignité, lui dit avec Lepide: Ne crie pas ſi haut, Pionius. Il répondit: Ne nous faites point de violence; mais allumez un feu, & nous y entrerons volontiers. Un nommé Terence cria dans la foule: Sçachés que c'eſt celui-ci qui ſoutient les autres par ſon diſcours & par ſon autorité, & qui les empêche de ſacrifier. Alors on mit ſur la teſte de Pionius des couronnes, qu'il rompit, & les pieces demeurerent devant l'autel. Un ſacrificateur étoit venu avec des broches, où étoient des entrailles des victimes encore chaudes, comme pour les donner à Pionius: mais il n'oſa les preſenter à pas un d'eux, & ſe contenta de les manger lui-même devant tout le monde. Ils s'écriérent encore: Nous ſommes Chrétiens: & les payens ne ſçachant que leur faire, les remenerent en priſon.

Le peuple ſe mocquoit d'eux & leur donnoit des ſouflets. Il y en eut un qui dit à Sabine: Ne pouvois-tu mourir en ton païs? Elle répondit: Quel eſt mon païs? je ſuis ſœur de Pionius. Terence, qui avoit ſoin des combats des beſtes, dit à Aſclepiade: Je te demanderai comme condamné, pour ſervir dans les combats des gladiateurs. Aſclepiade répondit: Tu ne m'épouventeras pas pour cela. Ils arriverent ainſi à la priſon. En y entrant, un des gardes donna à Pionius un grand coup ſur la teſte & le bleſſa: Pionius le ſoufrit patiemment; mais le garde eut auſſitoſt la main & le coſté ſi enflés & ſi enflammés, qu'à peine pouvoit-il reſpirer. Eſtant entrés, ils louoient Dieu de la force qu'il leur avoit donnée, particulierement contre le perfide Eudemon.

Peu

Peu de jours après le proconſul Quintilien revint à Smyrne, ſelon la coûtume; & étant aſſis ſur ſon tribunal, il fit amener Pionius: & lui demanda ſon nom. Il répondit: Pionius. Le proconſul dit: Sacrifie. Il répondit: Non. Le proconſul dit: De quelle ſecte es-tu? Pionius répondit: De la catholique. De quelle catholique, dit le proconſul? Pionius répondit: De l'égliſe catholique. Le proconſul dit: Tu étois leur docteur? Je les inſtruiſois, dit-il. Tu leur enſeignois la folie? Non, la pieté. Quelle pieté? Celle qui regarde Dieu, qui a fait le ciel, la terre & la mer. Sacrifie donc, dit le proconſul. J'ay apris, répondit Pionius, à adorer le Dieu vivant: Le proconſul dit: Nous adorons tous les dieux & le ciel & ceux qui y ſont: pourquoi regardes-tu l'air? ſacrifie. Il répondit: Ce n'eſt pas l'air que je regarde: mais Dieu qui a fait l'air. Le proconſul dit: Qui l'a fait? Pionius répondit: Il n'eſt pas à propos de le dire. Le proconſul dit: Il faut que tu diſes que c'eſt Jupiter, qui eſt dans le ciel: avec qui ſont les dieux & toutes les déeſſes. Sacrifie-lui donc à ce roy du ciel & de tous les dieux. Comme Pionius ſe teut, le proconſul le fit prendre, pour lui donner la queſtion; & lors que l'on eut commencé à le tourmenter, le proconſul dit: Sacrifie. Il répondit: Point du tout. Le proconſul dit: Pluſieurs ont ſacrifié & ont évité les tourmens. Il répondit: Je ne ſacrifie point. Le proconſul dit: Sacrifie. Pionius dit, Non. Le proconſul: Point du tout? Pionius dit, Non. Le proconſul: Quelle préſomption & quelle perſuaſion te fait courir à la mort? fais ce que l'on t'ordonne. Pionius dit: Je ne ſuis point préſomptueux: mais je crains le Dieu éternel. Le proconſul: Que dis-tu? Sacrifie. Pionius: Vous avés oüy que je crains le Dieu vivant. Le proconſul: Sacrifie aux dieux. Pionius: Je ne puis.

XXXIII. Second & troiſiéme interrogatoire.

XXXIV. Condamnation & execution.

Le proconſul le voyant ainſi ferme, délibera long-temps avec ſon conſeil: puis s'adreſſant encore à Pionius, il lui dit: Perſiſtes-tu dans ta réſolution? Ne veux-tu pas te repentir toſt ou tard? Il répondit, Non. Le proconſul lui dit encore: Tu as la liberté de conſulter & de déliberer plus long-temps. Il répondit, Non. Le proconſul: Puiſque tu cours à la mort, tu ſeras brûlé vif. Enſuite il fit lire la Sentence écrite en latin ſur une tablette en ces termes: Pionius ſacrilege s'étant avoüé Chrétien, nous avons jugé qu'il doit eſtre brûlé vif: pour vanger les dieux & donner de la crainte aux hommes. Pionius ſe rendit gayement & d'un pas ferme au lieu du combat. Y étant arrivé, il n'attendit pas que l'officier le lui diſt, & ſe dépouilla lui-même. Alors penſant à la pureté de ſon corps, il fut rempli d'une grande joye: leva les yeux au ciel & rendit graces à Dieu, qui l'avoit ainſi conſervé. Il s'étendit ſur le bois, & ſe livra à un ſoldat, pour eſtre cloué.

Après qu'il fut attaché, l'executeur lui dit: Reviens à toy & change d'avis, & on oſtera les clouds. Il répondit: Je les ay bien ſentis: & après être demeuré quelque temps penſif, il dit: Je me preſſe, Seigneur, pour me relever plûtoſt: marquant la reſurrection. On l'éleva donc attaché au bois, & enſuite un nommé Metrodore, de la ſecte des Marcionites. Ils étoient tous deux tournés vers l'orient, Pionius à droit, Metrodore à gauche. On entaſſa tout autour une grande quantité de bois; & comme Pionius fermoit les yeux, le peuple creut qu'il étoit mort. Mais il prioit en ſecret; & ayant fini ſa priere, il ouvrit les yeux, regarda le feu d'un viſage gay, dit Amen, & expira comme par un leger ſoupir, en diſant: Seigneur, recevés mon ame. Après que le feu fut éteint, les fidelles qui étoient

étoient preſens trouverent ſon corps entier & comme en pleine ſanté: les oreilles molles, les cheveux tenant à la teſte, la barbe belle, tout le viſage éclatant. Les Chrétiens étoient confirmés dans la foi, les infidelles ſe retiroient épouvantés & agités des reproches de leur conſcience. Ceci ſe paſſa ſous le proconſul Jule Proculus Quintilien; ſous le troiſiéme conſulat de l'empereur Decius & le ſecond de Gratus: ſelon les Romains, le quatriéme des Ides, c'eſt à dire le douziéme de Mars: ſelon l'uſage d'Aſie, le douziéme du ſixiéme mois Macedonien nommé Xanthique, à dix heures: ſuivant nôtre maniere de compter, l'an de J. C. 250. le cinquiéme jour de Mars, à quatre heures après midy. On ne ſait pas comment finirent les autres martyrs compagnons de S. Pionius.

XXXV. Lettres de S. Cyprien. *Epiſt. 5.*

Cependant S. Cyprien de ſa retraite écrivoit ſouvent à ſon clergé, qui étoit demeuré à Carthage, & dans une de ſes lettres, il leur dit: Puiſque l'état des lieux ne me permet pas d'eſtre preſent: je vous prie de vous acquitter en conſcience de vôtre devoir & du mien, en ſorte que rien ne manque à l'ordre ni à l'exactitude de la diſcipline. Quant à la dépenſe qu'il faudra faire, ſoit pour les confeſſeurs qui ſont en priſon, ſoit pour les pauvres qui perſeverent dans la foi; je vous prie que rien ne leur manque: puiſque toute la ſomme, qui a été amaſſée, n'a été diſtribuée entre les mains des clercs, qu'afin que plus de perſones euſſent de quoi pourvoir aux beſoins de chacun. Que ſi les freres, par l'ardeur de leur charité, s'empreſſent à viſiter les bons confeſſeurs: je croi qu'ils doivent uſer de précaution, & n'y pas aller à grandes troupes: de peur d'exciter l'indignation, & nous faire refuſer l'entrée: en ſorte que nous perdions tout, par l'avidité de

trop avoir. Prenés-y garde: & même que les prêtres, qui offrent le ſacrifice dans les priſons des confeſſeurs, y aillent tour à tour avec un diacre: parce que le changement de perſones les rendra moins odieuſes. Nous devons en tout être doux & humbles, comme il convient à des ſerviteurs de Dieu: nous accommoder au temps, & procurer le repos du peuple: ſalués tous nos freres. Le diacre Victor & ceux qui ſont avec moi vous ſalüent. On void dans cette lettre l'affection des Chrétiens pour le ſaint ſacrifice de l'euchariſtie: puiſque les prêtres alloient le célebrer juſques dans les priſons, plûtôt que de priver les confeſſeurs de cette conſolation. On void auſſi qu'en cas de beſoin on le celebroit avec peu de ſolemnité: mais que le prêtre avoit au moins un diacre pour le ſervir.

Epiſt. 6. On peut raporter au méme temps une lettre écrite à Sergius, à Rogatien & aux autres confeſſeurs priſoniers: où il leur dit de même qu'il ſouhaitteroit de joüir de leur preſence ſi l'état des lieux le permettoit. Car, continuë-t-il, que me pourroit-il arriver de plus agreable, que d'embraſſer ces mains pures, qui ont genereuſement rejetté un culte impie: de baiſer ces bouches, qui ont confeſſé hautement le nom de J. C? Enſuite il les exhorte à la perſeverance, par l'eſperance des biens éternels: puis il ajoûte: Heureuſes auſſi les femmes, qui ſont avec vous; & qui, s'élevant au deſſus de la foibleſſe de leur ſexe, ont donné aux autres femmes un ſi bel exemple: & afin que rien ne manquât à vôtre gloire, Dieu vous a aſſocié même des enfans. Et enſuite: Suivés en tout le chemin, que le prêtre Rogatien ce glorieux vieillard vous montre par ſon courage: lui qui avec vôtre frere Feliciſſime, toûjours paiſible & moderé, a ſoûtenu les efforts du peuple furieux, & eſt entré le premier dans la pri-

prison, comme pour vous y marquer les logis de la part de Dieu.

Dans une autre lettre écrite aux prêtres & aux diacres, il témoigne le desir qu'il a de les revoir, si ce n'étoit la crainte d'aigrir les gentils: & dit, qu'il retournera, quand ils lui écriront que les choses seront adoucies, ou quand le Seigneur lui fera conoître par revelation. Cependant il leur recommande, d'avoir soin des veuves, des malades & de tous les pauvres, particulierement des étrangers. Donnés, leur dit-il, ce que j'ai laissé de mon fonds chés le prêtre Rogatien, & de peur que ce fonds ne soit déja consumé, je lui ai envoyé une autre somme par l'acolythe Narique. Ce fonds que saint Cyprien marque, comme lui étant propre, pouvoit être pris de la pension, que l'église lui faisoit pour son entretien, comme évêque. Car quant à ses biens de patrimoine, il les avoit distribués, dès le commencement de sa conversion. *ep. 7. Pam. 36.*

XXXVI. Lettre du clergé de Rome.

Le clergé de Rome, qui gouvernoit l'église durant la vacance du saint siege, ayant apris la retraite de saint Cyprien: lui écrivit & à son clergé, par Clementius soudiacre de Carthage, qui étoit allé à Rome. La lettre à S. Cyprien est perduë: mais il paroît qu'elle lui aprit le martyre du pape S. Fabien; celle du clergé de Rome au clergé de Carthage commence ainsi: Nous avons apris que le bien-heureux pape Cyprien s'est retiré: ce qu'il aura fait par de bonnes raisons, étant un personage considerable comme il est. Le nom de pape se donnoit alors à tous les évêques. Ils les exhortent ensuite à être fermes dans la foi, & à soûtenir le peuple: & nous vous en montrons l'éxemple, disent-ils, comme vous le pourrés aprendre, de ceux qui vont d'ici vers vous: nous en avons même ramené de ceux que l'on faisoit monter, pour les contraindre. Ils entendent *Apud Cypr. ep. 8. Pamel. 2.*

ceux que l'on menoit au Capitole, pour ſacrifier aux faux dieux. Ils ajoûtent, Cette égliſe eſt ferme dans la foi: quoique quelques-uns ſoient tombés, ſoit par reſpect humain, à cauſe de leur dignité, ſoit par crainte ſe voyant pris. Nous les avons ſeparés de nous, mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils ne deviennent pires: vous devés faire le même, & relever le courage à ceux qui ſont tombés; afin que s'ils ſont repris, ils puiſſent confeſſer le nom de J. C. & reparer ainſi leur faute. Si étant malades ils ſe repentent & deſirent la communion: il faut les ſecourir. Soit des veuves ou des affligés, qui ne peuvent s'entretenir, ou d'autres qui ſoient en priſon, ou chaſſés de leurs maiſons: quelqu'un doit avoir ſoin de les ſervir. Les Catecumenes qui tombent malades, ne doivent point être trompés dans leur attente, & on doit les aſſiſter. C'eſt à dire les baptiſer. Et ce qui eſt encore plus important, c'eſt la ſepulture des martyrs & des autres fidelles, dont ceux qui ont la charge ſeront reſponſables. Cet article eſt marqué comme important, & par le reſpect des reliques des martyrs, & par le danger de décourager les fidelles, ſi les morts demeuroient ſans ſepulture. Le clergé de Rome ajoûte, Les freres qui ſont dans les fers vous ſaluent, & les prêtres & toute l'égliſe: ſachés que Baſſien eſt arrivé ici. Nous vous prions, vous qui avés du zele pour Dieu, d'envoyer copie de cette lettre à tous ceux à qui vous le pourrés, même par un exprès.

Ep. 9. Cam. 4. S. Cyprien répondit par une lettre adreſſée aux prêtres & aux diacres de Rome, qui commence ainſi: Nous n'avions encore apris, mes chers freres, que par des bruits incertains la mort du S. homme mon collegue, lorſque j'ay receu la lettre, que vous m'avés adreſſée, par le ſoudia-

diacre Clementius: par laquelle j'ay été pleinement inſtruit de ſa fin glorieuſe, & je me ſuis extrémement réjoüi, qu'il ait ſi dignement couronné une adminiſtration ſi pure. Et enſuite: J'ay leu auſſi une lettre, qui ne marque ni par qui elle eſt écrite, ni à qui elle s'adreſſe. Et parce que l'écriture, la ſubſtance de la lettre & le papier même m'ont fait douter que l'on n'y ait ôté ou changé quelque choſe: je vous l'ay renvoyée en original: afin que vous reconoiſſiés, ſi c'eſt la même, dont vous avés chargé le ſoudiacre Clementius. Car il ſeroit tres-fâcheux qu'une lettre eccleſiaſtique eût été falſifiée. Afin donc que nous puiſſions le ſavoir, voyés ſi c'eſt votre écriture & votre ſouſcription, & nous aprenés au vray ce qui en eſt. Ces paroles de S. Cyprien font voir, qu'il y avoit deſlors quelque forme particuliere pour les lettres que les égliſes s'écrivoient: par laquelle on pouvoit en reconoître la verité; & aſſurer ce commerce, où le ſecret étoit ſi neceſſaire, ſur tout en temps de perſecution. Peut-être étoit-ce la crainte de ce peril, qui avoit empêché le clergé de Rome, de mettre à ſa lettre le titre ordinaire, qui étoit le nom de celui qui écrivoit & de celui à qui il écrivoit.

XXXVII. Confeſſion de S. Acace. *Acta ſinc. p.* 139. *An.* 250.

Les derniers jours du mois de Mars de la même année 250. Achatius ou Acace évêque en orient, on ne ſait pas bien de quelle égliſe, fut amené devant le conſulaire Marcien, qui lui dit: Vous devés aimer nos princes, vous qui vivés ſous les loix Romaines. Acace répondit: Et qui aime plus l'empereur que les Chrétiens? Nous prions continuellement pour lui, afin qu'il vive long-temps, qu'il gouverne les peuples avec une puiſſance juſte, que ſon regne ſoit paiſible: enſuite pour les ſoldats & pour tout le monde. Marcien dit: Je louë tout cela: mais afin que

l'empereur conoiſſe mieux vôtre ſoumiſſion, faites-lui un ſacrifice avec nous. Acace dit: Je prie le grand & le vrai Dieu pour l'empereur: mais il ne doit point exiger de ſacrifice, & nous ne lui en devons point. Qui pourroit ſacrifier à un homme? Marcien dit: Repondés, à quel Dieu faites vous vos prieres; afin que nous lui faſſions auſſi des ſacrifices? Acace dit: Je ſouhaite que vous le conoiſſiés utilement. Marcien dit: Dites-moy ſon nom. Acace dit: Le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. Marcien dit: Sont-ce des noms de dieux? Non, répondit Acace; mais celui qui leur a parlé eſt le vray Dieu, que nous devons craindre. Marcien dit: Qui eſt-il? Acace dit, le Tres-haut, Adonaï, aſſis ſur les Chérubins & les Séraphins. Marcien dit: Qu'eſt-ce qu'un Séraphin? Acace repondit, un miniſtre du Dieu tres haut, qui approche de ſon trone. On void ici la pratique de ce que diſoit Origene, peu de temps auparavant: qu'il n'eſt pas permis de donner à Dieu d'autres noms que l'écriture ne lui donne.

Orig. de martyr. p. 212. ſup. n. 5.

Marcien dit: Quelle vaine philoſophie vous a-buſe? laiſſés les choſes inviſibles: & reconnoiſſés plûtôt pour vrais dieux, ceux que vous voyés: Acace dit: Qui ſont les dieux à qui vous m'ordonnes de ſacrifier? Marcien dit: Apollon notre conſervateur, qui nous garantit de la famine & de la peſte, qui conſerve & gouverne tout le monde. Acace répondit: Quoi ce malheureux, qui brûlant d'amour pour une fille, couroit eperdu, ne ſchant pas qu'il perdoit cette proye ſi chere? Il eſt donc clair qu'il n'étoit pas devin & il n'étoit pas Dieu non plus, puiſqu'une fille le trompa. C'eſt la fable de Daphné qu'Acace releve ici: delà il paſſe à celle d'Hyacinthe, & à quelques autres, puis il conclut: Quand il iroit de la vie, dois-je adorer ceux que je ne dois pas imi-

imiter, & dont vous puniriés vous-même les imitateurs? Marcien dit. C'eſt la coûtume des Chrétiens, d'inventer pluſieurs calomnies contre nos dieux. C'eſt pourquoi je vous ordonne de venir avec moi ſacrifier à Jupiter & à Junon: afin que nous faſſions agréablement le feſtin ſolemnel, & que nous rendions aux dieux ce qui leur eſt deu. Acace répondit: Comment ſacrifierai-je à celui dont le ſepulcre eſt conſtamment en Crete? eſt-il reſuſcité?

Marcien dit: ou ſacrifie ou meurs. Acace répondit: Ainſi font les voleurs de Dalmatie: quand ils ont pris un paſſant dans un chemin étroit, ils ne lui font point d'autre compoſition, que de laiſſer l'argent ou la vie. Il n'eſt point là queſtion de ce qui eſt raiſonnable, mais qui eſt le plus fort. Or je ne crains rien: les loix publiques puniſſent les adulteres, les infames, les voleurs, les empoiſoneurs, les homicides: ſi je ſuis coupable de quelqu'un de ces crimes, je me condamne tout le premier. Mais c'eſt vous qui *Matth. VII.* n'avés point d'excuſe; car il eſt écrit, que chacun ſera jugé comme il jugera. Marcien dit; *Luc. VI.* Je n'ai pas ordre de juger, mais de contraindre; c'eſt pourquoi ſi tu n'obéïs, ſois aſſuré de la peine. Acace répondit: J'ai ordre auſſi de ne jamais nier mon Dieu: ſi vous obéiſſés à un homme foible, qui ſortira bien-tôt du monde, & ſera mangé des vers: combien dois-je plus obéïr au Dieu tout-puiſſant, qui eſt eternel, & qui a dit: Qui *Matth. X.* me reniera devant les hommes, je le renierai de- 33. vant mon Pere, qui eſt au ciel.

Marcien dit: Tu viens de confeſſer l'erreur de cette doctrine, que j'avois toûjours deſiré d'aprendre. Tu dis donc que Dieu à un Fils? Acace répondit: Oüi: Marcien dit: Qui eſt le Fils de Dieu? Acace répondit. Le Verbe de verité & de grace. Marcien dit: Eſt-ce-là ſon nom? Acace

cace répondit: Vous ne m'aviés pas demandé ſon nom. Marcien dit: Dis-le. Acace repondit: Il s'appelle J. C. Marcien dit: De quelle femme Dieu l'a-t'il eu? Acace répondit: Dieu n'a pas engendré ſon Fils à la maniere des hommes. Il a formé de ſa main le premier homme, & après avoir fait une figure achevée, il lui a donné l'ame & l'eſprit. Ainſi le Fils de Dieu, la parole de verité, eſt ſorti de ſon cœur: c'eſt pourquoi il eſt écrit: Mon cœur a produit une bonne parole. Marcien dit: Dieu eſt donc corporel? Acace dit: Lui ſeul ſe conoit: nous ne conoiſſons point ſa forme inviſible; mais nous honorons ſa vertu & ſa puiſſance. Marcien dit: S'il n'a point de corps, il n'a point de cœur: car il ne peut y avoir de ſentiment ſans les membres. Acace répondit: La ſageſſe ne vient pas de nos membres: c'eſt Dieu qui la donne: que ſert le corps pour le ſentiment?

Marcien dit: Regarde les Cataphryges, gens d'une ancienne religion: ils ont quitté ce qu'ils étoient, pour ſacrifier aux dieux avec nous. Obeïs de même, raſſemble tous les Chretiens de la loi catholique, & ſuis avec eux la religion de l'empereur: fais venir tout le peuple qui dépend de toi. Acace répondit: Ce n'eſt pas moi qui les gouverne, c'eſt l'ordre de Dieu. Qu'ils m'écoutent ſi je leur conſeille des choſes juſtes: ſi je leur en propoſe de mauvaiſes, qu'ils me mépriſent. Marcien dit: Donne-moi tous leurs noms. Acace répondit: Leurs noms ſont écrits au ciel, dans le livre de Dieu. Marcien dit: Où ſont les magiciens tes compagnons & les docteurs de cette erreur artificieuſe? Apparemment il vouloit dire les prêtres. Acace répondit, Nous ſommes tres-coupables devant Dieu, mais nous déteſtons l'art magique. Marcien dit: Vôtre magie eſt cette nouvelle religion que vous nous amenés.

Acace

Acace répondit: Nous détruiſons les dieux, que vous craignés, après les avoir faits vous mêmes. Marcien dit: Donne les noms, ſi tu veux éviter la peine. Acace dit: Je ſuis devant le tribunal, & vous demandés mon nom? Eſperés-vous en pouvoir vaincre pluſieurs, vous que je confons moi ſeul? Si vous êtes curieux de noms, on m'appelle Acace, mon nom propre eſt Agathange; & ceux-ci: Piſon evêque de Troye, & Menandre prêtre: faites maintenant ce qu'il vous plaira. Marcien dit: Tu ſeras mis en priſon, afin que l'empereur voye le procès, & ordonne ce qu'on doit faire de toi. Cet interrogatoire fut fait le quatriéme des calendes d'Avril; c'eſt à dire, le vint-neuviéme de Mars; & l'empereur Decius en ayant leû le procès verbal, ne fit que rire de cette diſpute: il donna à Marcien le gouvernement de la Pamphylie: mais il admira tellement Acace, qu'il lui rendit la liberté.

XXXVIII. Redoublement de la perſecution en Afrique. *Ann. Cypr. an. 250. n. 9.*

Vers le commencement d'Avril le proconſul d'Afrique étant venu à Charthage: la perſécution devint plus rigoureuſe, qu'elle n'avoit été ſous les magiſtrats de la ville, qui l'avoient commencée: & qui s'étoient contentés d'empriſonner & de bannir. Alors on employa les tourmens, les foüets, les bâtons, les chevalets, les ongles de fer, les flambeaux: on recommençoit ſi ſouvent les tourmens, que ce n'étoit plus le corps des martyrs que l'on déchiroit, mais leurs playes. Le ſeiziéme de ce mois Mappalicus fut tourmenté devant le proconſul, & lui dit entre autres choſes: Vous verrés demain le combat. En effet, le lendemain il ſoufrit le martyre, avec quelques autres. Incontinent après S. Cyprien écrivit aux martyrs & aux confeſſeurs qui étoient en priſon, après avoir ſoufert les tourmens, ou deſtinés à les ſouffrir. Il leur donne

Martyrol. R. 17. April.

Epiſt. 10. Pam. 9.

de

de grandes loüanges, & releve avec toute ſon éloquence la cruauté de la perſécution & la fermeté de leur courage. Il les exhorte à la perſeverance: mais il ajoûte, que ſi avant le jour de leur combat Dieu donne la paix à ſon égliſe, ils ne doivent pas s'afliger d'eſtre privés de la gloire exterieure du martyre: puiſque Dieu de qui ils attendent la couronne conoît leur diſpoſition. On void ici que ces ſaints avoient beſoin de conſolation, quand ils ne ſoufroient ni la mort ni les tourmens pour J. C.

Epiſt. 11. *Pam.* 8. Il écrivit auſſi aux prêtres & aux diacres une lettre, où il les excite à prier & à s'humilier, pour apaiſer la colere de Dieu. La voix, dit-il, ne ſuffit pas: il faut y joindre les jeûnes, les larmes & toutes ſortes de ſoumiſſions: car il faut avoüer, que nos pechés ont attiré cette tempeſte. Nous ſommes frapés comme nous méritons: & que ne meritons nous point? puiſque les confeſſeurs même, qui devoient montrer aux autres l'exemple, n'obſervent pas la diſcipline. Ainſi tandis que quelques-uns s'élevent inſolemment, par la fauſſe gloire qu'ils ſe donnent de leur confeſſion: les tourmens ſont venus, & des tourmens ſans fin, qui nous envient la conſolation & de la mort & la couronne: & ne ceſſent point qu'ils n'ayent laſſé la patience. Prions donc du fond du cœur: frapons & on nous ouvrira, pourveu que nôtre priere ſoit unanime. Car vous devés ſavoir, & c'eſt ce qui m'a preſſé de vous écrire cette lettre, que le Seigneur a bien voulu faire paroître une viſion, dans laquelle il a été dit: Demandés & vous obtiendrés. Enſuite il a été commandé au peuple qui étoit préſent, de prier pour certaines perſones marquées: mais dans leurs prieres les voix ont été diſcordantes & les volontés diviſées. Ce qui a fort dépleu à celui qui avoit dit: Demandés & vous obtiendrés. Et enſuite; Sachés mes

chers

chers freres qu'il nous a déja été reproché autrefois en viſion, que nous ſommes endormis dans nos prieres. Il les excite à la vigilance par l'exemple des apôtres & de J. C. même qui paſſoit les nuits en priere: & il ajoûte: Enfin Dieu a bien voulu faire avertir ainſi le moindre de ſes ſerviteurs chargé de pechés & indigne de l'honeur qu'il lui fait: Dites-lui, qu'il ſoit aſſuré que la paix viendra: ce qui la retarde un peu, c'eſt qu'il en reſte quelques-uns à éprouver. Dieu daigne bien auſſi nous avertir d'être ſobres dans le boire & dans le manger: de peur que les cœurs déja élevés par la grace celeſte, ne s'affoibliſſent; & que l'eſprit accablé de viandes ne ſoit moins vigilant pour la priere. Je n'ai pas dû vous cacher tout ceci, ni me contenter de le ſavoir. Ne cachés pas non plus cette lettre; mais faites la lire aux freres. *Luc.* VI, 12.

Dans une autre lettre aux prêtres & aux diacres, il dit: On doit avoir un ſoin particulier des corps de tous ceux qui meurent en priſon, quoi qu'ils n'ayent pas été tourmentés. Il faut les conter entre les bienheureux martyrs: puiſqu'ils ont ſoufert, autant qu'il étoit en eux, tout ce qu'ils ont été preſts de ſoufrir. Marqués le jour de leur mort: afin que nous puiſſions celebrer leur memoire avec celle des martyrs. Il eſt vrai que nôtre frere Tertullus, ſuivant ſon zele ordinaire, m'écrit les jours auſquels nos freres priſoniers paſſent à l'immortalité, & nous celebrons ici pour leur memoire des ſacrifices que nous offrirons bien-tôt avec vous, s'il plaît à Dieu. Ne manqués pas auſſi, comme je vous l'ai ſouvent écrit, d'avoir ſoin des pauvres: j'entends de ceux qui ſont demeurés fermes dans la foi, & n'ont ſuccombé ni à la pauvreté, ni à la perſecution. *Epiſt.* 12. *Pam.* 37.

XXXIX. Lettres de Celerin & de Lucien.

Entre les confeſſeurs priſoniers à Carthage étoit un nommé Lucien, qui vers ce temps-là reçeut

ceut de Rome une lettre d'un de ſes anciens amis nommé Celerin, qui avoit confeſſé en preſence de l'empereur au commencement de la perſecution, & depuis etoit ſorti de priſon. Après des témoignages d'une tendre & ſainte amitié, Celerin lui marquoit ſon extreme douleur, pour la mort ſpirituelle de quelques ſœurs qui avoient ſacrifié aux idoles. C'eſt pourquoi, ajoûtoit-il, j'ai paſſé dans les larmes la joye de la pâque, pleurant jour & nuit, couvert d'un cilice & de cendre: juſqu'à ce que N. S. J. C. par ſa grace & par vôtre interceſſion, ou par celle que vous demanderés à nos freres qui ſeront couronés, leur accorde le pardon de leur crime. Car je me ſouviens de vôtre charité, & je ne doute point, que vous ne ſoyés touché de la faute de nos ſœurs Numerie & Candide, que vous conoiſſés. Si vous intercedés pour elles auprès de J. C. vous qui eſtes ſes martyrs: je croi qu'il leur pardonnera, en conſideration de la penitence qu'elles ont faite, & des aſſiſtances qu'elles ont renduës à nos freres: qui étant bannis, ſont venus ici de chés-vous, & vous en rendront témoignage. Je vous prie donc de parler à vos confreres de nos ſœurs Numerie & Candide; & de conjurer ceux qui ſeront couronnés les premiers, de leur remettre leur peché. Car pour Etecuſe elle n'a fait que donner de l'argent, pour ſe racheter de ſacrifier: elle n'eſt montée que juſques à Tria-fata: c'étoit un lieu dans la grande place de Rome, elle eſt deſcenduë auſſi-tôt, & je ſai fort bien, qu'elle n'a point ſacrifié. Leur cauſe ayant été examinée, ceux qui nous gouvernent leur ont ordonné de demeurer ainſi, juſques à ce qu'il y ait un évêque. C'eſtoit le clergé de Rome, qui gouvernoit pendant la vacance du S. Siege. Celerin continuë: Je vous ſupplie donc de raporter ceci à tous vos freres les confeſſeurs, ainſi J. C. veüil-

Ep. Cypr. p. 21.

le

le vous donner la couronne que vous avés meritée, non ſeulement par la confeſſion, mais par tout le cours de vôtre vie, qui a été un exemple de vertu. Car vous devés ſavoir que je ne ſuis pas ſeul, qui demande cela pour elles: mais Statius, Severien & tous les confeſſeurs, qui ſont venus ici de chés vous. Elles ont été les recevoir au port, les ont amenés dans la ville: les ont aſſiſtés juſques au nombre de ſoixante-cinq, & continuent juſques à preſent à les aſſiſter en toutes choſes: car ils logent tous chés elles. Macaire vous ſaluë avec ſes ſœurs Cornelie & Emerite, qui ſe rejoüiſſent de vôtre glorieuſe confeſſion, & tous les autres freres: & Saturnin, qui a auſſi confeſſé courageuſement ſous les ongles de fer: il vous prie inſtamment de la même choſe. Vos freres Calphurnius & Marie, & tous les Saints freres vous ſaluënt.

Lucien répondant à cette lettre de Celerin, témoignoit d'abord une grande confuſion, de ce que Celerin n'oſoit l'appeller ſon frere: moi, dit-il, qui n'ai confeſſé le nom de Dieu, que devant de petites gens & en tremblant; au lieu que vous avés épouvanté ce grand ſerpent precurſeur de l'Antechriſt: c'eſt à dire l'empereur Decius, devant qui Celerin avoit confeſſé: au lieu que Lucien n'avoit confeſſé que devant les magiſtrats municipaux de Carthage. Lucien venant au ſujet de la lettre ajoûte: Vous avés deu ſavoir ce qui s'eſt paſſé ici. Le bien-heureux martyr Paul étant encore au monde m'appella, & me dit, Lucien, je vous dis devant J. C. après qu'il m'aura appellé, ſi quelqu'un vous demande la paix, donnés-lui en mon nom; & tous tant que nous ſommes que Dieu a daigné appeller en cette perſecution, nous avons tout d'un accord donné à tous des lettres de paix. Sachés donc, mon frere, que j'ai reſolu d'executer ce que Paul a ordonné; *Ap. Cypr. ep. 22.*

&

& que nous l'avons tous conclu, depuis que nous ſommes en cette affliction: lors qu'on a ordonné, ſuivant le commandement de l'empereur, de nous faire mourir de faim & de ſoif, & que l'on nous a enfermés en deux cachots, où la chaleur étoit inſuportable: maintenant on nous a rendu le jour. C'eſt pourquoi, mon cher frere, je vous prie de ſaluer Numeria & Candida, qui auront la paix, ſuivant l'ordre de Paul & des autres martyrs; dont voici les noms: Baſſus, qui eſt mort dans la carriere: Mappalicus, à la queſtion: Fortunion, dans la priſon; Paul après la queſtion; Fortune, Victorin, Victor, Herenée, Credula, Herene, Donat, Firmus, Ventus, Fructus, Julie, Martial & Ariſton: qui par la volonté de Dieu ſont morts de faim dans la priſon. Vous aprendrés bien-tôt que nous les aurons ſuivis; car nous ſommes enfermés pour la ſeconde fois, il y a huit jours aujourd'hui que je vous écris; & avant ces huit jours, cinq jours durant, on ne nous a donné qu'un peu de pain & de l'eau par meſure. C'eſt pourquoi je demande, que quand le Seigneur aura donné la paix à l'égliſe: ſuivant l'ordre de Paul & notre concluſion, elles ayent la paix, après avoir expliqué la cauſe devant l'évêque, & avoir fait la penitence: & non ſeulement elles, mais celles à qui vous ſavés que s'applique notre intention.

Lucien ſe recommande enſuite aux mêmes perſones, dont Celerin lui avoit fait les complimens, & ajoûte Sabine, Speſine & les ſœurs Januaria, Dativa & Donata: & encore: Nous ſaluons Satur & les ſiens, avec Baſſien & tout le clergé: Uranius, Alexius, Quintien, Colonica & tous les autres dont je n'ai pas écrit les noms, parce que j'étois déja las: ils doivent me le pardonner. Je ſouhaite une bonne ſanté à Alexius, à Getulicus, aux argentiers & aux ſœurs: mes ſœurs

Ja-

Januaria & Sophie vous ſaluent, & je vous les recommande. Telle étoit la lettre de Lucien. Il ne mourut pas dans la priſon: & comme il avoit plus de zele que de ſcience & de diſcretion, il ſe mit à donner indifferemment aux apoſtats des billets de reconciliation, écrits de ſa main au nom des confeſſeurs, ſe faiſant comme chef de faction. Il en écrivit pluſieurs au nom d'un jeune homme nommé Aurelius, qui ne ſavoit pas écrire: pluſieurs au nom du martyr Paul, dont il parloit dans ſa lettre; même après la mort de Paul.

S. Cyprien ne ſceut ce deſordre que depuis: mais cependant comme il aprit que quelques confeſſeurs ſe relâchoient, & ne donnoient pas l'exemple qu'ils devoient aux autres fidelles: il en écrivit au prêtre Rogatien & aux autres confeſſeurs, les exhortant à les corriger. Quelle honte, dit-il, pour vôtre nom, que l'on en voye un parmi vous yvre & immodeſte: un autre, qui revient en ſon païs, aprés avoir eſté banni: enſorte que ſi on le reprend il periſſe, non comme Chrétien, mais comme coupable? J'aprens que quelques uns s'enflent & s'élevent: & ce qui eſt execrable, que quelques uns profanent les temples de Dieu, ſanctifiés de nouveau par la confeſſion, en couchant indifféremment dans le même lieu où couchent des femmes: quand leur conſcience ne leur reprocheroit point d'autre crime, le ſeul ſcandale en eſt un grand. Il ne doit y avoir non plus entre vous, ni diſputes, ni jalouſies, ni querelles, ni paroles injurieuſes. Avançons de plus en plus dans la voye du Seigneur: afin que quand par ſa miſericorde il nous aura donné la paix, qu'il nous promet, nos freres & les payens mêmes nous trouvent entierement changés. Quoi que j'aye écrit à notre clergé depuis peu, lors que vous étiés encore en priſon, *Ep. 13. p. 71*

addit. Rig. gal.

&

& même depuis, que l'on vous fournit ce dont vous pourriés avoir beſoin, pour la nourriture ou pour le vêtement: je n'ai pas laiſſé de vous envoyer, ſur le petit fonds que j'avois emporté avec moi pour ma dépenſe, deux cens cinquante ſeſterces, outre les deux cens cinquante que je vous avois envoyés auparavant. Victor, qui de lecteur a eſté fait diacre, & qui eſt avec moi, vous en a auſſi envoyé quatre cens vingt-cinq. Le ſeſterce valoit environ deux ſous de nôtre monoye: ainſi les 250. font vingt-cinq livres; & les 425. quarante-deux livres dix ſols. Ces confeſſeurs hors de priſon, & les autres revenus de leur exil, ſemblent montrer que la perſecution s'adouciſſoit à Carthage; mais elle continuoit ailleurs.

XL. Martyre de S. Maxime. *Acta ſinc. p.* 144.

En Aſie vers ce même temps, c'eſt à dire le quatorziéme de May, un marchand nommé Maxime fut preſenté au proconſul Optimus: qui après lui avoir demandé ſon nom, lui demanda auſſi ſa condition. Il répondit: Je ſuis né libre, mais je ſuis eſclave de J. C. Le proconſul dit: Quelle eſt ta profeſſion? Maxime répondit: Je ſuis un homme du peuple, qui vis de mon trafic. Es-tu Chrétien, dit le proconſul? Maxime dit: Quoi que pecheur, je ſuis Chrétien. Le proconſul dit: Ne ſais-tu pas les ordres des empereurs, qui viennent d'arriver? Quels ordres, dit Maxime? Le proconſul dit: Que tous les Chrétiens quittent leur ſuperſtition, reconoiſſant le vrai prince, à qui tout eſt ſoumis & adorent ſes dieux. Maxime répondit: Je ſai l'ordonnace injuſte du prince de ce monde, & c'eſt pourquoi je me ſuis montré en public. Le proconſul dit: Sacrifie donc aux dieux. Maxime répondit: Je ne ſacrifie qu'à Dieu ſeul, à qui je me réjoüis d'avoir ſacrifié dès ma jeuneſſe. Le proconſul dit: Sacrifie ſi tu veux te ſauver, ſinon je te feray perir par divers tourmens. Maxime répondit, C'eſt ce que j'ay toûjours

jours desiré: c'est pour cela que je me suis montré, pour estre délivré de cette misérable vie & arriver à l'éternelle. Alors le proconsul le fit battre à coups de bâton; & lui disoit cependant: Sacrifie, Maxime, pour estre délivré de ces tourmens. Maxime répondit: Ce ne sont pas des tourmens, ce que l'on soufre pour le nom de N. S. J. C. ce sont des onctions salutaires: mais si je m'éloigne de ses préceptes, les vrais tourmens m'attendent, qui sont éternels. Le proconsul le fit pendre au chevalet; & comme on le tourmentoit, il lui dit: Reconois maintenant ta folie, misérable, & sacrifie pour sauver ta vie. Je la sauverai, dit Maxime, si je ne sacrifie point, & je la perds si je sacrifie. Ni vos bâtons, ni vos ongles de fer, ni vos feux ne me font point de douleur, parce que la grace de J. C. demeure en moy. Alors le proconsul prononça contre lui cette sentence: J'ordonne que Maxime, qui n'a pas voulu obéïr aux loix & sacrifier à la grande Diane, soit lapidé, pour donner de la terreur aux autres Chrétiens. Aussitost il fut enlevé par les executeurs & mené hors des murailles de la ville, où ils le lapiderent. *Martyr 30. Apr.*

Sous le même proconsul Optimus & le seiziéme de May, on prit à Lampsaque près l'Hellespont un jeune homme nommé Pierre, bien fait de corps & d'esprit. Après qu'il eut dit son nom & confessé qu'il étoit Chrétien, le proconsul lui dit: Tu as devant les yeux les ordonnances de nos invincibles princes, sacrifie donc à la grande déesse Venus. Pierre répondit: Je m'étonne que vous me vouliés persuader, de sacrifier à une femme impudique & infame, qui a fait des actions, dont le seul recit seroit honteux. Je dois bien plûtost offrir au vray Dieu & a J. C. le sacrifice de la priere & de la loüange. Le Proconsul oyant cela, le fit étendre par des roües, avec des pieces de bois tout autour & des liens de fer, qui lui

XLI. Martyre de S. Pierre, &c. à Lampsaque *Acta sinc. p.* 147.

ſerroient tout le corps: en ſorte que ſes os furent briſés en petites pieces. Mais plus il étoit tourmenté, plus il étoit conſtant: & riant & regardant le ciel, il dit: Je vous rends graces, mon Seigneur J. C. qui me donnés la patience pour vaincre ce cruel tyran. Le proconſul voyant ſa perſeverance lui fit couper la tête.

Dans le même temps comme le proconſul alloit à Troade, ville voiſine, qu'Alexandre le grand avoit fait bâtir ſur les ruïnes de l'anciene Troye: on lui preſenta trois autres Chrétiens, Andre, Paul & Nicomaque. Il leur demanda d'où ils étoient, & de quelle religion: & Nicomaque répondit impatiemment & à haute voix: Je ſuis Chrétien. Le proconſul dit à André & à Paul: Vous autres que dites vous? Ils répondirent: Nous ſommes Chrétiens. Le proconſul dit à Nicomaque: ſacrifie aux dieux comme il eſt ordonné. Nicomaque répondit: Un Chrétien, comme vous ſavés, ne doit pas ſacrifier aux démons. Le proconſul le fit pendre & tourmenter: comme il étoit preſt à rendre l'eſprit par la violence des tourmens, il s'écria à haute voix: Je n'ai jamais été Chrétien, je ſacrifie aux dieux. Le proconſul le fit auſſi-tôt deſcendre. Mais au moment qu'il eut ſacrifié, il fut ſaiſi du demon: & ſe battant contre terre & ſe coupant la langue de ſes dents, il rendit l'eſprit.

Dans la foule des ſpectateurs une fille nommée Deniſe, âgée de ſeize ans, s'écria: Miſerable pourquoi t'es-tu attiré une peine éternelle, pour un moment de relâche? Le proconſul ayant oüi ces paroles, la fit tirer au milieu de la place, & lui demanda ſi elle étoit Chrétienne. Oüi, répondit-elle, je la ſuis; c'eſt pourquoi je plains ce malheureux de n'avoir pas ſouffert encore un peu, pour arriver au repos éternel. Le proconſul dit: Il a trouvé le repos, lors qu'il a ſatisfait aux dieux.

& aux princes en ſacrifiant: & de peur qu'il ne ſoufrît des reproches, à cauſe de votre vaine religion, la grande déeſſe Venus a bien voulu le prendre. Sacrifie auſſi toi, de peur qu'après t'avoir fait traiter honteuſement, je ne te faſſe brûler vive. Deniſe répondit: Mon Dieu eſt plus grand que vous. C'eſt pourquoi je ne crains point vos menaces; il peut me donner la force de ſoufrir tout ce que vous me pourrés faire. Alors le proconſul la livra à deux jeunes hommes, pour la corrompre: & fit mettre en priſon André & Paul. Ces jeunes gens prirent Deniſe & la menerent à leur logis: mais après s'eſtre efforcés juſques à minuit de lui faire violence, il leur fut impoſſible. Vers le minuit il leur apparut un jeune homme éclatant d'une lumiere, qui éclaira toute la maiſon: ils furent ſaiſis de peur, & ſe jetterent aux pieds de la Sainte. Elle les releva, en diſant: Ne craignés point, c'eſt mon defenſeur & mon gardien. Ils la prioient d'interceder pour eux, de peur qu'il ne leur arrivât du mal.

Le jour étant venu, tout le peuple vint au proconſul en criant & demandant qu'on leur livrât André & Paul. Deux ſacrificateurs de Diane, Oneſicrate & Macedon étoient les plus ardens à exciter la ſedition. Le proconſul ayant donc fait venir les martyrs, leur dit: Sacrifiés à la grande Diane. André & Paul répondirent: Nous ne conoiſſons, ni Diane, ni les autres démons, que vous adorés; & n'avons jamais adoré que Dieu ſeul. A ces mots, le peuple prioit le proconſul de les leur abandonner, pour les faire mourir. Le proconſul voyant qu'il ne pouvoit vaincre la conſtance des martyrs, les fit foüetter, puis les livra au peuple pour les lapider: ils les prirent, & leur ayant lié les pieds, les traînerent hors la ville.

Comme on les lapidoit, Deniſe en oüit le bruit. Elle ſe mit à crier & à pleurer, & s'échapant de

ſes gardes, elle courut au lieu où ils étoient, & ſe jetta ſur eux, en diſant: Afin de vivre avec vous dans le ciel, je veux mourir ici avec vous ſur la terre. On rapporta au proconſul comment Deniſe avoit été conſervée par un jeune homme lumineux: & comment elle s'étoit échapée, pour ſe jetter ſur les corps d'André & de Paul. Le proconſul commanda de la ſéparer & de la mener en un autre lieu, pour eſtre décollée, ce qui fut executé.

Martyr. R. 7 *Maj.* 10. *Nov.* 25. *Jul.* 2. *Nov.* 13. *Febr.*

On trouve pluſieurs autres martyrs en Aſie ſous cette perſécution. A Nicomedie Quadrat, qui après avoir eſté tourmenté pluſieurs fois eut la teſte tranchée, à Nicée Tryphon & Reſpicius: en Lycie l'illuſtre martyr S. Chriſtophle; à Ceſarée en Capadoce S. Mercure, officier conſiderable dans les troupes; à Melitine en Armenie S. Polyeucte. C'eſt auſſi à ce temps de Decius, que l'on rapporte les ſept dormans; c'eſt à dire, ſept freres, qui

Martyr. R. 27. *Jul. & Ad Baron.*

fuyant la perſecution, ſortirent d'Epheſe & ſe retirerent dans une caverne où ils furent enfermés, & ainſi s'endormirent au Seigneur. D'où vient que quand on trouva leurs corps longtems après, on les apella les ſept dormans.

XLII. S. Cyprien ſuſpend la reconciliation des apoſtats.

S. Cyprien étoit toûjours dans ſa retraite: & quoiqu'il ſemblât neceſſaire d'en ſortir, pour remedier avec le conſeil de ſon clergé aux deſordres, particulierement de ceux qui étoient tombés: il jugea toutefois plus à propos de demeurer encore caché; & cela par le conſeil de Tertullus, à qui il les renvoye pour aprendre le détail de ſes raiſons. Il les exhorte d avoir ſoin des pauvres, qui étoient demeurés ſermes; particulierement des confeſſeurs, qui étoient ſortis de priſon. Sur tout il recommande qu'on les inſtruiſe de la diſcipline, & qu'on les exhorte à eſtre humbles, modeſtes & paiſibles. Car j'aprens, dit-il, avec douleur, que quelques-uns ſe promenent in-

Epiſt. 14. *p.* 6.

ſo-

ſolemment, s'occupent de choſes vaines & ſement des diviſions. Qu'ils profanent par des conjonctions illicites les membres de J. C. même après l'avoir confeſſé; que les diacres & les prêtres ne peuvent plus les gouverner; & que ce peu de mauvais confeſſeurs ſemblent, par leur conduite déreglée, travailler à ternir la gloire d'un grand nombre de bons. Il ajoûte à la fin : Quand à ce que m'ont écrit nos freres les prêtres Donat & Fortunat, Novat & Gordius, je n'ai pû y répondre ſeul; parce que dèsle commencement de mon épiſcopat j'ay réſolu de ne rien faire de mon chef, ſans votre avis & le conſentement du peuple. Mais quand Dieu m'aura fait la grace de retourner avec vous, nous traiterons enſemble des choſes faites ou à faire comme le reſpect que nous nous devons reciproquement nous y oblige. Telle étoit la déference des ſaints évêques pour leur clergé, & même pour tout le peuple fidelle.

Cette affaire, dont les quatre prêtres avoient écrit à S. Cyprien & dont il differe la réſolution, étoit peut-être le rétabliſſement de ceux qui étoient tombés. Ils étoient en grand nombre en cette égliſe: c'étoit la plus grande partie du peuple & une partie même du clergé. Saint Cyprien aprit, qu'ils ſollicitoient les martyrs & les confeſſeurs, pour obtenir des lettres de recommandation; en ſorte qu'il s'en donnoit tous les jours des milliers, contre la regle. Car c'étoit un uſage receu dans l'égliſe, que les pecheurs avoient recours aux martyrs & aux confeſſeurs, & qu'a leur recommandation on abrégeoit ou on adouciſſoit leur penitence, & leur réconciliation à l'égliſe étoit plus facile. On appelloit à proprement parler martyrs, ceux qui avoient ſouffert des tourmens; & confeſſeurs, ceux qui avoient ſeulement confeſſé la foi publiquement; mais dans l'uſage on confondoit quelquefois ces noms. S. Cyprien ayant donc

Ep. 14.

Ep. 20.

Tertull. de pudic. c. 12.

après ce deſordre, écrivit trois lettres: la premiere aux martyrs & aux confeſſeurs; la ſeconde aux prêtres & aux diacres; la troiſiéme aux laïques, qui étoient demeurés fermes: & marqua que chacune devoit être leuë à ceux à qui s'adreſſoient les deux autres. La lettre aux martyrs & aux confeſſeurs portoit:

Le devoir de nôtre charge nous oblige à vous avertir; que vous, qui aves gardé la foi au Seigneur avec tant de courage, devés auſſi être les plus zelés à garder ſa loi & ſa diſcipline. J'avois cru, que les prêtres & les diacres qui ſont preſens vous inſtruiroient pleinement des regles de l'évangile, comme il a toûjours été pratiqué ſous nos predeceſſeurs; que les diacres alloient à la priſon, & regloient les deſirs des martyrs. Mais j'ai ſenti une grande douleur d'apprendre, qu'au lieu que vous m'avés écrit avec précaution, avec reſpect, d'examiner vos demandes, & d'accorder la paix à quelques-uns de ceux qui ſont tombés, quand la perſecution ſera finie: il y a des prêtres, qui avant qu'ils ayent achevé leur penitence offrent pour eux, & leur donnent l'euchariſtie. On peut le pardonner aux coupables. Qui eſt le mort qui ne chercheroit pas la vie avec empreſſement? Mais c'eſt à ceux qui préſident à garder la regle, & n'être pas bouchers au lieu de paſteurs; car c'eſt les tromper que de leur accorder ce qui leur nuit. Et parce que j'aprens, nos chers freres, que quelques-uns vous preſſent avec impudence, & abuſent de votre bonté; je vous prie auſſi inſtamment que je puis, de vous ſouvenir de l'évangile, & de conſiderer ce que les martyrs vos predeceſſeurs ont autrefois accordé, afin de peſer exactement les demandes de ceux-ci; vous qui êtes les amis du Seigneur, & qui jugerez un jour avec lui, examinés la vie & le merite de chacun, & la qualité des pechés; de peur que ſi vous

per-

permettiés, ou ſi nous faiſions quelque choſe avec precipitation, notre égliſe n'en rougît devant les payens mêmes. Moderés les demandes que l'on vous fait: reconoiſſant & reprimant ceux, qui abuſent de vos graces pour s'en faire des amis, ou même en trafiquer indignement. Ces mots ſemblent ſignifier que quelques-uns vendoient à d'autres des billets des Martyrs. S. Cyprien continuë: Vous devez auſſi prendre garde, de marquer nommément ceux à qui vous déſirés que l'on donne la paix. Car j'aprens qu'il y a des billets en ces termes: Qu'un tel avec les ſiens ſoit receu à la communion: ce que jamais les martyrs n'ont fait, de peur qu'une demande confuſe ne nous charge de haine. Car ce mot avec les ſiens s'étend loin; & on peut nous en preſenter vingt & trente, ou plus, qui ſe diront parens, alliés, affranchis & domeſtiques de celui qui reçoit le billet. Je vous prie donc de marquer nommément dans le billet, ceux que vous voyés, que vous conoiſſés, & dont vous ſavés que la penitence eſt proche de la ſatisfaction.

La lettre aux prêtres & aux diacres portoit: J'ai eu long-temps patience, mais je ne puis plus me taire: ſans expoſer le peuple & nous-mêmes à l'indignation de Dieu: puiſque quelques-uns des prêtres ne ſongeant, ni au jugement futur, ni à l'évêque qui les gouverne maintenant: veulent s'attribuer tout, contre ce qui s'eſt pratiqué ſous nos predeceſſeurs. Je ſouffrirois l'injure que reçoit l'epiſcopat; mais il n'y a plus lieu de diſſimuler, puiſque quelques-uns de vous trompent nos freres; & pour s'attirer des applaudiſſemens, en rétabliſſant contre l'ordre ceux qui ſont tombés, leur nuiſent davantage. Ils ſavent eux-mêmes que leur crime eſt le plus grand de tous; cependant au lieu que dans les moindres pechés les coupables font penitence pendant un temps reglé,

viennent à l'exomologeſe ſelon l'ordre de la diſcipline; & reçoivent le droit de communier par l'impoſition des mains de l'évêque & du clergé; ceux-ci ſont admis à la communion, quoi que la perſecution dure encore; on offre leur nom, & ſans penitence, ni exomologeſe, ni impoſition des mains: on leur donne l'euchariſtie. S. Cyprien ſemble ici prendre le mot d'Exomologeſe, non pour toute la penitence, comme Tertullien: mais pour une partie, c'eſt à dire, ſuivant la ſignification du mot grec, pour une confeſſion, qui ſe pouvoit faire après avoir achevé la penitence, avant que de recevoir l'impoſition des mains; mais on ne ſait ſi cette confeſſion étoit ſecrette ou publique. Il continuë ainſi: Ceux qui ne ſavent pas ſi bien les écritures, n'en ſeront pas coupables; mais ceux-là le ſeront, qui préſident & n'en avertiſſent pas les freres. De plus, ils rendent odieux les bien-heureux martyrs, & les commettent avec l'évêque. Car au lieu que les martyrs m'ont écrit & m'ont prié, de remettre l'examen des apoſtats & leur reconciliation, après la paix de l'égliſe & mon retour: ceux-ci communiquent dès à preſent & offrent avec eux, & leur donnent l'euchariſtie. Au lieu que ſi les martyrs, par la chaleur de leur gloire, demandoient quelque choſe de plus, que la loi de Dieu ne permet: ce ſeroit aux prêtres & aux diacres de les avertir comme l'on a toûjours fait par le paſſé. Auſſi Dieu ne ceſſe point de nous reprendre jour & nuit. Car outre les viſions nocturnes, le jour même, les enfans innocens, qui ſont avec nous, ſont remplis du S. Eſprit. Ils voyent en extaſe de leurs yeux, & entendent & diſent les choſes, dont le Seigneur a la bonté de nous avertir. Vous aprendrés tout à mon retour. Cependant ceux d'entre vous, qui ſont imprudens & enflés, doivent ſavoir, que s'ils continuent, j'uſerai de la cor-

correction que le Seigneur commande; je leur défendrai cependant d'offrir, & les obligerai à plaider leur cauſe devant nous, devant les confeſſeurs, & même devant tout le peuple, quand nous aurons recommencé de nous aſſembler. Cette défenſe aux prêtres d'offrir pour un temps; ſemble être la peine canonique, que l'on a depuis nommée ſuſpenſe.

Dans la lettre au peuple fidele, il témoigne une extrême compaſſion pour ceux qui étoient tombés, & leur fait eſperer leur rétabliſſement, pourveu qu'ils ne precipitent rien. Il blâme encore les prêtres, qui ont commencé de communiquer avec eux, d'offrir pour eux, & leur donner l'euchariſtie; au lieu d'obſerver l'ordre de la penitence, de l'exomologeſe & de l'impoſition des mains. Il exhorte le peuple à contenir les coupables, & à leur inſpirer la patience, & ajoûte: Qu'ils écoutent nôtre conſeil, qu'ils attendent nôtre retour; afin qu'alors, en l'aſſemblée de pluſieurs évêques, & en la preſence des confeſſeurs, nous puiſſions examiner les lettres des bienheureux martyrs.

XLIII. S. Cyprien uſe d'indulgence pour les malades. *Epiſt.* 18.

S. Cyprien crut quelque temps après devoir un peu ſe relâcher, à cauſe de la ſaiſon; & écrivit ainſi aux prêtres & aux diacres: Comme je voy qu'il n'eſt pas encore poſſible d'aller à vous, & que nous entrons déja dans l'été, qui aporte de grandes & frequentes maladies: je croy qu'il faut pourvoir à nos freres: afin que ceux qui ont des billets des martyrs, s'ils ſont prevenus de mal & ſe trouvent en peril, puiſſent, ſans attendre nôtre preſence, faire la confeſſion de leur peché devant tout prêtre preſent, ou s'il ne ſe trouve point de prêtre & que la mort preſſe, devant un diacre; & qu'ayant receu l'impoſition de la main pour la penitence, ils aillent au Seigneur avec la paix, que les martyrs nous ont prié de leur donner. On ne croit pas que ceci doive s'en- *Epiſt.* 19.

tendre de l'abſolution ſacramentelle; mais ſeulement de quelque ceremonie, qu'un diacre peut accomplir, par commiſſion de l'évêque. S. Cyprien continuë: Soûtenés auſſi le reſte de ceux qui ſont tombés; & les conſolés, afin qu'ils ne perdent pas la foy, & ne deſeſperent pas de la miſericorde du Seigneur. Que vôtre vigilance s'étende auſſi ſur les catécumenes: ſi ſe trouvant preſts de mourir & en peril ils implorent la grace de Dieu, elle ne doit pas leur être refuſée. Mais comme quelques-uns, qui n'avoient point de billets des martyrs, preſſoient indiſcretement: il confirma le même ordre, & ajoûta: Comme cette affaire ne regarde ni un petit nombre de perſones, ni une égliſe ou une province ſeule, mais le monde entier; qu'ils attendent la paix publique de l'égliſe: afin que dans une aſſemblée de pluſieurs évêques, & en preſence du peuple qui n'eſt point tombé, nous puiſſions tout regler d'un commun avis. Il ne ſeroit pas raiſonnable de faire entrer dans l'égliſe quelques-uns des apoſtats: tandis qu'il y a des confeſſeurs exilés qui n'ont pû encore revenir, étant dépoüillés de tous leurs biens. Ceux qui ſont ſi preſſés, ont en leur pouvoir ce qu'ils demandent: & même plus. On combat tous les jours: ſi leur repentir eſt ſincere & ſi leur zele eſt ſi ardent, qu'ils ne puiſſent ſouffrir de delay: ils peuvent recevoir la courone du martyre.

Cette conduite de S. Cyprien fut ſoûtenuë par des lettres du clergé de Rome au clergé de Carthage, & des confeſſeurs de Rome à ceux de Carthage, pour les exhorter à tenir ferme contre les importunités des apoſtats, ſuivant la rigueur de l'évangile: & S. Cyprien de ſon côté écrivit aux prêtres & aux diacres de Rome: pour leur rendre compte de ſa retraite, dont on ne leur avoit pas fait un raport aſſés fidelle. Il leur

envoyoit auſſi les lettres qu'il avoit écrites pendant ſa retraite, au nombre de treize, pour leur apprendre tout ce qui s'étoit paſſé, & comme il s'étoit conformé à leurs conſeils, touchant les apoſtats malades, pour conſerver l'unité dans la diſcipline.

XLIV. Indiſcretion de Lucien. *Ap. Cypr. ep.* 23.

Lucien continuoit toûjours à preſſer avec ſon zele indiſcret la reconciliation des apoſtats, en vertu des billets des confeſſeurs. Mais ayant veu les lettres, par leſquelles S. Cyprien ordonnoit de les differer: il vint à cet excés de temerité, d'écrire au nom de tous les confeſſeurs la lettre qui ſuit: Tous les confeſſeurs au pape Cyprien, ſalut. Sachés que nous avons donné la paix à tous ceux, dont vous ſerés informé comme ils ſe ſont conduits depuis leur peche, & nous deſirons que vous le faſſiés ſavoir aux autres évêques. Nous ſouhaitons que vous ayés la paix avec les ſaints martyrs. En preſence d'un exorciſte & d'un lecteur: ecrit par Lucien. S. Cyprien ayant receu ce billet, & voyant qu'il échaufoit des eſprits turbulens, qu'il avoit des auparavant de la peine à gouverner, & les pouſſoit à vouloir extorquer la paix de l'égliſe; voyant cela, il écrivit à ſes prêtres & à ſes diacres, de s'en tenir à ce qu'il leur avoit ecrit au ſujet des apoſtats: parce, dit-il, que c'eſt une affaire qui nous regarde tous & que nous devons juger en commun. C'eſt pourquoi je n'oſe me l'attribuer ſeul ni porter un prejugé. J'ai envoyé copie des lettres, que je vous ay écrites, à pluſieurs de mes collegues; qui m'ont repondu, qu'ils étoient du même avis, & qu'il falloit nous y tenir: juſques à ce que nous puiſſions nous aſſembler & examiner les cas particuliers. Et afin que vous ſachiés, ce que m'a écrit Caldonius mon collegue & ce que je lui ay répondu: j'ay joint à cette lettre la copie de la ſienne & de ma réponſe, & je vous prie

Epiſt. 26.

de lire le tout à nos freres, afin qu'ils ſe diſpoſent de plus en plus à la penitence.

Ep. Cypr. La lettre de Caldonius étoit adreſſée a S. Cy-
p. 24 prien & aux prêtres de Carthage & portoit: La neceſſité du temps fait que nous ne devons pas legerement donner la paix: mais ceux, qui après avoir ſacrifié, ont été tentés de nouveau & ſe ſont bannis volontairement: me paroiſſent avoir effacé leur peché, ayant abandonné leurs terres & leurs maiſons, pour faire penitence, & ſuivre J. C. Ainſi Felix mon proche voiſin, que je conois particulierement, & qui étoit prêtre ſous Decius, & Victoire ſa femme & Lucius, ſe ſont bannis & leurs biens ſont confiſqués. Une femme nommée Bone a été traînée par ſon mary, pour ſacrifier: d'autres lui tenoient les mains, & ſacrifioient: elle diſoit: Ce n'eſt pas moy qui le fais, c'eſt vous. Quoique ſa conſcience fût nette, elle s'eſt auſſi bannie. Ils demandent tous la paix, diſant: Nous avons recouvré la foi que nous avions perduë, faiſant penitence, & confeſſant publiquement J. C. Quoique je croye qu'il la leur faille donner, je les ay renvoyés à vôtre conſeil, de peur de paroître m'attribuer quelque choſe. Ecrivés moy donc ce que vous
p. 25. avés reſolu en commun. S. Cyprien répondit à Caldonius, aprouvant entierement ſa conduite, & pour lui faire connoître, comme il s'étoit conduit lui-même, il lui envoya cinq lettres, qu'il avoit écrites ſur ce ſujet. Je les ay déja envoyées, ajoûte-t-il, à pluſieurs de nos collegues, elles leur ont plû, & ils ont repondu, qu'ils étoient du même avis. Je vous prie de le faire ſavoir à ceux de nos collegues, que vous pourrés; afin que nous ayons tous une même conduite & un même eſprit, ſuivant les preceptes du Seigneur.

Ep. 27. S. Cyprien écrivit encore au Clergé de Rome, pour lui rendre compte de tout ceci; c'eſt à dire

de

de l'indiſcretion de Lucien & de ſon billet: Ces termes, dit-il: Dont vous ſerés informé comment ils ſe ſont conduits depuis leur peché, nous rendent plus odieux: quand nous aurons examiné les cauſes particulieres, il ſemblera que nous ayons refuſé à pluſieurs, ce que tous ſe vantent d'avoir receu des martyrs & des confeſſeurs. Enfin la ſedition a déja commencé: car en pluſieurs villes de notre province le peuple s'eſt élevé contre les prelats, criant que les martyrs & les confeſſeurs avoient une fois donné la paix à tous; & ſe la ſont fait donner ſur le champ, intimidant les prélats, qui n'ont pas eu aſſés de courage & de foi pour leur reſiſter. En même temps, il écrivit aux prêtres Moïſe & Maxime, & aux autres confeſſeurs, qui étoient encore en priſon à Rome, pour les congratuler de leur genereuſe confeſſion & encore plus de leur fermeté à maintenir la diſcipline. Il donna avis à ſon clergé de la lettre qu'il écrivoit au clergé de Rome. Et parce, dit-il, qu'il falloit l'envoyer par des clercs: que pluſieurs des nôtres ſont abſens, & que le peu qui ſont avec vous ſuffiſent à peine pour le ſervice ordinaire, il a été neceſſaire d'en ordonner de nouveaux. Sachés donc, que j'ai fait lecteur Satur, & ſoudiacre Optat confeſſeur, que nous avions deja diſpoſés à la clericature d'un commun avis: quand nous fiſmes lire deux fois Satur le jour de pâques: & quand nous établîmes Optat entre les lecteurs, pour inſtruire les catecumenes: dans l'examen que nous faiſons des lecteurs avec les prêtres les plus habiles: pour voir s'ils avoient toutes les qualités requiſes, à ceux que l'on diſpoſoit au clergé. Je n'ai donc rien fait de nouveau en vôtre abſence: mais la neceſſité m'a fait avancer, ce que nous avions déja reſolu d'un commun accord. Telle étoit l'exactitude de la diſcipline, au fort de la perſe-

Ep. 28 r. *Pam.* 25.

Epiſt. 29.

cution: & l'on void avec quel ſoin les évêques examinoient & preparoient ceux, qu'ils deſtinoient même aux moindres ordres.

XLV. Decret du clergé de Rome, touchant les apoſtats.

Le clerge de Rome ayant receu la lettre, que S. Cyprien avoit envoyée par Satur & par Optat: lui écrivit une grande lettre, par laquelle il approuvoit entierement ſa conduite; blâmant l'indiſcretion des apoſtats, & encore plus de ceux qui les excitoient. Ils marquent combien il eſt neceſſaire, dans les temps les plus fâcheux, de ſe tenir ferme à la diſcipline de l'Egliſe, comme de ne pas abandonner le gouvernail dans la tempête; puis ils ajoûtent: Et ce n'eſt pas une reſolution formée depuis peu chés-nous: nous trouvons que cette ſeverité, cette foi, cette diſcipline eſt ancienne. L'apôtre n'auroit pas dit que l'on parloit de nôtre foi par tout le monde, ſi des lors elle n'eût jetté de fortes racines: & ce ſeroit un grand crime de dégenerer d'une telle gloire. Et enſuite: Dieu garde l'égliſe Romaine de perdre ſa vigueur par une facilité profane: & de relâcher les nerfs de la ſeverité, en renverſant la majeſté de la foi. Quand on void nos freres non ſeulement renverſés, mais tombant encore tous les jours; leur accorder le remede prématuré d'une reconciliation qui ne leur ſervira de rien, c'eſt par une fauſſe miſericorde ajoûter de nouvelles playes à celles de l'apoſtaſie: en ôtant à ces malheureux le remede même de la penitence: ce n'eſt pas guerir, mais ſi nous voulons dire le vrai, c'eſt tuer. Et enſuite:

Rom. 1. 18.

Nous avons une neceſſité plus preſſante de differer: nous qui depuis la mort de Fabien de glorieuſe memoire, par la difficulté du tems, n'avons pû encore avoir d'évêque: pour regler tout ceci & pour examiner avec autorité & conſeil ceux qui ſont tombés. En cette grande affaire nous ſommes de vôtre avis: qu'il faut at-

tem

tendre la paix de l'Egliſe, & enſuite examiner la cauſe des apoſtats : en conſultant avec les évêques, les prêtres, les diacres, les confeſſeurs & les laïques qui ſont demeurés fermes. Car il nous ſemble que ce ſeroit nous charger d'une grande haine, ſi un ſeul prononçoit ſur un crime commis par tant de perſonnes : un decret ne peut être ferme, ſans avoir le conſentement de pluſieurs. Regardés le monde entier ravagé & plein des reſtes de ceux qui ſont tombés : un mal ſi étendu demande de grands conſeils & de grands remedes : & comme ceux qui ſont tombes, ſont tombés par aveuglement & faute de précaution : ceux qui veulent reparer ce mal, doivent y employer toute la ſageſſe des meilleurs conſeils de peur que ce qui ne ſeroit pas fait comme il faut, ne ſoit jugé de tous comme nul. Ils ajoûtent : Cherchant à garder ce temperamment, nous avons conſulté long-temps & en grand nombre, avec quelques évêques de nôtre voiſinage & avec ceux que la perſécution a chaſſés ici, des autres provinces éloignées ; & nous avons crû qu'il ne falloit rien innover, avant l'établiſſement d'un évêque, mais tenir en ſuſpens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux qui ſe trouvent en peril de mort : qu'après avoir fait penitence, & témoigné ſouvent la déteſtation de leurs pechés, s'ils donnent des ſignes d'un vrai repentir, par leurs larmes & leurs gemiſſemens : quand il n'y aura plus humainement d'eſperance qu'ils puiſſent vivre, qu'en ce cas, on les ſecoure avec grande précaution. Dieu ſait ce qu'il en fait ; & comment il regle ſon jugement ; c'eſt à nous à prendre bien garde, que les méchans ne loüent nôtre exceſſive facilité ; & que les vrais penitens ne nous accuſe de dureté & de cruauté. Ce decret du clergé de Rome fut écrit *Cyp. Ep. 55.*

écrit & recité par Novatien premierement, & ſouſcrit par les autres prêtres, entr'autres par le confeſſeur Moïſe. Enſuite les lettres en furent envoyées par tout le monde pour venir à la connoiſſance de toutes les égliſes: & à celle qui étoit pour Carthage, on joignit la copie de celle qui étoit pour la Sicile. Avec cette lettre, S. Cyprien receut auſſi celle des prêtres Moïſe & Maxime, des diacres Nicoſtrate & Rufin, & des autres confeſſeurs, qui étoient priſonniers à Rome: & qui répondoient à la ſienne, avec de grandes actions de graces. Il en fit part à ſon clergé: & leur en envoyant des copies, il leur dit: Ayés ſoin autant qu'il eſt poſſible, que nos lettres & leurs réponſes ſoient connues de nos freres. Même ſi quelqu'un des évêques étrangers mes collegues, ou des prêtres, ou des diacres, ſe trouvent preſens, ou ſurviennent, inſtruiſés-les de tout ceci: & permettés-leur s'ils veulent d'en prendre des copies, pour emporter chés eux: quoi que j'aye ordonné à nôtre frere le lecteur Satur, de les laiſſer copier à tous ceux qui le deſireront: afin que tous agiſſent de concert, pour regler ainſi les égliſes en attendant.

XLVI. Fermeté de S. Cyprien. *Ep.* 35. *Ep.* 33. *P.* 27.

Cependant les apoſtats preſſant toûjours leur rétabliſſement, écrivirent à S. Cyprien comme au nom de toute l'égliſe: prétendant que la paix leur étoit deuë, & que le martyr Paul l'avoit donnée à tous. S. Cyprien leur répondit: Le Seigneur a fondé l'égliſe ſur les évêques, en diſant à Pierre: Tu es Pierre, & ſur cette pierre je bâtiray mon égliſe. L'égliſe conſiſte dans l'evêque, le clergé & tout le peuple fidéle. Car encore que ces paroles de J. C. établiſſent principalement la primauté de S. Pierre & de ſon ſiege: les autres évêques s'en ſont ſervis à cauſe de l'unité de l'epiſ-

l'epiſcopat. Il dit ailleurs: Encore qu'une multitude rebelle ſe ſepare, l'égliſe ne ſe retire pas de J. C. & ceux-là ſont l'égliſe, le peuple uni à l'évêque: l'évêque eſt dans l'égliſe, & l'égliſe dans l'evêque. L'egliſe Catholique eſt une, & les évêques joints enſemble ſont les liens de ſon union. A Dieu ne plaiſe de permettre que le nombre des apoſtats s'apelle l'égliſe; il n'eſt pas le Dieu des morts, mais des vivans. S'ils ſont l'égliſe, que reſte t-il, ſinon que nous les prions de vouloir bien nous recevoir? Quelques-uns qui avant leur cheute s'étoient ſignalés dans l'égliſe par leurs bonnes œuvres, m'ont écrit depuis peu avec humilité & modeſtie: diſant qu'encore qu'ils euſſent un billet des martyrs, ils ne vouloient pas demander la paix à contre-temps. Vous donc qui venés de m écrire, marqués vos noms, afin que je ſache à qui je dois repondre. *V. liv. VII. n. 1. Epiſt. 66. p. 69. ad Pup.* *Matth. XXII. 32.*

Il aprouva auſſi la conduite de ſon clergé, qui de l'avis des évêques qui s'étoient trouvés à Carthage, avoient reſolu de ne point communiquer avec Gaius prêtre de Didde & avec ſon diacre: parce qu'ils avoient communiqué avec les apoſtats & preſenté leurs offrandes: même après en avoir été repris deux fois par les évêques, ils avoient perſiſté. S. Cyprien ordonna à ſon clergé d'en uſer de même, à l'égard des prêtres & des diacres étrangers, qui pourroient tomber dans la même faute. Ils l'avoient auſſi conſulté touchant Philumene & Fortunat ſoudiacres & Favorin acolythe, qui étoient revenus après s'être retirés. Il ordonne, qu'ils s'abſtiennent ſeulement de recevoir la diſtribution, qui leur étoit deuë par mois comme clercs: ſans être privés de leurs fonctions. Mais au reſte, il declare, qu'il ne peut juger ſeul cette affaire, & qu'elle doit être examinée avec ſes collegues, c'eſt à dire avec les prêtres, & avec tout le peu- *Ep. 34. p. 28.*

Ep. 35. 29. peuple. Tels étoient alors les jugemens eccléſiaſtiques. Il donna encore avis de tout ceci au clergé de Rome, & leur envoya les copies de ces lettres; même de celle, où il parle ſi avantageuſement de l'épiſcopat. En même temps il les avertiſſoit, de ſe donner de garde de Privat évêque heretique de Lambeſe. Ce fut le ſoudiacre Fortunat qui fut chargé de ces lettres.

XLVII. Martyrs d'Alexandrie. *Euſ.* VI. *hiſt. c.* 41.

Pendant cette premiere année de la perſecution, il y eut pluſieurs martyrs à Alexandrie, qui ſouffrirent conſtamment les tourmens & la mort. Le premier nomme Julien, vieux & ſi gouteux, qu'il ne pouvoit ni marcher, ni ſe ſoutenir, fut preſenté avec deux hommes qui le portoient: dont l'un renonça auſſi-tôt: l'autre nommé Chronion, ſurnommé Eunus, confeſſa comme Julien. On les mit ſur des chameaux, & on les foüettoit, ainſi élevés, les promenant par toute la ville, l'une des plus grandes du monde: enfin ils furent brulés dans un grand feu: le peuple étant en foule tout au tour à les regarder. Comme on les menoit au lieu du ſupplice: un ſoldat nommé Beſa les accompagnoit, & reſiſtoit à ceux qui leur inſultoient. Le peuple ſe mit à crier contre lui: on le mena devant le juge, & enfin il fut décolé. Un Africain nommé Macar, n'ayant pû être porté à renier la foi, fut brûlé vif. Enſuite Epimaque & Alexandre, après avoir été long-temps en priſon & ſouffert les ongles de fer, les foüets & mille tourmens, furent brûlés. Il y eut auſſi quatre femmes: la premiere fut Ammonarium vierge, que le juge tourmenta tres-long temps & tres opiniâtrément, parce qu'elle s'étoit vantee de ne dire jamais rien de ce qu'il lui commandoit: elle tint parole, & fut menée au ſupplice. La ſeconde fut Mercuria,

ria, venerable pour ſa vieilleſſe: la troiſiéme Deniſe, mere de pluſieurs enfans; la quatriéme une autre Ammonarium. Le prefet craignant de les tourmenter encore inutilement, & de demeurer vaincu par des femmes, leur fit couper la tête. *Martyr. 12. Dec.*

On preſenta encore Heron, Ater & Iſidore Egyptiens: & un enfant de quinze ans nommé Dioſcore. Le juge commença par ce jeune homme, & après avoir inutilement tenté de le vaincre par les flatteries & par les tourmens; étonné de ſon courage & de la ſageſſe de ſes réponſes, il le laiſſa: diſant qu'à cauſe de ſon âge, il vouloit lui donner quelques jours pour ſe reconnoître. Les trois autres furent cruellement tourmentés: & enfin brûlés. Dioſcore étant en liberté, ſe retira auprès de l'évêque S. Denis. Un autre Egyptien nommé Nemeſion étoit accuſé d'être logé avec des voleurs. S'étant purgé de cette calomnie devant le centurion, il fut dénoncé comme Chrétien, & amené chargé de chaînes au gouverneur: qui le fit tourmenter & foüeter au double des voleurs, & brûler entre eux. Quatre ſoldats nommés Ammon, Zenon, Ptolomée & Ingenes ou Ingenuus, s'approcherent tout d'un coup, avec un nommé Theophile, & ſe preſenterent devant le tribunal. Un Chrétien étoit à la queſtion, & penchoit déja a renoncer: ceux-ci commencerent à grincer les dents, étendre les mains, lui faire des ſignes du viſage & de tout le corps. Tout le peuple jetta les yeux ſur eux: mais avant que perſone leur tourhât, ils accoururent à l'échafaut, diſant qu'ils étoient Chrétiens. Le prefet & ſes conſeillers en furent épouvantés: & les martyrs au ſortir du tribunal marcherent avec joye au ſupice. Pluſieurs dans les autres villes & dans les bourgs furent mis en pieces par les gentils. Un nommé Iſchyrion faiſoit *Martyr. 14. Dec.* *Martyr. 19. Nov.* *Martyr. 20. Dec.* *Euſ. VI. 42.* *Martyr. 22. Dec.*

ſoit les affaires d'un magiſtrat : ſon maître lui commanda de ſacrifier : ſur le refus qu'il en fit, il lui dit des injures, & le mal-traita ; & comme il ſouffroit tout, enfin il prit un grand pieu, dont il lui perça les entrailles, & le fit mourir.

XLVIII. S. Paul premier ermite. *Dion. ap. Euſ.* VI 42.

La terreur de cette perſecution fit fuïr un grand nombre de Chretiens dans les deſerts voiſins de l'Egypte : ou dans les montagnes, où pluſieurs errans moururent de faim, de ſoif, de froid & de maladie, & furent tués par les beſtes ou par les voleurs. Pluſieurs ayant gagné le mont Arabique furent pris par les Sarazins : quelques-uns furent rachetés à grande peine pour de grandes ſommes d'argent, les autres demeurerent eſclaves. Cheremon évêque de Nilopolis, fort âgé, ayant ſuï avec ſa femme vers cette montagne ; on ne pût ſavoir ce qu'ils étoient devenus : les Chrétiens les chercherent pluſieurs fois, & ne purent ſeulement trouver leurs corps.

Hier. vita Paul.

Dans la baſſe Thébaïde, il y avoit un jeune homme nommé Paul, que ſon pere & ſa mere avoient laiſſé à l'âge de quinze ans heritier d'un grand patrimoine. Il étoit bien inſtruit des lettres Grecques & Egyptiennes : d'un eſprit doux & plein d'un grand amour de Dieu. Il avoit une ſœur mariée & demeuroit avec elle. La perſecution le fit retirer à l'ecart dans une maiſon de campagne ; mais le mari de ſa ſœur le voulut déclarer pour avoir ſon bien. Ce que Paul ayant apris il ſe retira aux montagnes deſertes ; & attendant la fin de la perſecution, il s'affectionna à la ſolitude : où il s'étoit engagé par neceſſité. Il s'avançoit peu à peu, s'arrêtoit de temps en tems, & recommençoit ſouvent. Enfin il trouva une montagne de roche, au pied de laquelle étoit une grande caverne fermée

mée d'une pierre: il l'ouvrit par curioſité & trouva dedans comme un grand ſalon ouvert pardeſſus & ombragé d'une vieille palme qui y étendoit ſes branches. Une fontaine très claire en ſortoit & faiſoit un petit ruiſſeau, qui après avoir un peu coulé dehors rentroit auſſi-toſt dans la terre. Paul choiſit ce lieu pour ſa retraite, & y demeura quatre-vingt-dix ans: car il en avoit vingt-trois, & vecut juſques à cent treize.

XLIX. Evêques des Gaules S. Saturnin, S. Denis, &c.

Ce fut cette même année 250. de J. C. ſous le conſulat de Décius & de Gratus que S. Saturnin, premier évêque de Toulouſe, commença à s'y établir: & dans le même temps pluſieurs autres évêques fonderent des égliſes en diverſes villes conſiderables des Gaules. Savoir Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbone, Denis à Paris, Stremoine à Clermont en Auvergne, Martial à Limoges. S. Denis de Paris & S. Saturnin de Toulouſe furent martyrs: mais aparemment dans quelqu'une des perſecutions ſuivantes; autrement ils n'auroient pas eu le temps de former des diſciples & de fonder ces celebres égliſes, qui ont toûjours ſubſiſté depuis. Toutefois une autre tradition porte, que Paul premier évêque de Narbonne & Trophime d'Arles, étoient diſciples de l'apôtre S. Paul: & il eſt certain d'ailleurs, que du temps de Décius, l'évêque d'Arles ſe nommoit Marcien & favoriſoit l'antipape Novatien.

Acta ſinc. p. 110. An 250. Greg. Turon. 1. hiſt. Franc. c. 30. Sup. liv. 11. n. 7. Cypr. ep. 68.

I. Ordinations d'Aurelius, de Celerin & du Numidique.

Le clergé de Rome fit réponſe à la lettre que S. Cyprien leur avoit envoyée par le ſoudiacre Fortunat: aprouvant en tout ſa conduite. Sur l'article de Privat de Lambeſe, ils diſoient: Vous avés ſuivi vôtre coûtume en nous donnant avis de ce qui nous touche. Car nous devons tous veiller pour le corps de toute l'égliſe, dont les membres ſont diſtribués par toutes les provinces. Peu de

Ep. 36. Pam. 30.

de temps après le confeſſeur Celerin vint de Rome à Carthage, alla trouver S. Cyprien dans ſa retraite, & l'entretint des ſentimens de reſpect & d'affection que Moyſe & les autres confeſſeurs de Rome avoient pour lui. Ce qui porta S. Cyprien à leur écrire encore, pour les congratuler de leurs longues ſoufrances : car il y avoit environ un an qu'ils étoient en priſon.

Ep. 37. *Pam.* 16.

Quelques évêques étant venus trouver S. Cyprien dans ſa retraite, il fit avec eux des ordinations aparemment pendant le mois de Decembre, ſavoir de deux lecteurs, Aurelius & Celerin, & d'un prêtre nommé Numidique. Aurelius avoit deux fois confeſſé la foi ; premierement devant les magiſtrats de Carthage, qui l'avoient banni : enſuite dans la place publique, où il avoit ſoufert des tourmens en la preſence du proconſul. Ses mœurs étoient tres-pures avec une humilité & une modeſtie ſinguliere. Il meritoit un rang plus élevé : mais comme il étoit encore fort jeune, S. Cyprien le fit commencer par la charge de lecteur : qu'il exerça pour la premiere fois le dimanche en liſant publiquement l'évangile, comme pour annoncer la paix renduë à l'égliſe. Ce qui montre que la perſecution avoit ceſſé en Afrique. Celerin étoit le fameux confeſſeur venu depuis peu de Rome. Il avoit confeſſé le premier dans cette perſecution, ſoufert de longs tourmens, & dix-neuf jours de priſon, étant aux fers, avec la faim & la ſoif : il portoit ſur ſon corps pluſieurs cicatrices. Son ayeule Celerine & ſes oncles Laurent & Ignace avoient ſoufert le martyre, & on ofroit le ſacrifice en leur memoire. Celerin n'étoit pas moins vertueux ni moins humble qu'Aurelius : il fut ordonné lecteur avec lui, mais il ne put ſe reſoudre à accepter cet honneur, qu'après y avoir été contraint par une

Ep. 38. *Pam.* 33.

vi-

vision celeſte. L'un & l'autre fut dès lors deſtiné pour être élevé à la prêtriſe dans un âge plus meur : & on leur aſſigna dès lors pour leur ſubſiſtance la même diſtribution par mois que les prêtres recevoient. On void par là, qu'alors les ſimples lecteurs liſoient même l'évangile, au moins dans l'égliſe d'Afrique.

Numidique étoit un homme plus âgé, qui par ſes exhortations avoit fortifié un grand nombre de martyrs lapidés & brûlés. Il avoit veu avec une ſainte joye, ſa femme, qu'il cheriſſoit, brûlée avec les autres. Lui-même demi brûlé & accablé de pierres, avoit été laiſſé pour mort : ſa fille cherchant ſon corps, lui trouva encore de la vie, le retira & le fit revenir en ſanté. S. Cyprien le mit au nombre des prêtres de l'égliſe de Carthage, pour reparer la cheute de quelques prêtres ; eſperant avec le temps l'élever à un plus haut rang. Il donna avis à ſon clergé & à ſon peuple de ces trois ordinations : parce qu'il avoit toûjours accoûtumé de les conſulter auparavant dans ces occaſions, & d'examiner en commun les mœurs & le merite des ordinans : mais Dieu avoit rendu à ceux-ci des témoignages ſurnaturels. *Epiſt.* 40. *Pam.* 33. *Ep.* 38. *Pam.* 33.

LI. Schiſme de Feliciſſime.

Cependant il ſe forma un ſchiſme dans l'égliſe de Carthage. Il y avoit un prêtre nommé Novat, homme inquiet, amateur des nouveautés, & ſuſpect aux évêques pour la foi : preſomptueux, avare, flateur, ſeditieux, ennemi de la paix. Il avoit dépoüillé des pupilles & des veuves, & détourné les deniers de l'égliſe. Il avoit laiſſé mourir de faim ſon pere dans un village, ſans même prendre ſoin de l'enterrer. Il avoit fait avorter ſa femme, lui donnant un coup de pied comme elle étoit groſſe : ce qui pouvoit être arrivé avant qu'il fût prêtre. Les freres preſſoient pour le faire punir de tant de crimes : il devoit être *Ep.* 52. *p.* 42.

de-

depoſé & même excommunié : le jour de ſon jugement étoit proche, quand la perſecution commença & le mit en ſeureté; empêchant les évêques de s'aſſembler. Pour prevenir leur jugement il ſe ſepara, & excita les autres à ſe ſeparer de l'évêque. Il fit ordonner prêtre ſon diacre Feliciſſime, qui dès le commencement s'étoit oppoſé à l'election de S. Cyprien : & cette ordination ſe fit ſans la permiſſion & à l'inſceu de S. Cyprien.

Feliciſſime ne valoit pas mieux que Novat. Il étoit convaincu d'avoir commis des fraudes & des rapines: des Chrétiens dignes de foi l'accuſoient d'adultere, & offroient de le prouver. Il s'étoit appliqué à attirer à lui les confeſſeurs qui vouloient relâcher la diſcipline, & même à flater les apoſtats, qui demandoient avec importunité leur reconciliation. Ainſi il forma un parti, à la tête duquel il ſe mit avec cinq prêtres : & commença à eriger un autel à part, & à tenir des aſſemblées ſur une montagne; d'où vint à ce ſchiſme le nom des Montagnars.

Ep. 43. *p.* 40.

S. Cyprien avoit envoyé deux évêques Caldonius & Herculanus, avec deux prêtres Rogatien & Numidicus, pour examiner en ſon abſence les beſoins des freres & fournir ce qui ſeroit neceſſaire à ceux qui vouloient exercer leurs metiers. En même temps ils devoient examiner l'âge, la condition & le merite de chacun : afin que S. Cyprien pût les connoître tous parfaitement, & élever aux charges eccleſiaſtiques ceux que leur humilité & leur douceur en rendroit dignes. Feliciſſime s'oppoſa à cet examen, menaça ceux qui s'y étoient preſentés les premiers, les intimidant avec violence: & declara que ceux qui obéiroient à Cyprien ne communiqueroient point avec lui dans la montagne. S. Cyprien l'ayant

Epiſt. 41. *p.* 38.

l'ayant apris prononça contre lui la même condamnation, & le declara excommunié. Il excommunia auſſi Augendus, qui s'étoit joint aux ſchiſmatiques, & menaça de la même peine tous ceux qui s'y joindroient. Il en écrivit aux deux évêques & aux deux prêtres, qu'il avoit fait ſes vicaires, & les chargea de lire ſa lettre aux freres qui étoient avec eux; de l'envoyer au clergé à Carthage, & de marquer les noms des ſchiſmatiques. Ils le firent, & declarerent excommuniés Feliciſſime & Augendus, Repoſtus & Sophronius exilés: Irene, Paul coûturiere, Sophrone, Soliaſſe & Budinaire. Deux de ceux-là, ſavoir Repoſtus & Sophrone avoient été bannis pour la foi. *Ap. Cypr. ep.* 42. *p.* 39.

S. Cyprien écrivit auſſi à ſon peuple, de ſe donner de garde de cette ſéduction des ſchiſmatiques, comme d'une perſecution plus dangereuſe que celle des payens. Il n'y a qu'un Dieu, leur dit-il, & un Chriſt, & une égliſe, & une chaire fondée ſur Pierre, par la parole du Seigneur. On ne peut élever un autre autel, ni faire un ſacerdoce nouveau, hors un ſeul autel & un ſeul ſacerdoce: qui aſſemble ailleurs, diſperſe. Il conclut, en diſant: Quiconque paſſera au parti de Feliciſſime & de ces adherans, ſache qu'il ne pourra plus revenir à l'égliſe, ni communiquer avec les évêques & avec le peuple de J. C. Dans cette lettre il marque que la faction des ſchiſmatiques l'empêchoit de ſortir de ſa retraite, & le privoit de la joye de celebrer la pâque avec ſon peuple; mais qu'il eſperoit incontinent après ſe trouver à Carthage avec les évêques ſes collegues. La pâque étoit le vingt troiſieme de Mars: cette ſeconde année de la perſecution 251. de J. C. ſous le conſulat des deux Decius, le pere & le fils. *Ep.* 43. *p.* 40. *Annal. Cyp. An.* 251.

Le prêtre Novat avoit déja paſſé la mer, & étoit arrivé à Rome vers le commencement de cette année. Il y ſepara de l'égliſe un prêtre nommé Novatien, ami du prêtre & confeſſeur Moïſe: mais dès lors ce ſaint confeſſeur ſe ſepara de ſa communion, & mourut peu de temps après dans la priſon, où il étoit depuis près d'un an. Novat s'étant joint à Novatien changea de maximes; & au lieu qu'en Afrique il avoit excité les apoſtats à extorquer l'indulgence; il ſe plaignit à Rome, qu'on les recevoit à la penitence trop facilement.

LII. Election du pape S. Corneille. *Cypr. ad Anton. ep. 55. Pam. 52.*

Après que le S. Siege eut vaqué ſeize mois, Corneille fut éleu pape, vers le mois de Juin de cette année 251. C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une modeſtie & d'une fermeté ſinguliere; il avoit paſſé par tous les degrés des offices eccleſiaſtiques; il n'avoit ni demandé, comme pluſieurs autres, ni deſiré l'Epiſcopat; au contraire, il fallut lui faire violence pour l'obliger à l'accepter. Il fut éleu par ſeize évêques, qui ſe trouverent à Rome, entre leſquels il y en avoit deux d'Afrique, Pompée & Etienne: preſque tous les clercs rendirent témoignage de ſon merite, & le peuple qui étoit preſent conſentit à ſon ordination. Les évêques écrivirent des lettres à toutes les égliſes & à Carthage en particulier, pour leur en faire part; & elle fut aprouvée d'un commun conſentement par tous les evêques du monde. En acceptant cette charge, Corneille s'expoſoit viſiblement au martyre: car l'empereur Décius faiſoit les menaces les plus terribles contre les évêques; & eut ſoufert plus patiemment un competiteur dans l'empire, qu'un pape à Rome.

LIII. Schiſme de Novatien. *Pacian. ad Sympron.*

Le prêtre Novatien ſe déclara hautement contre cette élection, & voici quel il étoit. Il avoit été philoſophe Stoïcien & en réputation pour ſon éloquence. Le démon l'avoit poſſedé; ce qui lui

avoit

avoit donné occaſion d'embraſſer la foi. Ayant été délivré par le ſecours des exorciſtes, il étoit demeuré cathecumene; juſque à ce qu'étant tombé dangereuſement malade, en ſorte que l'on croyoit qu'il devoit mourir, il fut baptiſé dans ſon lit par infuſion. Eſtant gueri il ne receut point le ſceau du Seigneur de la main de l'évêque, c'eſt à dire la confirmation; ni le reſte de ce que l'on faiſoit après le baptême, ſelon la regle de l'egliſe. Il fut toutefois enſuite ordonné prêtre, nonobſtant l'opoſition de tout le clerge & de pluſieurs laïques, fondée ſur ce qu'il n'étoit pas permis d'ordonner ceux qui avoient été baptiſés dans le lit; mais l'évêque qui l'aimoit, pria inſtamment qu'on lui permit d'impoſer les mains ſeulement à celui ci. La perſecution etant venuë, Novatien ſe tint enfermé dans ſa maiſon; & comme les diacres le prioient de ſortir, pour venir aſſiſter les freres qui avoient beſoin de ſecours; il ſe ſepara d'eux en colere & s'en alla, diſant qu'il ne vouloit plus eſtre prêtre, parce qu'il étoit amoureux d'une autre philoſophie. Enſuite, il fit le ſevere & ſe plaignit qu'à Rome on recevoit les apoſtats à la penitence avec trop de facilité. Pluſieurs du clergé de Rome encore priſoniers pour la foi; ſe laiſſerent ſeduire à cette aparence de zele pour la diſcipline; entr'autres, Maxime, Nicoſtrate, Urbain, Sidoine, Macaire, Celerin; il n'y eut que le prêtre Moïſe qui demeura ferme.

ep. 2. 3. *Ep. Corn. ap. Euſ. VI. hiſt. c. 43.*

Novatien & le ſchiſmatique Novat venu d'Afrique, publioient diverſes calomnies contre le pape Corneille, diſant: Qu'il avoit pris un billet du magiſtrat pour éviter la perſécution; & qu'il avoit communiqué avec des évêques coupables d'avoir ſacrifié aux idoles, entr'autres avec un nommé Trophime. Sur ces fondemens, Novatien ſépara pluſieurs confeſſeurs & pluſieurs autres fidelles de la communion de Corneille; & paſſant

Cypr. ep. 52.

plus avant il ſe fit lui même ordonner évêque de Rome: quoi qu'il eût proteſté & avec ſerment, qu'il ne deſiroit point l'épiſcopat. Il choiſit deux de ſes partiſans les plus deſeſperes, & les envoya en un coin de l'Italie: où ils s'adreſſerent à trois évêques gens ruſtiques & très-ſimples; & ayant inventé un prétexte, leur perſuaderent de venir à Rome en diligence; aſſeurant que leur preſence y eſtoit neceſſaire, pour appaiſer la diviſion, avec les autres évêques qui s'y trouvoient. Ces pauvres évêques s'etant ainſi laiſſe ſeduire & étant arrivés à Rome: Novatien accompagné de quelques gens de ſa ſorte, les tint enfermés, & les fit boire & manger avec excès; & comme ils furent yvres, à quatre heures après midi; il les força de lui impoſer les mains & de l'ordonner évêque de Rome, comme ſi le ſiege eût été vacant, ne comptant pour rien l'ordination de Corneille, ni le conſentement de tout le clergé & de tout le peuple, qui étoit fort nombreux. Car il y avoit alors à Rome quarante-ſix prêtres, ſept diacres, ſept ſoudiacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux tant exorciſtes que lecteurs & portiers; quinze cens veuves & autres affligés, que l'égliſe nourriſſoit; le reſte du peuple Chrétien étoit innombrable. Un des évêques qui avoit eu part à la fauſſe ordination de Novatien, revint peu de temps après à l'égliſe, pleurant & confeſſant ſon peché; & S. Corneille lui accorda la communion, à la priere de tout le peuple; mais ſeulement la communion laïque. Car il demeura dépoſé auſſi-bien que les deux autres, & S. Corneille envoya d'autres évêques remplir leurs places. Telle fut l'ordination de Novatien, le premier antipape, & le chef du premier ſchiſme dans l'égliſe Romaine.

Epiſt. Corn. ap. Euſ. VI. hiſt. c. 43.

Socr. VI. hiſt. c. 20.

Au ſchiſme il joignoit l'hereſie, ſoutenant que l'égliſe ne pouvoit accorder la paix à ceux qui étoient

étoient une fois tombés dans la perſecution, quelque penitence qu'ils fiſſent, & qu'il n'étoit jamais permis de communiquer avec eux. Il condamnoit auſſi les ſecondes nôces. Ses diſciples ſe nommerent en grec *Cathares*, c'eſt à dire purs, & affecterent de porter des habits blancs: & cette ſecte dura plus d'un ſiecle. Pour retenir ſes partiſans dans le ſchiſme, Novatien les faiſoit jurer ſur la ſainte euchariſtie. Car après l'oblation, diſtribuant à chacun ſa part, il lui prenoit les deux mains, & ne le quittoit point, qu'il ne lui eût fait faire au lieu de benediction un ſerment en ces propres termes: Jure moi par le corps & le ſang de N. S. J. C. de jamais ne me quitter, pour retourner à Corneille: & le malheureux qui faiſoit ce ſerment, ne mangeoit point qu'il n'eût prononcé cette malediction, & qu'il n'eût dit: Je ne retournerai plus à Corneille: au lieu de dire amen, comme on avoit accoutumé de le dire, en recevant le pain ſacré.

Concil. Nic. can. 8.

Cornel. ibid.

Novatien incontinent après ſon ordination, envoya des députés à diverſes égliſes avec des lettres; par leſquelles il donnoit avis de ſon élection, ſuivant la coûtume, feignant d'avoir été ordonné malgré lui. Il exhortoit tous les évêques à ne point admettre les apoſtats à la participation des myſteres; mais ſeulement les exciter à penitence, & en laiſſer le jugement à Dieu; & il n'oublioit pas les calomnies dont il chargeoit le pape S. Corneille: Ce qui leur donnoit autorité étoit le témoignage des confeſſeurs qu'il avoit ſéduits, & qui écrivoient en même temps. Ces lettres troublerent preſque toutes les égliſes; car on ne croyoit pas ſe pouvoir tromper en ſuivant ceux qui avoient confeſſé J. C. ſi glorieuſement, & ſoufert une année de priſon. Mais S. Denis, évêque d'Alexandrie, répondit en ces termes à Novatien: Si on vous a ordonné mal-

Socr. IV. *hiſt. c.* 23.

Ap. Euſeb. VI. *hiſt. c.* 14. *Hier. de ſcript. in Dionys*

malgré vous, comme vous dites, vous le montrerés en cedant volontairement. Car il falloit tout ſouffrir, pour ne pas diviſer l'égliſe de Dieu: & le martyre que vous auriés endure pour ne pas faire de ſchiſme, n'eût pas été moins glorieux que pour ne pas idolâtrer, & même plus grand ſelon moi. Car ici chacun ſoufre le martyre pour ſa ſeule ame, & là pour toute l'égliſe. Maintenant ſi vous perſuadés aux freres de ſe réünir, l'action ſera plus belle que la faute n'a été grande; on ne vous l'imputera plus, & vous recevrés des loüanges: ſi vous n'êtes plus le maître des autres, ſauvés au moins vôtre ame, à quelque prix que ce ſoit. Je vous ſouhaite une bonne ſanté avec la paix du Seigneur.

LIV. Premier concile de S. Cyprien. *Cypr. epiſt. 44. p. 41. & 55. p. 52.*

S. Cyprien ſorti enfin de ſa retraite, tenoit un concile avec un grand nombre d'évêques; qui après avoir celebré les fêtes de pâques chacun chés-eux, s'étoient aſſemblés à Carthage, pour regler les affaires de l'egliſe. D'abord ayant receu les nouvelles de l'élection de Corneille, & du puiſſant parti qui s'étoit élevé contre lui, ils ſuſpendirent leur jugement, & avant que de le reconnoître pour évêque, & de communiquer avec lui, ils voulurent s'inſtruire plus à fonds, de la regularité de ſon ordination. Pour cet effet ils envoyerent à Rome deux évêques Caldonius & Fortunat; & auſſi pour travailler à réünir les membres de l'égliſe, & à y rétablir la charité. Cependant S. Cyprien exhortoit tous ceux qui alloient à Rome, de s'informer quel étoit le parti de l'égliſe catholique, & de s'y attacher.

Mais quand les lettres de Novatien vinrent à Carthage, portées par Maxime prêtre, Augendus diacre & deux autres nommés Machée & Longin: les évêques d'Afrique ayant connu que les ſchiſmatiques avoient pouſſé leur audace, juſque à ſe faire un autre évêque, furent touchés de l'irregularité

larité de cette ordination ; & reſolurent auſſi-tôt de refuſer leur communion aux deputés de Novatien ; ne laiſſant pas toutefois de refuter les calomnies, qu'ils ſoûtenoient avec obſtination. Alors Pompée & Eſtiene évêques Africains revinrent de Rome, & inſtruiſirent leurs collegues de ce qui s'y étoit paſſé. C'étoient des perſonnages ſi graves & d'une fidelité ſi connuë, qu'après leur témoignage on ne jugea pas à propos d'écouter davantage les députés de Novatien. Ils ne laiſſerent pas de faire grand bruit dans l'aſſemblée, & de demander à haute voix, que les évêques & le peuple examinaſſent publiquement les accuſations, dont ils ſe diſoient porteurs, & qu'ils offroient de prouver. Les évêques d'Afrique peſant toutes choſes, eurent plus d'égard à leur honneur commun, & à la ſainteté du ſacerdoce ; & répondirent qu'il ne convenoit pas à leur gravité, de ſoufrir que la reputation de leur confrere fût encore attaquée ; après qu'il avoit été éleu, ordonné & approuvé par tant de ſufrages ; & que dans une ſi grande aſſemblée, où les pontifes de Dieu étoient aſſis & l'autel dreſſé, on ne devoit, ni lire, ni entendre un libelle diffamatoire. On dit pour toute réponſe aux ſchiſmatiques, qu'un évêque étant une fois établi & approuvé, par le témoignage & le jugement des evêques & du peuple, il n'y a plus de moyen d'en établir un autre. Les ſchiſmatiques ainſi rejettés ne ſe rendirent pas ; mais ils continuerent à aller de maiſon en maiſon, & de ville en ville, cherchant des compagnons de leur erreur. S. Cyprien & les évêques d'Afrique envoyerent au pape S. Corneille le prêtre Primitif, pour l'inſtruire amplement de tout ce qui s'étoit paſſé en cette occaſion. *Cyp. epiſt. 45. p. 42.*

Dans ce même concile de Carthage fut examinée la cauſe de Feliciſſime & des cinq prê-

tres qui l'avoient ſuivi. Ils furent oüis, condamnés & excommunies, & le concile en écrivit au pape S. Corneille une lettre ſynodale ſouſcrite de la main des évêques. En ce concile fut auſſi examinée la cauſe des apoſtats qui y avoit été reſervée. Les ſaintes écritures y furent long-temps alleguées de part & d'autre, & on trouva enfin ce temperament ; de ne pas leur ôter tout à fait l'eſperance de la communion, de peur que le deſeſpoir ne rendît leur cheute encore pire ; & que voyant l'égliſe fermée pour eux, ils ne retournaſſent au ſiecle pour vivre en payens. D'ailleurs on ne voulut pas relâcher la diſcipline, en les admettant ſans choix à la communion ; mais on reſolut de tirer en longueur leur penitence, de prier pour eux avec larmes le pere des miſericordes, d'examiner les cauſes, les volontés & les beſoins de chacun en particulier. Ce decret du concile fut redigé en pluſieurs articles ou canons, que l'on envoya à Rome & aux autres égliſes. Ce ſont ces canons que l'on a depuis appellés penitentiaux, qui regloient la conduite des évêques à l'égard des pecheurs penitens, ſuivant les divers degrés des pechés. Avec ces canons & la lettre ſynodale, ſaint Cyprien envoya auſſi une lettre qu'il écrivit en ſon particulier au pape S. Corneille par Mettius ſoudiacre & Nicephore acolyte ; & il écrivit en même temps aux confeſſeurs, qui étoient tombés dans le ſchiſme de Novatien : mais il ordonna à Mettius de lire auparavant au pape les lettres qu'il leur écrivoit, & de ne les point rendre ſi le pape ne le jugeoit à propos, de peur qu'on ne lui fiſt dire autre choſe, que ce qu'il diſoit effectivement. Tel fut le premier concile tenu à Carthage par S. Cyprien depuis la perſecution. Il paroît avoir duré long-temps, ou plûtôt avoir été interrompu & repris pluſieurs fois.

Cypr. epiſt. 45. p. 42. 55. p. 52.

Ep. 45. p. 42.

Epiſt. 47. p. 43. 46. 44.

Le

Le pape S. Corneille ayant receu ces lettres d'Afrique; assembla à Rome un concile de soixante évêques, & d'un plus grand nombre de prêtres & de diacres. Le decret du concile de Carthage touchant les apostats y fut receu & confirmé: entre autres le canon qui portoit, que les évêques tombés dans le crime, seroient receus à l'eglise, après avoir fait penitence: mais seulement au rang des laïques; sans jamais pouvoir offrir de sacrifice, ni faire aucune fonction sacerdotale. Ce même concile condamna Novatien, son schisme & sa cruelle doctrine: qui refusoit la communion a ceux qui étoient tombés, quelque penitence qu'ils fissent. Saint Corneille fit part aux autres églises de ce qui s'etoit passé en ce concile. Il en écrivit entr'autres à Fabius évêque d'Antioche, lui montrant que toutes les églises d'Italie & d'Afrique etoient du même sentiment: il en écrivit aussi à Denis d'Alexandrie. Il se tint des conciles semblables dans les autres provinces, touchant le schisme & l'erreur des Novatiens. On dit que ce fut en ce même temps & à l'occasion de leur condamnation, que les évêques ajoûterent au canon, ou catalogue du clergé de chaque église, un prêtre penitencier, pour recevoir les confessions de ceux qui seroient tombés après le baptême. Novatien se voyant ainsi vaincu à Rome, envoya en Afrique un évêque de son parti nommé Evaristе, Novat le prêtre de Carthage, un diacre nommé Nicostrate confesseur & deux autres schismatiques nommés Primus & Denis, pour faire une nouvelle tentative en faveur du parti: & S. Corneille en donna aussi-tost avis à S. Cyprien, par une lettre dont il chargea le confesseur Augendus.

LV. Concile de Rome.

Cypr. epist. 67.

Euſ. vi. hiſt. c. 43.

Socr. hiſt. lib. v. c. 19.

Novat étant parti de Rome, les confesseurs qu'il avoit seduits, revinrent à eux. Ils pouvoient aussi avoir veu la lettre de S. Denis d'Alexandrie

LVI. Retour des confesseurs schismatiques à

Ap. Cypr. ep. 50. à Novatien; ils avoient receu celles que S. Cyprien leur avoit écrites; & peut-être ſon traité de l'unité de légliſe, qu'il écrivit en ce même temps & l'envoya à Rome. On s'apercevoit déja qu'ils étoient adoucis & moins enflés. Urbain & Sidoine vinrent trouver les prêtres de l'égliſe Romaine, diſant que Maxime prêtre & confeſſeur vouloit revenir à l'égliſe avec eux: mais comme ce qu'ils avoient fait, donnoit ſujet de s'en défier, le pape voulut que les prêtres les oüiſſent condamner de leur propre bouche leur erreur. Ils vinrent; les prêtres leur demanderent compte de leur conduite, & particulierement des lettres remplies de calomnies qui venoient d'eſtre envoyées ſous leur nom, & qui avoient troublé la pluſpart des égliſes. Ils aſſurerent qu'ils avoient été trompés, & qu'ils n'avoient point ſceu ce que contenoient ces lettres; que veritablement ils etoient entrés dans le ſchiſme & l'hereſie, ſoufrant que l'on imposât les mains à Novatien pour le faire évêque; & comme on leur en fit des reproches & de tout le reſte de leurs fautes, ils ſuplierent que le tout fût oublié.

Epiſt. Corn. ap Cypr. 49. Euſ. v. hiſt. 43.

Tout cela étant raporté au pape il aſſembla ſes prêtres, avec cinq évêques qui s'y trouverent. Ils delibererent, & reſolurent d'un commun avis, ce qui devoit être obſervé à l'égard de ces confeſſeurs ſchiſmatiques: & la deliberation fut redigée par écrit. Cela fait on fit entrer dans l'aſſemblée Maxime, Urbain, Sidoine, Macaire, & la plus part des freres qui s'étoient joints à eux; qui prierent tres inſtamment, que le paſſé fût oublié, & que tout fût remis comme s'il ne s'étoit rien fait ni rien dit de part & d'autre. Enſuite, comme il étoit de l'ordre, le pape fit part au peuple de cette action; afin qu'il vît dans l'égliſe ceux dont l'égarement l'affligeoit. Le peuple fidelle ayant apris leur bonne volonté, accourut en grand nom-

nombre. On n'entendoit que des actions de graces renduës à Dieu tout d'une voix: ils exprimoient par leurs larmes la joye de leur cœur; embraſſant les confeſſeurs, comme s'ils n'étoient ſortis de priſon que ce jour-là. Les confeſſeurs firent leur declaration publique en ces termes: Nous ſavons que Corneille eſt évêque de la tres-ſainte égliſe catholique, par le choix de Dieu tout-puiſſant & de J. C. nôtre Seigneur. Nous confeſſons nôtre erreur: on nous a impoſé par des diſcours captieux: encore qu'en aparence nous euſſions quelque communication avec un homme ſchiſmatique & heretique, nôtre cœur à toûjours eſté ſincerement dans l'égliſe. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur J. C. que nous avons confeſſé, un S. Eſprit; & qu'il ne doit y avoir qu'un évêque dans l'égliſe catholique.

Après cette déclaration des confeſſeurs, le pape ordonna au prêtre Maxime de reprendre ſa place, & receut tous les autres avec un grand aplaudiſſement du peuple; remettant le tout à Dieu, qui a tout en ſa puiſſance. Au même moment, il dépêcha l'acolyte Nicephore, pour en porter la nouvelle à S. Cyprien, qui l'avoit envoyé à Rome, & il le fit partir du lieu même, où l'égliſe eſtoit aſſemblée; pour s'embarquer en diligence. Il avertit S. Cyprien d'envoyer ſa lettre aux autres égliſes; afin que tout le monde ſceût, que le parti ſchiſmatique s'évanoüiſſoit de jour en jour. Avec cette lettre S. Corneille envoyoit à S. Cyprien l'acte de la deliberation qu'il avoit faite avec les prêtres de l'égliſe Romaine & les cinq évêques, qui s'eſtoient trouvez preſens. Il chargea auſſi l'acolyte Nicephore d'une petite lettre à S. Cyprien, où il l'avertit pour la ſeconde fois du paſſage de Novat & des autres quatre ſchiſmatiques en Afrique, & l'inſtruiſit

Ap. Cypr. epiſt. 50. Pam. 48.

des crimes d'Evariſte & de Nicoſtrate; qui ſeul de tous les confeſſeurs eſtoit demeuré dans le ſchiſme. Evariſte avoit eſte depoſé de l'épiſcopat comme auteur de ſchiſme, & Zerus mis à ſa place. Nicoſtrate avoit volé une femme dont il eſtoit eſclave, & dont il faiſoit les affaires; & depuis eſtant diacre, il avoit emporté des depoſts conſiderables de l'égliſe. L'acolyte Nicephore arriva à Carthage le lendemain de l'arrivée des ſchiſmatiques.

Ep. 52. Pam. 49. Cypr. ep. 49. 52.

LVII. Mort de Decius. Gallus empereur. *A. 251. Trebellin. Valer. init. Lact. de Mort. n. 4. Zoſim. lib. 1. p. 643. Aurel. de Cæſar. & in ep. Eutrop. lib. 9.*

L'Empereur Decius n'eſtoit déja plus à Rome le vingt-ſeptiéme d'Octobre de cette année 251. eſtant occupé ſur la frontiere du Danube à repouſſer les Carpes, eſpece de Scythes, qui pilloient la Trace. Mais Gallus, à qui il avoit laiſſé la garde du Tanaïs, le trahit; & eſtant d'intelligence avec les barbares, l'engagea dans un marais où il s'enfonça avec ſon cheval, & y périt; en ſorte qu'on ne trouva pas même ſon corps; c'eſtoit près d'Abrut en Meſie. Son fils mourut avec lui en cette occaſion; & ainſi finit l'empereur Decius, après avoir regné trente mois & vécu cinquante ans. Gallus, qui ne l'avoit fait périr que pour prendre ſa place, ſe fit reconnoître empereur avec Hoſtilien, ſecond fils de Decius, qu'il adopta; & fit declarer Ceſar ſon propre fils Voluſien. Les noms de cet empereur ſont Caïus Vibius Trebonianus Gallus. Hoſtilien mourut bien-toſt après; ou de peſte, ou par les ordres de Gallus, qui craignoit qu'il ne s'attirât l'amour du peuple. La paix fut entierement renduë à l'égliſe par la mort de Decius, que les Chrétiens regarderent comme une punition divine.

Dexip. apud Syncel. p. 366. Cypr. de lapſ. init.

LIVRE SEPTIÉME.

SAINT Cyprien ayant apris la reconciliation des confeſſeurs de Rome, écrivit au pape S. Corneille pour l'en feliciter & pour lui dépeindre la perſonne & les crimes de Novat: car comme il eſtoit preſtre de l'égliſe de Carthage, il y eſtoit mieux connu qu'à Rome. S. Cyprien écrivit auſſi aux confeſſeurs reconciliez & leur envoya deux traités qu'il venoit de compoſer; celui de l'unité de l'égliſe, & celui *de lapſis*, c'eſt à dire, de ceux qui eſtoient tombés dans la perſecution. Dans le premier de ces traités il dit: que les hereſies viennent de ce que l'on ne remonte point à la ſource de la verité, qu'on ne cherche point le chef & qu'on ne garde point la doctrine du maître celeſte. Le Seigneur dit à Pierre: Je te dis que tu es Pierre, & ſur cette pierre, je bâtiray mon égliſe, & le reſte. Il a bâti ſon égliſe ſur un ſeul, & quoi qu'après ſa reſurrection il donne à tous ſes apôtres une puiſſance égale; toutefois pour montrer l'unité, il a établi une chaire; & a poſé l'origine de l'unité, en la faiſant deſcendre d'un ſeul. Sans doute les autres apôtres eſtoient ce qu'eſtoit Pierre, ils participoient au même honeur & à la même puiſſance; mais le commencement vient de l'unité. La primauté eſt donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une égliſe de J. C & une chaire; ils ſont tous paſteurs, mais on ne void qu'un troupeau, que tous les apôtres doivent paître d'un commun accord.

I. Traité de S. Cyprien de l'unité de l'égliſe. *ep. Cypr. 51. P. 47. ep. 52. p. 47. ep. 54. p. 51.* *Matt. XVI. 18.*

Et enſuite: L'épiſcopat eſt un, & chaque évêque en poſſede ſolidairement une portion; l'égliſe de même eſt une, & ſe répand par ſa fecondité en pluſieurs perſonnes. Et encore: Celui *V. ſup. lib. VI. n. 46.*

lui qui ſe ſepare de l'égliſe de J. C. ne recevra jamais les recompenſes de J. C. c'eſt un étranger, c'eſt un prophane, c'eſt un ennemi. Celui-là ne peut plus avoir Dieu pour pere, qui n'a point l'égliſe pour mere. Si quelqu'un a pû ſe ſauver hors de l'arche de Noé, l'on ſe peut ſauver auſſi hors de l'égliſe. Et enſuite: Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Chriſt, qu'une Egliſe; l'unité ne peut eſtre diviſée, & un corps ne ſubſiſte plus quand il eſt demembré; quiconque ſe ſepare du tronc ne peut plus avoir de vie. Et ailleurs: Que perſone ne s'imagine que les bons puiſſent ſortir de l'égliſe; le vent n'emporte point le froment, mais ſeulement la paille legere. Ce ſont ceux qui ſans ordre de Dieu s'élevent d'eux-mêmes ſur une troupe de temeraires; qui ſe font prelats contre les loix de l'ordination, qui ſe donnent le nom d'évêques ſans recevoir l'Epiſcopat de perſone. Et enſuite: Le ſchiſme eſt un crime ſi énorme, que la mort même ne peut l'expier; celui qui n'eſt point dans l'égliſe ne peut eſtre martyr; il peut eſtre tué, mais il ne peut eſtre couronné.

Comme il y avoit encore des confeſſeurs dans le ſchiſme, il répond à ce prejugé en diſant; que la confeſſion du nom de J. C. ne met pas à couvert des attaques du demon; autrement, dit-il, les confeſſeurs ne tomberoient ni dans l'adultere, ni dans les autres crimes, où nous en voyons avec douleur quelques-uns; un confeſſeur, quel qu'il ſoit, n'eſt ni plus vertueux ni plus cheri de Dieu que Salomon. Il n'y aura de ſauvé que celui qui perſeverera juſques à la fin. Et enſuite: Les apôtres ne perdirent pas leur foi & leur fermeté, pour avoir eſté abandonnés par Judas; ainſi l'infidelité de quelques confeſſeurs ne détruit pas la ſainteté de tous les autres. Enfin il ordonne

donne de ſe ſeparer des ſchiſmatique & de les fuïr.

II. Punitions miraculeuſes des apoſtats.

Dans le traité de ceux qui étoient tombés, il n'épargne ni les reproches pour les humilier, ni les autres remedes propres à les guérir. Et afin de rendre plus ſenſible l'énormite de leur crime: il raporte pluſieurs punitions miraculeuſes, dont il avoit une conoiſſance particuliere. Un d'eux, qui eſtoit monté volontairement au Capitole, pour nier la foi, devint muet, auſſi-toſt qu'il eut renoncé à J. C. Une femme eſtant allée au bain, après avoir commis ce crime, tomba ſaiſie du malin eſprit, ſe déchira la langue de ſes dents, & mourut peu de temps après, tourmentée de douleurs du ventre & des entrailles. Des parens en s'enfuyant laiſſerent une petite fille à la mamelle, entre les bras de ſa nourrice, qui la porta aux magiſtrats: comme cet enfant ne pouvoit encore manger de la chair, on lui donna du pain trempé dans le vin, qui reſtoit du ſacrifice. Le mere ayant depuis repris ſa fille, & ne ſachant point ce qui s'eſtoit paſſé: l'aporta à l'égliſe, comme S. Cyprien offroit le S. Sacrifice. L'enfant pendant toutes les prieres ne fit que pleurer & ſe tourmenter. Après la conſecration, lorſque le diacre vint preſenter le calice aux aſſiſtans: le rang de la petite fille eſtant venu, elle détourna le viſage, ſerra les lévres & refuſa le calice. Le diacre inſiſta & lui fit avaler malgré elle du ſacrement contenu dans le calice: alors elle ſe mit à ſangloter & à vomir, & rejetta ce qu'elle avoit pris de l'euchariſtie. Une femme adulte, qui eſtoit tombée dans l'apoſtaſie, s'eſtant auſſi preſentée, comme S. Cyprien ſacrifioit: & ayant receu la communion par ſurpriſe: perdit tout d'un coup la reſpiration, & tomba tremblante & palpitante: Une autre ayant ouvert ſon coffre, où eſtoit la ſainte eu-

Euchariſtie, en vit ſortir un feu qui l'épouventa: & elle n'oſa y toucher. Un homme qui avoit apoſtaſié, ayant receu en cachete ſa part après la celebration du ſacrifice; quand il ouvrit les mains n'y trouva que de la cendre. Pluſieurs furent ſaiſis des eſprits immondes: pluſieurs perdirent la raiſon & devinrent furieux.

III. Lettre à Antonien.

S. Cyprien eut ſoin par les ordres & par les avis qu'il donna aux autres évêques d'Afrique, d'empêcher que les ſchiſmatiques n'y trouvaſſent creance, & n'y fiſſent plus de ravage. Toutefois Antonien, qui eſtoit évêque en Numidie, fut ébranlé par les lettres de Novatien: dont il avoit d'abord rejetté la communion, pour s'attacher à S. Corneille, ſuivant le conſeil de S. Cyprien. Il demandoit quelle hereſie Novatien avoit introduite, & comment Corneille avoit communiqué avec Trophime & avec ceux qui avoient encenſé des idoles. S. Cyprien lui répondit premierement: que les hommes graves & une fois fondez ſur la ſolidité de la pierre, ne doivent pas eſtre ébranlez, non ſeulement par de petits vents, mais par les tempeſtes les plus violentes. Enſuite il rend raiſon de la diverſe conduite qu'il avoit tenuë à l'égard des apoſtats. Dans le fort de la perſecution on leur refuſoit la reconciliation, hors le cas de l'extremité de la vie: afin de les animer à retourner au combat. La perſecution eſtant apaiſée, le concile d'Afrique & celui de Rome accorderent la reconciliation à ceux, qui avoient accompli une ſerieuſe penitence: ſuivant les diſtinctions portées par les canons, qui en furent dreſſés. Il lui explique le merite du pape Corneille & la regularité de ſon élection, & le purge des calomnies des ſchiſmatiques. Sachés, dit-il, que nos collegues ont reconu tres certainement, qu'il n'eſt coupable ni d'avoir pris un billet de ſeureté, ni d'avoir eu une

une communication ſacrilege avec les évêques, qui ont ſacrifié aux idoles. A l'égard de Trophime, une grande partie du peuple qui s'étoit ſeparée avec lui, ne ſeroit point revenuë ſans lui; & il les ramenoit avec une humilité & une ſatisfaction entiere. Corneille en ayant deliberé avec pluſieurs de nos collegues, Trophime a eſté receu: mais ſeulement à la communion laïque, & non comme les malicieux vous ont écrit, pour avoir le rang d'évêque.

Ce que l'on vous a dit, que Corneille communique indifferemment avec ceux qui ont ſacrifié, eſt encore un faux bruit inventé par les apoſtats. Si quelqu'un eſt ſurpris de maladie, on le ſecourt dans le peril, comme il a eſté reſolu: mais après que nous leur avons ainſi donné la paix, nous ne pouvons pas les étoufer de nos propres mains, ni les obliger à mourir effectivement, parce qu'ils n'ont receu la paix que comme mourans. Il montre enſuite les differens degrez de chute. Il ne faut pas égaler celui qui d'abord s'eſt preſenté volontairement au ſacrifice abominable: & celui qui après avoir reſiſté & combatu long-temps, y eſt venu par neceſſité. Celui qui s'eſt livré avec tous les ſiens; & celui qui s'eſt expoſé au peril pour tous, mettant à couvert ſa femme, ſes enfans, & ſa famille. Celui qui a pouſſé au crime ſes hoſtes, ou ſes amis; & celui qui les a épargnés, & qui a receu chés lui pluſieurs freres qui s'enfuyoient en exil, & leur a donné la retraite: offrant au Seigneur pluſieurs ames vivantes & ſaines, qui prient pour la ſienne.

Quant à celui pour qui on a pris un billet, il peut dire: J'avois leu & j'avois oüi prêcher à l'évêque, qu'il ne faut point ſacrifier aux idoles. De peur de le faire, l'occaſion s'étant preſentée d'avoir un billet, je ſuis venu au magiſtrat, où j'ay char-

chargé un autre qui y alloit, de lui dire: que j'étois Chrétien, qu'il ne m'étoit pas permis de ſacrifier, ni d'aller aux autels du demon, que je donnois de l'argent pour ne le pas faire. Maintenant, continuë S. Cyprien, ce même homme ayant apris de nous, qu'il ne devoit pas même prendre de billet: pleure, ſe lamente, proteſte qu'il a peché par erreur, pluſtoſt que par malice, & qu'à l'avenir il ſera plus ferme. Si nous rejettons ces penitens; auſſi-toſt le demon les jettera dans l'hereſie ou dans le ſchiſme avec leurs femmes & leurs enfans, qu'ils avoient conſervez. Les Stoïciens ont d'autres maximes, eux qui diſent que tous les pechez ſont égaux, & qu'un homme grave ne doit pas aiſément ſe laiſſer flechir: mais les Chrétiens ſont fort éloignez des philoſophes: ce qu'il dit à cauſe de Novatien, qui d'abord avoit fait profeſſion de la philoſophie Stoïcienne; & il conclud: Il a donc été reſolu, après avoir examiné les cas particuliers, que les libellatiques ſeroient admis dès à préſent, & que ceux qui ont ſacrifié, ſeroient ſecourus à la mort.

Au reſte il ne faut pas craindre que cette indulgence diminuë le nombre des martyrs: il ne laiſſe pas d'y avoir des vierges & des continens, quoi que l'on accorde la penitence aux adulteres: il eſt vrai qu'autrefois quelques évêques de cette province leur ont entierement fermé l'entrée de la penitence: mais ils ne ſe ſont pas ſeparez pour cela des autres évêques. Sans rompre le lien de la concorde, chaque évêque regle ſa conduite, dont il doit rendre compte à Dieu. Quant à ceux qui ne montrent point la douleur de leurs pechez, par des témoignages manifeſtes: nous avons été d'avis, de leur ôter toute eſperance de communion, s'ils commencent à la demander dans la maladie. Car ce n'eſt pas le regret du peché

peché qui les preſſe, mais la crainte de la mort; & celui-là ne merite pas d'être conſolé à la mort, qui n'a pas ſongé qu'il devoit mourir. Telle étoit alors cette diſcipline, que les Novatiens accuſoient de relâchement : S. Cyprien continuë.

Quant à ce que vous me demandez quelle hereſie Novatien a introduite: Sachez premierement que nous ne devons point être curieux de ce qu'il enſeigne, puiſqu'il enſeigne dehors. Il n'y a qu'une ſeule égliſe, que J. C. a diviſée en pluſieurs membres par tout le monde : & un épiſcopat, qui s'étend par la multitude des évêques que la concorde réunit: & celui-ci après l'inſtitution de Dieu, s'éforce de faire une égliſe humaine; & envoye ſes nouveaux apôtres en pluſieurs villes, pour mettre de nouveaux fondemens. Et quoi qu'il y ait depuis long-temps en chaque province des évêques ordonnez, venerables par leur age, par l'integrité de leur foi, & leur conſtance dans la perſecution: il oſe créer encore d'autres faux évêques. Quand il auroit eté évêque auparavant, il en perdroit le pouvoir, abandonnant le corps des évêques & l'unité de l'égliſe. C'eſt ce que S. Cyprien écrivoit à Antonien.

IV. Hiſtoire du vieillard Serapion. *Euſ.* VI. *hiſt.* c. 44.

Fabien évêque d'Antioche ſembloit incliner au ſchiſme & à la doctrine de Novatien. Sur quoi S. Denis d'Alexandrie lui écrivit une lettre, où il lui diſoit beaucoup de choſes de la penitence; & de ceux qui avoient foufert depuis peu le martyre à Alexandrie: puis il ajoûtoit : Je veux vous propoſer un exemple, qui eſt arrivé parmi nous: Il y avoit ici un vieillard fidelle nommé Serapion, qui après avoir paſſé ſans reproche la plus grande partie de ſa vie, étoit enfin tombé dans la perſecution. Il avoit ſouvent demandé grace, & on ne l'avoit point écou-

couté, parce qu'il avoit ſacrifié. Etant tombé malade, il demeura trois jours de ſuite ſans voix & ſans ſentiment: le quatriéme jour s'étant un peu éveille, il apella le fils de ſa fille & lui dit: Eh mon enfant juſques à quand veut-on me retenir? de grace qu'on ſe depêche: pour me congedier au plûtôt: appelle-moi quelqu'un des prêtres. Ayant dit cela il perdit encore la parole. L'enfant courut au prêtre: il étoit nuit & le prêtre étoit malade: il ne put donc y aller. J'avois donné ordre, que l'on donnât l'abſolution aux mourans s'ils la demandoient, & principalement s'ils l'avoient inſtamment demandée auparavant: afin qu'ils s'en allaſſent avec une bonne eiperance. Le prêtre donna donc à l'enfant un petit morceau de l'euchariſtie: lui ordonnant de la tremper & la faire couler dans la bouche du vieillard. L'enfant retourna, & comme il étoit proche, avant qu'il entrât, Serapion étant encore revenu à lui, dit: Viens-tu, mon enfant? le prêtre n'a pû venir: mais fais vîte ce qu'il a ordonné & me délivre. L'enfant trempa l'euchariſte & la fit auſſi-tôt couler dans la bouche du vieillard, qui rendit l'eſprit après un leger ſoupir. N'eſt-il pas manifeſte qu'il fut conſervé juſques à ce qu'il fût abſous de ſon peché & reconnu pour fidelle, à cauſe de tant de bonnes œuvres qu'il avoit faites?

Euſ. VI. hiſt. c. xlv. S. Denis d'Alexandrie fit pluſieurs autres écrits à cette occaſion. Une lettre à tous les Chrétiens d'Egypte, où il marquoit ce qu'il avoit ordonné touchant les apoſtats: diſtinguant les divers degrés de pechés. Une exhortation à ſon troupeau d'Alexandrie & une lettre à Origene en particulier, ſur le martyre, par où l'on void qu'il le tenoit en ſa communion. Il écrivit un traité de la penitence, adreſſé à Conon évêque d'Hermopolis: une lettre aux freres de Lao-

Laodicée, dont Thelymidres étoit évêque: une à ceux d'Armenie, dont l'évêque étoit Merouzane.

V. Concile d'Antioche contre Novatien.

D'ailleurs le pape S. Corneille écrivit à Fabien d'Antioche, depuis la reconciliation des confeſſeurs: outre deux lettres qu'il lui avoit écrites auparavant, touchant la condamnation de Novatien & le conſentement des autres égliſes. Dans cette derniere il expliquoit au long les crimes de Novatien & l'irregularité de ſon ordination: le retour des confeſſeurs qu'il avoit ſeduits, & comme tout le monde l'abandonnoit. A la fin de cette lettre étoient les noms des évêques aſſemblés à Rome, qui avoient condamné l'erreur de Novatien, & les noms de leurs égliſes. On y liſoit auſſi les noms & les égliſes de ceux, qui étant abſens, avoient envoyé à Rome leur avis & leur conſentement par lettres: & c'eſt peut-être ce que S. Jerôme appelle le concile d'Italie. *Euſ.* VI. *hiſt. c.* 43.

S. Corneille écrivit auſſi à S. Denis d'Alexandrie contre Novatien: & S. Denis dans ſa réponſe lui marquoit qu'il avoit été invité de ſe trouver à un concile, qui ſe devoit tenir à Antioche: où quelques-uns s'efforçoient d'établir l'*herеſie* de Novatien. Ceux qui avoient invité S. Denis à ce concile étoient Helenus évêque de Tarſe en Cilicie, Firmilien de Ceſarée en Capadoce, Theoctiſte de Ceſarée en Paleſtine, tous trois évêques de Metropoles voiſines d'Antioche. Mais avant la celebration du concile, Fabien mourut, après avoir tenu le ſiege environ deux ans depuis le martyre de S. Babylas. A Fabien ſucceda Demetrien quatorziéme évêque d'Antioche. Il tint le concile, où Novatien fut condamné & depoſé, comme favorisant le peché, en rendant la penitence impoſſible. *de ſcript. in Corn.* *Euſ.* VI. *hiſt. c.* 46. *Euſ. chr. an.* 253. *Li. Synod. to.* 1. *Conc.* 719.

Dans

VI. Second concile de S. Cyprien. *Ep.* 50. *P.* 53. *An.* 252.

Dans le temps de pâque de la même année 252. S. Cyprien receut une lettre de Fortunat & de cinq autres évêques d'Afrique, qui étant aſſemblés à Capſe, pour l'ordination d'un évêque: furent conſultes par l'évêque Superius, touchant trois Chretiens tombés dans la perſecution, nommés Ninus, Clementien & Florus. D'abord ayant eſté pris, ils avoient confeſſé le nom du Seigneur, & vaincu la violence des magiſtrats municipaux & l'emportement du peuple: enſuite étant cruellement tourmentés devant le proconſul, ils cederent à la rigueur des tourmens. Mais quoique leur chute eût eſté ſi peu volontaire, ils ne ceſſerent point de faire penitence pendant trois ans. Fortunat & les autres évêques conſultoient S. Cyprien, pour ſavoir s'il étoit permis d'admettre alors ces penitens à la communion. S. Cyprien répondit: Il me ſemble que c'eſt aſſés, qu'ils ayent perdu la gloire de la confeſſion, ſans que nous devions encore leur fermer la porte de l'indulgence. Toutefois parce que vous m'avés écrit de traiter cette affaire avec pluſieurs de nos confreres; & qu'à preſent ils ſont preſque tous arreſtés chés eux avec les freres, dans les premieres ſolemnités de la pâque; quand la feſte ſera paſſée & qu'ils s'aſſembleront avec moi; je l'examineray plus à fond: afin de vous écrire une reſolution certaine par le conſeil de pluſieurs évêques.

Ann. Cypr. an. 252. *n.* 6.

La pâque étoit cette année-là l'onziéme d'Avril. Après qu'elle fut paſſée, les évêques ſe rendirent à Carthage, où le concile fut celebré le jour des ides de May, c'eſt à dire le quinziéme. Ce fut le ſecond concile où S. Cyprien preſida, & il y eut quarante-deux évêques. On y examina les cauſes de tous ceux qui étoient tombés pendant la perſecution. On fit grande difference entre ceux qui étoient demeurés dans l'égli-

ſe

ſe & ceux qui avoient apoſtaſié : ſoit qu'ils fuſſent retournés au ſiecle & menaſſent une vie payenne : ſoit qu'ils ſe fuſſent joints aux heretiques ou ſchiſmatiques, pour faire la guerre à l'égliſe. Ceux qui étoient demeurés dans l'égliſe, pleurant continuellement leur peché & implorant la miſericorde divine, furent traités avec indulgence : & au lieu que dans le concile precedent il avoit eſté reſolu de ne leur donner la paix, que quand ils ſeroient en peril de mort : on ordonna dans celui-ci de la leur donner inceſſamment. La raiſon de ce changement de conduite, fut l'aproche de la perſecution : car les évêques conurent par des viſions & par des revelations frequentes & certaines, qu'elle alloit recommencer plus cruelle que devant.

On diſoit contre cette indulgence : que ceux qui après leur chute ſoufriroient le martyre, ſeroient aſſés purifiés par leur ſang, ſans avoir beſoin de recevoir la paix de l'évêque : qu'il étoit à craindre que pluſieurs ne la demandaſſent avec diſſimulation, & qu'après l'avoir receuë ils ne refuſaſſent de combattre. Mais on répondoit premierement : que pour eſtre propre au martyre, il falloit recevoir de l'égliſe les armes ſpirituelles, & eſtre ſoutenu par l'euchariſtie : que ceux qui s'enfuiroient dans les deſerts, quittant tout pour ſuivre le Seigneur, ne devoient pas mourir ſans la paix de l'égliſe, comme il arriveroit s'ils devenoient malades, ou tomboient entre les mains des voleurs. Quant aux hypocrites, diſoit-on, ils ſe trompent eux-mêmes : les évêques jugent par l'exterieur, il n'y a que Dieu qui ſonde les cœurs : il n'eſt pas juſte que les mauvais nuiſent aux bons, mais plûtoſt que les bons ſervent aux mauvais. Enfin l'on conclut, de recevoir ſans delai à la paix tous ceux que l'on jugeoit

Epiſt. 57. P. 54. geoit veritablement penitens : & on en écrivit une lettre ſynodale adreſſée au pape S. Corneille, qui porte en teſte les noms de quarante-deux évêques, dont Saint Cyprien eſt le premier.

VII. Schiſme de Fortunat.

L'heretique Privat, qui avoit eſté évêque de Lambeſe en Numidie, mais dépoſé pour ſes crimes, par un concile de quatre-vingt-dix évêques, vint ſe preſenter à ce concile de Carthage, accompagné du faux évêque Felix, qu'il avoit ordonné depuis ſa ſeparation : accompagné auſſi de Jovin & de Maxime, condamnés par neuf évêques, pour des ſacrifices impies, & pour d'autres crimes, & de nouveau excommuniés par le concile de Carthage, de l'année precedente. Privat ſe preſenta donc à ce concile, diſant qu'il vouloit ſe juſtifier : mais il n'y fut pas receu. De depit il ordonna un faux évêque de Carthage, ſavoir Fortunat l'un des cinq prêtres, qui l'année precedente avoient eſté chaſſés de l'égliſe. Il fut ordonné par Privat, Jovin, Maxime & Repoſte de Tuburſique : qui non ſeulement étoit tombé dans la perſecution, mais en avoit entraîné pluſieurs autres. Ces cinq évêques, accompagnés de quelque peu de ceux qui avoient ſacrifié, reconurent Fortunat pour évêque.

Epiſt. 59.

Il envoya auſſi-toſt à Rome, pour demander la communion du S. ſiege, comme évêque de Carthage. Le chef de la legation fut Feliciſſime, ancien ennemi de S. Cyprien & auteur du ſchiſme. Il ſe chargea de lettres, qui portoient, que Fortunat avoit eſté éleu par vingt-cinq évêques, & contenoient pluſieurs autres menſonges & pluſieurs calomnies contre S. Cyprien : & il s'embarqua pour l'Italie avec une troupe de gens de ſa faction. S. Cyprien ne s'empreſſa pas de donner à S. Corneille la nouvelle de cet attentat : non plus que de l'ordination du prêtre Maxime, qui

ayant

ayant eſté envoyé en Afrique par Novatien, y avoit eſté rejetté de la communion de l'égliſe, & que ſon party avoit depuis fait évêque. Il mépriſoit ces impertinences des heretiques & des ſchiſmatiques; & ne croyoit pas qu'il convînt à la dignité de l'égliſe catholique, de ſe mettre en peine de leurs folles entrepriſes. Il ſavoit que Feliciſſime & Fortunat étoient aſſés conus à S. Corneille, par les lettres de l'année precedente: comme étant du nombre des cinq prêtres excommuniés par les évêques d'Afrique. Il venoit d'envoyer au pape le nom des évêques d'Afrique, qui étoient catholiques, & ſans reproche: afin qu'il ſeuſt à qui lui & les autres évêques devoient écrire, & de qui ils devoient recevoir les lettres; & que tous les autres étoient ou tombés dans l'idolatrie ou hereriques. S. Cyprien ſe repoſoit ſur tout cela. Toutefois ayant trouvé l'occaſion de l'acolyte Felicien, homme de confiance, que le pape S. Corneille lui avoit envoyé avec l'évêque Perſée: entre autres avis, il lui donna encore celui-ci, de l'entrepriſe de Fortunat. Mais Felicien fut retardé: ſoit par le vent, ſoit par d'autres lettres de S. Cyprien qu'il attendoit: & le ſchiſmatique Feliciſſime ayant uſé de diligence, le prevint.

Quand il fut arrivé à Rome, il ſe preſenta à l'égliſe accompagné d'une troupe de ſchiſmatiques deſeſperés, pretendant faire reconoître Fortunat pour évêque de Carthage; mais le pape S. Corneille ne voulut pas ſeulement l'écouter, & le rejetta de l'égliſe avec une vigueur ſacerdotale: comme ayant eſté legitimement condamné pour de grands crimes. Car ce Feliciſſime avoit detourné de l'argent qu'il avoit en depoſt, corrompu des vierges & commis des adulteres. S. Corneille en donna avis à S. Cyprien, par une lettre pleine de charité & de

force, dont il chargea Satur acolyte. Les ſchiſmatiques ſe voyant rejettés, revinrent à la charge, avec des menaces & des emportemens furieux: diſant que s'il ne recevoit les lettres, dont ils étoient porteurs, ils les liroient publiquement, & diroient quantité de choſes honteuſes; & faiſant ſonner haut le nombre de vingt-cinq évêques, qu'ils diſoient avoir aſſiſté à l'ordination de Fortunat. S. Corneille fut ébranlé par ces menaces, & écrivit une ſeconde lettre à S. Cyprien, où il ſe plaignoit de n'avoir point receu d'avis de ſa part, touchant la pretenduë ordination de Fortunat: car l'acolyte Felicien n'étoit pas encore arrivé à Rome.

VIII. Lettre de S. Cyprien à S. Corneille. *Epiſt. 59. P. 55.*

S. Cyprien ayant receu cette ſeconde lettre de S. Corneille, lui répondit en ces termes: S'il eſt ainſi, mon tres-cher frere, que l'audace des mechans ſe faſſe craindre, & qu'ils emportent par leur inſolence, ce qu'ils ne peuvent obtenir par la juſtice: c'eſt fait de la vigueur épiſcopale, & de la puiſſance ſublime & divine du gouvernement de l'égliſe. Car les gentils & les Juifs nous menacent: les heretiques & tous ceux que le demon obſede témoignent leur rage, par des diſcours furieux: il ne faut pas toutefois ceder pour cela, ni croire que l'ennemi ſoit plus grand que J. C. parce qu'il a tant de puiſſance dans le ſiecle. Nous ne devons pas ſeulement conſiderer les menaces des gentils & des Juifs. Il n'importe qui nous trahiſſe; & ce ne nous eſt pas une honte de ſoufrir de nos freres comme J. C. en a ſoufert: ni à eux une gloire de faire ce qu'a fait Judas. Et enſuite: Les hereſies & les ſchiſmes ne ſont venus que faute d'obeïr au pontife de Dieu, & de ſonger, qu'il y a dans l'égliſe un ſeul évêque & un ſeul juge pour un temps, qui tient la place de J. C. Autre-

trement il ne ſe trouveroit perſone, qui après le jugement de Dieu, le ſufrage du peuple, le conſentement des autres évêques, ſe fiſt juge, non de l'évêque, mais de Dieu même: ſi ce n'eſt qu'il y ait quelqu'un aſſés impie & aſſés inſenſé, pour croire qu'un évêque ſe fait ſans le jugement de Dieu: tandis qu'il nous dit, qu'un paſſereau ne tombe pas à terre ſans ſa volonté. Il y a des évêques qui ne ſe font pas par la volonté de Dieu: mais ce ſont ceux qui ſe font hors de l'égliſe. Le Seigneur lui-même a ſoufert que pluſieurs le quittaſſent, ſe contentant de dire à ſes apôtres: Voulés-vous auſſi vous en aller? Mais Pierre, ſur qui il avoit bâti l'égliſe, répondit pour tous: Seigneur, à qui irons-nous? montrant que ceux qui quittent J. C. periſſent par leur faute: que l'égliſe qui croit en lui ne le quitte jamais; & que ceux-là ſont l'égliſe qui demeurent dans la maiſon de Dieu. *Joan.* VI. 67.

Enſuite, parlant des calomnies des ſchiſmatiques: Je ne dois pas, dit-il, les imiter en raportant le detail de leurs crimes: nous devons conſiderer ce que doivent dire & écrire des pontifes de Dieu: la douleur doit moins me faire parler que la modeſtie: & je ne dois pas donner lieu de croire, qu'étant attaqué je me defende par des mediſances. Je ne parle donc point des fraudes qu'ils ont faites à l'égliſe: je paſſe les conjurations, les adulteres, & divers genres de crimes: il y en a un ſeul dont je ne crois pas pouvoir me taire, parce qu'il ne s'agit ni de mon intereſt, ni de celui des hommes, mais de Dieu. C'eſt que dès le premier jour de la perſecution: lors que les pechez étoient recens, & que la fumée des ſacrifices abominables ſe voyoit encore, non ſeulement ſur les autels, mais dans les mains & la bouche des apoſtats; ils n'ont point ceſſé de communiquer avec eux, & de les de-

tourner de la penitence. En effet, les deux ſchiſmes, qui diviſoient alors l'égliſe, étoient fondez ſur des excès opoſez Novatien ne vouloit point que l'on donnât l'abſolution ni la paix à ceux qui étoient une fois tombés dans l'idolatrie: quelque penitence qu'ils fiſſent. Feliciſſime vouloit qu'on les recût d'abord ſans leur impoſer de penitence. S. Cyprien continuë: Non contents d'avoir ôté aux pecheurs l'eſperance de la ſatisfaction, leur faiſant perdre tout le ſentiment & le fruit de la penitence: ils ont encore établi hors de l'égliſe & contre l'égliſe une aſſemblée de leur faction, compoſée d'une troupe de gens, qui ne veulent point ſatisfaire à Dieu, pour les crimes dont ils ſe ſentent coupables.

Après cela ils oſent encore paſſer la mer; & porter des lettres de la part des ſchiſmatiques à la chaire de Pierre & à l'égliſe principale, qui eſt la ſource de l'unité ſacerdotale: ſans penſer que
Rom. 1. 8. ceux à qui ils s'adreſſent ſont ces Romains, dont l'apôtre a loüé ſi hautement la foi; & auprès de qui l'infidelité ne peut trouver d'accès. Mais quelles raiſons ont ils d'y aller, & d'y porter la nouvelle d'un faux évêque établi contre les évêques veritables? Car ou ils ſont contens de ce qu'ils ont fait; ou s'ils s'en repentent, ils ſavent où ils doivent revenir. Il eſt établi entre nous tous & avec juſtice, que chaque coupable ſoit examiné au lieu où le crime a eſté commis: une portion du troupeau eſt attribuée à chaque paſteur, pour la gouverner & en rendre compte au Seigneur. Il ne faut donc pas que ceux qui nous ſont ſoumis courent ça & là, & mettent la deſunion entre les évêques: mais qu'ils plaident leur cauſe au lieu où ils peuvent avoir des accuſateurs & des témoins de leur crime. Si ce n'eſt que ce petit nombre de deſeſperez ne trouve pas ſuffiſante

ſante l'autorité des évêques d'Afrique, qui les ont déja jugez & condamnez. Leur cauſe a eſté examinée, leur ſentence prononcée; & il eſt indigne de la gravité des évêques, qu'on leur pût reprocher d'être legers & inconſtans: puiſque le Seigneur nous aprend que nous ne devons dire que: Oüy, oüy: Non, non. Si l'on compte ceux qui les jugerent l'année derniere avec les prêtres & les diacres: on en trouvera plus qu'il n'en paroît maintenant avec Fortunat. C'eſt ainſi que S. Cyprien écrivant au pape même, ſe plaint d'une appellation à Rome, comme d'un procedé notoirement irregulier.

Il ajoûte que la plûpart des ſchiſmatiques revenoient à l'égliſe, mais qu'il ne les recevoit pas ſans choix. Car, dit-il, il y en a, à qui pluſieurs crimes, ou l'oppoſition de nos freres font un tel obſtacle, qu'il n'eſt pas poſſible de les recevoir, au ſcandale du plus grand nombre: pour recueillir de miſerables fragments, il ne faut pas bleſſer ce qui eſt ſain & entier. Et enſuite: Je ſouhaite que tous retournent à l'égliſe: je remets tout, je diſſimule, je n'examine pas en toute rigueur les fautes commiſes contre Dieu: je peche preſque moi même, par trop de facilité: j'embraſſe avec joye & avec amour ceux qui reviennent avec repentir & qui confeſſent humblement leur peché. Mais ſi quelques-uns croyent ſe pouvoir ouvrir la porte de l'égliſe, par les menaces & par la terreur, plûtoſt que par les prieres & les ſoumiſſions: qu'ils ſachent que le camp invincible de J. C. ne cede point à des menaces. Un évêque tenant l'évangile & gardant les preeeptes de J. C. peut eſtre tué, mais il ne peut eſtre vaincu. Faut-il abandonner la dignité de l'égliſe catholique, afin que celui qui y preſide ſoit jugé par ceux qui en ſont dehors? Que reſte-t-il, ſinon que l'égliſe cede au Capitole; que les prêtres ſe retirent, em-

portant l'autel du Seigneur; & que les idoles avec leurs autels prophanes paſſent au milieu de notre ſanctuaire? Ce ſanctuaire eſtoit un demi cercle, où les prêtres eſtoient aſſis, ayant l'évêque au milieu d'eux, & environant la table ſacrée, où l'on offroit le S. Sacrifice. Saint Cyprien continuë: Ne ſeroit-ce pas donner à Novatien une ample matiere de declamer contre nous; ſi ceux qui ont renié publiquement J. C. non ſeulement ſont receus ſans penitence, mais encore ſe rendent terribles? S'ils demandent la paix, qu'ils quittent les armes; s'ils veulent ſatisfaire, pourquoi menacent-ils? qu'ils ſachent que les prêtres de Dieu ne les craignent point. Quand l'Antechriſt viendra, on ne lui cedera pas, parce qu'il menacera de mort ceux qui lui reſiſteront. Il ne nous importe, par qui & quand nous ſoyons tuez; puiſque nous recevrons toûjours de N. S. la recompenſe de notre mort. Et quoi que je ſache, que l'affection que nous nous devons, vous oblige de lire toûjours mes lettres à votre clergé & à votre peuple: je vous prie neanmoins de faire cette fois à ma priere, ce que vous faites de vous même: afin que ſi les diſcours empoiſonnez que l'on a répandus contre moi, ont laiſſé quelque mauvaiſe impreſſion, elle ſoit entierement effacée. Enfin il avertit les fidelles de Rome de n'avoir aucun commerce avec les ſchiſmatiques, non pas même dans les repas ou les converſations. C'eſt ce qui m'a ſemblé de plus remarquable dans cette lettre de S. Cyprien à S. Corneille.

IX. Perſecution de Gallus. *Cypr. ep. 58. Euſeb. chr. an. 253. Oroſ. VII. c. 11.*

La perſecution dont les évêques avoient eſté avertis du ciel eſtoit déja commencée, à l'occaſion d'une peſte violente qui s'étendit en pluſieurs parties de l'empire. L'empereur Hoſtilien en eſtoit mort: & comme elle augmentoit, Gallus & ſon fils Voluſien eurent recours à leurs dieux;

&

& envoyerent des édits par toutes les provinces, pour ordonner des ſacrifices. S. Cyprien fut demandé pour la ſeconde fois dans le cirque, par les cris du peuple de Carthage, pour eſtre exposé à un lion: & on croit que ce fut alors qu'il écrivit le traité de l'exhortation au martyre. Le pape S. Corneille fut le premier à Rome, qui confeſſa le nom de J. C. dans cette perſecution: ſon exemple encouragea tellement les fidelles, que tous ceux qui ſeurent qu'il eſtoit interrogé accoururent, pour confeſſer avec lui: & pluſieurs de ceux qui eſtoient tombés ſe releverent en cette occaſion. S. Corneille ayant donc refuſé de ſacrifier aux faux dieux, fut envoyé en exil par ordre de l'empereur Gallus à Centumcelles, aujourd'huy Civitavechia, qui eſtoit un lieu tres-agreable à 45. milles de Rome. Là il receut une lettre de S. Cyprien, qui le congratuloit & toute l'égliſe Romaine, de ſa glorieuſe confeſſion. Il marque la difference de Novatien, que les perſecuteurs laiſſoient cependant en repos: puis il conclut: Puiſque nous ſommes avertis par la providence divine, que le jour de notre combat approche: appliquons-nous ſans ceſſe avec tout le peuple aux jeûnes, aux veilles & aux prieres. Souvenons-nous les uns des autres, & qui que ce ſoit de nous, qui ſorte d'ici le premier, par la miſericorde de Dieu, que notre charité continuë auprès de lui: & que nos prieres ne ceſſent point pour nos freres. Ainſi parloit le confeſſeur Cyprien au confeſſeur Corneille.

Cypr. ep. 59. P. 55.

Plin. VI. epiſt. 31. Cypr. ep. 60. P. 57.

X. Martyre de S. Hippolyte, & du Pape S. Corneille.

Un des plus illuſtres martyrs de Rome, que l'on raporte à cette perſecution, & à l'an 252. fut S. Hippolyte prêtre, qui avoit ſuivi le ſchiſme de Novat & de Novatien. Comme on le menoit au martyre: le peuple dont il avoit le ſoin, & qui par affection le ſuivoit en grand nombre, le conſulta quel étoit le meilleur parti.

Acta ſinc. p. 155. en Prudent.

Fuyés, dit-il, le malheureux Novat & revenés à l'égliſe catholique. Je voi maintenant les choſes tout autrement ; & je me repens de ce que j'ay enſeigné. Après qu'il eut ainſi detrompé ſon peuple, il fut mené à Oſtie : où le prefet de Rome eſtoit allé ce jour-là, pour eſtendre la perſecution hors de la ville, qu'il avoit déja remplie de ſang. Il eſtoit ſur ſon tribunal environné de bourreaux & d'inſtrumens de ſupplices, & devant lui des troupes de fideles, dont la craſſe & les cheveux longs montroient qu'ils avoient croupi long-temps en priſon. Mais voyant que les tourmens eſtoient inutiles, & qu'il n'en pouvoit ébranler aucun, il les condamna tous à la mort. A l'un il fit couper la tête, il fit mettre l'autre en croix, il en fit jetter pluſieurs dans une barque pourrie, qui coula promptement à fonds.

On lui preſenta le vieillard Hippolyte chargé de chaînes ; & une foule de jeunes gens crioit tout autour, que c'eſtoit le chef des Chrétiens ; qu'il devoit perir par quelque nouveau genre de ſupplice. Comment s'appelle-t-il ? dit le prefect. Ils répondirent, qu'il ſe nommoit Hippolyte. Qu'il ſoit donc traité comme Hippolyte, dit le prefet, & qu'il ſoit traîné par des chevaux indomptés. Il faiſoit alluſion à Hippolyte fils de Theſée, fameux dans les poëtes profanes : qui fuyant la colere de ſon pere, rencontra un monſtre, dont ſes chevaux furent épouvantés : enſorte qu'il tomba de ſon chariot, fut traîné & mis en pieces. Auſſi-toſt on prend d'un haras deux chevaux des plus farouches : on les attache enſemble à grande peine, & on paſſe entr'eux au lieu de timon une longue corde, au bout de laquelle on attache les pieds du martyr. Puis ils excitent les chevaux par de grands cris, des coups de foüet & des aiguillons. Les dernieres paroles du ſaint, que

Ovid. xv. metam. fab. 45.

que l'on entendit, furent : Seigneur, ils déchirent mon corps, prenés mon ame. Les chevaux commencerent à l'emporter avec furie, dans les bois, ſur les rochers & ſur les épines. Ils abattent les hayes & rompent tous les obſtacles: leur chemin eſt arroſé du ſang du martyr, & ſon corps déchiré en mille pieces, qui demeurent éparſes de tous côtés. Les fidelles ſuivoient fondant en larmes; & conduits par les traces de ſon ſang ramaſſoient ſoigneuſement ſes reliques, & juſques au ſang, dont la terre ou les arbres étoient imbibés, & qu'ils recueilloient avec des éponges. Enfin ils l'enſevelirent à Rome dans les Catacombes, auprès d'un autel. On celebre ſa memoire le 13. d'Aouſt.

Le pape S. Corneille mourut dans ſon exil cette même année 252. le 14. de Septembre; après avoir tenu le S. Siége un an & environ cinq mois. Les quatre lettres qu'il avoit écrites à Fabius évêque d'Antioche au ſujet de Novatien, reſtoient du temps de S. Jerôme. Au pape S. Corneille ſucceda Lucius, l'un des prêtres confeſſeurs, qui avoient eſté exilez avec lui: mais Lucius fut encore relegué par les perſecuteurs, peu de temps après ſon élection. Si-toſt que S. Cyprien l'eut appriſe, il lui écrivit: pour ſe réjoüir avec lui du double honeur qu'il avoit receu, de la confeſſion & du ſacerdoce. L'exil du pape Lucius ne fut pas long, & il lui fut permis de revenir à Rome: & S. Cyprien avec les évêques ſes confreres lui écrivit une ſeconde lettre, pour le congratuler de ſon retour. Nous comprenons, dit-il, mon tres-cher frere, les ſalutaires conſeils de Dieu, & pourquoi cette perſecution ſubite s'eſt élevée. Le Seigneur a voulu confondre les heretiques; & montrer quelle eſtoit l'égliſe, quel eſtoit l'unique évêque eleu par ſon ordre, les prêtres unis à l'évêque, le veritable peuple de

lib. Pontif. Pagi an. 252. n. 11. Hier. ſcript. in Corn.

ep. 61.

lib. Pontif.

ead. ep. 61.

J. C. qui eſtoient ceux que l'ennemi attaquoit; qui eſtoient au contraire ceux que le demon épargnoit, comme lui eſtant acquis. Le pape Lucius ne tint le S. Siége que cinq mois; & mourut le 4. de Mars l'an 253. Le 13. de May ſuivant on éleut Eſtienne: qui gouverna quatre ans & près de trois mois.

Euſ. chr. 254. Idem. VII. hiſt. c. 2. Calend. Rom. Buch. Pagi. an. 253. n. 2.

XI. Converſion de Neoceſarée.

Cependant la peſte qui continuoit avec violence, fut cauſe dans le Pont de la converſion de pluſieurs infideles. Car elle y commença dans une feſte ſolemnelle, qu'ils celebroient à Neoceſarée en l'honeur d'un de leurs faux dieux. Tout le peuple du païs y venoit en foule, le théatre eſtoit plein, & cette année la preſſe y fut ſi grande: que ni les muſiciens, ni les joüeurs de gobelets & les autres charlatans ne pouvoient ſe faire entendre, ni montrer leur adreſſe. Alors cette grande multitude s'écria tout d'une voix: Jupiter fais nous de la place. S. Gregoire Thaumaturge l'ayant apris, envoya un des ſiens leur dire: qu'ils auroient bien-toſt plus de place qu'ils ne voudroient. En effet la peſte ſe mit dans cette même aſſemblée, & changea les danſes & les chants de joye en cantiques funebres: ce fut comme un feu, qui s'étendit promptement dans toutes les maiſons. Les temples eſtoient pleins de malades qui alloient implorer le ſecours de leurs dieux & y demeuroient morts: on les voyoit autour des fontaines chercher du rafraîchiſſement, qu'ils ne trouvoient point. Pluſieurs alloient eux-mêmes dans les ſepulcres: parce que les vivans ne ſuffiſoient plus pour enſevelir les morts. Des ſpectres entroient dans les maiſons, comme pour les avertir, & la mort ſuivoit auſſi-tôt. En cette extremité ils eurent recours à S. Gregoire; & ſi-tôt que le ſpectre funeſte eſtoit entré dans une maiſon, on prioit le S. évêque d'y venir faire des prieres. Il chaſſoit par

Greg. Nyſſ. vita Thaum. p. 1907. D.

tout

tout la maladie, & le bruit s'en répandant d'une maiſon à l'autre, on ne cherchoit plus d'autre remede: on ne conſultoit plus les oracles, on ne faiſoit plus de ſacrifices, on ne demeuroit plus dans les temples. Tous regardoient le ſaint évêque, & chacun vouloit l'attirer chez ſoi; la recompenſe qu'il tiroit d'eux eſtoit le ſalut de leurs ames. Ainſi il les convertit tous: les uns pour les avoir delivrez de la maladie, les autres par la crainte d'y tomber.

XII. Traité de S. Cyprien de la mortalité. *Pont. in vita Cypr.*

En Afrique la maladie ne fut pas moindre: chacun fuyoit les malades, & les expoſoit ſans pitié. Carthage eſtoit pleine de corps morts, dont perſonne ne prenoit ſoin, ſinon autant que l'intereſt l'y engageoit. Alors S. Cyprien aſſembla le peuple & l'excita aux œuvres de charité, par les exemples de l'écriture ſainte: ajoûtant que nous devons imiter la bonté de Dieu, & aſſiſter même nos ennemis. Il diſtribua auſſi-tôt à chacun des fidelles ſa fonction ſelon les conditions: les pauvres contribuoient de leur travail, les riches de leurs biens. Ainſi on donna un ſecours conſiderable, non ſeulement aux Chrétiens, mais aux payens même, qui perſecutoient l'égliſe.

S. Cyprien écrivit auſſi le traité de la mortalité, pour conſoler les fidelles & les animer au mépris de la mort. Quelques-uns, dit-il, ſont touchés de ce que cette maladie attaque les nôtres, auſſi-bien que les infidelles. Comme ſi le Chrétien n'avoit embraſſé la foi, qu'afin d'eſtre exempt de maux, & de joüir heureuſement de ce monde: & comme ſi en ſoufrant toutes les adverſités temporelles, il n'étoit pas reſervé aux délices de la vie future. Si un Chrétien comprend à quelles conditions il eſt entré dans l'égliſe: il ſaura qu'il doit ſoufrir dans le ſiécle plus que les autres; ayant à ſoûtenir de plus grands combats contre le demon. Mais quelqu'un dira:

Ce qui m'afflige, eſt que je m'étois préparé à la confeſſion de la foi; & que je ſuis privé du martyre, qui m'etoit ſeur. Premierement le martyre n'eſt pas en vôtre pouvoir: Dieu en favoriſe qui il lui plaît; & vous ne pouvés dire, que vous ayés perdu, ce que vous ne ſaviés ſi vous meritésde recevoir. De plus Dieu qui ſonde les cœurs, voit vôtre bonne diſpoſition, & ne la laiſſera pas ſans récompenſe. Et enſuite: Enfin pour nous montrer plus clairement le jugement de la divine providence: un des évêques nos confreres, abbatu par la maladie & alarmé des aproches de la mort, demandoit un peu de temps: alors il ſe préſenta à lui un jeune homme ſi majeſtueux, d'une taille ſi avantageuſe, d'un regard ſi éclatant; qu'un mortel eût eu peine à le voir, s'il n'euſt eſté preſt à ſortir du monde. Ce jeune homme, témoignant quelque indignation par le ſon de ſa voix, lui dit: Vous craignés de ſoufrir: vous ne voulés point ſortir d'ici: que voulés-vous que je vous faſſe? Puis il ajoûte: Moi-même qui ſuis le dernier de tous, combien de fois Dieu m'a-t-il commandé en revelation, de prêcher ſouvent, qu'il ne faut point pleurer nos freres quand il les apelle, puiſque nous ſavons qu'ils ne ſont pas perdus, mais ſeulement partis les premiers, comme pour un voyage: & que nous ne devons pas prendre ici des habits noirs, puiſque nous ſavons qu'ils en portent là haut de blancs: ni donner ſujet aux infidelles de nous reprocher, que nous pleurons comme perdus, ceux que nous diſons qui vivent avec Dieu. Ce que S. Cyprien dit ici des habits noirs, marque que les Chrétiens d'Afrique ne portoient pas d'ordinaire cette couleur, comme pluſieurs autres. Au reſte chés les Romains les hommes portoient le deüil avec du noir, le femmes avec du blanc.

Baron. an. 256. n. 18. &c. Herodian. lib. IV. init. Plut. quæſt. Rom. 26.

Ou-

XIII. S. Cyprien contre Demetrien. *Zoſim. in Voluſ. p.* 645.

Outre la peſte l'empire étoit affligé de pluſieurs guerres, les Scythes, les Goths & d'autres barbares ravageoient l'Europe: les Perſes vinrent juſques à Antioche, la prirent & la pillerent. On rejettoit à l'ordinaire ſur les Chrétiens la cauſe de tous ces maux. C'eſt le ſujet du livre de S. Cyprien contre le juge Demetrien: où parlant de la foibleſſe des faux dieux, il dit: O ſi tu voulois les écouter, & voir, quand nous les conjurons pour les chaſſer des corps qu'ils poſſedent, comme ils ſont tourmentés par nos armes ſpirituelles: comme ils pleurent & comme ils crient, ſentant les coups de la puiſſance divine! Reconois la verité de ce que je dis: crois-en du moins ces dieux, que tu adores. Tu verras ceux que tu pries nous prier eux-mêmes: ceux que tu reſpectes comme tes maîtres, trembler ſous nos mains comme enchaînés. Tu dois au moins avoir honte de ton erreur, en voyant tes dieux découvrir ce qu'ils ſont, ſitoſt que nous les interrogeons; & ne pouvoir cacher leur illuſion, même en vôtre preſence.

Il dit que Dieu envoye toutes ces playes, pour vanger le ſang innocent des Chrétiens: quoi que les Chrétiens en ſoient frapez eux-mêmes. Car les adverſitez du monde ne ſont des peines, que pour celui qui met toute ſa joye & ſa gloire dans le monde. Celui-là s'afflige d'y être mal, qui ne peut être bien ailleurs, qui met ici tout ſon bonheur: à qui quand il ſera ſorti de cette vie courte & fragile, il ne reſte que le ſuplice & la douleur. Pour nous ni les adverſitez ne nous abbattent, ni les peſtes ou les maladies ne nous font murmurer. Nous vivons plus par l'eſprit que par la chair: & nous ſavons que ce qui eſt pour vous un ſuplice, eſt pour nous une épreuve. Croyez-vous que nos ſoufrances ſoient égales, voyant que nous les portons d'une ma-

niere ſi differente? Chés vous on ne void qu'une impatience plaintive: chés nous une patience courageuſe, pieuſe, toûjours tranquille, reconnoiſſante envers Dieu: perſonne de nous ne cherche ici ni joye ni proſperité: mais il demeure doux, paiſible, & ferme contre les revolutions du monde, attendant le temps des promeſſes divines. Nous avons la force de l'eſperance & la fermeté de la foi; l'eſprit élevé au milieu des debris du monde, qui tombe en ruine: une vertu immobile, une patience toûjours contente, une ame toûjours aſſurée de ſon Dieu. Tels étoient alors les Chrétiens.

XIV. Charité des Chrétiens envers les captifs. *Aug. ad Heſich. ep. 199. n. 35.*

Pluſieurs villes de Numidie furent affligées d'une incurſion de barbares; aparemment de ceux, qui habitant les terres plus avaucées vers les deſerts, ne furent jamais ſoûmis aux Romains. Ils emmenerent en captivité pluſieurs Chrétiens de l'un & de l'autre ſexe. Huit évêques des villes où ce malheur étoit arrivé, en écrivirent à S. Cyprien: lui demandant quelques ſecours, pour racheter ces captifs. Cyprien ne put lire ces lettres ſans repandre des larmes, & il fut particulierement touché du peril des vierges. Il fit part de ces lettres aux fidelles de Carthage: qui touchés de la même douleur contribuerent tous à cette bonne œuvre aiſément & abondamment. Tout ce que donna le clergé & le peuple de Carthage montoit à cent mille ſeſterces; c'eſt à dire, environ ſept mille cinq cens livres. D'autres évêques qui ſe trouverent preſens, donnerent auſſi quelques petites ſommes, pour eux & pour leur peuple. S. Cyprien envoya tout cet argent aux évêques de Numidie, avec une lettre, où il diſoit: Si pour éprouver nôtre charité il arrivoit quelque pareil accident, ne feignez point de nous l'écrire; & encore que toute nôtre égliſe demande par ſes prieres, qu'il n'arrive

Epiſt. 62.

rive plus rien de tel; ſoyez aſſurés que s'il arrive, elle donnera du ſecours volontiers & abondamment. Et afin que vous priez à l'intention de nos freres & de nos ſœurs, qui ont contribué de bonne grace à cette bonne œuvre: j'ai mis ici les noms de chacun d'eux.

XV. S. Cyprien condamne les Aquariens. *Epiſt.* 63.

Dans ce même temps de la perſécution, S. Cyprien receut ordre de Dieu, de faire obſerver l'inſtitution de J. C. dans l'oblation du calice au S. ſacrifice. Car il y avoit quelques évêques, qui par ignorance, ou par ſimplicité, n'y employoient que de l'eau: parce qu'ils offroient le S. ſacrifice de grand matin, & craignoient d'eſtre reconus pour Chrétiens, à l'odeur du vin. Au reſte, ils ne faiſoient point de difficulté d'offrir du vin le ſoir à l'heure du ſouper. Car il étoit encore en uſage d'offrir le S. ſacrifice de l'euchariſtie deux fois le jour, le matin & le ſoir: mais le ſacrifice du ſoir étoit moins ſolemnel, parce que l'on ne pouvoit pas y aſſembler le peuple. Cet abus de conſacrer le matin avec de l'eau ſeule, avoit paſſé en coûtume; & pour la combattre S. Cyprien écrivit à Cecilius: s'excuſant de ce qu'il entreprenoit de corriger les autres, ſur l'ordre exprès qu'il en avoit receu de Dieu. La regle qu'il donne eſt, que dans le S. ſacrifice nous devons ſeulement faire ce que le Seigneur a fait le premier pour nous. *Tertull. Coro. c.* 3.

Il prouve par les figures de l'ancien teſtament, la neceſſité d'offrir du vin: principalement par l'exemple de Melchiſedech, ſelon l'ordre duquel J. C. eſt ſacrificateur. Et cet ordre, dit-il, conſiſte en ce que Melchiſedech fut ſacrificateur du Dieu tres-haut, en ce qu'il offrit du pain & du vin, & qu'il benit Abraham. Car qui eſt plûtôt ſacrificateur du Dieu tres-haut que N. S. J. C. qui a offert un ſacrifice à Dieu le Pere, qui a offert le même, que Melchiſedech avoit offert, à ſa- *Pſalm.* 109.

voir,

voir ſon corps & ſon ſang : & a beni Abraham ; en beniſſant tout le peuple fidelle ? Il dit que l'eau dans les ſaintes écritures ſignifie le baptême, & que le vin ſignifie l'euchariſtie : que comme le vin commun relâche l'eſprit & delivre de la triſteſſe : ainſi en beuvant le ſang du Seigneur, nous perdons la memoire du vieil homme, nous oublions la premiere vie paſſée dans le ſiecle ; & le cœur affligé de ſes pechés, eſt dilaté par la joye de la miſericorde divine. Que l'eau ſignifie le peuple, comme il eſt dit dans l'écriture. Ainſi quand on meſle de l'eau au vin dans le calice, on marque l'union du peuple fidelle avec J. C. en qui il croit, & dont il ne peut eſtre ſeparé : d'où il conclud que dans la conſecration du calice, on ne peut non plus ofrir de l'eau ſeule, que du vin ſeul. Il ajoûte : Le prêtre eſt veritablement vicaire de J C. quand il imite ce que J. C. a fait : & il ofre alors dans l'égliſe un veritable ſacrifice à Dieu le Pere, quand il l'ofre comme J. C. l'a ofert. Ainſi parle S. Cyprien du ſacrifice de l'euchariſtie.

Apoc. XVIII. 15.

XVI. Fin d'Origene. Son ouvrage contre Celſe. *Sup. liv.* III. *n.* 21. *Orig. in Celſ. lib.* 2. *p.* 8.

Origene mourut vers ce temps-là, ſous le regne de Gallus & au commencement de l'année 253. Il avoit ſoixante-neuf ans ; & s'étoit occupé juſques à la fin à ſervir l'égliſe, par ſes diſcours & par ſes écrits. Un de ſes derniers & le plus utile de ceux qui nous reſtent, eſt l'ouvrage contre Celſe philoſophe Epicurien, qui du temps de l'empereur Adrien avoit écrit un livre plein de calomnies & d'injures contre la religion chrétienne ; Origene entreprit cette réponſe à la ſollicitation de ſon amy Ambroiſe : & la commence en diſant : qu'il euſt peut-eſtre eſté plus à propos, d'imiter J. C. qui ne répondoit aux calomnies de ſes ennemis, que par les merveilles de ſa vie, gardant le ſilence devant ſes juges. Ainſi quoi qu'il ſoit toûjours calomnié, tant qu'il y

au-

aura de la malice dans les hommes: il ne ſe defend que par la vie de ſes veritables diſciples, dont l'éclat l'emporte ſur tous les menſonges. Cette réponſe, dit-il, eſt inutile pour les veritables fidelles. S. Paul ne compte point les paroles entre les tentations, qui pourroient nous ſeparer de la foi: j'écris ſeulement pour les infidelles & pour les foibles Chrétiens. *Rom.* VIII. 37. 38.

Il ne ſe contente pas de détruire les objections particulieres de Celſe, il en ſappe les fondemens, & établit ſolidement la religion chrétiene, non par des raiſonnemens, mais par des faits conſtans: par les propheties qui ont promis J. C. par ſes miracles & par les mœurs de ſes diſciples. La foi, même ſans raiſonemens, eſt neceſſaire, parce que le commun des hommes n'a ni la capacité ni le loiſir d'examiner: toute la vie humaine roule ſur la creance de certaines maximes communes de conduite: & les philoſophes qui ſe piquoient tant de raiſonnement, choiſiſſoient une ſecte plûtoſt qu'une autre, ſur quelques préjugés ſouvent legers & temeraires. Il eſt bien plus raiſonnable, puis qu'il faut croire, de ſuivre l'autorité divine. Le ſtile de l'écriture, que les payens mepriſoient comme trop ſimple, étoit neceſſaire pour ce deſſein, de ſe faire entendre à tous les hommes: au lieu que les écrits de Platon & des autres philoſophes, n'étoient d'uſage que pour les gens d'eſprit & les ſavans. Mais quoi que les Chrétiens s'apliquent à l'inſtruction des ſimples, où les raiſonnemens ſont peu d'uſage: ils ne negligent pas la converſion des ſages, ni les raiſonnemens qui leur conviennent. Ils ont apris de S. Paul à ne pas croire temerairement. *Lib.* IV. *init.* *Lib.* I. *p.* 9. 10. *Lib.* VI. *init.* *Lib.* III. *p.* 143. *Lib.* VI. *p.* 281. 2. *Cor.* XV. 2.

Quant aux propheties: il eſt juſte d'ajoûter foi aux livres des Juifs, du moins comme à ceux des autres nations: chacune pour ce qui regarde ſes

Lib. 1. *p.* 13. ſes antiquitez. Or on ne peut douter de l'antiquité des Juifs, ſi l'on conſidere les preuves que donne Joſeph dans les livres contre Appion & Tatien contre les Grecs. Il eſtoit neceſſaire que les Juifs euſſent des prophetes, quand ce n'eût eſté que pour les détourner de conſulter les oracles & les devins des payens: autrement la vraie religion eût paru inferieure aux fauſſes. Origene raporte les principales propheties, qui ont prédit diſtinctement la naiſſance, la paſſion, la mort & les autres circonſtances de l'avenement de J. C. & obſerve que depuis qu'il eſt venu, les Juifs n'ont plus ni propheties, ni miracles, ni aucune marque de l'aſſiſtance divine: comme l'on en void chés les Chrétiens. On opoſoit aux propheties les oracles des payens: mais les plus ſages d'entr'eux n'y ajoûtoient guére de foi; & quand il y eût eu quelque choſe de ſurnaturel: le peu de vertu de ceux qui les rendoient, & la maniere honteuſe dont la pythoniſſe eſtoit inſpirée, devoit faire croire que des eſprits impurs en eſtoient les auteurs; au lieu que les prophetes de Dieu eſtoient d'ordinaire les plus ſaints perſonages. L'obſcurité ſembloit commune aux uns & aux autres: mais il y a cette difference, que les oracles prophanes eſtoient toûjours obſcurs ou ambigus: au lieu que les prophetes parlent clairement, dans tout ce qui devoit eſtre entendu auſſi-toſt, principalement dans les exhortations & les inſtructions morales. Auſſi a-t-on conſervé leurs diſcours, pour ſervir à la poſterité, par les inſtructions & par les prédictions. Il y a des choſes obſcures, pour exercer ceux qui ont le courage de les étudier: mais il n'y a preſque rien que l'on ne puiſſe entendre, quand on confere les manieres de parler ſemblables, & quand on prend toute la ſuite de la doctrine: en ſorte qu'il n'eſt pas libre de leur donner telle explication que l'on veut.

P. 14. *P.* 25. *P.* 39. *&c.* *P.* 62. *Ib.* 11. *P.* 338.

Cel-

Celſe ne nioit pas que J. C. eût fait des miracles: mais il les attribuoit à la magie, qu'il avoit, diſoit-il, apriſe en Egypte; & comme l'evangile même fait mention de faux prophetes & de faux miracles: il vouloit les confondre & attribuer tout également à l'art magique & à l'operation des demons. Origene ſoutient que poſant une fois quelque puiſſance au deſſus de la nature, s'il y en a une mauvaiſe, il faut qu'il y en ait une bonne encore ſuperieure; & par conſequent s'il y a de faux miracles, dont les demons ſoient auteurs, il y en a de vrais qui viennent de Dieu: or il y a des moyens ſeurs de les diſcerner: les mœurs de ceux qui les font, leur doctrine & les effets qui en ſuivent. Moïſe & les prophetes, J. C. & ſes diſciples n'ont rien enſeigné que de tres-digne de Dieu, conforme à la raiſon, utile aux bonnes mœurs & à la ſocieté civile: ils ont pratiqué les premiers ce qu'ils enſeignoient; & l'effet a eſté grand & permanent. Moïſe a formé une nation entiere, gouvernée par des loix ſaintes & des mœurs pures: J. C. a raſſemblé toutes les nations dans la connoiſſance du vrai Dieu, & dans la pratique des mœurs les plus conformes à la raiſon. Les charlatans ne cherchent point à corriger les hommes, eſtant eux-mêmes tres-corrompus; & les miracles des impoſteurs ont eu peu de ſuite. Je ne crois pas, dit Origene, qu'il reſte trente ſectateurs de Simon le magicien, dans tout le monde, quoique jamais ils n'ayent eſté perſecutez: les diſciples de Theudas & de Judas de Galilée furent bien-tôt diſſipez.

XVII. Miracles de J. C.

Lib. II. *p.* 61.

Lib. I. *p.* 54.

Lib. I. *p.* 44. *Lib.* VI. *p.* 282.

La réſurrection de J. C. ne peut être ſoupçonnée d'aucun artifice. Il eſt mort en public, ſur une croix, à la face de tout le peuple Juif, avec toutes les autres circonſtances de ſa mort & de ſa ſepulture, que les évangeliſtes ont remarquées.

Lib. II. *p.* 95.

quées. Et il ne faut point demander: pourquoi il n'a pas diſparu eſtant ſur la croix, ou pourquoi il n'a pas apparu à tout le monde après ſa
P. 102. reſurrection? Ce n'eſt pas à nous à preſcrire à
P. 100. Dieu comment il doit faire ſes miracles. Il ſuffit que J. C. a apparu à Pierre, comme aux premices des apôtres: puis à tous les douze, puis à
Lib. 1. *p.* 24. cinq-cens diſciples tout à la fois. S'ils ne l'avoient veu reſſuſcité & n'avoient eſté perſuadez de ſa divinité: comment leur ſeroit-il venu dans l'eſprit de ne point craindre d'eſtre traitez comme lui: d'affronter le peril, & de quitter leur pais, pour enſeigner, ſuivant ſon ordre, la doctrine qu'ils avoient receuë de lui? Sa mort honteuſe devoit avoir effacé l'opinion qu'ils en avoient conceuë, ils devoient ſe regarder comme trompez, & eſtre les premiers à le condamner: Il falloit qu'ils euſſent vû quelque choſe de bien extraordinaire, qui les obligeât, non ſeulement à ſuivre ſa doctrine, mais à la faire ſuivre aux
Lib. 5. autres: & pour cet effet embraſſer une vie errante, s'expoſer à une mort certaine, en oſant innover par tout, & renoncer à l'amitié de tous ceux qui ne changeoient pas d'opinions & de
P. 81. mœurs. On doit croire ceux, qui ſoufrent tous les tourmens & la mort même, plûtoſt que de bleſſer la verité, ſeulement d'une parole, en ce qui regarde Dieu: qui raportent de bonne foi, ce qui ſemble honteux à leur maître & à eux-
Lib. 1. *p.* 48. mêmes.

D'ailleurs les apôtres n'étoient ni des ſages, ni des ſavans; mais des hommes de la lie du peuple, qui n'avoient pas même apris à lire; & chargez de pechez, comme Celſe le reprochoit, & ils le confeſſent eux-mêmes. D'où leur eſt venuë cette force, pour perſuader tant de Juifs
Lib. 11. *in fin.* & de Gentils? J. C. eſtoit donc plus qu'un homme, puiſqu'il a répandu ſa religion par tout le mon-

monde, comme il l'avoit prédit, & ſurmonté tout ce qui lui réſiſtoit; les empereurs, les gouverneurs, le ſenat, les magiſtrats & le peuple. Toute la puiſſance Romaine n'a pû empêcher, que la parole de Dieu ſortie d'un coin de la Judée, ne ſe répandiſt ſur tous les hommes: les efforts qu'a fait le demon, pour détruire le Chriſtianiſme, n'ont ſervi qu'à l'étendre & à l'affermir. Et non ſeulement J. C. a attiré des ſages: mais les plus déraiſonnables, les plus paſſionez & les plus difficiles à convertir: & cela en ſi peu de temps. Jamais aucune hiſtoire n'a rien raconté de ſemblable d'aucune doctrine.

ibid. p. 68. *Lib. v. p. 265.* *Lib. iv. p. 185.* *Lib. i. p. 22.*

Il ne faut pas ſeulement conſiderer les merveilles, que chaque nation peut raconter à ſon avantage: il faut voir l'intention de ceux qui ont fait des miracles, & l'effet qu'ils ont produit. Il n'eſt point vrai-ſemblable, ni que les apôtres, hommes ignorans & vulgaires, ayent oſé entreprendre de prêcher; s'ils ne ſe fuſſent ſentis ſoûtenus par une vertu divine: ni que leurs auditeurs euſſent quitté les anciennes coûtumes de leurs anceſtres, pour paſſer à une doctrine qui en eſtoit ſi éloignée: ſans avoir eſté touchez, par une puiſſance extraordinaire & par des faits miraculeux.

Lib. viii. p. 408.

Il reſtoit encore du temps d'Origene des veſtiges de ce don des miracles, parmi les veritables Chrétiens. Ils gueriſſoient pluſieurs malades, & chaſſoient les demons, ſans ceremonies magiques, ni aplication de drogues: mais par des prieres & de ſimples conjurations, y joignant quelquefois des jeûnes. Ils les chaſſoient en prononçant le nom de J. C. & recitant les évangiles. Ce ſaint nom avoit ſeul tant de force, qu'il chaſſoit les demons, quelquefois même étant prononcé par les méchans. Il y avoit des payens qui ſans

Lib. i. p. 5. *P. 34.* *P. 20.* *Hom. 23. in Joſ.* *lib. 3. p. 133.* *lib. 7. p. 334.* *lib. 1. p. 7.*

p. 17. ſans conoître Abraham, employoient le nom du Dieu d'Abraham pour exorciſer les demons; les Egyptiens & tous les magiciens mêloient à leurs *Lib.* 4. *p.* 184. enchantemens les noms d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob & d'Iſraël. Les Chretiens chaſſoient les *Lib.* 7. *p.* 376. demons, non ſeulement des hommes, mais des beſtes & des lieux dediez aux demons. Pluſieurs voyant les peines que ſoufroient les eſprits immondes, ſe convertiſſoient à la foi: pluſieurs ſe *hom.* 1. *in* 1. *Reg.* *hom.* 26. *in Num.* corrigeoient; & ſur tout les poſſedez.

XVIII. Mœurs des Chrétiens. Le grand effet de la predication de l'évangile eſt la converſion des mœurs. Si quelqu'un avoit gueri cent perſones de l'impureté, de l'injuſtice, du mépris de la divinité, on auroit peine à croi- *Lib.* 1. *p.* 21. re qu'il n'y euſt rien de ſurnaturel: que doit-on donc penſer d'une ſi grande multitude de Chrétiens, tellement changez depuis qu'ils ont receu cette doctrine, que les payens traitoient de tromperie, embraſſant même la continence parfaite; & cela par tout le moude? car il n'y a point de nation ſous le ciel où cette doctrine ne ſoit établie. *Lib.* 2. *p.* 68. Elle eſt ſi éloignée de la ſedition, que le legiſla- *Lib.* 3. teur des Chrétiens leur a defendu tout homicide, *p.* 115. & a condamné l'entrepriſe de ſes diſciples, même contre les plus méchans hommes. Il a voulu qu'ils ſe laiſſaſſent égorger comme des brebis, plûtôt que de ſe defendre contre leurs perſecuteurs. Auſſi combat-il pour eux, en ſorte qu'ils gagnent plus par cette douceur, qu'ils ne feroient *p.* 116. par la reſiſtance; & bien loin que l'on ait pû les *lib.* 7. *p.* 349. exterminer, le nombre des martyrs eſt petit, en comparaiſon des autres. Les loix politiques étoient neceſſaires aux Juifs, tant qu'ils ont fait un corps d'état, qu'il falloit défendre au déhors contre les étrangers, & punir les crimes au dedans: les Chrétiens, vivans ſous l'empire Romain, n'avoient point beſoin de loix particulieres *p.* 116. pour le temporel.

Le

Le zele des Chrétiens pour la converſion des infideles étoit tel: que quelques-uns faiſoient leur occupation d'aller pour cet effet par les villes, les bourgs, & les villages: & de peur qu'on ne les ſoupçonnaſt d'intereſt, quelquefois ils ne recevoient pas même leur ſubſiſtance: ou ſi le beſoin les y obligeoit, ils ſe contentoient du neceſſaire, quoi que l'on vouluſt leur donner plus. A quoi Origene ajoûte: Maintenant que dans la multitude de ceux qui ſe convertiſſent, il y a des riches, des perſones conſtituées en dignité, des femmes nobles & opulentes: peut-eſtre quelqu'un oſeroit dire, que quelque petite gloire attire à enſeigner nôtre doctrine. Mais on ne pouvoit avoir ce ſoupçon du commencement, lorſque le peril étoit grand, principalement pour les docteurs; & à preſent même l'honeur que nous pouvous recevoir de quelques-uns des nôtres n'égale pas le mépris que nous ſouffrons des payens: Le zele des converſions n'empêchoit pas les Chrétiens d'éprouver, autant qu'il leur étoit poſſible, ceux qui vouloient les écouter. Ils les preparoient en particulier par des exorciſmes, avant que de les recevoir dans l'aſſemblée: & quand il les trouvoient ſuffiſamment avancez dans le deſir de bien vivre, ils les y introduiſoient: les diſtinguant encore en deux ordres, l'un des commençants qui n'avoient pas encore apris le ſymbole: l'autre de ceux qui paroiſſoient entierement reſolus à ſuivre les maximes du Chriſtianiſme. Il y avoit des perſones prépoſées, pour examiner leur conduite: pour éloigner ceux, qui faiſoient des choſes defenduës: & recevoir les autres de tout leur cœur, les rendant meilleurs de jour en jour. On ne propoſoit pas aux catécumenes de croire au hazard, & on les inſtruiſoit peu à peu, ſelon leur portée, ayant égard aux mœurs & à la condition. On exhortoit à croire ſimplement, ceux qui n'étoient

lib. 3. *p.* 142.

lib. 6. 282.

toient

toient pas capables de plus: on s'efforçoit de demontrer aux autres la verité, par des queſtions & des réponſes ſuivies.

Lib. 3. p. 128. Les aſſemblées des Chrétiens inſtruits de la ſorte, comparées aux aſſemblées populaires des villes, qu'ils habitoient, étoient comme les lumieres du monde. Car, dit Origene, qui ne confeſſera, que les pires de l'égliſe, dont le nombre eſt petit en comparaiſon des meilleurs, valent beaucoup mieux, que ceux qui compoſent les aſſemblées populaires? L'égliſe de Dieu, qui eſt ſi vous voulez à Athenes, eſt douce & paiſible, ne cherchant en tout qu'à plaire à Dieu: l'aſſemblée des Atheniens eſt ſeditieuſe & nullement comparable à celle-cy. Il en eſt de même de l'égliſe de Corinthe & de celle d'Alexandrie, comparées avec les aſſemblées populaires des mêmes villes. Quiconque voudra l'éxaminer ſans paſſion, s'étonnera que l'on ait entrepris & que l'on ait pû executer, de former par tout de ces divines aſſemblées. De même ſi l'on compare le ſenat de l'egliſe, avec le ſenat de chaque ville, on trouvera que les ſenateurs de l'égliſe ſont dignes de gouverner la cité de Dieu; au lieu que les autres n'ont rien dans leurs mœurs qui les rende dignes de leur rang, & qui les mette au deſſus du commun des citoyens. Il faut comparer de même celui qui gouverne la ville: afin de voir une tres-grande difference de mœurs, au deſſus des magiſtrats: même dans les évêques & les prêtres les plus relâchés, & les plus éloignés de la perfection. Les prêtres étoient le ſenat de l'égliſe, dont l'évêque étoit le chef.

Lib. 4. p. 177. Les maximes des Chrétiens reconnuës de tout le monde, les mettent au deſſus des autres nations, bien loin qu'il y eût ſujet de les comparer, comme faiſoit Celſe, à des grenoüilles, des chauves-ſouris, des fourmis & des vers plongés dans la

la bouë. Les autres adoroient des beſtes, des ſtatuës, & enfin des creatures: les Chrétiens portoient leur culte au deſſus de toutes les choſes viſibles ou créées, juſques à celui de qui tout dépend, & qui voit juſques aux plus ſecretes penſées: preſts à tout ſoufrir, plûtoſt que de renoncer à la pieté. Ils conſervoient ſoigneuſement le lien de la ſocieté civile, qui eſt la juſtice: ils pratiquoient la bonté & l'humanité. Pour plaire à Dieu ils domtoient les inclinations les plus violentes des plaiſirs ſenſuels, au lieu que les payens ſe plongeoient dans les plus ſales voluptés, ſans s'en cacher, & ſoutenant au contraire qu'il n'y avoit rien en cela contre le devoir d'un honeſte homme. Les Chrétiens les plus ignorans étoient ſur cette matiere bien au deſſus des philoſophes, des veſtales & des pontifes les plus purs des payens. Aucun Chrétien, dit Origene, n'eſt taché de ces vices, de ceux qui ſont Chrétiens à proprement parler: s'il s'en trouve quelqu'un il n'eſt pas de ceux, qui viennent aux aſſemblées & qui participent aux prieres: ſi ce n'eſt quelqu'un qui ſe cache dans la multitude, ce qui arrive rarement. *p. 365. lit. 7.*

En effet, on chaſſoit de l'égliſe ceux qui tomboient dans quelque peché, principalement d'impureté. On les pleuroit comme morts à Dieu; mais s'ils reſſuſcitoient par la penitence, on les recevoit: Toutefois aprés de plus longues épreuves que pour le baptême; & ils n'étoient jamais admis à aucune charge publique dans l'égliſe. Celſe reconoiſſoit lui-même qu'il y avoit parmi les Chrétiens de la modeſtie & de l'humilité. Elle ne conſiſte pas, dit Origene, à s'abaiſſer d'une maniere abjecte & indécente, à ſe mettre à genoux, ſe proſterner, porter un habit ſale & ſe couvrir de pouſſiere: on ne peut mettre l'humilité dans cet exterieur, que par une groſſiere ig- *lib. 6. p. 285.*

norance. Elle conſiſte à s'abaiſſer ſous la main puiſſante de Dieu, ayant d'ailleurs des penſées nobles & grandes.

XIX. Divinité de J. C.

Les objections de Celſe ſupoſoient que J. C. étoit reconû par les Chrétiens pour un Dieu: & il témoignoit que les Chrétiens reprochoient aux Juifs de ne l'avoir pas crû. La divinité de J. C. étoit donc cruë du tems d'Adrien. Origene en rend auſſi dans cet ouvrage pluſieurs illuſtres témoignages. Les mages, dit-il, lui aporterent des préſens, comme à un compoſé, pour ainſi dire, de Dieu & d'un homme mortel. Et enſuite: Nous croyons ce que dit Jesus de la divinité qui étoit en lui. Je ſuis la voye, la verité & la vie: & de ce qu'il avoit un corps mortel: Maintenant vous cherchés à faire mourir un homme qui vous a dit la verité. Nous diſons donc qu'il étoit quelque choſe de compoſé. Il ajoûte, l'homme qui paroiſſoit, étoit proprement le Fils de Dieu, le Verbe de Dieu, la puiſſance & la ſageſſe de Dieu. Et un peu après il l'appelle Dieu, qui pour nous faire du bien a paru dans un corps humain.

lib. 1. p. 54. 55. *lib. 2. p. 61.* *lib. 1. p. 46.* *Ibid. p. 51.* *p. 52.* *p. 54.*

Il fait voir comment il entendoit l'incarnation en diſant: Nous ne ſeparons point le Fils de Dieu de Jesus; car après ce myſtere, l'ame & le corps de Jesus ſont parfaitement un avec le Verbe de Dieu. Et enſuite parlant du corps de J. C. il dit que c'étoit le vray temple du Verbe de Dieu, de la verité & de la ſageſſe. Et ailleurs: Il étoit utile au genre humain de recevoir Jesus comme Dieu, Fils de Dieu, venu dans une ame & un corps humain. Et enſuite: Sachent nos calomniateurs, que celui que nous croyons eſtre dès le commencement Dieu & Fils de Dieu: c'eſt celui-là qui eſt la raiſon même, la ſageſſe même, la verité même. Et nous croyons que ſon corps mortel & ſon ame humaine, lui ſont ſi parfaitement

Ibid. p. 64. *ibid.* *lib. 3. p. 128.* *ibid. p. 135. 136.*

ment unis, qu'ils participent à la divinité. Ailleurs parlant de l'immutabilité de Dieu, il dit: Si Celſe s'imagine que le Verbe de Dieu immortel ſoit changé, pour avoir pris un corps & une ame humaine: qu'il aprene que le Verbe demeurant Verbe en ſa ſubſtance, ne ſoufre rien de ce que ſoufre le corps & l'ame. Et enſuite: On peut répondre à ceci, en diſtinguant la nature du Verbe divin, qui eſt Dieu, d'avec l'ame de JESUS. *lib. 4. p. 170.*

Celſe demandoit pourquoi les Juifs & les Chrétiens n'adoroient pas le ſoleil & les aſtres. Origene y répond, & dit entre autres choſes: qu'ils ont apris à s'élever noblement au deſſus de toutes les creatures: & que comme les adorateurs du ſoleil, n'adoroient pas une étincelle de feu, ou une lampe: ainſi ceux qui ont compris comment Dieu eſt lumiere, & comment le Fils de Dieu eſt la vraye lumiere, qui éclaire tout homme, & comment il dit: Je ſuis la lumiere du monde: ne peuvent raiſonnablement adorer cette petite étincelle de la vraye lumiere, qui eſt dans le ſoleil & dans les aſtres. Non que nous mépriſions ces grands ouvrages de Dieu; mais parce que nous ſavons combien Dieu & ſon Fils unique, ſont infiniment au deſſus. Il marque encore la différence infinie du Verbe & des créatures, en diſant: Perſone ne peut conoître dignement celui qui eſt increé, & premier né de toute nature créée, ſinon le Pere, qui l'a engendré: & perſone ne peut connoitre le Pere, que ſon Verbe animé, ſa ſageſſe & ſa verité. Et enſuite il diſtingue cette propoſition: que Dieu n'eſt point compreheníible à la raiſon. Il l'accorde, ſi on parle de la raiſon, qui eſt en nous: il la nie, ſi on parle de la raiſon qui étoit au commencement, qui étoit en Dieu, qui étoit Dieu: c'eſt à dire du Verbe. Car le même mot *Logos* ſignifie en grec l'un *p. 238. lib. 6. p. 287. p. 320. p. 322.*

l'un & l'autre, parole & raiſon. Et encore: Quel autre peut ſauver l'ame de l'homme & la conduire à Dieu, ſinon le Verbe de Dieu qui étant en Dieu au commencement, s'eſt fait chair, pour ceux qui étoient attachés à la chair, & qui étoient comme devenus chair: afin qu'ils puſſent le recevoir, eux qui ne le pouvoient voir, entant qu'il étoit Verbe & en Dieu, & Dieu lui-même?

lib. 8. p. 385. Celſe reprochoit aux Chrétiens qu'ils avoient tort d'accuſer les autres d'adorer pluſieurs dieux, puis qu'eux-mêmes, outre le Dieu ſouverain, adoroient encore J. C. A quoi Origene répond, par cette parole de J. C. Le Pere & moi nous ſommes un: le Pere eſt en moy, & moy dans le Pere: & après avoir pris ſes précautions contre ceux qui en vouloient inferer l'unité de perſone, il conclut: Nous adorons donc un ſeul Dieu le Pere & le Fils. C'eſt par ces témoignages clairs & certains, tirés de l'ouvrage d'Origene, qui nous reſte le plus entier; & conformes à ce que l'égliſe a toûjours enſeigné ſur la Trinité: qu'il faut juger de ſes ſentimens ſur ce myſtere, & s'en ſervir pour expliquer quelques expreſſions, qui paroiſſent dures & contraires à celles des peres, qui ont écrit depuis le concile de Nicée.

V. Bull. defenſ. fid. Nic. ſect. 2. c. 9. §. 22.

XX. Traité d'Origine de la priere. *de Orat. n. 50.* *n. 33.*

Ce qui fait le plus de peine, eſt ce qu'il dit dans le traité de la priere: qu'il ne faut prier que le Pere, ſans y joindre aucune autre perſone, non pas même J. C. Mais il s'explique enſuite, en montrant qu'il craint ſeulement, que l'on n'adreſſe la priere au Pere & au Fils, en nombre pluriel, comme ſi c'eſtoient deux dieux: & il veut que l'on prie le Pere par le Fils, ſuivant la pratique ancienne & univerſelle de l'égliſe. Dans ce même traité de la priere, il dit, que J. C. n'eſt pas le ſeul qui prie pour nous: mais encore les an-

anges. Il le prouve par le livre de Tobie, & ne marque que les Juifs, qui en rejettaſſent l'autorité. Il prouve auſſi par l'hiſtoire des Machabées, que les ſaints prient pour nous: & il ajoûte. Car il eſt abſurde de croire, que comme les ſaints ont receu la perfection de la ſcience, ils n'ayent pas auſſi la perfection des autres vertus: dont une des principales eſt la charité du prochain. Il veut que l'on prie au moins trois fois le jour; le matin, à midy, le ſoir & encore la nuit; ce qu'il prouve par les exemples de l'écriture. Il refute ceux qui diſoient que la priere eſt inutile, puiſque Dieu a tout préveu & tout ordonné, & que nos prieres ne changeront rien à ſes decrets éternels: il répond, que ces decrets enferment même les prieres, auſquelles Dieu a réſolu d'accorder certaines graces. Il marque le pouvoir de remettre les pechez, donné particulierement aux apôtres, par ces paroles: Recevez le S. Eſprit: ceux dont vous aurez remis les pechez, & le reſte. Ce pouvoir, dit-il, a paſſé des apôtres à leurs ſucceſſeurs, & regarde les pechez commis contre Dieu: au lieu que chacun de nous peut & doit remettre les pechez pour ce qui regarde l'offenſe qu'il a reçuë. Mais c'eſt aſſez parlé d'Origene & de ſes écrits.

n. 46. *n.* 34. 1. *Mac.* XV. 14. *n.* 38. *n.* 14. 15. *n.* 59. §. 17. *Joan.* XX. 23.

XXI. Mort de Gallus. Emilien empereur. Puis Valerien. *Zoſim. p.* 645. *Eutrop. lib.* IX. *Victor. de Cæſ.*

Comme l'empire eſtoit expoſé de tous côtez aux barbares ſous le foible gouvernement de Gallus: Emilien, qui commandoit les legions de Pannonie, encouragea ſes troupes, repouſſa les barbares juſques ſur leurs terres, & remporta contr'eux des avantages au deſſus de toute eſperance; auſſi ſes troupes le déclarerent empereur. Il marcha promptement vers l'Italie, pour ſurprendre Gallus: qui de ſon côté s'avança avec ce qu'il avoit de troupes; & cependant envoya des ordres à Valerien, pour amener les legions de Gaule & de Germanie. Mais quand les deux ar-

mées d'Emilien & de Gallus furent proches: les troupes de Gallus ſe voyant beaucoup plus foibles, & connoiſſant ſa négligence & ſa lâcheté, le tuerent avec ſon fils Voluſien, près d'Interamna en Umbrie, & ſe joignirent à l'armée d'Emilien. Gallus & Voluſien périrent ainſi, aprés avoir regné dix-huit mois. Ils furent tuez l'an de J. C. 253. vers le mois de May: le pere avoit quarante-ſept ans.

D. xiij p. 67. Syncel. p. 376. an. 246. An. 253.

Cependant Valerien vint en Italie avec les troupes qu'il amenoit de Gaule & de Germanie, & qui l'avoient declaré empereur dans le Norique. Il eſtoit réſolu de combattre Emilien; mais l'armée de celui-ci voyant qu'il agiſſoit plus en ſoldat qu'en capitaine; le fit mourir, comme peu propre à regner. Il fut tué près de Spolete, aprés avoir regné quatre mois & vécu quarante-ſix ans. Licinius Valerien fut donc reconu empereur, du conſentement de tout le monde. Il eſtoit de famille noble, cenſeur & chef du ſenat dès le temps de Decius. Auſſi-toſt ſon fils Licinius Gallien, fut déclaré Céſar à Rome par le ſenat: & le Tibre inonda extraordinairement au fort de l'été.

Zoſ. p. 646. Eutrop. Victor. epit. Trebell. Vabr.

XXII. Troiſiéme concile de S. Cyprien.

L'empereur Valerien favoriſa d'abord les Chrétiens plus qu'aucuns des empereurs ſes prédeceſſeurs: ſans en excepter les Philippes: toute ſa maiſon eſtoit pleine de perſonnes pieuſes. Ainſi la perſecution ceſſa, & l'égliſe fut en paix pendant plus de trois ans. Les évêques en profiterent, pour tenir des conciles & réparer la diſcipline de l'égliſe. Il s'en tint un à Carthage de ſoixante-ſix évêques, où entr'autres choſes furent luës des lettres de l'évêque Fidus, contenant deux chefs. Le premier de Victor, qui avoit eſté prêtre & eſtoit tombé dans la perſecution; à qui l'évêque Therapius avoit donné la paix, avant l'accompliſſement de ſa penitence. Le ſecond chef eſtoit

Dionyſ. Alex. ap. Euſ. VII. hiſt. c. 10. Cypr. epiſt. 64.

eſtoit touchant les enfans nouveaux nez, que Fidus ne croyoit pas que l'on pût baptiſer, avant le 8 jour: ſuivant la loy de la circonciſion. Quant au premier chef, les évêques trouverent mauvais que Therapius n'eût pas obſervé le decret du Concile précedent, en donnant la paix avant que la penitence fût accomplie; ſans qu'il y eût ni maladie preſſante, ni perſecution qui obligeât d'uſer d'indulgence. Toutefois après une meure déliberation, ils ſe contenterent de faire une réprimande à Therapius, & de l'avertir de n'en pas uſer de même à l'avenir; mais ils ne crurent pas que la paix une fois accordée par un évêque, de quelque maniere que ce fût, dût eſtre ôtée.

Quant à la queſtion du baptême des enfans, tous les évêques du concile de Carthage déclarerent: que Dieu n'a point égard aux âges, non plus qu'aux perſonnes; & que la circonciſion n'eſtoit qu'une image du myſtere de J. C. ils conclurent donc que les évêques, autant qu'il dépend d'eux, ne doivent exclure perſonne du baptême & de la grace de Dieu. S. Cyprien qui préſidoit à ce concile en écrivit les deciſions à Fidus en ſon nom & au nom de ſes confreres; & ces paroles de ſa lettre ſont remarquables: Si les plus grands pecheurs venant à la foi reçoivent la remiſſion des pechez & le baptême: combien doit-on moins le refuſer à un enfant, qui vient de naître & qui n'a point peché; ſi ce n'eſt autant qu'il eſt né d'Adam ſelon la chair, & que par ſa premiere naiſſance il a contracté la contagion de l'ancienne mort? il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la remiſſion des pechez, que ce ne ſont pas ſes pechez propres, mais ceux d'autrui qui lui ſont remis. C'eſt ainſi que S. Cyprien reconoiſſoit le peché originel.

Ce fut peut eſtre à ce même concile que fut

Cypr. epiſt. aportée la lettre de l'évêque Rogatien ; par la-
S. Pam. 65. quelle il ſe plaignoit d'un de ſes diacres, qui l'avoit injurié & maltraité, ſans reſpecter ſa dignité, ni ſon grand âge. S. Cyprien lui répondit ; Vous nous avez fait honeur & vous avez ſuivi les ſentimens de vôtre humilité ordinaire, en vous plaignant à nous, plûtoſt que d'uſer de la puiſſance epiſcopale, pour le punir auſſi-tôt ; eſtant aſſeuré que tous vos confreres l'auroient agréable. Et enſuite : Les diacres ſe doivent ſouvenir, que le Seigneur a choiſi les apôtres, c'eſt à dire les évêques : & que ce ſont les apôtres, qui, aprés l'aſcenſion du Seigneur, ont établi les diacres, pour eſtre les miniſtres de leur épiſcopat & de l'égliſe. Si nous pouvons entreprendre quelque choſe contre Dieu, qui fait les évêques, les diacres peuvent auſſi entreprendre contre nous, qui faiſons les diacres. C'eſt pourquoi il faut que le diacre, dont vous écrivez, faſſe penitence de ſon audace ; & ſatisfaſſe à ſon évêque, avec une entiere humilité. Ce mépris des ſuperieurs eſt le commencement des hereſies & des ſchiſmes. Que s'il continuë à vous outrager, vous uſerez de vôtre puiſſance, pour le dépoſer ou l'excommunier avec ſes complices. Nous les exhortons neanmoins plûtoſt à ſe convertir : car nous aimons mieux vaincre les injures par la patience, que de les vanger par l'autorité ſacerdotale.

Cypr. epiſt. On peut auſſi raporter à ce concile la réponſe
1. Pam. 66. qu'il fit à l'égliſe de Furnes en Afrique, ſur ce qu'un Chrétien nommé Geminius Victor avoit par ſon teſtament nommé tuteur le prêtre Geminius Fauſtin. S. Cyprien, les évêques & les prêtres qui eſtoient avec lui, furent touchez de cette nouvelle, parce que dans un concile precedent on avoit ordonné, que perſonne ne fiſt un clerc tuteur ou curateur par ſon teſtament, pour ne

le

le pas détourner de la priere & du ſervice de l'autel; & que ſi quelqu'un l'avoit fait, on n'offriroit point pour lui, & on ne celebreroit point le ſacrifice pour ſon deceds. Ils conclurent donc, que le decret du concile devoit eſtre executé, & que l'on ne devoit faire ni oblation, ni aucune priere, pour Geminius Victor. Ces regles eccleſiaſtiques n'empêchoient pas les magiſtrats payens d'impoſer à tous les Chrétiens indiſtinctement la charge des tutelles; puiſque la diverſité de religion n'eſtoit pas une cauſe pour s'en excuſer, & que les Juifs eſtoient contraints de prendre la tutelle, de ceux mêmes qui n'eſtoient pas Juifs. Auſſi le decret de ce concile ne parle ni des tutelles legitimes qui eſtoient deferées par droit de parenté: ni des tutelles datives, impoſées par le magiſtrat: mais ſeulement des tutelles teſtamentaires, qui dépendoient de la diſpoſition des particuliers. Il eſt marqué dans cette lettre, que les prêtres eſtoient aſſis dans le concile avec les évêques: & ce qui eſt bien plus important, on y void que la priere & le ſacrifice pour les morts eſtoient deſlors des pratiques anciennes.

l. Spadon. 15. §. 6. ff. de excuſ. tutor.

XXIII. Evêques tombez. Baſilide & Martial.

Dans cet intervalle de repos, pluſieurs évêques & pluſieurs prêtres tombez dans la perſecution, faiſoient effort pour ſe rétablir. En Afrique Fortunatien, évêque d'Aſſure, vouloit après ſa chute exercer ſes fonctions, comme auparavant. S. Cyprien l'ayant apris en fut ſenſiblement affligé, & écrivit à Epictete qui eſtoit alors évêque en ſa place, & au peuple d'Aſſure, qu'ils ne le devoient point ſouffrir: marquant que ces faux paſteurs ne s'empreſſoient à redemander leurs places que par des motifs d'intereſt, pour les queſtes, les oblations & les feſtins. Il conclut: que s'ils continuent dans leur aveuglement, on doit ſeparer d'eux tous les freres; c'eſt à dire, les excommunier.

Cypr. ep. 65.

Ep. 67. *Pam.* 68. En Eſpagne Baſilide & Martial, l'un évêque de Leon, l'autre d'Aſturie, avoient pris des billets d'idolatrie, & commis d'autres crimes. Baſilide eſtoit convaincu par ſa propre confeſſion, d'avoir blaſphemé contre Dieu eſtant malade; & preſſé par ſa conſcience, il avoit quitté volontairement l'épiſcopat & s'eſtoit mis au rang des penitens: ſe tenant bien-heureux d'avoir la communion laïque. On avoit éleu Sabin à ſa place, ſuivant les regles Depuis Baſilide eſtoit allé à Rome ſolliciter le pape Eſtienne de le faire rétablir, l'avoit trompé lui déguiſant le fait, & prenant avantage de l'éloignement, qui l'empêchoit d'eſtre inſtruit de la verité, il avoit obtenu par ſurpriſe des lettres favorables. Martial avoit longtemps frequenté les feſtins impurs & les compagnies des payens: il avoit enterré ſes enfans dans leurs ſepulcres profanes: il avoit declaré par acte public devant le procurateur ducenaire, qu'il obéiſſoit à l'ordre de ſacrifier aux idoles, & qu'il renioit J. C. A ſa place Felix avoit eſté élu évêque. Les ducenaires eſtoient des officiers de finance à deux cens ſeſterces de gages, chargez du recouvrement des tributs, & ſous ce pretexte ils recherchoient les Chrétiens, pour en tirer de l'argent dans le temps de perſecution.

Rigalt. hic. ep. ſt. 68.

Comme Baſilide & Martial s'efforçoient toûjours de rentrer dans leurs ſieges: Felix & Sabin, leurs legitimes ſucceſſeurs, allerent à Carthage, avec des lettres des égliſes de Leon, d'Aſturie & de Merida, & d'un autre Felix évêque de Saragoce, connu en Afrique comme attaché à la foi, & deffenſeur de la verité. Ces lettres furent luës dans un concile de trente-ſix évêques, à la teſte deſquels eſtoit S. Cyprien: qui répondit au nom de tous, par une lettre adreſſée au prêtre Felix & au peuple fidelle de Leon & d'Aſturie:

&

& au diacre Lelins avec le peuple de Merida. Dans cette lettre il établit par l'autorité des écritures, que les évêques doivent être ſans reproche, & que leur ordination ſe doit faire avec la participation du peuple.

Il faut, dit-il, avoir grand ſoin d'obſerver cette regle, qui vient de la tradition divine & de la pratique des apôtres; & qui s'obſerve auſſi parmi nous & preſque par toutes les provinces. Que pour rendre les ordinations legitimes, les évêques qui ſont les plus proches dans la même province, s'aſſemblent au lieu pour lequel on ordonne l'évêque: & qu'il ſoit choiſi en preſence du peuple, qui conoît parfaitement la vie & la conduite de ceux qu'il a toûjours veus. C'eſt pourquoi le concile aprouve les ordinations de Sabin & de Felix: & ſans avoir égard aux lettres que Baſilide avoit obtenuës du pape S. Eſtienne, pour eſtre rétabli, & qui ne ſervent, dit S. Cyprien, qu'à rendre Baſilide plus criminel, pour avoir uſé de ſurpriſe: il veut que l'on obſerve ce qui avoit eſté ordonné par tous les évêques du monde, & en particulier par le pape S. Corneille, que ces ſortes de pecheurs fuſſent admis à la penitence, mais exclus de l'honeur du ſacerdoce & de toute entrée dans le clergé.

XXIV. Marcien évêque d'Arles ſchiſmatique. Puppien. *Cypr. ep.* 68.

Dans les Gaules Marcien évêque d'Arles eſtoit attaché à la ſecte de Novatien: contre les ſentimens de tous les évêques catholiques, il refuſoit la paix au penitens; & en avoit laiſſé mourir pluſieurs en cet état, pendant les années précedentes. Il ſe vantoit même depuis long-temps, de s'eſtre ſeparé de la communion des autres évêques, pour s'attacher à Novatien. Fauſtin de Lion & les autres évêques de la même province en écrivirent au pape S. Eſtienne & à l'égliſe Romaine. Fauſtin en écrivit auſſi deux fois à S. Cyprien: ce qui l'obligea d'écrire à S. Eſtienne.

C'eſt à nous, dit il, mon très-cher frere, à y remedier, à nous, qui tenons la balance pour gouverner l'égliſe: c'eſt pourquoi il faut que vous écriviez des lettres tres-amples à nos confreres les évêques des Gaules & au peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien, en ſubſtituer un autre à ſa place, & raſſembler le troupeau de J. C. diſſipé par ce ſchiſme. C'eſt pour cela qu'il y a un ſi grand corps d'évêques, uni par les liens de la concorde: afin que ſi quelqu'un d'eux entreprend de faire une hereſie ou un ſchiſme, les autres viennent au ſecours; car encore que nous ſoyons pluſieurs paſteurs, nous paiſſons toutefois un ſeul troupeau. Et à la fin de la lettre: Ne manquez pas de nous faire ſavoir celui que l'on aura mis à Arles à la place de Marcien, afin que nous ſachions à qui nous adreſſerons nos freres, & à qui nous écrirons.

Cypr. ep. 66. an. 254. S. Cyprien eſtoit alors dans la ſixiéme année de ſon épiſcopat, l'an 254. de J. C. & il crut qu'il eſtoit tems de répondre quelque choſe aux calomnies atroces d'un évêque d'Afrique nommé Florentius Puppien; qui aprés avoir eſté confeſſeur dans la perſecution de Decius, s'eſtoit attaché au parti de Novatien, & ne vouloit point reconoître S. Cyprien pour évêque. Il offre de le recevoir à ſa communion, s'il ſe repent: mais à la charge de conſulter Dieu auparavant. Car je me ſouviens, ajoûte-t-il, de ce qui m'a eſté revelé: ou plûtoſt de ce que le Seigneur a ordonné à un ſerviteur qui le craint. Il lui a dit, entre autres choſes: Celui qui ne croit pas J. C. lorsqu'il fait un évêque, commencera à le croire, lors qu'il le vengera. Je n'ignore pas que les ſonges & les viſions ſemblent ridicules à certaines gens: mais c'eſt à ceux, qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre les évêques, que de croire les évêques. Il conclut par ces terribles paroles: Vous

avés

avés ma lettre & moi la votre: au jour du jugement toutes deux ſeront luës devant le tribunal de J. C. Dans toute cette lettre il ſuppoſe, que c'eſt Dieu même qui fait les évêques, & que l'élection canonique n'eſt que la déclaration de ſon jugement, & il le dit encore ailleurs. *Epiſt. 55. ad Anton.*

XXV. Divers réglemens de diſcipline.

On peut raporter à cette paix de l'égliſe quelques lettres de S. Cyprien ſur divers points de diſcipline, deſquelles on ne ſait point le temps précis. Eucratius évêque le conſulta touchant un comedien, qui ayant quitté le theatre, continuoit à inſtruire de jeunes paiens dans le même metier: ſavoir s'il devoit demeurer dans la communion de l'égliſe. S. Cyprien lui répondit: Je croi qu'il ne convient ni à la majeſté de Dieu ni à la diſcipline de l'évangile, de ſoüiller l'honeſteté de l'égliſe, par une telle infamie. Car puis que la loi défend aux hommes de prendre des habits de femmes: combien eſt-ce un plus grand crime d'y ajoûter des geſtes effeminés & deshoneſtes? Ce qu'il dit, parce qu'alors c'étoient des hommes qui joüoient ſur les theatres les perſonages des femmes. Il ajoûte: Si celui-ci allegue ſa pauvreté, l'égliſe peut le ſecourir avec les autres: pourveu toutefois qu'il ſe contente d'une nourriture frugale: & qu'il ne pretende pas qu'on lui doive une recompenſe pour le retirer du peché, puis que c'eſt ſon intereſt & non pas le nôtre. Que ſi chez vous l'égliſe ne peut ſuffire aux beſoins de ſes pauvres, il pourra recevoir ici ce qui lui ſera neceſſaire. *Epiſt. 2. al. 61.* *Deut. XXV. 5.* *Juven. Sat. 3.*

Un autre évêque nommé Pompone écrivit à S. Cyprien, touchant certaines vierges, qui après une ferme reſolution de garder la continence, avoient eſté convaincuës enſuite, de dormir en même lit avec des hommes & même avec un diacre. Elles le confeſſoient & ſoûtenoient neanmoins

moins qu'elles avoient gardé leur integrité. Pomponе avoit excommunié le diacre & les autres, qui avoient eſté trouvés avec ces vierges. Sa lettre fut luë devant S. Cyprien avec quatre autres évêques, Cecilius, Victor, Sedatus, Tertullus & quelques prêtres qui ſe trouverent preſens, & S. Cyprien fit la réponſe en leur nom. Elle porte: que les évêques doivent faire obſerver la diſcipline, & ne permettre pas que les Chrétiens vivent à leur fantaiſie: que les vierges en particulier ne doivent pas même loger avec les hommes. Si c'eſt de bonne foi, dit-il, qu'elles ſe ſont conſacrées à J. C. qu'elles perſeverent dans la pureté, ſans donner ſujet de parler d'elles. Si elles ne veulent, ou ne peuvent perſeverer: il vaut mieux qu'elles ſe marient que de tomber dans le feu par leurs crimes; du moins qu'elles ne faſſent point de ſcandale. Il ne paroît point que ces vierges euſſent fait de vœu irrevocable. S. Cyprien ajoûte: Les prêtres & les diacres doivent eſtre les plus attachés à la diſcipline. Car comment peuvent-ils faire obſerver la continence, s'ils ſont les premiers à y manquer? Il aprouve donc l'excommunication de ceux avec qui les vierges avoient eſté trouvées: & quant à elles, il decide ainſi: Si elles ſe repentent & ſont encore vierges, qu'elles rentrent dans la communion: à la charge que ſi elles retournent avec les mêmes hommes, ou habitent ſous un même toit: elles ſoient chaſſées de l'égliſe, avec une cenſure plus rigoureuſe, & n'y rentrent pas facilement. Que ſi quelqu'une ſe trouve corrompuë: qu'elle faſſe la penitence pleine, comme ayant commis un adultere contre J. C. & qu'on lui preſcrive un certain tems, après lequel elle revienne à l'égliſe. S'ils demeurent obſtinés à ne ſe point ſeparer: qu'ils ſachent que nous ne les recevrons jamais.

Epiſt. 4. al. 62.

En

XXVI. Queſtion du baptême des heretiques. *Euſ.* VII. *hiſt. c.* 3.

En ce temps ſous le pontificat du pape S. Eſtienne, s'émeut une grande queſtion entre les évêques catholiques, touchant la validité du baptême des heretiques. Ce fut premierement en Afrique qu'elle fut agitée; & S. Cyprien fut le premier de ce temps-là, qui ſoûtint que le baptême des heretiques étoit nul; & qu'il falloit les baptiſer, quand ils revenoient à l'égliſe. Car tout le monde convenoit qu'il n'y a qu'un baptême, & qu'on ne peut rebaptiſer celui qui a été une fois baptiſé legitimement. S. Cyprien tenoit cette doctrine dès auparavant, comme il paroit dans ſon traité de l'unité de l'égliſe: & il la tenoit de ſon prédeceſſeur Agrippin évêque de Carthage, qui avoit été le premier à changer l'ancienne coûtume. S. Cyprien frapé des raiſons, tres-fortes en aparence, que l'on aportoit contre le baptême donné par les heretiques; & ne voyant pour le défendre que l'autorité d'une coûtume, déja attaquée dans ſa province: crut devoir ſoûtenir ce qui lui paroiſſoit le plus veritable.

Sup. liv. VI. *n.* 3.

Aug. lib. II. *de bap. contr. Donat. c.* 8.

S. Denis évêque d'Alexandrie étoit dans les mêmes ſentimens que S. Cyprien, & il écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet. La premiere au pape S. Eſtienne: où après pluſieurs diſcours ſur cette queſtion, il lui donnoit avis à la fin, que la perſecution de Gallus étant apaiſée, toutes les égliſes avoient rejeté les nouveautés de Novat, c'eſt à dire de Novatien: car les Grecs les confondoient pour l'ordinaire. Voici ſes paroles: Sachés maintenant, mon frere, que toutes les égliſes, qui étoient auparavant diviſées, ſont unies: celles d'orient & celles qui ſont encore au de-là: tous les évêques ſont d'accord & ont une joye exceſſive de cette paix, à laquelle ils ne s'attendoient pas. Demetrien à Antioche, Theoctiſte à Ceſarée, Mazabane à Elia, c'eſt Jeruſalem: Marin à Tyr, Heliodore à Laodicée,

Hier. de ſcript. in Dionyſ. Euſ. VII. *hiſt. c.* 2. 4.

cée, Helenus à Tarſe, & toutes les égliſes de Cilicie: Firmilien & toute la Cappadoce. Je me ſuis contenté de nommer les plus conſiderables évêques, pour ne vous eſtre pas à charge par la longueur de ma lettre. Toutes les parties de la Syrie, l'Arabie, que vous aſſiſtés toûjours & à qui vous avés écrit maintenant: la Meſopotamie, le Pont & la Bithynie: tous en un mot en tous lieux ſe réjoüiſſent & remercient Dieu, de la concorde & de l'amitié fraternelle. Comme Fabien d'Antioche avoit incliné au parti de Novatien; c'étoit une agreable nouvelle pour le pape S. Eſtienne, de voir ſon ſucceſſeur & les autres évêques d'orient reünis ſur ce point. Mais la queſtion du baptême penſa les diviſer de nouveau.

S. Cyprien écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet: la premiere à Magnus, qui l'avoit conſulté, ſi l'on devoit mettre les Novatiens au rang des autres heretiques? A quoi S. Cyprien répondit, qu'il faut donner le baptême de l'égliſe generalement à tous ceux qui viennent à l'égliſe. Magnus demandoit encore, ſi ceux qui avoient été baptiſés en maladie, devoient eſtre tenus pour Chrétiens legitimes: vu qu'ils n'avoient pas été lavés, mais ſeulement arroſés. Cette queſtion pouvoit encore regarder Novatien, qui avoit été baptiſé en maladie: or la coûtume étoit de baptiſer par immerſion, en plongeant entiérement dans le bain ſacré, & on ne s'en diſpenſoit que dans les cas de neceſſité. S. Cyprien répond: que les bienfaits de Dieu ne peuvent eſtre affoiblis; quand ils ſont reçeus avec une foi entiere, & que le ſacrement ne lave pas les pechés, à la maniere du bain corporel. Il prouve par l'écriture que l'aſperſion ſuffit pour purifier: il dit qu'il ne faut point s'arrêter au nom de Cliniques, que quelques-uns donnoient à ceux qui avoient été baptiſés dans le lit, au lieu de les nommer Chré-

Chrétiens. Il conclut: que quiconque a receu la grace dans l'égliſe doit eſtre jugé Chrétien legitime; & ajoûte qu'il a dit ſon avis ſans faire la loi à perſone.

Il fut enſuite conſulté par pluſieurs évêques de Numidie, Janvier, Saturnin, Maxime & quinze autres, faiſant en tout le nombre de dix-huit. Ils ſoûtenoient l'opinion de rebaptiſer, & ne laiſſoient pas de demander l'avis des évêques d'Afrique, non ſur les Novatiens en particulier, mais ſur tous les heretiques & les ſchiſmatiques en general. Leur lettre fut lue dans un concile de trente-deux évêques & de pluſieurs prêtres, où S. Cyprien préſidoit. Ils répondirent ſuivant la doctrine établie depuis long-temps par leurs predeceſſeurs: que perſone ne peut eſtre baptiſé hors de l'égliſe. En cette lettre S. Cyprien marque expreſſement l'onction d'huile ſanctifiée ſur l'autel, qui accompagnoit le baptême, & l'interrogation en ces mots. Crois-tu en la vie éternelle & la remiſſion des péchés par la ſainte Egliſe? *Cypr. epiſt.* 70.

Quintus, évêque de Mauritanie, chargea le prêtre Lucien de conſulter S. Cyprien ſur cette même queſtion; & S. Cyprien dans ſa lettre s'efforça de répondre à deux raiſons des évêques, qui ne rebaptiſoient point. La premiere, que le batême eſt un & ne peut être réïteré; la ſeconde, qu'il faut ſuivre l'ancienne coûtume. Il demeure d'accord qu'il n'y a qu'un baptême: mais il ſoûtient, que cet unique baptême n'eſt que dans l'égliſe: que chés les heretiques on ne reçoit rien, parce qu'il n'y a rien: & qu'il ne ſert de rien, ſuivant l'écriture, d'eſtre baptiſé par un mort. Quant à la coûtume, il en convient; mais il dit que la raiſon doit l'emporter. Pierre, dit-il, que le Seigneur a choiſi le premier, ſur qui il a édifié ſon égliſe, quand Paul diſputa avec *Epiſt.* 73. *Eccli.* XXXIV.

lui

lui touchant la circonciſion, ne s'attribua rien avec arrogance, pour dire qu'il avoit la primauté, & que les nouveaux venus devoient plûtôt lui obeïr. Et il ne mépriſa point Paul, parce qu'il avoit perſecuté l'égliſe, mais il receut ſon conſeil & ceda à ſes raiſons: pour nous aprendre à n'eſtre point opiniâtrément attachés à nos opinions, & à tenir pour nôtres les ſentimens qui nous ſont ſuggerés par nos freres, quand ils ſont veritables. Car ce n'eſt pas nous vaincre, que de nous montrer le meilleur avis. Cet exemple de S. Pierre ſemble regarder le pape S. Eſtienne. S. Cyprien ajoûte l'autorité du concile tenu par Agrippin ſon predeceſſeur, avec les évêques d'Afrique & de Numidie.

XXVII. Concile de S. Cyprien rejetté par S. Eſtienne. *Cypr. epiſt.* 72. & 73.

Mais voyant que ni cet ancien concile, ni celui qu'il avoit tenu depuis peu, avec trente-un évêques de la province proconſulaire d'Afrique, ne ſuffiſoit pas pour apaiſer cette diſpute: il en convoqua un ſecond, où il appella auſſi les évêques de Numidie. Ils s'aſſemblerent au nombre de ſoixante & onze. Pluſieurs autres affaires y furent traitées & terminées: mais on y decida encore qu'il n'y a point d'autre baptême, que celui qui ſe donne dans l'égliſe catholique: que ceux qui ont été ſoüillés de l'eau profane des heretiques, doivent eſtre baptiſés, quand ils viennent à l'égliſe, & qu'il ne ſuffit pas de leur impoſer les mains, afin qu'ils reçoivent le S. Eſprit. Ce concile ordonna de plus: que ſi quelques prêtres ou quelques diacres, après avoir été ordonnés dans l'égliſe catholique, avoient paſſé chés les heretiques, ou ſi quelqu'un avoit été ordonné chés les heretiques: ils ne ſeroient reçus dans l'égliſe, qu'à la charge de ſe contenter de la communion laïque, ſans pouvoir jamais exercer aucune fonction eccleſiaſtique.

epiſt. 72.

S. Cyprien donna avis de ce concile au pape Saint

Saint Eſtienne, & lui envoya en même temps copie de la lettre ſynodale de ſon concile précedent, adreſſée aux évêques de Numidie, & de celle qu'il avoit écrite à l'évêque Quintus de Mauritanie. J'ai cru, dit-il, vous devoir écrire ſur ce ſujet qui regarde l'unité & la dignité de l'égliſe catholique, & en devoir conferer avec une perſonne auſſi grave & auſſi ſage que vous, perſuadé que vôtre pieté & vôtre foi vous rendront agreable, ce qui eſt conforme à la verité. Au reſte nous ſavons qu'il y en a, qui ne veulent point quitter les ſentimens dont ils ſont une fois imbus; & qui gardent leurs uſages particuliers, ſans préjudice de la concorde entre les évêques: en quoi nous ne faiſons violence, ni ne donnons la loi à perſone. Avec ces lettres S. Cyprien envoya à Rome deux évêques deputez: mais le pape S. Eſtienne ne voulut ni leur parler ni les voir: & défendit même aux fidelles de les recevoir ni d'exercer envers eux la ſimple hoſpitalité. Il écrivit à S. Cyprien une lettre, où il decidoit la queſtion en ces termes: Si quelqu'un vient à nous de quelque hereſie que ce ſoit: que l'on garde, ſans rien innover, la tradition, qui eſt de lui impoſer les mains pour la penitence. Par cette même lettre, il rejettoit la déciſion du concile d'Afrique; & declaroit qu'il ne communiqueroit plus avec Cyprien & les autres évêques du même ſentiment, s'ils ne quittoient leur opinion. Il écrivit de même touchant Helenus de Tarſe, Firmilien de Ceſarée, & tous les évêques de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie & de tous les païs voiſins, ſachant qu'ils tenoient tous la même opinion & la même pratique, de rebaptiſer les heretiques; & déclara qu'il ne communiqueroit plus avec eux.

Cypr. ep. 74. ad Pompei.

Dionyſ. Alex. ap. Euſ. VII. *c.* 5.

Cependant S. Cyprien écrivit un traité du bien de la patience; pour apaiſer les eſprits, qu'il voyoit

XXVIII. Lettres de

S. Cyprien à Jubaïen & à Pompée. *epiſt. ad Jubai.* 73.

voyoit s'aigrir de jour en jour ſur cette queſtion. Mais il eut la diſcrétion de n'y rien dire de particulier, qui puſt choquer perſone, & de s'en tenir aux conſiderations generales. On croit que ce fut auſſi vers ce même tems, qu'il compoſa le traité de la jalouſie & de l'envie. Il envoya le traité de la patience à un évêque nommé Jubaïen, qui l'avoit prié de lui mander ſon avis ſur cette queſtion. Il lui envoya les lettres qu'il en avoit déja écrites, & lui en écrivit à lui-même une grande: où il dit, qu'il faut regarder quelle eſt la créance des heretiques, & s'ils croyent le même Pere, le même Fils, le même S. Eſprit, la même égliſe. Puis examinant en particulier les Marcionites, il ſoûtient que leur baptême ne peut être bon: puis qu'ils ne croyent pas que le createur ſoit le Pere de J. C. ni que le Verbe ſe ſoit fait chair. Il inſiſte ſur la neceſſité de l'impoſition des mains que l'on faiſoit aux heretiques: d'où il prétend inferer la neceſſité du baptême; & parlant de l'impoſition des mains, que les apôtres donnerent aux Samaritains baptiſés, il dit: C'eſt ce qui ſe fait encore à preſent parmi nous: ceux qui ont été baptiſés dans l'égliſe ſont préſentés aux prélats, & par nôtre oraiſon & l'impoſition de nos mains, ils reçoivent le S. Eſprit, & ſont perfectionnés, c'eſt à dire confirmés, par le ſigne du Seigneur. Il reconoît, qu'on lui opoſoit la tradition apoſtolique, & répond: qu'il ne paroît point que les apôtres ayent receu perſone avec le baptême des heretiques. Il dit, qu'il ne ſuffit pas que le baptême ait été donné au nom de J. C. s'il n'a été donné avec la vraie foi de J. C. Que le baptême n'eſt pas plus fort que le martyre: qui toutefois ne ſert de rien à ceux qui ſont tuez hors de l'égliſe. Il eſt vrai que le martyre ſauve les catecumenes, ſans baptême:

epiſt. 73.

Act. VIII. 14.

me: mais ils tiennent la foi entiére & l'unité de l'égliſe, & reçoivent le baptême de leur ſang, qui ſuffit avec la vraye foy: comme on void par l'exemple du bon larron. Que deviendront donc ceux qui par le paſſé venant de l'hereſie à l'égliſe, ont été receus ſans baptême? Dieu eſt aſſez puiſſant pour leur faire miſericorde: mais parce que l'on s'eſt quelquefois trompé, il n'enſuit pas que l'on doive ſe tromper toûjours. C'eſt ainſi que Cyprien écrivoit à Jubaïen.

Cependant il receut la réponſe du pape St. Eſtiene; & les autres évêques en ayant eu la nouvelle, un d'eux nommé Pompée pria S. Cyprien de lui mander ce que contenoit cette réponſe. S. Cyprien lui envoya copie de la lettre du pape, avec une lettre par laquelle il prétendoit la refuter. Nous n'avons point la lettre de Saint Eſtiene. *epiſt.* 74. Comme il inſiſtoit ſur la tradition, S. Cyprien s'efforce de montrer, que ce n'eſt qu'une tradition humaine qui doit céder à l'écriture & aux préceptes de J. C. ſuivant leſquels nous devons fuïr l'hereſie & tout ce qui en vient, & nous attacher à l'unité de l'égliſe. La coûtume, dit-il, ſans la verité n'eſt qu'une vieille erreur. S. Eſtiene ſe ſervoit de l'exemple des heretiques, qui ne ſe rebaptiſoient point quand ceux d'une ſecte paſſoient à l'autre: ce qu'il entendoit aparemment en ce ſens: La tradition de ne point rébaptiſer a jetté de ſi profondes racines, que les heretiques même n'oſent la combattre. S. Cyprien apuïe ſur la comparaiſon de la confirmation & du baptême, en diſant: que puiſque l'on confirme les heretiques, on doit à plus forte raiſon les baptiſer; & qu'ils ne peuvent pas plus donner le S. Eſprit par un ſacrement que par l'autre. Il dit que l'effet du baptême étant la regeneration, l'hereſie ne peut engendrer à Dieu des enfans par J. C. dont

dont elle n'eſt point l'épouſe: il inſiſte ſur l'unité de l'égliſe, marquée dans le cantique par le jardin fermé, la fontaine ſcellée & le puits d'eau vi-
Cant. IV. 12. ve. Comment, dit-il, celui qui eſt hors de l'égliſe peut-il entrer dans ce jardin, ou boire de cette fontaine? Il paroît irrité de ce que le pape avoit declaré, qu'il ne communiqueroit plus avec les évêques, qui défendoient cette opinion: il l'accuſe d'aveuglement, de dureté & d'obſtination; & dit qu'un évêque doit eſtre docile; & non ſeulement enſeigner, mais aprendre & s'inſtruire tous les jours.

XXIX. Dernier concile de S. Cyprien. *An.* 256. *Conc. Carth. ap. Cypr.*

S. Cyprien convoqua enſuite un concile des trois provinces, d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie, qui fut tenu à Carthage le premier jour de Septembre 256. Il s'y trouva quatre-vingt-cinq évêques, avec les prêtres, les diacres & une grande partie du peuple, & entre ces évêques il y avoit quinze confeſſeurs, dont quelques-uns furent martyrs. On lut les lettres de Jubaïen & de S. Cyprien, puis il dit: Vous avez oüi, mes chers collegues, ce que notre confrere Jubaïen m'a écrit, & ce que je lui ai répondu: on vous a lu auſſi une autre lettre de Jubaïen, par laquelle répondant à la mienne, non ſeulement y a conſenti, mais ſuivant le mouvement de ſa pieté, il m'a remercié de l'avoir inſtruit. Il reſte que chacun de nous diſe ſon avis ſur le même ſujet; ſans juger perſone, ou ſeparer de la communion celui qui ne ſeroit pas de notre avis. Car aucun de nous ne s'établit évêque des évêques, & ne réduit ſes collegues à lui obeïr, par une terreur tyrannique: puiſque tout évêque a une pleine liberté de ſa volonté & une entiere puiſſance; & comme il ne peut eſtre jugé par un autre, il ne le peut auſſi juger. Attendons tous le jugement de N. S. J. C. qui ſeul a la puiſſance de nous prépoſer au gou-

ver-

vernement de ſon égliſe, & de juger de notre conduite.

Il eſt aiſé de voir, que par ces mots d'évêque des évêques, S. Cyprien marque le pape S. Eſtienne, comme Tertullien en avoit uſé en parlant de S. Zephyrin, & c'eſt au pape qu'il reproche d'uſer de terreur tyrannique: toutefois S. Eſtienne avoit raiſon dans le fonds & ſoûtenoit le bon party, que toute l'égliſe catholique a embraſſé. Quant à ce que dit S. Cyprien, que chaque évêque eſt libre dans ſa conduite, & n'en doit rendre compte qu'à Dieu: cela eſt vrai, dans les points ſur leſquels il n'y a encore ni déciſion de l'égliſe ni canons univerſellement receus. C'eſt ainſi que S. Auguſtin l'explique: & c'eſt par ce principe, qu'il excuſe S. Cyprien de s'eſtre trompé dans cette queſtion ſi difficile: *Sup. liv. V. n. 46.* *Aug. de bapt. contr. Donat. lib. III. c. 3. n. 15.*

Après que S. Cyprien eut ainſi parlé, pour l'ouverture du concile, chacun des évêques dit ſon avis de ſuite, commençant par les plus anciens ſelon l'ordre de leur ordination. Ils ne firent que repeter les mêmes raiſons & les mêmes autoritez de l'écriture, que S. Cyprien avoit employées dans ſes lettres, chacun s'attachant à celles qui l'avoit le plus frapé. On y void les exorciſmes avant le baptême: c'eſt Creſcent évêque de Cirthe en Numidie qui en fait mention. Sedat de Tuburbe en Mauritanie parle de l'eau ſanctifiée dans l'égliſe par la priere de l'évêque pour le baptême. Liboſus de Vaga dit: Le Seigneur dit dans l'évangile: Je ſuis la verité; & non pas je ſuis la coûtume. Janvier de Muzule dit: L'égliſe & l'héreſie ſont deux differentes choſes: ſi les heretiques ont le baptême, nous ne l'avons pas: ſi nous l'avons, les heretiques ne le peuvent avoir. Il y en a deux qui diſent, qu'étant nouveaux évêques, ils ont attendu l'avis de leurs *Conc. n. 71. 77.* *num. 8.* *n. 18.* *n. 30.* *Jo. XIV. 6.* *n. 34.* *Prudent. n. 71.*

an

Tillor. n. 78. n. 83. anciens. Natalis d'Oée parle pour lui & pour deux abſens dont il a pouvoir; & un de ces abſens eſt Pompée de Sabrate dans la province de Tripoli; aparemment celui à qui S. Cyprien avoit écrit. Les avis de ces deux abſens ſont comptez, comme ceux des preſens: ce qui fait que l'on compte ce concile de quatre-vingt-ſept évêques. S. Cyprien comme y preſidant dit ſon avis le dernier, & renvoya ſa lettre à Jubaïen. Tel fut le troiſiéme concile de Carthage, touchant le baptême des heretiques.

XXX. Lettre de Firmilien. *Dion. Alex. ap. Euſ.* VII. c. 5. *ap. Cypr. epiſt.* 75.

S. Cyprien ſavoit que le pape St. Eſtienne avoit écrit ſur ce ſujet aux évêques d'Orient, & avoit déclaré, qu'il n'auroit plus de communion avec ceux, qui rebaptiſoient les heretiques. Un des plus illuſtres évêques d'Orient & un des plus attachez à cette opinion, étoit Firmilien évêque de Ceſarée metropole de la Cappadoce. S. Cyprien lui écrivit par le diacre Rogatien, qu'il chargea auſſi des copies de ſes lettres à Eſtienne & à Jubaïen: Firmilien le renvoya vers l'hyver avec une grande lettre pour S. Cyprien: où il montre par tout une grande éſtime & une grande affection pour lui: mais en même tems il fait éclater ſon indignation contre le pape avec une entiere liberté. Il marque en ces termes la coûtume de tenir des conciles tous les ans: On obſerve chez nous comme une regle neceſſaire, que tous les ans tous tant que nous ſommes de prêtres & d'évêques, nous nous aſſemblons, pour regler ce qui eſt de notre charge, & conſulter en commun ſur les affaires les plus importantes. Sur l'argument de la tradition apoſtolique, il dit, que ceux de Rome n'obſervent pas en tout les traditions originales; puiſqu'on voit chez eux quelques diverſitez touchant la celebration de la pâque & de pluſieurs autres myſteres, & qu'ils n'obſervent pas toutes choſes préciſément comme on les obſerve

à Jeruſalem. Ces paroles de Firmilien ſemblent montrer qu'il faiſoit la pâque le quatorziéme de la lune, comme la pluſpart des Aſiatiques. Il ajoûte: Ainſi dans pluſieurs autres provinces il y a une grande varieté, ſuivant les lieux & les perſones: ſans que l'on ait jamais rompu pour cela la paix & l'unité de l'égliſe catholique: comme Eſtiene a maintenant oſé faire.

Il dit encore: L'heretique ne peut ni ordonner, ni impoſer les mains, ni baptiſer, ni faire aucune fonction ſpirituelle: étant étranger de l'eſprit & de la ſainteté divine. Nous avons établi tout cela il y a long-temps, à Icone en Phrygie, où nous étions aſſemblez de Galatie, de Cilicie & des païs voiſins, & nous avons reſolu de le ſoutenir fortement contre les heretiques: car quelques-uns en doutoient, à cauſe des Montaniſtes, qui ſemblent reconoître le même Pere & le même Fils que nous.

Le baptême des heretiques eſt charnel ou ſpirituel; s'il eſt charnel, il ne differe en rien de celui des Juifs, qui n'eſt qu'un bain ordinaire pour ſe nettoyer. Mais comment pourroient-ils avoir un baptême ſpirituel, puiſqu'ils n'ont point le S. Eſprit? La ſynagogue des heretiques n'eſt point l'épouſe, c'eſt une adultere; & par conſequent elle ne peut engendrer des enfans de Dieu. Si ce n'eſt que nous diſions comme Eſtiene, que l'hereſie enfante & expoſe: & que l'égliſe éleve ces enfans expoſez, & les nourrit comme les ſiens. Il ne peut y avoir chez les heretiques de remiſſion des pechez: la puiſſance de les remettre a été donnée aux apôtres & aux égliſes qu'ils ont établies, étant envoyez par J. C. & aux évêques qui ſont à leur place, par une ordination ſucceſſive. Mais les ennemis de l'unique égliſe catholique, dans laquelle nous ſommes, & de nous qui avons ſuccedé aux apôtres: qui s'attribuent entre nous

un ſacerdoce illicite, & érigent des autels profanes: que ſont-ils autre choſe que Coré, Dathan, & Abiron?

Quant à l'argument de la coûtume il dit: Vous autres Africains vous pouvez dire, que vous avez quitté l'erreur de la coûtume, quand vous avez conu la verité. Mais pour nous, nous joignons la coûtume à la verité, conſervant depuis le commencement ce que J. C. & les apôtres ont enſeigné; & nous n'avons point de memoire, que cette pratique ait jamais commencé chez nous. C'eſt que les heretiques de l'Aſie mineure pervertiſſoient la forme du baptême, pour la pluſpart: ne conoiſſant point la Trinité, ou ne la confeſſant que de nom. Firmilien s'objecte: Que deviendront donc ceux, qui ſortant d'entre les heretiques, ont été receus dans l'égliſe, ſans les baptiſer? S'ils ſont morts, nous les mettons au nombre des catecumenes morts ſans baptême: s'ils ſont encore au monde, qu'on les baptiſe. Ainſi parloit Firmilien.

P. epiſt Baſil. ad Amphil. c. 1.

XXXI. Défenſe du pape S. Eſtiene.

Le ſentiment du pape S. Eſtiene, & de la pluſpart des égliſes fut defendu en ce temps là par un auteur, dont le traité nous reſte, mais dont nous ignorons le nom. Il parle comme eſtant évêque, & c'eſt peut eſtre ſaint Eſtiene lui-même, ou quelqu'un des papes ſuivans. Il n'y auroit point eu, dit-il, de diſpute, ſi chacun de nous ſe contentoit de l'autorité de toutes les égliſes & conſervoit l'humilité ſans vouloir innover. Car on doit rejetter tout ce qui eſt douteux: s'il eſt jugé contraire à l'ancienne pratique de tous nos ſaints predeceſſeurs. On ne tire autre fruit de la nouveauté, ſinon qu'un particulier eſt vanté par des hommes legers, comme ayant corrigé les erreurs de toutes les égliſes. En quoi ils imitent les heretiques, dont la conſolation eſt de montrer qu'ils ne ſont pas ſeuls qui manquent: car toute leur

De baptiſ. hæret. inter opuſc. Cypr.

leur aplication eſt de charger l'égliſe de calomnies.

Entrant en matiere il diſtingue deux baptêmes: le baptême d'eau & le baptême du S. Eſprit, ſuivant ces paroles de S. Jean-baptiſte: Celui qui vient après moi vous baptiſera au S. Eſprit & au feu. Et J. C. même dit: Jean a baptiſé d'eau, mais vous ſerez baptiſez du S. Eſprit dans peu de jours. Le baptême du S. Eſprit ſe trouve ſeparé, dans l'exemple du centenier Corneille, qui receut le S. Eſprit avant que d'avoir receu le baptême d'eau: le baptême d'eau ſe trouve ſeparé, dans les apoſtres, qui avoient été baptiſez long-temps avant que de recevoir le S. Eſprit. Ce qui n'empêche pas que l'un & l'autre ne doive ordinairement eſtre joint: car J. C. a dit: Si quelqu'un ne renaît de l'eau & du S. Eſprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux. Auſſi le baptême d'eau ne ſerviroit de rien ſans celui de l'Eſprit: mais le baptême ſeul ne laiſſe pas de conferer la grace, quoi qu'il ſoit ſeparé de l'impoſition des mains, inſtituée particulierement pour donner le S. Eſprit. Car, dit l'auteur, on ne peut douter, qu'il n'arrive ſouvent encore aujourd'hui, que pluſieurs meurent après le baptême, ſans avoir receu l'impoſition des mains de l'évêque; & ne laiſſent pas d'être tenus pour fidelles parfaits. Autrement le ſalut des evêques ſeroit impoſſible, s'ils eſtoient obligez de ſubvenir en perſone à tous ceux qui ſont ſous leur charge, & qui peuvent tomber malades en divers lieux: veu que les moindres clercs ne peuvent leur donner ce ſecours. Delà il conclut, que quand le baptême au nom de J. C. a précedé: la ſeule impoſition des mains de l'évêque peut conferer le S. Eſprit, à un homme penitent & croyant.

Matth. III. 11. *Act.* I. 4. *Act.* X. 44. *Joan.* III. 5.

Car l'efficace du nom de J. C. eſt grande:

juſques-là que des payens même font quelquefois des miracles en ſon nom. Celui qui a été baptiſé étant dans quelque erreur ou quelque peché, s'il corrige enſuite ſa creance & change de vie, renonçant au peché: s'il vient à l'évêque & à l'égliſe & reçoit l'impoſition des mains, il recevra le S. Eſprit; ſans perdre cette invocation precedente du nom de J. C. celebrée legitimement par le ſacrement, qui toutefois ne lui ſuffiroit pas ſeule pour le ſalut, & qui prend alors la vertu, qu'elle n'auroit pas euë. Les apôtres après leur baptême commirent des pechez, principalement quand ils abandonnerent J. C. & S. Pierre quand il le renia: leur foi même étoit encore trés-imparfaite: toutefois en cet état ils étoient baptiſez & baptiſoient les autres.

Jean. IV. 2.

Mais que direz-vous de ceux qui ſont baptiſez, comme il arrive ſouvent, par des évêques de tres-mauvaiſe vie? qui étant enfin convaincus ſont privez de l'épiſcopat ou même de la communion? Et que direz-vous de ceux, qui ſeront baptiſez par des évêques, ou errans dans leur creance ou ignorans? ſi en donnant le ſacrement ils ne parlent pas bien nettement ou s'ils diſent quelque choſe autrement qu'il ne faut, qui toutefois ne donne pas grande atteinte à notre vraie foi? Reconoiſſons donc la force de la vertu celeſte & de l'operation divine: & puiſque notre ſalut conſiſte dans le baptême d'eſprit, qui le plus ſouvent eſt joint avec le baptême d'eau: ſi nous donnons nous-mêmes le baptême, l'auteur parle ici en évêque, executons pleinement ce qui eſt écrit avec toute l'integrité & la ſolemnité poſſible, ſans rien retrancher: ou ſi un clerc d'un moindre rang a donné le baptême en cas de neceſſité; attendons l'évenement, pour ſupléer nous-mêmes ce qui manque, ou reſerver

au Seigneur de le ſupléer. Que s'il a été donné par des étrangers; aportons-y le remede dont la choſe eſt capable. Le S. Eſprit n'eſt point hors de l'égliſe, la foi même ne peut être ſaine non-ſeulement chés les heretiques, mais chés les ſchiſmatiques: quand donc ils font penitence & ſe corrigent, ils n'ont beſoin d'autres ſecours, que du baptême ſpirituel & de l'impoſition des mains de l'évêque: de peur que nous ne ſemblions mépriſer l'invocation du nom de JESUS, qui ne peut être effacée: puiſque l'apôtre dit, qu'il n'y a qu'un baptême. Enſuite il explique le baptême de ſang, marqué par J. C. quand il dit: Je dois être baptiſé d'un autre baptême: ce baptême ſuplée au baptême d'eau pour les catécumenes, & remplit ce qui manquoit au baptême des heretiques convertis. Ce ne ſont pas deux baptêmes differens, mais deux matieres, qui concourent à donner le même ſalut: on peut ſe paſſer de l'une des deux. Les catécumenes martyrs ſe paſſent d'eau: & toutefois s'ils ont quelque relâche, on leur donne le baptême d'eau: les fideles baptiſés regulierement ſe paſſent du baptême de leur ſang. Ce ſont les deux fleuves ſortant du cœur de J. C. marqués par le ſang & l'eau, qui ſortirent de ſon côté à la croix, & qui l'un & l'autre ſignifient le S. Eſprit. D'où vient que l'apôtre S. Jean les joint enſemble, diſant: Il y en a trois qui rendent témoignage, l'eſprit, l'eau & le ſang; & ces trois ſont une même choſe.

Luc. XII. 50.

Jo. VII. 38. *Jo* XIX. 34. 1. *Jo* V. 6.

XXXII. Fin de la queſtion du baptême.

On ne ſait point quel fut alors l'évenement de cette diſpute. Il eſt certain qu'elle duroit encore ſous le pape S. Sixte ſucceſſeur de S. Eſtiene: on le void par les lettres que S. Denis d'Alexandrie lui écrivit; & il ne paroiſt pas que S. Cyprien ni Firmilien ayent changé d'avis. Toutefois S. Cyprien eſt compté entre les plus illuſtres mar-

Aug. ep. 93. *ad Vincent.* n. 38.

martyrs, même dans l'égliſe Romaine, qui le nomme au canon de la meſſe, preferablement au pape S. Eſtiene; & les Grecs dans leur menologe, honorent la memoire de Firmilien. C'eſt avec fondement: puiſque nous le verrons préſider au premier concile d'Antioche contre Paul de Samoſate; & que les peres du ſecond concile écrivant au pape, nomment Firmilien d'heureuſe memoire, comme Denis d'Alexandrie. Ce qui fait que l'erreur de S. Cyprien & de S. Firmilien ne nuit point à leur ſainteté: c'eſt qu'ils conſerverent toûjours de leur part l'unité de l'égliſe & la charité; & qu'ils ſoutenoient de bonne foi une mauvaiſe cauſe, qu'ils croyoient bonne, & ſur laquelle il n'y avoit point encore de déciſion, receuë par un conſentement unanime de toute l'egliſe. C'eſt ainſi qu'en parle S. Auguſtin: ne comptant pas pour derniere déciſion le decret du pape S. Eſtienne, quoique veritable dans le fonds, & reveſtu de toute la force qu'il pouvoit lui donner: aucun des anciens n'a accuſé ces ſaints évêques d'opiniâtreté, pour n'avoir pas obeï à ce decret. Le ſentiment du pape S. Eſtiene touchant le baptême des heretiques a prevalu: parce qu'il étoit le plus ancien & le plus univerſel, & par conſequent le meilleur. Les mêmes évêques Africains qui avoient ordonné avec Saint Cyprien de rebaptiſer les heretiques changerent d'avis, & firent un decret contraire: & toutefois, on void encore des Africains qui rebaptiſoient, du temps du premier concile d'Arles, cinquante ans après S. Cyprien. Les Orientaux ſe retracterent auſſi; & enfin cette queſtion fut entierement terminée par l'autorité du concile univerſel: c'eſt à dire, pour le plus tard, au concile de Nicée.

Menol. 28. Octobr.

Euſ. VII. hiſt. c. 30.

Aug. de bapt. contra Don. lib. II. c. 4.

Hier. in Lucifer c. 8. Conc. Arelat. c. 8. Aug. III. in Creſc.

XXXIII Perſecution de Valerien.

La perſecution qui emporta le pape S. Eſtiene & S. Cyprien lui-même, commença la cinquiéme

me année de l'empire de Valerien, 257. de J.C. & dura trois ans & demi, juſques à ce qu'il fût pris par les Perſes. Elle dura tout ce temps au moins en Egypte: car S. Denis d'Alexandrie aplique à Valerien ces paroles de l'Apocalypſe: Et une bouche lui fut donnée, pour proferer de grands mots & des blaſphêmes: & il lui fut donné d'exercer ſa puiſſance quarante-deux mois. Celui qui le détourna de la bonne volonté qu'il avoit auparavant pour les Chrétiens, fut Macrien, le plus grand perſonage qui fut alors dans l'empire: le plus grand capitaine, le plus ſage politique, le plus experimenté dans les affaires, le plus riche. Il aſpiroit à l'empire & les magiciens le lui faiſoient eſperer: pour y parvenir, il faiſoit avec eux des enchantemens & des ſacrifices impies; égorgeant des enfans, les ouvrant & regardant curieuſement leurs entrailles. Les Chrétiens diſſipoient ces preſtiges: non ſeulement par leurs paroles, mais par leur ſoufle ou leurs regards. Ainſi Macrien prenant la protection des magiciens d'Egypte perſuada à l'empereur, qu'il gouvernoit, de perſecuter les Chrétiens.

An. 257.

ap. Euſ. VII. *hiſt. c.* 10. *Apoc.* XIII. 5.

Le pape S. Eſtiene fut un des premiers martyrs de cete perſecution. Il mourut le deuxiéme jour d'Aouſt, ſous le quatriéme conſulat de Valerien & le troiſiéme de Gallien, qui eſt cette année 257. & fut enterré dans le cimetiere de Calliſte. Il avoit tenu le S. ſiege quatre ans & près de trois mois. Après vingt-deux jours de vacance, on éleut le vingt quatriéme d'Aouſt Sixte ou Xyſte, ſecond du nom, qui ne gouverna pas un an entier. Quelques jours après le martyre de S. Eſtiene, des ſoldats trouverent Tarſice acolyte, qui portoit la ſainte euchariſtie. Ils voulurent ſavoir de quoi il étoit chargé. Lui plûtoſt que de découvrir aux profanes les ſaints myſteres, ſoufrit d'être battu juſques à la mort, à coups de pier-

Cat. Bucher.

Sup. li. 7. *n.* 8.

Martyr. 15. *Aug. Damaſ. carm.* 35.

pierres & de bâtons: mais quelque ſoin qu'ils priſſent de le foüiller & de retourner ſon corps, ils ne pûrent rien trouver.

XXXIV. Exil de S. Denis d'Alexandrie. *Act. at. Euſ.* VII. 11.

La perſecution étant commencée, Emilien prefet d'Egypte fit venir devant lui S. Denis évêque d'Alexandrie, ſuivi du prêtre Maxime & de trois diacres, Fauſte, Euſebe & Cheremon. Il y avoit auſſi avec eux un Chrétien venu de Rome nommé Marcel. Quand ils furent entrés, Emilien dit: J'ay voulu vous parler auſſi de vive voix de l'humanité dont nos princes ont uſé envers vous. Car ils font dépendre de vous vôtre ſalut: ſi vous voulés adorer les dieux, qui conſervent leur empire: & oublier ce qui repugne à la nature. Que dites-vous donc à cela? Je m'attens que vous ne ſerés pas méconoiſſans de leur bonté. S. Denis répondit: Tous n'adorent pas tous les dieux; mais chacun adore ceux qu'il croit. Pour nous c'eſt le ſeul Dieu, le createur de toutes choſes: qui même a mis l'empire entre les mains des auguſtes Valerien & Gallien, qui lui ſont tres-chers: c'eſt celui-la que nous honorons & que nous adorons; & nous lui faiſons continuellement des prieres pour leur regne, afin qu'il ſoit toûjours tranquile. Le prefet Emilien leur dit: Et qui vous empêche d'adorer ce Dieu s'il eſt Dieu, avec ceux qui le ſont naturellement? Car on vous ordonne d'honorer les dieux, & les dieux que tout le monde conoît. S. Denis répondit: Nous n'en adorons aucun autre. Emilien dit: Je voy que vous êtes ingrats & inſenſibles à la bonté des empereurs: c'eſt pourquoi vous ne demeurerés pas en cette ville, mais je vous envoyeray du côté de la Lybie, en un lieu nommé Kefro, que j'ay choiſi par leur ordre: & il ne vous ſera permis ni à vous, ni à aucun autre, de faire des aſſemblées, ni d'entrer dans ce que vous nommés cimetieres. Si quelqu'un ne ſe rend pas

au

au lieu que j'ordonne, ou s'il ſe trouve en quelque aſſemblée: il ſe mettra lui-même en peril, & le châtiment convenable ne lui manquera pas. Allés donc où il vous eſt ordonné.

Quoique S. Denis fût malade, on le preſſa de partir, ſans lui donner un jour de delai. Il ne ſavoit où étoit ce lieu de Kefro, où on l'envoyoit, & à peine l'avoit-il oüi nommer auparavant: il y alla de bon cœur. Quand il y fut, il ne laiſſa pas d'y aſſembler une égliſe nombreuſe: pluſieurs Chrétiens le ſuivirent d'Alexandrie; pluſieurs s'y raſſemblerent de l'Egypte. Cependant il excitoit avec ſoin les fidelles d'Alexandrie à s'aſſembler comme s'il euſt été préſent. L'évangile n'avoit point encore été anoncé à Kefro, & d'abord les habitans perſécutoient S. Denis & ſes diſciples, juſques à leur jetter des pierres: enſuite il y en eut qui quitterent les idoles, pour ſe convertir à Dieu, & ils ne furent pas en petit nombre. Il ſembloit que Dieu y euſt envoyé les ſaints confeſſeurs tout exprès pour lui rendre ce ſervice: car incontinent après on les transfera à Collouthion dans la Mareote.

Le deſſein d'Emilien étoit de les mettre dans les lieux les plus rudes & les plus proches de la Lybie: c'eſt pourquoi il les fit tous venir dans la Mareote, marquant à chacun ſon bourg, afin de les avoir plus en main, quand il voudroit les prendre tous enſemble. Il mit S Denis & ſa ſuite ſur le chemin, pour les avoir les premiers. Quand S. Denis aprit, qu'ils devoient être transferes de Kefro a Collouthion, il en fut chagrin: car quoique le lieu lui fût plus conu, il croyoit n'y trouver ni Chrétiens, ni gens raiſonables; & il ſavoit qu'il étoit expoſé à l'importunité des voyageurs & aux courſes des voleurs. Mais les freres lui firent conſiderer qu'il étoit plus proche d'Alexandrie. Il eſt vrai, diſoient-ils, qu'à Kefro

il ſe raſſemble un grand mélange de Chrétiens d'Egypte, qui font des aſſemblées plus nombreuſes: mais ici le voiſinage d'Alexandrie vous donnera le plaiſir, de voir plus ſouvent vos veritables amis, & les perſones qui vous ſont les plus cheres. Ils viendront l'un après l'autre aux aſſemblées, comme dans un fauxbourg éloigné; & la choſe arriva ainſi. De ceux qui accompagnoient S. Denis d'Alexandrie en ſa confeſſion, le prêtre Maxime lui ſucceda en l'épiſcopat: le diacre Euſebe fut peu de temps après évêque de Laodicée en Syrie: le diacre Fauſte vécut juſques à la perſecution de Diocletien, pendant laquelle il eut la teſte tranchée dans une extrême vieilleſſe.

Euſ. VII. hiſt. c. II. in fi.

XXXV. Lettres de S. Denis d'Alexandrie ſur le baptême.

Pendant cet exil S. Denis d'Alexandrie écrivit pluſieurs lettres, touchant la queſtion du baptême. La premiere au pape Sixte, que l'on comptoit pour la ſeconde de celles qu'il avoit écrites ſur cette matiere, où parlant du pape S. Eſtiene, il diſoit: Il avoit écrit comme ne voulant plus communiquer avec Helenus Firmilien, & tous ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie & des païs voiſins, parce qu'ils rebaptiſoient les heretiques: quoi qu'en cela ils ſuiviſſent des decrets de leurs plus grands conciles: je lui écrivis, en le priant pour eux tous. Et enſuite: J'écrivis d'abord en peu de mots à nos chers confreres les prêtres Denis & Philemon, qui étoient de l'avis d'Eſtienne, & qui m'avoient écrit ſur le même ſujet; & maintenant je leur écris plus au long.

Euſ. VII. hiſt. c. 5.

Dans cette même lettre S. Denis d'Alexandrie donoit avis au pape Sixte de l'hereſie de Sabellius, qui commençoit alors à paroître. Il s'eſt élevé, dit-il, à Ptolemaïde dans la Pentapole une doctrine veritablement impie: contenant pluſieurs blaſphêmes contre Dieu le pere, tendant à ne point

point croire ſon fils unique, le premier de toute creature, le Verbe incarné, & à ne point reconoître le S. Eſprit. J'en ai receu premierement des écrits de part & d'autre, & enſuite des freres ſont venus m'en parler: ſurquoi j'ai écrit quelques lettres comme j'ay pû avec le ſecours de Dieu, traitant la queſtion aſſés dogmatiquement; & je vous en envoye les copies. En effet, quelques évêques étoient dans les ſentimens de Sabellius, & leurs opinions avoient tellement prévalu, que l'on ne prêchoit preſque plus le Fils de Dieu. S. Denis qui avoit le ſoin de ces égliſes l'ayant apris, y envoya & exhorta les autres partiſans de cette erreur de la quitter. Ils n'en firent rien: au contraire ils pouſſerent leur impieté avec plus d'impudence. Ce qui l'obligea à écrire une lettre à Euphranor & à Ammonius, où il relevoit ce qui marque l'humanité du Sauveur dans les évangiles: afin de montrer que ce n'eſt pas le Pere mais le Fils, qui s'eſt fait homme pour nous, & par conſequent, que le Pere n'eſt pas le Fils, & les amener enſuite à la connoiſſance de la divinité du Fils. Cette hereſie de Sabellius étoit la même dans le fonds que celle de Praxeas & des Patropaſſiens, qui nioient la Trinité & la diſtinction réelle des perſones divines: & Sabellius l'avoit apriſe de Noëtus, dont il étoit diſciple. L'hereſie de Sabellius s'étendit fort loin: il avoit pluſieurs ſectateurs en Meſopotamie & pluſieurs à Rome.

Athanaſ. de ſentent. Dionyſ. to. 1. p. 552. A.

ſup. liv IV. n. 34.

Epiph. her. 62. n. 1.

La lettre que S. Denis d'Alexandrie avoit écrite à Rome au prêtre Philemon, étoit la troiſiéme du baptême, & on y voyoit ces paroles remarquables: Je liſois les écrits des heretiques, ſentant bien que mon ame étoit infectée de leurs penſées execrables: mais j'en tirois ce profit, de les convaincre en moi-même, & les deteſter beaucoup davantage. Un de nos freres les prê-

Euſ. VII. c. 7.

tres m'en detournoit, & me faiſoit craindre de m'engager dans ce bourbier: car il diſoit que mon ame en étoit toûjours infectée, & il me ſembloit qu'il diſoit vrai. Alors Dieu m'envoya une viſion qui me fortifia, & j'entendis une voix qui me commanda manifeſtement en ces mots: Lis tout ce qui te viendra dans les mains: car tu es capable de redreſſer & d'éprouver tout: tu
V. Valeſ. hic. as eu cet avantage dès le commencement, & il t'a conduit à la foi. Je receus la viſion, comme conforme à cette parole apoſtolique adreſſée aux plus forts: Soyés bons changeurs. Enſuite après avoir dit quelque choſe de toutes les hereſies, il ajoûtoit: J'ai receu cette regle & cette forme de nôtre bien-heureux pape Heraclas: il chaſſoit de l'égliſe ceux qui venoient de quelque hereſie, après s'être ſeparés, ou qui étoient denoncés, comme frequentant ceux qui enſeignoient une autre doctrine; & quoi qu'ils le priaſſent, il ne les admettoit point, juſques à ce qu'ils déclaraſſent publiquement tout ce qu'ils avoient oüi chés nos adverſaires. Alors il les recevoit ſans qu'ils euſſent beſoin d'un autre baptême: car il le leur avoit donné auparavant dans le S. Eſprit. Après avoir amplement traité la queſtion du baptême, S. Denis concluoit ainſi: Ce ne ſont pas ſeulement les Africains qui ont introduit cela de nos jours: il y a long-temps que l'on a fait des decrets ſemblables dans les ſynodes de nos freres, à Icone & à Synnade & en pluſieurs lieux: or je ne puis prendre ſur moi, de les jetter dans des diſputes & des querelles, en renverſant leurs ſentimens. Ces conciles d'Icone & de Synnade ſont les mêmes dont parloit Firmilien dans ſa lettre à S. Cyprien.

Euſ. VII. 7. La quatriéme lettre de S. Denis d'Alexandrie touchant le baptême, étoit adreſſée à Denis prê-

tre

tre de l'égliſe Romaine, qui en fut depuis évêque. L'évêque d'Alexandrie y rendoit temoignage, que c'étoit un homme admirable & d'une grande doctrine. La cinquiéme étoit adreſſée encore au pape Sixte, où après avoir dit beaucoup de choſes contre les heretiques, il ajoûtoit cette hiſtoire: Effectivement, mon frere, j'ay beſoin de conſeil, & je vous demande vôtre avis, ſur cette afaire qui m'eſt arrivée, craignant de me tromper. Un de nos freres, qui paſſe pour ancien fidelle, & qui eſt dans notre communion dès devant mon ordination, & je croy même devant celle du bienheureux Heraclas, s'étant trouvé preſent depuis peu à quelques baptêmes, & ayant oüy les interrogations & les réponſes: eſt venu me trouver fondant en larmes, & ſe jettant à mes pieds, il m'a juré que le baptême qu'il a reçu chés les heretiques n'eſt point tel, & n'a rien de commun avec celui-ci: & qu'il eſt plein d'impieté & de blaſphêmes. Il ſentoit, diſoit-il, en ſon ame de grands remords, & n'oſoit lever les yeux à Dieu, tant il étoit frapé de l'impieté de ces actions & de ces paroles. C'eſt pourquoi il prioit qu'il pût recevoir cette ablution tres-pure & eſtre admis à l'égliſe & à la grace. Je n'ay pas oſé le faire, diſant que le long-temps qu'il a paſſé dans la communion de l'égliſe doit ſufire. Car après qu'il a ouy la conſecration de l'euchariſtie & répondu amen avec les autres: aprés qu'il s'eſt preſenté debout à la table, qu'il a étendu les mains, pour recevoir la ſainte nourriture, & qu'il a participé au corps & au ſang de N. S. J. C. pendant long-temps, je n'oſerois recommencer à l'initier tout de nouveau. Mais je l'ay exhorté à prendre courage, & à s'aprocher avec une ferme foy & une bonne eſperance de la participation des ſaints myſteres. Cependant il ne ceſſe point de s'affliger, il

tremble d'aprocher de la table: & à peine peut-
Euſ. VII. *c.* 20. on lui perſuader d'aſſiſter aux prieres. S. Denis d'Alexandrie écrivit une ſixiéme lettre en ſon nom & de ſon égliſe, adreſſée à S. Sixte & à l'égliſe Romaine: où il traitoit au long la queſtion du baptême, tant il étoit conſtant qu'elle n'étoit pas encore terminée. Pendant cette queſtion il écrivit pluſieurs Lettres paſchales: entr'autres une à Domitius & à Didyme, où il expliquoit le cycle de dix-huit ans, & prouvoit que la pâque ne devoit eſtre celebrée, qu'aprés l'équinoxe du printemps.

XXXVI. Exil de S. Cyprien. *ap. Cypr. ep.* 77. *acta S. Cypr.* *an.* 257.

En Afrique S. Cyprien fut le premier, qui confeſſa devant le proconſul en cette perſecution: puis il fut envoyé en exil, ce qui ſe paſſa ainſi. Sous le quatriéme conſulat de Valerien & le troiſiéme de Gallien, le troiſiéme jour avant les calendes de Septembre; c'eſt à dire le trentiéme d'Aouſt de la même année 257. à Carthage dans la chambre du conſeil, le proconſul Paterne dit à l'évêque Cyprien: Les tres-ſacrez empereurs Valerien & Gallien m'ont fait l'honeur de m'adreſſer des lettres, par leſquelles ils m'ont ordonné, que ceux qui ne ſuivent pas la religion Romaine, la reconoiſſent deſormais. Je demande donc vôtre nom, que me répondez vous? Cyprien dit: Je ſuis Chrétien & évêque: Je ne conois point d'autres dieux, qu'un ſeul vray Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. C'eſt ce Dieu que nous ſervons, nous autres Chretiens & que nous prions jour & nuit, pour nous & pour tous les hommes, & pour la proſperité des empereurs mêmes. Le proconſul dit: Vous perſeverez donc dans cette volonté? L'évêque Cyprien répondit: La bonne volonté fondée ſur la conoiſſance de Dieu, ne doit point eſtre changée. Le proconſul dit: Vous pourrez donc, ſuivant l'ordre de Valerien & de Gal-

Gallien, aller en exil à la ville de Curube. L'évêque Cyprien dit: Je m'y en vais. Le proconsul dit: Ils m'ont fait l'honeur de m'écrire, non seulement des évêques mais des prêtres. Je veux donc savoir de vous, qui sont les prêtres qui demeurent en cette ville. Cyprien dit: Vous avez fort bien ordonné par vos loix, que nous ne devons point estre délateurs; c'est pourquoi je ne puis les découvrir, mais on les trouvera chez eux. Le Proconsul dit: Je les cherche aujourd'hui en ce lieu. Cyprien dit: Puisque nôtre discipline deffend que personne ne s'ofre dè lui-même, & que vous ne le trouvez pas bon; ils ne peuvent s'ofrir eux-mêmes: mais quand vous les chercherez, vous les trouverez. Le proconsul dit: Je les trouverai. Et il ajoûta: Ils ont aussi deffendu que l'on fasse des assemblées en aucun lieu; ni que l'on entre dans les cimetieres: si quelqu'un n'observe pas cet ordre si salutaire, il sera puni de mort. L'évêque Cyprien dit: Faites ce qui vous est ordonné. Alors le proconsul Paterne commanda que S. Cyprien fût mené en exil. Il alla donc à Curube & y arriva le quatorziéme de Septembre. C'estoit une petite ville à cinquante milles de Carthage, sur la mer au promotoire de Mercure, qui regardoit la Sicile: le lieu étoit agréable & en bon air, & le logement de S. Cyprien étoit écarté comme il le desiroit. La premiere nuit qu'il y passa, il eut une vision, qu'il raconta en cette maniere aux compagnons de son exil, entre lesquels étoit le diacre Ponce qui a écrit sa vie: Je n'estois pas encore endormi, disoit S. Cyprien, quand j'ay veu un jeune homme d'une taille plus qu'humaine: il me sembloit, qu'il me menoit au pretoire, & que l'on me faisoit aprocher du tribunal, où le proconsul étoit assis. Quand il m'eut regardé, il commença aussi-tôt à écrire sur une tablette sa sen-

Pont. diac.

ſentence, que je ne ſavois point: car il ne m'avoit point interrogé auparavant à l'ordinaire. Mais le jeune homme qui étoit debout derriere lui, leut avec une grande curioſité tout ce qui étoit écrit, & me le fit entendre par ſigne, ne le pouvant faire de parole. Car ayant étendu & aplati ſa main en forme d'épée, il repreſenta le coup de l'execution ordinaire, & je compris que c'eſtoit ma ſentence de mort. Auſſi-tôt j'ay commencé à demander, que l'on me donnât au moins un jour de delai, juſques à ce que j'euſſe reglé mes affaires: & comme je repetois cette priere, le juge recommença à écrire je ne ſai quoi ſur ſa tablette. Je compris toutefois par la ſerenité de ſon viſage qu'il étoit touché de ma juſte demande: & le même jeune homme me fit entendre promptement par geſte, que l'on m'avoit accordé délai juſques au lendemain; en tournant les doigts les uns derniere les autres. Ce geſte en effet étoit chez les Romains le ſigne d'un délai dans les pourſuites. Telle fut la viſion de S. Cyprien, & l'évenement fit voir que ce jour de délai ſignifioit une année: car il ſoufrit le martyre au bout de l'an, le même jour qu'il avoit eu la viſion.

XXXVII. Confeſſeurs aux mines.

Pendant ſon exil il fut traité avec beaucoup d'amitié par les citoyens de Curube, & receut de frequentes viſites des Chrétiens de dehors. Il ſceut que l'on avoit pris neuf évêques avec des prêtres, des diacres, & un grand nombre de peuple fidelle, juſques à des vierges & des enfans; & qu'aprés leur avoir donné des coups de baſton, on les avoit envoyés travailler aux mines de cuivre des montagnes de Mauritanie & de Numidie. Ces neuf evêques avoient tous aſſiſté au derniere concile de Carthage; & leurs noms étoient Nemeſien, Felix, Lucius, un autre Felix, Litteus, Polien, Victor, Jader, Dativus. S. Cyprien leur écrivit & aux autres martyrs qui étoient

Strabo. lib. 17. p. 830. D.

Sup. n. 27. epiſt. 77.

toient avec eux, une lettre de conſolation: où il dit que la gloire de leurs ſoufrances eſt la recompenſe de leur foi & de leurs vertus. Il marque qu'une partie d'entr'eux avoit déja conſommé ſon martyre; & qu'une partie étoit encore en priſon: il décrit leur état preſent dans le travail des mines. Ils avoient toûjours les fers aux pieds, & quand on les renfermoit à la fin de la journée, on y ajoutoit des entraves: après leurs fatigues, ils n'avoient pour lit que la terre nuë; leurs priſons étoient obſcures, & pendant tout le jour ils ſoufroient la mauvaiſe odeur de la fumée. N'ayant plus la commodité des bains, ils demeuroient ſales & craſſeux, les cheveux longs & negligez. Leur nourriture n'eſtoit qu'un peu de pain, les habits leur manquoient dans le froid: ſoit que ce fuſt en hiver, ou parce qu'il fait toûjours froid dans les montagnes: car d'ailleurs le païs eſt chaud. Mais leur plus grande peine étoit de ne pouvoir offrir à Dieu le S. Sacrifice. S. Cyprien conclud ainſi ſa lettre: A preſent que vos prieres ſont plus efficaces, demandez plus inſtamment, que Dieu nous faſſe à tous la grace d'amener notre confeſſion à ſa perfection; & de nous délivrer glorieuſement avec vous de ces tenebres & de ces pieges du monde. Il envoya cette lettre par Herennien ſoudiacre, Lucain, Maxime & Amantius acolytes; & les chargea auſſi d'une ſomme d'argent, pour le ſoulagement des confeſſeurs. Ils les allerent trouver en trois lieux differens, où ils étoient diſperſez, & en rapporterent des lettres de remerciment. S. Cyprien demeura environ onze mois en cet exil à Curube, & profita de ce temps pour regler les affaires de l'égliſe: principalement ce qui regardoit le ſoin des pauvres. *ap. Cypr. epiſt. 78. 79. 80.*

L'année ſuivante 258. de J. C. ſous le conſulat de Memmius Fuſcus & de Pomponius Baſſus, l'em- XXXVIII. Martyre du pape

S. Sixte. *An.* 258. *Orat. Valer. ap. Trebell. Cypr. ad Luc. epiſt.* 82.

l'empereur Valerien étant en Orient occupé à la guerre contre les Perſes, laiſſa tout le ſoin des affaires à Macrien, le grand ennemi des Chrétiens. On peut donc croire que ce fut à ſa perſuaſion, que l'empereur écrivit au ſenat une lettre, portant que l'on fiſt mourir ſans delay les évêques, les prêtres & les diacres: que les ſenateurs, ceux qui avoient le titre d'*Egregius*, & les chevaliers Romains, perdiſſent leur dignité & fuſſent encore dépoüillez de leurs biens: que ſi après avoir perdu leurs biens, ils continuoient d'eſtre Chrétiens, on les fiſt auſſi mourir. Les femmes de qualité perdroient leurs biens & ſeroient envoyées en exil; les Céſariens, ou affranchis de Céſar, qui avoient déja confeſſé ou qui confeſſoient alors, ſeroient confiſquez comme eſclaves de l'empereur, enchaînez & envoyez dans ſes terres. A cette lettre adreſſée au ſenat, l'empereur avoit joint des copies des lettres, qu'il envoyoit aux gouverneurs des provinces touchant les Chrétiens.

En execution de cette ordonnance on fit mourir à Rome le pape S. Sixte. Il fut pris avec quelques-uns de ſon clergé, comme il étoit au cimetiere de Calliſte, pour celebrer les ſaints myſteres. Lorſqu'on le menoit au ſupplice, S. Laurent le premier des diacres de l'égliſe Romaine le ſuivoit en pleurant, & lui diſoit: Où allez-vous mon pere ſans votre fils? vous n'avez pas accoutumé d'offrir de ſacrifice ſans miniſtre: en quoi vous ay-je dépleu? Eprouvez ſi je ſuis digne du choix que vous avez fait de moi, pour me confier la diſpenſation du ſang de N. S. S. Sixte lui répondit: Ce n'eſt pas moi qui te laiſſe, mon fils; mais un plus grand combat t'eſt reſervé; on nous épargne nous autres vieillards; tu me ſuivras dans trois jours. Le pape S. Sixte eut la teſte tranchée le 6. d'Aouſt dans le cimetiere de

Ambr. 11. *off.* c. 28.

Cal-

Calliſte, & avec lui Quartus. Il avoit tenu le S. Siége onze mois & ſix jours. Ce qu'il fit de plus memorable fut la tranſlation des corps de S. Pierre & de S. Paul aux catacombes: peut-eſtre pour les mettre plus en ſureté. Il la fit cette même année 258. le jour de leur feſte vingt-neuviéme de Juin. Après la mort de S. Sixte le ſiege vaqua près d'un an: pendant lequel les prêtres gouvernerent l'égliſe Romaine. *Cypr. epiſt. 82. Catalog. Bucher. Pagi an. 250. n. 5.*

XXXIX. Martyre de S. Laurent.

Cependant le prefet de Rome croyant que les Chrétiens avoient de grands tréſors en reſerve & voulant s'en aſſurer; ſe fit amener S. Laurent, qui en avoit la garde, comme le premier des ſept diacres de l'egliſe Romaine. Le voyant en ſa preſence il lui dit: Vous vous plaignés d'ordinaire, que nous vous traitons cruellement: il n'y a point ici de tourmens: je vous demande doucement ce qui dépend de vous. On dit que dans vos ceremonies les pontifes offrent les libations avec des vaſes d'or: que le ſang de la victime eſt reçeu dans des coups d'argent: & que pour éclairer vos ſacrifices nocturnes vous avez des cierges fichez à des chandeliers d'or. On dit que pour fournir à ces offrandes, les freres vendent leurs heritages & réduiſent ſouvent leurs enfans à la pauvreté: mettez au jour ces tréſors cachez: le prince en a beſoin pour l'entretien de ſes troupes. Auſſi bien j'aprens que ſelon votre doctrine, il faut rendre à Ceſar ce qui lui apartient. Je ne croi pas que vôtre Dieu faſſe batrre monoye: il n'a pas aporté de l'argent quand il eſt venu au monde: il n'y a aporté que des paroles: rendez-nous l'argent & ſoyez riches en paroles. *Prudent. periſteph. hymn. 2. V. Aug. ſerm. 302. 303. &c.*

S. Laurent répondit ſans s'émouvoir: J'avoue que notre égliſe eſt riche, & l'empereur n'a pas de ſi grands tréſors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux: donnez-moi ſeulement un peu

peu de temps, pour mettre tout en ordre, en dreſſer l'etat, & en faire le calcul. Le prefet content de cette réponſe, & croyant déja tenir les tréſors de l'égliſe, lui accorda trois jours de terme. Pendant ces trois jours. S. Laurent courut par toute la ville, pour chercher en chaque ruë les pauvres que l'égliſe nourriſſoit, & qu'il conoiſſoit mieux que perſone; les aveugles, les boiteux, les eſtropiez, les ulcerez. Il les aſſemble, il écrit tous leurs noms, & les range devant l'égliſe. Le jour marqué étant paſſé, il va trouver le prefet, & lui dit: Venez voir les tréſors de notre Dieu, vous verrez une grande cour pleine de vaſes d'or; & des talens entaſſez ſous les galeries. Le préfet le ſuit; & voyant ces troupes de pauvres hideux à regarder, qui s'écrierent en demandant l'aumône; il ſe tourne contre Laurent avec des yeux troublez & menaçans. Dequoi vous fâchez-vous? répondit-il; l'or que vous deſiriez ſi ardemment n'eſt qu'un vil métal tiré de la terre & ſert de motifs à tous les crimes: le vrai or eſt la lumiere, dont ces pauvres ſont les diſciples. La foibleſſe de leur corps eſt un avantage pour l'eſprit: les vrayes maladies ſont les vices & les paſſions; les grands du ſiecle ſont les pauvres vrayment miſerables & mépriſables. Voilà les treſors que je vous avois promis: j'y ajoûte les perles & les pierreries; vous voyez ces vierges & ces veuves, c'eſt la couronne de l'égliſe; profitez de ces richeſſes pour Rome, pour l'empereur & pour vous-même.

C'eſt donc ainſi que tu me jouës, dit le prefet. Je ſay que vous vous piqués vous autres de mépriſer la mort; auſſi ne te feray-je pas mourir promptement. Alors il fait aporter un lit de fer, & étendre deſſous de la braiſe demi éteinte pour brûler le martyr plus lentement. On le dépoüille, on l'étend & on l'attache ſur ce gril. Son viſa-

ſage parut aux Chrétiens nouveaux baptiſés, environné d'un éclat extraordinaire, & l'odeur de ſon corps rôti leur parut agreable: mais les infidelles ne virent point cette lumiere & ne ſentirent point cette odeur. Après que le martyr eut été long-temps ſur un côté, il dit au prefet: faites-moi retourner, je ſuis aſſés roti de ce côté. Et quand on l'eut tourné, il dit: Il eſt aſſés cuit, vous en pouvés manger. Puis regardant au ciel, il pria Dieu pour la converſion de Rome & rendit l'eſprit. Des ſenateurs convertis par l'exemple de ſa conſtance, emporterent ſon corps ſur leurs épaules. Il fut enterré à Veran près le chemin de Tibur, dans une grotte, le dixiéme d'Aouſt de la même année 258.

XL. Dernieres lettres de S. Cyprien. *Pont. & acta.*

S. Cyprien étoit revenu de ſon exil, par la permiſſion de l'empereur; & demeuroit dans un jardin près de Carthage, qu'il avoit vendu au commencement de ſa converſion, & que la providence lui avoit rendu. Il l'auroit encore vendu, pour en faire des aumones: s'il n'euſt craint d'attirer l'envie des payens, dans ce temps de perſecution. Ce fut là qu'il acheva de regler les affaires de l'égliſe, & de diſtribuer aux pauvres ce qui lui reſtoit. Il y aprit que la perſecution avoit recommencé; & comme on en faiſoit courir divers bruits confus, il envoya des gens exprès à Rome, pour ſavoir les nouvelles certaines. Ils lui raporterent ce que Valerien avoit écrit au ſenat, le Martyre du pape Sixte; & qu'à Rome les prefets preſſoient tous les jours la perſecution, pour faire mourir ceux qui leur étoient preſentés & confiſquer leurs biens Il en donna avis à ſon clergé; non pas auſſi-toſt, mais quand il put: parce que tous les clercs qui étoient auprès de lui, n'attendant que l'heure du combat, ne pouvoient s'écarter. Il pria que l'on fît part de ces nouvelles aux autres evêques, afin que par tout ils puſſent

pre-

preparer les fidelles au martyre: Enſorte, dit-il, que chacun de nous penſe plus à l'immortalité qu'à la mort.

Le proconſul Galere Maxime avoit ſuccedé à Aſpaſe Paterne, & on n'attendoit que le jour où il envoyeroit prendre S. Cyprien. Grand nombre de ſenateurs & d'autres perſonnes conſiderables par leurs charges & par leur naiſſance, le venoient trouver; & pouſſés par l'amitié qu'ils lui portoient depuis long-tems, lui conſeilloient de ſe retirer ailleurs, & lui ofroient des lieux de retraite. Lui, qui ne tenoit plus au monde, n'y voulut point conſentir: mais il ne perdoit aucune occaſion d'aſſiſter les fidelles, & de les exhorter au mépris des ſoufrances temporelles: & il ſouhaitoit que quand il ſoufriroit le martyre, ce fût en parlant de Dieu. Toutefois ayant apris que le proconſul, qui étoit à Utique, avoit envoyé des ſoldats pour l'y amener: il ceda au conſeil de ſes meilleurs amis, & ſe retira de ſon jardin, dans un lieu où il étoit plus caché. Delà il écrivit ſa derniere lettre, adreſſée aux prêtres, aux diacres & à tout le peuple de ſon égliſe. Il leur rend cette raiſon de ſa retraite: qu'il convient à un évêque de confeſſer le Seigneur dans la ville, où il gouvernoit l'égliſe. Car, dit-il, ce que l'évêque dit au moment de ſa confeſſion, tout ſon troupeau le ſemble dire avec lui. Ce ſeroit flétrir l'honeur d'une égliſe auſſi glorieuſe que la nôtre, ſi je recevois à Utique ma ſentence; & ſi j'en partois pour aller recevoir la courone du martyre: auſſi ne ceſſay-je point de deſirer ardemment & de demander dans toutes mes prieres, que je confeſſe chés vous le Seigneur, pour vous & pour moi; & que j'en parte pour aller à lui. Et enſuite: Quant à vous, mes freres, obſervés la diſcipline: & ſuivant les preceptes du Seigneur & les inſtru-

ſtructions que je vous en ay ſi ſouvent données dans mes ſermons, gardés le repos & la tranquilité. Qu'aucun de vous ne faſſe du bruit, à cauſe de nos freres, ou ne ſe préſente de lui-même aux payens: il ſuffit qu'il parle lors qu'il ſera pris, puis qu'alors c'eſt le Seigneur qui parle en nous. Ainſi parloit S. Cyprien dans ſa derniere lettre.

XLI. Martyre de S. Cyprien.

Le proconſul étant revenu à Carthage, S. Cyprien auſſi retourna à ſon jardin. Comme il y étoit le treiziéme de Septembre, tout d'un coup vinrent deux officiers du proconſul, le prince ou chef de ſa compagnie & le maréchal des logis avec des ſoldats. Ils penſoient le ſurprendre, mais il s'attendoit à être pris. Ils le firent monter dans un chariot au milieu d'eux, & le menerent à un lieu nommé Sexte à ſix milles de Carthage ſur la mer, & dans le dioceſe: ou le proconſul s'étoit retiré; pour recouvrer ſa ſanté. S. Cyprien y alla avec un viſage gay & un courage ferme, ſe tenant aſſeuré de ſon martyre: mais le proconſul le remit au lendemain. On le ramena du prétoire au logis du prince des officiers, dans la ruë de Saturne, entre celle de Venus & de Salus. Cependant le bruit ſe répandit par toute la ville de Carthage, que Thaſcius Cyprien avoit été méné au proconſul. Comme il étoit conû de tout le monde, principalement par ſes bienfaits, un grand peuple accourut au ſpectacle: les fidelles pour fortifier leur foi, les infidelles par compaſſion. La multitude étoit grande à proportion de la grandeur de Carthage, qui ne cedoit qu'à Rome, pour le nombre des habitans.

S. Cyprien étoit gardé chés le prince d'une maniere honeſte, enſorte qu'il ne laiſſa pas de manger avec ſes amis de les avoir auprès de lui, à ſon ordinaire. Cependant le peuple fidelle,

le, qui craignoit que l'on ne fiſt quelque choſe à ſon inſceu pendant la nuit, la paſſa dans la ruë, devant la porte du logis du prince. Ils ſembloient eſtre aſſemblés pour celebrer la veille de ſon martyre. S. Cyprien toûjours vigilant pour ſon troupeau, ordonna que l'on prît garde aux jeunes filles, qui étoient parmi ce peuple. Le lendemain quatorziéme de Septembre au matin, le proconſul envoya querir S. Cyprien. Il ſortit de la maiſon du prince accompagné d'une grande multitude: le ciel étoit fort ſerain & le ſoleil éclatant: la diſtance juſques au prétoire étoit d'un ſtade, c'eſt à dire de cent vingt-cinq pas. Quand il y fut arrivé le proconſul ne paroiſſoit pas encore: on le fit attendre dans un lieu retiré, où il s'aſſit ſur un ſiege couvert d'un linge, qui ſe trouva là par hazard: & on avoit accoûtumé de couvrir ainſi par honeur les ſieges des évêques. Comme il étoit tout trempé de ſueur, à cauſe du chemin qu'il avoit fait; un ſoldat qui avoit été Chrétien lui offrit des habits à changer: eſperant garder la ſueur du martyr. S. Cyprien lui répondit: Nous voulons remedier à des maux, qui peut eſtre ne ſeront plus qu'aujourd'hui.

V. Conc. Matiſc. §. 19.

Auſſi-toſt on avertit le proconſul qu'il étoit là; & il ſe le fit amener dans la ſale du criminel, où il étoit aſſis. Le proconſul lui dit: Eſtes-vous Thaſcius Cyprien? Il répondit: Oüi c'eſt moi. Le proconſul dit: Eſt-ce vous qui vous eſtes porté pour pape des hommes ſacrileges? Cyprien répondit: Oüi. Le proconſul dit: Les tres-ſacrés empereurs vous ordonnent de ſacrifier. Cyprien dit: Je n'en ferai rien. Le proconſul dit: Penſés à vous. Cyprien dit: Faites ce qui vous eſt ordonné: en une choſe ſi juſte il n'y a point à conſulter. Le proconſul ayant pris l'avis de ſon conſeil, prononça la ſentence avec beaucoup de peine, parce qu'il ſe portoit mal: elle étoit con-

çuë

çuë en ces mots: Il y a long-temps que tu vis avec un eſprit ſacrilege, que tu aſſembles un grand nombre de perſones d'une conſpiration illicite, & que tu es ennemi declaré des dieux Romains & des loix ſacrées; & nos tres-ſacrés princes Valerien & Gallien Auguſtes, & Valerien, tres-noble Céſar, n'ont pû te ramener à leurs ceremonies. C'eſt pourquoi étant convaincu d'eſtre auteur de crimes ſi pernicieux, tu ſerviras d'exemple à ceux que tu as raſſemblés avec toi par ton crime: la police ſera authoriſée par ton ſang. Ayant dit cela, il leut le decret écrit ſur une tablette en ces mots: il eſt dit que Thaſcius Cyprien ſera executé par le glaive. Cyprien dit: Dieu ſoit loué. Les Chrétiens qui étoient préſens en foule, diſoient: Que l'on nous décole auſſi avec lui; & faiſoient du bruit.

Comme il ſortoit de la porte du prétoire, une troupe de ſoldats l'accompagnoit, & des centurions & des tribuns marchoient à ſes côtés. On le mena à la campagne, dans un lieu uni environné d'arbres: où pluſieurs monterent, pour le voir de loin à cauſe de la foule. S. Cyprien etant arrivé à cette place, ôta ſon manteau, ſe mit à genoux ſur la terre & ſe proſterna pour prier Dieu: puis il ſe dépoüilla de ſa dalmatique, qu'il donna aux diacres & demeura en chemiſe. La dalmatique étoit une certaine eſpece de tunique, dont la mode étoit venuë de Dalmatie, & dont l'uſage étoit commun en ce temps-là. L'executeur étant venu, S. Cyprien lui fit donner vingt-cinq ſous d'or. Il ſe banda lui-même les yeux: mais comme il ne pouvoit lui-même ſe lier les mains; Julien prêtre & Julien diacre les lui attacherent: les Chrétiens mirent devant lui des linges & des mouchoirs, pour recevoir le ſang. En cet état il eut la teſte tranchée

le quatorziéme de Septembre, ſous le conſulat de Tuſcus & de Baſſus; c'eſt à dire l'an 258. le même jour au bout de l'an, où il avoit eu la viſion touchant ſa mort. Le proconſul Galere Maxime mourut peu de temps après.

Entre les évêques de Carthage S. Cyprien fut le premier qui ſoutrit le martyre. Pour prévenir la curioſité des gentils, on mit ſon corps en un lieu proche, avec des torches & des cierges, dans les aires de Macrobius Candidus procurateur, au chemin de Mappale près les piſcines: le convoi ſe fit en grande pompe. Flavien, diacre de l'égliſe de Carthage, eut alors cette viſion. Il crut voir S. Cyprien, & lui demander ſi les martyrs ſentoient la douleur des coups. S. Cyprien lui répondit: La chair ne ſoufre point quand l'eſprit eſt dans le ciel, & le corps ne ſent rien, ſi l'ame eſt entierement dévoüée à Dieu. Le ſucceſſeur de S. Cyprien dans le ſiege de Carthage fut Lucien, à qui ſucceda Menſurius. Nous avons grand nombre d'écrits de S. Cyprien celebres dans tous les ſiecles qui ont ſuivi. Dans la ſuite on érigea deux égliſes en ſa memoire, l'une au lieu de ſon martyre que l'on apelloit la table de Cyprien; l'autre au lieu de ſa ſepulture, nommé Mappalia.

Optat. contra Parm. lib. 1. Hier. ſcript. Aug. de diverſ. ſerm. 310. n. 2. Victor. Uti. de perſec. Vand. lib. 1. p. 6.

XLII. Autres martyrs en Afrique. *Prudent. Peri. Steph. 12. in fi.*

Dans la même perſecution ſoufrirent enſemble à Utique pluſieurs martyrs, à qui le gouverneur offrit le choix d'eſtre jettés dans une foſſe de chaux vive, ou d'offrir de l'encens aux idoles. Les martyrs ne délibererent point; & ſans lui faire d'autre réponſe, ils coururent de toute leur force ſe jetter tous enſemble dans la foſſe, où ils furent conſumés. On retira enſuite leurs reliques; & comme elles ne faiſoient qu'un corps avec la chaux, on les apella: La maſſe-blanche. Ils étoient plus de 150. d'autres diſent juſques à 300. Theogene évêque d'Hippone qui avoit

Aug. ſerm. 311. n. 11.

avoit aſſiſté au dernier concile de S. Cyprien touchant le baptême, ſoufrit le martyre vers le même temps. Il y eut depuis une égliſe érigée en ſon nom. A Tuburbe Lucernaria ſoufrirent trois perſones nobles, Maxima, Donatilla & Seconda: cette derniere n'avoit que douze ans. *Con. Num.* 14. *Aug. ſerm.* 273. *Martyr.* 36. *Janu.* *Martyr.* 30. *Jul.*

XLIII. Martyre de S. Lucius, S. Montan, &c. *Act. ſincer.* p. 233.

Après la mort de Galere Maxime proconſul d'Afrique, Solon procurateur du fiſc continua la perſecution en attendant qu'il vînt de Rome un nouveau proconſul. Il fit prendre huit Chrétiens, la plûpart clercs & diſciples de S. Cyprien; ſavoir Lucius, Montan, Flavien, Julien, Victoric, Primolus, Renus, & Donatien. Flavien étoit diacre: Donatien n'étoit que catécumene, & ayant été baptiſé dans la priſon, rendit auſſi-tôt l'eſprit. Primolus mourut de même, & n'eut point d'autre baptême, que la confeſſion qu'il avoit faite quelque mois auparavant. D'abord qu'ils furent pris, on les donna en garde aux officiers du quartier: où les ſoldats du gouverneur leur diſoient, qu'ils ſeroient condamnés au feu. Ils prierent Dieu avec tant de ferveur de les délivrer de ce ſuplice, qu'il le leur accorda: le gouverneur changea d'avis & les fit mettre dans une priſon tenebreuſe & très-incommode. Là Renus vit en ſonge que l'on les tiroit l'un après l'autre, que l'on portoit une lampe devant chacun d'eux, & que celui qui n'avoit point de lampe n'étoit point tiré de priſon. Le jour ſuivant on vint tout d'un coup les prendre, pour les mener au procurateur, qui faiſoit la fonction du défunt proconſul. On les mena chargés de chaînes, qui faiſoient grand bruit, tandis qu'on les promenoit au tour de la place: ne ſachant où le gouverneur les voudroit entendre. Il les fit venir dans le cabinet; & après qu'ils eurent genereuſement confeſſé, il les renvoya en priſon.

Il leur fit ſoufrir la faim & la ſoif pendant pluſieurs jours, juſques à leur refuſer de l'eau après le travail. Le diacre Flavien faiſoit des jeûnes extraordinaires, ne prenant pas même le peu qu'on leur donnoit aux dépens du fiſc, avec une épargne ſordide. Alors le prêtre Victor l'un des martyrs eut cette viſion. Il vit un enfant dont le viſage étoit d'un éclat merveilleux, qui étant entré dans la priſon les menoit de tous côtés pour les faire ſortir, & toutefois ils ne le pouvoient. Il leur dit: Vous avés encore un peu de peine parce qu'on vous retient: mais prenés courage, je ſuis avec vous: & il ajoûta: Dis leur qu'ils auront une couronne plus glorieuſe. Victor lui demanda: Où eſt le paradis? L'enfant répondit: Il eſt hors du monde Montrés-le moi, dit Victor. L'enfant répondit: Et où ſera la foi? Victor dit: Je ne puis retenir ce que vous m'ordonnés; dites-moi un ſigne que je leur donne. L'enfant dit: Dis leur le ſigne de Jacob. Auſſi-tôt après cette viſion le prêtre Victor mourut.

Une Chrétienne nommée Quartilloſa étoit dans la même priſon. Il y avoit 3. jours que ſon mari & ſon fils avoient ſoufert le martyre: elle les ſuivit de près, mais auparavant elle eut cette viſion. J'ai veu, dit-elle, mon fils qui a ſoufert, il étoit dans la priſon aſſis ſur un baſſin d'eau; & m'a dit: Dieu a vu vôtre peine. Enſuite eſt entré un jeune homme merveilleuſement grand, qui portoit deux fioles une à chaque main, & elles étoient pleines de lait. Il a dit: Ayés bon courage. Dieu s'eſt ſouvenu de vous: il a donné à boire à tous de ces fioles, & elles ne tariſſoient point. Auſſi-tôt on a ôté la pierre qui ſepare la feneſtre en deux: les feneſtres ont paru claires & on voyoit librement le ciel. Le jeune homme a mis les fioles qu'il portoit, l'une à droite, l'autre à gauche, & il a dit: Voilà que vous eſtes

eſtes raſſaſiés, il en reſte, & il vous viendra une troiſiéme fiole. On n'avoit point donné de nourriture aux martyrs le jour precedent, & on ne leur donna encore rien le jour qui ſuivit cette viſion: mais enfin Lucien, alors prêtre & depuis évêque de Carthage, ſurmonta tous les obſtacles, & leur fit apporter de la nourriture en abondance, par le ſoudiacre Herennien & un cathecumene nommé Janvier, qui ſembloient être marquez par les deux fioles. Cet Herennien pouvoit eſtre le même que S. Cyprien avoit envoyé aux martyrs condamnez aux mines. Ce ſecours ſoulagea extrêmement les martyrs priſonniers, principalement ceux qui étoient tombez malades faute d'eau fraîche.

Montan eut auſſi une viſion. Il m'a ſemblé, dit-il, que les centurions étoient venus à nous: ils nous conduiſoient par un long chemin, & nous ſommes arrivez à une plaine immenſe, où nous avons rencontré Cyprien & Lucius. Ce Lucius eſt aparemment celui qui étant en exil avoit écrit à S. Cyprien. Il continuë: Nous ſommes venus en un lieu lumineux: nos habits ſont devenus blancs, notre chair encore plus blanche que nos habits, & tellement tranſparante, que la veuë penetroit juſques au fond du cœur: en me regardant j'ay veu quelques ordures dans mon ſein. J'ay creu m'éveiller & dormant toûjours, j'ay rencontré Lucien, je lui ay raconté ma viſion, & lui ay dit: Savez-vous que ces ordures ſignifient que je ne me ſuis pas accordé auſſi-tôt avec Julien? là-deſſus je me ſuis éveillé. C'eſt ainſi que Montan racontoit ſon ſonge. Juſques ici les martyrs écrivirent eux-mêmes dans la priſon ce qui leur étoit arrivé, le reſte fut écrit par ceux qui étoient preſens: à qui le diacre Flavien, l'un des martyrs, l'avoit recommandé. *Cyp. epiſt. 78*

Les martyrs demeurerent pluſieurs mois en priſon & ſoufrirent long-tems la faim & la ſoif. Enfin, ils furent preſentez au gouverneur, & confeſſerent tous glorieuſement: mais les amis de Flavien ſe récrierent, ſoûtenant qu'il n'étoit point diacre, quoiqu'il l'avoüât; & par conſequent n'étoit point compris dans l'ordonnance de l'empereur, pour eſtre condamné à mort. Il fut donc renvoyé en priſon, & les autres jugez; ſavoir, Lucius, Montan, Julien, Victoric. On les mena au lieu de l'execution, où il y eut un grand concours de gentils, & tous les fideles y vinrent: car les inſtructions qu'ils avoient receuës de S. Cyprien, leur faiſoient honorer particulierement les martyrs. Ceux-ci marchoient avec un viſage gai, & chacun d'eux exhorta le peuple. Lucius naturellement doux & modeſte étoit abatu de maladie & de l'incommodité de la priſon. C'eſt pourquoi il marcha devant, accompagné de peu de perſones; de peur qu'il ne fuſt accablé de la foule & n'euſt pas l'honeur de répandre ſon ſang. Il ne laiſſa pas de parler comme il pût à ceux qui l'accompagnoient. Les freres lui diſoient: Souvenez-vous de nous. Vous-mêmes, dit-il, ſouvenez-vous de moi: tant il préſumoit peu de la gloire de ſon martyre. Julien & Victoric exhorterent long-temps les freres à la paix, & leur recommanderent tous les clercs, particulierement ceux qui avoient ſoulagé leur faim dans la priſon.

Ex. XXII. 20. Montan étoit fort de corps & d'eſprit. Il crioit: Celui qui ſacrifie aux faux dieux ſera exterminé: ſi ce n'eſt au Seigneur ſeul; ce qu'il repeta pluſieurs fois. Il reprimoit l'orgueil & la temerité des heretiques: leur diſant, qu'ils devoient conoître la vraie égliſe, au moins par la multitude de ſes martyrs. Il exhortoit ceux qui étoient tombez, à ne ſe point preſſer & à accomplir leur penitence; les autres à demeurer fermes, les vier-

ges

ges à conſerver leur pureté: tous generalement à honorer les évêques; les évêques à la concorde. Car, diſoit-il, c'eſt ſoufrir pour J. C. que de l'imiter, & donner par nos exemples des preuves de notre foi. Le bourreau ayant deja levé l'épée ſur ſa teſte, il étendit les mains à Dieu, & pria à haute voix, en ſorte que les payens mêmes l'oüirent, que Flavien les ſuivît le troiſiéme jour. Il déchira en deux le mouchoir dont il devoit ſe bander les yeux, & en fit garder la moitié pour Flavien. Il fit auſſi garder pour lui une place dans l'aire, où on devoit les enterrer: afin qu'ils ne fuſſent pas ſéparez de ſepulture.

XLIV. Martyre de S. Flavien.

Flavien étoit retourné dans la priſon fort triſte, d'eſtre ſéparé d'une ſi bonne compagnie: mais il ſe ſoûmettoit à la volonté de Dieu. Sa mere, qui ne le quittoit point, étoit auſſi affligée que lui, de ce retardement. Vous ſavez, ma mere, lui diſoit-il, que j'ai toûjours ſouhaité d'avoir le loiſir de joüir du martyre: de paroître ſouvent avec les chaînes, & d'eſtre ſouvent remis. Une nuit comme il étoit affligé d'eſtre demeuré après ſes confreres, un homme lui aparut, & lui dit: Dequoi vous affligez-vous? vous eſtes confeſſeur pour la troiſiéme fois, & vous ſerez martyr par le glaive: ce qui ſe trouva veritable. Il crut voir auſſi l'évêque Succeſſus, qui avoit ſouffert avec Paul & avec d'autres. Succeſſus avoit le viſage & l'habit ſi éclatans, qu'à peine Flavien le pût reconnoître. Je ſuis venu, dit-il, vous annoncer que vous devez ſoufrir. Auſſi-tôt vinrent deux ſoldats, qui menerent Flavien en un lieu où les freres étoient aſſemblez; ſa mere y étoit, qui lui dit: Je te louë de ce que perſone n'a ſoufert le martyre comme toi. Ces viſions conſoloient Flavien.

Cependant les deux jours ſe paſſerent, & le troiſiéme jour on le fit venir, ſuivant la predic-

tion de Montan. Comme les freres s'empreſſoient autour de lui pour le ſaluer ; il leur dit, qu'il leur donneroit la paix à tous dans Fuſcien : c'étoit un lieu ainſi nommé. Etant entré dans le prétoire, il demeuroit à la place des priſoniers, attendant qu'on l'apellât. Ceux qui ont écrit cette relation étoient auprès de lui, & lui tenoient les mains par honeur & par amitié. Quelques payens qui avoient étudié avec lui, lui conſeilloient même avec larmes de ſacrifier alors, pour faire enſuite ce qu'il voudroit : & de ne pas craindre une ſeconde mort incertaine, plus que la mort preſente. Il les remercia de l'amitié qu'ils lui témoignoient, en lui donnant le conſeil qu'ils croyoient le meilleur : mais il leur dit que pour conſerver ſa liberté, il valoit mieux mourir, que d'adorer des pierres : qu'il y a un Seigneur ſouverain, qui a tout fait par ſon commandement, & qui par conſequent doit eſtre ſeul adoré. Ajoûtant que nous vivons après la mort : qui eſt ce que les payens croyoient le moins, quand même ils avoient quelque bon ſentiment touchant la divinité.

Le gouverneur l'ayant fait entrer, lui demanda pourquoi il mentoit, ſe diſant diacre, quoi qu'il ne le fût pas. Flavien répondit : Je ne mens point. Le centenier dit : On m'a donné une déclaration qui porte qu'il feint de l'eſtre : Flavien répondit : Mais il n'eſt pas vrai-ſemblable que je mente en ceci, plûtoſt que celui qui a donné la déclaration. Le peuple ſe récrioit & diſoit : Vous mentez. Le gouverneur l'interrogea encore s'il étoit vrai qu'il mentît ? Et qu'y gagnerois-je, dit-il : Le peuple en fut aigri, & demanda par des cris reïterez, qu'il fût tourmenté : mais le gouverneur le jugea auſſi-tôt & le condamna à mort. Etant certain de ſoufrir & rempli de joie, il eut même la conſolation de parler à

ſes

ſes amis; & donna ordre d'écrire la relation de ſon martyre, & d'y joindre les viſions qu'il avoit euës.

Il marchoit au ſuplice en grande compagnie & avec beaucoup de dignité. Une pluie douce & abondante ſurvint, qui fit dire à Flavien que l'eau ſeroit jointe au ſang dans ſa paſſion, à l'exemple de celle de N. S. Cette pluie ſervit auſſi à arreſter la mauvaiſe curioſité des gentils: & donna occaſion au martyr d'entrer dans une hôtellerie près du lieu nommé Fuſcien, où il donna la paix à tous les freres, ſans qu'aucun profane en fût témoin. Il ſortit enſuite de l'hôtellerie; & étant monté en un lieu élevé & propre à ſe faire entendre, il étendit la main pour demander du ſilence, & dit: Mes tres-chers freres, vous avez la paix avec nous, ſi vous avez la paix de l'égliſe, & ſi vous gardez l'union de la charité. La derniere choſe qu'il dit & qui fut comme ſon teſtament: c'eſt qu'il recommanda fortement le prêtre Lucien, qui fut en effet peu après élû évêque de Carthage. Ayant achevé de parler, il deſcendit au lieu du martyre: il ſe banda les yeux de la moitié du mouchoir, que Montan lui avoit fait garder deux jours auparavant: s'étant mis à genoux comme pour faire la priere, il acheva ſon martyre avec ſon oraiſon. On honore la memoire de tous ces martyrs en un même jour le vingt-quatriéme de Février.

XLV. Saint Jaques, S. Marien, &c. *Acta ſinc. p.* 225.

En Numidie, un évêque accompagné de Jaques diacre & de Marien lecteur arriva en faiſant voyage à un lieu nommé Muguas, près de Cirthe colonie Romaine, à preſent Conſtantine: où la perſecution etoit fort échaufée. On recherchoit même ceux qui avoient été exilés, pour les faire mourir. Entre ceux-là étoient les évêques Agapius & Secondin, tous deux recommandables par leur charité; & l'un même par la per-

fection de ſa continence. Comme on les menoit du lieu de leur exil, pour les preſenter au gouverneur: ils paſſerent au lieu où étoient les autres confeſſeurs & logerent chez eux. Ils les fortifierent par leurs exemples & par leurs diſcours: les exhortant fortement à la conſtance. Deux jours après qu'ils furent partis, une troupe d'infidelles vint au village de Muguas, où étoient les confeſſeurs; & les emmenerent à Cirthe. Là ils furent mis en priſon, puis expoſez aux tourmens, par un ſtationaire accompagné de quelques centurions & des magiſtrats municipaux de Cirthe. On appelloit ſtationaires certains officiers du gouverneur, diſtribuez en divers lieux pour l'avertir de ce qui ſe paſſoit. Jaques affecta de confeſſer non ſeulement qu'il étoit Chrétien, mais qu'il étoit diacre. Marien ſe confeſſa lecteur: on les pendit par les pouces avec de grands poids aux pieds: après les tourmens on les remit en priſon.

Gloſſ. Gang.

Marien s'y endormit profondément, & quand il fut éveillé, il raconta un ſonge qu'il avoit eu, en ces termes: J'ay veu un tribunal fort haut & d'une blancheur éclatante, où quelqu'un préſidoit tour à tour, à la place du gouverneur. Il y avoit un échafaut où l'on montoit par pluſieurs dégrez, on y expoſoit les troupes de confeſſeurs l'une après l'autre, & le juge les faiſoit mener, pour mourir par le glaive. Alors j'entens une voix immenſe & éclatante qui diſoit: Aplique Marien. Je montois à cet échafaut, & tout d'un coup j'ay été ſurpris de voir Cyprien aſſis à la droite du juge: il a étendu la main, m'a élevé au plus haut de l'échafaut; & m'a dit en riant: Venez vous aſſeoir avec moi. J'étois donc aſſis avec eux pendant qu'on interrogeoit d'autres troupes: le juge s'eſt levé, & nous le reconduiſions à ſon prétoire, marchant par une prairie agréable, environnée

née d'arbres chargez de feüilles & d'une belle verdure, avec des ciprès qui montoient juſques au ciel, en ſorte que l'on ne voyoit que des bois alentour, & au milieu étoit une fontaine tres-pure & tres-abondante. Le juge a diſparu tout d'un coup; & Cyprien a pris une fiole, qui étoit ſur le bord de la fontaine: l'ayant emplie il en a beu, puis l'a remplie & me l'a preſentée: j'en ay beu volontiers, & comme je rendois graces à Dieu, je me ſuis éveillé au ſon de ma voix.

Marien ayant ainſi raconté ſon ſonge, Jaques lui dit: Je me ſouviens que ces jours paſſez, comme nous faiſions voyage vous & moi dans un même chariot: vers le midy je m'endormis, quoi que le chemin fuſt fort rude, & je crus voir un jeune homme extraordinairement grand, vêtu d'une robe ouverte par devant, ſi éclatante qu'il étoit impoſſible de le regarder fixement. Ses pieds ne touchoient point à terre, & ſon viſage étoit au deſſus des nuës. En paſſant devant nous, il nous jetta à chacun une ceinture de pourpre à vous Marien, & à moi; & dit: Suivez moi vîte.

Il y avoit dans la même priſon un confeſſeur nommé Emilien, de l'ordre des chevaliers, qui avoit gardé la continence, bien qu'il fût âgé de près de cinquante ans: il faiſoit dans la priſon des jeûnes de deux jours de ſuite & des prieres tres-frequentes. Il s'endormit en plein jour, & enſuite raconta ainſi ce qu'il avoit veu. On m'a tiré de la priſon, & j'ay rencontré un payen qui eſt mon frere ſelon la chair: il m'a demandé avec curioſité, & comme pour m'inſulter comment nous nous trouvions des tenebres & du jeûne de la priſon? Je lui ay répondu: que la parole de Dieu ſert de lumiere & de nourriture aux ſoldats de J. C. Sachez, m'a-t'il dit, que tous tant que vous eſtes de priſoniers, ſi vous vous opiniâtrez, la peine de mort vous attend: & comme je

ſemblois en douter, il me l'a confirmé. Puis il a ajoûté: Mais vous autres, qui mépriſez ainſi la vie, je voudrois ſavoir, ſi tous indifferemment vous aurez la même récompenſe dans le ciel. Je ne ſuis pas capable, lui ay-je dit, de décider une ſi grande queſtion: mais levez les yeux au ciel: ces étoiles innombrables, ont-elles toutes la même lumiere? Il m'a dit encore: S'il y a de la difference, qui ſont ceux que Dieu prefere? Ceux, dis-je, dont la victoire eſt plus rare & plus difficile; comme les riches. C'eſt ainſi qu'Emilien racontoit ſa viſion. Il ſoufrit le martyre au même lieu de Cirthe. Les évêques Agapius & Secondin y finirent auſſi le leur; & avec deux vierges Tertulla & Antonia, qu'Agapius aimoit comme ſes filles. Il avoit ſouvent demandé à Dieu qu'il leur fiſt cette grace de ſoufrir le martyre avec lui, & on lui répondit: Pourquoi demandez-vous ſi ſouvent ce que vous avez obtenu dès la premiere fois?

Martyrol. 24. Apr.

Après les viſions qui ont été racontées, Jaques & Marien demeurerent encore quelques jours en priſon: puis ils furent menez en public & preſentez aux magiſtrats de Cirthe. Un des fidelles, qui étoient ſpectateurs, attira les yeux de tous les infidelles, par les marques de zele qui paroiſſoient ſur ſon viſage: ils lui demanderent avec emportement, s'il étoit de la même religion: il le confeſſa auſſi-tôt & fut joint aux martyrs, que les magiſtrats renvoyerent au gouverneur de la province. Ils allerent le trouver en diligence, par un chemin long & difficile; & quand ils lui eurent été preſentés, on les mit dans la priſon de Lambeſe. Pendant pluſieurs jours le gouverneur fit mourir un grand nombre de fidelles laïques, avant que d'en venir à Jaques & à Marien. Les clercs étoient affligés de cette diſtinction & du retardement de leur victoire. Dans cette priſon

ſon Jaques vit en dormant l'évêque Agapius qui faiſoit un grand feſtin, & témoignoit beaucoup de joye: lui & Marien y étoient apellés comme à une Agape, & ils rencontrerent un enfant, l'un des deux jumeaux qui trois jours auparavant avoient ſoufert avec leur mere. Cet enfant avoit autour du col une couronne de roſes, & tenoit a ſa main droite une palme tres-verte. Il leur dit: Et où allés vous ſi vîte? Réjoüiſſez-vous, vous ſouperés demain avec nous.

Le lendemain Marien, Jaques & tous les autres clercs furent condamnés à mort. On les mena au lieu de l'exécution, qui étoit ſur le bord du fleuve dans un vallon, avec des collines élevées des deux côtés comme pour favoriſer le ſpectacle. Parce qu'ils étoient en grand nombre, on les fit ranger de ſuite, afin que l'exécuteur ne fiſt que paſſer de l'un à l'autre en coupant les têtes: autrement l'exécution euſt été trop longue, & il y euſt eu trop de corps en un monceau, s'il les euſt fallu faire venir l'un après l'autre à la même place. Quand ils eurent les yeux bandez, la plûpart diſoient aux fidelles qui étoient proche, qu'ils voyoient en haut des chevaux blancs montez par de jeunes hommes vétus de blanc, d'autres diſoient qu'ils entendoient le fremiſſement des chevaux. Marien diſoit hardiment, que la vengeance du ſang innocent étoit proche, & que le monde ſeroit affligé de diverſes playes: de peſte, de captivité, de famine, de tremblements de terre, d'inſectes: ce qui marquoit la priſe de l'empereur Valerien, & les guerres qui ſuivirent ſous les trente tirans. La mere de S. Marien nommée Marie étoit preſente, qui le voyant mort, ſe felicitoit elle-même, d'avoir mis au monde un tel fils: elle embraſſoit ſon corps, donnoit cent baiſers à

ſon col coupé. L'hiſtoire de ces martyrs fut écrite à leur priere par un de leurs amis, qui avoit été preſent à tout.

XLVI. S. Fructueux de Tarragone. *Acta ſinc. p. 220. Auguſt. ſerm. 273. Prud. periſteph. 6. An. 259.*

En Eſpagne Fructueux évêque de Tarragone fut pris un jour de dimanche quinziéme de Janvier l'an 259. & avec lui deux diacres, Augure & Euloge. Comme Fructueux étoit dans ſa chambre, ſix ſoldats, de ceux que l'on apelloit beneficiers & qui étoient du premier rang, vinrent à ſa maiſon. Les ayant oüi fraper de leur bâton à ſa porte, il ſe leva auſſi-tôt & ſortit en pantoufles. Ils lui dirent: Venés, le gouverneur vous demande avec vos diacres. L'évêque leur dit: Allons où vous voudrés, je vais me chauſſer. Les ſoldats lui dirent: Chauſſés-vous à vôtre aiſe. Si-tôt qu'il furent venus on les mit en priſon. Fructueux aſſeuré de la couronne & plein de joie, prioit ſans ceſſe: les freres qui s'y trouvoient ſe recommandoient à lui: le lendemain il baptiſa Rogatien. Ils furent ſix jours en priſon: le mecredy ils celebrerent ſolemnellement la ſtation de la quatriéme ferie, c'eſt à dire le jeûne avec les prieres. On les preſenta pour être oüis le vendredi vingtiéme de Janvier. Le gouverneur Emilien dit: Amenés l'évêque Fructueux, Augurius & Eulogius. Les officiers dirent: Les voici. Emilien dit à Fructueux. Avés-vous oüi ce que les empereurs ont ordonné? Fructueux dit: Je ne ſai ce qu'ils ont ordonné: pour moi je ſuis Chrétien. Emilien dit: Ils ont ordonné que l'on adore les dieux. Fructueux dit: J'adore un ſeul Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qui y eſt compris. Emilien dit: Savés-vous qu'il y a des dieux? Fructueux répondit, non je n'en ſai rien. Emilien dit: Vous le ſaurés tantôt. Fructueux regarda vers Dieu, & commença à prier en lui-même. Emilien dit: Qui écoûte-t-on, qui craint-on,

v. Pagi. an. 251. n. 8.

v. Aug. ſerm. 273.

on, qui adore-t-on, ſi on ne ſert pas les dieux, & ſi on n'adore pas le viſage des empereurs? Puis il dit au diacre Augurius: N'imite pas les diſcours de Fructueux. Augurius dit: J'adore Dieu tout puiſſant. Emilien lui dit: Adores-tu auſſi Fructueux? Augurius dit: Je ne ſers pas Fructueux, mais je ſers celui qu'il ſert lui-même. Emilien dit à Fructueux: Es-tu Evêque? Oüi, répondit-il. Emilien dit: Tu ne l'es plus, & commanda qu'ils fuſſent brûlés vifs. *n.* 3. VIII. *civ. c* 27. XXI. *cont. Fauſt. c.* 21.

On mena Fructueux avec ſes diacres à l'amphiteâtre, & tout le peuple le plaignoit: car il étoit aimé même des infidelles, à cauſe de ſa vertu. Les Chrétiens ſe réjoüiſſoient plus de ſa gloire, qu'ils ne s'afligeoient de le perdre. Pluſieurs par un mouvement de charité lui offroient un breuvage, pour le fortifier: mais il dit: Il n'eſt pas encore l'heure de rompre le jeûne: car il n'étoit que dix heures du matin, & c'étoit le vendredi, jour de ſtation. On void ici l'exactitude des Saints à garder ces pratiques; & qu'ils croyoient que boire rompoit le jeûne. Comme ils furent arrivés à l'amphiteâtre, un nommé Auguſtal, qui étoit ſon lecteur, s'aprocha en pleurant, & lui dit: Permettés-moi de vous déchauſſer. Fructueux répondit: Laiſſés, mon fils, je me déchauſſerai avec joie, je ſuis aſſeuré de la promeſſe du Seigneur. Après qu'il ſe fut déchauſſé: un Chrétien nommé Felix s'aprocha & lui prit la main, le priant de ſe ſouvenir de lui. Fructueux lui dit tout haut, enſorte que tout le monde l'entendit: Je dois avoir dans l'eſprit toute l'égliſe catholique, étenduë depuis l'orient juſques à l'occident. Etant à la porte de l'amphiteâtre & preſt d'entrer au combat, il conſola encore les freres, les aſſeurant qu'il ne manqueroient point de paſteur. Après que les bandelettes qui leur lioient les mains furent brûlées, l'évêque ſe mit à genoux & prioit encore, ſuivant *v. Thomaſſ. jeûnes* 1. *part. c.* 19. *& 2. part. c.* 15.

ſa

ſa coûtume, aſſeuré de la reſurrection. Deux Chrétiens Babylon & Magdonius domeſtiques du gouverneur virent le ciel ouvert, pour recevoir les martyrs; & montrerent à une petite fille d'Emilien, l'évêque avec ſes deux diacres monter au ciel couronnés; les pieux où ils avoient été attachés demeurant encore. Ils apellerent Emilien, lui-même, pour lui montrer les martyrs: il ne les vit point alors, mais enſuite S. Fructueux lui aparut avec ſes diacres en des habits éclatans, & lui déclara, que ce qu'il avoit fait contre-eux n'avoit ſervi qu'à leur gloire. Cependant les fidelles vinrent la nuit à l'amphiteâtre avec du vin, pour éteindre les corps demi brûlés. Ils en ramaſſerent les cendres, dont chacun prit ce qu'il put: mais S. Fructueux leur apparut, & les avertit, que chacun rendit ce qu'il en avoit pris, & qu'ils les enterraſſent tout enſemble.

XLVII. S. Saturnin de Toulouſe. S. Denis de Paris. *Sup. liv.* VI. *n.* 49. *Acta. ſinc. p.* 110.

On peut raporter à cette perſecution de Valerien le martyre de S. Saturnin, premier évêque de Toulouſe: qui s'y étoit établi environ dix ans auparavant. Les oracles des demons ceſſerent par ſa puiſſance, il découvrit leurs impoſtures, & affoiblit leur autorité: & comme l'égliſe étoit près du capitole & ſa maiſon au delà, il paſſoit & repaſſoit ſouvent devant le capitole, & ſa preſence rendoit les idoles muëtes. Les pontifes payens s'en aperceurent & reſolurent ſa perte. Un jour comme ils avoient aſſemblé le peuple, & tenoient un taureau preſt pour apaiſer leurs dieux par un ſacrifice: ils virent paſſer S. Saturnin, qui alloit à ſon ordinaire celebrer les divins offices. Voilà, dirent-ils, l'ennemi des dieux & l'auteur de cette nouvelle religion: vangeons leur injure: qu'il ſacrifie ou qu'il meure. Ils l'environnent en foule & le traînent au capitole lui ſeul: car un prêtre & deux diacres qui l'accompagnoient s'enfuirent.

Com-

Comme on le preſſoit de ſacrifier, il dit à haute voix. Je ne conois qu'un Dieu, je ſai que les votres ſont des demons: comment voulés-vous me faire craindre ceux que vous dites qui me craignent? Alors la multitude irritée prit le taureau, que l'on alloit ſacrifier. Ils l'entourent d'une corde, qu'ils laiſſent pendre par derriere, & y attachent les pieds du ſaint: puis ils piquent le taureau avec des éguillons, & le pouſſent du haut de leur capitole en bas. A la deſcente des premiers degrés le ſaint eut la teſte caſſée, & ſa cervelle ſe répandit: puis tout le reſte de ſon corps fut déchiré. Le taureau ne laiſſa pas de le traîner, juſques à ce que la corde ſe rompît. Le corps y demeura, & fut enterré tout proche par le ſoin de deux femmes, qui le mirent dans une biere de bois & dans une foſſe profonde, de peur que les payens n'achevaſſent de le diſſiper. Les autres Chrétiens qui étoient en petit nombre, n'oſoient l'enſevelir: il n'y eut que ces deux femmes qui en eurent le courage. Le lieu où demeura le corps de S. Saturnin s'apele encore le Taur. Depuis il en fut tiré & transferé dans l'égliſe bâtie en ſon honeur, par les ſoins de Saint Exupere évêque de Toulouſe, environ cinquante ans après.

On peut croire auſſi, que la même perſécution emporta S. Denis premier évêque de Paris, envoyé en même temps que S. Saturnin. La tradition conſtante eſt qu'il eut la teſte tranchée avec un prêtre nommé Ruſtique & un diacre nommé Eleuthere: au lieu que nous nommons encore Montmartre, ou le mont des Martyrs. On montre le cachot où il fut gardé à S. Denis de la chatre; & à S. Denis du pas, le lieu où il fut tourmenté. Les reliques des trois martyrs ſont gardées à la fameuſe abbaye de S. Denis en France. Les égliſes voiſines de Meaux

Martyr. & 14. *Maj.*

Martyr. 21. Aug. Greg. Turon. 1. hiſt. c. 31. 32.

& de Senlis recopoiſſent le même S. Denis pour leur fondateur. On raporte à ce même temps de Valerien le martyr S. Ponce, dont les reliques ſont à Nice en Provence: S. Privat évêque de Mende, qui fut tué par les Allemans dans une irruption qu'ils firent, ſous la conduite de Chroc leur Roi; & pluſieurs autres martyrs dans les Gaules.

XLVIII. S. Felix de Nole.

Acta mart. ſinc p. 258.

On peut auſſi raporter avec vrai-ſemblance à cette perſecution les dernieres ſoufrances de S. Felix de Nole. Son pere étoit Syrien nommé Hermias, qui vint s'établir en Italie à Nole, & laiſſa deux fils avec de grands biens, Hermias & Felix. Hermias demeura dans le monde: Felix ſe donna à Dieu, & fut ordonné lecteur dans ſes premieres années; puis exorciſte, & enfin prêtre ſous le vieillard Maxime évêque de Nole: qui l'aimoit comme ſon fils, & le deſtinoit pour être ſon ſucceſſeur. La perſecution ayant commencé ſous Decius ou ſous Gallus, l'évêque Maxime s'enfuit dans les lieux deſerts. On chercha Felix, comme le chef du troupeau, on le prit, on le mit en priſon chargé de chaînes: on lui paſſa les pieds dans les entraves, & on ſema la place de pots caſſés, afin qu'il ne pût repoſer. Cependant l'évêque Maxime dans la montagne deſerte où il s'étoit retiré, étoit preſt à perir de faim & de froid: couché ſur la terre, expoſé à toutes les injures de l'air, ſans aucune nourriture; accablé d'années, de triſteſſe & d'inquietude, pour le ſalut de ſon troupeau. Mais Dieu ne l'abandonna pas.

Au milieu de la nuit un ange vint dans la priſon de Felix, & l'éveilla par ſes paroles & par l'éclat de ſa lumiere. Felix croyoit d'abord que c'étoit un ſonge; & diſoit que ſes chaînes, les portes & les gardes l'empêchoient de ſuivre. L'ange lui commande de ſe lever: les fers tombent

bent de ſes mains & de ſon cou, il tire ſes pieds des entraves, les portes s'ouvrent, les gardes demeurent endormis: il ſort, & par des chemins inconnus, il arrive juſques au lieu deſert où étoit le S. vieillard Maxime, preſt à rendre le dernier ſoûpir. L'ayant reconnu il l'embraſſe & le baiſe: mais il le trouve froid, ſans voix, ſans pouls, ſans mouvement: il reſtoit ſeulement un peu de reſpiration. Le plus preſſé étoit de lui donner quelque nourriture. Il cherche, il prie, & aperçoit enfin au deſſus de ſa teſte une grape de raiſin penduë à des ronces: il la prend, l'aproche de la bouche du vieillard mourant, qui avoit déja les dents ſerrées, & ne ſentoit plus rien. Il écarte ſes lévres deſſechées, preſſe la grape & en fait entrer le ſuc.

Le malade reprend un peu de vigueur, la parole lui revient, il reconnoît Felix & lui dit: Vous venés bien tard, il y a long-temps que Dieu m'avoit promis que vous viendriés à mon ſecours. L'état où vous me trouvés fait bien voir, que je n'ai pas fui par la crainte de la mort: mais je me ſuis défié de la foibleſſe de mon corps: reportés-moi, je vous prie, à mon troupeau. Felix le charge auſſi-tôt ſur ſes épaules & le porte chés lui. L'évêque étoit logé pauvrement, & n'avoit qu'une vieille femme, pour tous domeſtiques. Felix frape à la porte, la vieille s'éveille fort ſurpriſe, elle ouvre en tremblant, & reçoit ſon maître: qui en quittant Felix lui met la main droite ſur la teſte, en lui ſouhaitant toutes ſortes de benedictions. Felix s'en retourna dans ſa maiſon: où il demeura caché, juſques à ce que la perſécution fût finie.

Après quelque temps de paix la perſécution recommença, apparemment celle de Valerien; & l'on chercha encore Felix. On alla à ſa maiſon,

ſon, mais il étoit dehors au milieu de la ville, accompagné à ſon ordinaire de pluſieurs amis, & inſtruiſant les fidelles. Les perſecuteurs y vinrent, & l'ayant devant eux ne le reconurent point, enſorte qu'ils demandoient où il étoit: ſoit que Dieu leur euſt trouble la vûë, ou changé le viſage de Felix. Quelqu'un s'étant aperceu de leur mépriſe, les en avertit: ils retournent ſur leurs pas, par où Felix avoit paſſé. Il entendit le bruit, & ſe cacha promptement dans une maſure, qui ſe trouva proche: mais comme elle étoit ouverte, il euſt été bien toſt pris; ſi dans le moment une araignée n'euſt fait ſa toile, qui ferma l'ouverture de ces ruines. Les perſécuteurs y étant venus, crurent qu'il y auroit de la folie à s'imaginer, qu'un homme euſt pû paſſer par là, ſans rompre une toile d'araignée, ou qu'elle euſt pû eſtre faite ſi promptement: ils chercherent Felix par tout ailleurs, & Dieu le ſauva par ce miracle.

Quand ils ſe furent retirés, Felix alla ſe cacher en un lieu écarté, dans une vieille ciſterne ſeche; & il y fut nourri par une autre miracle. Une femme conſacrée à Dieu logeoit tout proche, & ſans ſçavoir que Felix y fût caché, elle aportoit du pain & d'autres viandes, qu'elle avoit préparées pour elle-même; & les mettoit ſur le bord de la ciſterne, ſans conoître ce qu'elle faiſoit: croyant au contraire les mettre dans ſa maiſon, & oubliant auſſi toſt ce qu'elle avoit fait, & par où elle alloit ou revenoit. Felix demeura ſix mois dans cette ciſterne: un puits voiſin lui fourniſſoit de l'eau, mais il ſécha quelquefois, & la pluye y ſupléa. La paix étant renduë à l'égliſe, il retourna à ſa patrie: où il fut receu, comme un homme revenu du ciel. La perſecution étant finie, il ſortit de ſa retraite par ordre de Dieu & retourna à ſa patrie.

A

A Céſarée de Cappadoce un enfant nommé Cyrille montra une conſtance extraordinaire. Il nommoit toûjours J. C. & ni les paroles, ni les coups ne pouvoient l'empêcher de ſe dire Chrétien. Pluſieurs enfans de ſon âge ſe declaroient ſes ennemis: ſon pere même le chaſſa de ſa maiſon, lui refuſant tout ſecours; & quelques-uns loüoient & admiroient le pere. Le juge irrité contre Cyrille, ſe le fit amener par ſes officiers, & penſa d'abord l'épouventer: mais il le trouva intrépide & n'eſtimant rien en comparaiſon de la foi. Mon enfant, dit-il, je te pardonne tes fautes: ton pere te recevra chez lui, tu peux joüir de ſes biens, pourveu que tu ſois ſage & que tu penſes a toi. Le bienheureux enfant dit: J'ay de la joye de ſouffrir ces reproches. Dieu me recevra; je ſuis bien aiſe d'eſtre chaſſé de ma maiſon: j'en ay une plus grande: je ne crains point la mort pour acquerir une meilleure vie. Comme il parloit ainſi avec une vertu divine, on le fait lier publiquement comme pour le mener à la mort; mais le juge avoit donné ordre que l'on ſe contentât de lui faire peur. Quand on lui raporta, que l'enfant n'avoit point jetté de larmes, ni craint le feu, où on le menaçoit de le jetter: il le rapella & lui dit: Mon enfant tu as veu le feu, tu as veu le glaive; ſois ſage pour rentrer dans la maiſon & dans la fortune de ton pere. Cyrille répondit: Tyran, tu m'as fait grand tort de me rapeller: ton feu & ton glaive ſont inutiles: je vais à une plus grande maiſon & à des richeſſes plus excellentes: dépêche-moy promptement, afin que j'en joüiſſe. Les aſſiſtans pleuroient l'entendant ainſi parler: mais il leur diſoit: Vous devriez rire & me conduire avec joye au ſuplice: vous ne ſavez pas quelle cité je vais habiter, ni quelle eſt mon eſperance. Il alla ainſi à la mort, & fut l'admi-

XLIX. Autres. *Acta ſinc.* p. 253.

miration de tous les habitans de Céſarée en Cappadoce.

Euſ. VII. hiſt. c. 12. A Céſarée de Paleſtine, trois hommes conſiderables, Priſcus, Malcus &. Alexandre ſouffrirent le martyre, dans cette perſecution de Valerien. Ils demeuroient à la campagne; & d'abord s'accuſerent de lâcheté, de mépriſer une ſi belle occaſion, d'acquerir la couronne du martyre. Puis ayant pris enſemble leur reſolution: ils s'en allerent à Ceſarée, ſe preſenterent au juge & furent condamnez aux beſtes.

L. 8. Nicephore. *Act. ſinc. 344.* Il y avoit à Antioche un prêtre nommé Sapriee & un laïque nommé Nicephore, qui s'aimoient comme deux freres. Après avoir vécu long-tems dans cette étroite amitié, ils ſe diviſerent, & devinrent ſi ennemis, qu'ils évitoient même de ſe rencontrer dans la ruë. Nicephore revint à lui; & faiſant reflexion que la haine eſt un vice diabolique: il pria de ſes amis d'aller trouver le prêtre Saprice, & de le prier de lui pardonner, & d'avoir égard à ſon repentir. Mais Saprice ne voulut point lui pardonner. Nicephore lui envoya une ſeconde fois d'autres amis pour ſe reconcilier avec lui; & Saprice ne voulut pas même les écouter. Nicephore pour la troiſiéme fois le fit prier par d'autres de ſes plus chers amis, de lui pardonner ſa faute: Saprice demeura dur & inflexible. Enfin Nicephore courut à la maiſon de Saprice, & ſe jetta à ſes pieds en lui diſant: Mon pere pardonnez moi pour N. Seigneur. Mais le prêtre endurci ne voulut point ſe reconcilier.

Cependant la perſecution vint tout d'un coup: Saprice fut pris & preſenté au gouverneur, qui lui demanda ſon nom, & enſuite de quelle race il étoit. Je ſuis Chrétien, dit Saprice. Clerc ou laïque? dit le gouverneur. Sapriee dit: J'ay le rang

rang de prêtre. Le gouverneur dit: Les empereurs nos maîtres Valerien & Gallien ont ordonné que ceux qui ſe diroient Chrétiens ſacrifieroient aux dieux immortels, ſous peine des tourmens & de la mort. Saprice répondit. Nous autres Chrétiens, nous avons pour roi J. C. qui eſt le vrai Dieu createur du ciel & de la terre, periſſent les idoles qui ne peuvent faire ni bien ni mal. Le gouverneur irrité le fit jetter dans un preſſoir où il fut cruellement tourmenté pendant long-temps: & comme il demeuroit ferme, enfin il le condamna à perdre la teſte. *V. Gallon. cruci. mart. p. 36.*

Nicephore ayant apris qu'on le menoit au ſuplice, courut au devant de lui, & ſe jetta à ſes pieds, en diſant: Martyr de J. C. pardonez moi ſi je vous ay offenſé. Saprice ne lui répondit rien. Nicephore le prévint encore dans une autre ruë, avant qu'il ſortît de la ville, & lui dit. Je vous prie martyr de J. C. faites-moi grace, & me pardonnez l'offenſe, que je vous ay faite par foibleſſe humaine. Vous allez recevoir la couronne des mains du Seigneur, que vous avez confeſſé. Mais Saprice demeura dans ſon endurciſſement ſans vouloir lui répondre; en ſorte que les bourreaux mêmes diſoient à Nicephore: Nous n'avons jamais veu un ſi ſot homme que toi. Il va perdre la teſte & tu lui demandes grace. Nicephore leur dit: Vous ne ſavez pas ce que je demande au confeſſeur de J. C. Dieu le ſait. Etant arrivé au lieu où Saprice devoit eſtre executé, il lui dit encore: Il eſt écrit: Demandez & on vous donnera, & le reſte. Mais il ne put fléchir la dureté de Saprice: que Dieu en punit, & le priva de ſa grace. *Matth. VII. 7.*

Les bourreaux lui dirent: Mets toi à genoux, pour avoir la teſte coupée. Pourquoi? dit Saprice. Parce, dirent-ils, que tu n'as pas voulu ſacri-

crifier, & que tu as mépriſé l'ordonnance des empereurs, pour un homme que l'on nomme Chriſt. Saprice leur dit: Ne me frapez pas; je fais ce qu'ordonnent les empereurs & je ſacrifie aux dieux. Alors Nicephore lui dit: Non mon frere n'apoſtaſiez pas, & ne renoncez pas à N. S. J. C. ne perdez pas la couronue que vous avez gagnée par tant de tourmens. Mais Saprice ne l'écouta point. Nicephore le voyant perdu, dit aux bourreaux: Je ſuis Chrétien, & je croi au nom de N. S. J. C. que celui-ci a renoncé: faites-moi donc mourir. Ils n'oſoient le fraper ſans l'ordre du gouverneur: mais ils s'étonnoient, qu'il ſe livrât lui même à la mort. Car il diſoit: Je ſuis Chrétien & je ne ſacrifie point à vos dieux. Un des bourreaux courut au gouverneur & lui dit: Saprice a promis de ſacrifier aux dieux: mais il y en a là un autre, qui veut mourir pour Chriſt, & qui crie en diſant hardiment: Je ſuis Chrétien, je ne ſacrifie point à vos dieux, & n'obéïs point aux ordonnances de vos empereurs. Le gouverneur le condamna, en diſant: S'il eſt ainſi, qu'il meure par le glaive. Suivant cet ordre Nicephore eut la teſte coupée; & receut la couronne du martyre, pour recompenſe de ſa foi en J. C. de ſa charité envers le prochain & de ſon humilité.

LI. Valerien pris par les Perſes. Gallien empereur. *Zoſime. p. 654. An. 259.*

L'empereur Valerien avoit déja regné ſix ans avec ſon fils Gallien: lors que voyant ſes affaires en mauvais état dans l'orient, il voulut acheter la paix de Sapor roi de Perſe, en lui donnant de l'argent. Sapor refuſa de traiter avec d'autres qu'avec l'empereur lui-même. Il alla imprudemment à la conference peu accompagné, & fut pris par le roi de Perſe, qui le tint en captivité le reſte de ſes jours: & ne voulut jamais le rendre quelque priere que lui en fiſſent les rois voiſins. Sapor faiſoit amener Valerien, quand

Trebell. in Valer. Oroſ. VII. c. 22.

il

il vouloit monter à cheval, & lui mettoit le pied ſur le col, pour lui ſervir d'étrier: & enfin il le fit écorcher & ſaler. Sa peau fut teinte en rouge & gardée dans un temple, pour la montrer dans la ſuite aux ambaſſadeurs Romains. Les payens s'étonoient de ſon malheur, car ils le comptoient entre les meilleurs empereurs: mais les Chrétiens reconoiſſoient la vengeance divine, pour punir la perſecution. Valerien fut pris la ſeptiéme année de ſon regne 259. de J. C. & vécut encore dix ans dans ſa captivité. Son fils Gallien, qui avoit regné ſept années avec lui, en regna encore huit; & en tout quinze.

Conſtant. epiſt. ad S. c. 24. Lactant. de Mort. c. 5. Pagi an. 259. n. 6.

Mais ſon regne ne fut pas paiſible; & après la priſe de Valerien il s'éleva pluſieurs tyrans. Macrien & Baliſte recueillirent les débris de l'armée, & conſulterent qui ils reconoîtroient empereur: car ils comptoient pour rien Gallien qui étoit à Rome & negligeoit toutes choſes. On reconut pour empereur Macrien le pere avec ſes deux fils, Macrien & Quietus: & les deux Macriens marcherent contre Gallien, laiſſant en orient Baliſte & Quietus. Macrien craignoit Valens proconſul d'Achaïe, & envoya Piſon pour le tuer: mais Piſon trouva que Valens avoit pris l'empire, & ſe retira en Theſſalie, où ayant auſſi pris la pourpre il fut tué. Aureolus, qui commandoit l'armée d'Illyrie, fut auſſi reconu empereur; & Macrien étant venu aux mains avec lui, fut tué la neuviéme année de Gallien, qui étoit Conſul, la quatriéme fois avec Voluſien: c'étoit l'an 261. de J C. Emilien préfet d'Egypte y prit auſſi le titre d'empereur, & Poſthume dans les Gaules. On compte juſques à trente tyrans, qui ſe diſoient alors empereurs des Romains. Odenat roi de Palmyre ayant apris la mort de Macrien, fit auſſi mourir Quietus & Baliſte: ainſi Macrien, qui avoit été auteur

Chr. paſch. an. 269. p. 272. Aurel. Vict. epit. Trebell. in Gall. init.

Pagi an. 261.

de la perſecution, perit avec toute ſa race.

Depuis que Gallien regna ſeul, la perſecution ceſſa : & on ne void pas que de ſon chef il fût grand ennemi des Chrétiens, quoi que d'ailleurs fort cruel. Il révoqua même par des ordonnances expreſſes celles qui avoient été faites contre les Chrétiens. Voici celle qu'il envoya à Alexandrie. L'empereur Ceſar Publius, Licinius, Gallien, pieux, heureux, auguſte ; à Denis, à Pinnas, à Demetrius, & aux autres évêques : J'ay ordonné que l'effet de ma grace s'étendit par tout le monde, en ſorte que l'on ſe retire des lieux conſacrez à la religion, & que vous puiſſiez vous ſervir de la forme de mon reſcrit, ſans que perſone vous trouble : & il y a déja longtemps que j'ay accordé, ce que vous pouvez maintenant executer librement. C'eſt pourquoi Aurelius Cyrenius, intendant general, obſerve le reſcrit que j'ay donné. Il y avoit une autre ordonnance adreſſée à d'autres évêques, qui leur permettoit de reprendre les places des cimetieres.

Euſ. VII. hiſt. c. 13.

Paulin. Nat. 9. v. 215.

La paix étant renduë à l'égliſe, S. Felix retourna à Nole, & y fut receu comme un homme revenu du ciel. L'évêque Maxime y étoit mort après une longue vie ; & tout le peuple demandoit pour paſteur Felix, qui avoit le titre de confeſſeur & le talent de la parole, & menoit une vie exemplaire. Mais il ceda l'honeur de l'épiſcopat à un vieillard nommé Quintus : parce qu'il avoit été ordonné prêtre avant lui, quoi que la difference ne fût que de ſept jours. Ce qui marque qu'en ces temps-là les ordinations n'étoient pas encore attachées à certains temps, & qu'on pouvoit les faire tous les dimanches. L'évêque Quintus en recompenſe honoroit Felix, comme s'il eût été ſon ſuperieur, & lui laiſſoit le miniſtere de la parole.

Saint

Saint Felix avoit herité de ſon pere de grands biens, en maiſons & en fonds de terre. Il les avoit perdus étant proſcrit pendant la perſecution: mais alors il ne tenoit qu'a lui de les redemander en juſtice. Il aima mieux ſuivre le conſeil de S. Paul & abandoner ſon droit, pour ſe tenir à ce qui étoit le plus édifiant. Pluſieurs le fatiguoient, pour lui perſuader de ſe faire rendre ſes biens: entre les autres une veuve riche & pieuſe nommée Archelaïs, avec laquelle il étoit lié d'une amitie ſainte. Elle lui faiſoit ſouvent des reproches, de ce qu'il negligeoit ſon bien: dans lequel il pouvoit rentrer facilement; & dont il feroit des aumônes, qui lui produiroient un grand merite devant Dieu. Souvent même elle lui offroit des preſens. Felix demeuroit tranquille & rioit de ſes empreſſemens de femme: ne voulant eſtre riche que de la grace de J. C. & des biens éternels. Il prit donc à loyer un jardin contenant trois *jugeres*, c'eſt à dire environ un arpent & demy: d'une terre maigre: le cultivoit de ſes mains; & partageoit avec les pauvres les herbes qu'il en recueilloit: ne reſervant rien pour le lendemain. Il n'avoit point de valet, ne portoit qu'un habit, & ſouvent le changeoit contre celui de quelque pauvre: ou lui en donnoit un meilleur que celui qu'il portoit luy-même. Il acheva ainſi ſa vie dans une heureuſe vieilleſſe, & fut enterré hors la ville avec un grand concours de peuple: mais le temps encore expoſé aux perſecutions, fut cauſe que d'abord on ne fit qu'un bâtiment pauvre & petit pour ſa ſepulture. Dans la ſuite on y éleva une égliſe magnifique. 1. *Cor.* 1. 12.

LII. Martyre de S. Marin. *Euſ.* VIII. c. 15.

Quoy que l'empereur Gallien eût rendu la paix à toutes les égliſes, Marin homme diſtingué par ſa naiſſance & par ſes richeſſes, & qui avoit un rang conſiderable entre les officiers du gouverneur, ſoufrit le martyre à Céſarée en Paleſtine.

Il devoit ſelon l'ordre arriver à une place de centurion qui étoit vacante, & étoit prêt à l'obtenir: lorſqu'un autre ſe préſenta au tribunal, & dit que ſuivant les loix il n'étoit pas permis à Marin, d'arriver à cette charge: parce qu'il étoit Chrétien & ne ſacrifioit point aux empereurs: mais que lui qui l'accuſoit devoit l'avoir ſelon ſon rang. Le gouverneur de Paleſtine, qui ſe nommoit Achée, demanda à Marin de quel ſentiment il étoit: il confeſſa conſtamment qu'il étoit Chrétien, & le juge lui donna trois heures de temps, pour conſiderer ce qu'il avoit à faire. Comme il ſe fut retiré du tribunal, l'évêque Theotecne l'aborda, & s'entretenant avec lui, le prit par la main & le mena à l'égliſe. Il le fit entrer juſques dans le Sanctuaire; & ayant un peu détourné ſon manteau, il lui montra l'épée qu'il portoit au coté, & en même temps lui preſenta le livre des ſaints évangiles: lui diſant de choiſir, ce qu'il aimoit le mieux des deux. Marin ſans heſiter étendit la main droite, & prit le livre ſacré. Attachez-vous donc, lui dit Theotecne, attachez-vous à Dieu; il vous fortifiera, & vous obtiendrez ce que vous avez choiſi: allez en paix Comme il ſortit de l'égliſe, le crieur l'apelloit pour comparoître devant le juge, car le terme préfix étoit paſſé. Il ſe preſenta au tribunal, & ayant témoigné ſa foi encore plus hardiment: il fut auſſi-tôt emmené en l'état où il étoit, & executé à mort.

Euſeb. VII. 4.16. Aſturius eut ſoin de ſa ſepulture. C'étoit un patrice Romain; qui avoit eu la faveur des empereurs; & qui étoit conu de tout le monde, à cauſe de ſa naiſſance & de ſes grands biens. Il ſe trouva preſent au martyre de S. Marin, & quoi qu'il fût vêtu magnifiquement, il prit le corps ſur ſes épaules, l'enſevelit richement & l'enterra comme il convenoit. On racontoit mille autres exem-

ples

ples de la vertu d'Aſturius; & entre autres ce miracle. Auprès de Ceſarée de Philippe, ſont les ſources du Jourdain qui ſortent du mont Paneas. Dans une de ces fontaines, qu'ils apelloient la coupe, à cauſe de la rondeur du baſſin, les payens prétendoient qu'il ſe faiſoit un miracle: car on y jettoit une victime, qui ne paroiſſoit plus enſuite. Aſturius s'étant une fois trouvé à cette ceremonie, eut pitié de l'erreur de ce peuple; & levant les yeux au ciel, il pria Dieu par J. C. de découvrir l'impoſture du demon. Si tôt qu'il eut fait ſa priere, la victime revint ſur l'eau de la fontaine, & il ne fut plus parlé depuis de ce faux miracle. Theotecne, diſciple d'Origene, étoit alors évêque de Ceſarée en Paleſtine: ayant ſuccedé à Domne, qui avoit tenu ce ſiege pendant peu de temps, après Theoctiſte. Hymenée étoit évêque de Jeruſalem, après la mort de Mazabane.

Euſeb. VII. *c.* 17.

Euſeb. VII. *c.* 14.

LII. Charité des Chrétiens d'Alexandrie.

Émilien prefet d'Egypte y prit le titre d'empereur malgré lui: étant contraint de prendre parti dans une ſedition; qui avoit commencé par une querelle particuliere d'un eſclave du curateur d'Alexandrie, avec un ſoldat. L'eſclave diſoit que ſes ſouliers étoient meilleurs que ceux du ſoldat: il fut battu, le peuple y prit intereſt: Car il n'en falloit pas davantage pour mettre en fureur la populace d'Alexandrie. Cette ſedition fut ſi violente, qu'il n'y avoit point de commerce d'un quartier de la ville à l'autre. L'évêque S. Denis y étoit revenu de ſon exil, lorſque la paix avoit été renduë à l'égliſe: mais il étoit obligé d'écrire aux fidelles de la ville même dans la feſte de pâques, comme s'il euſt été fort éloigné. Il etoit plus facile d'écrire & d'avoir réponſe d'orient en occident, que d'Alexandrie à Alexandrie: il y avoit plus de peril dans les ruës de la ville, que dans les deſerts, le port étoit ſouvent plein de ſang. C'eſt ainſi que S. Denis lui même

Trebell. in Æmil. 21. *in* 30. *tyran. p.* 191. *Euſ.* VII. *hiſt. c.* 21.

en parle à un évêque d'Egypte, nommé Hierax.

Alexandrie fut auſſi affligée de famine, parce qu'Emilien ſe rendit maître des greniers publics; & la guerre avec la famine y attirerent peu de temps après la peſte. Cependant l'empereur Gallien envoya Theodote en Egypte avec des troupes; & enfin Emilien fut pris & étranglé dans la priſon.

Trebell. ibid.

Euſ. ℞ 1. *c.* 22. Pendant que la peſte étoit à Alexandrie, comme la feſte de pâque aprochoit S. Denis écrivit une lettre aux fidelles, où il marquoit le triſte état de la ville. Pour les autres hommes, dit-il, c'eſt à dire pour ceux qui ne ſont pas Chrétiens, il ne ſembleroit pas que le temps fût propre à celebrer une feſte, en l'eſtat où ſont les choſes: ce n'eſt que deuil, tous ſont afligés, la ville retentit de gemiſſemens, il n'y a point de maiſon qui n'ait quelque mort. Et ils le meritent bien: ils nous ont chaſſez, & nous ſommes les ſeuls, qui étant pourſuivis de tout le monde juſques à la mort, n'avons pas laiſſé de celebrer la feſte: le lieu où chacun de nous ſe trouvoit dans cette opreſſion, lui ſervoit de lieu d'aſſemblée: la campagne, le deſert, un vaiſſeau, une hôtellerie, une priſon; & ceux qui ont celebré la feſte la plus joyeuſe, ſont les martyrs admis au banquet celeſte. Il dit enſuite, que cette maladie étoit pour les payens, la plus cruelle de toutes les calamités: & pour les Chrétiens, un exercice & une épreuve: puis il ajoûte: La plûpart de nos freres par l'excès de leur charité, ne ſe ſont point épargnés. Ils ont été les uns après les autres viſiter les malades, ſans précaution, & les ont conſolés & ſervis aſſidûment, s'attirant volontiers la maladie: de ſorte que pluſieurs en gueriſſant les autres ſont morts eux-mêmes. Les meilleurs de nos freres s'en ſont allés de la ſorte: quel-

quelques prêtres, quelques diacres, & les laïques les plus eſtimés; & on a jugé que ce genre de mort ne differoit en rien du martyre. Ils ont pris les corps de ces ſaints entre leurs bras, leur ont nettoyé les yeux & fermé la bouche, les ont emportés ſur leurs épaules, ſans craindre de les toucher & de s'y joindre de ſi prés: ils les ont étendus, lavés, habillés, & peu de temps aprés ils ont eu le même ſort: mais ceux qui reſtent ſuccedent toûjours aux autres. Les payens font tout le contraire. Dés le commencement de la maladie, ils s'éloignent & fuyent ceux qu'ils aimoient le plus: ils les jettent dans les ruës demi-morts ils laiſſent les corps ſans ſepulture comme du fumier: tant ils craignent de gagner la maladie mortelle, que toutefois il n'eſt pas facile d'éviter quelque artifice qu'ils emploient. Ainſi parloit S. Denis d'Alexandrie: L'égliſe honore encore comme martyrs, ceux que la charité fit mourir à l'occaſion de cette peſte. *Martyrol. 22. febr.*

LIV. Doctrine de S. Denis d'Alexandrie ſur la Trinité

Ce fut aparemment dans ce temps de trouble, que S. Denis d'Alexandrie fut accuſé auprés du pape ſaint Denis, d'avoir écrit, que le Fils de Dieu étoit une créature & un ouvrage d'une autre ſubſtance que le Pere. Dans la lettre à Euphranor & à Ammonius, combattant l'erreur de Sabellius, & voulant montrer par le chemin le plus court la diſtinction des perſones divines: il inſiſtoit ſur ce qui convient au Fils de Dieu comme homme: par exemple, qu'il eſt fidele à celui qui l'a fait, & qu'il a été fait plus excellent que les anges: & principalement ſur ce que J. C. dit lui même: Je ſuis la vigne, & mon Pere le vigneron. Car comme il eſt impoſſible, que le même ſoit le vigneron & la vigne, l'ouvrier & l'ouvrage qui eſt fait: il prouvoit clairement, que Dieu le Pere & J. C. ne ſont pas la même *Sup. n. 35. Athan. de ſent. Dion p. 558. Heb. 14.*

Athan. ibid. & de ſynod. p. 918.

perſone. Cependant quelques fidelles bien inſtruits de la foi, ayant leu ces paroles, & ne s'étant pas enquis de S. Denis lui-même, comment il les entendoit: allerent à Rome & le dénoncerent au pape. Le pape aſſembla un concile, qui deſaprouva la doctrine attribuée à S. Denis d'Alexandrie; & le pape lui écrivit ſuivant l'avis de tous, le priant d'eclaircir les points dont il étoit accuſé. En même temps le pape écrivit auſſi un traité, où il condamnoit également les deux erreurs opoſées: celle de Sabellius & celle que l'on attribuoit à S. Denis, de dire que le Verbe de Dieu étoit ſa créature & ſon ouvrage. S. Denis d'Alexandrie répondit auſſi-tôt, par un ouvrage diviſé en trois livres, qu'il intitula, Réfutation & apologie, & l'accompagna d'une lettre au pape, à qui il l'adreſſoit.

Euſ. VII. hiſt. c. 26. Athan. de ſent p. 561. C.

Dans le premier livre il diſoit ces paroles: Quand j'ai dit qu'il y a des choſes que l'on conçoit comme produites & faites; j'en ay raporté des exemples en paſſant, comme de choſes moins importantes. Car, ay-je dit: ni la plante n'eſt de même nature que celui qui la cultive; ni la barque n'eſt ſemblable au charpentier. Mais enſuite je me ſuis arreſté à ce qui vient mieux au ſujet: je me ſuis étendu davantage ſur les exemples plus véritables; & j'en ay cherché pluſieurs de diverſes ſortes, que je vous ai écrits dans une autre lettre. Par où j'ai convaincu de fauſſeté l'accuſation, que l'on a formée contre moi: comme ſi je diſois que J. C. n'eſt pas conſubſtantiel à Dieu. Car bien que je diſe, que je n'ay trouvé ni leu ce mot, en aucun endroit des écritures divines: toutefois mes preuves ſuivantes, qu'ils ont paſſées ſous ſilence, ne s'éloignent pas de ce ſens. Car j'ay aporté l'exemple de la generation humaine, où ſans doute l'un & l'autre eſt de même nature: en diſant, que les peres ne ſont autres que

les

les enfans, qu'en ce qu'ils ne ſont pas eux-mêmes les enfans. Je ne puis montrer la lettre, comme j'ai déja dit, à cauſe des circonſtances preſentes: autrement je vous en envoyerois les propres paroles, ou plûtoſt la copie entiere; & je le feray quand j'en auray la commodité. Mais je me ſouviens bien, que j'ay aporté pluſieurs comparaiſons de choſes de même nature. Car j'ay dit qu'une plante, qui vient d'une ſemence ou d'une racine, eſt autre, que ce qui la produit; & toutefois demeure abſolument de même nature. Qu'un fleuve, qui coule d'une ſource, prend une autre figure & un autre nom: car on ne nomme point la ſource fleuve, ni le fleuve ſource: cependant tous les deux ſubſiſtent: la ſource eſt comme le pere, & le fleuve eſt l'eau, qui vient de la ſource. Ces circonſtances fâcheuſes, qui empêchoient S. Denis d'envoyer à Rome la copie de ſa lettre, ſemblent marquer un temps auquel il étoit hors de chés lui & n'avoir pas ſes papiers: comme le temps de la guerre d'Emilien, ou ſon exil pendant la perſecution. Il faut bien remarquer ici le mot de *conſubſtantiel* dont il ſe ſert; & qui fut enſuite conſacré, par la déciſion du concile de Nicée.

Dans le premier livre il diſoit encore: que Dieu n'a jamais été ſans eſtre Pere, & que J. C. a toûjours été Verbe, ſageſſe & vertu: car Dieu ne les a pas engendrées après avoir été ſans elles. Mais il diſoit, que le Fils n'eſt pas de lui même, & qu'il tient l'eſtre de ſon Pere. Et enſuite: Etant la ſplendeur de la lumiere éternelle, il faut auſſi qu'il ſoit éternel: puis que la lumiere eſt toûjours, il eſt clair que la ſplendeur eſt toûjours auſſi: car c'eſt par ſa ſplendeur que l'on entend qu'il eſt lumiere, & une lumiere ne peut eſtre ſans éclairer. Revenons aux comparaiſons. Si le ſoleil eſt, la ſplendeur eſt, le jour eſt: ſi l'un & l'autre man- *Athan. de ſent. p. 559. D.*

que, il n'y a point de ſoleil. Si donc le ſoleil étoit éternel, le jour ne ceſſeroit point: mais parce qu'il ne l'eſt pas, le jour commence & finit avec lui. Or Dieu eſt une lumiere éternelle: qui n'a point commencé, & ne finira jamais: il a donc une ſplendeur éternelle, qui eſt toûjours avec lui & eſt toûjours engendrée, procedant de lui ſans commencement. C'eſt cette ſageſſe qui dit: Je ſuis celle avec qui il ſe plaiſoit; & tous les jours je me réjoüiſſois devant ſa face en tout temps. Il ajoûtoit enſuite: Le Pere donc étant éternel, le Fils auſſi eſt éternel, & lumiere de lumiere: car s'il y a un Pere, il y a un Fils: s'il n'y avoit point de Fils, comment & de qui ſeroit-il Pere? mais l'un & l'autre eſt, & eſt toûjours.

Prov. VIII. 30. *Gr.*

Dans le ſecond livre, S. Denis répondoit au reproche que l'on lui faiſoit, de parler du Pere ſans nommer le Fils, & de parler du Fils ſans nommer le Pere: de les diviſer ainſi & les éloigner l'un de l'autre. Il diſoit: Chacun des noms que j'ay dit eſt inſéparable: J'ay nommé le Pere; & avant que de parler du Fils, je l'ay marqué dans le Pere. J'ay nommé le Fils: quand je n'aurois pas parlé du Pere, on l'a déja compris dans le Fils. J'ai ajoûté le S. Eſprit; mais en même temps j'ay ajoûté d'où & par qui il eſt venu. Mais ils ne ſavent pas, que le Pere ne peut être ſéparé du Fils, entant que Pere: car ce nom établit en même temps la liaiſon. Le Fils non plus ne peut être ſeparé du Pere; car le nom du Pere montre l'union; & l'Eſprit eſt entre leurs mains, puiſqu'il ne peut être ſans celui qui l'envoye, & ſans celui qui le porte. Comment donc en me ſervant de ces noms, peut on penſer que je les diviſe, ou que je les ſepare l'un de l'autre? Et un peu aprés: Ainſi nous etendons l'unité indiviſible à la trinité: & nous renfermons la trinité

Athan. de ſent. p. 561. *A.*

nité dans l'unité, ſans la diminuer. Il diſoit encore: Si quelqu'un de mes calomniateurs, parce que j'ay dit que Dieu eſt l'auteur & l'ouvrier de toutes choſes, croit que je diſe qu'il l'eſt auſſi de J. C. qu'il prenne garde, que je l'ay nommé Pere auparavant: en quoi le Fils eſt auſſi marqué par avance. Car après avoir nommé le Pere auteur, j'ai ajoûté: Et il n'eſt pas pere des choſes dont il eſt auteur, ſi on entend proprement le pere qui a engendré: car nous prouverons dans la ſuite l'étenduë du nom de pere. Le pere non plus n'eſt pas auteur ſi on n'attribuë ce nom qu'aux ouvriers: car chés les Grecs les ſavans ſont nommés poëtes, c'eſt à dire, auteurs de leurs diſcours. *Athan. de ſent. p. 563. D.*

Il diſoit encore: Nôtre penſée pouſſe la parole de ſon fonds; ſuivant cette expreſſion du prophete. Mon cœur a pouſſé une bonne parole: & chacune eſt diſtinguée de l'autre; ayant un lieu propre & ſeparé; l'une dans le cœur, l'autre ſur la langue: toutefois elles ne ſont pas eloignées, & ne peuvent être l'une ſans l'autre: car la penſée n'eſt point ſans la parole, ni la parole ſans la penſée: mais la penſée fait la parole, en laquelle elle paroît; & la parole montre la penſée, en laquelle elle eſt. La penſée eſt comme une parole cachée au dedans: & la parole une penſée qui ſe produit au dehors: la penſée paſſe dans la parole, & la parole communique la penſée aux auditeurs. L'une eſt comme le pere, ſavoir la penſée, qui eſt d'elle-même: l'autre comme le fils, ſavoir la parole: puis qu'il eſt impoſſible qu'elle ſoit avant la penſée; ni qu'étant avec elle, elle vienne dehors. Ainſi le Pere étant la grande penſée, la penſée univerſelle, a pour premier interprete, & premier ange, ſon Fils le Verbe. Et ailleurs: La penſée, qui ſort par la bouche, eſt autre que celle, qui eſt dans le cœur. Car celle-ci ayant envoyé l'autre, *Athan. p. 565. D. Pſ. 44. Athan. p. 565. C.*

tre, demeure telle qu'elle étoit, & celle-là étant envoyée, s'envole & va par tout. L'une eſt dans l'autre, & toutefois diſtinguée de l'autre: elles ſont un, quoi qu'elles ſoient d'eux. C'eſt ainſi qu'il a été dit, que le Pere & le Fils ſont un, & qu'ils ſont l'un dans l'autre. Il diſoit encore: Au commencement étoit la parole: mais la parole n'eſt pas celui qui l'a proferée: car la parole étoit en Dieu. Le Seigneur eſt la ſageſſe engendrée: donc celui qui a produit la ſageſſe n'étoit pas la ſageſſe: car, dit elle, j'étois celle en qui il ſe plaiſoit. Il finiſſoit le ſecond livre par cette formule de loüange, qu'il diſoit avoir receuë de ſes anciens. A Dieu le Pere & au Fils N. S. J. C. avec le S. Eſprit, gloire & puiſſance dans les ſiecles des ſiecles. Amen Il diſoit encore: La vie a engendré la vie: c'eſt comme un fleuve qui a coulé d'une ſource; & une lumiere éclatante allumée d'une lumiere, qui ne s'éteint point. C'eſt ainſi que S. Denis évêque d'Alexandrie expliquoit le myſtere de la Trinité dans ſon apologie, & c'eſt ce qui nous en reſte. Il ſe juſtifia pleinement des erreurs qu'on lui imputoit, & demeura dans l'égliſe & dans ſa dignité.

Baſil. ed. Amph. de ſp. S. c. 29. p. 218. B.

Athanaſ. p. 550. D.

LV. Traité de S. Denis d'Alexandrie contre les Millenaires. *Euſ. VII. hiſt. c. 24.*

Depuis long-temps l'erreur des Millenaires étoit établie en Egypte. Leur principal auteur avoit été l'évêque Nepos, qui prenant trop judaïquement les promeſſes des ſaintes écritures, diſoit que J. C. regneroit ſur la terre pendant mille ans, & que pendant ce temps, les ſaints joüiroient de tous les plaiſirs du corps. Il ſe fondoit principalement ſur l'apocalypſe de S. Jean, & avoit écrit un traité ſur ce ſujet intitulé: Réfutation des allegoriſtes. S. Denis d'Alexandrie y répondit, par un traité qu'il intitula: Des promeſſes, & qu'il diviſa en deux livres. Car quoique Nepos fût mort, pluſieurs ſuivoient avec attache-

tachement ſon opinion. S. Denis diſoit dans le ſecond livre de ce traité:

. En pluſieurs autres choſes, je reçois Nepos, & je l'aime à cauſe de ſa foi, de ſon affection au travail, de ſon étude de l'écriture; & des cantiques qu'il a compoſez, dont pluſieurs de nos freres reçoivent encore à preſent de la conſolation: j'ay encore plus de reſpect pour lui, parce qu'il n'eſt plus au monde: mais j'aime & j'honore la verité, par deſſus tout. S'il étoit preſent & n'enſeignoit que de parole, la ſimple converſation ſuffiroit, pour le convaincre, par des queſtions & des réponſes. mais il reſte un écrit, qui ſemble à quelques-uns très convaincant: & il y a des docteurs qui ne comptant pour rien la loi & les prophetes, & ſans s'attacher ni aux évangiles ni aux épîtres des apôtres: prêchent la doctrine de cet écrit, comme un grand myſtere. Ils ne permettent point aux plus ſimples d'entre nos freres, d'avoir des penſées hautes du glorieux avenement de N. S. ni de notre reſurrection & de notre reſſemblance avec lui: mais ils leur perſuadent de n'en eſperer dans le royaume de Dieu, que des choſes petites, periſſables & ſemblables a celles de la vie preſente. C'eſt ce qui nous oblige à parler à Nepos, comme s'il étoit preſent. Il diſoit enſuite:

Etant dans le canton d'Arſinoé, où comme vous ſavez cette doctrine a eu cours depuis longtemps, juſques à faire des ſchiſmes dans les égliſes: j'aſſemblai les prêtres & les docteurs des freres, qui ſont dans les bourgades, & en preſence de ceux qui voulurent s'y trouver, je les excitai à examiner publiquement cette matiere. Ils propoſoient ce livre comme une forteresſe invincible. Je m'aſſis donc avec eux trois jours de ſuite, depuis le matin juſques au ſoir; & je tâchai d'examiner cet écrit. Là j'admirai extraordinai-

convint, que l'auteur de ce livre étoit un ſaint, & un homme inſpiré de Dieu : il ne croyoit pas toutefois, que ce fût S. Jean l'évangeliſte. Car, dit-il, je croy qu'il y en a eu pluſieurs de même nom que Jean l'apôtre : qui ont été excitez à prendre ce nom, par l'amour qu'ils portoient à ſa perſonne, l'admiration & l'émulation de ſes vertus, & le deſir d'eſtre aimez du Seigneur comme lui : ainſi nous voyons que les enfans des fidelles portent ſouvent les noms de Pierre & de Paul. Les raiſons de S. Denis, pour montrer que l'auteur de l'Apocalypſe n'eſt pas S. Jean l'apôtre, ſont tirées la plûpart de la difference du ſtyle : mais ſon opinion ſur ce point n'a pas eté ſuivie ; & toute l'égliſe catholique a reconnu le livre de l'Apocalypſe, non ſeulement pour écriture canonique ; mais pour l'ouvrage de S. Jean l'apôtre.

XLI. Epître canonique de S. Denis : *Conc. tom.* 1. *p.* 832.

De tous les écrits de S. Denis d'Alexandrie, le ſeul qui nous reſte entier & indubitable, eſt la lettre canonique à l'évêque Baſilide : qui l'avoit conſulté ſur pluſieurs points de diſcipline. Le premier, de ſavoir à quelle heure on pouvoit rompre le jeûne le jour de pâque. Quelques-uns diſoient qu'il falloit attendre le chant du coq, après avoir paſſé tout le ſamedi ſans manger : & tel étoit l'uſage de Rome. Les Egyptiens mangeoient plûtoſt, & quelques-uns dès le ſoir du ſamedi. S. Denis répond : Il eſt certain que l'on ne doit commencer la feſte & la joye paſcale, qu'au temps de la reſurrection de N. S. Mais il eſt difficile, de déterminer l'heure préciſe de la reſurrection : à cauſe que les évangeliſtes ne l'ont point marquée, & ſe ſont exprimez differemment, ſur l'heure que les ſaintes femmes vinrent au ſepulcre. Car S. Matthieu dit le ſoir du ſamedi : S. Jean, le matin, étant encore nuit : S. Luc, à la premiere pointe du jour : S. Marc, le ſoleil étant

Matth. xxviii. 1. *Jean.* xx. 1. *Luc.* xxiv. 1. *Marc.* xvi. 2.

étant déja levé. Il montre toutefois comment on les doit concilier; d'où il reſulte que J. C. eſt reſuſcité le dimanche avant le jour: puis il ajoûte: Cela étant ainſi, nous déclarons à ceux qui veulent ſavoir preciſément, à quelle heure, quelle demie-heure ou quel quart d'heure, il faut commencer la joye paſcale: que nous blâmons d'intemperance ceux qui ſe hâtent trop, & qui rompent le jeune lorſqu'ils voyent approcher minuit: que nous loüons le courage de ceux, qui tiennent ferme juſques à la quatriéme veille: & que nous n'inquietons pas ceux, qui ſe repoſent cependant, ſelon leur beſoin & leur commodité. C'eſt que les plus fervens paſſoient la nuit entiere ſans dormir. Il ajoûte: Auſſi-bien tous n'obſervent pas également les ſix jours de jeûne. Il y en a qui les paſſent tous ſix ſans manger: d'autres en paſſent deux, d'autres trois, d'autres quatre, d'autres pas un. Ceux qui ont pouſſé le jeûne le plus loin, & qui enſuite ſe trouvent foibles & preſque défaillans; on doit leur pardonner s'ils mangent plûtoſt: quant à ceux qui non ſeulement n'ont point continué le jeûne, mais n'ont point jeûné, ou même ont fait bonne chere pendant les quatre premiers jours; & qui venant enſuite aux deux derniers, au vendredi & au ſamedi, les paſſent ſans manger, & croyent faire beaucoup d'attendre juſques à l'aurore: je ne croy pas que leur combat ſoit égal, à ceux qui ſe ſont exercez pendant pluſieurs jours.

S. Denis conclut ainſi cette lettre: Vous nous avez fait ces queſtions, mon cher fils, non par ignorance, mais pour nous faire honeur, & entretenir la concorde, & moy j'ay declaré ma penſée, non pour faire le docteur; mais pour uſer de la ſimplicité, avec laquelle nous devons parler enſemble. Vous en jugerez ſuivant

votre ſcience, & m'écrirez ce qui vous paroîtra le meilleur. L'humilité le faiſoit parler ainſi: car en effet, ſon autorité étoit très-grande, par la dignité de ſon ſiege, par ſon âge, par la gloire de la confeſſion, qu'il avoit deux fois acquiſe, par ſes vertus & par ſa ſcience. Auſſi cette lettre a-t-elle toûjours été comptée par l'égliſe d'orient, entre les canons ou regles de diſcipline.

LVI. Epître canonique de Saint Gregoire Thaum. *Tom.* I. *conc. p.* 837. *Trebell. in Gall. p.* 178. *A Zoſim. lib.* I. *p.* 151. *Oroſ.* VII. *c.* 22. *Baſil. ep.* 220.

Vers le même temps S. Gregoire Thaumaturgeen écrivit une, qui n'eſt pas de moindre autorité. Pendant la foibleſſe de l'empire de Gallien, les Goths avoient couru la Thrace & la Macedoine, & avoient paſſé dans l'Aſie & dans le Pont. Ils pillerent & brûlerent le temple de Diane à Epheſe; & firent de grands ravages. En cette calamité le pape S. Denis écrivit à l'égliſe de Ceſarée en Cappadoce, & envoya de quoi racheter les captifs. Mais ces mêmes deſordres donnerent occaſion à pluſieurs Chrétiens de commettre des crimes. Un évêque, dont on ne ſait pas le nom, demanda à S. Gregoire des regles, pour les mettre en penitence; & S. Gregoire lui répondit en ces termes. Ce qui nous fait peine, très-ſaint pape, ne ſont pas les viandes, que les captifs peuvent avoir mangées, telles qu'elles leur ont été offertes par leurs maîtres: veu principalement que l'on convient tout d'une voix, que les barbares, qui ont couru nos quartiers, n'ont point ſacrifié aux idoles. L'apôtre dit: La viande eſt pour l'eſtomac; & le reſte: & le Seigneur, qui purifie toutes les viandes, dit: Ce n'eſt pas ce qui entre qui ſoüille l'homme, mais ce qui ſort. Nous ne ſommes pas non plus ſi touchez des violences, qu'ont ſouffert les femmes captives. Car ſi dès devant il y en avoit dont la vie fut notée: l'habitude criminelle forme contr'elles un grand ſoupçon, pour le temps

I. Corint. VI. 13. *Matth.* XV. 11.

temps de la captivité, & elles ne doivent pas eſtre facilement admiſes à la communion des prieres. Mais s'il y en a quelqu'une, qui ait vécu dans une parfaite continence; qui ſe ſoit conſervée pure, même de tout ſoupçon, & qui maintenant ſoit tombée, par violence, dans un malheur inévitable: nous avons un exemple dans le Deuteronome, touchant la jeune fille, qu'un homme auroit forcée en pleine campagne. Vous ne lui ferez rien, dit la loi, & elle n'eſt point digne de mort. Car c'eſt comme ſi un homme s'éleve contre ſon prochain & le tuë: la fille a crié, & il ne s'eſt trouvé perſonne pour la ſecourir.

Deuter. XXII. 25.

Tous les uſurpateurs du bien d'autruy doivent eſtre bannis de l'égliſe. Mais dans le temps d'une incurſion d'ennemis, s'imaginer que la ruine commune ſoit une occaſion de profit: il n'y a que des impies & des ennemis de Dieu, qui en ſoient capables. Il eſt donc reſolu de les excommunier tous: de peur que la colere de Dieu ne tombe ſur tout le peuple, & premierement ſur les prélats, qui n'en feroient pas juſtice. Que ſi quelques-uns de ceux qui étoient déja en penitence, à cauſe des pechez que l'avarice leur avoit fait commettre, du temps de la paix; ſont retournez aux mêmes crimes, dans le temps de la colere de Dieu: profitant du ſang & de la ruïne des fugitifs, des captifs, ou des morts: que doit-on attendre, ſi non qu'ils accumulent la vengeance, pour eux & pour tout le peuple? Il propoſe l'exemple d'Achan dans le livre de Joſuë: puis il ajoute:

can. 2.

can. 3.

Joſ. VII. 18.

Que perſone ne ſe trompe ſoi-même, ſous pretexte d'avoir trouvé: il n'eſt pas même permis de profiter de ce que l'on trouve. Le Deuteronome dit: Si tu trouves le veau, ou la brebis de ton frere égarée dans le chemin, tu ne les negligeras

can. 4. *Deut.* XXII. 1.

pas: & dans l'Exode, il en eſt dit autant, des beſtes de l'ennemi: il eſt ordonné de les lui remener. Que ſi dans la paix, il n'eſt pas permis de profiter aux dépens d'un frere, ou d'un ennemi, qui neglige ſon bien par pareſſe: combien moins aux dépens d'un malheureux, qui l'abandonne par la neceſſité de fuir les ennemis? D'autres ſe trompent, en retenant le bien d'autrui qu'ils ont trouvé, au lieu du leur, qu'ils ont perdu: ainſi parce que les Borades & les Goths ont exercé contr'eux des hoſtilitez, ils ſont eux-mêmes Borades & Goths, pour les autres. Nous avons donc envoyé notre frere le prêtre Euphroſine vers vous, pour ce ſujet: afin que ſuivant la forme que nous ſuivons ici, il nous marque ceux dont il faut recevoir les accuſations, & ceux qu'il faut exclure des prieres. *Ex.* XXIII. 4. *can.* 5.

On nous a rapporté une choſe incroyable; & qui ne peut convenir qu'à des infidelles: que l'on dit toutefois eſtre arrivée dans votre païs. Savoir que quelques-uns ſont allez juſques à cet excès d'inhumanité, que de retenir en captivité ceux qui fuyoient. Envoyez dans le païs: de peur que la foudre ne tombe ſur les coupables. Quant à ceux qui ſe ſont enrôllez avec les barbares dont ils étoient captifs, qui ſe ſont mêlez à leurs courſes, ſans ſe ſouvenir qu'ils étoient Pontiques & Chrétiens; & qui ſont devenus barbares, juſques à étrangler leurs compatriotes, ou les tuer à coups de bâton, & montrer aux barbares les chemins ou les maiſons qu'ils ne connoiſſoient pas: ceux-là doivent eſtre exclus, même du rang des auditeurs: juſques à ce que l'on en ait ordonné en commun, dans l'aſſemblée des ſaints, où préſidera le S. Eſprit. *can.* 6.

Ceux qui ont eu la hardieſſe d'entrer dans les maiſons d'autrui: s'ils ſont accuſez & convaincus, ils ſeront privez même du rang des auditeurs; *can.* 8.

teurs: s'ils ſe dénoncent eux-mêmes & reſtituent, ils ſe proſterneront au rang des convertis.

can. 9. Ceux qui ont trouvé dans la campagne ou dans leurs maiſons quelque choſe que les barbares avoient laiſſé: s'ils ſont accuſez & convaincus, ils ſeront auſſi entre les proſternez: s'ils dénoncent & reſtituent, ils ſeront même admis à la

can. 10. priere. Ceux qui accompliſſent le commandement de Dieu, le doivent accomplir ſans aucun intereſt ſordide: ſans rien demander, ni pour avoir indiqué, ni pour avoir ſauvé, ni pour avoir trouvé, ni ſous quelque autre prétexte que ce ſoit. Telle eſt l'épître canonique de S. Gregoire Thaumaturge. On y void pluſieurs degrez de penitence diſtinguez dèſlors: quelques-uns étoient admis aux prieres publiques, mais proſternez: d'autres n'étoient admis qu'aux inſtructions: d'autres en étoient même exclus. On y void, comme dans celle de S. Denis d'Alexandrie, que ces anciens caſuites décidoient tout par l'autorité de l'écriture.

LVIII. Converſions des Barbares. *Oroſ. lib. VII. c. 22.*

Ce ne fut pas ſeulement l'Aſie & la Grece, qui ſoufrirent par les incurſions des barbares: les Germains paſſerent les Alpes, traverſerent la Retie & entrerent en Italie juſques à Ravenne: les Allemans coururent les Gaules & paſſerent auſſi en Italie: les Quades & les Sarmates ravagerent la Pannonie, des Germains plus reculés entrerent en Eſpagne, les Parthes vinrent juſques en Syrie. Il y eut des guerres civiles par tout l'empire: & il fut affligé en même temps par la guerre, par la peſte, qui continuoit toûjours; par des tremblemens de terre & des inondations. La peſte étoit ſi grande à Rome & dans les villes d'Achaïe, qu'en un jour elle emportoit cinq mille perſonnes. Sous le conſulat de Gallien & de Fauſtin l'an 262. de J. C. il y eut un tremblement de terre qui dura pluſieurs

Trebell. in Gal. p. 177 D.

ſieurs jours, avec des tenebres & un mugiſſement ſouverain. Pluſieurs moururent de peur : le plus grand mal fut dans les villes d'Aſie: Rome & la Lybie furent auſſi ſecouées: la terre s'ouvrit en pluſieurs lieux, & les foſſés étoient remplis d'eau ſalée: la mer inonda pluſieurs villes, Ainſi Dieu commençoit à faire éclater ſa vengeance contre les perſecuteurs de l'égliſe: mais l'égliſe croiſſoit, même hors de l'empire, à l'occaſion de ces calamités publiques. Les barbares qui ravagerent l'Aſie, emmenerent entre leurs captifs pluſieurs ſaints évêques, qui gueriſſoient les malades, chaſſoient les demons, par le nom de J. C. & enſeignoient la vertu, par leurs diſcours & par leurs exemples. Les barbares les admiroient, les trouvoient ſages, & ſe perſuadoient qu'en les imitant ils trouveroient Dieu propice. Ainſi pluſieurs ſe faiſoient inſtruire, recevoient le baptême & s'aſſembloient à la maniere des autres Chrétiens. Tel fut le commencement de la converſion de ces barbares.

Oroſ. VII. *c.* 22.

Sozom. lib. II. *c.* 5.

LIX. Plotin philoſophe. *Porphyr. vita Plot.*

Le philoſophe Plotin étoit alors en grand crédit, même auprès de l'empereur Gallien & de ſa femme Salonine. Il avoit étudié pluſieurs années a Alexandrie ſous Ammonius, dont nôtre Origene fut auſſi diſciple; mais on croit qu'il y avoit en même temps un autre Origene ami de Plotin, & peut-être un troiſiéme ſon diſciple. La curioſité de connoître la philoſophie des Perſes & des Indiens engagea Plotin à ſuivre l'empereur Gordien le jeune en Orient : mais cet empereur ayant été tué, il vint à Rome âgé de quarante ans, & y demeura vingt-ſix ans. Il faiſoit profeſſion de ſuivre principalement la doctrine de Platon: y joignant celle de Pythagore, & prenant quelque choſe des Stoiciens & des Peripateticiens.

Il paſſoit pour ne rien ignorer dans les mathematiques: c'eſt à dire dans la géometrie, l'arithmetique, la méchanique, l'optique, la muſique. Il étoit ſi modeſte, qu'il n'alloit point aux bains; & ſi attaché à ſon abſtinence Pythagorique, qu'il refuſa d'uſer de theriaque, à cauſe de la chair de vipere qui y entre. Il ſembloit avoir honte d'eſtre dans un corps, en ſorte qu'il ne vouloit point permettre que l'on fiſt ſon portrait, ni parler de ſa naiſſance, de ſes parens & de ſon pais. Auſſi toute ſon aplication étoit à conſiderer la nature des eſprits & des idées univerſelles: comme nous voyons par ſes écrits, remplie de ſpeculations métaphyſiques de peu d'uſage.

Il prétendoit avoir un genie, ou demon familier, comme Socrate: mais celui de Plotin étoit, diſoit-on, au-deſſus des ſimples demons & du rang des dieux: enſorte que les enchantemens n'avoient aucun pouvoir ſur luy. Un magicien nommé Olympius en avoit fait l'experience; & un prêtre Egyptien ayant invoqué le demon de Plotin, dans le temple d'Iſis, car c'étoit le ſeul lieu qu'il avoit trouvé pur à Rome, avoit veu un dieu au lieu d'un demon. Delà vient que comme Amelius, un des diſciples de Plotin, alloit ſacrifier dans les temples aux nouvelles lunes & aux autres fêtes, & prioit Plotin d'y venir avec lui: il répondit: C'eſt à eux de venir à moi, & non pas à moi d'aller à eux, montrant le peu de cás qu'il faiſoit des dieux vulgaires. Ses diſciples n'oſerent lui demander le ſens de cette parole. Ils pretendoient que par la lumiere de ſon genie, il s'étoit élevé juſques au ſouverain Dieu, qui n'a ni forme ni idée, & qui eſt au deſſus de tout eſprit & de toute intelligence. Car ces philoſophes reconnoiſſoient, ſuivant la doctrine de

Pla-

Platon, un eſtre ſouverain: mais ſans préjudice des dieux & des demons, qu'ils mettoient au deſſous en divers ordres: ainſi ils ſuivoient & autoriſoient toutes les ſuperſtitions de l'idolatrie & même de la magie. *Aug.* VIII. *civit. c.* 12.

Plotin eut un grand nombre d'admirateurs, d'amis & de diſciples, même des ſenateurs Romains & des femmes de qualité. L'empereur Gallien & ſa femme Salonine l'honoroient particulierement; & pour profiter de cette faveur, Plotin demanda le rétabliſſement d'une ville de la Campanie, qui étoit ruinée: pour s'y établir avec tous ſes amis, & y vivre en philoſophe, ſuivant les loix de Platon: auſſi la ville devoit-elle s'appeller Platonopolis. Il euſt facilement obtenu ce qu'il demandoit: ſi quelques-uns des confidens de l'empereur ne l'en euſſent détourné. Tant la philoſophie étoit foible, même avec la faveur des princes: tandis que la religion chrétienne triomphoit par tout malgré eux.

Le plus ſameux diſciple de Plotin fut Porphyre. Il étoit de Tyr, & ſon nom Syriaque étoit Malco qui ſignifie roi: d'où vient qu'on le nommoit auſſi en grec Baſile. Il vint à Rome la dixiéme année de Gallien 262. de J. C. & commença à être diſciple de Plotin étant âgé de trente ans. Ce fut lui qui eut le ſoin de corriger & mettre par ordre les écrits de Plotin, & qui écrivit ſa vie. Comme la peſte duroit long temps à Rome, Porphyre diſoit: Il ne faut pas s'en etonner, puiſque ni Eſculape ni les autres dieux ne viennent plus à nous. Car depuis que l'on a commencé d'adorer Jeſus; on n'a plus ſenti aucune utilité publique de la part des dieux. Ce Porphyre écrivit beaucoup contre la religion chrétienne: dont il étoit ennemi déclaré, après l'avoir abjurée: car il avoit été Chrétien. Mais il ne croyoit

Theodor. cont. Gen. 12. *in fin.*

Aug. X. *civit. c.* 11.

gue-

guere plus à la religion payenne qu'il profeſſoit, comme on void par ſa lettre à Anebo. Pluſieurs heretiques & pluſieurs autres impoſteurs ſe ſervoient alors du nom de Chrétiens & de Gnoſtiques, pour tromper les peuples; faiſant valoir de pretenduës revelations de Zoroaſtre & de quelques autres: Platon les combattit, parce qu'ils ſoutenoient que Plotin n'avoit pas penetré le fonds de l'eſſence intelligible: & Porphyre convainquit de fauſſeté & de nouveauté le livre attribué à Zoroaſtre.

Plotin mourut de cette peſte ou maladie populaire: dont le principal accident étoit une enflure interieure de la gorge, qui étoufoit le malade. Euſtochius ſon ami l'étant venu voir, comme il étoit près de mourir, il dit: Je t'attens encore, & je m'éforce de rejoindre ce qu'il y a en nous de divin, à ce qu'il y a de divin dans l'univers. Cependant un ſerpent paſſa ſous ſon lit & alla ſe cacher dans un trou de la muraille; & auſſi-toſt Plotin rendit l'eſprit, âgé de ſoixante & ſix ans, la ſeconde année de l'empereur Claude, 269. de J. C. Les diſciples de Plotin prirent ſans doute ce ſerpent pour ſon demon familier. Après ſa mort Amelius conſulta l'oracle d'Apollon pour ſavoir où ſon ame étoit allée: & l'oracle répondit, en faiſant l'éloge de Plotin, d'un ſtile plus pompeux que ſolide, & le mettant aux champs Eliſées avec Platon & Pythagore: ce qu'il n'y avoit point de poëte qui ne peuſt dire; & toutefois Porphyre prétend tirer grand avantage de cet oracle.

LIVRE HUITIE'ME

ODenat roi de Palmyre étoit maître de tout l'orient: ſa femme Zenobie, plus illuſtre que lui, étoit une princeſſe d'une vertu & d'une conduite admirable; ſavante même dans les auteurs Grecs, qu'elle avoit étudiés avec le rheteur Longin. Elle étoit Juive de religion; & voulant auſſi conoître la doctrine des Chrétiens, elle s'adreſſa à Paul de Samoſate évêque d'Antioche, qui avoit ſuccedé à Demetrien. Il ne lui enſeigna rien de J. C. qu'elle ne pût croire aiſement. Car il en avoit lui-même des ſentimens bas & terreſtres: ne lui attribuant que la nature d'un homme ordinaire, contre la doctrine de l'égliſe: ſa vie étoit d'ailleurs peu conforme à la ſainteté de ſon miniſtere. Ainſi les évêques d'orient reſolurent de s'aſſembler, pour remedier à ce deſordre. S. Denis d'Alexandrie fut invité à ce concile: mais il demanda un delay, s'excuſant ſur ſon âge & ſur la foibleſſe de ſa ſanté. Cependant il envoya une lettre qui contenoit ſon avis ſur la queſtion: mais il l'adreſſa à toute l'égliſe d'Antioche, ſans faire l'honeur à Paul de le ſaluer, ni de lui adreſſer la parole. Le concile fut tenu à Antioche, la douziéme année de l'empereur Gallien, 264. de J. C. Les évêques les plus illuſtres qui s'y trouverent furent, Firmilien de Ceſarée en Cappadoce: Gregoire Thaumaturge, évêque de Neocéſarée, & ſon frere Athenodore évêque d'une autre égliſe dans le Pont: Helenus de Tarſe en Cilicie: Nicomas d'Iconie: Hymenée de Jeruſalem, éleu cette même année, aprés la mort de Mazabane: Theotecne de Ceſarée en Paleſtine: Maxime de Boſre. Il y en

I. Hereſie de Paul de Samoſate. *Trebell. in Gall. & tyran.* 29. *Athan. ad ſolit. tom.* 1. *p.* 857. *D.*

Euſeb. VII. *hiſt. c.* 27.

Euſeb. VII. *c.* 30. *An.* 264.

Euſeb. VII. *c.* 28. avoit un grand nombre d'autres, avec quantité de prêtres & de diacres: ils s'aſſemblerent pluſieurs fois, & la queſtion fut amplement traitée. Les ſectateurs de Paul s'efforçoient d'envéloper leurs erreurs: les catholiques s'apliquoient à les mettre au jour, & à montrer qu'ils blaſphemoient contre J. C. Firmilien, qui ſemble avoir préſidé à ce concile, le convainquit publiquement d'avoir innové dans la foi.

Synod. ap. Euſeb. VII. *c.* 30.

La doctrine de Paul de Samoſate rouloit principalement ſur ce fondement: que le Fils de Dieu n'étoit point avant Marie, mais qu'il tenoit d'elle le commencement de ſon eſtre; & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il uſoit de ce ſophiſme: Si J. C. n'eſt pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'eſt donc pas conſubſtantiel au Pere, & il faut de neceſſité qu'il y ait trois ſubſtances: une principale, & les deux autres, qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce ſophiſme, les peres du concile d'Antioche dirent: que J. C. n'étoit pas conſubſtantiel au pere, prenant le mot de conſubſtantiel au ſens de Paul, c'eſt à dire corporellement. Mais ils ne prirent pas ce mot dans ſa ſignification exacte, & parlerent aſſés ſimplement de la divinité du Fils: tout leur ſoin fut de montrer, que le Fils étoit avant toutes choſes, & qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes: mais qu'étant Dieu il s'étoit revétu de la forme d'eſclave; & qu'étant Verbe il avoit été fait chair. Paul étant convaincu, promit de changer: Firmilien le crut, & eſperant que l'affaire s'accomoderoit, ſans attirer de reproche contre la religion, il differa le jugement: mais Paul le trompa.

Athan. de ſynod. p. 919 *D.* 920. *A. C.*

V. Bull. ſect. 2. *c.* 13.

II. Mort de S.

S. Denis évêque d'Alexandrie mourut cette année, douziéme de Gallien, 264. de J. C. après avoir

avoir tenu le ſiege dix-ſept ans: La plûpart des anciens le nomment le grand Denis: ſon ſucceſſeur fut Maxime. Peu après mourut auſſi S. Gregoire Thaumaturge. Se voyant près de la mort, il s'informa exactement s'il reſtoit encore quelques infidelles dans toute la ville & le territoire: il aprit qu'il n'en reſtoit que dix-ſept. Il eſt fâcheux, dit-il, regardant le ciel, qu'il manque quelque choſe à la plenitude de ceux qui ſe ſauvent: mais je dois à Dieu de grandes actions de graces de ne laiſſer à mon ſucceſſeur qu'autant d'infidelles que j'ay trouvé de Chrétiens. Il défendit que l'on achetât de lieu pour ſon ſepulcre. Afin, dit-il, que la poſterité ſache, que Gregoire n'a eu la proprieté d'aucun heritage, & qu'aprés ſa mort il a emprunté le ſepulcre d'un autre. L'égliſe honore la memoire de ces deux ſaints, Denis & Gregoire, le même jour dix-ſeptiéme Novembre. Les ennemis même de l'égliſe apelloient S. Gregoire un autre Moïſe, à cauſe de ſes miracles.

Denis d'Alexandrie & de S. Gregoire Thaum. *Euſ.* VII. c. 8. *Hier. ſcrip. in Dion. Greg. Nyſſ. p.* 1006. D. *An.* 264.

Baſil. de Sp. S. c. 29. *p.* 320. *Hier. de ſcrip.*

L'empire Romain étoit au pillage. Les barbares y entroient de tous côtés; & ceux qui ſe trouvoient à la teſte des armées, pour les repouſſer, prenoient la plûpart le titre d'empereur: tandis que Gallien étoit à Rome, abandonné à ſes plaiſirs. Il marcha toutefois contre les Scythes; & pendant qu'il leur faiſoit la guerre, il aprit la revolte d'Aureolus. Il l'avoit laiſſé à Milan, pour s'oppoſer à Poſtume: qui étant depuis pluſieurs années maître des Gaules, vouloit entrer en Italie. Gallien vint donc en Italie: mais comme tout le monde étoit las de ſes débauches & de ſes cruautés; ſon préfet du prétoire Heraclien réſolut de s'en défaire, de concert avec Claude, qui après l'empereur avoit le plus d'autorité. Un capitaine de cavalerie Dalmate nommé Cecropius ſe chargea de l'execution. Comme Gallien ſoupoit,

III. Mort de Gallien. Claude II. Empereur.

Zoſim. p. 652. *Trebell. in Valer. p.* 101. *D.*

poit, celui-ci vint lui donner une fauſſe alarme, & dire qu'Aureolus paroiſſoit. Il ſe leve de table, monte à cheval, crie aux armes; & ſort à la hâte, ſans attendre ſes gardes: Cecropius prend ſon temps & le tuë. On fit auſſi mourir ſon frere & ſes enfans. C'étoit ſous le conſulat de Paterne & de Marinien, l'an 268. de J. C. Gallien étoit âgé de cinquante ans, & en avoit regné quinze entiers.

Euſ. Chr. an. 268. Victor. epit.

Trebel. Claud.

Claude fut reconu empereur, & ſon élection particulierement aprouvée du ſenat, par de grandes acclamations. C'étoit un homme de merite, éprouvé depuis long-temps à la guerre & dans les gouvernemens. Il étoit de l'Illyrie, & portoit ces noms: Marcus Aurelius Flavius Claudius: Il avoit deux freres, Quintillus & Criſpus. Claudia fille de ce dernier épouſa Eutrope homme tres-noble de la nation des Dardaniens, dont elle eut l'empereur Conſtantius.

IV. Second concile contre Paul de Samoſate.

Athan. de Synod. Synodica ap. Euſeb. VII. hiſt. c. 30.

Comme on s'aperceut que Paul de Samoſate n'avoit fait que diſſimuler, & ne corrigeoit ni ſa doctrine ni ſes mœurs: les évêques s'aſſemblerent de nouveau au nombre de ſoixante & dix, dont les principaux étoient Helenus de Tarſe, Hymenée de Jeruſalem, Theotecne de Ceſarée en Paleſtine, Maxime de Boſtre, Nicomas d'Icone. Le concile étant déja aſſemblé: on attendoit Firmilien de Cappadoce, qui y avoit été invité, & s'étoit mis en chemin, nonobſtant ſon grand âge. Mais quelque temps après on eut nouvelle, qu'il étoit mort à Tarſe le vingt-huitiéme d'Octobre de l'année 269. Celui qui travailla le plus à convaincre Paul de Samoſate fut Malchion, homme tres-ſavant & grand philoſophe: qui gouverna long-temps les écoles des lettres humaines à Antioche, & à cauſe de la pureté de ſa foi fut honoré de la prêtriſe dans la même égli-

Pagi an 271. n. 2. An. 269.

ſe.

ſe. Ce fut le ſeul qui pût convaincre Paul, devéloper ſes artifices, & découvrir malgré lui ſes ſentimens. Leur diſpute fut écrite par des notaires, & les actes en demeurerent.

Paul étant convaincu, fut dépoſé & excommunié par le concile: & en ſa place, ils éleurent Domne fils de Demétrien, qui avoit glorieuſement rempli la même chaire. Domne auſſi étoit orné de toutes les vertus, qui conviennent à un évêque. Tout cela ayant été reglé d'une commune voix: le prêtre Malchion écrivit une lettre ſynodale au nom de tous les évêques, les prêtres & les diacres, & de toute l'égliſe d'Antioche & des lieux circonvoiſins. Elle étoit adreſſée nommement aux évêques des deux premiers ſieges au pape S. Denis & a Maxime d'Alexandrie; & en general à tous les évêques, les prêtres, les diacres, & à l'égliſe univerſelle, & fut envoyée par toutes les provinces. Par cette lettre ils rendoient compte de tout ce qui s'étoit paſſé dans les deux conciles: & particulierement de l'hereſie de Paul, des queſtions qui lui avoient été propoſées & de la maniere dont il avoit été convaincu. Ils expliquoient auſſi le dereglement de ſes mœurs en ces termes: Il étoit pauvre auparavant, & n'avoit point de bien qu'il eût herité de ſes parens, ou acquis par quelque profeſſion reglée: maintenant il eſt arrivé à une richeſſe exceſſive, par des ſacrileges, par des demandes injuſtes, & des concuſſions qu'il exerce ſur les freres, ſe faiſant un profit de leurs pertes. Car il ſe fait payer le ſecours qu'il leur promet: il les trompe, & abuſe de la facilité que l'on trouve, en ceux qui ont des affaires, & qui donnent tout pour en eſtre délivrez. Comme les évêques étoient les arbitres ordinaires entre les Chrétiens: c'étoit une matiere de concuſſion, à ceux qui étoient intereſſés. La lettre continuë: Il ne regarde la religion que

Hier. de ſcript. Malch.

comme un moyen de gagner. D'ailleurs, il eſt plein de vanité & imite les dignitez ſeculieres: il aime mieux le nom de ducenaire que celui d'évêque. Le ducenaire étoit un officier de finance: comme il a été dit. Il marche avec faſte dans la place: il lit des lettres & y répond publiquement en marchant. Il eſt environné d'une grande troupe de gens, qui marchent devant & après comme des gardes: ſon arrogance attire l'envie & la haine contre la foi. Dans les aſſemblées eccleſiaſtiques il employe des artifices de theâtre, pour frapper l'imagination & s'attirer de la gloire, en étonnant les ſimples. Il s'eſt dreſſé un tribunal & un trône élevé, non tel que le doit avoir un diſciple de J. C. il a un cabinet ſecret, comme les magiſtrats ſeculiers, & lui donne le même nom. En parlant au peuple, il frape de la main ſur ſa cuiſſe & des pieds ſur ſon tribunal. Il ſe fâche contre ceux, qui ne le loüent pas: qui ne ſecoüent pas leurs mouchoirs, comme dans les theâtres, qui ne crient pas & ne ſe levent pas, comme font ceux de ſon parti hommes & femmes, qui l'écoutent de cette maniere indécente. Il reprend & maltraite ceux qui écoutent avec ordre & modeſtie, comme étant dans la maiſon de Dieu. Il s'emporte auſſi contre les évêques défunts: les déchirant en public, & parlant avantageuſement de lui-même, comme un ſophiſte & un charlatan, plûtoſt que comme un évêque. Il a ſuprimé les cantiques compoſez en l'honeur de N. S. J. C. comme étant nouveaux & faits par des auteurs modernes: cependant il en a fait chanter par des femmes à ſon honeur de lui-même, au milieu de l'égliſe, le grand jour de pâque, qui font horreur à entendre, & il permet à ſes flateurs, ſoit des évêques des villes & des villages voiſins, ſoit des prêtres, de tenir le même langage en parlant au peuple. Par ces évêques des villages

v. Valeſ. hic. Sup. lib. VII. n. 23.

on

on peut entendre des chorévêques. Il ne veut pas confeſſer que le Fils de Dieu ſoit venu du ciel: mais ceux qui le loüent, dans leurs cantiques & dans leurs ſermons, diſent qu'il eſt lui-même un ange deſcendu du ciel. Et il ne l'empêche pas: il ſoufre qu'on le diſe même en ſa préſence, l'inſolent qu'il eſt. *Valeſ. hic.*

Que dirons-nous de ſes femmes ſous-introduites, comme on les nomme à Antioche, & de celles de ſes prêtres & de ſes diacres: dont il couvre les pechez, quoi qu'il les conoiſſe & qu'il les en ait convaincus? mais il veut les tenir dans ſa dépendance par la crainte; & les empêcher de l'accuſer. Il les a même enrichis, afin de ſe faire aimer de ceux qui ſont intereſſez. Nous ſavons, nos chers freres, que l'évêque & tout le clergé doit donner au peuple l'exemple de toutes ſortes de bonnes œuvres: & nous n'ignorons pas combien il y en a qui ſont tombez, pour avoir eu des femmes avec eux: combien ont eté ſoupçonnés. Ainſi, quand on lui accorderoit, qu'il ne fait rien de deshoneſte: il devoit du moins craindre le ſoupçon, que produit une telle conduite: de peur de ſcandaliſer quelqu'un, ou lui donner mauvais exemple. Car comment pourroit-il reprendre un autre, ou l'avertir, de ne point frequenter une femme de peur de broncher, comme il eſt écrit: lui qui en a déja renvoyé une, & en retient deux avec lui, qui ſont bien faites & dans la fleur de leur âge, & qu'il mene par tout où il va: & cela vivant délicieuſement & mangeant avec excès? Tous en gemiſſent en ſecret: mais ils craignent tellement ſa puiſſance & ſa tyrannie, qu'ils n'oſent l'accuſer. On pourroit juger ſur tout cela un homme qui ſeroit des nôtres, & qui tiendroit la foi catholique: mais nous croyons n'avoir aucun compte à demander, à celui qui a renoncé à nos myſte- *Eccleſ. 11. 9.*

Sup. lib. IV. p. 33. res, & qui fait gloire de l'infame héréſie d'Artemas.

Enſuite les peres du concile raportoient au long les dogmes de Paul, & comment ils avoient été refutés: & vers la fin de la lettre ils marquoient ſa dépoſition & l'élection de Domne: puis ils ajoûtoient: Nous vous le faiſons ſavoir, afin que vous lui écriviés & que vous receviés ſes lettres de communion. Pour celui-ci, qu'il écrive à Artemas, & que les ſectateurs d'Artemas communiquent avec lui.

Lib. Pontif. Pagi an. 271. n. 1. 7. An. 269. Le pape S. Denis, à qui cette lettre ſynodale étoit adreſſée, mourut le vingt-ſixieme de Decembre, ſous le conſulat de l'empereur Claude & de Paterne, qui eſt l'an 269. de J. C. après avoir tenu le S. Siege plus de dix ans. Par conſéquent le concile d'Antioche fut tenu cette année. Le vingt-huitiéme du même mois fut élu pape Felix, qui gouverna près de cinq ans. Il écrivit une lette à Maxime & au clergé d'Alexandrie, où il parloit ainſi de l'incarnation du Verbe, aparemment à l'occaſion de Paul de Samoſate: Nous croyons en N. S. J. C. né de la Vierge Marie: nous croyons que lui-même eſt le Fils éternel de Dieu & le Verbe: non pas un homme que Dieu ait pris, en ſorte que cet homme ſoit un autre que lui. Car le Fils de Dieu étant Dieu parfait, a été fait auſſi homme parfait, étant incarné de la Vierge.

Conc. Eph. act. 1. p. 512.

V. Euſebe & Anatolius d'Alexandrie.

Euſ. VII. hiſt. c. 32. A l'occaſion de ces conciles d'Antioche, Euſebe & Anatolius tous deux d'Alexandrie vinrent en Syrie: où ils furent retenus, & gouvernerent l'un après l'autre l'égliſe de Laodicée. Ils avoient rendu de grands ſervices à leur patrie. Car Alexandrie étant aſſiegée par une armée Romaine & diviſée au dedans: la partie qui tenoit contre les Romains ſoufroit une famine cruelle: & Anatolius y étoit. Euſebe étoit dans l'autre, qui tenoit pour

pour les Romains: ils étoient d'intelligence & s'écrivoient. Euſebe, qui étoit en grande conſideration auprès du general de l'armée Romaine, lui demanda en grace, de vouloir bien recevoir les transfuges; & il l'obtint. Anatolius en étant averti, fit aſſembler le conſeil de la ville; & perſuada de mettre dehors les bouches inutiles, pour ne garder que les hommes de ſervice. Sous ce pretexte, il ſauva la plus grande partie des aſſiegés, les faiſant ſortir de nuit déguiſés en femmes. Quand ils étoient au camp des Romains, Euſebe en prenoit ſoin; & leur donnoit tous les ſecours neceſſaires, après les ſoufrances d'un long ſiege. Ils ſauverent ainſi premierement, les Chrétiens, puis un grand nombre d'infidelles.

Euſebe donc étant venu en Syrie, à l'occaſion de l'affaire de Paul de Samoſate: ceux qui gouvernoient l'égliſe en cette province, ne le laiſſerent point retourner chés lui, & le retinrent pour être évêque de Laodicée, après Socrate. En effet, Euſebe étoit un homme d'une pieté ſinguliere, ſuivant le témoignage de S. Denis d'Alexandrie ſon évêque: dont il avoit été diacre, & avoit confeſſé la foi avec lui. Anatolius étoit très-ſavant dans les lettres humaines & dans la philoſophie. Il étoit grand retoricien, & ſavoit la dialectique, la phiſique, l'arithmetique, la geometrie, l'aſtronomie en perfection: ſes citoyens lui avoient déféré l'école d'Ariſtote, très conſiderable à Alexandrie. Comme il ſe trouva en Syrie à l'occaſion du concile d'Antioche: Theotecne évêque de Ceſarée le retint & lui impoſa les mains pour l'épiſcopat, le deſtinant à lui ſucceder: & ils gouvernerent enſemble cette égliſe quelque peu de temps. Mais enſuite paſſant à Laodicée, il y fut arreſté par les freres; & ils l'éleurent évêque à la place d'Euſebe

Sup. liv. VII. *c.* 34.

ap. Bucher. Doctr. temp. p. 439.

ſon ami qui étoit mort. Il laiſſa pluſieurs ouvrages: entre autres un canon paſcal que nous avons.

VI. Commencemens de Saint Antoine.

Soz. lib. 1. c. 13. Athanaſ. vita Anton.

Ce fut environ ce tems, que le grand S. Antoine, auteur des communautés monaſtiques, ſe retira du monde pour vivre en ſolitude. Il étoit Egyptien, né à Coma près d'Héraclée, dans la haute Egypte ou Arcadie: ſes parens étoient nobles & riches; & étant Chrétiens, ils l'éleverent chrétienement: ils le nourrirent en leur maiſon, & il ne conoiſſoit qu'eux & leur famille. Lors qu'il vint à croître, il ne voulut point être inſtruit aux lettres: pour éviter la communication avec les autres enfans. Ainſi il ne ſeut jamais ni lire ni écrire, ni aucune langue que l'Egyptienne. Il alloit à l'égliſe avec ſes parens, mais il n'y aſſiſtoit pas négligemment: il étoit tres-attentif aux lectures, & en conſervoit le fruit dans ſon cœur. Il rendoit une grande obeïſſance à ſon pere & à ſa mere; & bien qu'ils fuſſent riches, il ne les importunoit jamais pour la dépenſe d'une nourriture delicate; mais ſe contentoit de ce qu'on lui donnoit.

Aug. doctr. Chriſt. prol. n. 4.

Son pere & ſa mere étant morts, & l'ayant laiſſé à l'âge de dix-huit à vingt ans, avec une ſœur encore fort jeune, il prit le ſoin qu'il devoit d'elle & de la maiſon: mais à peine ſix mois furent-ils paſſés, qu'allant ſelon ſa coûtume à l'égliſe, il avoit l'eſprit receüilli, & penſoit en lui même durant le chemin, comment les apôtres avoient abandonné toutes choſes, pour ſuivre J. C. & comment ceux dont il eſt parlé dans les Actes, vendoient leurs biens, & en mettoient le prix aux pieds des apôtres, pour être diſtribué à ceux qui en avoient beſoin; & quelle eſt l'eſperance qui leur eſt reſervée dans le ciel. Plein de ces penſées, il entra dans l'égliſe, au même tems que l'on liſoit l'évangile, où nôtre Seigneur

Matth. XIX. 27. Act. IV. 35. Coloſſ. I. 5.

gneur dit à un riche: Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, & viens & me ſuis; & tu auras un treſor au ciel. Antoine regarda le ſouvenir de l'exemple des ſaints comme envoyé de Dieu, & la lecture de l'évangile comme faite pour lui; & ſitoſt qu'il fut ſorti de l'égliſe, il diſtribua à ſes voiſins, afin qu'ils n'euſſent rien à demêler avec lui, ni avec ſa ſœur, tous les heritages qu'il avoit de ſon patrimoine, qui étoient trois cens arures de terre, tres-fertile & tres-agreable: l'arure eſt un peu moins de demi-arpent. Quant à ſes meubles, il les vendit tous; & en ayant tiré une ſomme notable, il donna cet argent aux pauvres: à la reſerve de quelque peu, qu'il retint pour ſa ſœur. *Matth.* XIX

Etant une autre fois entré dans l'égliſe, & entendant lire l'évangile où J. C. dit: Ne ſoyés point en ſouci du lendemain, il ne put ſe reſoudre à demeurer davantage: & ayant encore donné aux pauvres ce qui lui reſtoit, & mis ſa ſœur entre les mains de quelques filles Chrétiennes de ſa conoiſſance, pour l'élever avec elles: il quitta ſa maiſon, pour embraſſer la vie aſcetique, veillant ſur lui même, & gardant une tres-grande temperance. L'Egypte n'avoit pas encore tant de maiſons de ſolitaires; & aucun d'eux ne conoiſſoit le grand deſert: mais chacun de ceux qui vouloient penſer à leur ſalut, demeuroit ſeul en quelque lieu près de ſon bourg. *Vita Ant. cap. 2. Matth.* VI. 34.

Dans le voiſinage d'Antoine, vivoit un vieillard qui dès ſa jeuneſſe s'étoit exercé à la vie ſolitaire: l'ayant veu il fut touché d'une loüable émulation; & commença premierement à demeurer auſſi hors du bourg. Mais s'il entendoit parler de quelque vertueux ſolitaire, il l'alloit chercher; & ne s'en retournoit point ſans l'avoir veu; & avoir receu de lui quelque inſtruction. Il

demeura là du commencement, affermiſſant ſon eſprit: enſorte qu'il ne penſoit plus ni aux biens de ſes parens ni à ſes amis, & s'apliquoit tout entier à acquerir la perfection de la vie ſolitaire.
2. *Theſſ.* III. 10. Il travailloit de ſes mains, ſachant qu'il eſt écrit: Que celui qui ne travaille point, ne doit point manger: & ne retenant que ce qu'il lui faloit pour vivre, il donnoit le reſte aux pauvres: il prioit continuellement, parce qu'il avoit apris
2. *Theſſ.* v. 17. qu'il faut prier ſans ceſſe: car il écoutoit la lecture avec tant d'attention, que rien ne lui échapoit; & ſa memoire enſuite lui ſervoit de livres.

Par cette maniere de vivre, il ſe rendoit aimable à tous: il ſe ſoûmettoit ſincerement à ces ſerviteurs de Dieu qu'il alloit viſiter, & remarquoit en quelle vertu chacun d'eux excelloit: l'humeur agréable de l'un, l'aſſiduité à prier de l'autre; la douceur de celui-ci, & la bonté de celui-là; les veilles, l'amour de l'étude: il admiroit la patience des uns, les jeûnes & les auſteritez de quelques autres, qui n'avoient pour lit que la terre; il ſe rendoit attentif à voir la benignité de l'un, & la conſtance de l'autre; leur pieté à tous pour J. C. & leur charité entr'eux. Rempli de toutes ces images, il retournoit dans ſa ſolitude: où repaſſant les vertus qu'il avoit veuës ſeparées en tant de perſonnes, il s'efforçoit de les raſſembler en lui ſeul. Il n'eut jamais aucune conteſtation avec ceux de ſon âge: ſi ce n'eſt pour ne paroiſtre pas le ſecond, dans les exercices de la vertu; en cela même il ne contriſtoit perſonne, au contraire il leur donnoit de la joie: ainſi tous ſes ſaints amis l'apelloient le bien-aimé de Dieu, & le ſaluoient les uns du nom de fils, & les autres du nom de frere.

VII. Premieres tentations. Le demon ne pouvant ſoufrir ce zele en un homme de cet âge; l'attaqua par diverſes tentations.

tions. D'abord il lui mit devant les yeux les biens qu'il avoit quittés, le ſoin qu'il devoit prendre de ſa ſœur, ſa nobleſſe, le deſir de la gloire, les plaiſirs de la vie. D'ailleurs il lui repreſentoit d'extrêmes difficultés dans le chemin de la vertu: la foibleſſe de ſon corps, la longueur de la vie, & un nuage épais de diverſes autres penſées. Antoine les ayant diſſipées, par ſa foi & par ſes prieres continuelles: le demon l'attaqua violemment par des penſées d'impureté, dont il le tourmentoit jour & nuit: mais Antoine les ſurmonta, par la conſideration de la nobleſſe que J. C. nous a donnée, de la ſpiritualité de l'ame & des peines de l'enfer: enſorte que le demon ſe preſenta à lui ſous la forme d'un enfant noir; diſant qu'il étoit l'eſprit de fornication, & ſe confeſſant vaincu. tions de S. Antoine. *Vita c.* 3.

Après cette premiere victoire, Antoine loin de ſe relâcher augmenta ſes auſterités. Il veilloit tellement, que ſouvent il paſſoit la nuit entiere ſans dormir. Il ne mangeoit qu'une fois le jour, après le ſoleil couché: quelquefois de deux en deux jours: & ſouvent de quatre en quatre. Sa nourriture étoit du pain & du ſel, & il ne beuvoit que de l'eau. Pour la chair & le vin, c'étoit déja l'uſage établi chés tous les autres ſolitaire, de s'en abſtenir. Son lit n'étoit qu'une natte: mais le plus ſouvent il couchoit ſur la terre nuë. Jamais il ne ſe frotoit d'huile: ce qui étoit en ce païs une auſterité conſiderable. Il diſoit que les ſolitaires devoient ſe propoſer pour modelle le prophete Elie. *c.* 4.

L'Egypte étoit pleine de ſépulcres, qui étoient des bâtimens conſiderables. Antoine en choiſit un des plus éloignés du bourg, où il alla s'enfermer: ayant prié un de ſes amis de lui aporter du pain de temps en temps. Le demon l'y vint attaquer la nuit, & le battit de telle ſorte, qu'il *c.* 5.

le laiſſa étendu par terre, ſans pouvoir parler, & ſentant des douleurs exceſſives. Le lendemain ſon ami vint à l'ordinaire lui aporter du pain: ayant ouvert la porte & le voyant étendu comme mort, il le porta à l'égliſe du bourg, où il le mit à terre; & pluſieurs de ſes parens & de ſes voiſins le croyant mort, vinrent s'aſſeoir auprès de lui. Sur le minuit Antoine s'éveilla, & les vit tous endormis, hors ſon ami ſeul. Il lui fit ſigne d'aprocher, & le pria de le reporter dans le ſepulcre, ſans éveiller perſone: ce qu'il fit; & Antoine ayant refermé la porte continua d'y demeurer ſeul. Ne pouvant ſe ſoûtenir à cauſe des coups qu'il avoit receus, il prioit couché & défioit le demon. Alors il oüit un ſi grand bruit, que tout le bâtiment en fut ébranlé: les demons comme ayant ouvert les quatre murailles de la chambre, parurent y entrer en foule ſous diverſes formes de beſtes affreuſes: de lions, d'ours, de leopards, de taureaux, de loups, de ſcorpions, d'aſpics, & d'autres ſerpens: chacun jettant ſon cri; & s'élançant ſur lui avec furie. Antoine, bien que percé de coups, demeura ferme & continua de les mépriſer. Enfin, levant les yeux il vit le toit comme s'ouvrir; & un rayon de lumiere qui venoit à lui: les demons diſparurent, ſes douleurs ceſſerent, le bâtiment fut rétabli. Antoine dit: Où étiés-vous, Seigneur, & pourquoi n'eſtes-vous pas venu dès le commencement? Il oüit une voix qui répondit: J'étois ici: mais je voulois eſtre ſpectateur de ton courage: puiſque tu as reſiſté, je t'aſſiſterai toûjours & te rendrai celebre par toute la terre. Antoine ſe leva pour prier, & ſentant en lui plus de force qu'il n'en avoit auparavant: il partit dès le lendemain, pour aller dans le deſert. Il avoit environ trente-cinq ans: & ainſi ſe paſſerent le quinze premieres années de ſa retraite.

L'em-

VIII. Mort de Claude. Aurelien empereur. Perſecution.

L'empereur Claude II. mourut la troiſiéme année de ſon regne, vers le mois de Novembre, ſous le conſulat d'Antiochien & d'Orfitus; c'eſt à dire l'an 270. de J. C. Les ſoldats éleurent empereur ſon frere Quintillus: mais il leur devint odieux pour ſa ſeverité, & ſe voyant abandonné, il ſe coupa les veines & mourut après avoir regné ſeulement vingt jours: laiſſant l'empire à Aurelien, qui commandoit ſous Claude toute la cavalerie, & qui étoit fameux dès le temps de l'empereur Valerien. Il étoit né en Pannonie de parens obſcurs; & s'étoit élevé par les armes. Il étoit juſte, mais tres-ſevere: principalement à ſes domeſtiques & aux gens de guerre. Ses noms etoient Domitius Valerius Aurelianus. Il commença à regner ſur la fin de cette année 270. de J. C.

Euſ. Chr. 271. l. 2. Coll. de divers. Trebell. Claud. p. 206. & Vopiſc. Aurel.

Deux ans après il marcha en Orient contre Zenobie, qui y ſoutenoit toûjours ſon empire, ſous le nom de ſes enfans. Il prit Tyane; & comme il l'aſſiegeoit, il fut frapé de quelques preſtiges, qui lui firent embraſſer le culte d'Apollonius, à qui il promit une ſtatuë & un temple. Il prit Antioche; & après avoir gagné une bataille près d'Emeſſe: il aſſiegea Zenobie dans Palmyre ſa capitale, qu'il prit enfin, & emmena Zenobie dans les fers. Paul de Samoſate s'étoit ſoûtenu juſques-là, par la protection de cette reine. Il demeuroit toûjours à Antioche: ſans obeïr à la condamnation du concile, ni quitter la maiſon, qui apartenoit à l'égliſe. Les Chrétiens s'en plaignirent à l'empereur Aurelien: & il ordonna que la maiſon fût adjugée à ceux à qui les évêques d'Italie & de Rome adreſſeroient leurs lettres. Tant il étoit notoire, même aux payens, que la marque des vrais Chrétiens étoit la communion avec l'égliſe Romaine. Paul de Samoſate fut donc chaſſé de l'égliſe, par le magiſtrat ſeculier, avec la derniere infamie.

Euſ. Chr. Vopiſc. Aur.

Euſ. VII. hiſt. c. 30.

Mais

Mais l'empereur Aurelien ne fut pas toûjours ſi favorable aux Chrétiens. Il étoit fort attaché aux ſuperſtitions payenes: & ayant apris que le ſenat doutoit, s'il falloit conſulter les livres des Sybilles: il leur témoigna qu'il s'en étonoit: comme ſi vous parliés dans l'égliſe des Chrétiens, & non pas dans le temple de tous les dieux. Ce ſont les termes de ſa lettre. Et comme ces conſultations produiſoient toûjours de grands ſacrifices, il ajoûte: Je ne refuſe aucune dépenſe, ni les captifs de quelque nation que ce ſoit, ni aucune eſpece d'animaux: car on ſacrifioit même des hommes, dans ces ceremonies profanes. Il fonda des temples en orient; & à Rome un temple du ſoleil, tres-magnifique. Tous les temples de Rome étoient pleins de ſes offrandes; & il mit en un ſeul quinze mille livres d'or.

Vopiſ. in Aurel. p. 215. E.

Sur la fin de ſon regne il fit des édits contre les Chrétiens: mais qui n'eurent pas l'effet qu'il prétendoit. Car tous ces perſecuteurs penſoient abolir le chriſtianiſme: & la mort l'empeſcha de continuer. Il ne nous reſte aucuns actes certains des martyrs de cette perſecution: mais les martyrologes y en raportent un grand nombre, particulierement dans les Gaules: où nous voyons ſainte Colombe vierge à Sens; à Troyes l'évêque S. Savinien, à Autun S. Reverien auſſi évêque; dans l'Auxerrois Saint Priſque, vulgairement S. Bry, avec une grande multitude d'autres martyrs dont les Chrétiens mirent les corps à la haſte dans une cîterne. A Preneſte en Italie on remarque S. Agapit, âgé ſeulement de quinze ans: & on dit que l'exemple de ſa conſtance dans les tourmens convertit un corniculaire ou greffier, nommé Anaſtaſe, qui ſoufrit auſſi le martyre. On compte pluſieurs martyrs à Rome dans cette perſecution; & il y a aparence que le pape S. Felix fut du nombre: car il mou-

Euſ. VII. hiſt. 30. Lactant. de mort. n. 6.

Martyr. 31. Decemb. 29. Janu. 1. Jun. Mart. R. 26. Mai. hiſt. epiſc. Autis. p. 416. 18. Aug. 21. Aug.

Gb. Pontific.

mourut le vingt-deuxiéme de Decembre ſous le conſulat de l'empereur Aurelien & de Capitolin, c'eſt à dire, l'an 274. après avoir tenu le S. ſiége près de cinq ans. Le cinquiéme de Janvier ſuivant on éleut à ſa place Eutychien qui gouverna près de neuf ans. *An.* 274.

IX. Mort d'Aurelien. Tacite empereur, puis Probus. *Vopiſc. in Aur. p.* 221. *B. Zoſim. p.* 662.

L'empereur Aurelien s'attira la haine des ſiens, en ſuivant ſon humeur ſevere, juſques à faire mourir ſa niéce, pour un ſujet aſſes leger. Il menaça ſur quelque ſoupçon un affranchi, qui étoit ſon ſecretaire: & celui-ci ſachant qu'il ne pardonnoit point, contrefit ſon écriture, dreſſa un memoire de pluſieurs officiers des troupes, à qui Aurelien vouloit du mal, & il n'y oublia pas ſon nom. Il montra ce memoire à ceux, qui y étoient nommés. La crainte & le dépit d'être ſi mal recompenſés, ne manqua pas de les animer: ils prirent leur temps comme il marchoit dans la Thrace, entre Byzance & Heraclée, en un lieu nommé Cenofrurium: ils ſe jettterent ſur lui & le tuerent. C'étoit environ le mois d'Avril l'an de J. C. 275. Aurelien regna quatre ans & quatre mois. *An.* 275.

Vopiſc. in Tac.

L'empire vaqua ſix mois. Les ſoldats ne voulant élire aucun de ceux, qui avoient eu part à la mort de ce prince, qu'ils cheriſſoient: deferent l'élection au ſenat. Le ſenat la renvoya aux ſoldats, ſachant qu'ils ne recevoient pas volontiers les empereurs que le ſenat avoit choiſis: ils ſe renvoyerent ainſi l'élection les uns aux autres: juſques a trois fois. Enfin, le ſenat éleut Tacite le vingt-cinquiéme Septembre de la même année 275. mais il ne regna que ſix mois & mourut à Tyane au mois d'Avril de l'année 276. Le ſenat & le peuple Romain avoient conceu de grandes eſperances de ce prince: auſſi pour les conſoler de ſa mort, les aruſpices prirent occaſion de la foudre, qui avoit abatu ſes ſtatuës & celles de Flo-

Florien ſon frere, & publierent une prédiction : Qu'un jour de cette famille viendroit un empereur Romain, ſoit par les mâles, ſoit par les femmes; qui donneroit des juges aux Parthes & aux Perſes, qui ſoumettroit aux loix Romaines les Francs & les Alemans, qui ne laiſſeroit point de barbares dans toute l'Afrique, qui donneroit des gouverneurs à la Taprobane & à la Bretagne, qui commanderoit aux Sarmates, & s'aſſujettiroit toute la terre que l'ocean environe: qu'enſuite il rendroit l'empire au ſenat, & vivroit ſuivant les ancienes loix: qu'il vivroit ſix vingts ans, & mourroit ſans heritier. Il devoit venir dans mille ans du jour que la foudre avoit renverſé les ſtatuës. Telle fut la vaine prophetie des aruſpices.

Vopiſc. in Flor. p. 231. c.

Après la mort de Tacite, ſon frere Florien s'empara de l'empire, de ſon autorité propre: mais à peine avoit-il regné deux mois, qu'il fut tué à Tarſe par les ſoldats. Cependant on aprit, que les troupes d'orient avoient éleu celui que le ſenat avoit deſiré, & que le peuple Romain avoit demandé par ſes acclamations: c'étoit Marc Aurelius Valerius Probus. Il étoit né à Sirmium en Pannonie & fils de Maxime tribun militaire. Le merite de Probus lui avoit attiré l'eſtime des empereurs Aurelien & Tacite: & il avoit repouſſé par de grandes victoires les barbares, qui vouloient inonder l'empire.

Euſ. Chr. an. 276. Vopiſc. in Prob. p. 234. B.

X.

Origine de l'hereſiarque Manés.

Ce fut la ſeconde année de Probus, lors qu'il étoit conſul avec Paulin: c'eſt à dire, l'an de J. C. 277. que parut l'hereſiarque Manés: dont il faut reprendre l'origine de plus haut. Il y avoit en Egypte un nommé Scythien, Sarraſin de nation, qui n'avoit rien de commun avec le chriſtianiſme ni avec le judaiſme. Il demeuroit à Alexandrie, & ſuivoit la ſecte d'Ariſtote. Il compoſa quatre livres: il nomma le premier évan-

Euſ. Chr. Cyrill. Hier. Catech. 6. p. 57. Epiph. hær. 66. Leo de Pentec. ſerm. 74. c. 6.

vangile, le ſecond des chapitres, le troiſiéme des myſteres, le quatriéme des treſors. Le premier n'avoit rien de commun avec l'évangile de J. C. que le ſimple titre. Scythien mourut de maladie, avant que de paſſer en Judée, qu'il ſe propoſoit d'infecter de ſa doctrine. Il avoit un diſciple nommé Terbinthe, qui fut l heritier de ſes livres, de ſa doctrine, & de l'argent qu'il avoit amaſſé, en trafiquant aux Indes par la mer rouge. Terbinthe vint en Paleſtine & en Judée, où étant connu & condamné, il reſolut de paſſer en Perſe : & pour n'y eſtre pas connu, il changea de nom & ſe fit appeller Boudas. Il y trouva auſſi pour adverſaires les prêtres de Mithra, & après pluſieurs diſputes, il fut convaincu d'erreur & chaſſé ; & ſe retira chés une veuve. Là étant monté ſur la terraſſe de la maiſon, pour invoquer les demons de l'air, il fut frapé de Dieu, tomba de la terraſſe & expira. La veuve herita de ſes livres & de ſon argent.

Comme elle n'avoit point de parens, elle acheta de cet argent un jeune eſclave nommé Coubric qu'elle adopta pour ſon fils, & le fit inſtruire dans les ſciences des Perſes : enſorte qu'il devint conſiderable entre leurs ſages. La veuve étant morte, il herita des livres & de l'argent : & afin que l'on ne lui pût reprocher ſa ſervitude, il quitta le nom de Coubric & prit celui de Manés, qui en Perſan ſignifioit converſation ; parce qu'il croyoit exceller dans la dialectique. Il diſoit qu'il étoit le Paraclet, & ſe vantoit de faire des miracles. Le fils du roi de Perſe étoit malade : il y avoit grand nombre de medecins ; mais Manés promit de le guerir par ſes prieres. Les medecins ſe retirent : l'enfant mourut. Manés fut mis en priſon. Il trouva moyen de s'échaper ; le roi fit mourir les gardes : Manés s'enfuit

Epiph. hær. 66. fuit en Meſopotamie. Etant encore dans les deſerts qui ſéparoient l'empire Romain de celui de Perſe, il entendit parler de Marcel, homme de grande pieté: qui demeuroit à Caſchare ville de Meſopotamie, & faiſoit de grandes aumônes. Manés eſpera de le gagner, & par ſon moyen pluſieurs autres. Il lui écrivit donc une lettre, d'un château nommé Arabion, ſur le fleuve Stranga, & l'envoya par un de ſes diſciples, nommé Turbon. La lettre étoit conceuë en ces termes.

Manés apôtre de J. C. & tous les ſaints & les vierges qui ſont avec moi: à Marcel mon fils bien-aimé, grace, miſericorde, paix de la part de Dieu le Pere & de N. S. J. C. & que la main droite de la lumiere vous préſerve du ſiecle preſent, de ſes accidens & des pieges du méchant, Amen. J'ay bien eu de la joye d'aprendre la grandeur de vôtre charité. mais je ſuis fâché, que vôtre foi ne ſoit pas conforme à la vraie doctrine. C'eſt pourquoi étant envoyé pour redreſſer le genre humain, & ayant pitié de ceux qui s'abandonnent à l'erreur: j'ay cru neceſſaire de vous écrire cette lettre, afin que vous aqueriés la diſcrétion, qui manque aux docteurs des ſimples. Car ils enſeignent que le bien & le mal viennent du même principe: ne diſcernant pas la lumiere des tenebres, ni ce qui eſt hors de l'homme, d'avec ce qui eſt dedans: ils mêlent inceſſamment l'un avec l'autre. Mais pour vous, mon fils, ne les uniſſés pas comme le commun des hommes fait ſans raiſon Car ils attribuent à Dieu le commencement & la fin de ces maux. Leur fin eſt proche de la malediction. Ils ne croyent pas même ce que N. S. dit dans l'évangile: Que le bon arbre ne peut faire de mauvais fruits: ni le mauvais arbre de bons fruits. Et je m'étonne comment ils oſent dire, que Dieu ſoit l'auteur

Heb. VI. 8. *Matth.* VII. 17.

&

& le createur de Satan & de ſes mauvaiſes œuvres. Mais plût à Dieu qu'ils n'euſſent pas été plus loin; & qu'ils n'euſſent pas dit, que le Fils unique deſcendu du ſein du Pere eſt fils d'une certaine Marie, formé du ſang & de la chair, & du reſte de l'impureté des femmes. Je n'en dirai pas davantage dans cette lettre, de peur de vous fatiguer, n'ayant pas l'éloquence naturelle. Mais vous aprendrés tout quand je ſeray auprès de vous, ſi vous avés encore ſoin de vôtre ſalut: car je ne mets la corde au cou à perſonne, comme font les moins ſages du vulgaire. Comprenés ce que je dis, mon tres-cher fils. I. *Cor.* VII. 35.

Quand Marcel receut cette lettre, Archelaus évêque de la ville étoit chez lui. Marcel fut ſurpris: l'évêque plein de zele grinçoit les dents, & vouloit auſſi-tôt aller chercher Manés, & le prendre comme un transfuge des barbares. Marcel qui étoit prudent l'adoucit, & voulut renvoyer Turbon à Manés: mais il aima mieux demeurer, & Marcel lui envoya un des ſiens en diligence; avec une lettre, par laquelle il le prioit de venir, pour declarer ſa doctrine. Cependant Turbon expliqua amplement à Marcel & à Archelaus tous les dogmes de Manés: qui ayant receu la lettre accourut à Caſchare. Archelaus pouſſé par ſon zele, vouloit que, s'il étoit poſſible, on l'arreſtât & on le fiſt mourir, comme une beſte dangereuſe: Marcel crut qu'il falloit avoir la patience d'entrer en conférence avec lui. Quand il fut arrivé avec ſa ſuite, Archelaus étant bien préparé, par la ſcience qu'il avoit des ſaintes écritures, & par ce qu'il avoit oüi de Turbon: la conférence ſe fit publiquement à Caſchare, & d'un commun accord, on prit pour juges des payens: ſavoir Marſipe philoſophe, Claude medecin, Egialée grammairien & Cleobule ſophiſte. Archelaus prit de tels

tels juges, afin que l'on ne dît pas, que des Chrétiens le favoriſaſſent.

XI. Diſpute de Manés contre Archelaus & ſa mort.

Etant aſſemblés, Archelaus dit à Manés: Dites ce que vous prêchés. Manés dit: Le Dieu de l'ancien teſtament eſt l'auteur du mal, puiſqu'il dit de lui-même: Je ſuis un feu devorant. Archelaus répondit: De qui donc eſt fils celui qui dit: Je ſuis venu mettre le feu ſur la terre? Si vous accuſés celui qui dit: Le Seigneur donne la mort & la vie: pourquoi honorés vous Pierre, qui a reſſuſcite Tabitha & a fait mourir Saphira? Si vous vous plaignés de celui qui a préparé le feu, pourquoi ne vous plaignez vous pas de celui qui dit: Retirés-vous de moi & allés dans le feu éternel? Si vous accuſés celui qui dit: Je ſuis le Dieu, qui fait la paix & qui crée le mal: expliqués comment Jeſus dit: Je ne ſuis pas venu mettre la paix, mais le glaive? puiſque tous deux parlent le même langage; pourquoi accuſez-vous l'un plûtoſt que l'autre? Manés dit: Et quel eſt un Dieu qui aveugle? Car Paul dit: Le Dieu de ce ſiecle a aveuglé les eſprits des infidelles, de peur que la lumiere de l'évangile ne les éclaire. Liſés un peu devant, dit Archelaus: Que ſi nôtre évangile eſt caché, il eſt caché à ceux qui periſſent. Car il ne faut pas donner aux chiens les choſes ſaintes. Et puis n'y a-t'il que le Dieu de l'ancien teſtament, qui a aveuglé les eſprits des infidelles? Jeſus n'a-t-il pas dit lui-même: C'eſt pour cela que je leur parle en paraboles: afin qu'en voyant ils ne voyent pas? Eſt-ce parce qu'il les haïſſoit, qu'il ne vouloit pas qu'ils viſſent; ou parce qu'ils en étoient indignes, & qu'ils fermoient les yeux? Où la malice eſt affectée, de là ſe retire la grace: car il ſera donné à celui qui a, & celui qui n'a point on lui ôtera ce qu'il ſemble avoir. Le ſoleil aveugle ceux qui ont la vûë foible: non qu'il ſoit fait pour aveugler, mais

Luc. XII. 49.
1. Reg. II. 6.
Matth. XXV. 41.
Iſa. XLV. 7.
Matth. X. 34.
2. Cor. IV. 4.
ibid. 3.
Matth. VII. 6.
Matth. XIII. 13.
Matth. XIII. 12.

mais parce que les yeux ſont mal diſpoſez. Ainſi les fidelles qui ont le cœur malade, ne peuvent regarder les rayons de la divinité. Et il ne dit pas: Il a aveuglé les eſprits en ſorte qu'ils n'écoutent pas l'évangile: mais en ſorte qu'ils ne ſoient pas éclairés, par la lumiere de la gloire de l'évangile. Car il eſt permis à tous d'écouter l'évangile: mais la gloire de l'évangile n'eſt reſervée qu'aux vrais Chrétiens. C'eſt ainſi qu'Archelaus combattoit contre Manés; & il écrivit en Syriaque cette conference. *Hier. de ſcript. in Archel.*

Manés confondu ſe retira ſecretement, & s'en alla dans un petit bourg nommé Diodoride: où il diſputa avec un ſaint prêtre nommé Tryphon, qui le confondit encore; & le peuple l'auroit lapidé, ſi l'évêque Archelaus, qui y accourut, ne l'euſt délivré. Manés s'enfuit: mais il tomba entre les mains des gardes du roi de Perſe, qui le cherchoient de tous côtés. Il fut pris & mené au roi: qui lui reprocha ſes menſonges, ſa fuite, ſa ſervitude; & pour expier la mort de ſon fils & des gardes de la priſon: le condamna, ſuivant la coutume des Perſes, à eſtre écorché avec une pointe de roſeau. Son corps fut donné aux beſtes pour le devorer, la peau fut penduë aux portes de la ville: telle fut la triſte fin de Manés. *Epiph. de Menſ. n. 20. Id. hæreſ. 66. n. 12.*

XII. Diſciples de Manés & ſa doctrine.

Il avoit douze apôtres, dont trois étoient ſes principaux diſciples, Thomas, Baddas & Hermas. Ce Thomas avoit écrit un évangile; que quelques-uns par ſimplicité croyoient être de l'apôtre S. Thomas. On compte entre les diſciples de Manés Acua, d'où ſes ſectateurs furent nommés Acuanites. Il y eut auſſi un nommé Adimante, qui écrivit un livre contre la loi & les prophetes. Un autre nommé Leucius, ou Seleucus, écrivit des actes ſous le nom des apôtres? & un petit livre de la nativité de la ſainte Vierge. *Cyr. Catec. 6. p. 61. Epiph. hær. 66. De fide cont. Man. c. 38. in append. Aug.*

Les

de Nativ. S. Mar. ap. Hier. to. ult. Philaſtr. apocryph. c. 40.

Les diſciples de Manés avoient auſſi des actes, les uns ſous le nom de S. André, d'autres de S. Jean, d'autres de S. Pierre, d'autres de S. Paul. Manés lui-même ſe nommoit apôtre de J. C. non pour ſe mettre au rang de S. Pierre, de Saint Paul, il prétendoit bien eſtre au deſſus: mais pour dire, qu'il étoit envoyé de la part de J. C. étant le Paraclet promis.

Epiph. har. 66. n. 13. &c.

Toute la doctrine de Manés rouloit ſur la diſtinction des deux principes: le bon, qu'il nommoit prince de la lumiere; & le mauvais, qu'il nommoit prince des tenebres: & il ne prenoit pas ces mots de lumiere & de tenebres par metaphore, mais au pied de la lettre; car il ne reconnoiſſoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du melange de ces deux natures du bien & du mal. Il y avoit cinq élemens de la nation de tenebres; la fumée, les tenebres, le feu, l'eau & le vent. Dans la fumée étoient nés les animaux à deux pieds & les hommes mémes: dans les tenebres, les ſerpens: dans le feu, les animaux à quatre pieds: dans l'eau, les poiſſons: dans l'air, les oiſeaux Pour combatre ces cinq élemens, Dieu en avoit envoyé cinq autres de ſa ſubſtance: & dans le combat ils s'étoient mêlés: ſavoir l'air à la fumée, la lumiere aux tenebres, le bon feu au mauvais, la bonne eau à la mauvaiſe, le bon vent aux mauvais. Le ſoleil & la lune étoient deux vaiſſeaux vogans dans le ciel, comme en une grande mer: le ſoleil compoſé du bon feu, la lune de la bonne eau. C'eſt ainſi qu'ils expliquoient la trinité divine. Le Pere habitoit dans une lumiere reculée, le Fils dans le ſoleil, la ſageſſe dans la lune, le S. Eſprit dans l'air. Ainſi le Fils n'étoit qu'une partie de la ſubſtance du Pere. Dans ces deux vaiſſeaux, le ſoleil & la lune étoient de jeunes garçons & de jeunes filles d'une excellente beauté, qu'ils appel-

Aug. lib. v. Confeſſ. c. 10. & lib. VII. Id. har. c. 46. Id. de Mor. Man.

Aug. XX. cont. Fauſt. c. 6. 7.

pelloient les vertus ſaintes : les princes des tenebres qui étoient auſſi des deux ſexes en devenoient amoureux, & de ces amours ſuivoient des effets merveilleux, entre-autres la pluie. *Cyrill. Cat. 6. p. 63.*

En chaque homme il y avoit deux ames : l'une bonne, qui venoit du bon principe, & qui étoit une partie de ſa ſubſtance, corporelle comme lui : l'autre ame étoit une partie du mauvais principe. Les ames des fidelles, c'eſt à dire des Manichéens, étoient purgées par les élemens, & portées dans la lune : d'où elles paſſoient dans le ſoleil, qui les reportoit à Dieu, pour y être réünies. Les ames de ceux qui n'avoient pas receu ſa doctrine, étoient envoyées en enfer : pour être tourmentées un temps par les demons, à proportion de leurs crimes. Etant ainſi purgées, elles étoient renvoyées dans des corps d'autres hommes, de bêtes, ou de plantes ; & ſi elles ne ſe corrigeoient point, elles étoient enfin jettées dans le grand feu. Ainſi, tout le myſtere de la rédemption conſiſtoit à détacher les particules de la divinité, des corps mauvais où elles étoient engagées ; pour les réünir à leur principe. Toutefois il n'étoit pas permis de ſeparer les ames, & celui qui le faiſoit devoit ſoufrir la même peine : celui qui avoit tué un animal devoit être changé au même animal : celui qui avoit arraché ou coupé une plante, devoit être changé en la même plante. Ils ne laiſſoient pas d'en manger quand d'autres les avoient cueillies. Quand donc on donnoit un pain à un Manichéen, il diſoit : Retirés-vous un peu, que je faſſe ma benediction. Alors il prenoit le pain, & diſoit : Je ne t'ay pas fait, & le jettoit en haut, maudiſſant celui qui l'avoit fait. Puis il ajoûtoit : Je ne t'ai pas ſemé : que celui qui t'a ſemé, ſoit ſemé lui même. Je ne t'ai pas moiſſonné, que ce- *Aug. de duab. anim. init.* *Id. hæreſ. c. 46.* *Cyrill. Cat. 6. p. 61. C.*

celui qui t'a moiſſonné, ſoit moiſſonné lui-même. Je ne t'ay pas fait cuire: que celui qui t'a cuit, ſoit cuit lui-même. Après ces proteſtations il en mangeoit en ſeureté. En haine de la chair, qui étoit du mauvais principe, il faloit empêcher la generation, & par conſequent le mariage. Il ne faloit point donner l'aumône: ni honorer les reliques des Saints, ce qu'ils traitoient d'idolatrie: ni croire que J. C. ſe fuſt incarné & qu'il euſt veritablement ſoufert. Voilà le principal de la doctrine de Manés.

Aug. de util. cred. c. 1.

Quelque abſurde qu'elle fût, elle ne laiſſa pas de s'étendre loin & de durer tres-long-temps. Ceux qui l'enſeignoient, diſoient qu'ils ne vouloient point employer d'autorite, mais la raiſon toute ſimple: pour délivrer les hommes de l'erreur, & les amener à Dieu. Nous ne faiſons pas comme vous, diſoient-ils aux catholiques, en obligeant d'abord à croire: nous ne voulons que l'on croye qu'après avoir examiné & reconu la verité. Ils étoient puiſſans dans la refutation: ils avoient des manieres douces & inſinuantes, & uſoient d'un grand art, pour engager inſenſiblement dans leurs penſées. L'un d'eux trouva un catholique fatigué des mouches, diſant qu'il ne les pouvoit plus ſoufrir & qu'il les haïſſoit: le Manichéen lui dit: Qui les a faites? Le catholique, dans la colere où il étoit, n'oſa dire que ce fût Dieu. Le Manichéen dit: Si ce n'eſt pas Dieu, qui donc les a faites? Je croi, répondit-il, que c'eſt le demon: Le Manichéen dit: Si le demon a fait la mouche, comme le bon ſens vous le fait avoüer, qui a fait l'abeille? L'autre n'oſa dire que Dieu eût fait l'abeille. plûtoſt que la mouche. De l'abeille le Manichéen le mena à la ſauterelle, à un leſard, à un oiſeau, à un mouton, à un bœuf, à un élephant, enfin à l'homme: & lui perſuàda que Dieu n'avoit pas fait l'homme.

Aug. in Jo. tract. 1. c. 14.

Les

Les Manichéens étoient diviſés en deux ordres: les auditeurs & les éleus. Les éleus faiſoient profeſſion de pauvreté & d'une abſtinence tres-rigoureuſe: les auditeurs pouvoient avoir du bien, & vivre à peu près comme les autres hommes. Ils devoient neanmoins tous s'abſtenir du vin, de la chair, des œufs & du fromage: parce qu'ils diſoient, que ces corps n'avoient aucune partie de la ſubſtance divine. Entre les éleus il y en avoit douze, qu'ils nommoient Maîtres; & un treiziéme, qui étoit le premier, à l'exemple de Manés & de ſes douze diſciples. Au deſſous étoient ſoixante douze évêques, ordonnés par les maîtres: & ces évêques ordonnoient des prêtres & des diacres. Ils avoient un baptême, mais corrompu: Ils celebroient l'euchariſtie, mais avec un mélange ſi exécrable, qu'on n'oſe l'ecrire. *Aug.* v. *cont. Fauſt. c.* 5. XX. *c. ult.* *Cyrill. Cat.* 6. *p.* 62. *B.*

Domne évêque d'Antioche étoit mort l'an 275. & Timée lui avoit ſuccedé. A Timée ſucceda Cyrille l'an 281. De ſon temps vivoit à Antioche un prêtre nommé Dorothée natif de Tyr. C'étoit un homme de merite, inſtruit des lettres humaines, & ſi zelé pour la ſcience de la religion, qu'il étudia l'hebreu, & entendoit l'écriture en original: il vécut juſques à cent-cinq ans. Maxime évêque d'Alexandrie mourut en 282. & Theonas lui ſucceda. A Ceſarée de Paleſtine aprés Theodore, Agapius fut évêque: à Jeruſalem après Himenée, Zambdas, puis Hermon. Du temps de Theonas l'égliſe d'Alexandrie avoit deux prêtres illuſtres, Achillas & Pierius. Achillas avoit la charge de l'école chrétienne: c'étoit un excellent philoſophe, & un modele parfait de la pratique de l'évangile. Pierius étoit recommandable par ſa pauvreté & l'auſterité de ſa vie; par les ſciences divines & humaines qu'il poſſedoit. Il ſavoit parfaitement la dialectique & *Aug. hær. c.* 46.

XIII. Succeſſion d'évêques. *Euſeb.* VII. *hiſt. c.* 32 *& chron. an.* 280. *Anaſt.* *Chron. Pagi an.* 283. *n.* 3.

la rétorique: étoit grand Theologien, fort exercé à expliquer l'écriture & à parler dans l'égliſe: on le nommoit le jeune Origene. Une veille de pâque il expliqua le prophete Oſée, par un ſermon tres-long qui demeura par écrit. Il ſurvécut à la perſecution de Diocletien, & paſſa le reſte de ſa vie à Rome. En même temps vivoit dans le Pont l'évêque Meletius, ſurnommé le miel attique, par alluſion à ſon nom; à cauſe de ſon eloquence admirable. Il étoit d'une érudition conſommée & parfait en toutes les ſciences: ſa vertu n'étoit pas moindre que ſa capacité. Pendant la perſecution il s'enfuit en Paleſtine, & y demeura ſept années entieres. A Rome le pape Eutychien mourut l'an 283. le ſeptiéme Decembre, après avoir tenu le S. ſiege près de neuf ans. Caius fut élu à ſa place le quinziéme du même mois, & gouverna douze ans.

Euſ. ibid. *Baſil. de Sp. S. c. 29. p. 221. B.*

lib. pontif.

XIV. Mort de Probus. Carus empereur: puis Diocletien & Maximien. *An.* 282. *Euſ. Chr. an.* 282. *& VII. hiſt. c.* 30. *Vopiſc. p.* 241. *B.* 250. *A. Aur. vict. Entrop. lib.* 9. *Euſ. an.* 283. *Euſeb. an.* 284. *Lact. de mort. n.* 9.

Cependant l'empereur Probus ayant regné ſix ans, fut tué par ſes ſoldats, près de Sirmium en Illyrie, l'an 282. A ſa place ils éleurent Marcus Aurelius Carus préfet du prétoire: qui fit Ceſars ſes deux fils, Carin & Numerien. Carus étoit de Narbone: regna environ deux ans, & mourut en faiſant la guerre aux Perſes. Ses deux fils continuerent de regner: Numerien en orient, où il étoit avec Probus; Carin en occident, où il l'avoit laiſſé. Numerien malade d'affliction de la mort de ſon pere, fut tué quelques mois après, dans ſa litiere, par l'ordre d'Aper ſon beau pere: qui vouloit regner lui-même, & cacha quelque temps ſa mort, ſous pretexte de la maladie. Mais l'odeur du corps l'ayant enfin découvert: l'armée déclara empereur Caius Aurelius Valerius Diocles, qui prit le nom de Diocletien & le ſurnom de Jovius. Il commença à regner le dix ſeptiéme de Septembre l'an 284. & ſon regne eſt une époque fameuſe dans la ſuite. Il étoit Dal-

Entrop. ibid.

Dalmate de nation, de baſſe naiſſance, & avoit été afranchi du ſenateur Anullinus. Cependant Carin regnoit toûjours en occident: & pour lui oppoſer un adverſaire, Diocletien declara Ceſar Marcus Valerius Maximien, qui prit le ſurnom d'Herculius, & commença à regner le vingtiéme de Novembre de la même année 284. Il étoit de Sirmium en Pannonie. Carin s'attira la haine du ſenat & des ſoldats, par ſes mœurs infames & ſon arrogance. Les Gaules ſe revolterent, & il s'y éleva une faction nommée les Bagaudes, ſous la conduite d'Elien & d'Amand. En Illyrie Julien vouloit auſſi ſe faire empereur. Carin marcha contre lui: Julien fut tué: mais peu après, Carin ayant gagné une bataille contre Diocletien, comme il pourſuivoit ſa victoire, il fut tué par les ſiens, près de Murge au bord du Danube, en la haute Myſie. C'étoit ſous le conſulat de Diocletien & d'Ariſtobule, l'an 285. de J. C. L'année ſuivante le premier d'Avril Diocletien donna à Maximien le titre d'Auguſte à Nicomedie: ils regnerent depuis enſemble avec égale autorité, & ce regne dura vingt ans: ce qui ne s'étoit point veu depuis plus d'un ſiecle.

Vopiſc. Carin.

Victor. Cæſar.

Pagi an. 281. *An.* 285.

Il y avoit déja quinze ans que S. Antoine vivoit en ſolitude, lorſque pouſſé d'un nouveau zele, il alla trouver le vieillard, qui avoit été ſon premier maître; & le pria de trouver bon, qu'ils demeuraſſent enſemble dans le deſert. Le bon homme s'excuſa ſur ſon âge, & ſur ce que ce n'etoit pas encore la coûtume: & Antoine partit auſſi-toſt pour la montagne. Dans le chemin il creut voir un grand plat d'argent: il s'arreſta & dit en le regardant: D'où vient un plat en ce deſert? ce n'eſt point ici un chemin battu: ce plat eſt trop grand, pour eſtre tombé ſans qu'on s'en ſoit aperceu, & ſans qu'on ſoit venu le chercher.

XV.

S. Antoine au deſert.

Vita Ant. c. 6.

C'eſt un artifice du demon: mais tu ne ralentiras pas par là l'ardeur qui me pouſſe, que ton argent periſſe avec toi. Il n'eut pas achevé ces paroles, que le plat s'évanoüit comme de la fumée.

Antoine continuant ſon chemin y vit répanduë une grande quantité d'or non plus imaginaire, mais réel: ſoit l'ennemi qui le lui fit voir, ſoit un ange pour l'éprouver. Antoine paſſa ſur cet or, comme ſur un feu; & ſans ſe tourner prit ſa courſe afin de n'en pas même remarquer la place. Il arriva donc à la montagne; où ayant trouvé, au delà du Nil à l'orient, un vieil château abandonné depuis long-temps & plein de reptiles, il s'y arreſta & y établit ſa demeure. Tous ces animaux s'enfuirent auſſi-toſt, comme ſi on les en euſt chaſſés: il ferma l'entrée & fit proviſion de pain pour ſix mois: car en Thebaïde on en faiſoit de tel, & qui duroit même un an entier ſans ſe corrompre: il y avoit de l'eau là dedans. Il y demeura ſeul ſans en ſortir, & ſans voir perſone de ceux qui y vinrent.

Il vécut long-temps de cette ſorte, recevant ſeulement deux fois l'année du pain, qu'on lui jettoit de deſſus le toit. Ceux de ſes amis qui venoient le viſiter, étant contraints, à cauſe qu'il ne les laiſſoit pas entrer, de paſſer ſouvent au dehors les jours & les nuits: ils entendoient au dedans comme des troupes de gens, qui murmuroient, qui faiſoient grand bruit, & qui crioient avec des voix lamentables: Retire-toy d'un lieu qui nous apartient: qu'as-tu afaire dans le deſert? tu ne reſiſteras pas à nos attaques. Ses amis croyoient d'abord que c'étoient des hommes qui étant deſcendus avec des échelles, diſputoient contre lui: mais ayant regardé par une fente, & ne voyant perſone, ils conclurent que c'étoient des demons: & ſaiſis de frayeur, ils appelloient Antoine, qui ne témoignoit pas moins

de

de charité pour eux, que de mépris pour les demons. Ses amis venoient continuellement ainſi le voir; & croyant le trouver mort, ils l'entendoient, qui chantoit des pſeaumes pour invoquer le ſecours de Dieu & montrer ſa confiance. Il demeura environ vingt ans en cette retraitte: ſans ſortir, ni ſe laiſſer voir à perſone.

XVI. Martyre de Claude, Aſtere & Neon. *Euſ.* VIII. *hiſt. c.* 1.

Les empereurs Diocletien & Maximien furent long temps favorables aux Chrétiens, & ne firent des édits contre eux qu'à la fin de leur regne. Nous trouvons toutefois des martyrs dès le commencement: ce qu'il faut attribuer aux occaſions particulieres & à l'humeur des gouverneurs de provinces, qui agiſſoient en vertu des anciennes loix. A Egée en Cilicie Claude, Aſterius & Neon, furent déferés au magiſtrat municipal, par leur belle-mere: comme Chrétiens & ennemis des dieux. Domnine & Theonille furent accuſées du même crime, & on les mit tous en priſon, juſques à l'arrivée du proconſul Lyſias. *Acta ſincera p.* 279.

Le proconſul viſitant la province vint à Egée, où étant aſſis ſur ſon tribunal, il dit: Qu'on amene devant moi les Chrétiens, que les officiers ont livrés au magiſtrat de cette ville. Eulalius géolier dit: Suivant vos ordres, Seigneur, le magiſtrat de cette ville vous preſente ce qu'il a pû prendre de Chrétiens. Il y a trois jeunes freres & deux femmes, avec un petit enfant. En voici un que l'on a amené devant vous, que voulés-vous qu'on en faſſe? Lyſias lui dit: Comment t'appelles-tu? Il répondit: Je m'apelle Claude. Lyſias dit: Ne perds point ta jeuneſſe par cette folie, viens ſacrifier aux dieux, ſuivant l'ordre de l'empereur, pour éviter les tourmens qui te ſont préparés. Claude dit: Mon Dieu n'a point beſoin de tels ſacrifices, il aime mieux les aumônes & l'innocence de la vie: mais vos dieux ſont

des demons impurs, qui ſe plaiſent à ces ſacrifices, & qui preparent des peines éternelles à ceux qui les font. Vous ne me perſuaderés jamais de les adorer. Lyſias dit: Qu'on l'attache, pour eſtre battu de verges, autrement je ne pourray le mettre à la raiſon. Claude dit: Quand vous me feriés ſoufrir des peines plus cruelles, vous ne me nuiſés point; vous préparés à vôtre ame un ſuplice éternel. Lyſias dit: Les empereurs ont ordonné que les Chrétiens ſacrifient aux dieux, qu'on puniſſe ceux qui refuſeront, & que l'on promette des honeurs & des récompenſes à ceux qui obéiront. Claude dit: Leurs récompenſes ſont temporelles: la confeſſion de J. C. ſauve éternellement.

Alors le Proconſul commanda qu'on le pendiſt au chevalet, qu'on lui apliquât le feu aux pieds, qu'on lui coupaſt de petits morceaux de chair aux talons, & qu'on les lui préſentat. Claude dit: Le feu ni les tourmens ne font point de mal à ceux qui craignent Dieu, cela leur ſert pour le ſalut éternel. Lyſias commanda qu'on le déchiraſt avec les dents de fer: puis qu'on lui frotaſt les côtes avec des morceaux de pots caſſez, & que l'on y apliquaſt des flambeaux allumez. Claude dit: Vôtre feu & tous vos tourmens ſauveront mon ame. Je compte comme un grand profit de ſouffrir pour Dieu, & comme une grande richeſſe de mourir pour J. C. Telle eſt noſtre condition, qu'en ſouffrant nous aquerons la vie éternelle. Lyſias dit: Détachez-le, remenez-le en priſon, & amenez-en un autre.

Eulalius concierge dit: Suivant vos ordres, Seigneur, voilà Aſterius le ſecond frere. Lyſias lui dit: Croy-moi du moins, ſacrifie aux dieux. Tu as devant les yeux les tourmens, qui ſont préparez à ceux qui le refuſent. Aſterius dit: Il n'y a qu'un Dieu,

Dieu, qui habite au ciel, & qui regarde les choſes les plus baſſes en ſa grande puiſſance: mes parens m'ont apris à l'adorer & à l'aimer. Je ne conois point ceux que vous adorez & que vous nommez dieux. Lyſias le fit pendre au chevalet, en diſant: Serrez-lui les côtes, & lui dites: Croy du moins maintenant, & ſacrifie aux dieux. Aſterius dit: Je ſuis frere de celui qui vient de vous répondre, nous n'avons qu'un même eſprit & une même confeſſion: mon corps eſt en vôtre pouvoir, non pas mon ame. Lyſias dit: Prenez les mouſles de fer, liez-lui les pieds, & le tourmentez fortement. Aſterius dit: Inſenſé pourquoy me tourmentez-vous? N'avez-vous pas devant les yeux la recompenſe que le Seigneur vous en rendra? Lyſias dit: Mettez-lui ſous les pieds des charbons ardens, frappez le de verges & de nerfs, ſur le dos & ſur le ventre. Aſterius dit: Faites, faites, qu'il n'y ait pas un de mes membres qui ne ſouffre. Lyſias dit: Détachez le, gardez le avec les autres: amenez le troiſiéme.

On amena Neon. Lyſias lui dit: Mon fils aproche, ſacrifie aux dieux, afin d'éviter les tourmens. Neon répondit: Si vos dieux ont quelque pouvoir, qu'ils ſe defendent eux-mêmes de ceux qui les nient, ſans avoir beſoin de vôtre défenſe. Si vous êtes compagnon de leur malice, je vaux bien mieux que vos dieux & que vous: puiſque je ne vous obéis point, ayant le vray Dieu, qui a fait le ciel & la terre. Lyſias dit: Frapez le ſur le coû & lui dites. Ne blaſphême point contre les dieux. Neon dit: Vous trouvez que je blaſphême, en diſant la verité. Lyſias dit: Etendez-le par les pieds: mettez des charbons ſur lui, & lui dechirez le dos à coups de nerfs. Après que cela fut fait, Neon dit: Je feray ce qui eſt utile à mon ame, on ne peut m'ôter cette réſolution.

XVII. Martyre de Domnine & de Theonille.

Lyſias dit: Eulalius concierge & Archelaüs ſpiculateur prendront ſoin que ces trois freres ſoient crucifiés, comme ils méritent, hors de la ville, afin que les oiſeaux déchirent leurs corps. Eulalius concierge dit: Suivant vos ordres, Seigneur, voici Domnine. Lyſias lui dit: Tu vois femme quels feux & quels tourmens on te prépare. Si tu veux les éviter, aproche & ſacrifie. Domnine répondit: Je ne le feray pas, de peur de tomber dans le feu éternel & les tourmens perpetuels. J'adore Dieu & ſon Chriſt, qui a fait le Ciel & la terre & tout ce qu'ils contiennent. Vos dieux ſont de pierre & de bois, faits par les mains des hommes. Lyſias dit: Oſtés-lui ſes habits: Etendés-la, & déchirés tous ſes membres à coups de verges. Archelaüs ſpiculateur dit à Lyſias: Par vôtre grandeur Domnine eſt déja morte. Lyſias dit: Qu'on jette ſon corps au fonds de la riviere.

Eulalius dit: Voilà Theonille. Lyſias dit: Tu as veu femme de quels ſuplices & de quelles flammes l'on a puni ceux qui n'ont point obéï: C'eſt pourquoi rends honeur aux dieux & ſacrifie. Theonille répondit: Je crains le feu éternel, qui peut faire périr l'ame & le corps: & principalement de ceux qui abandonnent Dieu & adorent les idoles & les demons. Lyſias dit: Donnés-lui des ſoufflets, jettés-la par terre, liés-lui les pieds, tourmentés-la vigoureuſement. Theonille dit: Eſt-il raiſonnable de faire ſoufrir de telles peines à une femme étrangere, de condition libre? Vous le ſavés, & Dieu voit ce que vous faites. Lyſias dit: Pendés-la par les cheveux & frapés-la ſur le viſage. Theonille dit: Ne ſuffit-il pas de m'avoir fait mettre toute nuë? ce n'eſt pas moi ſeule, c'eſt vôtre mere & vôtre femme que vous avés couvertes de confuſion en ma perſone, nous ſommes toutes de même nature. Ly-

ſias

ſias dit: As-tu un mary, es-tu veuve? Theonille dit: Je ſuis veuve depuis vingt-trois ans. Je ſuis demeurée dans cet état, pour l'amour de mon Dieu: m'apliquant aux jeûnes, aux veilles & aux prieres, depuis que j'ay quitté les idoles impures. Lyſias dit: Raſés-lui la teſte, afin qu'elle ait plus de confuſion. Faites-lui une ceinture d'épines, étendés-la à quatre pieux & la frapés de courroyes, non ſeulement ſur le dos, mais par tout le corps: mettés-lui auſſi des charbons ſur le ventre & qu'elle meure ainſi. Eulalius geolier & Archelaüs ſpiculateur dirent: Seigneur, elle a déja rendu l'ame. Lyſias leur dit: Couſés ſon corps dans un ſac; lies-le bien & le jettés à l'eau. Eulalius & Archelaüs dirent: Nous avons executé les ordres de vôtre grandeur touchant les corps des Chrétiens. Ces ſaints martyrs ſoufrirent à Egée le dixiéme des calendes de Septembre, ſous le conſulat de Diocletien & d'Ariſtobule, c'eſt à dire le vingt troiſiéme d'Aouſt l'an 285. de J. C. Les illuſtres martyrs S. Coſme & S. Damien, freres & medecins, ſoufrirent dans la même ville d'Egée, ſous le même Lyſias, & on lui attribuë un grand nombre d'autres martyrs. *Martyr. 27. Sept.*

XVIII. S. Maurice & ſa legion. *Entrop. lib. 9. Dioel. Acta mart. ſinc. p. 290.*

L'empereur Maximien paſſa en Gaule dès le commencement de ſon regne, contre Amand & Elien & la faction des Bagaudes, qu'il défit. Il fit venir d'orient une légion nommée la Thebéenne toute compoſée de Chrétiens. Comme il voulut s'en ſervir à perſecuter les Chretiens ainſi que des autres ſoldats, ils refuſerent d'obéir. L'empereur pour ſe repoſer de la fatigue du voyage, s'étoit arreſté dans les Alpes en un lieu nommé Octodure, aujourd'hui Martinach en Valais: la légion Thebéenne étoit proche à Agaune, au pied de la montagne, que l'on nomme à preſent le grand S. Bernard. Maximien irrité

de cette deſobéïſſance, ordonna que la légion fût decimée, & réitera ſes ordres, pour contraindre le reſte à perſecuter les Chrétiens. La decimation étoit une peine militaire, établie contre les corps coupables. Les ſoldats Thebéens ayant apris ce ſecond ordre commencerent à crier par tout le camp, qu'ils ſoufriroient plûtoſt toutes ſortes d'extrémités, que de rien faire contre la réligion chrétiene. Maximien commanda qu'on les décimaſt une ſeconde fois, & que l'on fiſt obéïr les autres. On fit donc encore mourir le dixiéme, ſuivant le ſort: & les autres s'exhortoient à perſévérer.

V. Baron, ad martyr. 22. Sept.

Ils étoient principalement encouragés par trois de leurs officiers generaux, Maurice, Exupere & Candide: qui leur propoſoient l'exemple de leurs camarades, que le martyre avoit déja conduits au ciel. Par leur conſeil ils envoyerent une remontrance à l'empereur, qui étoit telle en ſubſtance. Nous ſommes vos ſoldats, Seigneur, mais ſerviteurs de Dieu, nous le confeſſons librement: nous vous devons le ſervice de guerre, à lui l'innocence: nous recevons de vous la paye, il nous a donné la vie: nous ne pouvons vous obéïr en renonçant à Dieu nôtre createur & nôtre maître, & le vôtre, quand vous ne le voudriés pas. Si on ne nous demande rien qui l'offenſe: nous vous obéirons, comme nous avons fait juſques à préſent; autrement nous lui obeïrons plûtôt qu'à vous. Nous offrons nos mains contre quelque ennemi que ce ſoit; mais nous ne croyons pas permis de les tremper dans le ſang des innocens. Nous avons fait ſerment à Dieu, avant que de vous le faire, vous ne devés point vous fier au ſecond, ſi nous violons le premier. Vous nous commandés de chercher des Chrétiens, pour les punir: vous n'avez que faire d'en chercher d'autres: nous voici. Nous confeſſons

feſſons Dieu le Pere, auteur de tout, & ſon Fils J. C. nous avons vû égorger nos compagnons ſans les plaindre: nous nous ſommes réjoüis de l'honeur qu'ils ont eu de ſoufrir pour leur Dieu. Ni cette extrémité ni le déſeſpoir ne nous a point portés à la révolte: nous avons les armes à la main & nous ne réſiſtons pas: parce que nous aimons mieux mourir innocens, que vivre coupables.

Maximien déſeſperant de pouvoir vaincre une telle conſtance, ordonna de les faire tous mourir; & fit marcher des troupes, pour les environner & les tailler en pieces. Ils ne firent aucune reſiſtance, mais ils mettoient les armes bas & preſentoient le col aux perſecuteurs. La terre fut couverte de leurs corps; on voyoit couler des ruiſſeaux de ſang. On croit qu'ils étoient environ ſix mille; car c'étoit le nombre ordinaire des legions. *Veget. 2. de re milit. c. 2.*

Un ſoldat veteran nommé Victor, qui n'étoit point de cette legion & ne ſervoit plus, ſe rencontra en paſſant ſon chemin, au milieu de ceux qui avoient fait mourir les martyrs, & qui ſe réjoüiſſoient, en faiſant bonne chere de leurs dépoüilles. Ils l'inviterent à manger avec eux & lui conterent avec plaiſir tout ce qui s'étoit paſſé. Comme il ſe retiroit déteſtant le feſtin & ceux qui le faiſoient: ils lui demanderent s'il n'étoit point auſſi Chrétien. Il répondit qu'il l'étoit & qu'il le ſeroit toûjours: auſſi tôſt ils ſe jetterent ſur lui & le tuerent. On dit que de la même légion étoient Urſus & Victor, dont les reliques demeurerent à Solodore, c'eſt à dire Soleure en Suiſſe. On en compte auſſi cinquante, que l'ont dit avoir ſouffert le martyre à Cologne, ſoit devant, ſoit après les autres. *Greg. Tur. 1. de glor. mart. c. 62.*

XIX. Autres martyrs en Gaule.

On peut raporter pluſieurs autres martyrs celebres, aux voyages que Maximien fit dans les

Entrop. lib. 9. Dioclet.

Gaules : non ſeulement contre les Bagaudes, mais contre le party de Carauſe. C'étoit un grand capitaine, qui avoit eu la commiſſion de tenir la mer libre ſur les côtes de la Belgique & de l'Armorique, contre les courſes des Francs & des Saxons ; & qui enfin étant devenu ſuſpect, ſe révolta & ſe rendit maître de la grande Bretagne : où il ſubſiſta ſept ans. On compte donc à Nantes en Armorique S. Donatien & S. Rogatien. C'étoient deux freres illuſtres par leur naiſſance. Donatien étoit le plus jeune : mais il ſe convertit le premier, & ayant receu le baptême, il travailloit à la converſion des autres. Rogatien ſon frere aîné en fut touché : il voulut auſſi eſtre Chrétien, & pria Donatien de lui faire recevoir le baptême, avant la perſecution ; afin qu'elle ne le ſurprît pas payen, ou catecumene. Mais l'abſence de l'évêque, qui s'étoit enfuy, l'empêcha d'être baptiſé. Cependant le gouverneur qui perſecutoit les Chrétiens, étant venu dans la ville : Donatien lui fut deferé comme détournant les autres du culte des dieux, & particulierement ſon frere. Le gouverneur ſe le fit amener : il confeſſa conſtamment, & fut mis en priſon les fers aux pieds. Rogatien étant auſſi preſenté au gouverneur, d'abord il lui parla doucement & s'efforça de le gagner par ſes promeſſes : mais le voyant auſſi ferme que ſon frere, il le fit auſſi mettre en priſon. Rogatien s'affligeoit d'avoir été pris, avant que d'avoir receu la grace du baptême. Son frere pria pour lui, que ſa foi & ſon ſang qu'il devoit répandre le lendemain, lui tînt lieu de baptême : ainſi ils paſſerent la nuit en veilles & en priere. Le lendemain le gouverneur les fit encore preſenter à ſon tribunal : & les voyant fermes, les fit pendre au chevalet, où ils furent tourmentés, & enſuite eurent la tête coupée.

Acta ſinc. p. 295.

Ce

Ce fut dans la Belgique, où Maximien fit plus de ſéjour ; & c'eſt auſſi, où nous trouvons plus de martyrs de ſon temps. A Amiens, l'évêque S. Firmin : dans la même ville, Victoric & Fuſcien, avec Gentien leur hoſte. A Auguſte, capitale de Vermandois, ville depuis ruinée, S. Quentin. A Soiſſons S. Creſpin, & S. Creſpinien. A Tournay S. Piat ou Piaton prêtre. A Fiſmes, près de Reims, la vierge ſainte Macre : A Louvre en Pariſis S. Juſt ou Juſtin, qui allant à Amiens avec ſon pere & ſon frere, & n'ayant pas voulu découvrir aux perſécuteurs ceux qui l'accompagnoient, eut la teſte tranchée. On compte encore pluſieurs martyrs à Treves, ſous Rictiovare, gouverneur de la Gaule Belgique, à qui l'on attribuë auſſi la puſpart des précédents. Dans la grande Bretagne on marque entre autres S. Alban : qui ayant receu chés lui un clerc, qui fuyoit la perſecution, ſe livra lui-même pour le ſauver.

Jan. 6. 8. Aug. Beda.

En Aquitaine S. Caprais d'Agen, ſe cacha par la crainte de la perſécution : mais enſuite il ſe montra, & ſoufrit le martyre : excité par l'exemple de ſainte Foy vierge. Près d'Agde, Tibere, Modeſte & Florentia. A Vienne Ferreole tribun militaire : & un de ſes ſoldats, nommé Julien, eut la gorge coupée à Brioude, en Auvergne. A Embrun, Vincent, Oronce & Victor. A Arles Denès greffier, encore jeune & Catecumene, entendant lire devant le tribunal l'ordre pour perſécuter les Chrétiens, & ne pouvant ſe réſoudre à l'écrire : jetta devant les pieds du juge les tablettes cirées ſur leſquelles il écrivoit, s'enfuit & ſe cacha. Le juge ordona de le prendre ; & comme on ne le put trouver, il le condamna à perdre la teſte, ſi toſt qu'on l'auroit trouvé. Cependant le martyr fit demander à l'évêque, par des gens fidelles, de le baptiſer. L'évêque, ſoit qu'il

6. Oct. 28. Aouſt. 1. Febru. Acta ſinc. p. 603.

qu'il n'en pût trouver le temps, ou qu'il ſe défiaſt de ſa jeuneſſe: lui fit dire qu'il ſeroit ſuffiſamment baptiſé dans ſon ſang. Enfin Dieu permit qu'il fuſt découvert. Il voulut encore s'échaper en paſſant le Roſne à la nage; mais il fut pris de l'autre côté; & eut la teſte tranchée. On ne ſait point le temps de ſon martyre: toutefois il eſt trop mémorable, pour l'omettre, faute d'en ſavoir la place.

XX. S. Victor de Marſeille. *Act. ſinc.* 300.

Quant à S. Victor de Marſeille, il eſt certain, qu'il ſoufrit le martyre, par les ordres de l'empereur Maximien préſent, & après la legion Thebéene. C'étoit un ſoldat Chrétien, ſi zelé qu'il alloit pendant la nuit viſiter les fidelles & les encourager au martyre. Etant pris, il fut d'abord préſenté aux prétets, qui l'exhorterent à ne pas perdre ſes ſervices & la faveur du prince, pour le culte d'un homme mort: car ils regardoient ainſi J. C. Il répondit avec une liberté, qui attira les cris & les injures de tout le peuple infidelle, qui l'environoit. Mais parce que c'eſtoit un perſonage conſidérable, les prefets le renvoyerent à la perſone de l'empereur. Il ne témoigna pas moins de conſtance à ce tribunal. L'empereur irrité commanda qu'on le traînât par toute la ville. On le lia par les bras & par les pieds, & on le traîna de la ſorte expoſé aux coups & aux injures de la populace: dont chacun euſt crû faire un crime en ne lui inſultant pas. Il fut ramené tout dechiré & tout ſanglant, au tribunal des prefets: qui le croyant abattu par cet affront, le preſſerent encore, par les raiſons ordinaires des payens. Le martyr au contraire, encouragé par ce commencement de victoire, leur répondit, en témoignant également ſa fidelite pour l'empereur & ſon mépris pour les faux dieux: dont il releva les infamies, leur opoſant la veritable grandeur de J. C.

Après

Après qu'il eut parlé long-tems, les préfets lui dirent, Victor ne ceſſeras tu point de philoſopher? Choiſis en un mot, ou d'apaiſer les dieux ou de périr miſérablement. Puis que vous me le propoſés, dit-il, il faut confirmer mon diſcours par mon exemple. Je mépriſe les dieux; je confeſſe J. C. faites-moi ſouffrir tous les tourmens que vous pourrés. Les préfets irrités voulant le tourmenter l'un plus que l'autre ſe diviſerent, l'un d'eux nommé Euticius ſe retira, la charge de faire tourmenter le martyr demeura à Aſterius. Il le fit attacher auſſi-tôt, tourmenter long-temps & cruellement. Le martyr tenoit les yeux au ciel, demandant la patience à celui dont elle eſt le don. J. C. lui apparut tenant ſa Croix entre les mains, & lui dit: La paix ſoit avec toi, Victor; Je ſuis Jeſus, qui ſouffre dans mes ſaints: prens courage: je t'aſſiſte dans le combat. Ces paroles firent évanoüir la douleur & les tourmens. Le martyr commença à loüer Dieu, d'un viſage gai: les Bourreaux déja fatigués, virent qu'ils n'avançoient rien, & le préfet ordonna de le detacher du chevalet, & de le mettre dans une priſon tres-obſcure.

Au milieu de la nuit J. C. l'envoya viſiter par des Anges: la priſon fut ouverte & remplie d'une lumiere plus claire que le jour: le martyr chantoit avec les anges les loüanges de Dieu. Trois ſoldats, qui le gardoient voyant cette lumiere ſe jettent aux pieds du ſaint, le prient de leur pardonner, demandent le baptême. Le martyr les inſtruiſit ſoigneuſement ſelon que le temps lui permettoit; & ayant fait venir des prêtres la même nuit: il les mena à la mer, où ils furent baptiſés de ſa main, & il les retira de l'eau, c'eſt à dire, qu'il fut leur parrain. Leurs noms étoient Alexandre, Longin & Felicien. Le lendemain matin leur converſion étant di-

divulguée, l'empereur envoya des apariteurs, qui les prirent avec Victor, & les amenerent à la place publique, où toute la ville accourut. Les trois ſoldats perſévererent fidellement dans la confeſſion; & auſſi-tôt par ordre de l'empereur ils eurent la teſte tranchée. Victor prioit Dieu avec larmes, qu'il pût eſtre compagnon de leur martyre. Il fut encore frapé, ſuſpendu & battu cruellement, à coups de batons & de nerfs de bœuf. On le remit en priſon: où il demeura trois jours en prieres, recommandant à Dieu ſon martyre, avec une grande contrition de cœur & des larmes abondantes. Enſuite l'empereur ſe le fit encore amener, & après l'avoir interrogé & menacé, fit aporter un autel de Jupiter, auprès duquel étoit le ſacrificateur tout preſt. Alors l'empereur dit à Victor: Mets de l'encens, apaiſe Jupiter & ſois nôtre ami. Le martyr s'aprocha comme pour ſacrifier, & prenant l'autel de la main du ſacrificateur le renverſa par terre d'un coup de pied. L'empereur lui fit couper le pied, ſur le champ. Enſuite, il le fit mettre ſous la meule d'un moulin à bras que les bourreaux firent tourner, & commencerent ainſi à l'écraſer, & lui briſer même les os. Mais la machine ſe rompit, & comme il ſembloit reſpirer encore un peu, on lui coupa la teſte. On entendit d'en haut une voix celeſte, qui dit: Tu as vaincu bienheureux Victor, tu as vaincu. L'empereur fit jetter dans la mer les corps des martyrs; mais ils vinrent à bord & furent enſevelis par les Chrétiens dans une grotte taillée dans le roc, & il s'y fit enſuite pluſieurs miracles.

XXI. Conſtantius & Galerius Céſars. *Entrop. lib. 9.*

Diocletien ne ſe contenta pas d'avoir aſſocié à l'empire Maximien Herculius avec le titre d'Auguſte: mais pour ſoûtenir les guerres, dont l'empire étoit attaqué de toutes parts, il en joignit

gnit encore deux autres, au ſecond rang & avec le nom de Céſars, ſavoir Conſtantius Chlorus & Galerius Maximien ſurnommé Armentarius, qui étoit le quatriéme. Diocletien adopta celui-ci pour ſon fils, & lui fit répudier une femme qu'il avoit, pour épouſer ſa fille Valeria, qu'il avoit euë de l'imperatrice Priſca. Maximien adopta Conſtans, & lui fit répudier Helene, dont il avoit déja Conſtantin, qui fut depuis empereur, pour épouſer Theodore ſa belle-fille: ces adoptions ſe firent le premier jour de Mars l'an 293. Les quatre princes avoient chacun plus de troupes, que l'empire entier n'en entretenoit auparavant: & pour les entretenir, ils firent des impoſitions extraordinaires, enſorte que les terres demeuroient deſertes. Ils diviſerent les provinces & multiplierent les gouvernemens & les officiers: ainſi les juges manquant d'affaires civiles, faiſoient pluſieurs concuſſions & pluſieurs procès criminels, ſous de legers pretextes. Conſtantius eut pour ſon partage tout ce qui étoit au deça des Alpes, ſous l'obeïſſance des Romains; c'eſt à dire les Gaules & la grande Bretagne: Herculius eut l'Afrique & l'Italie. Galerius, l'Illyrie & le reſte juſques au Pont Euxin.

Euſeb. 8. hiſt. c. 5.

Lactant. de mort. n. 7. 8. 9. Au. Victor.

Diocletien étoit homme de guerre & politique, & il deffendit aſſés bien l'empire, contre les barbares: mais il étoit avare; & nonobſtant la dépenſe de la guerre, il amaſſoit des tréſors immenſes. Il aimoit paſſionément les bâtimens; & obligeoit les provinces à fournir des ouvriers & des voitures. Là il faiſoit une baſilique, là un cirque, là un hoſtel des monoyes, là un arſenal: là une maiſon pour ſa femme, ou pour ſa fille. Et quand un bâtiment étoit achevé, par la ruine des provinces, ſouvent il diſoit: Il n'eſt pas bien fait: qu'on le faſſe d'une autre maniere. Il falloit abbatre & recommencer. Il bâtiſſoit prin-

ci-

cipalement à Nicomedie, qu'il vouloit égaler à Rome, parce qu'il y faiſoit ſon ſéjour le plus ordinaire. Maximien Herculius, ſon frere d'adoption, n'étoit pas moins avide: mais ayant dans ſon partage des provinces riches, comme l'Afrique & l'Eſpagne, il ne ſe mettoit pas tant en peine de theſauriſer. Il fit accuſer par calomnie pluſieurs ſenateurs, d'avoir aſpiré à l'empire, pour uſurper leur bien. Il étoit débauché, juſques à violer des filles de la premiere qualité: par tout où il paſſoit on les enlevoit à leurs parens, pour les lui préſenter. Il ſuivoit brutalement toutes ſes paſſions: étoit cruel & imprudent, ſans foi & ſans parole; amateur des nouveautés. La rudeſſe de ſon humeur paroiſſoit à ſon viſage & à ſon air negligé; auſſi n'avoit-il ni politeſſe, ni éducation: comme étant né en Pannonie de parens ruſtiques.

Victor. de Caſ.

Le Céſar Conſtance étoit le meilleur des quatre; & on ne lui reproche aucun vice: mais le Céſar Galerius Maximien étoit le pire. C'étoit une beſte feroce, qui tenoit plus du barbare que du Romain: auſſi la mere étoit-elle venuë d'au-delà du Danube. Il étoit grand & gros à faire peur: le regard, le geſte, la voix, les diſcours, tout en étoit terrible: ſon beau pere Diocletien naturellement timide, le craignoit horriblement. Tels étoient ceux qui gouvernoient alors l'empire.

Euſ. VIII. *hiſt. init.*

Ils laiſſerent d'abord les Chrétiens en liberté: ce qui n'empêcha pas qu'Herculius ſuivant ſon humeur brutale & inegale, ne les perſecutât quelquefois: comme nous avons veu dans les Gaules. Les autres leur furent même favorables, juſques à leur confier des gouvernements de provinces, & leur donner des charges dans leurs palais: ſouffrant qu'à leur veuë ils parlaſſent librement de la vraye religion & l'exerçaſſent avec leurs femmes, leurs

leurs enfans & leurs domeſtiques. Ils les diſtinguoient & les cheriſſoient plus que leurs autres ſerviteurs. Tels étoient à Nicomedie, auprès de Diocletien, Dorothée le plus cher & le plus fidelle de ſes officiers: à qui les gouverneurs & les magiſtrats rendoient de grands honeurs; & Gorgonius auſſi fort celebre. Les aſſemblées eccleſiaſtiques étoient ſi nombreuſes dans toutes les villes, que les anciens bâtimens n'étant plus ſuffiſans, il falut en faire par tout de nouveaux dès les fondemens: & perſone n'empêchoit ces grands ouvrages.

Cette proſperité cauſa du relâchement. Les Chrétiens étoient envieux les uns des autres, & ſe déchiroient par des injures & des médiſances. Les peuples étoient ſéditieux, & les chefs diviſés contre les chefs. L'hypocriſie & la diſſimulation étoit grande: les paſteurs oublioient la loi de Dieu, avoient des jalouſies entre-eux, exerçoient des haines, uſoient de menaces, & pourſuivoient avec ambition les charges eccleſiaſtiques, comme des dominations temporelles. Ces pechés attirerent la perſecution, & voici quel en fut le commencement.

XXII. Commencement de perſecution. *Lactant. de mort. n.* 10.

Diocletien étoit en Orient: comme il étoit craintif & curieux de l'avenir, il faiſoit immoler des beſtes pour conſulter leurs entrailles: quelques-uns de ſes ſerviteurs Chrétiens qui étoient preſens, firent ſur le front le ſigne de la croix: ce qui troubla les ſacrifices. Les aruſpices ne trouvoient plus dans les entrailles des victimes les marques accoûtumées; & quelque quantité qu'ils en fiſſent immoler, elles ne leur montroient rien: enfin leur chef, ſoit par ſoupçon, ſoit qu'il l'euſt veu, dit qu'il y avoit-là des hommes profanes, dont la preſence empêchoit que les ſacrifices ne réuſſiſſent. Alors l'empereur en furie commanda que l'on fit ſacrifier, non ſeulement ceux qui ſer-

ſervoient aux ſacrifices, mais tous ceux qui étoient dans le palais; & que s'ils refuſoient, ils fuſſent châtiés à coups de foüet. Il écrivit auſſi à ceux qui commandoient les troupes de contraindre les ſoldats à ſacrifier, & de caſſer ceux qui n'obéïroient pas. Ainſi la perſecution commença par les Chrétiens, qui ſervoient dans les armées: & pluſieurs quitterent volontiers le ſervice, plûtoſt que de renoncer à Dieu. On ſe contenta d'abord de cette peine, & on en fit mourir peu: car les empereurs craignoient le grand nombre des Chrétiens.

Euſ. VIII. *c.* 4.

XXIII. Martyre de S. Maximilien.

Sous le conſulat de Tuſcus & d'Anulinus, le quatriéme des ides, c'eſt à dire, le douziéme de Mars l'an 296. à Tebeſte, en Numidie, Fabius Victor fut preſenté avec ſon fils Maximilien dans la place devant le proconſul Dion: & Pompeien avocat demanda, que ce jeune homme fuſt meſuré, pour eſtre engagé au ſervice de guerre. Car chés les Romains tous les jeunes gens étoient obligés à ſervir un certain nombre de campagnes: & ſur le grand nombre de ceux qui étoient en âge, on choiſiſſoit les plus grands & les mieux faits. Le proconſul Dion lui demanda comment il s'appelloit. Maximilien répondit: Pourquoi voulés-vous ſavoir mon nom? Il ne m'eſt pas permis de porter les armes, parce que je ſuis Chrétien. Ce n'étoit pas la profeſſion des armes préciſément que les Chrétiens rejettoient: mais l'idolatrie, qui en étoit inſéparable, après les ordres que Diocletien venoit de donner, comme on void en d'autres actes. Le proconſul dit: Apliqués le à la meſure. Maximilien dit; Je ne puis porter les armes: je ne puis mal faire: je ſuis Chrétien. Le proconſul dit: Quil ſoit meſuré. Il le fut & un officier dit tout haut: Il a cinq pieds & dix pouces. C'étoit la meſure ſuffiſante. Dion dit aux officiers: Qu'on le marque

Acta ſincera p. 309.

An. 296.

V. inf. n. 27. *Vegt. lib.* I. *c.* 5. *Ibid. c.* 8. *& lib.* II. *c.* 5.

que. C'étoit auſſi l'uſage de les marquer, par des piqueures ſur la peau, ou autrement. Maximilien réſiſtoit, en diſant: Je n'en ferai rien: je ne puis porter les armes. Dion lui dit: Il faut que tu les portes, ou que tu périſſes. Maximilien dit: je n'en ferai rien. Coupés moi la teſte: je ne ſers point le ſiecle, je ſers mon Dieu. Dion dit: Qui te l'a perſuadé? Mon eſprit, dit Maximilien, & celui qui m'a appellé. Dion dit à Victor: Conſeille ton fils. Victor répondit: il a ſon conſeil; il ſait ce qu'il lui eſt bon. Dion dit à Maximilien: Reçoi la marque. Il répondit: Je ne la recevrai point: j'ai déja la marque de JESUS-CHRIST mon Dieu. Dion dit: Je t'envoyerai tout à l'heure à ton Chriſt. Je voudrois, répondit-il, que vous le fiſſiés tout à l'heure: c'eſt ma gloire. Dion dit aux officiers: Qu'on le marque. Il réſiſtoit en diſant: Je ne recevrai point la marque du ſiecle. Si vous me la donnés, je la romprai, parce qu'elle ne vaut rien. Je ſuis Chrétien. Il ne m'eſt pas permis de porter du plomb à mon cou, après le ſigne ſalutaire de J. C. Fils du Dieu vivant, que vous ne connoiſſés pas. Le proconſul après l'avoir encore preſſé pluſieurs fois, lui dit: A la ſuite de nos maîtres, Diocletien & Maximien, Conſtance & Maxime, il y a des ſoldats Chrétiens, qui font le ſervice. Maximilien: Ils ſavent ce qu'il leur convient: pour moi je ſuis Chrétien, & je ne puis faire de mal. Quel mal font ceux qui ſervent? dit le proconſul. Maximilien répondit: Vous ſavés ce qu'ils font. On void par là qu'ils ne refuſoient pas le ſervice de guerre, comme mauvais par lui-même: mais à cauſe des occaſions du peché; principalement ſous des empereurs payens.

Dion voyant qu'il ne pouvoit le perſuader, dit:

dit: Mettés ſon nom: puis il ajoûta: Parce que tu as refuſé le ſervice, par un eſprit rebelle, tu ſeras condamné comme tu mérites, pour donner exemple aux autres. Et il recita la ſentence ſur la tablette: Parce que Maximilien a refuſé le ſerment militaire, par un eſprit de revolte, il eſt ordonné qu'il ſera puni par le glaive. Maximilien répondit: Dieu ſoit loüé. Il étoit âgé de vingt & un an trois mois & dix-huit jours. Comme on le menoit au ſupplice, il dit: Mes chers freres, hâtés-vous de toutes vos forces & avec tout l'empreſſement poſſible, d'aller voir le Seigneur, & d'obtenir de lui une couronne pareille. Il dit à ſon pere d'un viſage gay: Donnés à cet executeur l'habit neuf que vous m'aviés préparé pour la guerre: ainſi puiſſions-nous être enſemble dans la gloire avec le Seigneur. Auſſi-toſt il fut executé. Une dame nommée Pompeiene obtint ſon corps du juge; le mit dans ſa litiere, le conduiſit à Carthage & l'enterra ſous une petite montagne près de S. Cyprien. Elle mourut treize jours après; & y fut auſſi enterrée. Victor, pere du martyr, retourna ches lui avec une grande joye: rendant graces à Dieu à qui il avoit envoyé devant un tel preſent, qu'il ſuivit bien-toſt après: mais on ne ſait lequel c'eſt de pluſieurs martyrs du même nom de Victor, qu'honoroit l'égliſe d'Afrique.

XXIV. Succeſſions d'évêques. Schiſme de Melece. *Lib. pont. Euſeb. Chr. an.* 296. *Euſ. Chr an.* 303.

L'année ſuivante 296. de J. C. ſous le ſixiéme conſulat de Diocletien, & le ſecond de Conſtantius, le vingt & uniéme d'Avril, mourut le pape Caius après avoir tenu le S. ſiége douze ans & quatre mois. On élut à ſa place Marcellin; qui gouverna l'égliſe huit ans. La même année 296. treiziéme de Diocletien, Zambda ſucceda à Hymenée évêque de Jeruſalem. Zambda mourut deux ans après la quinziéme année de Dio-

Diocletien, 298. de J. C. & Hermon lui ſuoceda. *Euſ.* VIII. *hiſt. c.* 13. L'année ſuivante 299. de J. C. Cyrille évêque d'Antioche étant mort, Tyran lui ſucceda. Ce fut le dixiéme évêque d'Antioche: qui gouvernoit cette égliſe du temps de la perſecution. Du même temps vivoit à Tyr l'évêque Tyrannion, qui ſoufrit le martyre. Thomas évêque d'Alexandrie mourut la dix ſeptiéme année de Diocletien, 300 de J. C. après avoir gouverné cette égliſe dix-neuf ans. Pierre lui ſucceda & la gouverna douze ans: trois ans avant la perſécution, & neuf ans depuis, juſques à ce qu'il ſoufrit le martyre. *Euſeb.* VII. *hiſt. c. ult. Athanaſ. 2. apol.*

De ſon temps ſe forma un ſchiſme en Egypte. Car Melitius ou Melece évêque de Lycopolis en Thebaïde, ayant été convaincu de pluſieurs crimes, & entre autres d'avoir ſacrifié aux idoles: fut depoſé dans un concile, par Pierre évêque d'Alexandrie. Melece n'eut point recours à un autre concile, & ne chercha point à ſe juſtifier devant les ſucceſſeurs de Pierre, car il vécut longtemps après: mais il fit un ſchiſme, ſe ſéparant de Pierre & des autres évêques, contre leſquels il commença à publier des calomnies; pour couvrir la honte de ſa dépoſition. Il prétendoit s'être ſéparé de Pierre pour n'avoir pas été de même avis, touchant la réconciliation des apoſtâts, & l'accuſoit de trop d'indulgence. Ce ſchiſme commença vers l'an 301. & eut de grandes ſuites. *Athanaſ. Or. 1. in Ar. p. 305. B. & Apol. 2. p. 777. B. Socr. lib. 1. c. 3. Epiph. har. 68. Pagi an. 306. n. 24.*

XXV. Edit de Diocletien contre les Manichéens.

Dès l'an 269. ou environ, l'empereur Diocletien recouvra l'Egypte, après avoir défait Achille, qui regnoit depuis ſix ans. Etant à Alexandrie, il répondit à Julien proconſul d'Afrique, qui l'avoit conſulté touchant les Manichéens. Dans ce reſcrit il dit que l'oiſiveté excite les hommes à paſſer les bornes de la nature, & à introduire des ſuperſtitions vaines & honteuſes: mais qu'il n'eſt *Eutrop. lib. 9. Collat. leg. Moſaic. tit. 15. ex Cod. Greg.*

n'eſt pas permis de réſiſter à ce que les dieux ont ordonné, & ce que pluſieurs grands hommes ont aprouvé & établi, par de ſages conſeils. L'ancienne religion, continuë-t-il, ne doit pas être corrigée par une nouvelle: car c'eſt un tres-grand crime de retoucher à ce que les anciens ont une fois défini, & qui a pris un cours certain & un état fixe. C'eſt pourquoi nous avons une grande aplication à punir l'opiniâtreté des méchans; dont l'eſprit eſt corrompu: & qui introduiſent des ſectes nouvelles & inconuës, pour exclure à leur fantaiſie par de mauvaiſes religions celles que les dieux nous ont accordées. Ce diſcours ſemble regarder en général tous ceux qui portoient le nom de Chrétiens. Le reſcrit continuë: Nous avons aprîs que les Manichéens, dont vous nous avez écrit, ſont comme de nouveaux monſtres, venus depuis tres-peu de temps en nôtre monde, de chés les Perſes nos ennemis; & qu'ils commettent quantité de crimes, en troublant le repos des peuples: de ſorte qu'il eſt à craindre que dans la ſuite du temps ils n'introduiſent chés les Romains les coûtumes execrables & les loix infames des Perſes. Et comme ce que vous nous écrivés de leur religion, a un raport manifeſte avec les malefices des magiciens: nous ordonnons qu'ils ſubiſſent les mêmes peines. Que les auteurs & les chefs ſoient brûlés avec leurs écritures abominables: que les ſectateurs opiniâtres ſoient punis de mort, & leurs biens confiſqués, excepté les perſonnes conſtituées en dignité, qui ſeront ſeulement condamnées aux mines, avec confiſcation de leur bien. Les empereurs chrétiens ont depuis ſuivi ces loix contre les Manichéens,

L. 4. §. 11. 12. 16. Cod. de hæret. & Manich.

XXVI. Hereſie d'Hierax.

Vers le même temps s'éleva en Egypte une hereſie nouvelle, dont l'auteur fut Hierax ou Hie-

ra-

racas. Il étoit Egyptien, de Leonto, fort inſtruit dans les ſciences des Grecs & des Egyptiens: parlant bien l'une & l'autre langue, ſur tout la ſiene. Etant Chrétien il tomba dans l'erreur & fit une ſecte particuliere. Il nioit la reſurrection de la chair, & n'admettoit que celle de l'ame: c'eſt à dire la reſurrection ſpirituelle du peché à la grace. Il condamnoit le mariage, comme étant de l'imperfection de l'anciene loi: & diſoit que la continence étoit cette ſanctification, ſans laquelle perſone ne verra Dieu: que les enfans qui meurent avant l'uſage de la raiſon, ſont exclus du royaume des cieux: parce qu'il eſt écrit que perſone ne ſera couroné, s'il n'a combattu dans les regles: que Melchiſedec étoit le ſaint Eſprit, dont il eſt écrit, qu'il prie pour nous par des gemiſſemens inénarrables, & diſoit que c'eſt lui qui eſt le prêtre éternel. Il ſe fondoit principalement ſur un livre apocryphe nommé la Montée d'Iſaïe. Hierax s'attiroit des ſectateurs par l'auſterité de ſa vie: car il s'abſtenoit de vin & de la plûpart des viandes ordinaires. Il n'admettoit entre ſes diſciples que des vierges, des veuves, ou des continents; & ſéduiſit pluſieurs de ceux qui pratiquoient en Egypte la vie aſcetique. Il compoſa un grand nombre de livres en grec & en egyptien, entre autres une explication de l'ouvrage des ſix jours, mêlée de pluſieurs fables. Il compoſa auſſi pluſieurs cantiques. Il vécut plus de quatre-vingt dix ans: & juſques à la fin il avoit la main bonne pour écrire, & ſes yeux ne s'étoient point affoiblis.

Epiph. har. 67.

Heb. XII. 14.

1. *Tim.* II. 5.

Diocletien étant en Egypte envoya le Céſar Galerius contre Narſès roi de Perſe, qui à l'exemple de Sapor ſon ayeul, avoit fait une grande entrepriſe, pour envahir les provinces Orientales de l'empire Romain. Diocletien craignant l'exem-

Lact. de mort. c. 9.

ple de Valerien, aima mieux y envoyer Galerius que d'y aller en perſone; & demeura cependant en orient. Galerius défit par adreſſe les Perſes embaraſſés de grands équipages: Narſès s'enfuit. Galerius prit ſes femmes & ſes enfans, & revint chargé de butin, après avoir repris la Meſopotamie & borné l'empire par le Tigre. C'étoit ſous le cinquiéme conſulat d'Herculius, & le ſecond de Galerius: c'eſt à dire l'an 297. Cette victoire le rendit inſolent & terrible à Diocletien. Ayant receu de lui une lettre, où il lui donnoit à l'ordinaire le titre de Céſar, il s'écria d'un ton & d'un regard farouche: Quoi toûjours Ceſar? Il vouloit paſſer pour le fils de Mars, ſans ſe mettre en peine de l'honneur de ſa mere Romula.

Mar. faſt. Chr. Paſch. An. 297.

XXVII. S. Marcel centurion, & S. Caſſien martyrs.

Fyoſp. in chr. Euſ. chr. édit. Pontac. An. 298.

Ce fut alors que les ſoldats Chrétiens commencerent à être perſécutés par Veturius, maître de la milice, l'an 298. ſous le conſulat de Fauſtus & de Gallus. On peut raporter au même temps le martyre de quarante ſoldats Chrétiens, qui ſoufrirent de grands tourmens à Lauriac dans le Norique: ville à preſent ruinée, qui étoit ſur la riviere d'Ens, près de ſon embouchûre dans le Danube. Florien leur compagnon ſe joignit à eux, & le prefet Aquilin le fit battre à coups de bâton, & enſuite jetter dans la riviere d'Ens.

Acta ſinc. p. 312.

A Tingi ou Tanger en Mauritanie près du détroit, le jour de la naiſſance de l'empereur étant venu, pendant que tout le monde étoit occupé aux feſtins & aux ſacrifices; Marcel centurion dans la legion de Trajan tenant ces feſtins pour prophanes, ôta la ceinture militaire devant les enſeignes de la legion, & dit à haute voix: Je ſuis ſoldat de J. C. le roy éternel. Il jetta auſſi ſon ſerment de vigne & ſes armes, & ajoûta: Je ne veux plus ſervir dans les troupes de vos empereurs ni à vos dieux de bois & de pierre: qui

qui ſont des idoles ſourdes & muettes. Si la condition des gens de guerre eſt telle qu'ils ſoient obligés de ſacrifier aux dieux & aux empereurs: je laiſſe le ſerment de vigne & la ceinture, & je renonce au ſervice. On void ici manifeſtement la cauſe qui obligeoit les Chrétiens à deſerter; c'eſt qu'on les forçoit de prendre part à l'idolatrie. Au reſte la ceinture où pendoit l'épée, étoit la marque de la milice, & le ſerment de vigne étoit la marque des centurions. Car ils s'en ſervoient pour châtier les ſoldats; & ne les frapoient point autrement. *V. Baron. hic, an. 298. n. 3.*

Les ſoldats furent ſurpris d'entendre Marcel parler ainſi: ils l'arréterent & en donnerent avis à Anaſtaſe Fortunat, preſident de la legion, qui le fit mettre en priſon. Quand les feſtins furent finis, comme il étoit aſſis dans ſon conſiſtoire, il commanda qu'on fiſt entrer le centurion Marcel. On l'amena, & Fortunat lui dit: Dequoy vous eſtes vous avilé de jetter le baudrier & le ſerment de vigne, contre la diſcipline militaire? Marcel dit: Dès le douziéme jour des calendes d'Aouſt, lorſque vous celebriez la feſte des empereurs: je répondis tout haut devant tout le monde, & devant les enſeignes de cette légion, que j'étois Chrétien, & que dorénavant je ne pouvois plus ſervir que J. C. fils de Dieu le pere tout-puiſſant. Cette autre feſte de l'empereur devoit eſtre le jour qu'Herculius avoit eſté nommé Céſar: le vingt & uniéme de Juillet. Fortunat dit: Je ne puis diſſimuler vôtre temerité: ainſi j'en donneray avis aux empereurs & au Céſar. Vous ſerés conduit ſain & ſauf à monſeigneur Aurelien Agricolaus vicaire des prefets du pretoire. Regulierement le prefet de la légion devoit juger les ſoldats ſans les renvoyer au gouverneur de la province: Mais le prefet du pretoire, dont Agricolaus tenoit la *Pagi. an. 298. n. 2.*

place, avoit juriſdiction ſur les gens de guerre.

l. deſert. ff. de re milit. l. 1. ff. de ff. præſ. prat.

Marcel fut donc mené ſous-garde dans la Mauritanie Tingitane, devant Aurelien Agricolaus. Il lui fut preſenté le trentiéme d'Octobre, & un des officiers dit: Anaſtaſe Fortunat preſident de la légion renvoye devant vous Marcel centurion, qui eſt ici preſent. Voici la lettre qu'il en a écrite, je la liray ſi vous l'ordonnez. Agricolaus dit: Qu'on la liſe. Un officier dit: Ce ſoldat a jetté la ceinture militaire, a témoigné qu'il étoit Chrétien & a prononcé devant tout le peuple pluſieurs blaſphêmes contre les dieux & contre Ceſar, c'eſt pourquoy nous l'avons renvoyé devant vous, afin que vous en ordonnés comme il vous plaira. Après la lecture de la lettre, Agricolaus dit: Avez-vous ainſi parlé en preſence du préſident? Marcel dit: Oüy, j'ay parlé ainſi. Agricolaus dit: Etiés-vous centurion ordinaire? Marcel dit: Oüy, je l'étois. Agricolaus dit: Quelle fureur vous a fait jetter les marques de votre ſerment, & dire de telles paroles? Marcel répondit: Ceux qui craignent Dieu n'ont point de fureur. Agricolaus dit: Avés-vous dit tout ce qui eſt contenu dans les actes du préſident? Je l'ay dit, reprit Marcel. Agricolaus dit: Avés-vous jetté vos armes? Marcel répondit: Je les ay jettées: parce qu'il ne faut pas qu'un Chrétien, qui ſert J. C. ſerve pour les embarras du ſiecle. Agricolaus dit: Ce que Marcel a fait, eſt de telle nature, que la diſcipline doit eſtre obſervée, pour l'en punir. Et il prononça cette ſentence contre lui: Il eſt dit, que Marcel, qui étoit centurion ordinaire, qui s'eſt deshonoré en renonçant publiquement à ſon ſerment: & qui a proferé en préſence du tribun d'autres paroles pleines de fureur, ſera executé à mort. On lui coupa la teſte, & il mourut ainſi pour le nom de J. C.

La

La deſertion principalement accompagnée d'un autre crime comme d'impieté & de deſobéïſſance, étoit un crime capital par les loix Romaines. *l. non omn. 5. §. qui deſert. ff. de re milit. l. omne 6. §. centum 2. ff. eod.*

Le greffier qui devoit écrire cette ſentence, après avoir écrit tout ce qui eſt raporté cy-deſſus, étoit Caſſien. Mais voyant la conſtance de Marcel, il témoigna à haute voix, que cette condamnation lui faiſoit horreur; & jetta à terre les tables & le ſtilet dont il écrivoit. Tous les officiers furent ſurpris: Marcel rioit: le juge ſe leva de ſon ſiegé tout émeu, & lui demanda pourquoi il avoit jetté les tables avec dédain. Caſſien répondit: Parce que vous avés dicté une ſentence injuſte. Il le fit auſſi-toſt prendre & mettre en priſon. Marcel qui avoit ry de joye, prévoyant que Caſſien ſeroit compagnon de ſon martyre, fut executé le même jour trentiéme d'Octobre. Comme on le menoit au ſuplice, il dit au juge Agricolaus: Dieu vous faſſe du bien. Enſuite il eut la teſte tranchée. Un mois après & le troiſiéme de Decembre, Caſſien fut ramené au même lieu, où Marcel avoit été interrogé: il fit à peu près les mêmes réponſes, & obtint auſſi la couronne du martyre. *Acta ſinc. p. 315.*

XXVIII. Perſecution generale. *An. 302. Lactant. de mort. perſec. n. 10. 11. Pagi. hoc. an.*

L'empereur Diocletien vint paſſer l'hyver à Nicomedie, la dix-neuviéme année de ſon regne 302. de J. C. Le Céſar Galerius Maximien après avoir défait les Perſes, y vint auſſi, pour l'exciter à perſecuter les Chrétiens: pouſſé lui-même par ſa mere, femme ſuperſtitieuſe, qui adoroit les dieux des montagnes, & faiſoit tous les jours des ſacrifices & des feſtins de viandes immolées. Les Chrétiens loin d'y prendre part, jeûnoient cependant & s'apliquoient à la priere. Elle en conceut de la haine contre eux; & par ſes plaintes, excita ſon fils à les perdre: car il n'étoit pas moins ſuperſtitieux qu'elle. Il déli-

bera ſur cette afaire avec Diocletien pendant tout l'hyver : & comme perſonne n'étoit admis à ce conſeil, on croyoit qu'il s'agiſſoit de l'intereſt capital de l'empire. Le vieil empereur réſiſta long-temps à l'emportement de Galerius, montrant combien il étoit dangereux de troubler le repos du monde, & de répandre tant de ſang. Que les Chrétiens ne demandoient qu'à mourir, qu'il ſe falloit contenter de détourner de cette religion les officiers du palais & les gens de guerre.

Galerius ne ſe rendit point à ces raiſons. Diocletien voulut donc prendre conſeil: car il avoit cette malice, de ne point conſulter quand il vouloit faire du bien, afin d'en avoir ſeul l'honeur: mais de conſulter quand il vouloit faire du mal, afin d'en rejetter le blâme ſur d'autres. On fit entrer quelque peu d'officiers de juſtice & de guerre, & on leur demanda leur avis ſuivant leur dignité. Quelques-uns pouſſés par leur haine particuliere, diſoient qu'il falloit oſter les ennemis des dieux & de la religion publique; & ceux qui étoient d'un autre avis firent ſemblant d'eſtre de celui-ci, voyant où penchoit Galerius. Diocletien ne ſe rendit pas pour cela; il dit qu'il falloit principalement conſulter les dieux, & envoya un aruſpice à Apollon de Milet. Apollon répondit, non par la prêtreſſe, mais du fonds d'un antre obſcur: Que les juſtes, qui étoient ſur la terre, l'empêchoient de dire la verité; & que c'étoit la raiſon pourquoy les oracles qu'il rendoit du trépied étoient faux. La prêtreſſe diſoit la même choſe, ayant les cheveux épars, & ſe lamentant du malheur du genre humain. Diocletien demanda à ſes officiers, qui étoient ces juſtes ſur la terre. Un de ceux, qui ſervoient aux ſacrifices, dit: Ce ſont les Chrétiens ſans doute. L'empereur l'écouta avec plaiſir, & réſolut la perſécution: ne pouvant réſiſter à ſes amis, au Ceſar & à Apollon.

Conſtantin. ap. Euſ. lib. XI. vit. c. 50.

lon. Il vouloit toutefois garder la moderation, de ne point répandre de ſang: au lieu que Galerius vouloit que l'on brûlât vifs ceux qui refuſeroient de ſacrifier.

Le jour qui fut marqué pour l'execution, comme un jour convenable & heureux: fut la feſte des Terminales, le dernier jour de l'ancienne année Romaine, qui étoit le vingt-troiſiéme de Février: comme pour terminer en ce jour la religion Chrétienne. Ce jour étant donc venu l'an 303. de J. C. qui étoit le vingtiéme du regne de Diocletien, ſon huitiéme conſulat, & le ſeptiéme de Maximien Herculius: dès la pointe du jour, un préfet avec des capitaines des tribuns & des tréſoriers, vint à l'égliſe de Nicomedie. Ayant rompu les portes, on cherchoit l'idole du dieu. On brûle les écritures que l'on trouve, on abandonne tout au pillage: on prend, on court de tous coſtés. L'égliſe étoit en un lieu élevé, que l'on voyoit du palais. Diocletien & Galerius la regardoient, & conſulterent long-temps s'il ne valoit pas mieux la brûler. Diocletien fut d'avis que non, & l'emporta: de peur qu'allumant un ſi grand feu on ne brûlaſt une grande partie de la ville: car l'égliſe étoit environnée de toutes parts de pluſieurs grandes maiſons. On envoya des ſoldats prétoriens, qui marchoient en bataille avec des cognées & d'autres ferremens: ils environnerent le bâtiment: & quoiqu'il fût fort élevé, en peu d'heures ils le raſerent.

Euſ. VIII. hiſt. c. 2. Pagi. an. 302. n. 5.

Le lendemain on afficha un édit, portant que toutes les égliſes ſeroient raſées, & les écritures brûlées: que tous ceux de cette religion ſeroient privés de tout honeur & de toute dignité: qu'ils ſeroient ſujets aux tourmens, de quelque ordre & de quelque rang qu'ils fuſſent: que l'on auroit action contre eux, & qu'ils n'en auroient

contre perſone: non pas même pour redemander ce qu'on leur auroit enlevé, pour ſe plaindre d'une injure, ou d'un adultere: que les affranchis perdroient la liberté. Il y eut un Chrétien d'une qualité diſtinguée, qui pouſſé d'un zéle exceſſif eut la hardieſſe d'arracher publiquement cet édit & de le déchirer, ſe moquant des victoires contre les Gots & les Sarmates dont il faiſoit mention. Ce Chrétien fut pris auſſi-toſt, tourmenté & brûlé; ce qu'il ſouffrit avec une patience admirable. Cet édit fut bien-toſt ſuivi d'un autre: qui ordonoit de prendre par-tout les évêques, les mettre aux fers, & enſuite les contraindre à ſacrifier, par toutes ſortes de moyens. On écrivit à l'empereur Maximien Herculius, & au Ceſar Conſtance, de faire la même choſe de leur coſté; quoy qu'on n'eût pas attendu leur avis, pour une affaire de cette importance.

XXIX. Martyrs de Nicomedie. *Lact. n. 14.*

Le Ceſar Galerius non content de ces édits, & voulant pouſſer Diocletien à une perſecution plus cruelle: fit mettre le feu ſecrettement au palais; & quelque partie ayant été brûlée, on en accuſoit les Chrétiens, comme des ennemis publics. On diſoit qu'ils avoient comploté avec les eunuques, de faire périr les deux empereurs: qui avoient penſé eſtre brûlés vifs dans leur propre maiſon. Diocletien tout fin qu'il croyoit eſtre, ne ſoupçona rien de cet artifice; mais brûlant de colere, il ordonna auſſi-toſt, que l'on tourmentât cruellement tous les ſiens. Il étoit aſſis, faiſant griller ces innocens. Tous les juges & tous les chefs des offices du palais faiſoient donner la queſtion; par le pouvoir qu'il leur avoit attribué; c'étoit à qui découvriroit le premier quelque choſe: mais on ne trouvoit rien, parce qu'on ne mettoit pas à la queſtion les ſerviteurs de Galerius, entre leſquels étoient les cou-

coupables. Il étoit preſent & fort empreſſé, pour ne pas laiſſer ralentir la furie du vieil empereur. Quinze jours aprés il entreprit encore un autre embraſement: mais on s'en aperceut de bonne heure ſans toutefois découvrir l'auteur. Galerius qui avoit préparé ſon voyage partit le même jour, quoique ce fuſt encore au fort de l'hyver: diſant hautement, qu'il s'enfuyoit pour n'eſtre pas brûlé tout vif.

Diocletien étendoit ſa colere, non ſeulement contre ſes domeſtiques, mais contre tous. Il contraignit ſa fille Valeria toute la premiere, & ſa femme Priſca de ſacrifier. Il fit mourir des eunuques autrefois tres-puiſſans, qui avoient ſoûtenu & le palais & lui-même. Dorothée le premier d'entre eux avec Gorgonius, & pluſieurs qui étoient ſous ſa charge, furent étranglés après de longs tourmens. Pierre, ayant refuſé de ſacrifier, fut élevé nud en l'air & foüetté par tout le corps. Comme on l'avoit déchiré juſques à lui découvrir les os, ſans ébranler ſa conſtance: on mit du ſel & du vinaigre dans ſes playes; on aporta un gril & du feu, & on le fit rôtir; comme les viandes que l'on veut manger: lui déclarant qu'il ne ſortiroit point de cet état, s'il ne vouloit obéïr: il demeura ferme & mourut dans ce tourment. On compte encore entre ces martyrs domeſtiques de l'empereur, l'eunuque Indes, Mygdonius & Mardonius. *Martyrol. 26. dec.*

On prit les prêtres & les diacres; & ſans aucun examen, ſur leur confeſſion on les condamnoit & on les menoit au ſuplice, avec tous les leurs. Anthime évêque de Nicomedie eut la teſte coupée: pluſieurs autres furent égorgés, pluſieurs de tout âge & de tout ſexe furent brûlés: non pas un à un, mais à tas, en mettant du feu autour d'eux. On dit qu'il y eut des hommes & des femmes, qui par un excès de zéle ſauterent *Lactant. n. 15. Euſ. VIII. c. 6.*

d'eux-mêmes dans le bucher. D'autres liés par les bourreaux en grande quantité, furent mis dans des barques & jettés en mer, avec de groſſes pierres au coû. On jetta auſſi dans la mer les corps des officiers de l'empereur, que l'on avoit enterrés d'abord; mais enſuite on les fit deterrer, de peur que s'ils demeuroient dans des tombeaux, on ne les adorât comme des dieux: car c'eſt ainſi que les payens jugeoient des honeurs que l'on rendoit aux martyrs. Toutefois Dioclétien & Maximien avoient eux-mêmes décidé, que les criminels ſupliciés ne devoient pas être privés de ſépulture.

l. ubnoſ. Cod. de relig.

Lactant. La perſecution s'étendit ſur tout le peuple de Nicomedie. Les juges diſperſés par tous les temples contraignoient tout le monde à ſacrifier: les priſons étoient pleines. On inventoit des tourmens inoüis: & de peur de ſe méprendre, en rendant juſtice à des Chrétiens, il y avoit des autels devant les tribunaux, & dans les cabinets des juges; pour faire ſacrifier les parties, avant que de plaider leurs cauſes. On vit dans la même province de Bythinie un gouverneur tranſporté de joye, comme s'il eût vaincu un peuple barbare; parce qu'un Chrétien qui avoit réſiſte pendant deux ans avec une grande force, parut à la fin ceder.

Lactant. lib. v. Inſtit. c. 11.

XXX. Ecrits contre la religion chrétienne.

Dans le même temps que l'on abattoit l'égliſe de Nicomedie, il y eut deux auteurs, qui publierent des écrits contre la religion chrétiene. L'un étoit philoſophe de profeſſion, mais dont les mœurs étoient contraires à ſa doctrine: en public il recommandoit la moderation, la frugalité, la pauvreté; mais il aimoit l'argent, le plaiſir & la dépenſe; & faiſoit meilleure chere chés lui qu'au palais. Tous ſes vices ſe couvroient par l'exterieur de ſes cheveux & de ſon manteau: par ſes grandes richeſſes & le crédit qu'il avoit

Id. ibid. c. 2.

auprès des magiſtrats; dont il vendoit les jugemens & intimidoit ſes voiſins: qui n'oſoient ſe plaindre des maiſons & des terres, qu'il avoit uſurpées ſur eux. On ne ſait qui étoit ce philoſophe: mais on ſait qu'il publia trois livres contre la religion chrétiene. Il diſoit d'abord, qu'il étoit du devoir d'un philoſophe de remédier aux erreurs des hommes: les ramenant au vrai chemin, c'eſt à dire, au culte des dieux, qui gouvernoient le monde; & de ne pas ſoufrir que les gens ſimples demeuraſſent en proye à la malice des ſéducteurs: qu'il vouloit montrer la lumiere de la ſageſſe à ceux qui ne la voyoient pas, & les guerir de cette obſtination qui les faiſoit ſoufrir inutilement tant de tourmens. Afin que l'on ne doutât pas du motif qui l'excitoit: il s'étendoit ſur les loüanges des princes, relevoit leur pieté & leur ſageſſe, qui ſe ſignaloit même dans la défenſe de la religion, en réprimant une ſuperſtition impie & puérile. Mais lorſqu'il vouloit entrer en matiere, il ne ſavoit ce qu'il attaquoit; ſeulement il découvrit ſa malice, d'avoir choiſi ce temps pour publier cet ouvrage. *Pagi. an.* 302. *n.* 13.

L'autre auteur étoit du nombre des juges, & un de ceux qui avoient conſeillé la perſecution. On croit que c'étoit Hierocles, né en une petite ville de Carie, & depuis gouverneur d'Alexandrie. Il écrivit deux livres qu'il intitula Philalethes, c'eſt à dire amis de la verité, & adreſſa ſon diſcours aux Chrétiens mêmes: pour ne pas paroître les attaquer, mais leur donner de ſalutaires conſeils. Il s'efforçoit de montrer de la contradiction dans les écritures ſaintes; & en paroiſſoit ſi bien inſtruit, qu'il ſembloit avoir été Chrétien. Il attaquoit principalement S. Pierre, S. Paul & les autres diſciples, qu'il accuſoit d'impoſture, les reconoiſſant toutefois pour des pêcheurs groſſiers & ignorans; ſans conſiderer *Epiph. hær.* 68.

combien il étoit impoſſible, que des ignorans fuſſent d'habiles trompeurs. Il diſoit que J. C. ayant été chaſſé par les Juifs, avoit aſſemblé neuf cens hommes, avec leſquels il pilloit le païs. Voulant réfuter ſes miracles ſans oſer les nier, il s'efforçoit de montrer qu'Apollonius de Tyane en avoit fait de pareils, ou même de plus grands. C'eſt ainſi qu'à Nicomédie on attaquoit les Chrétiens, par la violence & par les diſcours.

Euſ. VIII. c. 6. & ibi Valeſ.

Peu de temps après il y eut quelque entrepriſe contre l'empire vers Melitine en Armenie; & une autre en Syrie, où un nommé Eugene fut reconnu empereur par ſes ſoldats. Ce fut l'occaſion d'un nouvel édit contre les Chrétiens, portant que tous ceux qui gouvernoient les égliſes fuſſent mis aux fers: en ſorte que c'étoit un ſpectable pitoyable. On voyoit par tout les priſons remplies; non plus d'homicides & de ſcelerats, mais d'évêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs & d'exorciſtes: il n'y reſtoit plus de place pour les malfaicteurs. Enſuite il vint d'autres lettres, portant que les priſonniers qui ſacrifieroient, ſeroient mis en liberté; & que ceux, qui perſevereroient, ſeroient tourmentés en toutes manieres. Ce qui produiſit une multitude innombrable de martyrs en chaque province: principalement en Afrique, en Mauritanie, en Thebaïde & en Egypte: dont pluſieurs paſſerent d'une ville & d'une province à l'autre. Un entre-autres nommé Donat, à qui Lactance adreſſe l'écrit de la mort des perſecuteurs, fut tourmenté juſques à neuf fois, par trois differents juges: par Flaccus préfet de Bithynie, par Hiérocles, un de ceux qui avoient conſeillé la perſecution; & enfin par Priſcillien ſon ſucceſſeur.

Lactant. de mort. c. 16.

XXXI. Martyrs de Paleſtine.

En Paleſtine le premier qui ſouffrit le martyre, fut Procope; qui dès ſa jeuneſſe avoit conſervé

ſervé la chaſteté & pratiqué toutes les vertus. Son corps abbatu d'auſtérités ſembloit être mort, & ne ſe ſoutenir que par la vigueur de l'ame: ſa nourriture n'étoit que du pain & de l'eau: encore n'en prenoit-il que de deux ou trois jours l'un, & quelquefois au bout de ſept jours. Il méditoit jour & nuit les ſaintes écritures: mais il ne s'étoit guere apliqué aux lettres humaines. Le lieu de ſa naiſſance étoit Elia, c'eſt à dire Jeruſalem: mais ſa réſidence étoit à Scythopolis, où il faiſoit trois fonctions dans l'égliſe: de lecteur, d'interprete en langue ſyriaque & d'exorciſte. Les lectures publiques & de l'écriture ſe faiſoient en grec, & il l'expliquoit au peuple en ſyriaque qui étoit la langue vulgaire. *Euſ. de martyr. Paleſt. c. 1. Acta ſinc. p. 372.*

Etant envoyé de Scythopolis à Ceſarée avec quelques autres, il fut arreſté à la porte de la ville & mené au gouverneur nommé Flavien. Ainſi il ne fut point mis en priſon, mais d'abord qu'il fut preſenté au tribunal, & qu'on lui eut ordonné de ſacrifier aux dieux; il dit qu'il n'en conoiſſoit qu'un, à qui on doit ſacrifier, ainſi qu'il le veut lui-même: & comme on lui ordonna d'ofrir des libations aux quatre empereurs: il dit un vers d'Homere, qui porte, qu'il n'eſt pas bon d'avoir pluſieurs maîtres; & auſſitoſt on lui coupa la teſte, le ſeptiéme de Juillet un mercredy, à Céſarée en Paleſtine. Après lui dans la même ville pluſieurs évêques du païs ſoufrirent de grands tourmens.

Quelques-uns cederent par lâcheté à la premiere attaque. Il y en avoit un à qui on tenoit les mains, en l'aprochant de l'autel des idoles, & on lui jettoit dedans du ſacrifice prophane, afin qu'il paruſt y participer; & quoi qu'il n'y eût pas touché, il ſe retiroit ſans rien dire: tandis que l'on diſoit qu'il avoit ſacrifié. Un autre emporté demi-mort étoit jetté, comme s'il eût déja rendu

l'a-

l'ame: on le relâchoit & le comptoit entre ceux qui avoient ſacrifié. Un autre crioit & proteſtoit qu'il n'obéiroit pas; mais on le frapoit au viſage, pluſieurs mains lui fermoient la bouche, & on le repouſſoit de force quoiqu'il n'euſt pas ſacrifié. Les payens comptoient pour beaucoup de paroître réüſſir dans leur deſſein. Deux ſeuls d'entre tous ceux-là receurent la couronne du martyre. Alphée & Zachée: dont le dernier étoit diacre de l'égliſe de Gadare ou Gaddi. Après avoir été foüettés, déchirés & tourmentés en pluſieurs manieres, ils furent tenus jour & nuit dans les entraves écartés juſques au quatriéme trou; & eurent enfin la teſte tranchée, le dix-ſeptiéme du mois Dius ou Novembre.

Romain ſoufrit le même jour à Antioche. Il étoit de Paleſtine, diacre & exorciſte de l'égliſe de Céſarée: car en ces temps-là comme les clercs étoient en petit nombre, ils faiſoient ſouvent pluſieurs fonctions. Il ſe trouva à Antioche lors que l'on abatit les égliſes: & voyant pluſieurs perſones qui s'aprochoient en foule des idoles, hommes, femmes, enfans: ce ſpectacle lui parut inſuportable. Il s'avança & leur fit des reproches à haute voix. Cette hardieſſe fut cauſe qu'on l'arreſta: & comme le juge Aſclepiade le faiſoit tourmenter cruellement: il ne laiſſoit pas, au milieu des tourmens, de montrer la vanité de l'idolâtrie & l'excellence du Chriſtianiſme. Enfin il propoſa au juge d'interroger un enfant innocent, pour voir ce qu'il en diroit.

Prudent. Periſteph. hymn. 10. Acta ſinc. p. 379.

On en prit un d'environ ſept ans, nommé Barulas. Romain lui demanda lequel il valoit mieux adorer, J. C. & par lui le Pere: ou la multitude des dieux. L'enfant répondit: Il n'y a qu'un Dieu: & J. C. eſt le vrai Dieu. Le juge fit aprocher ſa

mere: en preſence de laquelle il le fit foüetter ſi cruellement, que le ſang couloit de tous côtés. Tous les aſſiſtans & les bourreaux mêmes ne pouvoient retenir leurs larmes: la mere l'encourageoit, & le reprit comme d'une foibleſſe, de ce qu'il demandoit à boire. L'enfant fut mis en priſon, & on recommença à tourmenter Romain: qui fut enfin condamné au feu, & l'enfant à perdre la teſte. La mere le porta entre ſes bras juſques au lieu du ſuplice; & le donna au bourreau ſans pleurer: ſeulement elle le baiſa & ſe recommanda à ſes prieres. Elle étendit ſon manteau pour recevoir le ſang & la teſte, qu'elle emporta dans ſon ſein.

Cependant on amena Romain au même lieu: on l'attacha au pieu, & on l'entoura de bois, que l'on alloit allumer. On attendoit ſeulement l'ordre de l'empereur Galerius, qui étoit preſent à Antioche. Il y avoit des Juifs qui diſoient: Chés nous les trois enfans furent ſauvés de la fournaiſe: mais ceux-ci brûlent. Auſſi-toſt le ciel ſe couvrit, & il vint une ſi grande pluye, qu'on ne pût pas même allumer le feu. Le martyr s'écria: Où eſt donc ce feu? L'empereur le fit délivrer: mais le juge le condamna à avoir la langue coupée. Un medecin nommé Ariſton, qui par foibleſſe avoit renié la foi, ſe trouva preſent: Il avoit ſur lui les inſtrumens neceſſaires pour cette opération: car les medecins faiſoient alors la chirurgie. On le contraignit malgré lui à couper la langue du martyr: & il la garda, comme une relique prétieuſe. Le martyr fut envoyé en priſon. En entrant le géolier lui demanda ſon nom: il le dit, & parla encore depuis, à toute occaſion: prononçant mieux qu'il ne faiſoit, avant qu'on lui euſt coupé la langue: car naturellement il bégayoit. Le juge & l'empereur l'ayant apris, ils ſoupçonnerent le medecin comme

Ché-

Chrétien de l'avoir épargné. On le fit venir : il montra la langue qu'il avoit gardée, & dit : Qu'on faſſe venir un homme qui ne ſoit point aſſiſté de Dieu, qu'on lui coupe autant de la langue ; s'il peut vivre après, accuſés-moi d'artifice. On prit un condamné, on meſura exactement la langue coupée, on lui en coupa autant & auſſi-toſt il mourut. Cependant S. Romain étoit aux fers, où il demeura long-temps, les deux pieds étendus juſques au cinquiéme trou. Enfin la feſte de la vingtiéme année du regne étant proche, comme on délivroit tous les priſonniers ; on le laiſſa ſeul en priſon, & on l'y étrangla, ſans le tirer de ſes entraves. Cela ſe paſſa la premiere année, lors que la perſécution n'attaquoit que les miniſtres de l'égliſe.

Euſ. VIII. *hiſt. ch.* 7. A Tyr pluſieurs martyrs après avoir ſouffert des coups de foüet innombrables, avec une conſtance merveilleuſe : furent expoſés à des leopards, des ours & des ſangliers, que l'on excitoit avec le fer & le feu. Ces beſtes venoient avec des cris terribles ; & les martyrs les attendoient de pied ferme, mais elles n'oſoient en aprocher ; & ſe retournoient contre les payens, qui les excitoient. Il n'y avoit que les martyrs qu'elles épargnoient, quoy qu'ils fuſſent nuds & qu'ils remuaſſent les mains pour les attirer : car on leur commandoit de le faire. Quelquefois les bêtes s'élançoient contre-eux ; mais il ſembloit qu'une force divine les repouſſât en arriere. Une premiere bête n'ayant rien fait, on en faiſoit venir une ſeconde & une troiſiéme contre le même martyr : un d'eux, qui n'avoit pas vingt ans, ſe tenoit debout, les mains étenduës en forme de croix, & prioit tranquillement, ſans faire aucun mouvement, au milieu de ces bêtes, qui ſembloient l'aller dévorer, & qui par une vertu ſecrette retournoient en arriere. Cinq autres, qui étoient

étoient Egyptiens, furent exposés à un taureau furieux : il jettoit en l'air de ses cornes les payens, qui s'aprochoient de lui, & les laissoit demy-morts; mais venant en furie contre les martyrs, il ne pouvoit s'aprocher d'eux, & retournoit en arriere, trépignant des pieds, & donnant des cornes de côté & d'autre. On leur presenta encore d'autres bêtes, & enfin on leur coupa la tête à tous, & on les jetta dans la mer. Eusebe depuis évêque de Cesarée raconte ces faits, pour les avoir veus de ses yeux.

XXXII. Martyrs d'Egypte.

En Egypte une infinité d'hommes, de femmes & d'enfans moururent en diverses manieres; & toutefois les payens mêmes en sauverent plusieurs, cachant ceux qui avoient recours à eux, & s'exposant à la perte de leurs biens & à la prison plutôt que de les trahir. Saint Athanase disoit depuis l'avoir apris de ses peres. Quant aux martyrs, les uns après avoir souffert les dents de fer, les foüets & les tortures, furent brûlés: les autres noyés dans la mer: d'autres eurent la teste tranchée, d'autres moururent dans les tourmens, d'autres moururent de faim : d'autres furent crucifiés, les uns à l'ordinaire, comme les malfaicteurs, les autres cloüés la teste en bas; & on les gardoit jusqu'à ce qu'ils mouruſſent de faim sur leurs poteaux. En Thebaïde on exerça des cruautés incroyables. Au lieu d'ongles de fer, on se servoit de tests de pots cassés, pour déchirer les martyrs par tout le corps, jusqu'à ce qu'ils expiraſſent. On attachoit des femmes par un pié, & on les élevoit ainsi en l'air avec des machines: en sorte qu'elles demeuroient penduës la teste en bas entiérement nuës, donnant un spectacle également honteux & cruel. Il y avoit des hommes, que l'on lioit par les jambes à de grosses branches de deux arbres, que l'on avoit ap-

Athan. ad sol. p. 853. A. Enſ. VIII. hiſt. c. 8.

approchées avec des machines, puis on les lâchoit pour reprendre leur ſituation naturelle, & en ſe redreſſant elles démembroient les martyrs.

Ces cruautés ne durerent pas peu de temps. Mais pendant les années entieres, on en faiſoit mourir par jour tantoſt dix, tantoſt vingt, tantoſt trente, tantoſt ſoixante, tantoſt cent: avec leurs femmes & leurs enfans tous petits. Euſebe dit avoir apris étant ſur les lieux, qu'en un jour on avoit coupé tant de teſtes, que le fer en étoit émouſſé, & ſe caſſoit même quelquefois; & que les bourreaux étoient ſi las de tuer, qu'ils ſe relayoient les uns les autres. Il dit avoir veu lui-même, ſitoſt que des Chrétiens étoient condamnés, d'autres accourir de toutes parts, autour du tribunal, en ſe confeſſant Chrétiens; & recevoir leur condamnation de mort avec joye en riant & en chantant des cantiques d'action de graces juſques au dernier ſoupir. Il y en avoit entre eux de diſtingués par leur naiſſance, par leur réputation, par la ſcience & la philoſophie.

Tel étoit Philorome, qui exerçoit une charge conſiderable à Alexandrie, & qui tous les jours rendoit la juſtice entouré de gardes, ſuivant l'uſage des magiſtrats Romains. Tel étoit auſſi Phileas évêque de Thmoüis. Il s'étoit acquitté dignement des charges publiques de ſon païs, & étoit célebre pour la philoſophie. Ces deux étoient ſollicités par une infinité de perſonnes parens & amis, par les magiſtrats, par le juge même, de s'épargner, & d'avoir pitié de leurs femmes & de leurs enfans: mais ils demeurerent fermes, & eurent tous deux la teſte coupée. Quelque temps auparavant Phileas étant à Alexandrie avoit écrit à ſon peuple de Thmoüis une lettre, où il diſoit en parlant des martyrs:

Qui

Qui pourroit faire le dénombrement des exemples de vertu qu'ils ont donnés? Car comme il étoit permis à tous ceux qui vouloient de les maltraiter, on ſe ſervoit de tout pour les frapper: de gros bâtons, de baguettes, de foüets, de lanieres & de cordes. On lioit à quelques-uns les mains derriere le dos, puis on les attachoit au poteau, & on les étendoit avec des machines: enſuite on leur déchiroit avec les ongles de fer, non ſeulement les côtés, comme aux meurtriers, mais le ventre, les jambes & les joües. D'autres étoient pendus par une main dans la galerie, ſouffrant une douleur exceſſive par l'extenſion des jointures. D'autres étoient liés à des colomnes contre le viſage, ſans que leurs piés portaſſent à terre: afin que le poids du corps tirât leurs liens. Ils demeuroient en cet état: non ſeulement tandis que le gouverneur leur parloit, mais preſque tout le jour. Car quand il paſſoit à d'autres, il laiſſoit des officiers pour obſerver les premiers, & pour voir s'il n'y en auroit point quelqu'un, qui cedât à la force des tourmens. Il ordonnoit de ſerrer les liens ſans miſericorde, & quand ils ſeroient prêts à rendre l'ame, les détacher & les traîner par terre. Car ils ne nous comptoient pour rien, non plus que ſi nous n'étions plus. *Euſ. VIII. hiſt. c. 10.*

Il y en avoit qu'après les tourmens on mettoit aux entraves, étendus au quatriéme trou: en ſorte qu'ils étoient contraints à demeurer couchés ſur le dos, ne pouvant plus ſe ſoutenir. D'autres jettés ſur le pavé, faiſoient plus de pitié à voir, que dans l'action de la torture: à cauſe de la multitude des playes dont ils étoient couverts. Les uns ſont morts conſtamment dans les tourmens: d'autres etant mis en priſon demy-morts, ont fini peu de jours après par les douleurs: les autres ayant été penſés, ſont encore devenus plus cou-

courageux par le temps & par le ſéjour de la priſon. De ſorte que quand on leur a donné le choix de demeurer libres en s'approchant des ſacrifices profanes, ou d'être condamnés à mort, ils ont choiſi la mort ſans héſiter: car ils ſavoient ce qui eſt marqué dans les divines écritures: Celui qui ſacrifie à des dieux étrangers ſera exterminé: & encore: Tu n'auras point d'autres dieux que moi. C'eſt ainſi que le martyr Phileas écrivoit peu avant ſa mort, étant encore en priſon, pour encourager ſon troupeau.

Ex. xxii. 20. xx. 3.

XXXIII. S. Phileas, & S. Philorome.

Lors qu'il fut ſur l'échafaut, Culcien gouverneur d'Egypte le preſſa de ſacrifier, du monis au ſeul Dieu qu'il reconnoiſſoit. Phileas répondit: il ne deſire pas de tels ſacrifices: parlant des ſacrifices ſanglans, Culcien dit: Quels ſont donc les ſacrifices qui lui plaiſent? Phileas répondit: la pureté du cœur & des ſens, & la verité dans les paroles. Culcien dit: Moïſe n'a-t-il pas ſacrifié? Phileas répondit: Il étoit ordonné ſeulement aux Juifs, de ſacrifier à Dieu ſeul à Jeruſalem: les Juifs pechent maintenant, en célebrant ailleurs leurs ſolemnités. Culcien dit: Laiſſe ces paroles inutiles, & ſacrifie. Phileas répondit: Je ne ſoüillerai point mon ame. Culcien dit: Perdons-nous l'ame? Phileas répondit. L'ame & le corps. Culcien dit: Ce même corps, cette chair reſſuſcitera-t'elle? Ouy, dit Phileas. Culcien dit encore: Paul n'a-t'il pas nié J. C.? Non, dit Phileas, à Dieu ne plaiſe. Culcien ajoûta: Paul n'étoit-il pas perſecuteur? Phileas répondit: Non, à Dieu ne plaiſe. Culcien dit: Paul n'étoit-il pas un homme du commun: un Syrien qui parloit Syriaque? Phileas répondit: Non: il étoit Hebreu, & parloit Grec, & avoit une ſageſſe au deſſus de tous les hommes. Culcien dit: Tu diras peut-être qu'il étoit au deſſus de Platon. Phileas répondit: Il étoit plus ſage, non ſeulement

Acta ſincera. p. 548.

que

que Platon, mais que tous les philoſophes: car il a perſuadé les ſages: & ſi vous voulés, je vous dirai ſes diſcours.

Culcien dit: Sacrifie donc. Phileas dit: Je n'en ferai rien. Eſt-ce par conſcience? dit Culcien. Ouy, répondit Phileas. Pourquoi donc, dit Culcien, ne fais-tu pas conſcience d'abandonner ta femme & tes enfans? Parce, dit Phileas, que je dois à Dieu un plus grand amour. A quel Dieu? dit Culcien. Phileas étendit les mains au ciel, & dit: Au Dieu qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Les avocats vouloient empêcher Phileas de tant parler, & lui diſoient: Pourquoi réſiſtés-vous au gouverneur? Phileas répondit: Je répons à ce qu'il me demande, & enſuite: Ce ne ſont pas ſeulement les Chrétiens qui font ainſi, voyés l'exemple de Socrate comme on le menoit à la mort, ſa femme préſente avec ſes enfans ne le fit pas revenir. Culcien dit: J. C. étoit-il Dieu? Ouy, répondit Phileas. Culcien dit: Comment es-tu perſuadé qu'il étoit Dieu? Phileas répondit: Il a fait voir des aveugles & oüir des ſourds, il a purifié des lepreux, reſſuſcité des morts, rendu la parole à des muets, gueri grand nombre de maladies, & fait pluſieurs autres miracles. Culcien dit: Un crucifié eſt-il Dieu? Phileas répondit: Il a été crucifié pour nôtre ſalut: il ſavoit qu'il le devoit être, & qu'il devoit ſouffrir des affronts, & il s'eſt livré à toutes ces ſouffrances pour nous. Car tout cela avoit été prédit de lui par les ſaintes écritures, que les Juifs croyent avoir, & ne les ont pas: vienne qui voudra, voir s'il n'eſt pas ainſi.

Culcien dit: Souviens-toy que j'ay épargné ton honneur. Car j'aurois pû te maltraiter dans ta ville, & je ne l'ai pas fait. Phileas répondit: Je vous en remercie, mais faites moi la grace entiere. Que deſires-tu? dit Culcien. Phileas répon-

pondit: Suivés vôtre humeur, faites ce qui vous eſt commandé. Culcien dit: veux-tu ainſi mourir ſans ſujet? Non pas ſans ſujet, dit Phileas, mais pour Dieu & pour la verité. Culcien dit: Paul étoit-il Dieu? Non répondit Phileas. Qu'étoit-il donc? dit Culcien. Phileas répondit: Un homme ſemblable à nous; mais le ſaint Eſprit étoit en lui, & par la vertu du ſaint Eſprit il faiſoit des miracles. Culcien dit: Je te donne en grace à ton frere. Phileas répondit: Faites-moi la grace entiere, ſuivés vôtre paſſion, & faites ce qui vous eſt commandé. Culcien dit: Si tu n'avois rien, je ne te pardonnerois pas: mais parce que tu as beaucoup de bien, & que tu peux nourrir preſque toute la province, je t'épargne, & je te conſeille de ſacrifier. On void par là quelles étoient les aumônes des Chrétiens riches. Culcien dit: Ta pauvre femme te regarde. Phileas répondit: JESUS-CHRIST eſt le Sauveur de tous nos eſprits. Il m'a appellé à l'heritage de ſa gloire, il peut auſſi l'y appeller. Les avocats voulurent faire croire qu'il demandoit un delay, & ſe jetterent à ſes pieds avec tous les officiers, le curateur, & tous ſes parens, le priant d'avoir égard à ſa femme, & de prendre ſoin de ſes enfans. Il demeura ferme comme un rocher battu par la tempête: diſant qu'il devoit tenir pour ſes parens les ſaints martyrs & les apôtres.

Euſ. VIII. hiſt. c. 8.

Philorome, ce magiſtrat d'Alexandrie dont j'ai parlé, ſe trouva préſent: & voyant la fermeté de Phileas il s'écria: pourquoi faites-vous de vains efforts contre la conſtance de cet homme? pourquoi le voulés-vous rendre infidelle à Dieu? Ne voyés-vous pas qu'il ne vous void ni ne vous entend, & qu'il eſt tout occupé de la gloire celeſte? Ces paroles tournerent la colere de tout le monde contre Philorome: ils demandoient

man-

manderent qu'il fût condamné comme Phileas, par le même jugement. Le juge y conſentit volontiers, & ordonna que tous deux euſſent la teſte coupée. Comme on les menoit au lieu ordinaire de l'execution, le frere de Phileas, qui étoit un des avocats, s'écria: Phileas demande abolition. Culcien le rapella & lui dit: As-tu apellé? Phileas répondit: Je n'ay point apellé, Dieu m'en garde: Ne prenés pas garde à ce malheureux: pour moi je rends de grandes actions de graces aux empereurs, & à vous, d'être devenu coheritier de J. C. Quand ils furent arrivés au lieu de l'exécution, Phileas étendit les mains vers l'orient, & dit à haute voix: Mes chers enfans, vous qui cherchés Dieu, veillés ſur vos cœurs: car l'ennemi comme un lion rugiſſant, cherche à vous abattre: nous n'avons pas encore ſouffert, nous commençons à ſouffrir, & à être diſciples de J. C. Mes chers enfans attachés vous à ſes preceptes. Invoquons celui qui eſt ſans tache, incomprehenſible, aſſis ſur les cherubins, auteur de tout: le commencement & la fin: à lui ſoit gloire dans les ſiecles des ſiecles amen. Quand il eut ainſi parlé, les boureaux leur couperent la teſte à tous deux.

XXXIV. Martyrs de Syrie, &c. *Euſ.* VII. *hiſt. c.* 12.

Il y eut à Alexandrie pluſieurs martyrs à qui on coupa le nés, les oreilles & les mains; puis on mettoit le reſte du corps en pieces. A Antioche on en grilla pluſieurs, pour les faire ſouffrir longtemps: d'autres aimerent mieux laiſſer brûler leur main droite, que de toucher aux ſacrifices profanes: d'autres fuyant la tentation, avant que de tomber entre les mains des perſécuteurs, ſe précipiterent de deſſus des toits élevés. Ce qui doit être attribué à une inſpiration particuliere du S. Eſprit, ſans être tiré à conſéquence. Il y eut deux ſœurs vierges, à Antioche même; d'une nobleſſe, d'une beauté, d'une pieté ſinguliere: que *Aug. l. de Civit. c.* 26.

les perſécuteurs firent jetter dans la mer. Dans la même ville on compte encore pour martyrs Baſiliſſe, Antoine prêtre, Anaſtaſe & pluſieurs autres eccleſiaſtiques: Marcionille, un enfant nommé Celſe, ſept freres & pluſieurs autres. Dans la haute Syrie, nommée Auguſta Euphrateſia, Sergius & Bacchus: depuis tres-illuſtres par leurs miracles.

Martyr. 9. Jann.

Euſ. VIII. *c.* 12.

En Meſopotamie pluſieurs furent pendus par les pieds, & étouffés d'un petit feu allumé au deſſous: En Arabie on les tuoit à coups de cognées. En Cappadoce on leur briſoit les jambes. Dans le Pont on leur fichoit ſous les ongles des roſeaux pointus: à d'autres on répandoit ſur le dos du plomb fondu: & on leur faiſoit ſouffrir des tourmens ſi infames, qu'il n'eſt pas même poſſible de les exprimer. Les juges s'étudioient à trouver des inventions nouvelles de ſupplices, comme s'ils euſſent combattu pour gagner un prix. En Phrygie il ſe trouva une petite ville dont le gouverneur, le treſorier, tous les officiers & tout le peuple confeſſerent qu'ils étoient Chrétiens, & refuſerent d'obéir à ceux qui les vouloient faire idolatrer. On envoya des gens de guerre, qui entourerent la ville, y mirent le feu, & la brûlerent avec les femmes & les enfans, qui invoquoient J. C. Dieu ſouverain. Celui de cette ville, qui ſe ſignala le plus, fut un officier Romain nommé Adaucus: d'une nobleſſe conſiderable en Italie, qui avoit paſſé par toutes les charges, même par celle de catholique, ou tréſorier général.

Euſ. VIII. *c.* 11.

XXXV. Hiſtoire de S. Theodote hôtelier. *Acta ſinc. p.* 354.

Le gouverneur de Galatie, nommé Theotecne, étoit un homme violent & cruel, qui avoit promis à l'empereur d'y exterminer le chriſtianiſme. Sur le ſeul bruit de ſon arrivée dans la province, les égliſes furent diſſipées; & un grand nombre de filles s'enfuirent dans les deſerts & ſur les mon-

montagnes. Car il fit marcher devant lui plusieurs officiers l'un après l'autre chargés de menaces terribles, & enfin des édits qui ordonnoient la demolition des égliſes & le reſte de la perſecution. Les payens étoient dans les feſtins & dans la joye: ils ſe jettoient dans les maiſons des Chrétiens, & prenoient tout ce qu'ils rencontroient, ſans que l'on oſât leur réſiſter ſeulement d'une parole: autrement on étoit accuſé de ſédition. Aucun Chretien n'oſoit plus paroître en public: les principaux étoient en priſon chargés de fers: les femmes de condition étoient traînées par des hommes inſolens: la pluſpart ſe retiroient dans les deſerts, où ils ſe cachoient dans des cavernes, réduits à vivre d herbes & de racines. Etant accoutumés à une vie plus commode, ils ſuccomboient à cette miſere; les uns mouroient de faim, les autres revenoient ſe faire prendre.

A Ancyre, capitale de cette province, étoit un Chrétien nommé Theodote, marié & menant une vie commune en aparence; juſques là qu'il ténoit une hôtellerie: mais en effet d'une vertu ſinguliere. Dès ſa jeuneſſe il avoit mépriſé les plaiſirs & les richeſſes, s'apliquant au jeûne & à l'aumône. Il ſecouroit les malades & les affligés, travailloit à la converſion des pecheurs, & par ſes exhortations fit pluſieurs martyrs. Il avoit même le don des miracles, & gueriſſoit des maladies incurables, par ſes prieres & par l'impoſition de ſes mains.

Pendant la perſecution il aſſiſtoit les confeſſeurs priſoniers, & enterroit les corps des martyrs: quoy qu'on l'euſt défendu ſous peine de mort. C'étoit lui qui fourniſſoit du pain & du vin, pour le ſaint ſacrifice: car on ne pouvoit en acheter, parce que le gouverneur avoit fait offrir aux idoles tous les vivres, que l'on trouvoit en public. Mais Theodote avoit fait ſes proviſions, & ſon

métier lui donnoit occaſion de donner à manger & même de loger pluſieurs perſonnes: en ſorte que ſon hôtellerie devint l'égliſe, où on celebroit les myſteres, l'hoſpice des étrangers, & le refuge de tous les Chrétiens.

Il alla à un bourg nommé Mal, diſtant de la ville environ quarante milles ou treize lieuës, pour recueillir les reliques du martyr Valens, que l'on avoit jettés dans le fleuve Halys. Il rencontra quelques Chrétiens, qui avoient été arreſtés peu auparavant par leurs parens, pour avoir renverſé un autel de Diane; & qu'il avoit délivrés avec beaucoup de peine & de dépenſe. Ils lui rendoient grace, comme au bienfacteur commun de tous les affligés. Il les pria de manger avec lui, pour continuer en ſuite leur voyage; & ils s'aſſirent enſemble ſur l'herbe près d'une caverne, au bord du fleuve, à deux ſtades du bourg en un lieu orné de toutes ſortes de fleurs, & environné de beaux arbres, d'où les oiſeaux ſe faiſoient entendre. Theodote envoya quelques-uns de ſes compagnons au bourg inviter le preſtre de manger avec eux, & leur faire les prieres ordinaires des voyageurs. Car autant qu'il pouvoit, il ne mangeoit point ſans la benediction d'un prêtre. Ceux qui étoient envoyez, trouverent le preſtre qui ſortoit de l'égliſe, après la priere de l'heure de Sexte. Il leur demanda s'ils étoient Chrétiens, & les pria d'entrer chez lui. Puis il ajoûta: Voilà mon ſonge. J'ay veu deux hommes qui vous reſſembloient, & qui m'ont dit qu'ils aportoient un tréſor à ce païs. Il eſt vrai, dirent-ils, nous avons un tréſor, qui eſt Theodote, homme d'une pieté ſinguliere: mais montrez-nous le preſtre de ce bourg. C'eſt moy-même, dit Fronton, car il ſe nommoit ainſi. Mais il vaut mieux que vous ameniez chez moy Theodote. Il ne convient pas de demeurer dans le bois, en un lieu où il y

a des Chrétiens. Ils ſe joignirent & ſe baiſerent: Theodote s'excuſoit de venir chez le preſtre Fronton, parce qu'il étoit preſſé de retourner à Ancyre, pour ſecourir les Chrétiens. Après qu'ils eurent mangé, Theodote dit au preſtre en ſouriant: Ce lieu me paroiſt bien propre à mettre des reliques. Le preſtre dit: Il en faut avoir, avant que de ſonger à bâtir. C'eſt mon affaire, dit Theodote, ou plûtoſt celle de Dieu, de vous fournir des reliques: ayez ſoin ſeulement de bâtir l'égliſe, & n'y perdez point de temps; les reliques viendront bien-toſt. En diſant cela il tira ſon anneau de ſon doigt, & le donna au preſtre, en prenant Dieu à témoin de ſa promeſſe. Enſuite il vint à la ville, où tout étoit renverſé par la perſecution, comme en un tremblement de terre.

XXXVI. Martyre de ſept Vierges.

Il y avoit ſept vierges âgées & exercées à la vertu, depuis leur premiere jeuneſſe: que le gouverneur voyant fermes dans les tourments, avoit livrées à de jeunes inſolents, pour les outrager au mépris de la religion. Elles levoient les mains & les yeux au ciel, invoquant J. C. protecteur de la pureté. Le plus impudent de la troupe ayant tiré à part Tecuſe la plus âgée de toutes, elle lui prit les pieds en pleurant, & lui dit: Mon fils, que cherches-tu avec des perſonnes conſumées, comme tu vois, de vieilleſſe, de jeûnes, de maladies, de tourments? J'ai plus de ſoixante & dix ans, & les autres ne ſont guere plus jeunes, tu nous verras bien-toſt dechirer par les beſtes & par les oiſeaux. Car le gouverneur a défendu qu'on nous donne la ſepulture. Elle ôtoit ſon voile en diſant ces paroles, pour lui montrer ſes cheveux blancs, & ajoûtoit: Tu as peut-être une mere de cet âge, laiſſe-nous nos larmes, & prends pour toi l'eſperance de la récompenſe, que tu recevras de J. C.

Les jeunes hommes ſe mirent à pleurer avec elles, & ſe retirerent.

Pour les tenter d'une autre maniere, le gouverneur voulut les faire prêtreſſes de Diane & de Minerve. On avoit accoûtumé de laver ces idoles tous les ans dans un étang voiſin: & cette feſte ſe rencontroit alors. Comme on les portoit en pompe dans des chariots, il fit mettre auſſi dans des chariots les vierges debout & nuës par dériſion. Après ſuivoient les idoles & une grande foule de peuple, avec des flutes & des cymbales; & des femmes qui danſoient les cheveux épars, comme des bacchantes. Cependant Theodote prioit pour les vierges expoſées, craignant la foibleſſe du ſexe. Il s'étoit enfermé dans une petite maiſon appartenant à un nommé Theocharis, près l'égliſe des Patriarches, avec Polychronius neveu de la vierge Tecuſe & quelques autres Chrétiens. Ils étoient demeurés proſternés en oraiſon, depuis le grand matin juſques à l'heure de Sexte: quand la femme de Theocharis leur vint dire, que les vierges avoient été noyées dans le lac. Alors Theodote ſe levant de ſur le pavé, mais encore à genoux, étendit les mains au ciel, fondant en larmes, & dit: Seigneur je vous rends graces de n'avoir pas voulu que mes pleurs fuſſent inutiles. Puis il demanda à la femme ce qui s'étoit paſſé. Elle qui avoit été preſente à tout avec les autres dit: Toutes les promeſſes du gouverneur ont été inutiles: les prêtreſſes de Diane & de Minerve qui préſentoient aux vierges la couronne & l'habit blanc, pour marques du ſacerdoce, ont été de même rejettées avec injures: enfin le gouverneur a commandé qu'on leur attachât des pierres au coû, ſi groſſes, que chacune auroit chargé une charette; qu'on les mît dans de petits batteaux, & qu'on les portaſt au plus profond de l'étang. Elles y ont donc

donc été noyées environ à deux cents pieds du bord.

Theodote demeura au même lieu conſultant avec Polychronius & Theocharis, comment ils pourroient tirer les corps de l'étang. Sur le ſoir un jeune homme nommé Glycerius, qui étoit auſſi Chrétien, leur vint dire que le gouverneur avoit mis des ſoldats près de l'étang pour garder les corps. Theodote en fut fort affligé & quitta les autres, pour aller à l'égliſe des Patriarches: mais les payens en avoient muré la porte. Ainſi il ſe proſterna en dehors, près de la conque où étoit l'autel; & y demeura quelque temps en priere. Delà il alla à l'égliſe des Peres, qu'il trouva auſſi murée: & pria de même. Ayant entendu derriere lui un grand bruit, il crût qu'on le pourſuivoit & revint chés Theocharis, où il s'endormit. Alors la vierge Tecuſe lui aparut & lui dit: Tu dors, mon fils Theodote, ſans te ſoucier de nous. Ne te ſouviens-tu pas des inſtructions que je t'ai données en ta jeuneſſe, pour te conduire à la vertu, contre l'attente de tes parens? Tu m'honorois comme ta mere, & tu m'oublies après ma mort: ne laiſſe pas nos corps en proye aux poiſſons. Un grand combat t'attend dans deux jours: leve-toy, va à l'étang: mais garde-toy d'un traître.

Il ſe leva; raconta ſa viſion à ſes compagnons, & le jour étant venu, ils envoyerent Glycerius & Theocharis reconnoître plus exactement la garde: eſperant que les ſoldats ſe ſeroient retirés, à cauſe de la feſte de Diane: mais ils étoient demeurés. Les Chrétiens laiſſerent donc paſſer encore ce jour-là. Le ſoir ils ſortirent étant à jeun, & portant des ſerpes tranchantes, pour couper les cordes qui tenoient les pierres. La nuit étoit obſcure, ſans lune & ſans étoiles. Etant arrivés au lieu où l'on executoit les criminels, plein de

teſtes coupées fichées ſur des pieux, & de reſtes hideux de corps brûlés, ils furent ſaiſis d'horreur: mais ils entendirent une voix qui leur dit: Aproche hardiment Theodote. Chacun d'eux fit ſur ſon front le ſigne de la croix, & auſſi-toſt ils virent une croix lumineuſe vers l'orient: ils ſe mirent à genoux & adorerent vers ce côté. Ils continuerent à marcher dans une telle obſcurité, qu'ils ne ſe voyoient pas l'un l'autre. Il tomboit une grande pluye, & la boue étoit telle, qu'a peine ils pouvoient ſe ſoûtenir. Ils s'arreſterent encore à prier: ils virent un feu qui leur montroit le chemin, & deux hommes revêtus d'habits éclatans, avec la barbe & les cheveux blancs, qui leur dirent: Courage Theodote, le Seigneur a écrit ton nom entre les martyrs: il nous a envoyés pour te recevoir: c'eſt nous que l'on appelle les Peres. Tu trouveras ſur l'étang S. Soſandre armé, qui épouvante les gardes: mais tu ne devois pas amener un traître avec toy.

En effet le martyr Soſandre aparut aux gardes armé d'une cuiraſſe, d'un caſque, d'un bouclier & d'une lance, qui jettoient le feu de toutes parts: & en même temps la pluye & le vent étoient violents avec des tonnerres & des éclairs. Les gardes épouvantés s'enfuïrent dans les cabanes voiſines. Le vent étoit ſi grand, qu'en chaſſant l'eau vers les bords, il découvroit le fonds où étoient les corps des vierges: ainſi Theodote & les ſiens couperent les cordes, tirerent les corps, les mirent ſur des chevaux & les apporterent à l'égliſe des Patriarches, auprès de laquelle ils les enterrerent. Les noms de ces ſept vierges étoient Tecuſe, Alexandria, Phaïna, Claudia, Euphraſie, Matrone & Julitte. Les trois premieres avoient renoncé à tout, pour mener la vie apoſtolique.

Le

Le lendemain le bruit s'étant répandu que ces corps avoient été enlevés, toute la ville fut en rumeur. Dès qu'un Chrétien paroiſſoit on le traînoit à la queſtion. Theodote ayant ſeu que l'on en avoit pris ainſi pluſieurs vouloit ſe livrer lui-même: mais les freres l'en empêcherent. Polychronius voulant s'aſſeurer de la verité, ſe déguiſa en païſan, & s'en alla dans la place: mais il fut pris & amené au gouverneur, où après avoir été battu, ſe voyant menacé de mort, il avoüa que Theodote avoit enlevé les reliques des vierges, & indiqua le lieu où il les avoit cachées. Elles en furent tirées & brûlées. Ainſi les Chrétiens reconurent que c'étoit le traître, dont ils avoient été avertis. On le dit à Theodote, qui dit adieu aux freres, les exhorta à prier pour lui ſans relâche, & ſe prépara au combat. Il pria longtemps avec eux & demanda à Dieu la fin de la perſecution & le repos de l'égliſe: il les embraſſa avec quantité de larmes de part & d'autre, & leur recommanda, quand le prêtre Fronton viendroit de Mal avec ſon anneau, de lui donner ſes reliques, s'ils pouvoient les dérober. En diſant cela il fit le ſigne de la croix ſur tout ſon corps, & marcha hardiment au lieu du combat.

XXXVII. Martyre de S. Theodote.

Il rencontra deux citoyens de ſes amis, qui lui voulurent perſuader de ſe ſauver, pendant qu'il étoit encore temps; mais il leur dit: Si vous voulés me faire plaiſir, allez plûtoſt dire aux magiſtrats; Voilà Theodote que les prêtres de Minerve & de Diane accuſent avec toute la ville, il eſt à la porte. Etant entré, il regardoit en ſoûriant le feu, les chaudieres boüillantes, les rouës & pluſieurs autres inſtruments de ſuplices, que l'on avoit préparez. Le gouverneur lui propoſa de le metre au nombre de ſes amis & de lui procurer la faveur des empereurs. Ils te feront,

ront, dit-il, l'honeur de t'écrire, & de recevoir tes lettres: tu ſeras ſacrificateur d'Apollon, avec pouvoir ſur toute la ville, tu ordonneras les autres ſacrificateurs: tu repreſenteras aux magiſtrats les beſoins du païs, & tu envoyeras des députations aux empereurs, pour les cauſes communes. Theodote lui répondit, en relevant d'un côté les crimes des faux dieux & les infamies que les payens mêmes leur attribuoient, & de l'autre côté la grandeur & les miracles de J. C. La multitude des idolâtres fut irritée de ſon diſcours: les ſacrificateurs déchiroient leurs habits & leurs couronnes: le peuple crioit pour exciter le gouverneur. Il fit donc attacher Theodote au chevalet, & pluſieurs bourreaux l'un après l'autre le déchirerent long-temps, avec les ongles de fer. On ajoûta du vinaigre ſur ſes playes, & on y mit le feu. Le martyr ſentant l'odeur de ſa chair brûlée, détourna un peu le viſage; & le gouverneur crut qu'il commençoit à ceder aux tourmens. Non, dit Theodote, mais fais toy mieux obéïr; tes miniſtres ſe relâchent. Invente de nouveaux tourmens, pour m'éprouver, ou plûtoſt reconois le courage que me donne J. C. & qui fait que je te mépriſe comme un vil eſclave, & tes empereurs auſſi. Le gouverneur lui fit battre les mâchoires avec des pierres, pour lui caſſer les dents. Le martyr dit: Quand tu me ferois couper la langue, Dieu exauce les Chrétiens ſans qu'ils parlent. Le gouverneur l'envoya en priſon; mais en paſſant dans la place il montroit à tout le monde ſon corps déchiré, comme une preuve de la puiſſance de J. C. & de la force qu'il donne aux ſiens, de quelque condition qu'ils ſoient, ſans diſtinction de perſones. Il eſt juſte, diſoit-il, de lui offrir de tels ſacrifices: puiſqu'il a ſoufert le premier pour chacun de nous.

Au

Au bout de cinq jours le gouverneur ſe fit amener Theodote, & après avoir fait rouvrir ſes playes, comme on l'eut déchiré de nouveau, & mis ſur des teſſons brûlans, qui lui firent une extrême douleur : le voyant invincible, il le condamna à perdre la teſte, & ordonna que le corps fuſt brûlé, de peur que les Chrétiens ne l'enſeveliſſent. Le martyr étant arrivé au lieu de l'execution, demanda encore à J. C. la fin de la perſecution, & la paix de l'égliſe : puis ſe tournant vers les freres, il leur dit : Ne pleurés point, rendés graces à N. S. J. C. qui m'a fait achever ma courſe, & vaincre l'ennemy : deſormais je prieray Dieu pour vous dans le ciel avec confiance. Cela dit, il receut le coup avec joye. On mit le corps ſur un grand bucher ; mais il y parut une ſi grande lumiere, que perſone n'oſa en aprocher pour l'allumer. Le gouverneur l'ayant apris, ordona des ſoldats, pour garder la teſte & le corps au même lieu.

Cependant le prêtre Fronton vint à Ancyre, portant l'anneau du martyr, & eſperant d'emporter des reliques, comme il lui avoit promis. Il menoit une aſneſſe chargée de vin vieux de ſon crû & de ſa vigne, qu'il cultivoit lui-même. Il arriva ſur le ſoir, & ſon aſneſſe ſe coucha au lieu où étoit le corps du martyr. Les gardes l'inviterent à demeurer avec eux. Ils avoient fait une hutte de roſeaux & de branches de ſaule, & le corps étoit auprès, couvert d'herbes & de feüillées : le feu étoit allumé, & le ſoupé preſt. Le prêtre ayant déchargé ſon aſneſſe, leur fit goûter de ſon vin : qu'ils trouverent excellent. En beuvant ils parloient des coups qu'ils avoient ſoufferts, pour avoir mal gardé des femmes, qui avoient été jettées dans l'étang, & qui en avoient été tirées par un homme de fer, dont ils gardoient encore le corps. Fronton les fit expli-

quer, & il ſe trouva que cet homme de fer étoit Theodote: qu'ils nommoient ainſi, parce qu'il avoit paru inſenſible à tous les tourmens. Alors le prêtre Fronton rendit graces à Dieu, & invoqua ſon ſecours: puis quand il vit les gardes profondément endormis; il prit le corps du martyr, lui remit ſon anneau au doigt, le chargea ſur ſon aſneſſe, & remit les feüilles & les herbes afin que les gardes ne s'aperceuſſent de rien. Il laiſſa aller ſon aſneſſe, qui d'elle-même retourna au bourg; & s'arrêta en un lieu, où depuis fut bâtie une égliſe en l'honeur de S. Theodote. Cette hiſtoire a été écrite par Nil témoin oculaire: qui avoit paſſé ſa vie avec le martyr, avoit été en priſon avec lui, & étoit parfaitement informé de tout.

XXXVIII. Perſecution en Occident. *Lactant. mort. n. 15. Euſ. vit. Conſt. lib. 1. c. 16.*

La perſecution ſe faiſoit auſſi en Occident: après que Maximien Herculius & Conſtantius Chlorus eurent receu les lettres de leurs collegues d'Orient. Conſtantius avoit, comme les autres empereurs, un grand nombre de Chrétiens entre ſes officiers, & dans ſon palais. Il leur propoſa le choix ou de demeurer dans leurs charges, s'ils ſacrifioient aux idoles, ou s'ils le refuſoient, d'être bannis de ſa preſence, & perdre ſes bonnes graces. Pluſieurs préfererent l'intereſt temporel à la religion, pluſieurs demeurerent fermes: mais ils furent tous bien étonnés, quand Conſtantius déclara, qu'il tenoit les apoſtats pour des lâches & des intereſſez; & que n'eſperant pas qu'ils lui fuſſent plus fidelles qu'à Dieu, il les éloignoit pour jamais de ſon ſervice: au contraire ceux qui s'étoient montrez vrais ſerviteurs de Dieu, il les jugea dignes de les retenir auprès de lui, de leur confier la garde de ſa perſone & de ſon état, & de les compter entre ſes meilleurs amis. Le Céſar Conſtantius ſe contenta de cette feinte, pour executer l'édit de Dioclétien.

cletien. Il eſt vray qu'il ſoufrit que l'on abatît les Egliſes, conſiderant qu'elles pouvoient eſtre rebâties; mais il ne fit mourir perſone: & il n'y eut point alors de ſang répandu dans les Gaules. En Italie le vieux Maximien, qui de lui-même étoit cruel, obéït volontiers aux ordres de Diocletien. *Lactant. ibid.*

Le quatorziéme d'Avril de cette année 303. comme il étoit à Rome à celebrer les jeux dans le grand cirque: à la ſixiéme courſe il gagna ſur la faction bleuë, & la plus grande partie du peuple s'écria: Oſtés les Chrétiens & aſſeurés nos plaiſirs. Ce qui fut dit douze fois. Par la vie de l'empereur; point de Chrétiens. Il y avoit quatre factions de ceux qui conduiſoient des chariots dans le cirque, la blanche, la bleuë, la verte & la rouge, ſuivant la couleur de leurs habits: le peuple faiſoit divers cris, pour demander ce qu'il ſouhaitoit aux magiſtrats qui préſidoient aux ſpectacles: ces acclamations étoient ſoigneuſement marquées; & comme on en abuſoit ſouvent, les mêmes empereurs Diocletien & Maximien avoient ordonné, que l'on n'écouteroit point les vaines acclamations du peuple: quand il demanderoit l'abſolution d'un coupable, ou la condamnation d'un innocent. *Acta S. Sabini. Baluz. to. 2. Miſcell. p. 47. An. 303.* *l. Decur. Cod. de pœn.*

Le peuple cria encore dix fois en regardant Hermogenien prefet de Rome: Auguſte, autant que vous aimés la victoire, demandés au prefet ce que nous diſons. Alors Hermogenien fit ſavoir à l'empereur ce que le peuple avoit dit. L'empereur Maximien ordonna que l'on s'aſſemblât au Capitole: & une multitude innombrable de peuple s'y trouva le dix-neuviéme d'Avril. L'empereur leur parla en ces termes: Vous qui aimés la religion, il nous ſemble juſte qu'elle s'augmente ſous nôtre regne, par vos bons avis. C'eſt pourquoi je donneray pouvoir de faire arreſter les

Chrétiens, par tout où on en trouvera, par le prefet de Rome, ou par ſes officiers, & les faire ſacrifier. Alors le peuple ſe ſépara criant tout d'une voix : Auguſte ſoyés victorieux & floriſſant avec les dieux.

Enſuite un particulier vint trouver Hermogenien prefet de Rome, & lui dit : Il y a un évêque qui fait tous les jours des aſſemblées avec les Chrétiens, & leur explique les livres, ſéduiſant le peuple. Le prefet en donna auſſi toſt avis à l'empereur Maximien, qui en eut de la joye, & fit écrire le dernier d'Avril une lettre à Venuſtien gouverneur de Toſcane : portant que par tout où l'on trouveroit des Chrétiens, on les contraignît de ſacrifier aux dieux : autrement qu'ils periſſent par les ſuplices, & que leurs biens fuſſent confiſqués.

XXXIX. Martyre de S. Sabin d'Aſſiſe.

Venuſtien, gouverneur de Toſcane, commença donc à chercher avec ſoin s'il trouveroit quelque Chrétien caché. On lui découvrit l'évêque Sabin, & il le fit arrêter à Aſſiſe : où il fut mis en priſon avec deux diacres, Marcel & Exuperance, & pluſieurs clercs. Venuſtien vint à Aſſiſe, & le lendemain ſe fit dreſſer un tribunal au milieu de la place : on lui preſenta l'évêque & ſes deux diacres. Le gouverneur lui demanda ſon nom, puis ſa condition, s'il étoit libre ou eſclave. Il falloit que ſon extérieur fuſt bien pauvre. Sabin répondit : Je ſuis eſclave de J. C. délivré de la ſervitude du demon. Venuſtien lui demanda quelle charge il avoit. Sabin dit : Bien que pecheur & indigne, je porte le nom d'évêque. Et ces deux, dit Venuſtien, quelle charge ont-ils ? Ce ſont mes diacres, dit Sabin. Venuſtien lui dit : Quel pouvoir te donne la hardieſſe de faire des leçons en ſecret, & d'enſeigner au peuple à quitter les dieux, pour ſuivre un homme mort ? Sabin dit : Vous ſavés donc que N. S. J. C. eſt mort ? Venuſtien dit : Et il a été véritablement mis à mort

&

& enſevely. Sabin dit: Vous ne ſavés pas qu'il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour? vous devriez pourtant ſavoir le tout. Venuſtien dit: Choiſis l'un des deux, ou de ſacrifier aux dieux & de vivre, ou de mourir dans les tourmens que tu merites: & reſſuſcite enſuite comme le Chriſt ton Seigneur. Sabin dit: C'eſt ce que je deſire, d'eſtre tué & de mourir, afin que je reſſuſcite comme mon Seigneur J. C.

Sabin continua de parler de la grandeur de J. C. & de la vanité des idoles; & ajoûta: Pour vous montrer qu'il ne ſert de rien d'adorer les demons, que l'on aporte ici votre dieu. Venuſtien commanda que l'on apportât ſon dieu qu'il avoit dans ſa chambre, par tout où il logeoit: c'étoit un Jupiter de corail d'un ouvrage merveilleux, dont les vêtemens étoient d'or. On l'aporta dans les mains, avec des flambeaux, en faiſant de grands cris, & Venuſtien dit: Voilà nôtre protecteur. Sabin lui demanda la permiſſion d'en faire ce qu'il voudroit, & ayant pris l'idole entre ſes mains & fait ſa priere, il la jetta contre le pavé & la briſa. Venuſtien ſe frapa le front de colere, & fit auſſi-toſt couper à Sabin les deux mains. Marcel & Exuperance, ſes deux diacres, furent ſaiſis de crainte, & tremblerent tres long-temps: mais l'évêque Sabin ayant les mains coupées les encourageoit.

Venuſtien ramaſſa les morceaux de ſon idole dans des linges, & dans une boëte d'argent, qu'il envoya chez lui, & fit pendre au chevalet les deux diacres en preſence de l'évêque. Comme il leur commandoit de ſacrifier, Marcel dit: Nous nous ſommes une fois offerts en ſacrifice à Dieu. Ils furent long-temps frapes à coups de bâton, & crierent: Nous ſommes renouvellés au nom de N. S. J. C Venuſtien dit: Je vais vous renouveller. Et leur fit déchirer les côtés avec les ongles

de

de fer. Il expirerent tous deux dans ce tourment: le juge fit jetter leurs corps dans la riviere, & envoya l'évêque Sabin en priſon. Un peſcheur & un prêtre recueillirent les corps des ſaints martyrs Exuperance & Marcel, & les enſevelirent près le chemin, le dernier jour de May.

Une dame Chrétienne nommée Serene de la ville de Spolete, qui étoit veuve depuis trente & un an, apliquée à la priere, au jeûne & à l'aumône: ayant apris ceci, venoit de nuit ſervir l'évêque Sabin, lui embraſſer les pieds & les baiſer. Elle ramaſſa ſes mains coupées & les ſerra dans ſa maiſon: les embauma dans un vaiſſeau de verre, les touchoit jour & nuit, & les mettoit ſur ſes yeux. Son petit fils nommé Priſcien, qu'elle aimoit uniquement, étoit devenu aveugle: quoique les medecins euſſent épuiſé leur art pour le guérir. Elle le préſenta à l'évêque Sabin, & lui dit: Seigneur, je vous conjure par J. C. en qui vous croyés, de mettre vos bras ſur ſon ſerviteur que voici, & de prier Dieu le créateur, & je crois qu'il ſera éclairé. Alors Sabin à genoux & répandant des larmes, dit: Seigneur, écoutés-moy pecheur que je ſuis. Eclairés nos ténébres, vous qui eſtes la lumiere de vérité & de vie: par N. S. J. C. & le S. Eſprit, qui vit & regne avec vous dans les ſiecles des ſiecles. Ils répondirent: Amen. L'évêque Sabin mit les bouts de ſes bras ſur les yeux de l'aveugle, diſant: Celui là t'ouvre les yeux qui a ouvert la mer & fait paſſer Iſraël au milieu: qu'il introduiſe ſa lumiere dans tes yeux, afin que toutes les nations conoiſſent qu'il eſt le créateur de toutes choſes, viſibles & inviſibles; que c'eſt lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle né. Alors les yeux de Priſcien furent ouverts. Tous ceux qui étoient dans la priſon, voyant les merveilles de Dieu,

ſe

ſe jetterent aux pieds de Sabin, le priant de les baptiſer. Ils furent baptiſés le même jour au nombre d'onze. Ce miracle de l'aveugle guéry ne put demeurer caché.

Un mois après le gouverneur de Toſcane Venuſtien eut un ſi grand mal aux yeux, qu'il en perdoit la nourriture & le ſommeil; & les medecins ne pouvoient le ſoulager. On lui dit que l'évêque Sabin avoit guéry un aveugle: il envoya ſa femme & ſes deux fils pour prier l'évêque avec grand honneur. Sabin remercia Dieu & vint chés Venuſtien: on le prit entre les mains & on le jetta aux pieds de l'evêque, qui le voyant en cet état, dit tout haut avec larmes: Que J. C. vous eclaire, lui qui a éclairé l'aveugle né. Venuſtien répondit en pleurant avec ſa femme & ſes enfans: Nous avons peché. Sabin répondit: Si vous croyés de tout vôtre cœur & avec repentir, rien ne ſera refuſé à vôtre foi: que l'on apporte ici les morceaux de l'idole. On les lui apporta & il les fit mettre en poudre & jetter dans la riviere. Venuſtien étoit preſſé de ſes douleurs. Sabin lui dit: Croyés-vous de tout vôtre cœur? Venuſtien répondit: Je croi, mais vous me repréſentés le peché que j'ai commis contre vous: & c'eſt ce qui me tourmente. Sabin répondit: Mes pechés en ſont la cauſe: ſeulement je vous avertis de vous repentir, de croire au Seigneur J. C. & recevoir le baptême: vous ſerés guéri, & vous obtiendrés la vie éternelle. Venuſtien dit: Baptiſés-moi au nom de N. S. J. C. afin que je reçoive l'effet de vos promeſſes. Alors l'évêque Sabin pria à genoux, & quoi qu'il eût les mains coupées, le fit catéchumene avec ſa femme & ſes fils; & ayant pris de l'eau les baptiſa, en diſant: Croyez-vous en Dieu le Pere tout-puiſſant? Venuſtien répondit: Je croi. Et en J. C. ſon Fils? il répondit: Je croi.

croi. Et au S. Eſprit? Il répondit: Je croi. Et en celui qui eſt monté aux cieux, & qui doit encore venir pour juger les vivans & les morts, & le monde par le feu? Il répondit: Je croi. Et en ſon avenement & en ſon regne: la remiſſion des pechés & la réſurrection de la chair? Venuſtien répondit: Je croi en J. C. Fils de Dieu qui m'éclairera.

En même temps on le lava du baſſin, & ſes yeux furent ouverts, enſorte qu'il ne ſentoit plus aucune douleur après ſon baptême. Il tenoit les pieds de Sabin & les arroſoit de ſes larmes, en diſant: Priés N. S. J. C. qu'il me pardonne le mal que je vous ai fait. Sabin répondit: Mon fils, j'ai ſouffert tout cela à cauſe de mes pechés, vous ne m'avés point offenſé: & ils demeurerent enſemble. L'empereur Maximien étant averti que Venuſtien avoit été baptiſé; en fut irrité, & envoya le tribun Lucius avec commiſſion de faire mourir Sabin & Venuſtien. Le tribun Lucius vint, & ſans forme de procés, fit couper la teſte à Venuſtien gouverneur de Toſcane, avec ſa femme & ſes fils, en la ville d'Aſſiſe. Les Chrétiens cacherent ſi bien leurs corps, qu'on ne put les retrouver. En même temps le tribun arreſta l'évêque Sabin & l'amena à Spolete, où il le fit battre juſques à la mort. La veuve Serene, qui avoit déja recueilli ſes mains, les rejoignit à ſon corps: qu'elle enſevelit à deux milles ou environ de Spolette, le ſeptiéme de Décembre.

XXXIX. Perſecution en Afrique. Recherche des livres. *Geſta purgat. Cecil. Baluz. Miſcell. tom 2. p. 91. An.* 303.

L'édit de la perſécution fut apporté en Afrique; on abatit les égliſes, & on fit la recherche des livres ſacrés. A Cirthe colonie Romaine de Numidie, Munatius Felix qui en étoit curateur ou premier magiſtrat, & qui étoit auſſi flamine perpetuel; c'eſt à dire, ſacrificateur des idoles: alla avec ſes officiers faire cette recherche, le dix-

dix-neuviéme de May. Quand ils furent arrivés à la maiſon, où les Chrétiens s'aſſembloient depuis la démolition des égliſes: le curateur Felix dit à Paul, qui étoit l'évêque de la ville: Montrés-nous les écritures de la loi & tout ce que vous avés ici: pour executer l'ordre que nous avons receu. L'évêque dit: Ce ſont les lecteurs qui ont les écritures: ce que nous avons ici, nous vous le donnons. Felix dit à l'évêque Paul: Montrés les lecteurs, ou les envoyes querir. L'évêque dit: Vous les connoiſſes tous. Felix dit: Nous ne les connoiſſons pas. Vos officiers, dit l'évêque, je veux dire Edeſius & Junius vos notaires, les connoiſſent. Felix dit: Sans préjudice des lecteurs, que les officiers montreront; donnés toûjours ce que vous avés. L'évêque Paul étant aſſis, & avec lui Montan Victor, Deuſatelius & Memorius prêtres: Mars & Helius diacres étant debout, avec Marcuclius, Catullin, Silvain & Caroſe ſoudiacres: Janvier, Meracle, Fructuoſes, Miggin, Saturnin, Victor, & les autres foſſoyeurs. Victor fils d'Aufidius écrivit ainſi en un memoire: Deux calices d'or, ſix calices d'argent, ſix burettes d'argent, un petit chaudron d'argent, ſept lampes d'argent, deux grands chandeliers, ſept petits chandeliers de cuivre avec leurs lampes, onze lampes de cuivre avec leurs chaînes: quatre vingt-deux tuniques de femmes, trente-huit voiles de teſte, ſeize tuniques d'hommes, treize paires de chauſſes à homme, quarante-ſept paires à femme. C'étoit des habits que l'on gardoit pour les pauvres: & l'on peut juger de la richeſſe des grandes égliſes, par ces vaſes d'or & d'argent trouvés en une ville de Numidie. Le curateur Felix dit à Marcuclius, à Silvain & à Caroſe: Montrés-nous ce que vous avés. Silvain & Caroſe dirent: Nous avons tiré dehors tout ce qui étoit ici. Felix leur

leur dit : Les actes ſont chargés de vôtre reponſe.

Lors qu'on fut arrivé à la bibliotheque, on y trouva les armoires vuides. Silvain montra des chapiteaux & des lampes d'argent, qu'il dit avoir trouvées derriere un grand vaſe. Victor fils d'Aufidius lui dit: Tu étois mort ſi tu ne les avois trouvées. Le curateur Felix dit à Silvain: Cherche mieux, de peur qu'il n'y ſoit demeuré quelque choſe, Silvain dit: Il n'y a plus rien. Nous avons mis tout dehors. Quand on eut ouvert la ſalle à manger, on y trouva quatre vaiſſeaux de vin & ſix d'huîle. Felix dit: Montrés-nous les écritures que vous avés, afin que nous puiſſions obéir aux ordres des empereurs. Catulin leur donna un livre extraordinairement grand. Felix dit à Marcuclius & à Silvain: Pourquoi n'avez-vous donné qu'un livre? donnés les écritures que vous avés. Ils dirent: Nous n'en avons pas davantage, car nous ſommes ſoudiacres: les lecteurs ont les livres. Felix dit: Montrés-nous les lecteurs. Marcuclius & Catulin dirent: Nous ne ſavons où ils demeurent. Si vous ne le ſavés pas, dit Felix, dites-nous leurs noms. Catulin & Marcuclius dirent: Nous ne ſommes pas traîtres: nous voici, faites-nous tuer. Felix dit: Qu'on les arreſte.

Lorſqu'on fut arrivé à la maiſon d'un des lecteurs nommé Eugene, Felix lui dit: Donnés les écritures que vous avés pour obéir à l'ordre. Il tira quatre livres. Felix dit à Silvain & à Caroſe: Indiqués les autres lecteurs. Ils dirent: L'évêque a déja dit, qu'Eduſius & Junius notaires les connoiſſent tous: qu'ils vous menent chés eux. Eduſius & Junius dirent, Seigneur, nous vous les allons montrer. Quand on fut arrivé à la maiſon de Felix marbrier: car les clercs exerçoient auſſi des métiers, il donna cinq livres.

vres. Enſuite on alla chés Victorin qui en donna huit : puis chés Projectus, qui en donna cinq grands & deux petits. Lors qu'on fut arrivé en la maiſon du grammairien Victor; Felix lui dit: Donnés les écritures que vous avés, pour obéir aux ordres. Victor le grammairien préſenta deux volumes & quatre cahiers. Le curateur Felix lui dit: Donnés les écritures; vous en avés davantage. Victor le grammairien dit: Si j'en avois eu davantage, je les aurois donés. On alla chés Euticus de Ceſarée, & Felix lui dit: Donnés les écritures que vous aves, pour obéir aux ordres. Euticus dit: Je n'en ay point. Felix dit: Vôtre déclaration eſt dans les actes. Enſuite on alla en la maiſon de Goddeon, & ſa femme donna ſix volumes: car les lecteurs étoient mariés. Felix dit: Cherchés ſi vous n'en avés pas davantage, donnés-les. La femme répondit: Je n'en ay point. Felix dit au nommé le Bœuf, ſerviteur public: Entre & cherche, de peur qu'il n'y en ait encore. Le ſerviteur public dit: J'ai cherché & je n'en ai point trouvé. Felix dit à Victorin, à Silvain & à Carote. Si vous n'avés pas fait ce que vous deviés, vous en répondrés. Ainſi les livres & les meubles de l'egliſe de Cirthe furent livrés aux perſécuteurs; & le ſoudiacre Silvain, qui avoit livré tout ce qu'il avoit trouvé, en executant les ordres de l'évêque Paul, ne laiſſa pas d'eſtre éleu évêque depuis, par brigue & par ſimonie.

XL. Martyre de S. Felix de Tibiure. *An.* 303. *Acta ſinc. p.* 376.

L'édit de la perſécution fut affiché dans la petite ville de Tibiure, dans l'Afrique particuliere ou proconſulaire, le cinquiéme jour de Juin. Felix qui en étoit évêque étoit allé ce jour-là même à Carthage: Magnilien, curateur de la ville, ſe fit amener Aper prêtre, Cyrus & Vital lecteurs; & il leur dit: Avés-vous les livres divins? Aper dit: Nous les avons. Magnilien dit: Donnés-les, afin

fin qu'on les brûle. Aper dit: Nôtre évêque les a chés lui. Magnilien dit: Où eſt-il? Je ne ſai: dit Aper. Magnilien dit: Vous ſerés entre les mains des officiers, juſqu'a ce que vous rendiés raiſon de vôtre conduite au proconſul Anulin. L'évêque Felix revint le jour ſuivant de Carthage à Tibiure. Magnilien l'envoya querir par un officier & lui dit: Evêque Felix donnés tous les livres & les parchemins que vous avés. Felix évêque dit: Je les ai: mais je ne les donnerai pas. Magnilien dit: Ce que les empereurs commandent l'emportera ſur ce que vous dites: donnés les livres afin qu'on les brûle. Felix dit: Il vaut mieux qu'on me brûle moy-même, que ces écritures divines; car il faut plûtoſt obéir à Dieu qu'aux hommes. Magnilien dit: Ce que les empereurs ont commande vaut mieux, que ce que vous dites. L'evêque Felix dit: Les ordres de Dieu valent mieux que ceux des hommes. Magnilien dit: Penſés y bien. Le troiſiéme jour le curateur commanda qu'on lui amenât l'évêque Felix, & lui dit: Y avés-vous bien penſé? Felix dit: Ce que j'ai dit d'abord je le dis maintenant, & je le dirai encore devant le proconſul. Magnilien dit: Vous irés donc devant le proconſul & lui rendrés compte. Il lui donna pour conducteur Vincent Celſin décurion de la ville de Tibiure. Felix partit de Tibiure le huitiéme des calendes de Juillet, c'eſt à dire le vingt-quatriéme de Juin; on le conduiſoit lié. Le proconſul ordonna qu'on le mît dans la priſon, lié comme il étoit.

Le lendemain avant le jour l'évêque Felix fut preſenté au proconſul, qui lui dit: Pourquoi ne rendés vous pas ces écritures inutiles? Felix dit: Je les ai; mais je ne les donnerai pas. Le proconſul ordonna qu'on le miſt lié au fonds de la priſon. Au bout de ſeize jours on amena l'évêque

que Felix de la priſon avec ſes liens devant le proconſul Anulin, la quatriéme heure de la nuit. On peut croire que la chaleur les obligeoit à faire ces procedures la nuit: car c'étoit en Afrique, au mois de Juillet. Anulin dit à l'évêque Felix: Que ne donnés-vous ces écritures inutiles? Felix répondit: Je ne les donnerai pas. Alors le proconſul ordonna qu'on le meneroit au prefet du prétoire le quinziéme de Juillet. Le prefet le fit mettre dans ſa priſon avec des chaînes plus peſantes; & neuf jours après il ordonna qu'on l'embarqueroit pour le mener aux empereurs. L'évêque Felix entra dans le vaiſſeau avec de groſſes chaînes, & demeura au fond de cale pendant quatre jours ayant les pieds dans l'eau. Il arriva au port ſans avoir ni beu ni mangé, dans la ville d'Agrigente en Sicile: où les freres le receurent & ceux qui l'accompagnoient, avec un grand honneur. Déà ils allerent à la ville de Catane, où ils furent receus de même. Enſuite ils arriverent à Meſſine, puis à Tauromine, où ils furent receus de la même maniere. Ils paſſerent le détroit & arriverent à une ville de Lucanie, puis à Venuſe en Apulie. Alors le prefet fit ôter les chaînes à Felix, & lui dit: Felix que ne donnés vous les écritures; eſt-ce que vous ne les avés pas? Il répondit: Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Le prefet dit: Faites mourir Felix par le glaive. L'évêque Felix dit a haute voix: Je vous rends graces, Seigneur, d'avoir bien voulu me délivrer. Le trentiéme jour d'Aouſt on le mena au lieu où il devoit ſoufrir. La lune devint rouge comme du ſang ce même jour: c'eſt à dire qu'il y eut une éclipſe. L'évêque Felix éleva les yeux au ciel, & dit tout haut. Je vous rends graces, mon Dieu: j'ai vécu cinquante ſix ans en ce monde. J'ai gardé la virginité: j'ai conſervé l'évangile: j'ai prêché la foi & la verité. Seigneur J. C. Dieu

Dieu du ciel & de la terre, je baiſſe la teſte pour vous être immolé, à vous qui vivés éternellement.

XLI. Martyrs d'Abitine. *Acta ſinc. p.* 409. *Ann.* 304.

Dans une autre ville de l'Afrique proconſulaire nommée Abitine, les Chrétiens s'aſſemblerent en la maiſon d'un nommé Octave Felix le douziéme de Fevrier, ſous le neuviéme conſulat de Dioclétien, & le huitiéme de Maximien; c'eſt à dire l'an 304. Pendant qu'ils y celebroient les divins myſteres, ſuivant la coûtume: les magiſtrats de la colonie vinrent accompagnés des ſoldats ſtationaires. Ils arrêterent Saturnin prêtre & ſes quatre enfans. Savoir Saturnin le jeune & Felix lecteurs, Marie religieuſe & Hilarien enfant. Ils arreſterent auſſi Dativus ſenateur, Felix, Emeritus, Ampelius, Rogatien, Quintus, Maximien, Thelica, & pluſieurs autres. Ils étoient en tout quarante-neuf, trente-deux hommes & dix-ſept femmes: qui marchoient gayement à la place où on les menoit, ayant Dativus à leur teſte. Le prêtre Saturnin étoit entouré de ſes enfans. Dans cette même place l'évêque Fondanus avoit livré les écritures divines; & comme le magiſtrat les eut miſes dans le feu, quoique le temps fût ſerein, il vint tout d'un coup une grande pluye, avec une grêle, qui gâta tout le païs. Dativus, Saturnin & les autres, ayant confeſſé J. C. on les chargea de chaînes, & on les conduiſit à Carthage. Pendant le voyage ils témoignoient leur joye, par le chant des hymnes & des cantiques.

Ils furent livrés aux officiers du proconſul Anulin, qui les lui préſenterent, & lui dirent que c'étoient des Chrétiens, que les magiſtrats d'Abitine renvoyoient devant lui: pour s'être aſſemblés & avoir celebré les myſteres contre l'édit des empereurs & des céſars. D'abord le proconſul interrogea Dativus, de quelle condition

tion il étoit, & s'il avoit aſſiſté à l'aſſemblée. Il répondit: Qu'il étoit Chrétien, & qu'il s'étoit trouvé à l'aſſemblée: le proconſul lui demanda qui avoit préſidé à l'aſſemblée; & auſſi-toſt il commanda aux officiers de le mettre ſur le chevalet; de l'étendre & de préparer les ongles de fer. Les bourreaux lui avoient déja mis les côtés à nud, & tenoient leurs inſtrumens tout preſts, quand Thelica ſe jetta au milieu d'eux, & s'écria: Nous ſommes Chrétiens, nous avons fait l'aſſemblée. Le proconſul en furie lui fit donner de grands coups, le fit étendre ſur le chevalet & déchirer avec des ongles de fer. Cependant Thelica diſoit: Je rends graces à Dieu. J. C. Fils de Dieu délivrés vos ſerviteurs en vôtre nom. Comme il répetoit cette priere, le proconſul lui dit: Qui eſt avec vous l'auteur de vôtre aſſemblée? Il répondit: C'eſt le prêtre Saturnin & tous les autres. Le proconſul cherchoit Saturnin, il le lui montra, non pour le trahir, puiſqu'auſſi bien il étoit préſent: mais pour montrer que la collecte avoit été celebrée toute entiere, puis qu'il y avoit un prêtre.

Cependant Thelica dans ſes douleurs prioit le Seigneur, & demandoit pardon pour ſes ennemis: il diſoit au proconſul & à ſes bourreaux: Vous faites une injuſtice, malheureux, vous agiſſés contre Dieu; Dieu tres-haut ne conſentés point à leurs pechés. Vous pechés, miſerables, de mettre en pieces des innocens: nous ne ſommes point homicides, nous n'avons fait tort à perſone. Mon Dieu ayés pitié d'eux. Je vous rends graces: donnés-moi la force de ſouffrir pour vôtre nom: délivrés vos ſerviteurs des peines de ce monde: je vous rends graces, & ne puis aſſés vous rendre graces. Pendant qu'on redoubloit les coups des dents de fer, & que le ſang couloit en abondance de ſes côtés, le pro-

conſul lui diſoit. Commences-tu à ſentir ce qu'il faut que tu ſouffres? Il répondit: C'eſt pour ma gloire: je commence à voir le royaume éternel, le royaume incorruptible. Seigneur J. C. nous ſommes chrétiens, vous êtes nôtre eſperance: Dieu tres-ſaint, Dieu tres-haut, Dieu tout-puiſſant, nous vous rendons nos actions de graces. Pendant qu'il prioit ainſi, le proconſul lui dit: Tu devois obéir aux ordres des empereurs & des ceſars. Thelica répondit: Je ne me ſoucie que de la loi de Dieu, que j'ay apriſe. Je la garde, je meurs pour elle, il n'y en a point d'autre. Anulin ordonna qu'on le mît en priſon.

Cependant Dativus étendu ſur le chevalet répetoit ſouvent qu'il étoit Chrétien, & qu'il avoit aſſiſté à la collecte. Fortunatien avocat frere de la martyre Victoire, & alors éloigné de la réligion Chrétiene, dit au proconſul: C'eſt lui, Seigneur, qui pendant que nous étudions ici a ſéduit nôtre ſœur Victoire, & l'a menée de cette ville de Carthage avec Reſtituta & Secunda en la colonie d'Abitine. Il n'eſt jamais entré dans nôtre maiſon, que pour attirer ces jeunes filles par ſes perſuaſions. Victoire ne ſouffrit pas qu'on accuſaſt fauſſement Dativus. Perſone, dit-elle, ne m'a perſuadée de ſortir, & je ne ſuis point venuë à Abitine avec lui, je puis le prouver par des citoyens. J'ay tout fait de mon propre mouvement & par ma volonté: j'ay aſſiſté à l'aſſemblée & celebré le myſtere du Seigneur avec les freres, parce que je ſuis Chrétiene. Alors ſon frere ſe mit à dire beaucoup d'injures à Dativus. Dativus au contraire deſſus le chevalet répondoit à tout & ſe juſtifioit. Anulin commanda qu'on lui enfonçaſt les dents de fer, & les bourreaux lui déchirerent les côtés, entorte que l'on voyoit le dedans de la poitrine. Dativus diſoit: Seigneur J. C. que je ne ſois pas confondu. Le pro-

proconſul fit ceſſer les tourmens, puis il lui demanda s'il avoit aſſiſté à la collecte: c'eſt à dire à l'aſſemblée. Il répondit, qu'il étoit arrivé comme on la tenoit, qu'il avoit aſſiſté au myſtere du Seigneur, & qu'un ſeul d'entr'eux étoit la cauſe de ce qu'on avoit celebré la collecte. Sa réponſe irrita le proconſul, qui le fit encore déchirer avec les dents de fer. Dativus répeta ſa priere. Je vous prie J. C. que je ne ſois pas confondu. Et il ajoûta, qu'ay-je fait? Saturnin eſt nôtre prêtre.

XLII. Confeſſion du prêtre Saturnin. n. 9.

Le proconſul dit à Saturnin: Eſt ce toi qui les as aſſemblés contre l'ordre des empereurs & des ceſars? Saturnin répondit? Nous n'avons point craint de celebrer le myſtere du Seigneur. Pourquoi? dit le proconſul. Il répondit: Parce qu'on ne peut pas y manquer. Auſſi-toſt qu'il eut fait cette réponſe, le proconſul le fit attacher auprès de Dativus, qui prioit cependant, & diſoit: Seigneur JESUS-CHRIST ſecourés-moi, je vous prie: ayés pitié de moy, conſervés mon ame, gardés mon eſprit. Je vous prie, Seigneur, que je ne ſois pas confondu, donnés-moi la patience. Le proconſul lui diſoit: Tû devois bien plûtoſt travailler dans cette ville, à tirer les autres de l'erreur, que de déſobéir aux ordres des empereurs & des ceſars. Dativus crioit encore plus haut: Je ſuis Chrétien. Le proconſul dit: C'eſt aſſés, & le fit mettre en priſon.

Le prêtre Saturnin étoit ſur le chevalet, déja teint du ſang que les autres martyrs y avoient laiſſé: on lui demanda s'il étoit l'auteur de l'aſſemblée? il dit: Oüi: j'ay été préſent à la collecte. Alors le lecteur Emeritus ſe preſenta pour le combat, & dit: C'eſt moi qui en ſuis l'auteur, puiſque la collecte s'eſt faite dans ma maiſon: aparemment il logeoit avec Octave Felix. Le proconſul continuoit d'interroger le prêtre,

& lui diſoit: Saturnin, pourquoi faiſois tu contre les ordonnance? Saturnin lui répondit: On ne peut obmettre la célébration du ſaint myſtere: la loi l'ordone. Le proconſul dit: Tu ne devois pas pourtant mépriſer les défenſes des empereurs: puis il commanda aux bourreaux de le tourmenter. Ils ſe jetterent ſur le corps de ce vieillard, & le déchirerent de telle ſorte, qu'au milieu du ſang on voyoit les os à découvert. Cependant Saturnin diſoit: J. C. exaucés-moi je vous prie: je vous rends graces mon Dieu. Commandés qu'on me coupe la teſte. J. C. ayés pitié de moi je vous prie; Fils de Dieu ſecourés-moi. Le proconſul lui dit: Pourquoi contreviens-tu aux ordonnances? Saturnin dit: La loi l'ordonne; la loi l'enſeigne. Alors Anulin dit: C'en eſt aſſés: & le fit mettre en priſon, le deſtinant au ſuplice qu'il ſouhaitoit.

Quand Emeritus fut attaché, le proconſul lui dit: L'on a donc celebré la collecte dans ta maiſon, contre les ordres des empereurs? Oüi, dit Emeritus, nous avons celebré les myſteres du Seigneur dans ma maiſon. Pourquoi, dit le proconſul, leur permettois-tu d'y entrer? Parce, dit-il, qu'ils ſont mes freres, & que je ne pouvois pas les en empêcher. Le proconſul dit: Tu devois les empêcher. Je n'ai pû, lui répondit-il, car nous ne pouvons pas nous paſſer du S. myſtere. Le proconſul commanda qu'on l'étendît ſur le chevalet, & qu'on le tourmentaſt. Pendant qu'un bourreau tout frais le frapoit violemment, il diſoit: J. C. ſecourés moy je vous prie: Vous faites contre le commandement de Dieu, malheureux que vous êtes. Le proconſul dit: Tu ne devois pas les recevoir. Il luy répondit: Je ne pouvois me diſpenſer de recevoir mes freres. Il valoit mieux, dit le Proconſul, obeïr

aux

aux ordres des empereurs & des ceſars. Emeritus dit: Dieu eſt plus grand que les empereurs. Je vous prie J. C. A vous la loüange. Seigneur J. C. donnés-moi la patience. Pendant qu'il prioit ainſi, le proconſul dit: As-tu quelques écritures en ta maiſon? Il répondit. J'en ay: mais c'eſt dans mon cœur. Le proconſul ajoûta: En as-tu dans ta maiſon, ou non? Emeritus dit. Je les ay dans mon cœur. Je vous prie J. C. A vous la loüange. J. C. délivrés-moy: Je ſoufre en vôtre nom, je ſoufre peu de temps, je ſoufre volontiers. J. C. que je ne ſois pas confondu. C'en eſt aſſés, dit le proconſul: enſuite il mit ſon interrogatoire au greffe avec les autres, & dit: Vous ſerés tous châtiés, comme vos réponſes le méritent.

Felix ſe preſenta pour le combat. Le proconſul fatigué, leur dit à tous d'une voix plus foible: J'eſpere que vous prendrés le parti de conſerver vôtre vie, en obéïſſant aux ordonnances. Ils répondirent tous d'une voix. Nous ſommes Chrétiens, nous ne pouvons faire autre choſe, que de garder la loi ſainte du Seigneur, juſques à répandre nôtre ſang. Le proconſul dit à Felix: Je ne te demande pas ſi tu es Chrétien: mais ſi tu as aſſiſté à la collecte, ou ſi tu as quelques écritures. Felix dit: Les Chrétiens ne peuvent ſe paſſer du myſtere du Seigneur, ni le myſtere ſe celebrer ſans les Chrétiens. Nous avons celebré la collecte avec grande religion: nous nous aſſemblons toûjours, pour lire les écritures divines. Le proconſul le fit fraper à coups de bâton, juſques à ce qu'il rendit l'ame. Un autre Felix fit la même confeſſion & fut traité de même; on lui donna tant de coups de bâton, qu'il mourut dans la priſon. Après eux, ſoufrit Ampelius gardien fidele de la loy & des écritures divines. Le proconſul lui demanda s'il avoit aſſiſté n. 13.

à la collecte. Il répondit gayement & d'une voix ferme: J'ay aſſiſte à la collecte avec mes freres: j'ay celebré le myſtere du Seigneur, je porte avec moy les écritures divines: mais c'eſt dans mon cœur, qu'elles ſont écrites. Je vous rends graces J. C. exaucés moi J. C. Après qu'il eut ainſi parlé, on le frapa ſur le cou, & on le mit en priſon avec les autres. Rogatien confeſſa le nom du Seigneur, & fut joint à eux, ſans qu'on le fiſt ſoufrir. Quintus étant apliqué à la queſtion confeſſa hautement le nom du Seigneur: on le frapa à coups de bâton & on le mit dans la priſon, pour être reſervé au martyre. Maximien qui le ſuivoit fit la même confeſſion & ſoûtint le même combat. Après lui le jeune Felix dit tout haut, que le myſtere du Seigneur étoit l'eſperance & le ſalut des Chrétiens. Pendant qu'on le frapoit à coups de bâton: il dit: J'ay celebré le myſtere de tout mon cœur: j'ay aſſiſté à la collecte avec mes freres, parce que je ſuis Chrétien. Il merita par cette confeſſion d'être joint à eux.

XLIII. Confeſſion de Saturnin le jeune, &c.

Enſuite on apella le jeune Saturnin, fils de Saturnin le prêtre. Le proconſul lui demanda: Et toy Saturnin y as tu aſſiſté? Il répondit: Je ſuis Chrétien. Le proconſul, dit: Je ne te demande pas cela: mais ſi tu as aſſiſté aux myſteres. Saturnin répondit: J'y ay aſſiſté, parce que JESUS CHRIST eſt nôtre Sauveur. A ce mot de Sauveur le proconſul en colere le fit étendre ſur le chevalet, où avoit été ſon pere, & lui dit: Que dis-tu Saturnin, regarde où tu es: as-tu quelques écritures? Il répondit: je ſuis Chrétien: Le proconſul lui dit: Je demande ſi tu as été à l'aſſemblée, & ſi tu as des écritures? Il répondit: Je ſuis Chrétien: après J. C. nous n'avons point de nom à reverer. Le proconſul dit; Puis que tu demeures dans ton obſtination, il faut auſſi te tourmenter,

ter; dis ſi tu as quelques écritures, & il dit aux officiers: Tourmentes-le. Les licteurs commencerent à lui dechirer les côtés, avec des dents de fer encore teintes du ſang de ſon pere Il crioit à haute voix: J'ay les écritures divines; mais c'eſt dans mon cœur. Je vous prie J. C. donnés moy la patience, j'eſpere la vie. Le proconſul dit: Pourquoi faiſois-tu contre l'ordonnance? Il répondit; parce que je ſuis Chrétien. Après cette réponſe le proconſul dit: C'eſt aſſés. On ceſſa de le tourmenter, & on le mit en priſon avec ſon pere. La nuit s'aprochoit, le proconſul & *n.* 15. les bourreaux étoient fatigués: ne pouvant plus attaquer chacun des confeſſeurs en particulier, il leur dit à tous: Voyés-vous ce qu'ont ſouffert ceux qui ont perſéveré dans leur confeſſion, & ce que ſouffriront ceux qui perſévéreront encore? Que ceux d'entre vous qui voudront qu'on ait de l'indulgence pour eux le déclarent donc, afin qu'on leur ſauve la vie. Les confeſſeurs crierent tous: Nous ſommes Chrétiens. Le proconſul les fit mettre en priſon, les deſtinant au martyre.

Les femmes & les vierges ne furent pas pri- *n.* 16. vées de la gloire du combat. Victoire étoit diſtinguée par ſa naiſſance & par ſa beauté, & plus encore par ſa vertu. Dès l'enfance elle avoit donné des marques d'un amour ſingulier pour la pureté; & ſes parens la voulant marier malgré elle, elle ſe jetta par une feneſtre & ſe ſauva à l'égliſe, où elle conſacra ſa virginité à Dieu. Le proconſul lui demanda ce qu'elle profeſſoit; elle répondit à haute voix: Je ſuis Chrétienne. L'avocat Fortunatien ſon frere vouloit montrer par de vains raiſonnemens qu'elle avoit perdu l'eſprit; mais elle répondit: Je ſuis en mon bon ſens, je n'ay jamais changé. Le proconſul lui dit: Voulés-vous aller avec Fortunatien vôtre frere? Elle répondit: Non, parce que je ſuis Chrétiene; &

ceux-là ſont mes freres, qui gardent les commandemens de Dieu. Enſuite le proconſul quittant ſon autorité de juge tâcha de la perſuader. Songés à vous, diſoit-il, vous voyés que vôtre frere cherche les moyens de vous ſauver. Victoire répondit: Je ſuis en mon bon ſens, je n'ay point changé; J'ay été à l'aſſemblée, & j'ay celebré le myſtere du Seigneur avec mes freres, parce que je ſuis Chrétiene. Sa réponſe irrita le proconſul, il l'envoya en priſon avec les autres, & les
n. 17. deſtina tous au martyre. Il ne reſtoit plus qu'Hilarien un des fils du prêtre Saturnin, encore en bas-âge. Le proconſul lui dit: As-tu ſuivi ton pere & tes freres? Il répondit avec ſa voix d'enfant: Je ſuis Chrétien; j'ay été à l'aſſemblée de mon propre mouvement avec mon pere & mes freres. Le proconſul dit: Je te couperai les cheveux, le nés & les oreilles, & je te laiſſerai en cet état. Le jeune Hilarien répondit à haute voix: Faites tout ce que vous voudrés, je ſuis Chrétien. Le proconſul ordonna qu'on le mît auſſi en priſon: Hilarien dit avec joie: Je rends graces a Dieu. Ces martyrs demeurèrent long-temps en priſon: & la plûpart y moururent de faim, les uns après les autres.

XLIV. Conduite de Menſurius évêque de Carthage. *Aug. brev. Collat. die. 3. c. 13.*

L'évêque de Carthage étoit alors Menſurius, qui avoit ſuccedé à Lucien, ſucceſſeur de S. Cyprien. Craignant que les perſécuteurs ne trouvaſſent les livres ſacrés, il les emporta & les ſerra: laiſſant dans la baſilique neuve tout ce qu'il avoit d'écrits réprouvés des hérétiques. Les perſécuteurs les trouverent, les emporterent & ne lui demanderent rien davantage. Quelques décurions de Carthage donnerent avis au proconſul, qu'on avoit trompé ceux qui avoient eu charge d'emporter & de brûler les écritures des Chrétiens: qu'ils n'avoient laiſſé que des écrits qui ne les regardoient point; & que leurs

vraies

vraies écritures étoient dans la maiſon de l'évêque, d'où il faloit les tirer, pour les brûler; mais le proconſul ne le voulut pas. Menſurius écrivit tout cela à Second évêque de Tigiſi, & alors primat de Numidie; & dans la même lettre il blâmoit ceux, qui ſans eſtre pris s'offroient aux perſecuteurs; & diſoient d'eux-mêmes ſans qu'on leur demandât, qu'ils avoient des écritures, mais qu'ils ne les donneroient pas. Cette conduite déplaiſoit à Menſurius, & il défendoit que ces temeraires fuſſent honorés comme martyrs. Il ſe plaignoit auſſi dans cette lettre de quelques-uns, qui étant chargés de crimes & de dettes envers le fiſc, ſe faiſoient prendre à l'occaſion de la perſécution: pour ſe délivrer de leur miſere par une mort honorable; ou pour expier leurs crimes, à ce qu'ils croyoient, ou pour gagner de l'argent & faire bonne chere dans la priſon, en abuſant de la charité des Chrétiens. Second de Tigiſi répondit à Menſurius, & lui raconta ce que les perſecuteurs avoient fait en Numidie: comme pluſieurs avoient été pris, pour ne vouloir pas livrer les ſaintes écritures; combien ils avoient ſouffert, & comment après pluſieurs grands tourmens on les avoit fait mourir. Il diſoit qu'on les devoit honorer comme martyrs, & les loüoit par l'exemple de cette femme de Jericho, qui ne voulut pas livrer les eſpions de Joſué à ceux qui les pourſuivoient. *Joſ.* 11.

Cependant un des diacres de l'égliſe de Carthage, nommé Felix, fut accuſé d'avoir compoſé un libelle diffamatoire contre l'empereur. La crainte le fit cacher chés l'évêque Menſurius: on le lui redemanda, il nia de l'avoir, l'empereur en fut averti: il vint un ordre, portant que ſi Menſurius ne rendoit pas le diacre Felix, on l'envoyât lui-même à la cour. Ayant receu cet ordre; il ſe trouva fort embaraſſé: car l'égliſe de *Optat. cont. Parm. lib.* 1.

Carthage avoit quantité de vaſes d'or & d'argent, qu'il ne pouvoit ni enfoüir en terre, ni emporter avec lui. Il les confia aux vieillards, qu'il eſtima les plus fidelles: & en fit un memoire qu'il donna à une vieille femme; à condition que s'il ne revenoit pas, après que la paix ſeroit renduë aux Chrétiens, elle les rendit à celui qu'elle trouveroit aſſis dans la chaire épiſcopale. Menſurius étant arrivé à la cour, plaida ſi bien ſa cauſe, qu'il fut renvoyé à Carthtge: mais il mourut avant que d'y arriver.

XLV. Arnobe écrit pour la religion. *Hier. add. ad Chr. Euſeb.*

En ce même temps Arnobe rheteur fameux en Afrique écrivit pour la défenſe de la religion Chrétiene. Comme il enſeignoit la rhetorique dans la ville de Sicca, étant encore payen, il fut preſſé par des ſonges d'embraſſer la foy: mais parce qu'il l'avoit toûjours combattuë, les évêques ne pouvoient croire, qu'il voulût ſérieuſement eſtre Chrétien. Pour leur donner un gage de ſa converſion, il écrivit un ouvrage où il combat fortement l'idolatrie, & refute les calomnies que l'on avançoit contre les Chrétiens. Mais il lui eſt échapé dans cet ouvrage quelques erreurs, parce qu'il n'étoit pas aſſés inſtruit de la religion Chrétiene, n'étant pas encore baptiſé. Il ſe plaint que l'on avoit abattu les égliſes & brûlé les livres ſacrés: diſant que l'on devoit plûtôt brûler les livres des poëtes payens & démolir les theatres. Il compte mille cinquante ans ou environ, depuis la fondation de Rome, juſqu'au temps où il écrivoit: & environ trois cens ans, depuis qu'il y avoit des Chrétiens.

Arnob. lib. 4. in fi. Id. lib. 2. Jub fin. Lib. 1.

XLVI. Martyrs d'Eſpagne, S. Vincent, ſainte Eulalie. &c. *Acta ſinc. p. 387. Prudent.*

En Eſpagne le gouverneur Dacien exerçoit la perſécution. On prit à Saragoce l'évêque Valere & Vincent le premier de ſes diacres, né à Hueſca d'une famille illuſtre, car ſon ayeul paternel Agreſſus avoit été conſul. Il étoit jeune & bien fait, il avoit tres-bien étudié; & l'évêque

que, après l'avoir inſtruit de la ſcience divine, lui avoit donné la charge d'inſtruire les autres à ſa place : parce qu'il ne parloit pas facilement. Dacien les fit amener chargés de chaînes à Valence, où il étoit. Comme il les eut exhortés à ſacrifier, Vincent voyant que Valere gardoit le ſilence, & ſachant ſa difficulté de parler, lui dit: Mon pere, ſi vous l'ordonnés, je répondray. Mon cher fils, dit Valere, comme je t'ay confié la parole de Dieu, je te charge auſſi de répondre pour la foy, que nous ſoûtenons icy. Alors Vincent déclara qu'ils étoient Chrétiens, & preſts à tout ſoufrir pour le vray Dieu. Dacien envoya l'évêque en exil, & fit mettre Vincent à la queſtion. On l'attacha au chevalet, & on l'étendit. Il diſoit: Voilà ce que j'ay toûjours deſiré: voilà le but de mes vœux. Dacien s'en prit à ſes bourreaux, & les fit battre de verges & de bâtons, croyant que c'étoit par leur faute qu'il ne ſentoit pas les tourments. Enſuite il le fit étendre ſur un gril en forme de lit de fer, rouge & poſé ſur le feu: où on le brûloit encore pardeſſus, en lui appliquant des lames brûlantes, & on jettoit du ſel ſur le feu, qui en petillant entroit par les playes juſqu'au dedans du corps. Le martyr demeuroit immobile & prioit, les yeux levés vers le ciel. Dacien le fit ôter de là, & le fit mettre dans un cachot noir, ſemé de pots caſſés, pour renouveller ſes playes: il y fut enfermé & laiſſé ſeul, ayant les pieds étendus dans les entraves. Il s'y endormit, & à ſon réveil il trouva le cachot éclairé d'une lumiere celeſte, les entraves rompuës; les teſts changés en fleurs: il vit une troupe d'anges qui le venoient conſoler & commença à chanter avec eux les loüanges de Dieu. Les gardes entendant ces voix ſi douces, regarderent par les fentes de la porte, & virent le

periſteph. hymn. 5. Aug. ſerm. 275. 276. &c.

martyr qui ſe promenoit en chantant. A ce miracle ils ſe convertirent, & le martyr les confirma par ſes diſcours.

Dacien l'ayant apris, & voulant lui oſter la gloire de mourir dans les tourmens, le fit mettre ſur un lit mollet, pour le laiſſer repoſer, & enſuite le tourmenter de nouveau. Les fidelles de la ville y accoururent: ils baiſoient ſes playes, & les eſſuyoient avec des linges, pour garder ſon ſang chés eux; comme la benediction de leurs familles. Le martyr mourut auſſi-tôt qu'il fut ſur ce lit. Dacien fit jetter le corps dans un champ, pour eſtre mangé des beſtes. Mais un corbeau le garda contre les autres oyſeaux, & chaſſa même un loup qui vouloit en aprocher. Dacien le fit jetter en haute mer couſu dans un ſac & attaché à une meule: mais le martyr aparut à un ſaint homme; lui declara qu'il étoit arrivé à terre, & lui marqua l'endroit. Comme celui-ci héſitoit, doutant de la vérité de ſa viſion, une ſainte veuve fut auſſi avertie en ſonge du lieu, où le corps étoit caché dans le ſable: elle le dit à pluſieurs Chrétiens, & les ayant menés avec elle, ils trouverent le ſaint corps & le porterent à une petite égliſe où ils l'enterrerent.

Martyr. 3. Nov. Prud. hym. 4. Mart. 16. Avril. Acta ſinc. p. 516.

Dans la même ville de Sarragoce où S. Vincent étoit diacre, on compte un grand nombre de martyrs ſous le même Dacien: entre autres dix-huit dont les reliques furent conſervées dans le même ſepulcre, ſavoir: Optat, Lupercus, Succeſſus, Martial, Urbain, Julia, Quintilien, Publius, Fronton, Felix, Cecilien, Evotius, Primitius, Apodemius & quatre Saturnins. La vierge Encratide ou Engratia fut tellement tourmentée, qu'elle eut tout le corps déchiré, une mamelle coupée, & une partie du foye arrachée. En cet état elle fut miſe en priſon, vivant en-

encore, & ne mourut que de la corruption de ſes playes. A Geronde ou Girone on marque Felix, qui mourut dans les tourmens. A Barcelone Cucuphas martyr illuſtre & Eulalia. A Cordouë Aeiſclus & Zoïle. Oſius, qui en étoit évêque, confeſſa la foy dans cette perſecution, & vécut plus de ſoixante ans après. *Prud. ibid. Martyr. 1. Aug. 25. Jul.* *Athan. ad Solit.*

A Merida, capitale de Luſitanie, Eulalie vierge de famille noble ſoufrit le martyre âgée ſeulement de douze ans. Dès l'enfance elle avoit témoigné ſon amour pour la virginité: en mépriſant les ornemens & montrant une gravité au deſſus de ſon âge. Elle montroit auſſi une telle ardeur pour le martyre, que ſes parens la tenoient cachée loin de la ville, dans une maiſon de campagne. Mais elle s'échapa de nuit toute ſeule, vint à la ville, à pied, à travers champ, & ſe preſenta le matin au tribunal, en criant: Vous cherchés les Chrétiens, me voici: je mépriſe les idoles, parce qu'elles ne ſont rien, & Maximien, parce qu'il les adore. Le gouverneur après avoir en vain eſſayé de l'adoucir, la menaça des tourments. Eulalie lui cracha contre les yeux; renverſa les idoles, & foula aux pieds la farine qu'on leur offroit. Auſſi-tôt deux bourreaux lui déchirerent les côtés juſqu'aux os. Elle contoit les coups, & diſoit que c'étoit une écriture qui gravoit en elle la victoire de J. C. Elle ne jettoit ni larmes ni gemiſſemens, & paroiſſoit inſenſible. On lui apliqua les flambeaux ardens, le feu prit à ſes cheveux épars, dont elle ſe couvroit le ſein par modeſtie, & la flamme eſtant montée à ſa teſte, elle ouvrit la bouche pour la recevoir, & en fut étoufée. On vit pancher ſa teſte mourante, & en même temps une colombe blanche comme neige parut ſortir de ſa bouche & s'élever au ciel, repreſentant ſon ame pu- *Prudent. hymn. 3.*

re: les bourreaux mêmes virent ce prodige. C'étoit au mois de Decembre: auſſi-tôt il tomba quantité de neige ſur la place, qui couvrit le corps de la martyre, & parut l'enſevelir. La vierge Leocadie étoit en priſon à Tolede: ayant apris les tourments de ſainte Eulalie & des autres martyrs: elle ſe mit à genoux, & rendit l'eſprit en priant Dieu.

Martyr. 9. Decemb.

Prud. hymn. 4. Martyrol. 6. Aug.

A Complut Juſte & Paſteur deux jeunes enfans, qui étoient aux écoles, mais déja bien préparés au martyre: voyant tous les Chrétiens étonnés de l'arrivée du gouverneur Dacien, qui venoit les perſecuter: jetterent leurs livres, & s'offrirent tous deux gayement au martyre. Dacien les fit tourmenter cruellement, & leur fit couper la teſte. La jeuneſſe pouvoit excuſer ces excès de ferveur: mais en general il étoit défendu de ſe préſenter au martyre. Voilà les plus illuſtres martyrs d'Eſpagne ſous cette perſecution.

Ap. Gruter. p. 280.

On croyoit y avoir éteint le chriſtianiſme, comme il paroît par ces inſcriptions que l'on dit y avoir trouvées: Diocletien Jovius, Maximien Herculius Ceſars Auguſtes, après avoir étendu l'empire Romain en Orient & en Occident, & avoir aboli le nom des Chrétiens, qui renverſoient l'état. Et cette autre: Diocletien, Ceſar Auguſte, après avoir adopté Galerius en Orient, avoir aboli par tout la ſuperſtition de CHRIST, & étendu le culte des dieux.

XLVII. S. Euplius.

Acta ſinc. p. 438. An. 304.

En Sicile la même année 304. ſous le neuviéme conſulat de Diocletien, & le huitiéme de Maximien, le douziéme d'Aouſt, dans la ville de Catane, Euplius diacre étant amené près du cabinet du gouverneur & hors du rideau, s'écria: Je ſuis Chrétien, & je deſire mourir pour le nom de J. C. Le gouverneur, qui étoit le conſulaire Calviſien l'ayant oüi, dit: Qu'on faſſe entrer celui qui a crié. Euplius entra dans le cabinet

net du juge portant les évangiles. Un des amis de Calviſien, nommé Maxime, dit: Il ne doit pas tenir de tels écrits, contre les ordres des empereurs. Calviſien dit à Euplius: D'où viennent ces écrits, ſont-ils ſortis de ta maiſon? Euplius répondit: Je n'ai point de maiſon, mon ſeigneur J. C le ſait. Calviſien dit: Les as-tu aportez ici? Euplius dit: Je les ai aportez ici moy-même comme vous voyez, on m'en a trouvé ſaiſi. Calviſien dit: lis-les. Euplius les ouvrit & leut: Bien-heureux ceux qui ſoufrent perſecution pour la juſtice, puiſque le royaume des cieux eſt à eux. Et en un autre endroit: Que celui qui veut venir après moi porte ſa croix, & qu'il me ſuive. Pendant qu'il liſoit, Calviſien dit: Que veut dire cela? Euplius dit: C'eſt la loi de mon Seigneur, qui m'a été confiée. Calviſien dit: Par qui? Euplius répondit: par J. C. fils du Dieu vivant. Calviſien prononça cet interlocutoire: Puiſque ſa confeſſion eſt évidente, qu'il ſoit interrogé à la queſtion, qu'on le livre aux bourreaux. Après qu'on l'eut livré, l'on commença le ſecond interrogatoire à la queſtion.

Matth. v. 10.

Matth. xvi. 22.

Le même jour Calviſien dit à Euplius, comme on l'eut préſenté à la queſtion: Que dis-tu maintenant de ce que tu nous as avoüé aujourd'hui? Euplius fit ſur ſon front le ſigne de la croix de la main qu'il avoit libre, & dit: Je confeſſe encore ce que j'ai déja dit; que je ſuis Chrétien, & que je lis les divines écritures. Calviſien dit: Pourquoi as-tu gardé ces écritures, que les empereurs ont défenduës, au lieu de les livrer? Euplius répondit: C'eſt que je ſuis Chrétien, & qu'il ne m'étoit pas permis de les livrer; il vaut mieux mourir. La vie éternelle y eſt: celui qui les livre perd la vie éternelle, pour ne la pas perdre je donne ma vie. Calviſien pronon-

nonça cet interlocutoire: Qu'on donne la queſtion à Euplius, qui a leu les écritures au peuple, au lieu de les livrer ſuivant l'édit des princes. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit: Je vous rends graces, J. C. vous pour qui je ſoufre ces tourments, conſervez-moi. Calviſien dit: Quitte cette folie, Euplius: adore nos dieux, & on te délivrera. Euplius dit: J'adore J. C. je déteſte les démons, faites ce qu'il vous plaira, je ſuis Chrétien; il y a long-temps que je deſire ceci, faites ce qu'il vous plaira: ajoûtez d'autres tourments, je ſuis Chrétien. Après que les bourreaux l'eurent tourmenté long-temps, Calviſien les fit ceſſer, & dit: Miſerable, adore les dieux, adore Mars, Apollon & Eſculape. Euplius dit: J'adore le Pere, le Fils & le S. Eſprit; j'adore la ſainte Trinité, hors laquelle il n'y a point de Dieu: periſſent les dieux, qui n'ont pas fait le ciel, la terre & ce qu'ils contiennent! je ſuis Chrétien. Calviſien dit: Sacrifie, ſi tu veux eſtre délivré. Euplius dit: Je me ſacrifie maintenant à J. C. mon Dieu, je ne puis faire davantage; vos efforts ſont vains: je ſuis Chrétien. Calviſien commanda qu'on recommençât à le tourmenter plus rudement. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit: Je vous rends graces, J. C. ſecourez-moi, J. C. c'eſt pour vous, J. C. que je ſoufre ces tourmens. Il le répeta pluſieurs fois. Comme les forces lui manquoient, il diſoit encore ces paroles, ou d'autres ſemblables, des lévres ſeulement ſans voix.

Calviſien entra derriere le rideau, & dicta ſa ſentence: puis il ſortit avec une tablette, & leut: J'ordonne qu'on puniſſe par le glaive Euplius Chrétien, pour avoir mépriſé les édits des princes, & blaſphémé contre les dieux, ſans avoir voulu s'en repentir: menez-le. Alors on lui pen-

pendit au cou l'évangile dont on l'avoit trouvé saisi, & un crieur disoit: Euplius Chrétien, ennemi des dieux & des empereurs. Euplius joyeux disoit toûjours: Je rends graces à J. C. mon Dieu. Quand il fut arrivé au lieu du supplice, il pria long-temps à genoux, & rendant encore graces il presenta son cou, que le bourreau lui coupa. Les Chrétiens enleverent son corps, l'embaumerent & l'ensevelirent. Dans la même persecution à Syracuse soufrit Luce ou Lucie vierge & martyre illustre.

XLVIII. S. Genès, & autres martyrs à Rome. *Lact. mort. c.* 17. *Acta. sinc. p.* 283.

L'empereur Diocletien étoit en Italie, & y passa une grande partie de cette année 304. Il étoit venu à Rome dès l'année précedente celebrer la vingtiéme année du regne de Maximien Herculius, qui commençoit le vingtiéme de Novembre, & en même temps il triompha des Perses. On peut raporter à ces réjoüissances le martyre de S. Genès. Il étoit comédien, & joüant sur le theatre devant l'empereur & tout le peuple, il se coucha comme s'il eût été malade, & dit: Ah, mes amis, je me sens bien pesant, je voudrois être soulagé. Les autres répondirent: Comment te soulagerons-nous? Veux-tu que nous te fassions raboter, pour te rendre plus leger? Insensés, dit-il: Je veux mourir Chrétien. Pourquoi? dirent-ils: Afin qu'en ce grand jour Dieu me reçoive comme un fugitif. On fit venir un prêtre & un exorciste: c'est à dire des comediens qui en faisoient le personnage: s'étant assis près de son lit, ils lui dirent: Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoyés querir? Genès fut changé tout d'un coup par inspiration divine, & leur répondit sérieusement: Parce que je veux recevoir la grace de J. C. & renaître, pour estre délivré de mes pechés. Ils accomplirent les ceremonies du baptême; & quand on l'eut revêtu d'habits blancs, des soldats le prirent en continuant le jeu

&

& le preſenterent à l'empereur, pour eſtre interrogé comme les martyrs.

Alors il parla ainſi, du lieu élevé où il étoit: Ecoutés empereur & toute la cour, les ſages & le peuple de cette ville: Toutes les fois que j'ai ſeulement oüi nommer un Chrétien, j'en ai eu horreur, & j'ai inſulté à ceux qui perſeveroient dans la confeſſion de ce nom. J'ai deteſté mes parens même & mes alliés, à cauſe du nom Chrétien: & j'ai mépriſé cette religion juſques à m'informer exactement de ſes myſteres, pour vous en divertir. Mais quand l'eau m'a touché à nud, & quand j'ai éte interrogé, j'ai répondu que je croyois: j'ai veu une main qui venoit du ciel, & des anges lumineux au deſſus de moi: ils ónt leu dans un livre tous les pechés que j'ai commis, depuis mon enfance: les ont lavés dans la même eau, dont j'ai été arroſe en vôtre préſence; & m'ont enſuite montié le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant grand empereur, & vous peuple, qui avés ry de ces myſteres, croyés avec moi que J. C. eſt le véritable Seigneur, qu'il eſt la lumiere & la verité; & que c'eſt par lui que vous pouvés obtenir le pardon. L'empereur Dioclétien extrémement indigné de ces paroles, le fit battre cruellement à coups de bâton, & le mit entre les mains du prefet Plautien, pour le contraindre à ſacrifier. Le prefet le fit mettre ſur le chevalet, où il fut long-temps déchiré avec les ongles de fer & brûlé avec des flambeaux, mais il diſoit conſtamment: Il n'y a point d'autre roi que celui que j'ai veu: je l'adore & je le ſers; & quand on me tueroit mille fois pour ſon ſervice, je ſerai toûjours à lui, les tourmens ne m'oſteront J. C. ni de la bouche ni du cœur. J'ai grand regret de mon égarement, de l'horreur que j'ai euë de ſon ſaint nom;

nom ; & d'eſtre venu ſi tard à l'adorer. Enfin il eut la teſte tranchée le vingt-cinquiéme d'Aouſt.

Diocletien ne demeura pas à Rome juſques à la fin de l'an 303. mais choqué de la liberté du peuple, il en partit le vingtiéme de Decembre, & ſe rendit à Ravenne: où il commença ſon neuviéme conſulat, le premier de Janvier de l'an 304. En ce voyage la pluye, le froid & encore plus le chagrin, lui cauſerent une maladie foible, mais longue, qui le retint à Ravenne tout l'été. Cependant à Rome la même année 304. il y eut pluſieurs martyrs, entre autres Soteris vierge de noble race de la même famille dont vint S. Ambroiſe: elle contoit des prefets, & des conſuls entre ſes anceſtres. On lui commanda de ſacrifier, elle le refuſa: le perſecuteur lui fit donner des ſoufflets: elle ôta ſon voile & découvrit volontiers pour le martyre ſon viſage, qu'elle avoit accoûtumé de cacher avec ſoin: car elle étoit d'une rare beauté. Elle ſouffroit conſtamment la honte & la douleur des coups, qui la défiguroient: ſans tourner le viſage, ſans jetter ni larme, ni ſoupir: enfin elle mourut par le glaive qu'elle deſiroit. Dans le même temps ſouffrit auſſi à Rome Pancrace illuſtre martyr, âgé de quatorze ans. Agnès jeune vierge de douze ans, qui eut la teſte coupée, étonnant les bourreaux même par ſa fermeté. C'eſt auſſi le temps du martyre de S. Sebaſtien. Il étoit de Milan, mais la perſécution n'y avoit pas encore commencé, ou étoit déja ralentie: il vint à Rome où elle étoit violente. & il y ſoufrit le martyre. Marcellin prêtre & Pierre exorciſte eurent la teſte coupée dans une foreſt par ordre du juge, afin que perſonne ne connût le lieu de leur ſepulture. Ils nettoyerent la place de leurs propres mains; & après qu'ils furent executés, leurs corps

Lact. de mort. n. 17.

Acta ſincera. p. 405.

Ambroſ. de exhortat. Virg. c. 12. *& de virgin. lib.* 3. *c.* 6.

Martyr. 12. *Mai.*

Ambroſ. de virg. lib. 1. *Prud. hymn.* 14. *Ambroſ. in pſ.* 118. *n.* 44.

Damaſ. carm. 12.

corps demeurerent dans une caverne, d'où une ſainte femme nommée Lucille les retira: en ayant été avertie par eux-mêmes en revelation. Le bourreau qui les avoit mis à mort, raconta tout cela depuis à Damaſe, alors enfant, & enſuite pape, qui en a conſervé la mémoire. Cette foreſt nommée auparavant la foreſt noire, fut depuis nommée la foreſt blanche; & on y bâtit une ville, qui devint un ſiége épiſcopal. On marque pluſieurs autres martyrs à Rome dans cette perſécution, dont on peut voir les noms dans les martyrologes. Le pape Marcellin mourut cette même année 304. après huit ans & trois mois de pontificat, & le S. ſiége vaqua trois ans.

Lib. Pontif. Pagi. an. 304. n. 9.

On compte un grand nombre de martyrs dans le reſte de l'Italie. A Bologne Agricola fut pris avec Vital ſon eſclave: l'eſclave fut mis en croix & executé le premier, pour épouvanter le maître. On les enterra tous deux avec les Juifs, d'où S. Ambroiſe les retira dans la ſuite. A Milan Nazarius & Celſus, Nabor & Felix, Gervais & Protais: dont le même ſaint Ambroiſe découvrit les reliques. A Aquilée Cantius & Cantien freres, & Cantianille leur ſœur, qui étoient de la famille conſulaire Anicia. Ils vouloient ſe retirer de la ville & étoient montés ſur un chariot attelé de mules, dont l'une tomba tout d'un coup, comme ils n'étoient pas encore loin: on les arreſta: & ils ſoufrirent le martyre avec Protus leur gouverneur

Serm. S. Max. inter. Ambr. 4. de SS.

XLVIII. Sainte Afre.

Dans la Retie à Auguſte, aujourd'hui Ausbourg; on prit une femme nommée Afre, connuë pour avoir été abandonnée à la débauche publique. Le juge nommé Gaius l'ayant interrogée & ſachant qui elle étoit, lui dit: Sacrifie aux dieux: il t'eſt plus avantageux de vivre, que de mourir dans les tourmens. Afre répondit: J'ai aſſés commis de pe-

Acta ſinc. p. 501.

pechés avant que de connoître Dieu: mais je ne ferai jamais ce que vous me commandés. Gaius dit: Va ſacrifier au capitole. Afre répondit: Mon capitole eſt J. C. que j'ai devant les yeux: je lui confeſſe tous les jours mes pechés; & parce que je ſuis indigne de lui offrir un ſacrifice, je deſire de me ſacrifier moi-même pour ſon nom; afin que le corps par lequel j'ai peché ſoit purifié par les tourmens. Gaius dit: A ce que j'aprens tu es une femme publique: ſacrifie, puis que tu es étrangere au Dieu des Chrétiens. Afre répondit: Mon Seigneur J. C. a dit, qu'il étoit deſcendu du ciel pour les pecheurs. Ses évangiles témoignent, qu'une femme perduë lui arroſa les pieds de ſes larmes & receut le pardon; & qu'il n'a jamais mepriſé ni ces femmes, ni les publicains; à qui même il a permis de manger avec lui. Le juge dit: Sacrifie, afin que tes amans continuent à t'aimer & à t'enrichir. Afre répondit: Je ne recevrai jamais de cet argent deteſtable: j'ai jetté comme des ordures ce que j'en avois, en ſentant ma conſcience chargée. Mes freres les pauvres n'en vouloient point: mais je les ai obligés par mes prieres à le recevoir, afin qu'ils priaſſent pour mes pechés. On void ici l'ancienne diſcipline: ſuivant laquelle l'égliſe ne recevoit point, même pour les pauvres, les offrandes des pecheurs publics, ni l'argent acquis par de mauvaiſes voyes. *Conſtit. ap. lib. IV. c. 5. 6.*

Gaius dit: J. C. ne veut point de toi. C'eſt en vain que tu veux le reconnoître pour ton Dieu; une femme publique ne peut eſtre nommée Chrétienne. Afre répondit: Il eſt vrai que je ne merite pas le nom de Chrétienne: mais la miſericorde de Dieu, qui ne regarde pas le merite, m'a bien voulu admettre à ce nom. Gaius dit: Comment le ſais-tu? Afre répondit: Je connois que Dieu ne m'a pas rejettée de devant ſa face,

en

en ce qu'il me permet de venir à la glorieuſe confeſſion de ſon ſaint nom, par laquelle j'eſpere recevoir le pardon de tous mes crimes. Le juge dit: Ce ſont des contes: ſacrifie plûtoſt aux dieux qui te ſauveront. Afre répondit: Mon Sauveur eſt J. C. qui étant à la croix promit les biens du paradis au larron qui le confeſſoit. Gaius dit: Sacrifie; que je ne te faſſe foüetter en preſence de tes amans. Afre répondit: Je n'ai de la confuſion que de mes pechés. Le juge dit: Sacrifie donc. Je ſuis honteux de diſputer ſi long-temps avec toi. Sinon tu mourras. Afre répondit: C'eſt ce que je déſire, ſi je n'en ſuis pas indigne, de trouver le repos par cette confeſſion. Gaius dit: Sacrifie, autrement je te ferai tourmenter & enſuite brûler vive. Afre répondit: Que ce corps dans lequel j'ai peché, reçoive divers tourmens: pour mon ame je ne la ſoüillerai point, par les ſacrifices des demons.

Alors le juge dicta cette ſentence: Nous ordonnons qu'Afre, femme publique, qui s'eſt déclarée Chrétienne & qui n'a pas voulu participer aux ſacrifices, ſoit brûlée vive. Auſſi-toſt les executeurs l'enleverent & la menerent dans une iſle du Lec, où ils la dépoüillerent & la lierent à un poteau. Elle leva les yeux au ciel & pria avec larmes, diſant: Seigneur, Dieu tout-puiſſant, J. C. qui n'êtes pas venu appeller les juſtes, mais les pecheurs à penitence; qui avés promis par vôtre parole inviolable, qu'à quelque heure que le pecheur ſe convertiſſe, vous oublierés ſes pechés: recevés à cette heure la penitence de mes ſouffrances; & par ce feu temporel préparé à mon corps, délivrés moi du feu éternel, qui brûle l'ame & le corps. Enſuite on l'environna de ſarment & on y mit le feu. On l'entendit qui diſoit: Je vous rends graces, Seigneur J. C. de

l'hon-

l'honneur que vous me faites, de me recevoir en victime pour vôtre nom: vous qui avés été offert en la croix, victime unique pour tout le monde: juſte pour les injuſtes, exempt de peché, pour tous les pecheurs. Je vous offre mon ſacrifice: à vous mon Dieu qui regnés avec le Pere & le S. Eſprit dans les ſiecles des ſiecles. Amen. En diſant cela elle rendit l'eſprit. Cependant Digna, Eumenia & Euprepia, qui avoient été ſes eſclaves, pechereſſes comme elle, & baptiſées avec elle par le S. évêque Narciſſe, étoient ſur le bord du fleuve. Elles ſe firent paſſer dans l'Iſle, & trouverent le corps de ſainte Afre tout entier. Un garçon qui étoit avec elles repaſſa à la nage, & en porta la nouvelle à Hilaria mere de la martyre. Elle vint la nuit avec les prêtres de Dieu, enleva ſon corps, & le mit à deux milles de la ville, dans un ſepulcre qu'elle avoit baſti pour elle & pour les ſiens. Gaius l'ayant apris y envoya; avec ordre de leur perſuader de ſacrifier, s'il étoit poſſible: ſinon, de les brûler dans le ſepulcre même. Les ſoldats après avoir employé en vain les promeſſes & les menaces: les voyant fermes à refuſer de ſacrifier, empliront le ſepulcre de ſarment & d'épines ſeches, le fermerent ſur elles, y mirent le feu, & ſe retirerent. Ainſi le même jour que ſainte Afre avoit été enſevelie, ſa mere & ſes trois ſervantes ſoufrirent auſſi le martyre. Les ſepulcres des anciens étoient des baſtiments élevés, ſouvent aſſés grands pour contenir des logements.

XLIX. S. Irenée de Sirmium. *Acta. ſinc.* 430. *Ibid.* *p.* 432.

A Sirmium ville celebre dans la Pannonie le gouverneur Probus commença la perſecution par le clergé. Il prit Montan preſtre de l'égliſe de Singidum, & le fit mourir. Enſuite Irenée évêque de Sirmium fut auſſi arreſté; & comme il refuſoit conſtamment de ſacrifier aux idoles,

Pro-

Probus le fit tourmenter cruellement.. Son pere & ſa mere le voyant dans les tourments le prioient de ſe laiſſer flechir. Ses enfans encore petits le prenoient par les pieds en diſant: Mon pere, ayez pitié de vous & de nous: des femmes éplorées s'efforçoient auſſi de le toucher: tous ſes parens, ſes domeſtiques, ſes voiſins & ſes amis l'exhortoient en pleurant, à avoir pitié de ſa jeuneſſe. Le gouverneur lui dit: Que dis-tu? laiſſe toi fléchir à leurs larmes, conſerve ta jeuneſſe, & ſacrifie. Il répondit: Je me conſerve pour l'éternité, en ne ſacrifiant point. Le gouverneur le fit mettre en priſon, où il demeura long-temps, ſoufrant divers tourmens. Au ſecond interrogatoire après l'avoir encore preſſé de ſacrifier, il lui demanda s'il avoit une femme. Non, dit Irenée: & des enfans? Je n'en ai point: & des parens? Je n'en ai point. Et qui ſont donc, dit Probus, ceux qui pleuroient au premier interrogatoire? Irenée répondit: Mon Seigneur JESUS-CHRIST a dit: Qui aime ſon pere, ou ſa mere, ou ſa femme, ou ſes enfans, ou ſes freres, ou ſes parens plus que moi, n'eſt pas digne de moi. En diſant cela il levoit les yeux au ciel: comme pour dire, qu'il ne connoiſſoit plus perſonne ſur la terre. Probus dit: Sacrifie du moins à cauſe d'eux. Irenée dit: Mes enfans ont le même Dieu que moi, qui peut les ſauver. Probus dit: Je prononcerai ta ſentence. Je vous en ſerai obligé, dit Irenée. Probus prononça donc ainſi: J'ordonne qu'Irenée deſobeïſſant aux ordres des empereurs, ſoit precipité dans le fleuve. Irenée dit: Après tant de menaces j'attendois de grands tourmens, & que vous me feriés mourir par le fer. Je vous prie de le faire, afin qne vous voyés combien la foi donne aux Chrétiens de mépris pour la mort. Probus irrité commanda qu'on lui coupaſt auſſi la teſte. Irenée en re-

Matth. x. 37.

remercioit Dieu, comme d'une ſeconde victoire. Etant venu ſur le pont il ſe dépoüilla de ſes habits, & dit, les mains étendues au ciel: Seigneur J. C. qui avés bien voulu ſoufrir pour le ſalut du monde, ouvrés-moi vos cieux, puis que je ſoufre pour vôtre nom & pour le peuple de vôtre égliſe catholique de Sirmium. Daignés par vôtre miſericorde me recevoir & les confirmer dans vôtre foi. Ainſi il eut la teſte tranchée & fut jetté dans la Save le 6. d'Avril.

Enſuite le gouverneur Probus vint à Cibale autre ville de Pannonie, dont il ne reſte plus aujourd'hui de veſtige, quoi que ce fuſt alors une ville épiſcopale. Le même jour que le gouverneur y arriva, on prit Pullion premier des lecteurs, & on le lui preſenta, comme un homme qui ne ceſſoit de parler inſolemment contre les dieux & contre les princes. Probus lui demanda ſon nom: s'il étoit Chrétien: quelle charge il avoit: ce que c'étoit que les lecteurs. Pullion répondit: Ceux qui ont accoûtumé de lire au peuple la parole de Dieu. Oüi, dit Probus, ces gens qui ſéduiſent des femmes legeres, les empêchant de ſe marier, & leur perſuadant, à ce que l'on dit, une chaſteté inutile. Pullion répondit: Ceux-là ſont legers & imprudens, qui quittent leur créateur pour ſuivre vos ſuperſtitions. Mais ceux-là ſont fermes & fideles à leur roi éternel qui s'éforcent d'accomplir malgré les tourmens les preceptes qu'ils ont leus. Probus dit: Quels commandemens? de quel roi? Les ſaints commandemens de J. C. dit Pullion. Quoi, dit Probus, que diſent-ils? Pullion répondit: Ils enſeignent qu'il n'y a qu'un Dieu qui lance le tonnerre; que l'on ne peut nommer Dieu, ce qui eſt fait de bois ou de pierre; ils corrigent les pecheurs: ils fortifient les bons dans l'innocence. Ils enſeignent

L. S. Pullion.

aux vierges, à garder l'état ſublime de l'integrité: aux femmes, la continence qui convient à la production des enfans: aux maiſtres, à commander avec douceur à leurs freres: aux eſclaves, à ſervir plus par amour que par crainte: à obéïr aux rois & aux puiſſances, quand ils commandent des choſes juſtes: à rendre l'honneur aux parens, la pareille aux amis, le pardon aux ennemis, l'affection aux citoïens, l'humanité aux hoſtes, la compaſſion aux pauvres, la charité à tous. Ne faire mal à perſonne, ſouffrir patiemment les injures, n'en faire aucune, ceder ſes biens, ne point deſirer ceux d'autrui, pas même d'un regard de complaiſance. Enfin que celui-là vivra éternellement, qui pour la foi mépriſera la mort d'un moment, que vous pouvés nous donner. Si ces maximes vous déplaiſent, vous pouvés les condamner avec connoiſſance de cauſe. Probus dit: Et que ſervira tout cela à un homme mort, privé de la lumiere & de tous les biens du corps? C'eſt, dit Pullion, que la lumiere perpetuelle & les biens permanens valent mieux. Que ſert tout cela? dit Probus: Fais ce que les empereurs ordonnent, ſacrifie, ou tu mourras par le glaive. Pullion dit: Faites ce qui vous eſt ordonné: pour moi je dois ſuivre de toute ma force les traces des évêques, des prêtres & de tous les peres, qui m'ont inſtruit. Probus le condamna au feu. Auſſi-toſt les executeurs l'emmenerent à un mille de la ville, où il accomplit ſon martyre en loüant Dieu, le vingt-ſeptiéme d'Avril.

LI. S. Philippe d'Heraclée, &c. *Acta ſinc. p.* 443.

Philippe, vieillard venerable, étoit évêque d'Heraclée, métropole de Thrace. Il avoit été diacre, puis prêtre; & enfin ſon merite l'éleva à l'épiſcopat. Il avoit deux diſciples entre autres, Severe prêtre & Hermes diacre, qu'il confirmoit dans la ſainte doctrine, par de fré-

frequens entretiens. La perſécution étant ouverte, pluſieurs lui conſeilloient de ſortir de la ville: mais au contraire, il ne bougeoit de l'égliſe, exhortant les freres à la patience. Vers le ſaint jour de l'Epiphanie, comme il leur parloit, Ariſtomaque, ſtationaire de la ville, vint mettre le ſcellé à l'égliſe, par ordre du gouverneur. S. Philippe dit: Homme inſenſé, crois-tu que Dieu habite dans les murailles, plûtoſt que dans les cœurs des hommes? Le lendemain le ſtationaire ſortit, après avoir trouvé & ſcellé tous les vaſes ſacrés de l'égliſe. Les freres qui ſe trouverent preſens, étoient abattus de triſteſſe: mais S. Philippe appuyé ſur la porte de l'égliſe, qu'il ne quittoit point, les encourageoit & leur donnoit à chacun les inſtructions convenables. Enſuite, comme ils s'étoient aſſemblés, le gouverneur Baſſus trouva Philippe avec les autres à la porte de l'égliſe. Il les fit amener devant ſon tribunal, & dit: Qui de vous eſt le docteur des Chrétiens? Philippe dit: Je ſuis celui que vous cherchés. Baſſus dit: Vous avés tous oüi la loi de l'empereur, qui défend aux Chrétiens de s'aſſembler, & ordonne qu'ils ſacrifient ou qu'ils periſſent. Aportés donc en ma préſence tout ce que vous avés de vaſes d'or ou d'argent, ou de quelque métail que ce ſoit & de quelque valeur; & les écritures dont vous vous ſerves pour lire & pour enſeigner: de peur que vous ne le faſſiés après les tourmens. Philippe dit: Si vous vous plaiſés à nous tourmenter, nous ſommes prêts à le ſoufrir. Quant aux vaſes que vous demandés, nous allons vous les donner: nous mépriſons tout cela, ce n'eſt pas par les métaux prétieux, que nous honorons Dieu, mais par la crainte & l'ornement du cœur lui plaît davantage, que l'ornement de l'égliſe. Pour les écritures, il ne convient ni à vous de les recevoir,

ni à moi de les donner. Alors le gouverneur fit amener les bourreaux, & il en vint un nommé Mucapor tres-inhumain. Le gouverneur fit entrer le prêtre Severe, dont il ne put rien tirer. Il fit long-temps tourmenter Philippe; & le diacre Hermes qui étoit proche, dit: Quand vous auriés pris toutes nos écritures, en ſorte qu'il ne parût plus ſur la terre de trace de la vraye doctrine: nos enfans feront de plus grands volumes par le ſoin qu'ils auront de la memoire de leurs peres & du ſalut de leurs ames, & enſeigneront avec plus d'ardeur à craindre Jeſus-Chriſt.

Après cela il entra dans le lieu, où on avoit caché toute l'argenterie & les écritures. Publius aſſeſſeur du gouverneur, homme intereſſé, le ſuivit, & voulut détourner quelques vaſes: comme Hermes s'efforçoit de l'en empêcher, Publius le frapa ſur le viſage, juſques au ſang. Le gouverneur Baſſus en fut irrité contre Publius, & commanda que l'on prît ſoin d'Hermes: mais il fit donner à ſes officiers tous les vaſes & les écritures que l'on avoit trouvées: & fit mener a la place Philippe & les autres entourés de gardes, pour réjoüir les infidelles & épouvanter les Chretiens. Afin qu'ils ne puſſent s'aſſembler: il fit découvrir l'égliſe & en oſter les tuiles ce qui fut executé promptement. Cependant il chargea ſes ſoldats des écritures & les fit brûler: la flame s'éleva ſi haut, qu'elle épouvanta les aſſiſtans. On le vint dire à Philippe dans le marché, où il étoit aſſis entouré de pluſieurs perſonnes: il prit occaſion de ce feu, pour parler aux aſſiſtans de la vengeance divine, dont les impies ſont menacés: & leur repréſenta leurs temples, leurs idoles & leurs dieux mêmes, brûlés en diverſes occaſions, commençant par la mort d'Hercule protecteur d'Heraclée, &

dont elle avoit pris le nom. Tout cela tendoit aparemment à montrer, que la religion n'étoit point intereſſée à ce brûlement des écritures.

Cependant Cataphronius ſacrificateur parut dans la place avec ſes miniſtres, qui portoient l'apareil du ſacrifice & du feſtin profane. Alors Hermes dit: Ce repas que vous voyés eſt une invocation du demon, & on l'aporte pour nous en infecter. Incontinent après le gouverneur Baſſus entra dans la place, ſuivi d'une grande multitude de tout ſexe & de tout âge: dont les uns, ſuivant la legereté du peuple, étoient affligés du ſuplice des Chrétiens; les autres n'en étoient que plus irrités, principalement les Juifs. Baſſus preſſa Philippe de ſacrifier, premierement aux dieux, puis aux empereurs, puis à la fortune de la ville; & lui dit enfin: Sois au moins touché de la preſence d'Hercule; dont tu vois la ſtatuë ſi grande & ſi belle. A quoi Philippe répondit, en déteſtant le culte des idoles, & en demontrant l'abſurdité. Baſſus vint enſuite à Hermes, & lui dit: Sacrifie au moins toi. Je ne ſacrifie point, dit Hermes: je ſuis Chrétien. Baſſus dit: De quelle condition es-tu? Hermes répondit: Je ſuis décurion, & j'obéis en tout à mon maître: parlant de l'évêque. Baſſus dit: Si l'on perſuade à Philippe de ſacrifier, ſuivras-tu ſon autorité? Hermes répondit: Je ne le ſuivrois pas: mais on ne le lui perſuadera pas. Après l'avoir encore inutilement menacé & preſſé de ſacrifier, du moins aux empereurs, il les fit tous mettre en priſon.

Comme ils y alloient, quelques inſolens pouſſoient le ſaint vieillard Philippe & le faiſoient ſouvent tomber: mais il ſe relevoit avec un viſage gai, ſans témoigner ni indignation, ni douleur. Tous admiroient ſa patience. Ils entrerent

avec joye dans la priſon, diſant un pſeaume, pour remercier Dieu, de la force qu'il leur avoit donnée. Peu de jours après on leur permit de demeurer dans la maiſon d'un nommé Pancrace, voiſine de la priſon. Là pluſieurs Chrétiens venoient de divers endroits, & ils les inſtruiſoient des myſteres de la religion Ils furent remis dans la priſon, qui étoit contiguë au theatre; en ſorte qu'il y avoit une entrée ſecrette de la priſon dans le theatre, fermé de tous côtés. Ils y recevoient le peuple, qui venoit les voir en foule; avec tant d'empreſſement, qu'ils les viſitoient même la nuit, & ſe proſternoient à terre, pour baiſer les pieds de ſaint Philippe.

Cependant le temps du gouvernement de Baſſus finit & Juſtin lui ſucceda. Les Chrétiens en furent affligés, car il étoit beaucoup plus rude que Baſſus, qui ſouvent ſe rendoit à la raiſon, parce que ſa femme ſervoit Dieu depuis quelque temps. Alors Zoile magiſtrat de la ville, entouré de peuple & de ſoldats, fit amener S. Philippe au tribunal du gouverneur Juſtin, qui lui demanda s'il étoit l'évêque des Chrétiens? Je le ſuis, répondit Philippe: je ne le puis nier. Juſtin lui declara l'ordre des empereurs, & le preſſa de ſacrifier. Philippe répondit: Je ſuis Chrétien, c'eſt pourquoi je ne le puis faire, vous avés ordre de punir, non pas de contraindre. Juſtin dit: Tu ne ſais pas les tourmens qui t'environnent. Philippe répondit: Vous pourrés me tourmenter, non pas me vaincre, perſonne ne m'obligera de ſacrifier. Juſtin dit: Tu ſeras traîné par les pieds au milieu de la ville, & ſi tu vis encore on te mettra en priſon, pour te tourmenter de nouveau. Philippe répondit: Pluſt à Dieu que tu le vouluſſes faire. Juſtin commanda qu'on lui liaſt les pieds & qu'on le traînaſt. Il cho-

choqua contre tant de pierres, qu'il fut déchiré par tout le corps, & les freres le reporterent dans la priſon. Le peuple s'empreſſoit avec fureur, pour chercher le prêtre Severe, qui s'étoit caché. Mais enfin pouſſé du S. Eſprit il ſe preſenta lui-même & fut amené au gouverneur: qui ayant eſſayé en vain de l'intimider, le fit mettre en priſon. Il traita de même Hermes: & tint les martyrs en priſon dans le mauvais air, pendant ſept mois de ſuite: puis il les fit amener à Adrianopolis, ou Andrinople. Les Chrétiens d'Heraclée furent ſenſiblement affligés de l'abſence de leur ſaint docteur.

LII. *S. Philippe & ſes compagnons, transferés à Andrinople.*

Les martyrs étant arrivés à Andrinople, furent gardés dans la maiſon de campagne d'un nommé Sempor juſques à l'arrivée du gouverneur. Le lendemain tenant ſa ſéance publique dans les thermes; il fit amener Philippe; & l'ayant trouvé toûjours de même, commanda qu'on le dépoüillaſt. Il fut battu de verges juſques à lui découvrir les entrailles. Son courage étonnoit les bourreaux & Juſtin même, qui le fit mettre en priſon. Alors il appella Hermes, à qui tous les officiers étoient favorables, à cauſe de la charge de décurion qu'il avoit exercée: & qui lui avoit donné occaſion de leur faire plaiſir. Mais il alla auſſi dans la priſon, où les ſaints martyrs rendirent avec grande joye leurs actions de graces à J. C. pour ce commencement de victoire: S. Philippe, qui avoit toûjours eu le corps delicat, ne ſentoit aucune incommodité.

Trois jours après Juſtin les fit encore amener devant ſon tribunal: & ayant inutilement preſſé Philippe d'obéir aux empereurs, il dit à Hermes: Si l'aproche de la mort dégoute ce vieillard des biens de la vie, rends-toi plus heureux en ſacrifiant. Hermes lui répondit,

en montrant l'aveuglement & l'abſurdité de l'idolatrie: En ſorte que Juſtin s'ecria en colere: Tu me parles comme ſi tu pouvois me faire Chrétien. Hermes répondit: Je ſouhaite que non ſeulement vous, mais tous les aſſiſtans, puiſſent devenir Chrétiens. Enfin Juſtin prononça leur ſentence en ces termes. Philippe & Hermes, qui mépriſant l'ordre des empereurs, ſe ſont rendus indignes même du nom de Romains, nous commandons qu'ils ſoient brûlés vifs, afin que les autres aprennent à obéïr à l'empereur. Ils alloient au feu avec joye. Le prêtre Severe, qui étoit demeuré ſeul dans la priſon, ayant apris qu'on les menoit au martyre, ſe réjoüit de leur gloire, & pria Dieu inſtamment de ne le pas juger indigne d'y participer, puis qu'il avoit été avec eux dans la priſon & confeſſé avec eux. Il fut exaucé & ſoufrit le martyre dès le lendemain.

Philippe avoit tellement mal aux pieds, qu'il ne pouvoit marcher, & on le portoit au ſupplice. Hermes le ſuivoit à grande peine, affligé du même mal; & lui diſoit: Mon maître, hâtons-nous d'aller au Seigneur; ne ſoyons point en peine de nos pieds, dont nous n'aurons plus de beſoin. Puis il dit à la multitude qui ſuivoit: Le Seigneur m'avoit fait connoître par revelation ce que je devois ſoufrir. Pendant que je dormois j'ai cru voir une colombe blanche comme la neige, qui étant entrée dans la chambre, s'eſt arreſtée ſur ma tête; & deſcendant ſur mon eſtomac, m'a preſenté une viande fort agréable. J'ai connu que le Seigneur m'appelloit & me vouloit honorer du martyre. En effet cette viande délicieuſe ſemble marquer l'euchariſtie, que les martyrs recevoient avant le combat.

Sup. l. v. n. 12.

Quand ils furent arrivés au lieu du ſupplice; les

les bourreaux ſuivant la coutume couvrirent de terre les pieds de Philippe juſques aux genoux, & lui ayant lié les mains derriere le dos, les cloüerent au poteau. Ils firent auſſi deſcendre Hermes dans une foſſe, & comme il ſe ſoutenoit d'un bâton, parceque ſes pieds trembloient, il dit en riant. Ah! demon tu ne peux même me ſoufrir ici. Auſſi-toſt on lui couvrit les pieds de terre, mais avant que l'on allumât le feu: il appella un Chretien nommé Veloge, & lui dit: Je vous conjure par N. S. J. C. de dire de ma part à mon fils Philippe, qu'il rende tous les dépoſts que j'ai receus, de peur qu'il ne m'en reſte quelque ſcrupule: les loix même de ce monde l'ordonnent. Dites-lui encore qu'il eſt jeune, & qu'il doit gagner ſa vie de ſon travail, comme il m'a vû faire, & ſe bien conduire avec tout le monde. Il étoit aſſés naturel que les Chrétiens confiaſſent leurs dépoſts à un diacre; choiſi, a cauſe de ſa fidelité, pour garder les treſors de l'égliſe. Hermes ayant ainſi parlé fut auſſi attaché les mains derriere le dos. On mit le feu au bucher, & les martyrs rendoient graces à Dieu tant qu'ils purent parler. Leurs corps furent trouvés entiers. Philippe ayant les mains étenduës comme dans la priere, Hermes ayant le teint frais, les oreilles ſeulement un peu livides. Juſtin commanda de jetter leurs corps dans l'Hebre: mais quelques citoyens d'Andrinople monterent dans des barques avec des filets, les pêcherent encore entiers, & les cacherent pendant trois jours, en un lieu nommé Ogeſtiron, à douze milles de la ville.

LIII. Sainte Agape & ſainte Chionie. *Acta. ſinc. p. 42.*

A Theſſalonique la même année 304. le gouverneur Dulcetius étant ſur ſon tribunal, Artemiſis greffier dit: Je lirai ſi vous l'ordonnés l'information faite touchant les perſonnes qui ſont preſentes, envoyée par le ſtationaire. Dul-

 Ann. 304.

cetius dit: Je t'ordonne d'en faire lecture. Le greffier dit: Je vous lirai par ordre, Seigneur, tout ce qui eſt écrit: Voici ce que mande le beneficier Caſſander. Ces beneficiers étoient des ſoldats, qui ſervoient ſous les gouverneurs: ainſi nommés à cauſe des bienfaits qu'ils avoient reçûs du prince. Caſſander diſoit donc: Sachés, ſeigneur, qu'Agathon, Agape, Chionie, Irene, Caſia, Philippa & Eutychia ne veulent pas manger de ce qui a été immolé aux dieux: c'eſt pourquoi je les ai fait conduire devant vous. Alors Dulcetius leur dit: Quelle folie eſt la vôtre, de ne vouloir pas obéir aux ordres pieux des empereurs & des Céſars? & parlant à Agathon: Toi qui allois aux ſacrifices, ſelon la coûtume de ceux qui ſont conſacrés aux dieux, pourquoi n'as-tu pas mangé de ces ſacrifices? Agathon répondit: Parce que je ſuis Chrétien. Dulcetius lui dit: Es-tu encore aujourd'hui dans cette reſolution? Aſſeurément, dit Agathon. Dulcetius dit: Et toi Agape que dis-tu? Elle répondit, je croi au Dieu vivant; & je ne veux pas perdre la ſatisfaction d'avoir bien fait. Le gouverneur dit: Et toi Chionia? Parce, dit-elle, que je crois au Dieu vivant, je n'ai point voulu faire ce que vous dites. Le gouverneur ſe tourna vers Irene & lui dit: Que réponds-tu? pourquoi n'as-tu pas obéi aux ordres tres-pieux des empereurs & des Céſars? Par la crainte de Dieu, dit Irene. Enſuite le gouverneur dit: Et toy Caſia que dis-tu? Je veux ſauver mon ame, dit Caſia. Et le gouveeneur ajoûta: Ne veux-tu pas participer aux ſacrifices? Point du tout, dit-elle. Alors le gouverneur dit: Et toi Philippa que dis-tu? Elle répondit: Je dis la même choſe: Quelle eſt, dit-il, la même choſe que tu dis? Philippa lui dit: J'aime mieux mourir, que de manger de vos ſacrifices. Le gouverneur dit: Et toy Euty-

tychia que dis-tu? Je dis de même, dit elle: J'aime mieux mourir, que de faire ce que vous commandés. Le gouverneur lui dit: As-tu un mari? Il eſt mort, répondit Eutychia. Le gouverneur dit: Combien y a-t-il qu'il eſt mort? Eutychia dit: Il y a bien-toſt ſept mois. Le gouverneur ajoûta: Et de qui donc es-tu groſſe? Eutychia répondit: De ce mari que Dieu m'avoit donné. Le gouverneur dit: Je t'exhorte Eutychia à quitter cette folie, & à rentrer dans des ſentimens raiſonnables: qu'en dis-tu? veux-tu obéir à l'édit des empereurs? Eutychia répondit: Je n'y veux point obéïr; car je ſuis Chrétienne ſervante du Dieu tout-puiſſant. Alors il dit: Puis qu'Eutychia eſt enceinte, qu'on la garde dans la priſon. Car ſuivant les loix Romaines on n'executoit point à mort les femmes enceintes. *l. prægn. ff. de pœnis.*

Enſuite Dulcetius ajoûta: Et toi Agape que dis-tu? Veux-tu faire tout ce que nous faiſons, nous qui ſommes dévoüés aux empereurs & aux Céſars? Agape dit: Il n'eſt point à propos de me dévoüer à Satan. Ces diſcours ne me tournent pas l'eſprit, il eſt invincible. Le gouverneur dit: Et toi Chionie que dis-tu à cela? Chionie répondit: Perſonne ne peut pervertir nôtre eſprit. Le gouverneur dit: N'y a-t-il point chés-vous quelques mémoires des Chrétiens impies, quelques parchemins, ou quelques livres? Chionie répondit: Nous n'en avons aucun, ſeigneur; les empereurs qui regnent maintenant nous ont tout enlevé. Le gouverneur dit: Qui vous a donné ces ſentimens? Chionie répondit: C'eſt le Dieu tout-puiſſant. Il ajoûta: Qui ſont ceux, qui vous ont fait venir cette folie? Dieu tout-puiſſant, dit Chionie, & ſon Fils unique N. S. J. C. Le gouverneur dit: C'eſt une choſe manifeſte, qu'il faut que nous ſoyons tous ſoûmis aux

ordres des empereurs & des Céſars. Puis donc qu'après tant de temps, tant d'avertiſſemens, tant d'édits & de menaces, vous avés eu l'audace & la témérité de mépriſer leurs ordres, en gardant le nom impie de Chrétiens: & puis que juſques à préſent vous n'avés pas voulu obéir aux ſtationaires & aux principaux ſoldats, qui vous ont ſollicités de renoncer par écrit à J. C. recevés les peines que vous mérités. Enſuite il leur leut ainſi la ſentence qui étoit écrite: Agape & Chionia pour avoir par un eſprit de malice & de contradiction, contrevenu à l'édit ſacré des empereurs & des céſars; & faire encore à préſent profeſſion de la téméraire & fauſſe religion des Chrétiens, que toutes les perſonnes pieuſes ont en horreur; je les condamne à eſtre jettées au feu. Et il ajoûta: Pour Agathon, Caſia, Philippa & Irene, qu'on les garde en priſon, tant qu'il me plaira.

LIV. Sainte Irene. Après que ces ſaintes femmes eurent été conſommées par le feu; l'on mena derechef Irene devant le gouverneur, qui lui parla ainſi: Ta folie eſt manifeſte par ta conduite, d'avoir voulu garder juſques à préſent tant de parchemins, de livres, de mémoires & d'écrits de tout ce qu'il y a jamais eu de Chretiens: on te les a repréſentés, tu les as reconnus; quoi que tu euſſes nié tous les jours de les avoir. Tu n'es pas contente du ſuplice qu'on a fait ſoufrir à tes ſœurs, tu n'as point la crainte de la mort devant les yeux: ainſi il faut te punir. Cependant je ne refuſe pas d'uſer encore de quelque condeſcendance: ſi tu veux du moins à preſent reconnoître les dieux, tu demeureras impunie. Que dis-tu donc? feras-tu ce que les empereurs ont commandé? es-tu preſte d'immoler aux dieux, & de manger des ſacrifices? Irene répondit: Nullement, nullement, par ce Dieu tout-puiſſant qui a créé le

le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Car on menace de la peine terrible du feu éternel, ceux qui auront renoncé à Jesus le Verbe de Dieu. Le gouverneur dit: Qui t'a perſuadé de garder juſques à aujourd'hui ces livres & ces écrits? Irene dit: Le Dieu tout-puiſſant, qui nous a commandé de l'aimer juſques à la mort. C'eſt pourquoi nous n'avons pas oſé le trahir: mais nous avons mieux aimé eſtre brûlées vives, ou ſoufrir tout ce qui pourroit nous arriver, que de découvrir de tels écrits. Le gouverneur dit: Qui ſavoit que ces écrits étoient dans la maiſon où tu demeurois? Irene répondit: Perſone ne le ſavoit, que Dieu tout-puiſſant, à qui rien n'eſt caché: car nous nous cachions même de nos domeſtiques comme de nos plus grands ennemis, de peur qu'ils ne nous accuſaſſent: ainſi nous ne les avons montrés à qui que ce ſoit.

Le gouverneur dit: Où vous cachâtes-vous l'année paſſée, lors que l'on commença à publier ce pieux édit des empereurs & des céſars? Irene dit: Nous nous cachâmes où il plût à Dieu: Nous fûmes ſur les montagnes à découvert, Dieu le ſait. Le gouverneur dit: Chés qui viviés-vous? Irene répondit: Nous étions à l'air, allant de montagne en montagne. Le gouverneur dit: Qui étoient ceux qui vous fourniſſoient du pain? Dieu, dit Irene, qui donne la nourriture à tous. Le gouverneur dit: Vôtre pere ſavoit-il cela? Irene répondit: Non, par le Dieu tout-puiſſant, il ne le ſavoit pas, il n'en a pas eu la moindre conoiſſance. Le gouverneur dit: Qui ſont donc ceux de vos voiſins, qui en ont eu conoiſſance? Irene dit: Interrogés nos voiſins, informés-vous des lieux, ou de ceux qui ſavent où nous étions. Le gouverneur dit: Quand vous fuſtes revenuës des montagnes, comme vous dites, liſiés-vous

ces écrits devant quelqu'un? Irene répondit: Ils étoient dans nôtre maiſon, & nous n'oſions les en tirer: c'eſt pourquoi nous étions dans une extrême peine; de ne pouvoir les lire jour & nuit: comme nous avions toûjours fait, juſques à l'année derniere, que nous les cachâmes. Le gouverneur dit: Tes ſœurs ont ſoufert le ſuplice auquel nous les avions condamnées: pour toy, quoi qu'avant ta fuite tu ayes été condamnée à mort, pour avoir caché ces écritures, je ne veux pas que tu meures ſi promptement; mais j'ordonne que par les ſoldats & par Zoſime bourreau public, tu ſois expoſée nuë dans un lieu infame, que tu n'ayes qu'un pain par jour du palais, & que les ſoldats ne te permettent pas de ſortir de ce lieu-là. Quand les ſoldats & le bourreau Zoſime furent venus, le gouverneur leur dit: Sachés que ſi j'aprens qu'elle ait été un moment hors du lieu que j'ay ordonné, vous ſerés punis du dernier ſuplice. Il ajoûta: Qu'on tire ces écrits hors des cofres & des caſſettes d'Irene.

Irene fut donc expoſée dans un lieu public de débauche: mais par la grace du S. Eſprit qui la protegeoit, pas un homme n'oſa aprocher d'elle, ni lui faire, ou lui dire rien de deshonneſte. Le gouverneur la fit encore amener devant ſon tribunal, & lui dit: Perſiſtes-tu dans la même folie? Ce n'eſt point dans la folie, dit Irene, c'eſt dans la pieté envers Dieu que je perſiſte. Le gouverneur ayant demandé du papier, écrivit cette ſentence contre elle: Puiſque Irene n'a pas voulu obéïr aux ordres des empereurs & immoler aux dieux, qu'au contraire elle perſevere encore à preſent dans la religion des Chrétiens: J'ordonne qu'elle ſera preſentement brûlée vive, comme ſes deux ſœurs l'ont été.

Le gouverneur Dulcetius ayant donné cette ſentence: les ſoldats ſe ſaiſirent d'Irene, la menerent

nerent en un lieu élevé, où ſes deux ſœurs avoient ſoufert le martyre; & ayant allumé un grand bucher, ils lui commanderent de monter deſſus. Sainte Irene chantant des pſeaumes & celebrant la gloire de Dieu ſe jetta dans le bucher, & y fut conſommée le 25. de Mars l'an 304.

An. 304.

L V.

Sainte Anyſie, S. Demetrius.

Dans la même ville de Theſſalonique, il vint en penſée à une vierge Chrétiene nommé Anyſie d'aller à l'aſſemblée des fidelles. Comme elle paſſoit par la porte de Caſſandre, il s'excita un tumulte parmi le peuple. Un des gardes de l'empereur l'ayant veuë fut épris de ſa beauté: il alla au devant d'elle, & lui dit: Demeure-là, où vas-tu? Anyſie voyant ſon inſolence, & penſant à la tentation, fit ſur ſon front le ſigne de la croix. Le ſoldat ſe trouvant offenſé de ſon ſilence, la ſaiſit, & lui demanda rudement: Qui es-tu? où vas-tu? Je ſuis, dit-elle, ſervante de J. C. & je vas à l'aſſemblée du Seigneur. Je t'empêcheray bien, dit-il, d'y aller, je t'emmeneray ſacrifier aux dieux; car nous adorons aujourd'huy le ſoleil: les payens nommoient le dimanche le jour du ſoleil. En diſant cela il lui arracha le voile pour découvrir ſon viſage. Anyſie tâcha de l'en empêcher, & lui dit en lui [illegible]ant au viſage: Va miſerable, J. C. te punira. Le ſoldat emporté de colere, tira ſon épée, qu'il lui paſſa au travers du corps par le côté. Elle tomba auſſitoſt par terre, tremblante & palpitante, baignée de ſon ſang.

Acta ap. Sur. 30. *Decemb. & ap. Baron. an.* 303. *n.* 48.

On compte pluſieurs autres martyrs à Theſſalonique pendant cette perſecution: le plus illuſtre de tous eſt S. Demetrius. Il fut arreſté par ceux qui étoient deputez pour prendre les chrétiens. L'empereur Maximien Galerius, qui étoit à Theſſalonique, alloit à l'amphitheatre voir les gladiateurs: comme il en étoit proche on lui preſenta

Acta tom. 1. *Analect. p.* 65.

ſenta Demetrius; ayant apris que c'etoit un Chrétien, il commanda qu'on le gardaſt là auprès en un bain public, & alla voir les combats. Il y avoit un gladiateur nommé Lyéus que l'empereur aimoit fort, & qui paſſoit pour invincible. L'empereur promit une grande recompenſe, à celuy qui oſeroit le combattre. Un jeune homme nommé Neſtor ſe leva des degrez d'en haut & accepta le combat, quoy que l'empereur l'en vouluſt détourner. Il donna à Lyéus un coup mortel, dont il tomba ſur le champ: & l'empereur en eut un tel dépit, qu'il ſe leva ſur l'heure, & retourna tout chagrin à ſon palais, ſans rien faire donner à Neſtor. On le fit ſouvenir de Demetrius, & dans ſa colere il commanda qu'on le perçaſt à coups de lance au même lieu où on le gardoit. Quelques hommes pieux vinrent de nuit en cachete enlever le corps du martyr, avec la pouſſiere & la terre où il étoit, & le conſerverent.

LIVRE NEUVIE'ME.

I. Actes de ſaint Tharaque, S. Probus & S. Andronic. *Acta ſinc. p. 457.*

A Tarſe Metropole de Cilicie le gouverneur Numerien Maxime étant aſſis ſur ſon tribunal, Demetrius centurion lui preſenta Tharaque, Probus & Andronic, en diſant: Vous voyez, ſeigneur, devant vôtre tribunal, ceux qui ont été preſentez à vôtre grandeur à Pompeïople, par les ſpiculateurs Eutolmius & Palladius, comme étant de la religion impie des Chrétiens, deſobéïſſans aux ordres des empereurs. Le gouverneur Maxime dit à Taraque: Comment t'appelles tu? car tu dois repondre le premier, puiſque tu es le premier en rang & le plus avancé en âge. Taraque dit: Je ſuis Chrétien. Maxime dit: Laiſſe ce mot impie: Quel eſt ton nom? dis. Taraque dit:

dit: Je ſuis Chrétien. Maxime dit, frapés-le ſur la bouche, & lui dites: Ne répons pas l'un pour l'autre. Taraque dit: Je dis mon vray nom: ſi vous demandez mon nom d'uſage, mes parens m'ont nommé Taraque, & quand je portois les armes, on me nommoit Victor. Maxime dit: De quelle condition es-tu? Taraque répondit: Ma condition eſt militaire, ma famille Romaine: je ſuis né à Claudiopolis en Iſaurie; & parce que je ſuis Chrétien j'ay maintenant quitté le ſervice. Maxime dit: C'eſt qu'il ne t'étoit pas permis de ſervir à cauſe de ton impieté. Qui t'a donc donné ton congé? Taraque dit: J'ay prié Fulvion chef de file, & il m'a congedié. Maxime dit: Et moy auſſi en conſideration de tes cheveux blancs je veux te favoriſer, te procurer de l'honeur & l'amitié des empereurs: pourveu que tu m'obeiſſes. Aproche donc & ſacrifie aux dieux, comme les empereurs font eux mêmes, par toute la terre. Taraque dit: Ils ſe trompent eux-mêmes, entraînez par la grande erreur de ſatan Maxime dit: Caſſez lui les machoires, pour avoir dit que les empereurs ſe trompent. Taraque dit: Je l'ay dit, & je le dis toujours, qu'ils ſe trompent comme hommes. Maxime dit: Sacrifie, te dis-je, aux dieux de nos peres, & quitte ta fantaiſie. Taraque dit: Je ſers le Dieu de mes peres, non par des ſacrifices ſanglans, mais par la pureté de cœur; car Dieu n'a pas beſoin de tels ſacrifices. Maxime dit: J'ay encore pitié de ta vieilleſſe, & je te conſeille de quitter cette folie, d'honorer les empereurs, d'avoir du reſpect pour nous, & d'obſerver les loix de nos peres. Taraque dit: Je ne m'éloigne point de la loi de mes peres. Maxime dit: Aproche donc & ſacrifie. Taraque dit: Je ne puis faire une impieté: j'ay dit que j'honore la loi de mes peres. Maxime dit: Quelle autre loy y a-t-il donc, miſerable?

Ta-

Taraque dit: Oüy il y en a une, & vous la violez, en adorant des pierres, du bois, des inventions humaines. Maxime dit: Frappez-le ſur le cou, en lui diſant: Quitte ta folie. Taraque dit: Je ne quitte point cette folie qui me ſauve. Maxime dit: Je te la feray bien quitter & je te rendray ſage. Taraque dit: Faites ce que vous voudrez, mon corps eſt en vôtre puiſſance.

Maxime dit: Oſtez lui ſa tunique & le battez de verges. Taraque dit: C'eſt maintenant que vous m'avez rendu vrayment ſage, en me fortifiant par les coups, pour me donner plus de confiance au nom de Dieu & de ſon Chriſt. Maxime dit: Impie & maudit comment nies-tu les dieux, toy qui confeſſes que tu ſers deux dieux? Taraque dit: Je confeſſe le Dieu qui eſt réellement. Maxime dit: Tu as encore nommé Dieu un certain Chriſt. Taraque dit: Il eſt ainſi. Car ce Chriſt eſt le Fils du Dieu vivant: c'eſt l'eſperance des Chrétiens; c'eſt lui qui nous ſauve par les ſoufrances. Maxime dit: Quitte ces vains diſcours, approche & ſacrifie. Taraque dit: Je ne ſuis point un diſcoureur, j'ay deſormais ſoixante ans, j'ay été ainſi élevé, & je ne quitte point la verité. Demetrius centurion dit: Mon ami, épargne-toy: croy-moi, ſacrifie. Taraque dit: Retire-toy miniſtre de ſatan, & prends pour toy tes conſeils. Maxime dit: Qu'on le mette aux grands fers & qu'on le remene en priſon. Amenez celui qui eſt le ſecond en âge.

Demetrius centurion dit: Le voilà, ſeigneur. Maxime dit: Laiſſe à part le langage inutile, dis, comment t'appelles-tu? Probus dit: Premierement & principalement je m'appelle Chrétien, en ſuite parmi les hommes on m'appelle Probus. Maxime dit: De quelle condition es-tu? Probus dit: Mon pere étoit de Thrace, je ſuis né à Side en Pamphylie, je ſuis du peuple & Chrétien.

Paganus.

Maxi-

Maxime dit: Ce nom ne ſert de rien, croy-moy, ſacrifie aux dieux: afin que tu ſois honoré par les empereurs, & que tu ayes nôtre amitié. Probus dit: Je n'ay pas beſoin de l'honeur des empereurs & ne me ſoucie pas de votre amitié. J'avois des biens conſiderables, que j'ay mépriſez. pour ſervir au Dieu vivant par J. C. Maxime dit: Otez lui ſon manteau, ceignez-le, étendez-le & le frapez de nerfs de bœuf. Cette maniere de ceindre les patiens, marquée même dans l'évangile, ſervoit aparemment à ne les pas expoſer nuds: on leur faiſoit donc comme une ceinture de leur tunique, ou de quelque autre choſe. Tandis que l'on frapoit Probus à coups de nerfs, le centurion Demetrius lui dit: Epargne-toi, mon ami, tu vois ton ſang couler par terre. Probus dit: Je vous abandonne mon corps: vos tourmens me ſont des parfums. Maxime dit: Ne quitteras-tu pas enfin ta folie? qu'attens-tu miſerable? Probus dit: Je ne ſuis point fou, je ſuis plus ſage que vous, puiſque je n'adore point les démons. Maxime dit: Tournez-le, & le frapez ſur le ventre. Probus dit: Seigneur aſſiſtez vôtre ſerviteur. Maxime dit: Dites-lui en le frapant: où eſt celui qui t'aſſiſte? Probus dit: Il m'aſſiſte & m'aſſiſtera; car je mépriſe ſi bien vos tourmens, que je ne vous obéis pas. Maxime dit: Regarde ton corps miſerable, la terre eſt remplie de ton ſang. Probus dit: Sachez qu'autant que mon corps ſoufre pour J. C. autant mon ame eſt plus vigoureuſe. Maxime dit: Mettés-le aux fers; étendés-le au quatriéme trou, & ne ſouffrés pas que perſone le penſe. Amenez l'autre au milieu du tribunal.

Joan. xxi. 7. 18.

Demetrius centurion dit: Le voilà, ſeigneur. Maxime dit: Comment t'appelles-tu? Andronic dit: Je ſuis Chrétien: car c'eſt ce que vous voulez ſavoir. Je vous le dis donc, je ſuis Chrétien.

Maxi-

Maxime dit: Puiſque ce nom n'a ſervi de rien à ceux qui ont paſſé devant toy, dis-moy en un mot ton nom, que je te demande. Andronic dit: Si vous demandez mon nom vulgaire parmi les hommes, on m'appelle Andronic. Maxime dit: De quelle naiſſance es-tu? Andronic dit: Je ſuis noble & fils des premiers de la ville d'Epheſe. Maxime dit: Laiſſe tous ces diſcours recherchez: je te parle en pere, croi moy: ceux qui ont paſſé devant toy ont voulu faire les inſenſés: ils n'y ont rien gagné. Honore les empereurs, ſacrifie aux dieux de nos peres & on te fera du bien. Andronic dit: Vous les nommez bien les dieux de vos peres, puiſque vous avés pour pere ſatan, & vous êtes devenus des demons; car vous faites ſes œuvres. Maxime dit: Ta jeuneſſe te rend inſolent. Andronic dit: Je vous parois jeune par l'âge: mais mon eſprit eſt avancé & preparé à tout. Maxime dit: Laiſſe tous ces diſcours & ſacrifie, pour éviter les tourmens. Andronic dit: Croyés-vous à mon âge que je n'aye pas de ſens, & que j'aye moins de courage que les autres? je ſuis preſt à tout.

Le gouverneur dit: Deshabillés-le, ceignés-le & l'attachés. Demetrius centurion lui dit: Obéïs mon ami, avant que ton corps ſoit perdu. Andronic dit: Il vaut mieux perdre mon corps que mon ame, fais ce que tu voudras. Maxime dit: Obéïs & ſacrifie avant que je commence à te faire perir. Andronic dit: Je n'ay jamais ſacrifié aux démons dès mon enfance, je ne commenceray pas à preſent. Maxime dit: Qu'on le touche. Athanaſe corniculaire, c'étoit une eſpéce de greffier, lui dit: Obéïs au gouverneur, par l'âge je ſuis ton pere, & je te le conſeille. Andronic dit: Retire-toy, prens ton conſeil pour toy, tu n'en es pas plus ſage pour être vieux: tu te preſſes bien de me donner ce beau conſeil, de

ſa-

ſacrifier aux pierres & aux démons. Le gouverneur lui dit: Miſerable, es-tu inſenſible aux tourmens, pour n'avoir pas pitié de toy, & ne pas quitter cette folie? Andronic dit: Cette folie nous eſt neceſſaire, à nous qui eſperons en J. C. mais la ſageſſe temporelle attire la mort éternelle, à ceux qui l'ont. Le gouverneur dit: Qui t'a appris cette folie? Andronic dit: Nôtre Sauveur, pour qui nous vivons & vivrons dans le ciel, ayant nôtre eſperance en lui. Le gouverneur Maxime dit: Quitte cette folie, avant que je te faſſe perir par des tourmens plus rigoureux. Andronic dit: Mon corps eſt devant vous; vous avez le pouvoir, faites ce que vous voudrez. Le gouverneur dit: Déchirez luy les jambes bien fort. Andronic dit: Dieu le voye & juge promptement: je n'ay point fait de mal & vous me tourmentés comme un meurtrier. Maxime dit: Tu es impie envers les dieux, tu mépriſes les empereurs & mon tribunal, & tu dis que tu ne fais point de mal? Andronic dit: Je combats pour la pieté envers le vrai Dieu. Maxime dit: Si tu avois de la pieté, tu honorerois les dieux; que les empereurs mêmes honorent avec pieté. Andronic dit: C'eſt impieté cela & non pieté, de laiſſer le Dieu vivant, pour adorer du bois & des pierres. Maxime dit Les empereurs ſont donc impies, bourreau? Andronic dit: Oüi à mon avis ils le ſont. Vous-même, ſi vous voulez raiſonner droit, vous voyes bien que c'eſt une impieté, de ſacrifier aux demons. Maxime dit: Retournez le & piquez luy les côtez. Andronic dit: Je ſuis devant vous, faites ſouffrir à mon corps tout ce qu'il vous plaira. Le gouverneur dit: Mettés-y du ſel & lui frottés les côtés avec des teſſons. Andronic dit: Vous avez fortifié mon corps par les playes Maxime dit: Je te ferai perir petit à petit. Andronic dit: Je ne

crains

crains point vos menaces, ma reſolution eſt plus forte, que toutes vos inventions & toute vôtre malice: c'eſt pourquoi je mépriſe vos tourmens. Le gouverneur dit: Mettez-lui les fers au cou & aux pieds, & le gardez dans la priſon.

II. Second interrogatoire.

Le ſecond interrogatoire ſe fit à Mopſueſte. Le gouverneur Maxime dit: Faites venir ces impies, qui ſuivent la religion des Chrétiens. Demetrius centurion dit: Les voilà, ſeigneur. Le gouverneur dit à Taraque: Il me ſemble que la pluſpart des hommes honorent la vieilleſſe, à cauſe qu'elle eſt accompagnée de bon ſens. Prends donc de toy-même un bon conſeil, & ne ſuis pas aujourd'hui tes premiers ſentimens: ſacrifie aux dieux & tu recevras la loüange que merite la pieté. Taraque dit: Je ſuis Chrétien: pour cette loüange que vous dites, je ſouhaite que vous & les empereurs ſortiés de vôtre aveuglement, pour prendre des penſées plus raiſonables: afin que le vrai Dieu vous fortifie & vous donne la vie. Le gouverneur dit: Frapés lui la bouche à coups de piere, & dites: Quitte cette folie. Taraque dit: Si je n'étois ſage je ſerois fou comme vous. Le gouverneur dit: Regarde tes dents ébranlées, & prens pitié de toy, miſerable. Taraque dit: Vous ne m'affligeriés point quand vous me feriés couper tous les membres l'un après l'autre: mais je demeurerois ferme en celui qui me donne de la force, qui eſt J. C. Le gouverneur dit: Croy moy; car c'eſt ton intereſt: aproche & ſacrifie. Taraque dit: Si je ſavois qu'il me fût plus avantageux, je ne ſoufrirois pas tout ceci. Et comme Taraque ne parloit plus, le gouverneur dit: Frapés-lui la bouche, & lui dites qu'il crie. Taraque dit: Mes dents ſont tombées, & j'ay les mâchoires briſées; je ne puis parler. Maxime dit: Et en cet état tu n'obéïs pas, inſenſé? aproche des autels & ſacrifie aux

aux dieux, Taraque dit: Si vous m'avés oſté l'uſage de la parole, du moins vous ne me ferés pas changer de ſentiment; au contraire, vous avés encore accreu ma fermeté, par vos ſuplices. Le gouverneur dit: Je ſauray bien t'ôter cette fermeté, impie. Taraque dit: Je ſuis preſt à ſoûtenir tous vos aſſauts; mais je vous ſurmonte, au nom de Dieu qui me fortifie. Le gouverneur dit: Ouvrés-lui les mains & en aprochés du feu. Taraque dit: Je ne crains point vôtre feu temporel; je crains ſeulement d'eſtre condamné au feu éternel, ſi je vous obéiſſois. Le gouverneur dit: Voilà tes mains toutes perduës par le feu: quitte ta folie, inſenſé, & ſacrifie. Taraque dit: Vous parlés à moi, comme ſi je refuſois vos cruelles inventions: aprenés maintenant du moins, que je ſuis ferme contre toutes vos attaques. Le gouverneur dit: Liés-le par les pieds, attachez-le en haut, & mettez ſous ſon viſage une fumée piquante. Taraque dit: Je me ſuis moqué de vôtre feu, & je ne craindray point vôtre fumée. Maxime lui dit: Tandis que tu es ſuſpendu conſens de ſacrifier. Taraque lui dit: Sacrifiés vous même proconſul comme vous avés accoûtumé de ſacrifier à des hommes: pour moy, Dieu me garde de le faire. Maxime dit: Mettés de bon vinaigre avec du ſel & verſés lui dans les narines. Taraque dit: Ton vinaigre eſt doux & ton ſel eſt inſipide pour moy. Maxime dit: Meſlés de la moutarde au vinaigre & lui mettés dans le nés. Taraque dit: Tes miniſtres te trompent, Maxime, ils m'ont donné du miel pour de la moutarde. Maxime dit: Je chercheray pour toy de nouveaux tourmens à la prochaine ſéance & je te rendray ſage. Taraque dit: Et moy je viendray plus préparé contre tes inventions. Maxime dit: Detaches-le, mettés le aux fers & le livrés au geolier. Apellés celui qui ſuit.

Demetrius centurion dit· Le voici, ſeigneur. Maxime dit: Dis-moi, Probus, as-tu reſolu de te délivrer des tourmens, ou n'as-tu pas encore renoncé à ta folie? Je te conſeille d'approcher & de ſacrifier aux dieux, comme les empereurs font, pour le ſalut de tous les hommes. Probus dit: Je viens devant vous aujourd'huy mieux preparé, & fortifié par la queſtion que j'ay déja ſoufferte. Eprouvez-moy donc par toutes vos inventions: car ni vous, ni vos empereurs, ni les démons que vous ſervez, ni vôtre pere ſatan, ne me perſuaderont jamais cette impieté, d'adorer des dieux que je ne connois point. J'ay mon Dieu, le Dieu vivant qui eſt au ciel, c'eſt celui-là que j'adore & que je ſers. Maxime dit: Et ceux ci ne ſont pas des dieux vivans, impie? Probus dit: Ceux qui ſont dans des pierres & dans du bois, dans les ouvrages des hommes, comment peuvent-ils eſtre des dieux vivans? vous vous trompez proconſul, c'eſt une grande ignorance de les ſervir. Maxime dit: Tu crois donc méchant que je me trompe, quand je t'avertis & quand je ſers les dieux? Probus dit: Periſſent les dieux qui n'ont point fait le ciel & la terre, & tous ceux qui les ſervent. Maxime dit: Laiſſe tes fantaiſies, ſacrifie aux dieux, Probus, & te ſauve. Probus dit: Je ne ſers point les dieux: mais je ſers & j'adore le Dieu, que je conois veritable Maxime dit: Et bien aproche de l'autel de Jupiter & ſacrifie; afin de ne pas ſervir pluſieurs dieux, comme tu dis. Probus dit: J'ay un Dieu dans le ciel, c'eſt celui-là que je crains: mais je ne ſers point ceux que vous apellés dieux. Maxime dit: Je te l'ay deja dit, & je le repete: ſacrifie à Jupiter le grand, l'invincible, qui void tout. Probus dit: Au mari de ſa propre ſœur: à cet adultere, à cet impudique, à ce profane, comme tous les poëtes le té·

témoignent, pour ne pas dire le reſte de ſes infamies: vous eſtes aſſés injuſte pour m'obliger à lui ſacrifier? Maxime dit: Frapés le ſur la bouche & lui dites: Ne blasféme pas. Probus dit: Pourquoy me maltraités-vous? je vous ay dit ce que diſent d'eux ceux qui les adorent: je ne mens donc pas; je dîs la vérité, vous le ſçavés bien.

Maxime dit: J'entretiens ta folie en ne te puniſſant pas. Faites rougir des fers & le mettés deſſus. Probus dit: Vôtre feu eſt froid & ne me touche pas. Maxime dit: Rougiſſés-les plus fort & le mettés deſſus, le tenant des deux côtés. Probus dit: Vôtre feu eſt devenu plus froid, vos miniſtres ſe moquent de vous. Maxime dit: Liés-le, étendés le & lui déchirés le dos avec des nerfs crus, en lui diſant: Sacrifie & ſois ſage. Probus dit: Je n'ay pas craint vôtre feu, & je ne me ſoucie pas de vos tourmens. Si vous avés inventé quelque autre ſuplice, montrés-le, afin que je montre la puiſſance de Dieu, qui eſt en moy. Maxime dit: Raſés-lui la teſte; & y mettés des charbons ardens. Probus dit: Vous m'aves brûlé les pieds & la teſte, & vous voyés que je ſuis ſerviteur de Dieu, & que je ſoufre vos menaces. Maxime dit: Si tu étois ſerviteur des dieux tu leur ſacrifierois & ſerois pieux. Probus dit: Je ſuis ſerviteur de Dieu & non des dieux, qui ſont perdus & perdent avec eux ceux qui les honorent. Maxime dit: Tous ceux donc qui les honorent, maudit que tu es, ne ſont ils pas autour de mon tribunal, honorés des dieux & des empereurs? ils vous regardent avec mépris vous autres, que l'on punit pour vôtre impieté. Probus dit: Croyés-moi; ils ſont perdus s'ils ne ſe repentent & s'ils ne ſervent le Dieu vivant. Maxime dit: Déchirés lui le viſage, afin qu'il ne diſe pas le Dieu, mais les dieux. Probus dit: Vous me faites fraper, parce que je dis la vérité. Maxime

dit: Qu'on le remette auſſi en priſon: & faites venir celui qui ſuit.

Demetrius centurion dit: Voici Andronic. Maxime dit: Ceux qui ont été examinés devant toy, ont ſouffert inutilement pluſieurs tourmens: mais après mille ſupplices, ils ont été contraints d'honorer les dieux, & ſont preſts à recevoir des empereurs des honeurs extraordinaires. Epargne-toi donc les tourmens, ſacrifie aux dieux, & tu recevras les honneurs convenables; ſinon je te jure par les dieux & par les empereurs invincibles, que je puniray extraordinairement ta deſobéïſſance. Andronic dit: N'accuſe pas d'une telle foibleſſe ceux qui t'ont répondu devant moy, & ne croy pas me tromper par tes artifices, ni faire que je t'obéïſſe: je ne ſeray pas ſi lâche. Je demeure ferme, armé de la foi que j'ay en mon Seigneur: & je ne crains ni toi ni ton tribunal. Déploye donc toutes tes menaces & tous tes tourmens. Maxime dit: Etendés-le aux pieux & le foüettez de nerfs crus. Andronic dit: Tu ne me fais pas grande choſe, après ce grand ſerment, par tes dieux & par les empereurs. Athanaſe corniculaire dit: Tout ton corps n'eſt qu'une playe, & tu trouves que ce n'eſt rien, miſerable? Andronic dit: Ceux qui aiment le Dieu vivant ne ſe ſoucient pas de cela. Maxime dit: Frottés-lui le dos avec du ſel. Andronic dit: Fais-moi ſaler davantage; afin que je ſois incorruptible, & que je reſiſte mieux à ta malice. Maxime dit: Tournez-le & le frapés ſur le ventre, afin d'aigrir ſes premieres playes, & que la douleur penetre juſques aux moüelles. Andronic dit: Je ſuis entierement guéri des playes que m'avoient faits les tourmens de la premiere journée: comme vous l'avez veu, quand on m'a preſenté à vôtre tribunal. Celui qui m'a guéri alors me guerira encore. Maxime dit: Méchans

ſol-

ſoldats ne vous avois-je pas défendu, que perſonne les penſât, afin qu'ils fuſſent réduits à nous obéïr? Pegaſe geolier dit: Par vôtre grandeur, perſone d'eux n'a été penſé, & perſonne n'eſt entré a eux: on les a gardés enchaînés dans le plus profond de la priſon. Si vous me trouvés menteur, ma teſte en répondra. Maxime dit: Comment donc leurs bleſſures ont-elles diſparu? Pegaſe geolier dit: Je ne ſçai comment ils ont été guéris: par vôtre vertu. Andronic dit: Inſenſé, nôtre Sauveur & nôtre medecin eſt grand. Il guerit ceux qui eſperent en lui, non par l'application des medicamens; mais par ſa parole. Quoy qu'il habite les cieux il nous eſt preſent, parce qu'il eſt par tout: mais tu ne le conois pas, inſenſé que tu es. Maxime dit, Ces ſots diſcours ne te ſerviront de rien; mais approche & ſacrifie aux dieux, de peur que je ne te faſſe un méchant parti. Andronic dit: Je n'ay rien à répondre, que ce que je vous ay dit une & deux fois; car je ne ſuis pas un enfant, pour me laiſſer amuſer par des flatteries. Le gouverneur dit: Vous ne me ſurmonterez pas vous autres, & ne mépriſerez pas mon tribunal. Andronic dit: Nous ne nous laiſſerons pas vaincre non plus par vos menaces; vous nous trouverez de braves combatans par la force que Dieu nous donne en N. S. J. C. Et vous conoiſſez peut-être bien, proconſul, que nous ne craignons ni vous ni vos tourmens. Le gouverneur dit: Qu'on me prepare divers ſuplices pour la prochaine ſéance: qu'on mette celui ci en priſon avec des chaines de fer; & qu'on ne les laiſſe voir à perſone dans le cachot.

III. Troiſiéme interrogatoire de S. Taraque.

Le troiſiéme interrogatoire ſe fit à Anazarbe en Cilicie. Numerius Maxime dit: Apellez ces impies de la religion des Chrétiens. Demetrius centurion dit: Les voilà Seigneur. Taraque étant venu, le gouverneur lui dit: Veux-tu du moins

à preſent ceder aux coups, quitter ta confeſſion impudente; & ſacrifier aux dieux, par qui toutes choſes ſubſiſtent. Taraque dit: Malheur à toy & à eux, ſi le monde eſt gouverné par ceux qui ſont deſtinez au feu & à des tourmens éternels; & non ſeulement malheur à eux, mais à tous ceux qui font leur volonté. Le gouverneur dit: Ceſſeras-tu de blaſphémer, méchant, penſes tu l'emporter par ton impudence, & m'obliger à te faire couper la tête, pour me défaire de toi? Taraque dit: Si je pouvois mourir promptement, ce ne ſeroit pas un grand combat: mais allonge & fais ce que tu voudras, afin que ma couronne augmente devant le Seigneur. Le gouverneur dit: Les autres priſonniers que les loix font punir en ſouffrent autant. Taraque dit: C'eſt en quoy eſt vôtre erreur & vôtre grand aveuglement, de ne pas voir, que ceux qui font des crimes meritent ce qu'on leur fait ſouffrir: mais ceux qui ſouffrent pour J. C. recevront de lui leur recompenſe. Le gouverneur dit; Impie & maudit, quelle récompenſe attends-tu après une ſi miſerable mort? Taraque dit: Il ne t'eſt pas permis de t'en informer, ni de ſavoir quelle eſt la récompenſe, qui nous eſt réſervée; c'eſt pourquoy nous ſouffrons l'inſolence de tes menaces.

Le gouverneur dit: Tu me parles, malheureux, comme ſi tu étois mon égal. Taraque dit: Je ne ſuis pas ton égal, ni deſire de l'eſtre; mais je parle librement & perſone ne peut m'en empêcher, à cauſe de Dieu qui me donne de la force, par N.S. J. C. Le gouverneur dit: Je t'oſteray bien cette liberté, méchant. Taraque dit: Perſone ne peut m'oſter la liberté de parler; ni toy, ni tes empereurs, ni vôtre pere ſatan, ni les demons que tu adores. Le gouverneur dit: Parce que je te parle, impie, je te rens inſolent,

Ta-

Taraque dit: Ne t'en prends qu'à toy-même. Pour moy, le Seigneur que je ſers ſait que ton viſage même me fait horreur, bien loin que j'aime à te répondre. Maxime dit: Enfin ſonge à ne te pas faire tourmenter davantage, & viens ſacrifier. Taraque dit: Dans ma premiere confeſſion à Tarſe & dans la ſeconde à Mopſueſte, j'ay confeſſé que je ſuis Chrétien; je ſuis encore ici le même; car il ne m'eſt pas permis de renverſer la verité. Maxime dit: Quand je t'auray perdu de tourmens, à quoi te ſervira de te repentir, miſerable? Taraque dit: Si je me repentois j'aurois craint tes tourmens, la premiere ou la ſeconde fois, & j'aurois fait ta volonté; maintenant je ſuis ferme, & par la grace de Dieu, je ne me ſoucie point de toy. Fais ce que tu voudras, impudent. Maxime dit: J'ay accru ton impudence en ne te puniſſant pas. Taraque dit: Je l'ay dit & le dis encore; mon corps eſt en ton pouvoir, fais ce que tu voudras. Maxime dit: Liés-le & l'attachés, afin qu'il devienne ſage. Taraque dit: Si j'étois fou je ſerois impie comme toy. Le gouverneur Maxime dit: Pendant que tu es attaché obéïs, avant que de ſoufrir les peines que tu merites. Taraque dit: Quoyqu'il ne te ſoit pas permis de me faire ſoufrir toutes ſortes de peines, à cauſe de ma condition militaire; je ne refuſe pourtant pas tes inventions. Fais ce que tu voudras. Maxime dit: Un ſoldat qui honore avec pieté les dieux & les empereurs, reçoit des dons & avance dans les honeurs: pour toy, tu n'es qu'un impie, & tu as été caſſé honteuſement; c'eſt pourquoy je te feray ſoufrir des tourmens plus grands. Taraque dit: Uſes-en comme il te plaira. Je t'en ay prié pluſieurs fois, que differes-tu? Le gouverneur dit: Ne penſe pas, comme j'ay dit, que je te veüille promptement oſter la vie. Je te puniray petit à petit;

& ce qui reſtera de ton corps je le donneray aux beſtes. Taraque dit: Ne te contente pas de promettre; fais au plûtoſt ce que tu as à faire. Le gouverneur dit: Tu te flates méchant, qu'après ta mort quelques femmes vont embaumer ton corps avec des parfums; mais j'auray ſoin d'en diſſiper les reſtes. Taraque dit; Et maintenant & après ma mort, fais de mon corps ce que tu voudras.

Le gouverneur dit: Aproche te dis je & ſacrifie aux dieux. Taraque dit: Je te l'ay dit pluſieurs fois ſtupide que tu es, que je ne ſacrifie point a tes dieux, & n'adore point tes abominations. Le gouverneur dit: Prenés-lui les joües & lui déchirés les lévres. Taraque dit: Tu as défiguré mon viſage, mais tu as renouvellé mon ame. Maxime dit: Tu me forces, miſerable, à te traiter autrement que je n'ay fait. Taraque dit: Ne crois pas m'épouventer pas des paroles; je ſuis preſt à tout, portant les armes de Dieu. Maxime dit: Quelles armes portes-tu, maudit que tu es, tout nud & tout couvert de playes? Taraque dit: Tu es trop aveugle pour les voir; mais avec cette armure divine, je puis éteindre tous les traits enflammés de ton pere le démon. Maxime dit: Je ſoufre ta folie. Tes réponſes ne m'aigriront pas, juſques à te faire mourir promptement. Taraque dit: Quel mal ay-je fait, de dire que tu ne peux voir mes armes; & n'ayant point le cœur pur, mais étant impie & ennemi des ſerviteurs de Dieu? Maxime dit: Je te ſoupçonne d'avoir mal vécu dès auparavant; & d'avoir été, comme on dit, un enchanteur, avant que de venir à mon tribunal, Taraque dit: Je n'ay point été tel, ni ne le ſuis; car je ne ſers point les démons, comme vous autres, mais je ſers Dieu, qui me donne la patience & me ſuggere les paroles que je dois dire. Maxime dit:

Eph. IV. 13. 16.

Ces

Ces raiſonnemens ne te ſerviront de rien; ſacrifie, pour te délivrer de ces ſoufrances. Taraque dit: Tu me crois bien inſenſé, de quitter mon Dieu, qui me fera vivre éternellement: & m'attacher à toy, qui peux ſoulager mon corps pour un moment, en tuant mon ame pour l'eternité.

Le gouverneur dit: Faites rougir des broches & les mettés ſur ſes mammelles. Taraque dit: Quand tu ferois encore pis, tu n'obligeras point un ſerviteur de Dieu à adorer les demons. Le gouverneur dit: Aportés un raſoir, coupés lui les oreilles, & lui raſés la teſte: puis avec le raſoir oſtés luy tout autour la peau de la teſte. Taraque dit: Quand tu m'écorcherois tout le corps, je ne m'éloigne point de mon Dieu. Le gouverneur dit: Prenés les broches toutes rouges & lui mettés dans les côtés. Taraque dit pendant qu'il ſoufroit: Que Dieu voye du ciel & qu'il juge. Le gouverneur dit: Quel Dieu invoques-tu, maudit? Taraque dit: Celuy que tu ne conois pas, qui rendra a un chacun ſelon ſes œuvres. Le gouverneur dit: Je l'ay déja dit, je ne ſoufriray pas que ces femmes envelopent tes reliques dans un linge & les embaument avec des parfums, mais je te feray brûler, malheureux, & jetter tes cendres au vent. Taraque dit: Je te l'ay déja dit & je te le dis encore: fais ce que tu voudras: mon corps eſt en ta puiſſance. Le gouverneur dit: Qu'on le remette en priſon, & qu'on le garde pour l'expoſer demain aux beſtes. Amenés-en un autre.

IV. Troiſiéme interrogatoire de S. Probus.

Demetrius centurion dit: Seigneur voilà Probus. Le gouverneur dit: Penſe à toy, Probus, de peur de retomber dans les mêmes maux. Je ſuis perſuadé que tu es devenu ſage, & que tu veux ſacrifier, afin d'eſtre honoré de nous, comme pieux envers les dieux. Probus dit: Nous ſom-

ſommes dans le même ſentiment : nous ſervons au Seigneur nôtre Dieu. N'eſperés pas nous entendre parler autrement : ni vos flatteries ni vos menaces ne ſerviront de rien, vous n'amollirés pas mon courage : je me préſente hardiment devant vous, mépriſant vôtre dureté. Qu'attendés-vous donc ? que ne déployés vous votre fureur ? Le gouverneur dit : Vous avés tous concerté de renoncer aux dieux avec la même malice. Et après quelques réponſes de Probus, Maxime dit : Liés-le, mettés lui la ceinture & le pendés par le bout des pieds. Probus dit : Tu ne ceſſes point d'eſtre impie, tyran ; & de combattre pour les démons tes ſemblables. Le gouverneur dit : Croy moy, épargne ton corps, avant que d'eſtre tourmenté, tu vois les maux qu'on te prépare. Probus dit : Tout ce que tu me feras ſera utile à mon ame. Ainſi fais ce que tu voudras. Le gouverneur dit : Rougiſſés les broches & mettés lui ſur les côtés, afin qu'il ſoit ſage. Probus dit : Plus je te parois fou, plus je ſuis ſage devant mon Dieu. Le gouverneur ajoûta : Rougiſſés davantage les broches & lui brûlés le dos. Probus dit : Mon corps eſt en ton pouvoir. Que le Seigneur voye du ciel mon abaiſſement & mes ſoufrances : & qu'il juge entre toy & moy. Maxime dit : Celuy que tu invoques, miſerable, c'eſt lui qui t'a livré comme tu merites, pour ſoufrir ceci. Probus dit : Mon Dieu eſt bon, il ne veut mal à aucun des hommes : mais chacun conoît ce qui lui eſt avantageux, étant libre & maître de ſa raiſon. Maxime dit : Verſés lui du vin des autels & lui mettés de la chair dans la bouche. Probus dit : Seigneur J. C. Fils du Dieu vivant, voyés d'enhaut la violence qu'on me fait, & jugés ma cauſe. Le gouverneur dit : Tu as bien ſoufert miſerable : & enfin tu as mangé du ſacrifice. Que feras-tu maintenant ? Probus dit : Tu n'as

rien

rien fait de merveilleux, de me faire prendre par force des ſacrifices impurs; le Seigneur conoît ma réſolution. Le gouverneur dit: Tu en as bû & mangé, ſtupide; promets tu de le faire de toy-même, pour eſtre tiré de tes liens? Probus dit: Malheur t'arrive, méchant, plûtoſt que tu ſurmontes ma réſolution, & que tu profanes ma confeſſion; mais ſaches, que quand tu m'aurois fait avaler tous tes ſacrifices immondes, tu ne me ferois point de mal. Car le Seigneur voit du ciel la violence que je ſoufre.

Le gouverneur dit: Rougiſſés les brochet & lui brûlés le gras des jambes. Probus dit: Ni ton feu, ni tes tourmens, ni ton pere ſatan, ne peuvent obliger le ſerviteur du vray Dieu, à ſe départir de ſa confeſſion. Le gouverneur dit: Tu n'as plus de partie ſaine en ton corps, & tu perſiſtes dans ta folie, miſerable. Probus dit: Je t'ay abandonné mon corps, afin que mon ame demeure ſaine & entiere. Maxime dit: Faites rougir des clous pointus & lui en percés les mains. Probus dit: Je vous rends graces Seigneur J.C. de ce que vous avés bien voulu que mes mains ſoient cloüées en vôtre nom, à l'imitation de vôtre paſſion. Le gouverneur dit: Le grand nombre des tourmens t'a rendu encore plus fou. Probus dit: Ta grande puiſſance & ta malice ſans bornes, t'a rendu non ſeulement fou, mais encore aveugle; car tu ne ſais ce que tu fais. Maxime dit: Impie tu oſes nommer fou & aveugle celui qui combat pour la pieté des dieux. Probus dit: Pleuſt à Dieu, que tu fuſſes aveugle des yeux & non pas du cœur. Le gouverneur dit: Eſtropié de tout le corps: tu te plaints de moy, parce que je t'ay laiſſé encore les yeux ſains; & aprés quelques autres reponſes il dit: Crevés-lui les yeux, afin que tout vivant il perde le jour petit à petit. Probus dit: Tu m'as oſté les yeux

du corps; mais malheur à toy, cruel tyran, il ne ſera jamais en ton pouvoir de m'oſter les yeux vivans. Le gouverneur dit: Tu es tout en tenebres, miſerable, & tu parles? Probus dit: Si tu conoiſſois tes tenebres, impie, tu m'eſtimerois heureux. Maxime dit: Tu es mort de tout le corps, & tu ne ceſſes pas de diſcourir. Probus dit: Tant que mon eſprit demeure en moy, je ne ceſſeray point de parler, par le Dieu qui me fortifie. Maxime dit: Après tous ces tourmens eſperes-tu encore vivre? & ne vois-tu pas, que je ne te laiſſeray point la liberté de mourir? Probus dit: C'eſt pour cela que je combats, afin que ma bonne confeſſion ſoit parfaite, de quelque maniere que tu me faſſes mourir, impitoyable & ennemy du genre humain. Le gouverneur dit: Emportés-le, mettés-le dans les fers, gardés-le dans la priſon; ne permettés pas qu'aucun de leurs compagnons approche d'eux & les louë, de ce qu'ils ſont demeurés dans leur impieté. Bien entendu qu'au premier combat des beſtes on les expoſera. Apellés l'impie Andronic.

V. Troiſiéme interrogatoire de S. Andronic.

Demetrius centurion dit: Le voilà ſeigneur. Le gouverneur dit: A preſent au moins as-tu pitié de ta jeuneſſe, & as-tu pris la ſage réſolution d'eſtre pieux envers les dieux? autrement tu ne trouveras point de miſericorde. Aproche donc, ſacrifie aux dieux & te ſauve. Andronic dit: Malheur à toy ennemi de toute verité; beſte impudente, tyran, j'ay ſoufert toutes tes menaces, & maintenant tu crois me perſuader de mal faire. Non tu ne rompras pas ma confeſſion: je ſuis prêt à ſoûtenir toutes tes attaques par le Seigneur, & à te montrer la vigueur de ma jeuneſſe & la fermeté de mon ame. Maxime dit: Il me ſemble que tu es en furie & poſſedé du demon. Andronic dit: Si j'étois poſſedé du demon,

mon, je t'obéirois, mais comme je n'ay point de demon, je n'obéis point. Car tu es tout entier du demon, & tu fais les œuvres des demons. Le gouverneur dit: Ceux qui ont paſſé devant toy, ont dit ce qu'ils ont voulu avant les tourmens: mais la cruauté des peines les a perſuadés d'eſtre pieux envers les dieux & ſoûmis aux empereurs, & ils ſe ſont ſauvés, Andronic dit: Quand tu mens, tu ne fais rien qui ne s'accorde à tes mauvaiſes maximes. Car ceux que tu adores ne ſont point demeurés dans la vérité; tu es menteur comme ton pere. C'eſt pourquoi Dieu te jugera promptement, miniſtre de ſatan. Maxime dit: Si je ne te traite en impie, & ſi je n'abaiſſe ta ſuffiſance, je ne gagnerai rien. Andronic dit: Je ne crains ni toy, ni tes menaces, au nom de mon Dieu. Le gouverneur dit: Faites des paquets de papier & mettés-lui le feu ſur le ventre. Andronic dit: Quand tu me brûlerois tout entier, tant que je reſpire tu ne me vaincras pas, maudit tyran; le Dieu que je ſers m'aſſiſte & me donne des forces. Le gouverneur dit: Tu reſiſtes encore, inſenſé? demande du moins à mourir, pour ton intereſt. Andronic dit: Tant que je ſuis en vie je ſurmonte ta méchanceté, & je prétends que tu me faſſes mourir tout entier; car c'eſt là ma gloire devant Dieu. Le gouverneur dit: Chaufés des broches & les lui mettés toutes rouges entre les doigts. Andronic dit. Inſenſé qui mépriſes Dieu, tout rempli des penſées de ſatan, tu vois mon corps brûlé par les tourmens, & tu penſes que je craigne tes inventions. J. C. eſt en moi, je ne te crains point.

Le gouverneur dit: Ne ſais-tu pas inſenſé que celui que tu invoques eſt un certain malfaicteur, qui fut mis en croix par l'autorité d'un gouverneur nommé Pilate: & que nous en avons les

actes? Andronic dit: Tais toy, maudit, il ne t'eſt pas permis de dire cela; car tu n'es pas digne de parler de lui, impie. Si tu en eſtois digne, tu ne perſécuterois pas les ſerviteurs de Dieu: mais tu n'as point de part à ſon eſperance. Le gouverneur dit: Et toy, quel profit trouves-tu à croire & à eſperer en cet homme, que vous apellés le Chriſt? Andronic dit: J'y trouve un grand profit, & j'auray une grande récompenſe, pour tout ce que je ſoufre. Après quelques autres diſcours, le gouverneur dit: Ouvrés lui la bouche, mettes-y des viandes de deſſus l'autel, & verſés-y du vin. Andronic dit: Seigneur mon Dieu, voyés la violence que l'on me fait. Le gouverneur dit: Que feras-tu maintenant, maudit démon? ceux à qui tu n'as pas voulu ſacrifier, tu goûtes de leur autel. Andronic dit: Inſenſé tu m'en as fait verſer par force, je n'en ſuis point ſoüillé, parce que je ne l'ay point fait volontairement. Dieu le ſait, lui qui ſonde les penſées & qui peut me délivrer de la fureur de ſatan & de ſes miniſtres. Maxime dit: Je te ferai couper la langue pour t'empêcher de tant parler. J'ay tort de te ſoufrir, je te rends plus inſenſé. Andronic dit: Je t'en prie, fais-moy couper les lévres & la langue, où tu crois que j'ay receu tes abominations. Maxime dit: Quoy donc, inſenſé, juſques à quand te laiſſeras-tu tourmenter? voi que tu en as goûté, comme j'ay dit. Andronic dit: Malheur à toy, infame tyran, & à ceux qui t'ont donné cette puiſſance, je ne goûteray jamais de tes ſacrifices impies. Tu verras ce que tu as fait contre un ſerviteur de Dieu. Le gouverneur dit: Méchant, tu maudis nos princes, qui nous ont procuré une ſi longue paix? Andronic dit: J'ay maudit, & je maudis ces peſtes & ces ſangſuës, qui renverſent le monde. Que le ſeigneur avec ſon bras puiſſant les confonde

fonde & les perde. Le gouverneur dit: Mettés un fer dans ſa bouche, détachés lui les dents, & coupés ſa langue blaſphême, afin qu'il apprene à ne pas injurier les empereurs. Emportes ſes dents & ſa langue; brûlés-les & les réduiſés en cendres, que vous ſemerés par tout, de peur que quelqu'un de cette religion impie, ou quelque femme ne les recüeille pour les emporter & les garder comme quelque choſe de précieux & de ſaint: pour lui remenés-le & le gardés dans la priſon, pour eſtre expoſé aux beſtes avec ſes compagnons au prémier combat.

VI. Dernier combat des martyrs.

Après que les martyrs eurent été ainſi interrogés pour la troiſiéme fois; Maxime appella Terentien pontife de Cilicie, & lui ordonna de donner le lendemain un ſpectacle de bêtes à tout le peuple de la ville. Auſſi-tôt Terentien donna ordre à ceux qui gouvernoient les bêtes de ſe tenir prêts. Dès le grand matin toute la ville, juſques aux femmes & aux enfans, ſortit pour aller à l'amphitheatre, qui étoit environ à un mille. Quand il fut rempli de peuple, Maxime y vint & aſſiſta aux ſpectacles. Après que les jeux eurent duré une partie du jour, comme il y avoit déja pluſieurs hommes par terre, tués ou par les gladiateurs ou par les bêtes: Maxime envoya tout d'un coup des ſoldats, pour amener les martyrs. Le feu & les autres tourmens les avoient mis hors d'état de marcher; ainſi les ſoldats furent contraints de les aporter. Quelques chrétiens qui les obſervoient ſecretement pour être les témoins de leur combat, ſe mirent alors ſur une montagne voiſine, & s'étant aſſis entre des rochers, ils prioient avec des larmes & des ſoupirs. Quand les martyrs furent aportés au milieu de l'amphitheatre, il s'éleva un grand murmure parmi le peuple. Pluſieurs étoient indignés de leur condamnation injuſte: pluſieurs pour ne point

voir ce ſpectacle, ſe retirerent diſant des injures à Maxime. Il donna ordre de marquer ceux qui s'en alloient, & de les citer devant lui le lendemain, pour les condamner.

On lâcha pluſieurs bêtes, qui ne toucherent point aux martyrs. Maxime s'en mit fort en colere. Il fit venir leur gouverneur, le fit foüeter, & lui dit avec de grandes menaces: Si tu as quelque bête bien furieuſe, lâche-la promptement contre ces criminels. Celui-ci tout tremblant lâcha une ourſe, qui avoit déja tué trois hommes ce même jour. Quand elle fut proche; elle paſſa pardeſſus les autres & courut à Andronic, puis elle s'aſſit auprès de lui & l'échoit ſes playes. Andronic mettoit ſa tête ſur elle & s'éforçoit de l'irriter, pour ſortir plûtôt de la vie; mais l'ourſe demeura couchée auprès de lui. Maxime en colere la fit tuer, & elle fut égorgée aux pieds d'Andronic. Terentien le pontife craignant que Maxime ne s'en prit à lui-même, commanda de lâcher une lione, qu'Herode pontife d'Antioche lui avoit envoyée. Quand elle parut elle fit trembler les ſpectateurs, par ſon rugiſſement & le grincement de ſes dents; & voyant les martyrs étendus par terre, elle vint à Taraque, ſe baiſſa & ſe proſterna à ſes pieds. Taraque étendit la main, & la prenant par les crins & par les oreilles, l'attiroit à lui. Elle ſe laiſſoit tirer comme un mouton, ſans reſiſter; puis elle ſecoüa la main de Taraque & retourna vers la porte, ſans s'arreſter à Probus ni à Andronic. Maxime défendit qu'on lui ouvrit; & la lione prenant les planches avec les dents s'éforçoit de les rompre, en ſorte que le peuple épouvanté cria qu'on lui ouvrit. Maxime indigné s'en prenoit à Terentien, & commanda que l'on fît entrer des gladiateurs pour égorger les martyrs; ce qui fut executé.

Maxi-

Maxime ſortant du ſpectacle laiſſa dix ſoldats, avec ordre de garder les corps des martyrs, que l'on avoit jettés pêle mêle avec les corps des criminels. Il étoit déja nuit. Alors les chrétiens qui obſervoient ceci deſcendirent de la montagne, ſe mirent à genoux & prierent Dieu, qu'il leur fît la grace de pouvoir retirer les reliques des ſaints martyrs. Après leur priere s'étant aprochés, ils virent les gardes qui faiſoient bonne chere, & un grand feu allumé auprès des corps, Ils ſe retirerent un peu, ſe mirent encore à genoux, & prierent tous d'une voix Dieu & ſon Chriſt par le S. Eſprit de leur accorder ſon ſecours, pour délivrer ces ſaints corps d'entre les corps profanes & immondes. Auſſitôt la terre trembla, l'air fut agité de tonerres & d'éclairs, il vint une pluye épouvantable & la nuit étoit fort noire. Un peu après le tems s'étant appaiſé, ils prierent encore & s'aprocherent des corps; ils trouverent que la pluye avoit éteint le feu & que les gardes s'étoient retirés. Voyant cela ils aprocherent plus hardiment; mais comme ils ne pouvoient diſcerner les corps ſaints, ils étendirent les mains au ciel, & prierent Dieu de les leur faire reconnoître. Auſſi-toſt il leur envoya du ciel une étoile brillante, qui leur marqua les corps, en s'arrêtant ſur chacun. Ils les emporterent avec joye, & retournerent à la montagne voiſine, en priant Dieu qui les favoriſoit. Ayant paſſé une grande partie de la montagne, ils ſe déchargerent pour ſe repoſer un peu; & prierent Dieu d'achever leur ouvrage & de leur faire connoître le lieu, où ils devoient mettre les reliques de ces ſaints. Il les exauça, & leur envoya encore l'étoile pour les conduire. Elle les quitta à un endroit où ils virent une roche creuſe, & y cacherent les corps avec grand ſoin, puis revinrent à la ville, voir ce qui ſe paſſoit:

ſoit: car ils ſavoient bien que l'on rechercheroit ces corps.

En effet Maxime fit punir les gardes, d'avoir laiſſé dérober les corps, & ſe retira de la ville. Après quoi, c'eſt à dire au bout de trois jours, trois de ces chrétiens, ſavoir Marcion, Felix & Barbas, demeurerent au lieu où étoient les ſaintes reliques, pour le rendre plus ſeur: reſolus d'y paſſer leur vie, & eſperant d'eſtre enterrés auprés d'eux. Les fideles eurent ſoin de recueillir les actes des trois interrogatoires des martyrs, & en obtinrent une copie d'un des ſpiculateurs nommé Sabaſte, moyenant deux cens deniers, qui ſont près de quatre-vingts livres de notre monoye. Enſuite ils envoyerent ces actes aux fideles d'Iconium par quelques-uns de ceux qui avoient été ſpectateurs de l'execution, & les chargerent d'une lettre dont le titre eſt tel: Pamphile, Marcien, Lyſias, Agatocles, Parmenon, Diodore, Felix, Gemellus, Athenion, Taraque & Oroſe: à Aquilus Baſſus, Berulle, Timothée & tous les freres qui ſont à Icone. Enſuite ils les prient d'envoyer ces actes aux freres de la Piſidie & de la Pamphylie, pour les édifier & les fortifier dans la foi. Après les actes & le recit de l'execution ils mettent la datte en ces termes: Les ſaints martyrs ont été conſommés la premiere année de la perſecution, le cinquiéme des ides d'Octobre, ou l'onziéme d'hyperberetée. La nuit ſuivante ont été mis dans la montagne les corps des ſaints martyrs Probus, Taraque & Andronic, à l'illuſtre ville d'Anazarbe.

VII. Sainte Julitte & S. Cyrique. *Acta ſinc. p. 528.*

Dans la même province de Cilicie, à Tarſe qui en étoit la metropole, Julitte ſoufrit le martyre avec ſon enfant. Elle étoit de Lycaonie, de race royale; & craignant la perſecution, qui s'y exerçoit cruellement par le gouverneur Domitien,

tien; elle abandonna ſes biens qui étoient grands, & s'enfuit avec deux ſervantes & ſon fils Cyrique, âgé ſeulement de trois ans. Elle arriva à Seleucie, où elle trouva la perſecution encore plus violente, ſous le gouverneur Alexandre, pire que Domitien. Elle paſſa donc à Tarſe; mais Alexandre y arriva en même temps, comme de concert. Elle fut priſe tenant ſon enfant entre ſes bras: les ſervantes s'enfuirent & regardoient ce qu'elle deviendroit. On la preſenta au tribunal, Alexandre lui demanda ſon nom, ſa condition, ſon païs: elle répondit: Je ſuis chrétienne. Alexandre lui fit oſter ſon enfant, qui reſiſtoit de tout ſon pouvoir, & ne quittoit point les yeux de deſſus elle: mais les bourreaux le porterent au gouverneur, qui fit étendre la mere & batre cruellement à coups de nerfs. Elle répondoit ſeulement: Je ſuis chrétienne & je ne ſacrifierai jamais aux démons. Cependant Alexandre tenoit l'enfant ſur ſes genoux, le flatoit de la main, tâchoit de le baiſer & de l'empêcher de pleurer. Mais l'enfant ayant toûjours les yeux ſur ſa mere, s'éloignoit du gouverneur autant qu'il pouvoit: détournoit la tête, le repouſſoit des mains & des pieds, dont il lui donnoit des coups dans les côtés, lui égratignoit le viſage de ſes petits ongles, & diſoit comme ſa mere: Je ſuis chrétien. Le gouverneur irrité le prit par le pié & le jetta à terre, du haut de ſon tribunal. La tête de l'enfant ſe caſſa, ſa cervelle fut répanduë ſur les coins des degrés, & toute la place d'alentour aroſée de ſon ſang. Sa mere le vit & dit: Je vous rens graces, Seigneur, de ce que vous avés bien voulu que mon fils reçût avant moi la couronne immortelle.

Mais le juge affligé de ce qu'il venoit de faire, lui fit déchirer les côtés, & répandre ſur ſes piés

piés de la poix boüillante, que l'on apporta dans une chaudiere. En même temps il lui faiſoit dire par un crieur: Juliite prens pitié de toi & ſacrifie aux dieux, de peur que tu ne meures malheureuſement comme ton fils. Elle répondit en criant: Je ne ſacrifie point aux ſtatuës ſourdes & muetes, c'eſt à dire aux démons; mais j'adore J. C. fils unique de Dieu, par qui le Pere a tout fait, & je me preſſe de rejoindre mon fils dans le royaume des cieux. Le juge ordonna qu'elle eût la tête coupée, & que le corps de ſon fils fût jetté au lieu des ſuppliciés. Les bourreaux lui ayant mis un bâillon dans la bouche la menerent au lieu ordinaire des executions; où aprés qu'elle eut fait ſa priere à J. C. elle eut la tête coupée, & ſon corps fut jetté hors la ville, avec celui de ſon fils; c'étoit le ſeiziéme de Juillet. Le lendemain ſes deux ſervantes enleverent les corps de nuit & les enterrerent. Une d'elles vécut juſques au temps de Conſtantin & de la liberté de l'égliſe; elle découvrit le lieu aux fideles, & les ſaintes reliques furent honorées.

VIII. Martyrs de Paleſtine. *Euſ. de Mart. Paleſt. c. 3.*

Cette ſeconde année la perſécution fut plus violente en Paleſtine, que la précédente. Urbain qui en étoit gouverneur reçut d'abord des lettres, de l'empereur, qui ordonnoient generalement que tout le monde dans les villes ſacrifiât aux idoles; ſans ſe reſtraindre au clergé ſeul, comme auparavant. A Gaza Timothée, aprés pluſieurs tourmens, fut brûlé à petit feu. Avec lui ſouffrirent Agapius & Thecle, qui furent condamnés à eſtre dévorés par les bêtes. Enſuite comme les payens celebroient une fête & un ſpectacle ordinaire, le bruit courut que l'on expoſeroit aux bêtes ceux qui venoient d'eſtre condamnés. Alors ſix jeunes hommes, Timolaus né dans le Pont. Denys de Tripoli de Phenicie, Romulus ſoudiacre

cre de Dioſpolis, deux Egyptiens Pauſis & Alexandre, un autre Alexandre de Gaza: ces ſix ſe lierent les mains pour montrer qu'ils étoient prêts au martyre; & comme le gouverneur Urbain alloit au ſpectacle des bêtes, ils s'aprocherent de lui en courant & confeſſant qu'ils étoient chrétiens. Le gouverneur & ceux qui l'accompagnoient furent ſurpris. On mit les martyrs en priſon; & peu de jours après on leur en joignit deux autres; un ſecond Agapius, qui avoit déja ſouffert pluſieurs tourmens pour la foi, en une autre occaſion: & un ſecond Denys qui le ſervoit. Ces huit eurent la tête coupée à Ceſarée, tous en un même jour le 24. du mois Dyſtrus ou de Mars.

IX. Saint Didyme & Ste. Theodore. *Acta ſinc. p.* 427.

En Egypte à Alexandrie le juge Proculus étant aſſis ſur ſon tribunal, dit: Appellés la vierge Theodore. Un officier dit: La voilà. Le juge dit: De quelle condition eſtes-vous? Theodore répondit: Je ſuis Chrétienne. Eſtes-vous née libre ou eſclave? Je vous l'ai déja dit: Je ſuis Chrétienne. J. C. eſt venu me délivrer; car en ce monde je ſuis née de parens libres. Le juge dit: Appellés le curateur de la ville; & quand il fut venu, il lui dit: Que ſavez-vous de la vierge Theodore? Lucius curateur dit: Par votre grandeur elle eſt libre & de trés-bonne maiſon. Le juge dit à Theodore: Pourquoi donc n'avés-vous pas voulu vous marier? Elle répondit: Pour J. C. car venant en ce monde dans la chair, il nous a tirés de la corruption & nous a promis la vie éternelle. Le juge dit: Les empereurs ont ordonné que vous autres vierges ſacrifiés aux dieux, ou ſoyés expoſées aux lieux infames. Theodore répondit: Je croi que vous n'ignorés pas que Dieu regarde la volonté, & que la violence que l'on ſouffre n'eſt plus un crime. Le juge dit: J'ai pitié de toi, par la conſideration de ta naiſ-

ſan-

ſance & de ta beauté. Je t'avertis de ne me pas mépriſer; car tu n'y gagneras rien, par tous les dieux. Puis il repeta la même ordonnance des empereurs. Theodore fit la même réponſe, & ajoûta: Si vous voules me couper la teſte, ou la main ou le pied, ou mettre mon corps en pieces, ma volonté n'a point de part à ces violences. Mon voeu conſiſte dans la promeſſe que j'ai faite à Dieu par ſa grace; il eſt le maître & conſerve ſon bien fait comme il lui plaiſt. Le juge dit: Ne deshonore pas ta famille, par une infamie éternelle; puiſque ſuivant le témoignage du curateur, tu es noble & digne d'honneur. Theodore dit: Je confeſſe premierement J. C. qui m'a donné l'honneur & la nobleſſe; il ſait comment il conſervera ſa colombe. Le juge lui dit: Donnés-lui de grands ſoufflets & lui dites: Ne ſois point inſenſée, aproche & ſacrifie aux dieux. Theodore répondit: Par le ſecours du Seigneur, je ne ſacrifie point & je n'adore point les démons. Le juge dit: Tu m'as contraint malgré ta condition de te faire un affront, devant tout ce peuple qui attend ton jugement. Et enſuite: Je te donne trois jours de temps; & par les dieux ſi tu n'obéis je t'expoſerai: afin que toutes les femmes te voyent, & que cet affront les corrige. Theodore dit: Ces trois jours ſont déja paſſés pour moi. Faites ce que vous voudrés; mais je vous prie de me mettre à couvert d'inſulte, juſques à ce que vous donniés vôtre ſentence. Le juge dit: J'ordonne que Theodore ſoit ſous ſeure garde juſques à trois jours, pour voir ſi elle reviendra de ſon opiniâtreté. Mais ne lui faites point de violence à cauſe de ſa nobleſſe.

Trois jours aprés il s'aſſit & fit appeller Theodore, & voyant qu'elle perſiſtoit dans ſa réſolution, il dit: La crainte des empereurs m'oblige

à

à prononcer contre toi, de peur de me rendre coupable moi-même: c'eſt toi qui te livres au lieu infame. Voyons ſi ton Chriſt, pourqui tu t'opiniâtres à reſiſter, t'en delivrera. Theodore répondit: Dieu qui connoît les choſes cachées & qui ſait tout avant qu'il arrive, qui m'a gardée ſans tache juſques à preſent, ſaura bien auſſi me garantir de ceux qui me voudroient faire injure. Elle fut donc menée dans ce lieu, & y étant entrée elle leva les yeux au ciel & dit: Pere de N. S. J. C. ſecourés-moi & me tirés d'ici, vous qui avés ſecouru Pierre dans la priſon, & l'en avés tiré ſans aucun mal; tirés-moi d'ici ſans tache, afin que tous voyent que je ſuis vôtre ſervante. Le peuple étoit autour de la maiſon, obſervant qui entreroit le premier; mais Dieu ſuſcita un chrétien nommé Didyme, qui s'habilla en ſoldat & y entra. Theodore le voyant fut troublée, & fuyoit par les coins de la chambre. Il lui dit: Je ne ſuis pas ce que vous penſés: Je ſuis voire frere, qui n'ai pris cet habit profane, que pour vous délivrer. Venés, changeons d'habit: prenés celui ci, qui vous a fait peur & ſortés; je demeurerai avec le vôtre. Elle y conſentit, & prit entre autres un chapeau qu'il portoit & l'enfonça ſur ſon viſage comme de honte, ſuivant qu'il l'avoit avertie. Il lui dit auſſi de baiſſer les yeux & de ne parler à perſonne. Ainſi elle ſortit heureuſement.

Une heure après un autre entra & trouvant un homme au lieu d'une fille, il fut ſurpris & dit en lui-même: Eſt-ce que Jeſus change auſſi les filles en hommes? Celui qui étoit entré eſt ſorti; qui eſt celui-ci? où eſt la fille que l'on y a enfermée? J'avois bien oüi dire qu'il avoit changé l'eau en vin, & je croyois que ce fût une fable. Je crains qu'il ne me change moi même

en

en femme. Mais Didyme ne ſe cacha point & dit: Le Seigneur ne m'a point changé, il m'a couronné auſſi-bien qu'elle. Vous ne la tenés plus; prenés-moi. Celui qui étoit entré le dernier ſortit; & le juge ayant apris ce qui s'étoit paſſé, fit amener Didyme. Il lui demanda ſon nom: & qui l'avoit envoyé, pour faire cette action. C'eſt Dieu, répondit Didyme. Le juge dit: Confeſſe avant les tourmens où eſt Theodore. Didyme répondit: Par J. C. fils du Dieu vivant je n'en ſai rien. Ce que je ſai certainement, c'eſt qu'elle eſt ſervante de Dieu, & qu'il l'a conſervée ſans tache. Le juge dit: Didyme de quelle condition es-tu? Didyme répondit: Je ſuis Chrétien, delivré par J. C. Le juge le menaça s'il ne ſacrifioit aux dieux de le faire tourmenter doublement; comme Chrétien & comme ayant délivré Theodore; mais le voyant ferme, il ordonna qu'il eût la teſte coupée & que ſon corps fût jetté au feu.

Amb. 11. *de virg. c.* 4. Theodore courut au lieu du ſuplice, pour lui diſputer la couronne du martyre. C'eſt moi, diſoit Didyme qui ai été condamné. Et moi, diſoit Theodore, je ne veux pas eſtre coupable de votre mort; j'aime mieux mourir innocente. J'ai conſenti que vous m'ayés ſauvé l'honneur, mais non pas la vie; j'ai fui l'infamie & non pas la mort. Si vous m'aviés privée du martyre, vous m'auriés trompée. Enfin, ils gagnerent tous deux & furent tous deux martyrs.

Euſ. de Mart. Paleſt. c. 3. *in fin.* Ce ſont les principaux martyrs qui ſouffrirent pendant la ſeconde année de la perſécution 304. de J. C. & elle ceſſa deſlors en occident. Euſebe qui vivoit alors le témoigne en ces termes: Toute l'Italie, la Sicile, la Gaule, l'Eſpagne, la Mauritanie & l'Afrique, receurent promptement la paix par un regard favorable de Dieu, avant

que

que les deux premieres années de la perſécution fuſſent finies.

X. Diocletien renonce à l'empire. *Lactan. de mort. perſecut. n. 17. & ibi Tomard.*

L'empereur Diocletien fut malade pendant toute l'année 304. & ſon neuviéme conſulat. Aprés avoir paſſé l'eſté à Ravenne, il fit le tour de la Pannonie, par le Danube, & ſe rendit à Nicomedie; où ſa maladie devint conſiderable. Il ne laiſſa pas de ſe montrer, pour faire la dédicace d'un cirque, au bout de l'an de ſa vingtiéme année. Sa maladie augmenta tellement, que l'on faiſoit des prieres dans tous les temples pour ſa vie. Le treiziéme de Decembre on le crut mort. Il revint le lendemain; mais l'eſprit lui demeura ſi affoibli, qu'il tomboit en démence à certaines heures, puis revenoit en ſon bon ſens. La pluſpart crurent que l'on celoit ſa mort, en attendant le céſar Galerius; & ils n'en furent deſabuſés que quand il parut en public, le premier jour de Mars de l'année 305. Comme il étoit malade depuis prés d'un an, à peine étoit-il connoiſſable. Galerius arriva à Nicomedie peu de jours après cet accident, & il ſe prévalut de l'état où il trouva Diocletien ſon pere adoptif, pour l'obliger à quitter l'empire; comme il avoit déja perſuadé à Maximien Herculius, lui faiſant peur d'une guerre civile. D'abord il s'y prit doucement comme par affection; repréſentant à Diocletien ſon grand âge, ſes infirmités, & le beſoin qu'il avoit de ſe repoſer, après ſes grands travaux. Il lui alleguoit l'exemple de Nerva, qui avoit cedé l'empire à Trajan. Diocletien diſoit, qu'il ſeroit honteux après l'éclat d'une ſi haute élevation, de tomber dans l'obſcurité d'une vie baſſe; & qu'il ne ſeroit pas même trop ſeur, à cauſe de la multitude d'ennemis qu'il s'étoit faits; dans un ſi long regne; que Nerva n'avoit regné qu'un an, & étoit revenu à la vie privée; dans laquelle il avoit vieilli; que *Lactant. de mort. n. 17.*

ſi

ſi Galerius deſiroit le nom d'empereur, rien n'empêchoit qu'on ne les appellât tous Auguſtes.

Galerius, qui avoit quelque choſe de plus qu'un nom, répondit: Il faut toûjours garder l'ordre que vous avés établi, que l'empire ait deux chefs ſouverains, & deux moindres; pour les aider. La concorde peut aiſément ſe maintenir entre-deux; mais nullement entre quatre égaux. Si vous ne voulés par ceder, je prendrai mes meſures, pour n'eſtre pas plus long-tems au dernier rang. Il y a déja quinze ans que je ſuis relegué en Illyrie, ou ſur les bords du Danube, à combattre avec des nations barbares; tandis que les autres regnent à leur aiſe, dans des païs plus libres & plus paiſibles. Le foible vieillard l'oyant ainſi parler, dit en pleurant: Soit; ſi vous le voulés. Il avoit déja receu des lettres du vieux Maximien, qui lui mandoit ce que Galerius lui avoit dit; & il avoit apris que Galerius augmentoit ſes troupes. Etant donc reſolu que Diocletien & Maximien Herculius ſe retireroient; & que Conſtantius & Galerius de Céſars deviendroient Auguſtes; c'eſt à dire empereurs; il reſtoit de choiſir deux Céſars, pour remplir leur place. Il ſembloit que l'on deût choiſir leurs fils. Maximien Herculius en avoit un nommé Maxence, gendre de Galerius. Conſtantius avoit un fils nommé Conſtantin. Maxence étoit méchant & de mauvais naturel; & ſi ſuperbe, qu'il n'adoroit ni ſon pere ni ſon beau-pere. Auſſi le haïſſoient-ils tous deux. Le reſpect que l'on rendoit aux empereurs s'appelloit adoration. Conſtantin étoit un jeune homme bien fait de corps & d'eſprit, de bonnes mœurs, qui avoit du genie pour la guerre, & une honneſteté ſinguliere; en ſorte que les ſoldats l'aimoient & le peuple le déſiroit: il y avoit long-temps que Diocle-

cletien l'avoit fait tribun du premier rang; & il étoit alors préſent à Niconiedie. Mais Galerius craignit de n'eſtre pas aſſés le maître, s'il faiſoit Céſar un homme de ce mérite & ſi agréable à tout le monde; il voulut avoir des gens qui dépendiſſent de lui abſolument. Qui ferons-nous donc Céſars? dit Diocletien. Galerius dit: Severe. Quoi, dit Diocletien, ce danſeur, cet yvrogne, qui fait de la nuit le jour, & du jour la nuit? Il en eſt digne, dit Galerius, il a fidellement commandé les troupes; & je l'ai envoyé à Maximien, pour recevoir de lui la pourpre. Diocletien dit: Soit. Quel autre nous donnerés-vous? Celui-ci, dit Galerius, montrant ſon neveu fils de ſa ſœur nommé Daïa ou Daza, qui étoit un jeune homme demi barbare, à qui Galerius avoit donné le nom de Maximin, approchant de ſon nom de Maximien. Diocletien dit en ſoupirant: Ce ne ſont pas là des gens capables de ſoûtenir l'état. Mais c'eſt deſormais votre affaire: j'ai aſſés travaillé; s'il arrive quelque inconvenient, on ne s'en prendra pas à moi.

Les choſes eſtant ainſi reſoluës ils parurent le premier jour de Mai l'an 305. A trois milles de la ville étoit une éminence au haut de laquelle Galerius lui-même avoit receu la pourpre, & on y avoit érigé une colomne, avec une ſtatuë de Jupiter. Ils y allerent & aſſemblerent les ſoldats pour les haranguer. Le vieil empereur dit en pleurant: qu'il étoit infirme & demandoit du repos après ſes travaux, qu'il laiſſoit l'empire aux autres plus vigoureux & ſubſtituoit d'autres Céſars. On étoit dans une grande attente, & tout le monde jettoit les yeux ſur Conſtantin, qui étoit ſur le tribunal. Tout d'un coup Diocletien déclare Céſars Severe & Maximin. La ſurpriſe fut grande. On demandoit ſi Conſtantin avoit

changé de nom. Mais Galerius étendant la main repouſſa Conſtantin, tira Daïa, qui étoit derriere, lui ôta ſon habit ordinaire & le mit en preſence. Tout le monde demandoit qui il étoit & d'où il étoit venu? mais ils étoient ſi ſurpris, que perſonne n'oſa parler. Diocletien ſe dépoüilla de ſa pourpre & la jetta ſur ce jeune homme. Ils deſcendirent du tribunal. Diocletien traverſa la ville en chariot, & fut renvoyé dans ſon païs, étant redevenu Diocles & ſimple particulier; il retourna à Dioclée en Dalmatie. Le nouveau Céſar Daïa ou Maximin eut le gouvernement de l'orient. Il n'y avoit pas long-temps qu'il avoit été tiré des forefts, où il gardoit des troupeaux; il avoit été d'abord écuïer, puis protecteur, c'eſt à dire, garde du corps, puis tribun & enfin Céſar, & tout cela en tres-peu de temps; il ne ſavoit ni la guerre ni les affaires.

XI. Tyrannie de Maximien Galerius.

Son oncle Maximien Galerius ſe regarda deslors comme le maître du monde. Ce n'eſt pas qu'il n'eût partagé avec Conſtantius, en ſorte que Galerius avoit l'Illyrie, la Grece & l'Orient, & Conſtantius la Gaule, l'Eſpagne, l'Italie & l'Afrique; mais il refuſa l'Italie & l'Afrique; & d'ailleurs Galerius ne le comptoit guere. Car Conſtantius étoit doux naturellement, & alors affoibli par la maladie; enſorte qu'il eſperoit le voir mourir bien-tôt, ou le dépoüiller aiſément; croyant qu'il ne pourroit lui ſeul réſiſter à trois. Galerius avoit un ami qu'il conſultoit ſur toute ſa conduite, ayant contracté avec lui une liaiſon fort étroite dés le commencement qu'il avoit porté les armes; c'étoit Licinius. Mais il n'avoit pas voulu le faire Céſar, de peur de l'adopter pour ſon fils; il le reſervoit pour le nommer Auguſte & frere, à la place de Conſtantius: faire Céſar ſon fils Candidien, qui n'avoit encore que neufs ans; & ſe dépoſer lui-même, mais pour

pour garder la ſouveraine autorité ſur les quatre autres; ſavoir, ſur Licinius & Severe Auguſtes, Maximien & Candide Céſars; en ſorte qu'ils ne fuſſent que les remparts de ſa puiſſance, & qu'à cet abri il paſſât tranquilement ſa vieilleſſe. Tels étoient les projets de Galerius.

Cependant il gouvernoit tyranniquement. Depuis qu'il eut vaincu les Perſes il loüoit hautement leur gouvernement deſpotique & leur coûtume de traiter leurs ſujets comme des eſclaves. Il diminuoit donc en tout la liberté des Romains. Il faiſoit mettre à la torture toutes ſortes de perſonnes, ſans avoir égard aux dignités; on enlevoit de force pour ſon palais des femmes libres & même des nobles. Il avoit de grands ours à qui on trouvoit qu'il reſſembloit aſſés bien; il leur faiſoit dévorer des hommes pour ſe divertir, principalement pendant ſon ſouper. Il ſe plaiſoit à faire brûler les gens à petit feu, & s'eſtant exercé à tourmenter les Chrétiens, il traitoit de même tous les autres, qu'il comptoit pour coupables; en ſorte que c'eſtoit une faveur d'avoir la teſte coupée. Sous ſon regne l'éloquence fut éteinte, les avocats & les juriſconſultes furent bannis ou tués; les études lui ſembloient pernicieuſes & il haïſſoit les gens de lettres. Les juges qu'il envoyoit dans les provinces étoient des ſoldats groſſiers & ignorans; ils n'avoient point d'aſſeſſeurs, & il leur donnoit toute ſorte de licence, ſans reſpect pour les loix. Il déſola les provinces par la grandeur des cens & des capitations, & par la rigueur de l'exaction. Il ſembloit vouloir ſe vanger ſur tous les Romains, de ce que Trajan avoit fait pour ſubjuguer les Daces ſes anceſtres; & afin que perſonne ne s'exemptât de ſes impoſitions, ſous prétexte de mendicité; il fit aſſembler tout ce qu'il pût de

mendians, les fit mettre dans des barques & jetter tous dans la mer. Telle étoit la tyrannie de Galerius Maximien. Il l'exerça principalement contre les Chrétiens; ainſi cette troiſiéme année de la perſecution fut la plus cruelle; mais ſeulement en orient. Il n'y avoit plus de diſtinction de clercs & de laïques, on faiſoit mourir indifferemment tous les Chrétiens. Le Céſar Maximin, qui gouvernoit ſous lui la province d'orient, le ſecondoit bien; la confuſion étoit grande, pluſieurs s'enfuyoient & ſe diſperſoient en divers lieux.

Euſeb. de martyr. Paleſt. c. 4.

XII. Martyre de S. Apphien.

A Ceſarée en Paleſtine il y avoit un jeune homme nommé Apphien, qui n'avoit pas encore vingt ans. Il étoit né à Pagas en Lycie, de parens fort riches, & avoit étudié à Beryte, où étoit alors une école celebre de droit Romain; mais il s'y étoit preſervé des tentations de ſon âge & des mauvaiſes compagnies; vivant avec la pureté & la modeſtie que demandoit le Chriſtianiſme. Etant retourné à ſa ville, où ſon pere tenoit le premier rang; il ne pût demeurer avec ſes parens, n'y ayant pas la liberté de vivre ſuivant ſa religion; & s'enfuit ſecretement, ſans même emporter de quoi ſubſiſter; tant il ſe fioit à la providence. Elle le conduiſit à Ceſarée; où il vécut avec Euſebe l'hiſtorien, & en peu de tems s'inſtruiſit, autant qu'il étoit poſſible, des ſaintes écritures, & ſe prépara courageuſement au martyre par des exercices de pieté.

La perſecution fut alors excitée pour la ſeconde fois, la troiſiéme année depuis ſon commencement. Il vint des lettres du nouveau Céſar Maximin, portant ordre aux gouverneurs de faire ſacrifier tout le monde, ſans diſtinction. Par toute la ville de Ceſarée les crieurs appelloient les hommes avec leurs femmes & leurs enfans aux temples des idoles, & les tribuns appelloient cha-

chaque ſoldat par ſon nom ſur les rôlles. Alors Apphien ſans avoir communique ſon deſſein à perſonne, non pas même à Eutebe, ni aux autres avec qui il vivoit, alla trouver le gouverneur Urbain, comme il ſacrifioit, & s'approcha de lui, ſans que les gardes qui l'environnoient s'en aperceuſſent. Il lui prit hardiment la main, l'empêcha de ſacrifier, & lui parlant gravement, lui conſeilla de ſe déſabuſer; lui repreſentant qu'il n'étoit pas raiſonnable de quitter le ſeul vrai Dieu, pour ſacrifier a des idoles & à des démons. Auſſitôt ceux qui entouroient le gouverneur ſe jetterent ſur Apphien, comme des beſtes farouches, lui donnerent mille coups par tout le corps & le mirent en priſon; où il demeura un jour & une nuit, les deux pieds étendus dans les entraves.

Le lendemain il fut preſenté au gouverneur, qui le voulant contraindre à ſacrifier, lui fit ſoufrir des tourmens tres-cruels: il eût les côtés déchirés, non ſeulement une & deux fois, mais pluſieurs: enſorte que l'on voyoit les os & les entrailles; & ſon viſage devint ſi enflé de coups qu'il avoit receus, qu'il n'étoit plus reconnoiſſable. Comme il ne ſe rendoit point, les bourreaux lui entourerent les pieds de méches trempées d'huile & les allumerent. Le feu lui fondoit la chair & pénétroit juſques aux os; & le ſuc de ſon corps dégoutoit, comme de la cire fonduë, mais il demeura toûjours ferme & fut remis en priſon. Le troiſiéme jour il fut encore preſenté au juge; il perſiſta dans ſa confeſſion, & quoi que demi-mort il fut jetté dans la mer. Auſſi-tôt il s'éleva une ſi grande tempeſte, non ſeulement ſur la mer mais dans l'air, que la terre & toute la ville en fut ébranlée; & la mer, comme ne pouvant porter le corps du martyr, le jetta devant les portes de la ville. Tous ceux qui

étoient alors à Céſarée furent témoins de cette merveille, entre-autres Euſebe, qui la raconte. Ce fut le deuxiéme jour du mois Xantique, ou le deuxiéme d'Avril, un vendredi. Dans le même temps & les mêmes jours un jeune homme nommé Ulpien ſouffrit le martyre à Tyr. Après avoir été foüeté & tourmenté cruellement, il fut enfermé dans un ſac de cuir, avec un chien & un aſpic, & jetté dans la mer; c'étoit la peine des parricides.

Apphien avoit un frere de pere nommé Edeſius. Il confeſſa pluſieurs fois, & après une longue priſon, il fut condamné à travailler aux mines de Paleſtine. Il avoit plus étudié que ſon frere, & avant que d'eſtre Chrétien il avoit été philoſophe, & en gardoit encore l'habit. Enfin ſe trouvant à Alexandrie & voyant les excès auſquels le juge ſe laiſſoit emporter contre les Chrétiens, en tourmentant des hommes graves & livrant des femmes d'une pieté ſinguliere, & des vierges mêmes à des infames marchands d'eſclaves; il s'approcha hardiment, & ayant couvert le juge de confuſion par ſes reproches; il ſouffrit genereuſement pluſieurs ſortes de tourmens, & fut enfin jetté dans la mer comme ſon frere. Ceci arriva peu de temps après.

XIII. Concile de Cirthe. *Aug. brevic. Collat. die tert. c. 15. 17. Id. cont. Creſc. lib. III. c. 26. 27. Optat. Milevit. lib. 1. An. 305.*

En Afrique, la perſécution étant ceſſée, mais les égliſes n'étant pas encore rebâties, onze ou douze évêques de Numidie s'aſſemblerent à Cirthe; pour élire un ſucceſſeur à l'évêque de cette ville qui étoit mort. Ce fut le quatriéme jour de Mars, après le neuviéme conſulat de Diocletien: autrement ſous le cinquiéme de Conſtantius & de Galerius, c'eſt à dire, cette année 305. de J. C. Ils s'aſſemblerent donc dans la maiſon d'Urbain Donat. Second évêque de Tigiſite, qui tenoit la premiere chaire, s'étant aſſis, dit: Commençons par nous éprouver, afin que nous puiſſions

ſions ordonner ici un évêque; puis il dit à Donat de Maſculite: On dit que vous avés livré les écritures. Donat répondit: Vous ſavés, mon frere, comme Florus m'a cherché, pour m'obliger à offrir de l'encens. Dieu n'a pas permis que je ſois tombé entre ſes mains; mais puiſque Dieu m'a pardonné, reſervés-moi auſſi à Dieu. Second dit: Que ferons-nous donc des martyrs, qui ont été couronnés pour ne les avoir pas livrées? Donat dit: Renvoyés-moi à Dieu, je lui en rendrai compte. Second lui dit: Paſſés d'un côté. Puis il dit à Marin de Tibilite: On dit que vous les avés auſſi livrées. Marin répondit: J'ai donné de petits papiers à Pollus, mais j'ai conſervé mes livres. Second dit: Paſſés de ce côté. Puis il dit à Donat de Calame: On dit que vous avés livré les écritures. Donat répondit: J'ai donné des livres de medecine. Second dit: Paſſés à côté. Puis il dit à Victor de Ruſſicade: On dit que vous avés livré les quatre évangiles. Victor répondit: C'eſt Valentin, le curateur; c'eſt lui qui m'a forcé à les jetter au feu; je ſavois bien qu'il les falloit perdre: pardonnés-moi ce peché, & Dieu me le pardonnera. Second dit: Paſſés à côté.

Enſuite il dit à Purpurius de Limate: On dit que vous avés fait mourir les deux enfans de vôtre ſœur à Milée dans la priſon. Purpurius répondit: Penſés-vous m'épouvanter comme les autres? Et vous qu'avés-vous fait, lorſque le curateur & le ſenat vous ont arreſté, pour vous faire livrer les écritures? comment vous eſtes vous tiré de leurs mains, ſinon en donnant ou en faiſant donner tout ce que vous aviés? Ils ne vous laiſſoient pas aller aiſément. Pour moi j'ai tué & je tuë ceux qui ſont contre moi; ne m'obligés pas d'en dire davantage;

vous ſavés que je ne me ſoucie de perſonne. Second le jeune dit a ſon oncle • Second: Entendés-vous ce qu'il dit contre vous? il eſt preſt à ſe retirer & à faire ſchiſme, non ſeulement lui, mais tous ceux que vous accuſés; je ſai qu'ils doivent vous quitter & donner une ſentence contre vous; vous demeurerés ſeul comme un heretique. Que vous importe ce que chacun d'eux a fait? ils en rendront compte à Dieu. L'évêque Second dit à Felix de Rotaria & à Victor de Garbe: Que vous en ſemble? Ils répondirent: Ils ont à en rendre compte à Dieu. Second dit: Vous le ſavés & Dieu auſſi: aſſeyés-vous. Ils répondirent tous: Dieu ſoit loüé. Apres ce préliminaire, ces évêques traditeurs par leur propre confeſſion, ne laiſſerent pas de proceder à l'élection d'un évêque de Cirthe, capitale de Numidie.

XIV. Concile d'Elvire. *Concil. tom. 1. p. 967. Mendoza l. 1. c. 1.*

On raporte à ce même tems, où la perſécution étoit apaiſée en occident, le concile tenu en Eſpagne à Elvire, c'eſt à dire Eliberis ou Illiberis, dans la province Betique; cette ville eſt à preſent ruïnée; mais on croit qu'elle étoit proche de Grenade. Dix-neuf évêques s'y aſſemblerent; entre autres Oſius de Cordouë, déja confeſſeur, & depuis encore plus celebre: Sabin de Seville, Flavius d'Elvire, Liberius de Merida, Valere de Sarragoce, fameux confeſſeur; Decentius de Leon, Melanthius de Tolede, Vincent d'Oſſone, Quintien d'Evora, Patrice de Malaga. Avec les évêques vingt-ſix prêtres prirent ſéance au concile, les diacres étant debout; & tout le peuple préſent. On y fit quatre-vingt-un Canons de diſcipline, qui commencent par l'idolatrie comme le plus grand de tous les crimes.

cap. 1. Le premier porte: que quiconque après le baptême étant en âge de raiſon, ſera venu à un temple

ple pour idolatrer & l'aura fait, ne recevra pas la communion même à la fin de ſa vie. Les frequentes chutes que l'on avoit veuës pendant la perſécution, pouvoient obliger à cette ſeverité, envers ceux qui auroient apoſtatié volontairement. On défend aux Chrétiens de monter au capitole des payens, même pour voir le ſacrifice; ſi un fidele l'a fait, il eſt condamné à dix ans de penitence. Il y avoit des Chrétiens foibles, qui prenoient les charges de flamines ou ſacrificateurs des idoles, à cauſe de la dignité temporelle qui y étoit jointe: le concile les condamne comme les autres, s'ils ont ſacrifié: mais s'ils ont ſeulement donné les ſpectacles, on leur accorde la communion à la fin, après avoir fait la penitence legitime. S'ils ſont catecumenes & qu'ils ſe ſoient abſtenus des ſacrifices: après trois ans ils ſeront admis au baptême. Les prêtres des faux dieux qui auront ſeulement porté la couronne, ſans ſacrifier, ni contribuer aux frais du ſervice des idoles, ſont receus à la communion après deux ans. Une des cérémonies des ſacrifices profanes étoit de ſe couronner de fleurs. Le duumvir pendant l'année de ſa magiſtrature devoit s'abſtenir d'entrer dans l'égliſe: parce qu'il ne pouvoit s'exempter d'aſſiſter au moins à quelque cérémonie payenne. Il eſt défendu aux femmes de donner leurs habits, pour l'ornement d'une pompe ſéculiere, c'eſt à dire, payenne, ſous peine d'eſtre privées de la communion pendant trois ans. Il eſt défendu aux proprietaires des terres de paſſer en compte ce qui aura été employé pour une idole, ſous peine de cinq ans d'excommunication. On exhorte les fideles de ne point ſouffrir d'idoles dans leurs maiſons, autant qu'il ſera poſſible: s'ils craignent la violence de leurs eſclaves, qu'au moins ils ſe conſervent purs eux-mêmes. Les eſclaves étoient en grand nombre,

c. 59.

c. 2. *& ibi Albaſpin.*

c. 3.

c. 4.

c. 55.

Act. XIV. 12.

c. 17.

c. 40.

c. 41.

la pluſpart idolâtres & ſoûtenus par les magiſtrats.
c. 60. Si quelqu'un briſe des idoles & eſt tué ſur la place; il ne ſera point receu au nombre des martyrs: parce que cela n'eſt point écrit dans l'évangile; & on ne trouve point qu'il ait jamais été pratiqué ſous les apôtres.
c. 6. Celui qui en aura fait mourir un autre par maléfice, parce qu'il n'a pû commettre ce crime ſans idolâtrie, il ne recevra pas la communion
c. 5. même à la fin. Une maîtreſſe qui aura foüetté ſi cruellement ſon eſclave, qu'elle en ſoit morte; s'il paroît qu'elle l'a tuée volontairement, elle fera penitence pendant ſept ans: ſi c'eſt involontai-
c. 73. 74. rement, pendant cinq ans. Si un fidelle s'étant
c. 75. 52. rendu denonciateur, a fait proſcrire ou mettre à mort quelqu'un, il ne recevra pas la communion même à la fin; ſi la cauſe eſt plus legere, il la
c. 7. recevra dans les cinq ans. Le faux témoin ſera puni à proportion de l'accuſation; ſi c'eſt contre un évêque, un prêtre, ou un diacre, & qu'il ne l'ait pas prouvé, il ne recevra pas la communion même à la mort. Ceux qui ſeront trouvés mettre des libelles diffamatoires dans l'égliſe, ſeront anathematiſés.
c. 47. Si un fidelle eſt tombé dans l'adultere, & après avoir été mis en penitence, retombe dans la fornication: il ne recevra pas la communion même
c. 69. à la fin. Si un fidelle marié a commis adultere pluſieurs fois: on l'ira trouver à l'article de la mort, s'il promet de ceſſer, on lui donnera la communion: s'il guérit & retombe, on ne ſouffrira pas qu'il ſe joüe davantage de la communion. Si un homme marié tombe une fois, il
c. 65. c. 79. ſera cinq ans de penitence: la femme de même. Le mari complice de l'adultere de ſa femme ne recevra pas la communion, même à la mort: s'il la quitte, il ſera admis après dix ans. Si une femme devenuë groſſe d'adultere fait périr ſon fruit,

fruit, on lui refuſera la communion, même à la fin: à cauſe du double crime. De même ſi elle a vécu dans l'adultere juſques à la mort. Si elle l'a quitté, elle recevra la communion après dix ans de penitence. Une catecumene qui aura étoufé ſon fruit conceu d'adultere, recevra le baptême à la fin. Si une veuve épouſe celui avec qui elle aura peché: elle ſera admiſe à la communion, après cinq ans de penitence: ſi elle le quitte pour épouſer un autre, elle n'aura pas la communion même à la mort. Ceux qui abuſent des garçons ne recevront pas la communion, même à la fin. Une mere, ou toute autre, qui fait un trafic infame d'une fille: ne recevra pas la communion, même à la mort. Il ſemble que dans ce concile le mot d'adultere ne ſe prend pas toûjours en ſon propre ſens, mais quelquefois pour la ſimple fornication. c. 63. c. 64. c. 68. c. 72. c. 71. c. 12.

Les divorces ſont défendus: les femmes qui ſans cauſe auront quitté leurs maris, pour en épouſer d'autres, ne recevront pas la communion, même à la fin. Si une femme Chrétienne quitte ſon mari adultere, mais Chrétien: & veut en épouſer un autre, qu'on l'en empêche: ſi elle l'épouſe, qu'elle ne reçoive la communion, qu'après la mort de celui qu'elle aura quitté. Celle qui épouſe un homme, qu'elle ſait avoir quitté ſa femme ſans cauſe, celle-là ne recevra pas la communion même à la mort. Quant aux mariages; il eſt deffendu de donner à des gentils des filles Chrétiennes; de peur de les expoſer en la fleur de leur âge à l'adultere ſpirituel. Il en eſt de même des Juifs & des payens; & les parens qui violent cette deffenſe, ſont retranchez de la communion pour cinq ans; mais ceux qui donneroient leurs filles aux ſacrificateurs des idoles, ne recevroient pas la communion, même à la fin. Les parens qui auront fauſſé la foi des fiançailles, c. 8. c. 9. c. 10. c. 15. c. 16. c. 17. c. 54.

ſeront retranchez pour trois ans: ſi ce n'eſt que le fiancé ou la fiancée ſoient trouvez en faute
c. 61. griéve. Celui qui épouſera la ſœur de ſa deffun-
c. 66. te femme, ſera retranché pour cinq ans: celui qui commettra un inceſte, en épouſant la fille de ſa femme: ne recevra pas la communion, même à la fin.

c. 24. Touchant les ordinations. Il eſt défendu d'ordonner dans une province, ceux qui auront été baptiſez dans une autre, parce que leur vie n'eſt
c. 51. pas connuë. On ne doit point ordonner les affranchis dont les patrons ſont dans le ſiecle, c'eſt
c. 80. à dire payens. C'eſt à cauſe des devoirs des af-
V. ff. de oper. libert. franchis, qui étoit un reſte de ſervitude. On ne doit point ordonner ſous-diacres, ceux qui ont
c. 30. commis un adultere en leur jeuneſſe; de peur qu'enſuite ils n'arrivent par ſubreption à un dégré plus élevé: ſi on en a ordonné ils ſeront dé-
c. 53. poſés. Il eſt ordonné generalement aux évêques, aux preſtres, aux diacres & à tous les clers qui ſont dans le ſervice, de s'abſtenir de leurs femmes: ſous peine d'eſtre privez de l'honneur de la
c. 19. clericature. Si on découvre qu'un évêque, un preſtre, ou un diacre, ait commis adultere depuis ſon ordination: il ne recevra pas la communion, même à la mort: tant pour le crime que
c. 27. pour le ſcandale. L'évêque ou tout autre clerc, n'aura avec lui que ſa ſœur ou ſa fille, qui ſoit vierge ou conſacrée à Dieu, mais point d'étrangere. Si on découvre que quelqu'un des clercs ait pris des uſures, il ſera dégradé & excommu-
c. 20. nié. Si un laïque en eſt convaincu, & qu'il ſe corrige, on lui pardonnera: s'il perſevere dans
c. 18. cette iniquité, on le chaſſera de l'égliſe. Les évêques, les prêtres & les diacres ne quitteront point leurs places pour trafiquer, & ne voyageront point par les provinces, pour frequenter les foires & les marchés. Toutefois ils pourront

ront envoyer leur fils, leur affranchy ou quelqu'autre perſone, pour ſe procurer la ſubſiſtance, & s'ils veulent trafiquer, ils trafiqueront dans la province. Les égliſes n'avoient point encore de revenus fixes, & la plûpart des clercs étoient pauvres, juſques aux évêques.

Les vierges conſacrées à Dieu, qui auront trahy leur vœu & vécu dans la débauche, n'auront pas la communion, même à la fin: mais ſi elles ne ſont tombées qu'une fois, par ſéduction ou par foibleſſe: & ont fait penitence toute leur vie: on leur donnera la communion à la fin. Les filles qui n'ont pas gardé leur virginité, ſi elles épouſent ceux qui les ont corrompuës, ſeront reconciliées après un an de penitence: mais ſi elles ont conû d'autres hommes, elles feront penitence pendant cinq ans. *c.* 13. *c.* 14.

Touchant le baptême. Ceux qui commencent à ſe convertir à la foy, s'ils ſont de bonnes mœurs, doivent eſtre admis dans deux ans à la grace du baptême: ſi la maladie n'oblige de les ſecourir plûtoſt. On corrigera la coûtume de mettre de l'argent dans les fonts, en recevant le baptême: de peur que l'évêque ne ſemble vendre ce qu'il a receu gratuitement. Les évêques ne doivent pas leur laver les pieds, mais les clercs. En voyage ſur mer, ou ſi l'égliſe n'eſt pas proche, un fidele qui a gardé l'integrité de ſon baptême, & qui n'eſt point bigame, pourra baptiſer un catecumene, en néceſſité de maladie: à la charge, s'il ſurvit, de le mener à l'évêque, pour le perfectioner par l'impoſition des mains; c'eſt à dire, le confirmer. Si un diacre gouvernant un peuple, a baptiſé quelques perſones ſans évêque & ſans prêtre: l'évêque doit les perfectioner par ſa benediction: s'ils décedent auparavant, chacun ſera ſauvé ſelon ſa foy. On void ici des diacres qui avoient une eſpece de paroiſſes. Celle qui a

XV. Suite du concile d'Elvire. *c.* 42. *c.* 48. *Cang. Gloſſ. Cancha.* *c.* 38. *c.* 77. *c.* 44. *c.* 62.

été proſtituée publiquement & enſuite mariée, ſi elle vient à la foy, doit eſtre receuë ſans difficulté. Si un cocher du cirque ou un pantomime veulent ſe convertir : qu'ils renoncent premierement à leur métier, ſans eſperance d'y retourner. Si après avoir été receus, ils contreviennent à cette défenſe: qu'on les chaſſe de l'égliſe.

c. 39. Si les gentils étant malades déſirent qu'on leur impoſe les mains, & que leur vie ait quelque choſe d'honeſte: on leur impoſera & on les fera Chrétiens: c'eſt à dire catecumenes, puis qu'il

c. 45. n'eſt parlé que d'impoſition des mains: Celui qui a été catecumene & qui pendant un temps infini, n'eſt point venu à l'égliſe: ſi quelqu'un du clergé le reconoit pour Chretien, ou ſi quelques fideles en ſont témoins: on ne lui refuſera pas le

V. Aug. tract. 44. *in Joan.* baptême. On void ici que le nom de Chrétien ſe donne au catecumene, & le nom de fidele à celui qui eſt baptiſé. Ceux qui ſont tourmentés

c. 2. par les eſprits immondes, etant à l'article de la

c. 37. mort, doivent être baptiſés ou recevoir la communion, s'ils ſont déja fideles.

c. 46. Si un fidele devenu apoſtat n'eſt point venu à l'égliſe pendant un temps infini; & qu'il revienne ſans avoir été idolâtre, il recevra la commu-

c. 21. nion après dix ans. Celui qui étant dans la ville

c. 28. manquera de venir à l'égliſe par trois dimanches,

c. 29. ſera exclus autant de temps, pour correction. Les évêques ne doivent point recevoir de préſens de celui qui ne communie point. Le nom d'un énergumene ne doit point eſtre récité à l'autel avec l'oblation: & on ne doit point lui permettre

c. 22. de ſervir dans l'égliſe de ſa main. Si quelqu'un paſſe de l'égliſe Catholique à une héréſie & revient, il fera dix ans de penitence, & enſuite

c. 25. recevra la communion. Les petits enfans qui auront été pervertis, ſeront receus ſans differer, parce qu'il n'y a point de leur faute. On

don-

donnera ſeulement des lettres de communion à ceux qui aporteront des lettres de confeſſion; de peur qu'ils n'abuſent du nom glorieux de confeſſeurs, pour exercer des concuſſions ſur les ſimples. Les Chrétiens en voyage prenoient des lettres de leurs évêques pour temoigner qu'ils étoient dans la communion de l'égliſe: s'ils avoient confeſſé la foy devant les perſécuteurs, on le marquoit, & quelques-uns en abuſoient. Par tout & principalement au lieu de la premiere chaire épiſcopale, on doit interroger ceux qui portent des lettres de communion, pour ſavoir ſi tout va bien. Ainſi chaque évêque, ou du moins le métropolitain de chaque province, pouvoit eſtre inſtruit de l'état de toutes les égliſes. On défend aux femmes de donner de ces lettres en leur nom, ni d'en recevoir adreſſées a elles ſeules.

c. 58. *Thomaſſ. p.* 1. *liv.* 1. *c.* 3. *n.* 4. *c.* 81.

Touchant diverſes cérémonies. On célébrera tous les mois les jeûnes doubles, nommés ſuperpoſitions, excepté les deux mois de Juillet & d'Aouſt; à cauſe de la foibleſſe de quelques-uns. Ces jeûnes doubles ou renforcés étoient des jours que l'on paſſoit entiers ſans manger. Le concile ajoûte: On corrigera l'abus, en ſorte que l'on obſerve le jeûne double tous les ſamedis. On void donc que deſlors on jeûnoit en Eſpagne le ſamedi comme à Rome, & qu'outre les deux jours de jeûne de chaque ſemaine, on en obſervoit un tous les mois. Il faut corriger la mauvaiſe coûtume, en ſorte que ſuivant l'autorité des écritures, on célebre la pentecôte non le quarantiéme jour après la pâque, mais le cinquantiéme: qui ne le fera pas, ſera noté comme introduiſant une nouvelle héréſie. On traite d'héréſie l'erreur ſur ces cérémonies principales. On n'allumera point de cierges pendant le jour dans les cimetieres, pour ne point inquieter les eſprits

c. 23. *V. pœnit. S. colomb. Cang. Gloſſ.* 1. *Superpoſitio. c.* 26. *c.* 43. *Levit.* XXIII. *Deut.* XVI. *c.* 34.

prits des ſaints; c'eſt à dire, ne point troubler l'attention des fideles, qui s'y aſſembloient pour
c. 35. prier. Il eſt défendu aux femmes de paſſer la nuit en veilles dans les cimetieres: parce que ſouvent il ſe commet des crimes en ſecret, ſous
c. 36. prétexte de priere. Il ne doit point y avoir de peintures dans les égliſes: de peur que ce qui eſt ſervi & adoré ne ſoit peint ſur les murailles. Peut-eſtre craignoit-on que ces peintures pouvant eſtre enlevées dans le temps de la perſécution, ne fuſſent profanées par les infideles.
c. 50. Il eſt défendu aux clercs & à tous les fideles de manger avec les Juifs, ſous peine d'excommuni-
c. 79. cation. Si un fidele jouë de l'argent aux dez, il ſera excommunié: s'il ſe corrige, il pourra eſtre réconcilié après un an.

c. 32. Sur la penitence. Celui qui eſt tombé dans une faute mortelle, ne doit pas recevoir la penitence d'un prêtre, mais de l'évêque: toutefois ſi la maladie y oblige, le prêtre ou le diacre lui doit donner la communion, par ordre de l'évê-
Thomaſſ. diſcipl. 1, *lib.* 1. *c.* 25. *n.* 8. *Cypr. ep.* 18. *Eam.* 13. *ſup. liv.* VI. *n.* 53. que. Il faut entendre par la communion le viatique, ou quelque abſolution de juriſdiction: non celle qui eſt attachée à l'ordre ſacerdotal: comme dans la lettre de S. Cyprien. Tous les évêques ſont convenus, que chacun doit recevoir la communion de l'évêque qui l'en a privé pour quelque crime. Si un autre évêque oſe l'admettre, ſans le conſentement de celui qui l'avoit excommunié: qu'il ſache qu'il en rendra compte à ſes confreres, au péril de ſa place: c'eſt à dire, que c'eſt une cauſe de dépoſition. Voilà ce qui fut ordonné dans le concile d'Elvire, le plus ancien dont il nous reſte des canons de diſcipline. Le mot de communion s'y prend d'ordinaire pour la participation aux ſacremens & aux prieres publiques de l'égliſe, & la communion libre avec les fideles: quoy qu'en quelques canons ce

con-

concile ſemble le prendre comme nous, pour la participation de l'euchariſtie. Le mot d'excommunication ſe prend pour un retranchement de la communion pendant quelque temps, tendant à la correction du pecheur; non pour l'anathême, par lequel un incorrigible eſt retranché pour toûjours & mis au rang des infideles. c. 37.

XVI. Hiſtoire de Boniface & d'Aglaé

Il y avoit à Rome une femme puiſſante nommée Aglaé, fille d'Acace, qui avoit été proconſul: de race de ſenateurs. Elle avoit donné trois fois les jeux publics à ſes dépens à Rome. Elle avoit ſoixante & treize intendans pour gouverner ſon bien, & un au-deſſus de tous nommé Boniface, avec lequel elle entretenoit un commerce criminel. Il étoit adonné au vin & à toutes ſortes de débauches: mais il avoit trois bonnes qualités, l'hoſpitalité, la liberalité, la compaſſion. S'il voyoit un étranger ou un voyageur, il le ſervoit avec toute ſorte d'affection: la nuit il alloit par les places & par les ruës; & donnoit aux pauvres ce dont ils avoient beſoin. Après pluſieurs années Aglaé touchée de componction, l'apella, & lui dit; Mon frere Boniface, tu vois en quels pechés nous ſommes engagés, ſans ſonger qu'il faudra nous préſenter devant Dieu, & lui rendre compte de ce que nous avons fait de mal en ce monde. J'ay oüy dire aux Chrétiens, que ſi quelqu'un ſert les ſaints qui combattent pour J. C. il aura part avec eux au jour du terrible jugement de Dieu. Je viens auſſi d'aprendre que les ſerviteurs de J. C. combattent contre le démon en orient, & livrent leurs corps aux tourmens pour ne point nier J. C. Va donc & nous aporte des reliques des ſaints martyrs: afin que nous les ſervions, que nous leur bâtiſſions des oratoires dignes d'eux, & que par leur moyen nous ſoyons ſauvés, nous & pluſieurs autres. *Valeſ. id lib. 27. Amon. p. 332.*

Bo-

Boniface prit quantité d'or pour achepter des reliques & pour donner aux pauvres: avec douze chevaux, trois litieres & divers parfums, pour honorer les martyrs. En partant il dit à ſa maîtreſſe par plaiſanterie: Madame, ſi je trouve des reliques de martyrs, je les aporteray: mais ſi mes reliques viennent ſous le nom de martyrs, recevés-les. Aglaé lui dit: Quitte tes folies & ſonge que tu vas querir des reliques des ſaints martyrs. Pour moy, pauvre pechereſſe, je t'attends dans peu, & je prie le Dieu tout-puiſſant, qui a pris pour nous la forme d'eſclave & répandu ſon ſang pour le ſalut du genre humain: d'envoyer ſon ange devant toy, de conduire tes pas par ſa miſericorde, & d'accomplir mon deſir, ſans conſiderer mes pechés. Boniface partit, & par le chemin il diſoit en lui même: Il eſt juſte que je ne mange point de chair & que je ne boive point de vin, puiſque tout indigne & tout pecheur que je ſuis, je dois porter les reliques des ſaints martyrs: & levant les yeux au ciel; il dit: Seigneur Dieu tout-puiſſant, Pere de vôtre Fils unique, venés à mon ſecours & conduiſés mon voyage, afin que vôtre nom ſoit glorifié dans tous les ſiecles. Amen.

Aprés quelques jours de chemin il arriva à la ville de Tarſe; & ſachant qu'il y avoit des martyrs qui combattoient, il dit à ceux qui l'accompagnoient: Mes freres, allez chercher une hôtellerie, & faites repoſer les chevaux: je m'en vais voir ceux que je deſire le plus. Etant arvé au lieu du combat, il vit les martyrs dans les tourmens. L'un pendu la teſte en bas & du feu étendu deſſous: un autre étendu à quatre pieux: un autre ſié par les bourreaux: un autre déchiré: un autre avoit les mains coupées: un autre avoit un pieu fiché dans la gorge, & étoit ainſi cloué à terre: un autre avoit les pieds & les mains

mains renverſées & attachées par derriere, & les bourreaux le frapoient à coups de bâton. Ils étoient juſques au nombre de vingt hommes; & leurs tourmens faiſoient grande horreur aux ſpectateurs. Boniface s'aprocha des martyrs & les baiſoit en criant: Qu'il eſt grand le Dieu des Chrétiens; qu'il eſt grand le Dieu des Saints martyrs. Je vous prie ſerviteurs de J. C. priez pour moy, afin que j'entre en part avec vous au combat contre le démon. Il s'aſſit à leurs pieds & embraſſoit leurs liens, les baiſant & diſant: Combattez martyrs de J. C. foulez aux pieds le démon, un peu de patience, le travail eſt petit, & la recompenſe eſt grande.

XVII. Martyre de S. Boniface.

Le gouverneur jettant les yeux ſur le peuple l'aperceut & dit: Qui eſt celuy-là qui ſe mocque ainſi de moy & des dieux? qu'on l'amene à mon tribunal. Puis il luy dit: Dis-moy, qui ès-tu, toy, qui mépriſe la ſplendeur de mon ſiege? Boniface dit: Je ſuis Chrétien, & ayant J. C. pour maître, je vous mépriſe vous & vôtre tribunal. Le gouverneur dit: Comment t'appelles-tu? Boniface dit: Je vous l'ay déja dit: Je ſuis Chrétien. Mais ſi vous voulez ſavoir mon nom vulgaire, on m'appelle Boniface. Le gouverneur dit: Avant que je te touche les côtez, approche & ſacrifie. Boniface dit: Je vous ay déja dit pluſieurs fois, que je ſuis Chrétien, & que je ne ſacrifie point aux démons. Si vous voulez faire quelque choſe, faites: voilá mon corps devant vous. Le gouverneur en colere fit aiguiſer des roſeaux, & les lui fit enfoncer ſous les ongles des mains. Boniface regardoit le ciel & ſoufroit patiemment. Ce que voyant le gouverneur il commanda qu'on lui ouvrît la bouche & qu'on y verſaſt du plomb boüillant. Avant qu'on le fiſt, Boniface regardant au ciel, fit cette priere: Je

vous

vous rends graces, Seigneur J. C. fils de Dieu: venez au ſecours de vôtre ſerviteur, ſoulagez-moy dans ces peines, & ne permettez pas que je ſois vaincu par cet infame gouverneur. Vous ſavez que c'eſt pour vôtre nom que je ſoufre. Ayant achevé ſa priere il cria aux autres martyrs: Je vous prie, ſerviteurs de J. C. priez pour moy. Les martyrs dirent tous d'une voix: Nôtre Seigneur J. C. luy-même envoyera ſon ange pour vous délivrer de cet infame, il achevera dans peu vôtre courſe, & placera vôtre nom entre les premiers nez. Après qu'ils eurent achevé leur priere & dit, amen: Le peuple ſe mit à pleurer, & cria à haute voix: Il eſt grand le Dieu des Chrétiens: il eſt grand le Dieu des martyrs. J. C. fils de Dieu ſauvez-nous. Nous croyons tous en vous, & nous avons recours à vous: anathême aux idoles des gentils. Alors tout le peuple courut renverſer l'autel & jetter des pierres au gouverneur. Il ſe leva & ſe retira effrayé de ce tumulte.

Le lendemain il s'aſſit ſur ſon tribunal, fit amener Boniface, & luy dit: Miſerable d'où te vient cette fureur, de mettre tes eſperances en un homme, & un homme qui a été crucifié comme malfaiteur? Boniface luy dit: Tais-toy, n'ouvre pas tes lévres infames, pour nommer nôtre Seigneur J. C. Serpent dont l'eſprit eſt ténébreux qui as vieilly en de mauvais jours. Malheur à toy; car J. C. mon maître a ſouffert pour ſauver le genre humain. Le gouverneur irrité commanda que l'on emplît une chaudiere de poix, & que quand elle ſeroit boüillante on y jettât Boniface la teſte la premiere. Le martyr ayant fait le ſigne de la croix y fut jetté. Mais un ange deſcendit du ciel & toucha la chaudiere, qui fondit auſſi-tôt comme la cire devant le feu. Elle ne fit point de mal à Boniface, mais elle brû-

brûla pluſieurs des miniſtres. Le gouverneur épouvanté de la puiſſance de J. C. & de la patience du martyr, commanda qu'on luy coupât la teſte avec l'épée, diſant: Nous ordonnons que celuy qui n'obéit pas aux loix des empereurs ſoufre la peine capitale. Les ſoldats le tirerent promptement du tribunal. Le martyr ayant fait le ſigne de la croix, pria les bourreaux de luy donner un peu de temps pour prier: & ſe tenant debout, tourné vers l'orient, il dit: Seigneur Dieu tout-puiſſant, pere de N. S. J. C. venez au ſecours de vôtre ſerviteur, envoyez vôtre ange, & recevez mon ame en paix: afin que le dragon meurtrier ne luy puiſſe nuire. Mettez-moy en repos avec le chœur de vos ſaints martyrs, & délivrez vôtre peuple de cette opreſſion des impies. Car à vous appartient l'honeur & la puiſſance avec vôtre Fils unique, & le S. Eſprit, dans les ſiécles des ſiécles, amen. Ayant achevé ſa priere, il fut executé: & il ſe fit un grand tremblement de terre, en ſorte que tous s'écrierent: Il eſt grand le Dieu des Chrétiens, & pluſieurs crurent en J. C.

XVIII. Reliques de S. Boniface.

Cependant les compagnons de Boniface le cherchoient par tout: & ne le trouvant point ils ſe diſoient l'un à l'autre: Il eſt à preſent dans un cabaret ou ailleurs à ſe réjoüir, tandis que nous nous tourmentons à le chercher. En diſcourant ainſi, ils rencontrerent le frere du geolier, & luy dirent: N'avez-vous point veu ici un étranger venu de Rome? Il leur dit: Hier il y eut un étranger qui fut martyriſé pour J. C. & il eut la teſte coupée. Et où eſt il? dirent-ils. Il répondit: Dans l'arene, & ajoûta: Comment eſt il fait? Ils dirent: C'eſt un homme quarré, épais, blond, qui porte un manteau d'écarlatte. Il dit: Celuy que vous cherchez ſoufrit hier le martyre. Ils répondirent: Celuy que nous cherchons

chons eſt un yvrogne & un débauché, qui n'a rien de commun avec le martyre. Il leur dit: Que vous coûtera-t-il de venir juſques à l'aréne & de le voir? Ils le ſuivirent, & il leur montra ſon corps étendu. Ils le prierent de leur montrer auſſi ſa teſte, il l'alla querir, & leur aporta. Le viſage du martyr étant preſenté à ſes compagnons ſe mit à rire par la vertu du S. Eſprit. Eux l'ayant reconnu pleurerent amerement en diſant: Ne vous ſouvenez pas de nôtre péché & du mal que nous avons dit de vous, ſerviteur de J. C. Et ils dirent à l'officier: Voilà celuy que nous cherchons: nous vous prions de nous le donner. Il refuſa de le leur donner gratuitement, ils luy en payerent 500 ſous d'or & l'emportérent. Ils l'embaumérent, l'envelopérent de linges précieux, le mirent dans une des litieres, & reprirent leur chemin avec joye, loüant Dieu de l'heureuſe fin du S. martyr.

Cependant un ange apparut à Aglaé, & luy dit: Celuy qui étoit vôtre eſclave, eſt à preſent nôtre frere: recevez-le comme vôtre Seigneur, & le placez dignement. Car tous vos pechez vous ſeront remis par ſon interceſſion. Elle ſe leva promptement, & prit avec elle des eccléſiaſtiques pieux: ainſi faiſant des prieres avec des cierges & des parfums, ils allerent au devant des ſaintes reliques; qui furent miſes à cinquante ſtades de Rome: & elle y fit bâtir un Oratoire digne du martyr. Il s'y fit pluſieurs miracles, les démons y étoient chaſſez, & les maladies guéries. S. Boniface ſoufrit le martyre à Tarſe métropole de Cilicie, le quatorziéme de May: & fut enſevely à Rome le ſixiéme de Juin. Aglaé renonça au monde, donna tout ſon bien aux pauvres, & affranchit tous ſes eſclaves; retenant ſeulement quelque peu de ſes filles, qui renoncérent au monde avec elle. Elle ſe conſa-

cra

cra ainſi au ſervice de J. C. & lui devint ſi agréable qu'elle chaſſoit les démons, & guériſſoit toutes ſortes de maladies par ſes prieres. Elle vécut encore dans les exercices de pieté treize ans, après leſquels elle s'endormit en paix, & fut enterrée auprés de Saint Boniface.

XIX. *S. Antoine ſort du château. An. 305. Vita S. Ant.*

Saint Antoine avoit paſſé environ vingt ans dans le chaſteau deſert, où il s'étoit enfermé, ſans ſortir & ſans eſtre veu de perſonne. Enfin pluſieurs deſirant avec ardeur imiter ſa maniere de vivre; & ſes amis voulant à toute force rompre ſa porte: il ſortit comme d'un ſanctuaire, où il s'étoit conſacré à Dieu, & remply de ſon Eſprit: & parut pour la premiere fois hors du château, à ceux qui venoient vers lui. Ils furent remplis d'étonnement, de voir ſon corps dans le même état: ni groſſi manque d'exercice, ni attenué par tant de jeûnes & de combats contre les démons; il étoit tel qu'ils l'avoient connu avant ſa retraite. Son ame étoit tranquille, ni abbatuë de triſteſſe, ni diſſipée par la joye; il ne fut ni troublé de voir une ſi grande multitude, ni réjoüi des complimens qu'il recevoit: mais il étoit égal en tout, comme gouverné par la raiſon, & ferme dans ſon état naturel. Dieu guériſſoit par lui pluſieurs malades, délivroit pluſieurs poſſedés: & donnoit tant de grace à ſes paroles, qu'il conſoloit les affligez & réconcilioit ceux qui étoient mal enſemble, leur diſant à tous: qu'il n'y a rien dans le monde de préférable à l'amour de J. C. Il les exhortoit auſſi à penſer ſérieuſement aux biens à venir, & à la bonté que Dieu nous a témoignée, en livrant ſon propre Fils à la mort pour nôtre ſalut. Ainſi il perſuada à pluſieurs d'embraſſer la vie ſolitaire; ce qui fut la cauſe de tant de monaſteres, qui s'établirent depuis dans les montagnes,

Rom. VIII. 32.

gnes, & qui peuplérent les déſerts. Les uns demeurérent près de lui, à l'orient du Nil, en un lieu nommé Piſper: les autres à l'occident vers la ville d'Arſinoé.

L'obligation de viſiter ſes diſciples l'ayant engagé à traverſer le canal d'Arſinoé, qui étoit plein de crocodiles; il ſe mit en priere, & le paſſa, ſans que lui, ni aucun de ceux qui l'accompagnoient receût le moindre mal. Etant retourné à ſon
c. 14. monaſtere, il continua les mêmes travaux. Ses frequentes exhortations augmentoient la ferveur de ceux qui avoient déja embraſſé la vie monaſtique; & portoient pluſieurs autres à l'embraſſer; & ainſi par l'attrait de ſes paroles il ſe fit pluſieurs monaſteres; qu'il gouvernoit tous comme leur pere. Un jour entre autres, comme ils étoient tous aſſemblés au tour de lui, il leur fit un grand diſcours en ſa langue Egyptienne: les exhortant à ne compter pour rien leurs travaux paſſés, & leur découvrant les divers artifices des démons & les moyens de les vaincre. Il y avoit donc dans les montagnes des monaſteres remplis de ſolitaires, qui paſſoient leur vie à chanter, à étudier, à jeûner, à prier, à ſe réjoüir dans l'eſperance des biens à venir; à travailler pour pouvoir donner l'aumône, conſervant entr'eux la charité & l'union. Ainſi l'on pouvoit voir veri-
Job. tablement comme un païs particulier de pieté &
XXXIX. 10. de juſtice. Il n'y avoit là perſone qui fît tort à autruy, ou qui en receût; on n'y entendoit point la voix du collecteur, tous n'avoient autre deſir que de s'avancer dans la vertu.

Antoine vivoit d'ordinaire retiré dans ſon monaſtere particulier: augmentant ſes exercices, & ſoupirant ſans ceſſe par la penſée des demeures celeſtes. Conſiderant la fragilité de cette vie & la nobleſſe de l'ame: il avoit honte d'eſtre obligé à manger, à dormir & à deſcendre aux autres né-

néceſſités du corps. Souvent lors qu'il étoit prêt à manger avec ſes diſciples, ſe reſſouvenant de la nourriture ſpirituelle, il s'en abſtenoit & s'éloignoit d'eux. Ainſi il mangeoit d'ordinaire ſeul, & ne laiſſoit pas de manger ſouvent avec ſes freres, lorſqu'ils l'en prioient: afin de pouvoir avec plus de liberté leur tenir des diſcours utiles. Il diſoit qu'il faut plûtoſt donner tous nos ſoins à l'ame qu'au corps: que nous ne devons accorder au corps que fort peu de temps, par neceſſité; & tout employer à l'utilité de l'ame, afin qu'elle ne ſoit pas entraînée par les plaiſirs du corps, & qu'au contraire elle le réduiſe en ſervitude. Telles étoient les maximes de S. Antoine.

XX. Perſécution en Capadoce. S. Theodore. *Greg. Naz. orat.* 20. *p.* 319.

La perſécution du Céſar Maximin fut cruelle en Cappadoce comme dans le reſte de l'Orient. Il ſe piquoit de paroître plus zélé pour l'idolatrie, que les autres princes, & ils paroiſſoient humains au prix de luy. Pluſieurs martyrs combattirent juſques à la mort; pluſieurs en ayant été fort proches, furent conſervés, pour eſtre l'exemple des autres. Il y en eut qui s'enfuirent; entre autres le pere & la mere de Baſile, pere du grand S Baſile depuis évêque de Céſarée. Ils ſavoient la regle du martyre: qui étoit de ne point aller au combat volontairement, pour épargner & les perſecuteurs & les chrétiens foibles; mais de ne pas reculer, quand on étoit en préſence. Ils ſe retirérent donc dans les foreſts de Pont avec tres-peu de domeſtiques, & y menérent une vie tres-rude pendant ſept ans, c'eſt à dire depuis l'an 306. juſques à l'an 313. & la fin de la perſécution. Ils étoient riches & accoûtumez à une vie differente de celle qu'ils paſſoient dans ces bois inhabitez; loin de leurs amis, expoſez aux injures du temps, réduits à une nourriture tres-chétive. Ils priérent Dieu

de les ſoulager, comme il avoit ſecouru ſon peuple dans le deſert : & auſſi-tôt il leur envoya quantité de cerfs, dont ils prirent autant qu'ils voulurent.

Greg. Nyſſ. Orat. in The. Acta ſinc. p. 531.

A Amaſie métropole du Pont on prit Theodore pauvre & nouveau ſoldat venu d'Orient, qui étoit là avec ſa légion en quartier d'hyver. Il fut préſenté au gouverneur & au tribun enſemble, qui luy demandérent pourquoy il n'obéiſſoit pas aux empereurs. Il répondit : Je ne connois point les dieux : mon Dieu eſt J. C. le Fils unique de Dieu. Frapez, déchirez, brûlez-moy, coupez moy la langue, ſi mes paroles vous choquent. Un ſoldat des premiers rangs voulut ſe moquer de cette réponſe, & dit : Quoy donc, Theodore, ton Dieu a-t-il un Fils ? Eſt-il ſujet à l'amour & aux paſſions comme les hommes ? Non, répondit-il, mon Dieu n'eſt point ſujet aux paſſions, & toutefois je reconnois qu'il a un Fils dont la naiſſance eſt digne de lui. Mais toy, n'as tu pas de honte d'adorer comme déeſſe une femme mere de douze enfans ? C'étoit Cybele la mere des dieux, que l'on adoroit à Amaſie. On donna à Theodore du temps pour déliberer : & pendant cet intervalle, pouſſé d'un zele extraordinaire, il brûla le temple de Cybele bâti ſur le bord du fleuve. Il ne s'en cacha point, & étant de nouveau preſenté devant les juges il le confeſſa, ſans attendre qu'on l'interrogeât. Ils ne laiſſerent pas de le flatter, & de lui promettre de l'élever au deſſus de la baſſeſſe de ſa naiſſance, & de lui donner la dignité de pontife. Il s'en moqua ; diſant, qu'il eſtimoit les pontifes les plus malheureux de tous les idolâtres, comme étant les plus criminels.

Alors ils le firent pendre au chevalet & tourmenter cruellement ; mais il ne diſoit que ce ver-

ſet

ſet du pſeaume: Je beniray Dieu en tout temps; ſa loüange ſera toûjours en ma bouche. On le mit en priſon, où la nuit on entendit une multitude de perſonnes, qui chantoient, & on vit des flambeaux allumez comme dans les veilles des Chrétiens. Le geolier étonné de cette viſion entra dans le cachot, où il ne trouva que le martyr & les autres priſonniers tous endormis. Après pluſieurs épreuves Theodore fut condamné au feu, & conſomma ainſi ſon martyre. *Pſ.* 33.

XXI. Epître canonique de ſaint Pierre d'Alexandrie.

La quatriéme année de la perſécution, qui étoit l'an 306. de J. C. Pierre évêque d'Alexandrie, voyant aprocher la pâque, & étant preſſé de pluſieurs, qui étoient tombés dans la perſécution & demandoient d'eſtre réconciliés à l'égliſe; donna les regles ſuivantes, dans un traité de la penitence. *An.* 306. *Tom.* 1. *conc. p.* 936.

Ceux qui ont été préſentés & mis en priſon: qui ont ſoufert les foüets & d'autres tourmens inſuportables, & qui enſuite ont été trahis par la foibleſſe de la chair: quoyque nous ne les ayons pas receus d'abord à cauſe de la grandeur de leur chute, toutefois, parce qu'ils ont long-temps réſiſté, qu'ils ne ſont tombés que par foibleſſe, qu'ils portent en leurs corps les ſtigmates de J. C. & qu'il y en a qui ſont dans le deüil depuis trois ans: il ſuffit de leur ordonner après leur retour encore quarante jours, que N. S. jeûna après ſon baptême. Pendant leſquels ils s'exerceront extraordinairement: ils jeûneront plus exactement, ils veilleront dans les prieres, & méditeront ce que le Sauveur dit à celui qui le tentoit de l'adorer: Retire-toy ſatan: & le reſte. *Can.* 1. *Matth.* 4. Ceux qui ont ſoufert l'infection & les autres incommodités de la priſon; & ont enſuite été vaincus ſans combat; une année leur ſuffira, outre le reſte du temps: puis qu'enfin ils ſe ſont donnés à la perſécution pour le nom de J. C. *Can.* 2.

Can. 3. Quant à ceux qui n'ont rien ſoufert, mais qui, trahis par la crainte, ſe ſont livrés comme des transfuges, & maintenant viennent à la penitence: il faut leur propoſer la parabole du Figuier *Luc.* XIII. 6. ſtérile, que le maître vouloit faire couper, & le jardinier demanda encore un an de penitence. S'ils montrent des fruits dignes de penitence, ils pourront eſtre ſecourus dans le même eſpace de *Can.* 4. temps. Car pour ceux qui ſont entierement deſeſperés, qui ne font point de penitence, qui ne changent point de peau non plus que l'Ethiopien, ou ſont changeans comme le Léopard; on leur dira ce qui eſt dit à un autre: Puiſſe-t-on ne ja- *Marc.* XI. 13. mais manger de ton fruit: auſſi ſécha-t-il incontinent.

Can. 5. *3. Reg.* XXI. 13. Ceux qui ont imité David, qui feignit d'eſtre épileptique: & n'ont pas nié ouvertement, mais ont éludé les artifices des ennemis; comme des enfans plus habiles que les autres; par exemple, s'ils ont paſſé devant les autres, s'ils ont donné des billets, s'ils ont envoyé des payens à leur place; quoyqu'ils ayent, à ce qu'on dit, entraîné quelques-uns des confeſſeurs: toutefois parce qu'ils ont évité avec grand ſoin d'allumer le feu de leurs mains, & d'offrir l'encens aux démons, & qu'il eſt conſtant qu'ils ont agi par ignorance; on leur donnera ſix mois pour faire penitence.

Can. 6. Quelques uns ont ſubſtitué à leur place des eſclaves Chrétiens. Les eſclaves qui étoient ſous la main de leur Maître, & pour ainſi dire, dans leurs priſons, feront un an de penitence: & aprendront deſormais comme eſclaves de J. C. à

Can. 7. faire ſa volonté, & à ne craindre que lui. Les maîtres ſeront en penitence trois ans; tant parce qu'ils ont diſſimulé, que parce qu'ils ont fait ſacrifier leurs eſclaves. Qu'ils regardent ce qu'ils ont fait, d'avoir attiré à l'idolatrie nos conſerviteurs.

Ceux

Ceux qui après leur chute ſont revenus au combat, ſe déclarant Chrétiens, & ont ſouffert la priſon & les tourmens: il eſt juſte de les conſoler, & de communiquer avec eux en tout, & pour la paix & pour la participation du corps & du ſang & pour l'exhortation; puiſque ſi tous ceux qui ſont tombés euſſent fait de même, ils auroient témoigné une parfaite converſion. *Can. 8.*

XXII.
De ceux qui ſe livroient eux-mêmes.

Quant à ceux qui ſe ſont aprochés du combat à l'étourdi, au lieu de le diférer avec prudence; s'expoſant à la tempeſte, ou plûtôt l'excitant contre les freres: il ne faut pas laiſſer de communiquer avec eux, puis qu'ils l'ont fait au nom de J. C. Quoy qu'ils n'ayent pas bien conſideré ces paroles: Ne nous expoſés pas à la tentation. Peut-eſtre auſſi ne ſavent-ils pas, qu'il s'eſt ſouvent détourné de ceux qui le vouloient prendre; & qu'au temps de ſa paſſion il ne ſe livra pas, mais attendit que l'on vint à lui avec des épées & des bâtons. Il a dit: On vous livrera aux tribunaux; & non pas: Vous vous livrerés; & encore: Quand on vous pourſuivra en une ville, fuyés à une autre. Car il ne veut pas que nous allions chercher les ſatellites du démon: de peur que nous ne ſoyons cauſe de leur perte, en les aigriſſant & les portant à commettre des crimes; mais que nous attendions & nous tenions ſur nos gardes. C'eſt ainſi qu'Eſtienne fut lapidé par les Juifs; Jacques décollé par l'ordre d'Herode; Pierre le premier des apôtres ſouvent pris, mis en priſon, traité avec opprobre, & enfin crucifié à Rome. Ainſi Paul aprés pluſieurs perſécutions & pluſieurs périls, eut la teſte tranchée en la même ville; toutefois à Damas il ſe fit deſcendre de nuit par la muraille, dans une corbeille, Car ils ſe propoſoient principalement d'annoncer la parole de Dieu: & *Can. 9.* *Matth. XXVI. Marc. XIII.*

cherchoient ce qui étoit utile, non à eux, mais au ſalut de pluſieurs.

Can. 10. Il n'eſt pas juſte de laiſſer dans le miniſtere les clercs qui ſe ſont livrés eux-mêmes & ſont tombés, puis ont combattu de nouveau. Comment oſent ils demander ce qu'ils ont quitté dans le temps, où ils pouvoient eſtre utiles aux freres? Tant qu'ils ſont demeurés fermes, on leur pardonnoit leur imprudence: mais puiſqu'ils ſont tombés, ils ne peuvent plus ſervir, comme étant prévaricateurs, & s'étant ſoüillés eux-mêmes. Qu'ils ſongent plûtôt à faire penitence & à ſe corriger de la vaine gloire. La communion leur ſuffit; mais il faut en avoir un ſoin particulier, de peur qu'on les afflige, juſques à leur donner pretexte de chercher à ſortir de cette vie: ou que quelques-uns ne prétendent excuſer leur chute, par la crainte du châtiment.

Can. 11. Il y en a qui ſe ſont préſentés dans la premiere chaleur de la perſécution, entourant le tribunal & regardant les ſaints martyrs, dont le zele les excitoit par une loüable émulation, principalement parce qu'ils voyoient tomber ceux qui ſe retiroient: mais ils ſont tombés; après avoir ſoufert la priſon, la faim, la ſoif, ou les tourmens. Puiſque l'on demande avec empreſſement des prieres pour eux, il eſt juſte de leur accorder. Il ne peut nuire à perſonne de pleurer avec ceux qui pleurent pour leurs parens, leurs freres ou leurs enfans: & nous ſavons que Dieu a fait quelquefois des graces aux uns, pour la foy des autres; en remettant les pechés, en rendant la ſanté corporelle, en reſſuſcitant des morts.

Can. 12. Ceux qui ont donné de l'argent pour ſe délivrer entierement de la vexation des méchans, ſont exempts de reproche. Ils ont ſoufert de la perte en leurs biens, pour éviter la perte de leur

leur ame: ce que d'autres plus intereſſés n'ont pas fait. On ne peut accuſer non plus ceux *Can.* 13. qui ſe ſont retirés, après avoir tout quitté: comme ſi les autres avoient été pris pour eux. Car *Act.* XIX. à Epheſe on prit dans le theatre Cayus & Ariſtarque, qui accompagnoient Paul: & quoy qu'il voulût ſe montrer au peuple, on l'en empêcha, parce que la ſédition étoit excitée à cauſe de lui. Pierre, le prince des apôtres, fut délivré *Act.* XII. de priſon par un ange; ce qui fut cauſe qu'Herode fit mourir les gardes; & toutefois on n'en accuſe point Pierre.

Si on a fait violence à quelques-uns, ſi on leur *Can.* 14. a mis un baillon à la bouche; s'ils ont ſoufert conſtamment qu'on leur brûlât les mains, en les traînant aux ſacrifices profanes, comme m'ont écrit de leur priſon les bienheureux martyrs qui ſont en Libye, & d'autres de nos confreres: ils doivent eſtre comptés entre les confeſſeurs & même entre les miniſtres ſacrés; puiſqu'ils ne pouvoient plus parler ni ſe remuer, pour réſiſter à la violence, & qu'ils n'ont point conſenti aux crimes des perſécuteurs.

Telles ſont les regles de penitence de S. Pierre d'Alexandrie; où ſuivant l'uſage de ces premiers ſiecles il réſout tous les cas, par l'autorité de l'écriture. Il ajoûte à la fin cette regle *Can.* 15. touchant les jeûnes de l'égliſe: Perſonne ne doit nous reprendre, de ce que nous jeûnons la quatriéme & la ſixiéme ferie, comme il nous eſt ordonné, ſuivant la tradition. La quatriéme à cauſe du conſeil que tinrent les Juifs de trahir le Seigneur: la ſixiéme à cauſe de ſa paſſion. Pour le Dimanche, nous le paſſons en joye, à cauſe de ſa reſurrection; & nous avons apris à ne pas même fléchir les genoux en ce ſaint jour.

XXIII. Mort de

L'empereur Conſtantius étoit dans la grande Bre-

Conſtantius Chlorus. Conſtantin empereur.

Bretagne malade à l'extrémité. Il avoit écrit à l'empereur Galerius Maximien, auprès duquel étoit ſon fils Conſtantin, de le lui envoyer pour le voir; & depuis long-temps il le demandoit inutilement. Mais Galerius cherchoit à ſe défaire du jeune Conſtantin, & l'avoit ſouvent expoſé aux bêtes; ſous pretexte de jeux & d'exercices. Car il n'oſoit pas l'attaquer ouvertement de peur d'exciter contre lui-même une guerre civile; & principalement de s'attirer la haine des troupes, ce qu'il craignoit le plus. Enfin ne pouvant plus lui refuſer ſon congé; un ſoir il lui donna une lettre & luy dit de partir le lendemain matin après avoir receu ſes ordres: prétendant le retenir, ſous quelque prétexte, ou écrire devant à Severe de l'arreſter. Conſtantin le prévit bien, & après le ſouper, quand Galerius fut endormy, il partit en diligence, & enleva les chevaux publics de pluſieurs journées. Le lendemain Galerius dormit exprès juſques à midy, puis il demanda Conſtantin. On lui dit qu'il étoit parti auſſi-tôt après le ſouper. Il commença à murmurer & à s'emporter: il demanda des chevaux pour le faire ramener. On lui dit qu'ils étoient enlevés par toutes les poſtes; à peine put-il retenir ſes larmes. Mais Conſtantin faiſant une diligence incroyable, arriva près de ſon pere Conſtantius, comme il étoit prêt à mourir. Conſtantius le recommanda aux ſoldats, le marquant ainſi ſon ſucceſſeur à l'empire, & mourut dans ſon lit avec conſolation à Yorc le vingt-cinquiéme de Juillet l'an de J. C. 306. Il avoit regné treize ans comme Céſar, & près de quinze mois comme empereur. Les ſoldats reconnurent Conſtantin pour empereur & le revêtirent de la pourpre, ſi-tôt qu'il parut en public. Du côté de ſon pere il deſcendoit de l'em-

Lactan. de mort. perſ. c. 24. Zoſim. lib. 2.

Euſ. vita Conſt. c. 12. 13. &c.

Id. hiſt. c. 26. 29.

An. 306.

Idac. in faſt. Gallican. in

l'empereur Claude II. qui deſcendoit de Veſpaſien, d'où lui vint le nom de Flavius. Sa mere étoit Helene, que Conſtantius avoit priſe à titre de concubine, parce qu'elle n'étoit pas de condition à eſtre ſon épouſe ſelon les loix; mais d'une naiſſance ſi obſcure, que l'on diſoit même que ſon pere avoit tenu hôtellerie. Conſtantius la quitta l'an 293. pour epouſer la belle-fille de Maximien Herculius, nommée Theodore, dont il laiſſa pluſieurs enfans, Conſtantius, Dalmace, Annibalius & deux filles, Conſtantia & Eutropia. Conſtantin avoit trente & un an quand il vint à l'empire: Il étoit de belle taille & de bonne mine, robuſte, adroit à toutes ſortes d'exercices, & inſtruit des bonnes lettres; le latin étoit ſa langue naturelle, & le grec lui étoit preſque auſſi familier. La premiere ordonnance qu'il fit à ſon avenement à l'empire, fut pour rendre aux Chrétiens le libre exercice de leur religion.

Panegyr. 4. Zoſim. lib. II. Eutrop. lib. X. Amboſ. in fun. Theodoſ.

Lact. n. 24. Id. n. 26.

Les images de Conſtantin furent aportées à Rome. C'étoit l'uſage de faire ainſi réconnoître les nouveaux empereurs. Maxence fils d'Herculius y étoit, qui profitant de la diſpoſition des ſoldats & des citoyens mécontens de Galerius, prit lui-même le titre d'empereur; c'eſt-à-dire, de Céſar, le vingt-ſeptiéme d'Octobre de cette année 306. D'abord il fit ſemblant d'embraſſer la foy chrétiene, pour flater le peuple Romain. Il commanda à ſes ſujets de ceſſer la perſécution; & voulut paroître beaucoup plus doux & plus humain que ſes prédeceſſeurs. On trouve vers ce même temps, que Melchiade, alors prêtre de l'égliſe Romaine & depuis pape, envoya le diacre Straton avec des lettres de l'empereur Maxence & du préfet du prétoire, au préfet de Rome: pour rentrer dans les lieux, que l'on avoit ôtés aux Chrétiens pendant la perſécution.

Euſ. hiſt. VIII. c. 14. Aug. Brevic. dies 3. c. 18. & ad Donat. c. 12. & 13.

Lact. n. 25. L'image de Conſtantin fut auſſi portée à Galerius en orient, couronnée de laurier, ſuivant la coûtume. Galerius délibera long-temps s'il la recevroit. Il penſa la brûler & celui qui l'avoit apportée; mais ſes amis lui repréſenterent, qu'il avoit fait des céſars inconus, malgré les ſoldats; qui en étant irrités ſe joindroient volontiers à Conſtantin. Il receut donc ſon image à contre-cœur, & luy envoya à luy-même enſuite la pourpre: pour faire croire qu'il l'aſſocioit volontairement à l'empire.

XXIV. Martyre de S. Agapius, Ste Domnine, &c. *Enſ. de mart. Pal. c. 6. An. 306. Ibid. c. 3.*

Cependant la perſécution continuoit en orient. Cette année, qui en étoit la quatriéme, le Vendredy vingtiéme de Novembre à Ceſarée de Paleſtine, le Céſar Maximin étant préſent & celebrant la feſte de ſa naiſſance par des ſpectacles: on amena dans l'aréne, pour combattre contre les beſtes Agapius, qui y avoit été déja expoſé avec Thecle, la deuxiéme année de la perſécution. Il avoit été plus de trois fois tiré de priſon, pour eſtre produit dans l'aréne avec les malfaicteurs; & les juges avoient toûjours differé ſon ſuplice: ſoit par pitié, ſoit par eſperance de le faire changer. Ce jour donc il fut amené en préſence du Céſar au milieu de l'aréne, avec un eſclave, qui avoit, diſoit-on, tué ſon maître. Ce criminel ayant quelque temps combattu contre les beſtes, le peuple en eut pitié; l'empereur luy accorda la liberté avec honeur; & le peuple ſe mit à jetter de grands cris, dont l'amphitheatre retentit; pour loüer l'empereur de la grace, qu'il avoit faite à ce miſerable. L'empereur appella enſuite Agapius, & luy propoſa de renoncer au chriſtianiſme; mais il confeſſa à haute voix, & proteſta qu'il étoit preſt à ſoufrir tout, avec plaiſir, pour le créateur de l'univers. En même temps il courut au devant d'une ourſe, qu'on avoit lâchée contre luy, & qui après l'avoir

voir déchiré, le laiſſa reſpirant encore. Il fut remis en priſon où il vécut un jour ; & le lendemain on luy attacha des pierres aux pieds & on le jetta dans la mer. Tel fut le martyre d'Agapius.

C'eſt environ le temps du martyre de ſainte Domnine, avec ſes deux filles, Proſdoce & Berenice. C'étoit une femme des plus nobles & des plus riches d'Antioche, bien faite, d'un grand eſprit & d'une grande reputation. Ses deux filles étoient d'une beauté ſinguliere & élevées dans la pieté. Pour éviter la perſecution, elle s'enfuit avec elles, juſques à Edeſſe ; ſoufrant toutes les incommodités d'un voyage, qu'elle faiſoit ſans ſecours, & chargée de la garde de ſes filles. Mais comme l'édit de la perſecution portoit, que les parens & les proches ſeroient obligés de découvrir les Chrétiens ; le mari de ſainte Domnine vint à Edeſſe avec des ſoldats ; & l'ayant trouvée, l'emmena avec ſes filles, & la fit conduire à Hierapolis de Syrie. Dans le chemin ſe rencontroit une riviere ; pendant que les ſoldats dinoient, ſainte Domnine prit ſes deux filles, & les tenant toutes deux par les mains, couvertes modeſtement de leurs habits, elle entra avec elles dans la riviere : où elles ſe noyerent toutes trois ; pour éviter non ſeulement les tourmens, mais les outrages dont leur pureté étoit menacée. L'égliſe grecque les a toûjours honorées comme martyres, ne doutant point qu'elles n'euſſent cherché la mort, par une inſpiration particuliere du S. Eſprit. *Euſ. VIII. hiſt. c. 12. Acta ſinc. p. 821. ex S. Chryſoſt.*

XXV. Herculius reprend la pourpre. Mort de Severe. Licinius empereur. *Lactant. de mort. n. 25.*

L'empereur Galerius étant enfin réſolu à recevoir l'image de Conſtantin, ne voulut toutefois le reconnoître que pour Céſar ; & donna le titre d'auguſte à Severe, qui étoit plus âgé, & qu'il avoit déja fait Céſar. Ainſi les deux auguſtes étoient Galerius lui-même & Severe,

vere, les deux Céſars Maximin & Conſtantin; qui ſe trouvoit réduit au quatriéme rang, au lieu du ſecond que l'armée lui avoit donné. Il
Lact. n. 26. s'en contenta pour lors, & Galerius croyoit avoir bien arangé ſes affaires; mais il fut confondu par la nouvelle qui lui vint, que Maxence ſon gendre avoit été déclaré empereur à
Zoſim. lib. 2. Rome. Galerius le haïſſoit, & ne pouvoit faire trois Céſars; c'eſt pourquoi il réſolut de le perdre, & envoya contre luy Severe avec l'armée, qui avoit été commandée par Maximien Herculius. Maxence pour s'attirer cette armée plus ſeurement, envoya la pourpre à Herculius ſon pere; qui avoit quitté l'empire & demeuroit alors en Campanie; & le nomma auguſte pour la ſeconde fois. Herculius qui aimoit les nouveautés, & qui avoit quitté l'empire malgré luy, le reprit volontiers. Voilà donc deux empereurs en Italie, Herculius & ſon fils Maxence; c'eſt à dire ſix en tout. Severe s'avança & marcha juſqu'à Rome: mais auſſi-tôt ſes troupes l'abandonnerent, pour ſe ranger du côté d'Herculius leur ancien empereur. Severe ſe retire & s'enfuit à Ravene, où il s'enferme avec peu de troupes; mais voyant qu'on alloit le livrer à Maximien, il ſe rendit, & remit la pourpre à celuy de qui il l'avoit receuë; c'eſt à dire à Maximien Herculius. Il n'y gagna que de mourir plus doucement; car peu de jours après on lui fit couper les veines. Ainſi finit Severe, environ le mois de Février
An. 307. de l'an 307.

Lact. mort. 27. Herculius, qui connoiſſoit la fureur de Galerius, ne douta point, que quand il auroit apris la mort de Severe, il ne vint avec une armée en Italie. C'eſt pourquoy, ayant laiſſé Rome en état de défenſe, il alla en Gaule trouver Conſtanſtin; pour l'attirer à ſon parti, en luy faiſant

épou-

épouſer Fauſta ſa fille cadette, qu'il avoit euë d'Eutropia. Conſtantin avoit déja une femme ou concubine nommée Minervine, dont il avoit un fils nommé Criſpe. En faveur de ſon mariage avec Fauſta, il receut le nom d'auguſte, le dernier jour de Mars de cette année 307. Cependant Galerius vint en Italie avec une armée, & marcha droit à Rome; réſolu de caſſer le ſénat & de maſſacrer le peuple. Il trouva tout fermé & fortifié. Il n'avoit pas aſſés de troupes pour environner Rome, dont il ne connoiſſoit pas la grandeur; car il ne l'avoit jamais vuë. Quelques legions l'abandonnerent, irritées de ce qu'il les faiſoit marcher contre ſon beau-pere & contre Rome; le reſte branloit. Pour les retenir, il fut réduit aux prieres & aux ſoumiſſions; & à leur abandonner le pillage de l'Italie, par tout où ils paſſerent. Ainſi, ſans rien faire, il ſe retira en Illyrie. Herculius étant revenu de Gaule à Rome, regnoit avec ſon fils Maxence; mais on obéiſſoit plus volontiers au fils, qui avoit été choiſi empereur le premier, dans ce dernier temps; & avoit aſſocié ſon pere. Le vieillard en conceut une jalouſie puerile contre ſon fils; & il ne ſe trouvoit pas aſſés libre avec lui. Il aſſembla le peuple & les ſoldats, pour les haranguer: & après avoir diſcouru long-temps, ſur les maux de l'état; il ſe tourna, les mains étenduës contre ſon fils, diſant qu'il en étoit la cauſe, & lui arracha la pourpre de deſſus les épaules. Maxence ainſi dépoüillé ſe jetta du tribunal en bas & fut receu par les ſoldats; leurs cris & leur fureur épouventerent le pere dénaturé, & il s'enfuit de Rome. Il retourna en Gaule, où il demeura quelque temps. Puis il paſſa en Pannonie, & vint à Carnonte trouver Galerius l'ennemi de ſon fils, ſous prétexte de traiter avec lui: mais en effet pour le perdre s'il pouvoit. Diocles y étoit

auſſi; car Galerius l'avoit fait venir, pour donner en ſa préſence l'empire à Licinius, à la place de Severe. La cérémonie s'en fit le dixiéme de Novembre 307. en préſence des deux vieillards Diocles & Herculius. Ainſi il y eut encore ſix empereurs à la fois: Galerius, Licinius, Maximin, Conſtantin, Herculius & Maxence. Herculius vit par là ſes méſures rompuës, & s'étant accommodé avec Galerius, ils furent conſuls enſemble l'année ſuivante 308.

XXVI. Martyrs de Paleſtine. *Euſeb. de martyr. Paleſt. c. 7. An. 307.*

Cette année 307. la perſécution continua en Orient ſous le Céſar Maximin, & c'en étoit la cinquiéme année. Le jour de pâque, qui étoit le ſecond de Xantique ou d'Avril, à Céſarée de Paleſtine, une vierge Tyriene, qui n'avoit pas encore dix-huit ans, nommée Theodoſia, vit quelques priſonniers confeſſeurs de J. C. aſſis devant le prétoire. Elle s'approcha d'eux pour les ſaluer, & les prier de ſe ſouvenir d'elle, quand ils ſeroient devant Dieu. Auſſi-tôt elle fut priſe par les ſoldats & preſentée au gouverneur, qui lui fit déchirer les côtés & les mammelles juſques aux os; & comme elle reſpiroit encore & montroit un viſage gai, il la fit noyer dans la mer. Enſuite venant aux autres confeſſeurs, il les envoya tous aux mines de cuivre qui étoient à Phaino en Paleſtine.

Le quatriéme de Novembre en la même ville de Ceſarée pluſieurs autres confeſſeurs, qui étoient avec le prêtre Silvain, furent envoyés travailler aux mêmes mines, par le même gouverneur; après leur avoir fait brûler les jointures des pieds. Le prêtre Silvain fut depuis évêque & martyr. Avec ces confeſſeurs, fut auſſi condamné Domnin, qui avoit confeſſé pluſieurs fois, & qui étoit connu de tout le monde en Paleſtine,

pour

pour la liberté avec laquelle il parloit. Il fut condamné au feu par le gouverneur Urbain, qui jugea tous ces martyrs & pluſieurs autres. Il y en eut trois qu'il condamna à ſe battre enſemble à coups de poing, comme les athletes. Il fit devorer par les bêtes un ſage & ſaint vieillard nommé Auxence. Il en envoya d'autres aux mines de cuivre, après les avoir fait tailler & rendus eunuques, quoi que ce fuſſent des hommes faits. Il en tenoit d'autres en priſon, après de cruels tourmens: entre leſquels étoit l'illuſtre Pamphile prêtre de l'egliſe de Ceſarée. Mais Urbain qui traitoit ainſi les Chrétiens, & qui s'étudioit à inventer tous les jours contre eux de nouvelles cruautés, tomba dans la diſgrace du Céſar Maximin, dont la faveur le rendoit extrémement fier. Il fut accuſé, amené devant le tribunal, condamné à avoir la teſte tranchée & executé avec les autres criminels.

L'année ſuivante 308. ſixiéme de la perſécution, entre une multitude innombrable de confeſſeurs relegués depuis long-temps en un lieu de la Thebaïde nommé Porphyrite, à cauſe des carrieres de Porphyre: on en prit quatre-vingt-dix-ſept, hommes, femmes & petits enfans, & on les envoya en Paleſtine, au gouverneur Firmilien, ſucceſſeur d'Urbain. Après qu'ils eurent confeſſé Dieu le créateur & J. C. il leur fit, par ordre de l'empereur, brûler avec un fer chaud, les nerfs de la jointure du pied gauche. Puis avec des ſtilets on leur creva à chacun l'œil droit, & on le brûla avec des fers chauds, juſques au fonds de l'orbite & à la racine. En cet etat on les envoya travailler aux mines, qui étoient dans la province. Le Céſar Maximin voulut auſſi voir combattre devant lui les confeſſeurs de Paleſtine, qui avoient été condamnés au combat à coups de poing; quoi qu'ils n'euſſent

Euſ. Martyr. Paleſt. c. 8. An. 308.

ſent point été nourris à ſes dépens, ni exercés comme les athletes avoient accoûtumé de l'être. Ils déclarerent leur fermeté dans la foi & devant les procurateurs de Céſar & devant Maximin lui-même, & ſouffrirent pluſieurs tourmens.

Incontinent après on en amena d'autres, que l'on avoit pris à Gaza: parce qu'ils avoient fait une aſſemblée, pour lire les ſaintes écritures. Les uns eurent auſſi les pieds brûlés & les yeux crevés; les autres eurent les côtés déchirés & ſouffrirent des tourmens plus cruels. Entre les Chrétiens de Gaza étoit un vierge, qui menacée de perdre l'honneur dit, que le Céſar donnoit le gouvernement à des juges bien cruels. Pour la punir de parler ainſi contre le prince, on lui donna pluſieurs coups; puis l'ayant ſuſpenduë en haut, *An.* 308. on lui déchira les côtés. Alors une vierge de Ceſarée même, nommée Valentine, mal faite de corps & de mauvaiſe mine, mais d'un grand courage, cria au juge du milieu de la foule: Tourmenteras-tu long-temps ainſi ma ſœur? On la prend; elle confeſſe hardiment le nom du Sauveur; & comme elle refuſoit de ſacrifier, on la traîne de force à l'autel. Elle ſe jette deſſus & renverſe à coups de pied le bois & tout ce qui y étoit. Le juge en furie lui fit déchirer les côtés plus cruellement qu'à aucune autre, puis il la fit attacher avec celle qu'elle nommoit ſa ſœur, & les fit brûler toutes deux enſemble.

En même-temps un martyr nommé Paul fut condamné à perdre la teſte. Il demanda à l'executeur un peu de temps, & l'ayant obtenu, il pria Dieu à haute voix de ſe rendre favorable aux Chrétiens & de leur accorder au plûtôt la liberté: puis il pria pour la converſion des Juifs, puis pour les Samaritains: enſuite pour les Gentils, afin qu'ils vinſſent à la connoiſſance du vrai Dieu, & par-

particulierement pour la multitude qui l'environnoit. Enfin, il pria pour les empereurs, pour le juge qui l'avoit condamné & pour le bourreau qui l'alloit executer; afin que ce peché ne leur fût pas imputé. Tous les aſſiſtans l'oüirent ainſi prier, & la pluſpart en furent touchés juſques aux larmes. Il ſe prépara lui-même, préſenta ſon col à découvert pour recevoir le coup, & ſouffrit ainſi le martyre le 25. de Panemus ou Juillet l'an 308. Peu de temps *An.* 308. après, cent trente confeſſeurs Egyptiens, par l'ordre de Maximin, eurent un pied eſtropié & un œil crevé, & furent envoyés partie aux mines de Paleſtine, partie à celles de Cilicie.

Il y eut enſuite quelque relâche à la perſécution, & les confeſſeurs qui travailloient aux mines de Thebaïde furent mis en liberté. Les Chrétiens eſperoient du repos; mais tout d'un coup, on ne ſait comment, la perſécution ſe ralluma plus violente qu'auparavant. Maximin envoya des lettres contre-eux dans toutes les provinces; & les gouverneurs par leurs lettres & par leurs édits ordonnerent à tous les magiſtrats des villes & à tous les commandans des places de faire executer les ordres de l'empereur. Que les temples des idoles, qui étoient ruïnés, fuſſent relevés & reparés au plûtoſt: que tous, hommes, femmes, eſclaves, & juſques aux enfans à la mammelle offriſſent des ſacrifices & des libations, & en goûtaſſent réellement: que tous les vivres expoſés dans les marchés fuſſent profanés par ces libations; qu'aux portes des bains il y eût des gardes, pour obliger tous ceux qui en ſortiroient à ſacrifier. Les gentils même étoient fatigués de ces nouvelles véxations, & s'en plaignoient hautement.

Alors à Céſarée, trois Chrétiens, Antonin prê-

tre,

tre, Zebinas natif d'Eleutheropole & Germain, s'approcherent de Firmilien gouverneur de Paleſtine, comme il ſacrifioit; & l'exhorterent à haute voix de quitter cette folie, puis qu'il n'y a point d'autre Dieu que le créateur. Il demanda qui ils étoient? Ils repondirent hardiment, qu'ils étoient Chrétiens; & Firmilien leur fit couper la teſte, ſans autres tourmens. C'étoit le treiziéme de Novembre. Le même jour une vierge de Scytople nommée Ennathas fut traînée par force devant Firmilien. Après qu'il lui eut fait ſouffrir pluſieurs coups & de grands tourmens, un tribun qui commandoit prés de là nommé Maxys, robuſte de corps & brutal, la prit de ſon autorité, la dépoüilla toute nuë de la ceinture en haut, la promena ainſi par toute la ville de Céſarée, la foüettant de lanieres par la place & par les ruës; en ſorte qu'il s'en faiſoit un plaiſir. Enfin, il la ramena au tribunal; & le jugela fit brûler toute vive. Il défendit de donner la ſepulture aux corps des martyrs, & les fit garder jour & nuit à l'air expoſés aux beſtes. Pendant pluſieurs jours il y avoit un grand nombre d'hommes occupés à cette garde; dont quelques uns étoient en ſentinelle ſur des lieux élevés. Les beſtes & les oiſeaux déchirerent donc ces corps, & en diſperſerent les os & les entrailles; en ſorte que ces reſtes hideux étoient ſemés tout autour de la ville, & que leurs ennemis mêmes en avoient horreur. Alors quoi que le temps fût beau & l'air très-ſerein, les colomnes des galeries publiques de la ville parurent couvertes de goutes d'eau, la place & les ruës furent moüillées: ce qui fit dire au peuple, que la terre & les pierres les plus dures pleuroient de ces inhumanités. Le quatorze de Décembre ou Appellée on prit dans la même ville de Céſarée des fidelles qui étoient partis d'Egypte, pour aller en Cilicie ſecourir les confeſ-

ſeurs.

ſeurs condamnés aux mines. Ils furent arrêtés par les gardes qui étoient aux portes de la ville à obſerver ceux qui entroient; & ils furent condamnés à la même peine que ceux qu'ils alloient ſoulager : on leur creva un œil & on leur eſtropia un pied. Mais on en fit mourir trois qui furent pris à Aſcalon. Le premier nommé Arés fut brûlé: les deux autres Promus & Elie eurent la teſte coupée.

XXVII. Mœurs de Maximin & de Maxence. *Euſ.* VIII. *hiſt. c.* 14. *Inſ. n.* 40.

Le Ceſar Maximin qui perſécutoit ainſi les Chretiens étoit fort adonné à la magie par foibleſſe & par ſuperſtition; & n'oſoit entreprendre la moindre choſe, ſans conſulter ſes oracles & les devins. Il fit réparer les temples dans toutes les villes; établit par tous des ſacrificateurs des idoles, & en chaque province un pontife, avec une compagnie d'officiers & de gardes, & une grande autorité dans l'état. Il donnoit des dignités & de grands privileges aux enchanteurs & aux magiciens, les regardant comme des hommes pieux & aimés des dieux. Il accabla les provinces, où il commandoit, d'exactions extraordinaires, & enleva à pluſieurs riches leurs anciens patrimoines. Le vin le mettoit en fureur, & il donnoit étant yvre des ordres dont il ſe repentoit à jeûn. Son exemple excitoit ſes ſoldats & les gouverneurs des provinces au luxe & à la débauche. Par toutes les villes où il paſſoit il corrompoit des femmes & enlevoit des filles: mais il y eut des Chrétiennes qui préférerent la mort à cette infamie. Une femme d'Alexandrie entre les autres lui réſiſta courageuſement. Elle étoit noble, riche & ſavante: car ce n'étoit point une choſe extraordinaire de voir en cette ville-là des femmes inſtruites des lettres humaines & de la philoſophie; & à ces marques quelques-uns ont crû que c'étoit l'illuſtre Catherine ou Hecaterine. Quoi qu'elle demeurât invinci-

ble

ble aux pourſuites des Maximin, il ne ſe put réſoudre à la faire mourir: il ſe contenta de lui ôter tout ſon bien & de l'envoyer en exil.

Ambroſ. de virg. lib. III. c. 7. Chriſoſt. orat. de Pelag. Acta ſinc. p. 576.

A Antioche une vierge nommée Pelagie, âgée d'environ quinze ans, ſe trouva aſſiegée dans ſa maiſon, en l'abſence de ſa mere & de ſes ſœurs. Comme elle ſavoit, que l'on en vouloit à ſa vie ou à ſon honneur; elle préfera la mort, & crut que Dieu lui permettoit de la chercher. Elle ſe précipita du toît de la maiſon; & fut honorée comme martyre. Les perſécuteurs voyant qu'elle leur avoit échapé, chercherent ſa mere & ſes ſœurs. Elle s'étoient ſauvées à la campagne; & ſe trouverent preſſées par la riviere qui leur fermoit le chemin, elles releverent modeſtement leurs robes, pour marcher plus librement, & ſe tenant par les mains elles entrerent dans la riviere, cherchant les endroits où ſon lit étoit le plus profond. Ainſi la mere & les filles moururent enſemble, ſe tenant étroitement embraſſées.

Euſ. VIII. hiſt. c. 14.

Maxence, qui commandoit cependant à Rome, reſſembloit tellement à Maximin par ſes vices, que l'on eût pû les prendre pour deux freres. Il n'étoit ni moins impie ni moins infame.

XXVIII. Martyrs de Paleſtine S. Pamphile, &c. *An. 309. Euſeb. martyr. Pal. c. 10.*

La ſeptiéme année de la perſécution, qui étoit l'an 309. de J. C. l'onziéme de Janvier ou Audynée, Pierre Apſelam fut martyriſé à Ceſarée en Paleſtine. Il étoit du bourg d'Anea au territoire d'Eleuterople, & menoit la vie aſcetique. Le juge & ſes conſeillers le prierent pluſieurs fois d'avoir pitié de lui-même & de conſiderer ſa jeuneſſe, car il étoit à la fleur de ſon âge; mais il demeura ferme & fut condamné au feu. Avec lui & dans le même bucher fut brûlé un évêque des Marcionites nommé Aſclepius, attaché par un faux zele à ſon héréſie.

Au

Au mois de Fevrier, Pamphile, prêtre de Ceſarée, fut préſenté au gouverneur Firmilien, avec douze autres martyrs. Pamphile étoit né à Beryte en Phenicie & diſciple de Perius d'Alexandrie, dont nous avons parlé. Il avoit été ordonné prêtre par l'Evêque Agapius. Il paſſa ſa vie dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes; l'humilité, le mépris du monde & des eſperances paſſageres, la liberalité à diſtribuer ſon bien aux pauvres, la généroſité à ſervir ſes parens & ſes amis. Il vivoit en vrai philoſophe; étudioit les ſaintes écritures avec une application extraordinaire, écrivit de ſa main la plus grande partie des œuvres d'Origene; & compoſa une apologie pour le défendre. Il rechercha avec grand ſoin tous ſes ouvrages & ceux des Auteurs eccleſiaſtiques, dont il compoſa une bibliotheque célébre à Céſarée; où il établit auſſi une Ecole chrétienne. Il avoit une induſtrie & une patience ſinguliere, pour venir à bout de ſes deſſeins. Il fut interrogé le premier; enſuite un vieillard vénérable nommé Valens, diacre de l'Egliſe d Elia, c'eſt à dire de Jeruſalem; dont la bonne mine étoit ornée par des cheveux blancs; & qui ſavoit ſi parfaitement l'écriture, qu'il en citoit par cœur tel paſſage qu'il vouloit, auſſi facilement que s'il l'eût lû dans le livre. Le troiſiéme étoit Paul, de la ville de Jamnia, homme d'une grande pieté & d'une grande ferveur: qui avoit déja confeſſé & ſouffert les fers brûlants. Ces quatre furent envoyés en priſon y demeurerent deux ans entiers.

Phot. bibl. cod. 118. ſup. liv. 8. n. 13. Euſ. 7. hiſt. c. ult. & de mart. c. 11. & ibi Valeſ.

Euſ. de martyr. Pal. c. 4. Hier. de ſcript.

Cependant on prit des Chrétiens Egyptiens, qui avoient conduit des confeſſeurs en Cilicie. En revenant ils furent arrêtés à la porte de Céſarée, par des barbares que l'on y avoit mis en garde, & qui leur demanderent qui ils étoient & d'où ils venoient: ils ne purent cacher la verité

&

& furent reputés pris ſur le fait. Ils étoient cinq, qui au lieu des noms des faux dieux que leurs parens leur avoient donnés avoient pris des noms de prophetes, ſavoir Elie, Jeremie, Iſaïe, Samuel & Daniel. On les mena au gouverneur, & après avoir confeſſé la foi ils furent auſſi-tôt envoyés en priſon.

Le lendemain qui étoit le ſeiziéme de Février ou Peritius, le gouverneur fit amener Pamphile & les autres martyrs. Quand il vint à ces cinq Egyptiens, il demanda au premier qui étoit un jeune homme, comment il s'appelloit. Elie, répondit-il. Firmilien, ſans pénétrer le myſtere de ce nom lui demanda enſuite ſon païs. Elie répondit que Jeruſalem étoit ſa patrie. Firmilien ne connoiſſoit point ce nom, quoi qu'il fût en Paleſtine; car depuis le temps de l'empereur Adrien on ne ſe ſervoit plus que du nom d'Elia. Il vouloit donc ſavoir quelle étoit cette ville & en quel pais. Il fit attacher le martyr les mains derriere le dos, & tirer ſes pieds avec des machines pour l'obliger à dire la verité. Elie repondit qu'il diſoit vrai: & comme le juge le preſſoit, il dit que cette cité n'étoit la patrie que des gens de bien, & qu'elle étoit ſituée à l'orient. Le juge embaraſſé croyoit que ce fût quelque ville où les Chrétiens ſe vouluſſent fortifier contre les Romains. Enfin, après l'avoir bien fait tourmenter & déchirer, voyant qu'il n'en pouvoit tirer autre choſe, il le condamna à perdre la teſte. Les autres moururent de même après de pareils combats.

Firmilien vint enſuite à Pamphile & à ceux qui l'accompagnoient; & après les avoir encore interrogés, les condamna à la même peine. Un jeune homme d'entre les eſclaves de Pamphile qu'il avoit pris ſoin d'inſtruire, nommé Porphyre, voyant la ſentence prononcée contre ſon maî-

tre,

tre, s'écria du milieu de la foule, & demanda que lui & les autres fuſſent enterrés après leur mort. Firmilien lui demanda s'il étoit Chrétien; il répondit qu'oui. Firmilien le mit entre les mains des bourreaux; & comme il refuſa de ſacrifier, il le fit déchirer juſques aux os. Porphyre ne diſoit pas un mot, & ne témoignoit point ſentir de la douleur. Firmilien voyant qu'il y perdoit ſon temps, le fit enfin brûler à petit feu. Prophyre marcha au ſupplice avec joye, ayant le corps défiguré, mais le viſage beau; il étoit vêtu d'un manteau de philoſophe qu'il avoit accoûtumé de porter, & marquoit à ſes amis tranquillement ce qu'il deſiroit qu'ils fiſſent pour lui. Il conſerva la gayeté de ſon viſage étant attaché au poteau; & comme le feu étoit éloigné tout autour, il ouvroit la bouche pour recevoir la flâme plus aiſément. D'abord que le feu le toucha, il dit tout haut: JESUS Fils de Dieu ſecourés-moi: puis il garda le ſilence, ſoufrant conſtamment juſques au dernier ſoupir. Telle fut la fin du jeune Porphyre.

Un confeſſeur nommé Seleucus vint en porter la nouvelle à Pamphile, & ſalua un des martyrs par le ſaint baiſer: des ſoldats le prirent & le menerent à Firmilien, qui le condamna auſſi-tôt à perdre la teſte. Seleucus étoit né en Cappadoce & avoit porté les armes dans les troupes Romaines. C'étoit un jeune homme ſi-bien fait, ſi grand, ſi fort, de ſi bonne mine, que tout le monde en parloit, & il étoit déja avancé dans le ſervice. Il fut caſſé comme Chrétien: & embraſſa la vie aſcetique, c'eſt à dire, la méditation continuelle des ſaintes écritures & les autres exercices de pieté. Cependant il s'appliquoit à ſecourir les veuves, les orfelins, les malades, les pauvres & les perſonnes abandonnées, & leur

tenoit lieu de pere. Tel étoit le martyr Seleucus, qui fut executé le dixiéme en ce même jour. Firmilien fit mourir enſuite Theodule, un de ſes propres domeſtiques & celui qu'il conſideroit le plus, tant à cauſe de ſa fidelité inviolable qu'à cauſe de ſon grand âge: car il étoit biſayeul, & voyoit la troiſiéme genération de ſes enfans. Son crime étoit le même que celui de Seleucus, d'avoir témoigné de l'amitié aux martyrs: mais Firmilien en fut plus irrité, parce qu'il étoit de ſa famille, & il le fit mettre en croix.

Un Chrétien de Cappadoce nommé Julien arriva alors à Céſarée de Paleſtine pour la premiere fois. Il étoit d'une vie très-ſainte & recevoit des inſpirations du S. Eſprit. Ayant apris dans les ruës la mort des martyrs, il alla droit à la place où ils étoient; & voyant leurs corps étendus par terre, rempli d'une grande joye, il ſe mit à les embraſſer l'un après l'autre. Les exécuteurs de la juſtice le prirent & le menerent à Firmilien, qui le condamna à eſtre brûlé à petit feu. Julien étoit tranſporté de joye & rendoit tout haut graces à Dieu de l'honneur qu'il recevoit. Ce fut le douziéme de ceux qui ſoufrirent avec Pamphile. Leurs corps demeurerent à l'air quatre jours & quatre nuits; gardés par l'ordre de Firmilien; mais ni oiſeau, ni chien, ni autre beſte n'y toucha, ils furent enlevés entiers & enſevelis honorablement.

Tout le monde parloit encore de leur martyre quand deux Chrétiens du païs nommé Mangance, ſavoir Adrien & Eubule, vinrent à Céſarée voir les autres confeſſeurs. A la porte de la ville on leur demanda où ils alloient. Ils avoüerent ingenuëment la verité & furent menés à Firmilien, qui leur fit déchirer les côtés, & enſuite les condamna aux beſtes. Deux jours après, c'eſt a dire, le cinquiéme de Mars

de

de cette année 309. où le peuple de Céſarée celebroit la feſte de la fortune de la ville, Adrien fut expoſé à un lion, puis égorgé. Eubule fut traité de même, deux autres jours après, le ſeptiéme de Mars à midy. Le juge lui offroit la liberté s'il vouloit immoler aux idoles; mais il préféra la mort. Il fut déchiré par les beſtes & tué enſuite par le glaive. Ce fut le dernier de tous, qui ſouffrit le martyre à Céſarée de Paleſtine; & la perſécution y finit cette ſeptiéme année. Le gouverneur Firmilien qui l'avoit ſi cruellement exercée, mourut auſſi par le glaive, & fut mené au ſupplice avec d'autres criminels.

De tous les diſciples du martyr Pamphile le plus fameux fut Euſebe, depuis évêque de Céſarée & auteur de l'hiſtoire eccleſiaſtique. Il étoit né vers la fin du regne de Gallien en Paleſtine; ou du moins il y avoit été élevé. Un de ſes maîtres fut Dorothée prêtre de l'égliſe d'Antioche, à qui il dit avoir oüi expliquer les ſaintes écritures. Mais Agapius évêque de Céſarée l'ayant mis dans ſon clergé, il lia une étroite amitié avec le prêtre Pamphile, en ſorte qu'on le nomma depuis Euſebe de Pamphile, & il écrivit trois livres de la vie de ce martyr. Euſebe étoit déja prêtre de l'égliſe de Céſarée pendant cette perſécution, & y demeura preſque toûjours: inſtruiſant & exhortant les martyrs, dont il nous a laiſſé l'hiſtoire. Il viſitoit continuellement Pamphile dans la priſon, & ils y compoſerent enſemble cinq livres pour la défenſe d'Origene, auſquels Euſebe en ajoûta un ſixiéme après la mort de Pamphile. Tout l'ouvrage étoit dedié aux confeſſeurs, qui étoient aux mines de Paleſtine; mais de ces ſix livres il ne nous en reſte que le premier de la verſion de Rufin. Pendant la perſecution Euſebe fit un voya-

Valeſ. de vita & ſcript. Euſ. Euſeb. I. vit. Conſt. c. 19. III. hiſt. c. 28. VII. c. 26. VII hiſt. c. 32.

Hier. ſcript. Euſ.

Phot. c. 118.

VIII. hiſt. c. 7.

voyage à Tyr: où il fut témoin du martyre de cinq Egyptiens qu'il a décrit. Il alla juſques en Egypte & en Thebaïde. Il fut lui-même mis en priſon dans cette perſécution, & ſoupçonné de n'en eſtre ſorti qu'en ſacrifiant aux idoles. Mais il n'y a pas d'apparence, qu'il eût été élevé à l'épiſcopat, après une chute ſi honteuſe.

Ibid. c. 9. Inſ. liv. XI. c. 45.

Il écrivit une réponſe aux deux livres d'Hieroclés contre la religion Chrétienne; où il s'attache ſeulement à la comparaiſon d'Apollonius de Tyane avec J. C. renvoyant pour tout le reſte à l'ouvrage d'Origene contre Celſe. Hieroclés ne nioit pas les miracles de J. C. mais leur oppoſoit ceux que les Grecs attribuoient à quelques perſonnages illuſtres; & s'arrétoit à Apollonius, comme le plus nouveau. Là il diſoit ces paroles remarquables: Cependant nous ne tenons pas pour un Dieu celui qui a fait de ſi grandes choſes, mais pour un homme favoriſé des dieux: au lieu que les Chrétiens, pour quelque peu de miracles, diſent que JESUS eſt Dieu. Témoignage irreprochable de la créance des Chrétiens. Hieroclés ajoûtoit, que les actions de JESUS n'avoient été écrites que par des ignorans & des impoſteurs, comme Pierre, Paul & les autres; au lieu que celles d'Apollonius avoient été écrites par Maxime, Damis & Philoſtrate; qui étoient des philoſophes & des ſavans.

Sup. lib. VIII. n. 30. Enſ. in Hierocl. Lactant. lib. VII.

Ap. Euſeb. p. 512. D.

Euſebe s'attache à Philoſtrate, qui avoit recueilli tout ce qu'en avoient écrit les autres; & convient qu'il étoit homme de lettres, & d'une grande érudition: mais non pas amateur de la verité; pour le mieux prouver, il examine, l'un après l'autre, ſes huit livres de la vie d'Apollonius, que nous avons encore; & montre qu'ils ſont remplis de fables abſurdes & même de con-

contradictions. La principale eſt qu'il fait paſſer Apollonius pour un homme divin, qui ſavoit tout par lui-même; & toutefois il nomme les maîtres qu'il eut pour diverſes ſciences; & dit que ce fut pour s'inſtruire, qu'il alla voir les ſages de l'Inde & de l'Ethiopie; & que dans ces voyages il ſe ſervoit d'interprêtes: luy qui ſavoit toutes les langues, même des oyſeaux. Euſebe refute en particulier les miracles d'Apollonius: montrant que les faits ſont tres-douteux, & qu'en tout cas, on peut les attribuer au démon. Il ſoûtient qu'il n'étoit qu'un magicien; & remarque comme un fait conſtant, que de ſon temps, je dis du temps d'Euſebe, Apollonius n'étoit plus compté au nombre des philoſophes. Il ne manque pas de marquer là prodigieuſe difference de J. C. qui a été prédit avant ſa venuë, & dont la doctrine ſi ſainte & ſi ſalutaire au genre humain a fait en ſi peu de tems de tels progrès, malgré l'oppoſition de toutes les puiſſances. En effet Apollonius eſt tombé depuis dans un tel oubli, que pluſieurs ont trouvé mauvais que j'en aye tant parlé, dans les deux premiers livres de cette hiſtoire eccleſiaſtique; mais j'ay cru devoir faire connoître ce grand original des impoſteurs: & ne rien diſſimuler, de ce que ſes partiſans les plus prevenus en ont dit avec quelque ſorte de vrai-ſemblance.

P. 524. D. *518.* *521. D.* *P. 550.* *A. 534.* *P. 536. D.* *541. A.*

XXIX. Autres martyrs S. Quirin, S. Serenus, &c.

On rapporte à la même année 309. le martyre de S. Quirin évêque de Siſcia, dans la haute Pannonie, c'eſt à dire, la Croatie imperiale. Le gouverneur Maxime ayant ordonné de le prendre, il ſortit de la ville pour ſe dérober à la perſécution: mais il fut pris & préſenté au gouverneur, qui lui demanda où il fuyoit. Je ne fuyois pas, dit Quirin: mais j'executois l'ordre de mon maître. Car il eſt écrit: Si on vous perſecute en une ville, fuyés en une autre. Maxime dit:

Acta ſinc. p. 552. *Matth. x. 25.*

Qui a ordonné cela? Quirin répondit: J. C. qui eſt le vrai Dieu. Maxime dit: Et ne ſais-tu pas que les ordres des empereurs te peuvent trouver par tout, & que celui que tu nommes le vrai Dieu, ne peut te ſecourir quand tu ſeras pris, comme tu vois maintenant? Quirin répondit: Le Dieu que nous adorons eſt toûjours avec nous, & peut nous ſecourir quelque part que nous ſoyons: il eſt ici qui me fortifie & qui vous répond par ma bouche. Maxime, après l'avoir preſſé de ſacrifier par diverſes menaces, lui offrit de le faire ſacrificateur de Jupiter. Quirin répondit: Je fais maintenant une vraye fonction de ſacrificateur en m'offrant moi-même en ſacrifice au vrai Dieu. Maxime le fit mettre en priſon & charger de chaînes. Il ſe mit en priere & dit: Je vous rends graces, Seigneur, d'avoir receu ces affronts pour vous, & je vous prie, que ceux qui ſont en cette priſon connoiſſent que j'adore le vrai Dieu & qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous. A minuit il parut une grande lumiere dans la priſon: le geolier Marcel l'ayant veuë ſe jetta aux pieds de S. Quirin, lui diſant avec larmes: Priés le Seigneur pour moi, car je croi qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui que vous adorés. Le ſaint évêque l'ayant long-temps exhorté le marqua au nom de N. S. J. C. c'eſt à dire, au moins, qu'il le fit catecumene. Trois jours après Maxime envoya S. Quirin à Amantius gouverneur de la premiere Pannonie, pour eſtre jugé ſouverainement.

l. 26. ff de acer. libert.

On le mena chargé de chaînes par toutes les villes qui étoient ſur le Danube, juſques à ce qu'Amantius ordonna de le garder à Sabarie. Des femmes Chrétiennes lui aporterent à boire & à manger: & comme il beniſſoit ce qu'elles lui offroient, les chaînes tomberent de ſes mains & de ſes pieds. Amantius ſe le fit preſen-

ſenter dans le theâtre après avoir veu les actes de ce qui s'étoit paſſé devant Maxime, & tâcha de l'ébranler par la conſidération de ſon grand âge: mais le voyant inflexible il lui fit attacher une meule au cou, & le fit jetter dans le fleuve. Au lieu d'aller à fonds il demeura long-temps ſur l'eau au grand étonnement du peuple, qui le regardoit aſſemblé en foule ſur les bords. S. Quirin les exhortoit à demeurer fermes dans la foi & à ne craindre ni les tourmens ni la mort. Mais voyant qu'il n'enfonçoit point, & craignant de perdre la couronne du martyre, il dit: JESUS tout-puiſſant il n'eſt pas extraordinaire que vous arrêtiés les fleuves, comme vous arrêtâtes le Jourdain, ni que vous faſſiés marcher ſur les eaux, comme vous fîtes marcher Pierre ſur la mer: ce peuple a aſſés veu en moi l'effet de vôtre puiſſance, accordés moi la grace qui reſte & qui eſt la plus précieuſe, de mourir pour vous J. C. mon Dieu. Après cette priere il rendit l'eſprit, & coula à fonds: Son corps fut trouvé aſſés proche & honoré enſuite comme il meritoit. Il mourut le quatriéme de Juin. *Prud. periſtep. hym. 7.*

Dans la même province de Pannonie à Sirmium vivoit un vieillard nommé Sorenus grec de naiſſance, qui s'y étoit établi, & cultivoit un jardin pour vivre, ne ſachant point d'autre metier. La crainte de la perſécution le fit cacher pendant quelque mois, puis il retourna à ſon jardin. Un jour il y vint une femme avec deux filles pour ſe promener. Le vieillard lui dit: Que cherchés-vous ici? Je prends plaiſir, dit elle, à me promener dans ce jardin. Serenus dit: Une femme de vôtre condition ne doit pas ſe promener à heure induë: il eſt déja midi: vous eſtes venuë ici à quelque autre deſſein: retirés-vous & gardés la bien- *Acta ſinc. p. 546.*

bien-ſéance, qui convient aux perſonnes de vôtre ſorte. Il étoit ordinaire aux Romains de ſe repoſer à midy, comme on fait encore en Italie. Cette femme s'en alla pleine de dépit & de colere, parce qu'en effet le ſaint vieillard avoit deviné ſon mauvais deſſein; & elle écrivit à ſon mary, qui étoit dans les gardes de l'empereur Maximien, ſe plaignant de l'affront qu'elle avoit receu. Il en parla à l'empereur, & lui dit: Pendant que nous ſommes attachés à vôtre perſonne on maltraite nos femmes dans les païs éloignés. L'empereur lui donna une lettre, pour le gouverneur de la province, afin qu'il ſe fît faire juſtice. Il partit avec cette lettre, & étant arrivé la préſenta au gouverneur, qui s'étonna que l'on eût oſé attaquer la femme d'un officier ſervant auprès du prince, & demanda qui c'étoit. C'eſt, dit le mary, un homme du peuple nommé Serenus jardinier. Le gouverneur le fit venir auſſitôt, & après lui avoir demandé ſon nom & ſa condition, lui demanda pourquoi il avoit maltraité la femme de cet officier. D'abord il nia d'avoir maltraité aucune femme: mais quand on lui eut parlé du jardin, il dit: Je me ſouviens d'une qui vint il y a quelques jours ſe promener dans mon jardin à heure induë: je la repris, & lui dis, qu'il n'étoit pas honneſte de ſortir à une telle heure de la maiſon de ſon mary. Le mary aprenant l'action honteuſe de ſa femme rougit & ſe tut, & ne fit plus aucune pourſuite auprès du gouverneur; mais le gouverneur faiſant réflexion ſur la réponſe du ſaint vieillard, dit en lui-même: Cet homme-ci eſt un Chrétien, qui trouve mauvais qu'une femme ſoit venuë dans ſon jardin à heure induë; & lui demanda: De quelle nation es-tu? Il répondit auſſi-tôt: Je ſuis Chrétien. Le gouverneur dit: Où t'es-tu caché juſques à preſent,

& comment as-tu évité de ſacrifier aux dieux? Serenus répondit: Dieu m'a laiſſé en vie comme il lui a plû. J'étois comme une pierre rejettée du bâtiment: maintenant puiſqu'il a voulu que je ſois découvert, je ſuis preſt de ſouffrir pour ſon nom, afin d'avoir part à ſon royaume avec ſes ſaints. Le gouverneur fort en colere dit: Puiſque tu nous as échapé juſques à preſent & qu'au mépris des ordres des empereurs, tu n'a pas voulu ſacrifier aux dieux: nous ordonnons que tu perdes la teſte. Auſſi-tôt il fut emmené au lieu de l'execution & eut la teſte coupée le vingt-troiſiéme de Février. *An.* 309.

Cependant pluſieurs evêques furent condamnés à garder des chameaux & à nourrir les chevaux de l'empereur. Le procurateur & les magiſtrats leur firent ſouffrir pluſieurs affronts & pluſieurs tourmens pour avoir les vaſes ſacrés & les tréſors de l'égliſe. Il eſt vrai que quelques-uns le méritoient par le peu de ſoin qu'ils prenoient du troupeau de J. C. par leur ambition, par leur facilité à impoſer les mains contre les loix de l'égliſe; par les diviſions qu'ils excitoient entre les confeſſeurs mêmes: par les nouveautés qu'ils introduiſoient. Ces deſordres des paſteurs attiroient la colere de Dieu ſur l'égliſe. *Euſ. de martyr. c.* 12.

Le pape Marcel mourut cette année 309. après avoir tenu le ſaint ſiége un an & près de huit mois. Il avoit été odieux à pluſieurs, parce qu'il vouloit obliger ceux qui étoient tombés dans la perſécution à faire penitence de leur crime; & la diviſion en vint juſques à la ſedition & aux meurtres. Enfin il fut banni par Maxence, qui regnoit à Rome. Le S. Siége vaqua quelques mois: enſuite Euſebe fut éleu au mois d'Avril de l'an 310. & ne dura guere que quatre mois, juſques au vingt-ſixiéme *Damaſ. carm.* 26. *Chr. Dam. Pagi an.* 311. *n.* 7.

de Septembre. Le deuxiéme de Juillet 311. Melchiade ou Miltiade ſon ſucceſſeur fut ordonné.

Euſ. VII. hiſt. Eſtienne évêque de Laodicée en Syrie après Anatolius avoit une grande réputation pour les lettres humaines & pour la philoſophie: mais il montra bien qu'il n'étoit pas vrai philoſophe, par ſa lâcheté dans la perſécution. Son égliſe, qui en paroiſſoit ébranlée, fut ſoûtenuë par Theodote ſon ſucceſſeur. Il étoit excellent medecin; d'une grande probité, doux, humain, & ſecourable envers ceux qui avoient beſoin de lui, & fort exercé dans l'étude de la religion.

XXX. Dernier martyrs de Paleſtine. *An.* 310. *Euſ. de martyr. Paleſt. c.* 13.

La ſeptiéme année de la perſécution finiſſant, elle s'affoibliſſoit inſenſiblement. Il y avoit un grand nombre de martyrs aux mines de cuivre de Paleſtine: & ils y joüiſſoient d'une telle liberté, qu'ils y avoient bâti des égliſes. Le gouverneur de la Province ſe trouvant ſur les lieux & apprenant leur maniere de vivre, en écrivit à l'empereur. Enſuite l'intendant des mines y vint: & comme par ordre de l'empereur, diviſa les confeſſeurs, en envoya une partie en Chypre, d'autres dans le Liban: diſperſa les autres en divers lieux de Paleſtine, & leur preſcrivit differens travaux. Il en choiſit quatre qui paroiſſoient les premiers de tous, & les envoya à celui qui commandoit les armées de ces quartiers là. C'étoit Pelée & Nil évêques d'Egypte: un prêtre, & Patermouthi, le plus connu par le ſoin qu'il prenoit de tous. Le commandant leur propoſa de nier leur religion, & comme ils le refuſerent, il les fit conſumer par le feu.

Il y avoit d'autres confeſſeurs à qui l'on avoit donné un quartier ſéparé à habiter, parce qu'ils étoient exempts du travail, comme trop vieux,

ou

ou comme invalides: leur chef étoit l'évêque Silvain, ſorti de Gaza, vrai modele de pieté chrétienne. Depuis le premier jour de la perſécution, il s'étoit ſignalé par pluſieurs combats & pluſieurs confeſſions illuſtres; & ſembloit eſtre réſervé pour mettre le ſeau à la perſécution de Paleſtine. Avec lui étoient pluſieurs Egyptiens: entre autres Jean, qui avoit perdu la veuë dès auparavant: & toutefois dans la perſécution, après lui avoir brûlé le pied, on ne laiſſa pas de lui brûler l'œil dont il ne voyoit plus. Quoi que ſa vertu fuſt grande, ſa mémoire étoit encore plus ſurprenante. Il ſavoit toute l'écriture ſainte par cœur, enſorte qu'il étoit toûjours preſt à en reciter ce qu'il vouloit. J'avouë, dit Euſebe, que moi-même je fus ſurpris, la premiere fois que je le vis dans l'égliſe, debout au milieu d'une grande multitude, recitant quelque partie de l'écriture divine. Tant que je n'entendis que ſa voix, je crus qu'il liſoit, comme on a accoûtumé de le faire dans les aſſemblées; mais quand je fus aſſés proche, pour voir ce qui ſe paſſoit; que tous les autres avec de bons yeux étoient debout tout autour; & que lui, ne ſe ſervant que des yeux de l'ame, parloit comme un prophete; je ne pouvois aſſés admirer & loüer Dieu. Ce ſont les paroles d'Euſebe. Tous ces confeſſeurs qui étoient dans un lieu ſéparé, s'occupoient à prier, à jeûner, & aux autres exercices de pieté, qui leur étoient ordinaires; quand il vint un ordre de Maximin, ſuivant lequel ils furent tous décapités en un même jour. Ils étoient au nombre de trente-neuf. Ce furent les derniers martyrs de Paleſtine; & la perſécution y dura huit ans, c'eſt à dire juſques en 310.

XXXI. Mort de Maximin.

Le vieux Maximin Herculius étoit revenu en Gaule & avoit quitté l'empire pour la ſeconde

Herculius. fois; dans le deſſein de ſurprendre Conſtantin
Lactant. de ſon gendre. Les Francs étoient en armes, pour
Mort. n. 29. entrer dans les Gaules, & Conſtantin penſoit à les reprimer; Herculius lui perſuada de ne pas faire marcher contre eux toute ſon armée: diſant qu'un petit corps ſuffiſoit pour les défaire. Conſtantin, qui ne ſe défioit de rien, le crut, comme un vieillard experimenté; & laiſſa la plus grande partie de ſes troupes. Herculius attendit quelques jours; & quand il crut que Conſtantin étoit ſur les terres des barbares; tout d'un coup il reprend la pourpre; s'empare des treſors & fait des largeſſes aux ſoldats; publiant des menſonges contre Conſtantin; qui ayant apris ces nouvelles, revint avec ſon armée & fit une diligence incroyable. Herculius fut ſurpris, avant qu'il euſt pourveu à ſes affaires; & les troupes retournerent à Conſtantin: c'étoit dans la Belgique. Herculius ſe voyant le plus foible, s'enfuit dans la ſeconde Narbonoiſe, & s'enferma dans Arles; étant pourſuivi, il paſſa à Marſeille, où Conſtantin vint l'aſſieger. Herculius parut ſur la muraille: Conſtantin s'aprocha & lui demanda ſans aigreur ce qu'il avoit voulu faire, ce qui lui manquoit, & pourquoi il tenoit une conduite ſi indigne de lui. Herculius lui répondit par des injures: mais cependant on ouvrit les portes de la ville, & on y receut les troupes de Conſtantin. On lui amena ſon beau-pere: il ſe contenta de lui ôter la pourpre, après lui avoir reproché ſes crimes, & lui donna la vie.

§. 30. Mais Herculius ne pouvoit demeurer en repos: Il ſollicite ſa fille Fauſta par prieres & par flatteries, d'abandonner Conſtantin, lui promettant un mari plus digne; & lui propoſe de laiſſer ſa chambre ouverte & mal gardée. Elle lui promet, & auſſi-tôt le rapporte à ſon mari: on prepare tout pour prendre Herculius ſur le fait:

un

un miſerable eunuque eſt mis dans le lit à la place de Conſtantin. Herculius ſe leve au milieu de la nuit & trouve l'occaſion favorable: peu de gardes & éloignés. Il leur dit en paſſant: J'ai fait un ſonge que je veux conter à mon fils. Il entre armé, & après avoir tué l'eunuque, il reſſort, ſe vantant de ce qu'il croyoit avoir fait. Conſtantin paroît auſſi-tôt d'un autre côté, avec une troupe de gens armés. On tire de la chambre le corps mort: Herculius demeure ſans voix & ſans mouvement. Enfin on lui donna le choix du genre de mort, il choiſit la corde & eſt étranglé: mort que les Romains eſtimoient la plus honteuſe. Telle fut la fin de Maximin Herculius.

Depuis que Licinius avoit été fait empereur, *c.* 32. Maximin Daïa ſouffroit impatiemment de n'avoir que le nom de Céſar & le troiſiéme rang: lui qui avoit receu la pourpre le premier. Galerius eſſaya inutilement de le ſoumettre à ſes volontés: enfin Maximin ôta le nom de céſars, ſe déclara lui & Licinius auguſtes: Maxence & Conſtantin, fils des auguſtes: comme ils l'étoient en effet: mais ce nom étoit un titre de dignité. Maximin écrivit enſuite à Galerius, comme pour lui en donner part, que dans le dernier champ de Mars, c'étoit un nom d'aſſemblée militaire, l'armée lui avoit donné le nom d'auguſte. Galerius receut triſtement cette nouvelle, & commanda de nommer empereurs tous les quatre, c'eſt à dire Licinius & Maximin, Conſtantin & Maxence.

Galerius étoit entré dans la dix-huitiéme année de ſon regne le premier de Mars 310. ayant été fait Céſar par Diocletien en 293. En cette dix-huitiéme année Dieu le frapa d'une playe incurable. Il lui vint un ulcere au perinée qui s'étendit aſſés loin: on y appliqua le fer: la ci-

XXXII. Maladie de Galerius. *Pagi an.* 311 *n.* 11. *Lact. c.* 33.

catrice étoit formée quand la playe ſe r'ouvrit, & il perdit du ſang juſques à mettre ſa vie en
Euſ. VIII. peril. On arreſta le ſang: la cicatrice ſe referma
. 16. & ſe r'ouvrit encore: il perdit plus de ſang qu'auparavant: il devint pâle, ſes forces diminuerent. Le ſang fut arrêté: mais la gangrene gagnoit tout autour. On appelle de toutes parts les plus fameux medecins: ils ne font rien. On a recours aux idoles, à Apollon, à Eſculape: Apollon donne un remede qui augmente beaucoup le mal. Tout le ſiége & les parties inférieures s'en alloient en corruption. Les medecins n'eſperant plus de vaincre le mal, cherchent au moins à l'adoucir: mais il ſe retire au dedans & gagne les inteſtins: il s'y forme des vers. Une odeur inſuportable s'étend non ſeulement dans le palais, mais dans toute la ville de Sardique où il étoit: les conduits de l'urine & des autres excremens étoient confondus. Ses douleurs inſuportables lui faiſoient jetter des cris horribles. On faiſoit cuire des animaux qu'on lui appliquoit tout chauds, pour attirer les vers, & en effet il en ſortoit une quantité prodigieuſe; mais la corruption s'étendoit toûjours. Son corps étoit défiguré en deux manieres: le haut juſques à la playe étoit ſi maigre & ſi deſſeché que l'on ne voyoit qu'une peau livide enfoncée entre les os: le bas étoit enflé comme des outres, & il n'y avoit plus forme de pieds. L'empereur Galerius fut un an entier dans cette horrible maladie.

Il fit mourir pluſieurs medecins, qui ne pouvoient apporter de remede à ſon mal ni en ſupporter la mauvaiſe odeur. Un d'eux ſe voyant en ce péril, lui dit: Vous vous trompés, Seigneur, ſi vous croyés que les hommes puiſſent vous ôter le mal que Dieu vous envoye: cette maladie n'eſt pas humaine ni ſujette à nos remedes. Souvenés-

nés-vous de ce que vous avés fait contre les ſerviteurs de Dieu & contre la ſainte religion; & vous verrés où vous devés avoir recours. Je puis mourir comme les autres, mais les medecins ne vous guériront pas. Galerius commença alors de comprendre qu'il étoit homme; dompté par la maladie & preſſé par la douleur, il s'écria qu'il rétabliroit le temple de Dieu & qu'il ſatisferoit pour ſon crime: & n'en pouvant plus, il fit dreſſer un édit en ſon nom, & aux noms de Conſtantin & de Licinius. Galerius lui-même y eſt nommé conſul pour la huitiéme fois, ce qui marque l'an 311. Voici les termes de l'édit.

Lact. n. 33. *Euſ.* VIII. *hiſt. c.* 17.

Pagi an. 311.

XXXIII. Edit en faveur des Chrétiens.

Entre les ſoins que nous prenons continuellement de l'utilité publique: nous avions voulu ci-devant rétablir toutes choſes ſuivant les ancienes loix des Romains, & faire enſorte que les Chrétiens, qui avoient quitté la religion de leurs anceſtres revinſſent à reſipiſcence. Car ils étoient tellement préoccupés par un certain raiſonnement, qu'ils ne ſuivoient plus ces maximes que leurs peres avoient établies: mais ſelon leur fantaiſie ils ſe faiſoient des loix pour les obſerver, & aſſembloient le peuple en divers endroits. Enfin, comme nous avions fait une ordonnance pour les ranger aux maximes des anciens: pluſieurs ont été mis en peril & pluſieurs ont peri effectivement. Et comme nous les voyons la pluſpart demeurer dans leurs ſentimens, ſans rendre aux dieux le culte qui leur eſt du, & ſervir le Dieu des Chrétiens: ayant égard à nôtre clemence, & à la coûtume, que nous avons toûjours obſervée, de faire grace à tous les hommes: nous avons cru devoir auſſi étendre nôtre indulgence ſur eux, enſorte qu'ils puiſſent eſtre Chrétiens comme auparavant, & rétablir les lieux de leurs aſſemblées: à la charge qu'ils ne faſſent rien con-

tre les regles. Au reſte, nous ferons ſavoir aux juges, par une autre lettre, ce qu'ils devront obſerver. Donc ſuivant cette grace que nous leur faiſons, ils ſeront obligés de prier leur Dieu pour nôtre ſanté, pour l'état & pour eux-mêmes, afin que l'état proſpere de tous côtés, & qu'ils puiſſent vivre en ſeureté dans leurs maiſons.

Cet édit fut dreſſé en latin à Sardique, où étoit l'empereur, & enſuite publié & affiché dans les principales villes, & traduit en grec pour l'orient. Il fut publié par toute l'Aſie & les provinces voiſines, & en particulier à Nicomedie, le dernier jour d'Avril ſous le huitiéme conſulat de Galerius & le ſecond de Maximin, l'an 311. Alors les priſons furent ouvertes aux Chrétiens, & entre les autres confeſſeurs Donat ami de Lactance fut délivré, après y avoit demeuré ſix ans. Mais dans les provinces qui obéïſſoient à Maximin, c'eſt à dire la Syrie, l'Egypte & leurs dépendances, cet édit ne fut pas publié de même. Il déplaiſoit à Maximin, ennemi capital de la religion Chrétiene: toutefois n'oſant pas s'oppoſer à la volonté de Galerius, il ſuprima l'édit, & ſe contenta d'ordonner de vive voix aux officiers, qui dépendoient de lui, de faire ceſſer la perſécution: & ils s'en donnerent avis par écrit les uns aux autres. Sabin prefet du prétoire d'orient déclara la volonté de l'empereur par cette lettre, écrite en latin & depuis traduite en grec.

Euſ. IX. *hiſt. c.* I. *An.* 311. *Euſ.* IX. *hiſt. c.* I.

Il y a long-tems que les empereurs nos divins maîtres ont ordonné avec une application & une devotion particuliere, de ramener tous les eſprits à la maniere de vie la plus ſainte & la plus droite: afin que ceux même que l'on void ſuivre des coûtumes differentes de celles des Romains, rendiſſent aux dieux immortels le culte qui

leur eſt deu. Mais l'opiniâtreté & la dureté de quelques-uns a été ſi exceſſive: que ni les juſtes raiſons du commandement n'ont pû leur faire changer de ſentimens, ni les ſuplices n'ont pû les épouvanter. C'eſt pourquoy nos divins maîtres les tres-puiſſans empereurs, pouſſés par leur bonté & leur pieté naturelle: & jugeant indigne de leurs maximes, de laiſſer tant de perſones ſe mettre en peril; m'ont ordonné de vous écrire; que ſi l'on trouve quelque Chrétien obſervant la religion particuliere de ſa nation, vous le délivrerés de tout trouble & de tout peril, & ne le teniés puniſſable d'aucune peine pour ce ſujet: puiſque l'on a reconu par un ſi long-temps, qu'il n'y a aucun moyen de les perſuader & de les guérir de cette opiniâtreté. Vous devés donc écrire aux treſoriers, aux gouverneurs & aux curateurs du territoire de chaque ville, afin qu'ils ſachent qu'ils ne doivent pas paſſer plus avant dans la pourſuite de cette affaire. Telle fut la lettre de Sabin prefet du prétoire.

Les gouverneurs & les magiſtrats des villes & de la campagne, croyant que c'étoit en effet l'intention de l'empereur, la firent conoître par écrit; & commencerent même par l'execution. Tous les confeſſeurs qui étoient en priſon furent délivrés, ceux qui travailloient aux mines furent renvoyés; il ſembloit que la lumiere parût tout d'un coup, après une nuit obſcure. On voyoit dans toutes les villes les égliſes celebrer leurs aſſemblées & leurs collectes ordinaires. Les infidelles en étoient ſurpris, & admirant ce changement ſi peu attendu, diſoient tout haut que le Dieu des Chrétiens étoit grand & le ſeul vrai Dieu. Les Chrétiens qui avoient été fidelles dans la perſécution reprenoient leur premiere liberté; ceux qui étoient tombés cherchoient avec empreſſement le remede à leurs ames malades, priant

priant ceux qui étoient demeurés fermes, de leur tendre la main, & Dieu de leur eſtre propice. Les confeſſeurs délivrés du travail des mines, retournoient chés eux & traverſoient les villes, remplis d'une joie incroyable. On en voyoit ſur les grands chemins & dans les places publiques des troupes nombreuſes, qui marchoient en chantant à Dieu des pſeaumes & des cantiques: ils achevoient ainſi leur voyage, & revenoient dans leurs maiſons avec des viſages contens: les infidelles mêmes ſe réjoüiſſoient avec eux.

Zoſim. lib. 2. p. 674. Maxence de ſon côté rendit auſſi la liberté à l'égliſe, après s'eſtre rendu maître de l'Afrique. Il y voulut faire recevoir ſes images, après la mort de ſon pere Herculius: mais les ſoldats les refuſerent, & demeurerent fideles à Galerius. Déſlors Maxence y eût paſſé, s'il n'eût été retenu par les devins, qui ne trouvoient pas les préſages favorables: & par la crainte d'Alexandre lieutenant du préfet du prétoire, qui commandoit en Afrique. Maxence eſſaya de s'en défaire par artifice: mais la trahiſon ayant été découverte, les ſoldats donnerent la pourpre à Alexandre, qui ſoûtint mal ſa revolte, étant deja vieux & naturellement timide & pareſſeux.

Il arriva cependant à Rome un accident qui penſa la renverſer. Le temple de la Fortune fut brûlé, ſans que l'on pût ſavoir d'où venoit le feu. Comme on s'empreſſoit à l'éteindre, un ſoldat dit des paroles injurieuſes à cette prétenduë divinité, & fut tué par le peuple ſuperſtitieux: ce qui excita une ſédition des ſoldats; & le mal eût été loin ſi Maxence ne l'eût promptement arreſté. On peut croire que le ſoldat qui fut tué étoit Chrétien: mais non pas ceux, qui exciterent la ſédition à ſon ſujet; ſeulement on void,

void, que le mépris des faux dieux commençoit à éclater. Maxence méditoit déſlors de faire la guerre à Conſtantin, ſous prétexte de vanger la mort de ſon pere Herculius: mais il voulut auparavant réduire l'Afrique. Il y envoya des troupes: dés le premier choq celles d'Alexandre plierent: lui-même fut pris & étranglé. Cette victoire fut un prétexte à Maxence de piller l'Afrique & de triompher à Rome: & ce fut alors aparemment qu'il envoya en Afrique une indulgence, c'eſt à dire des lettres d'amniſtie ou de grace: & qu'il rendit la liberté aux Chretiens. *Optat. Milev. lib. 1. cont. Parm.*

XXXIV. Commencement du ſchiſme des Donatiſtes.

L'égliſe étant donc en paix, les évêques s'aſſemblerent à Carthage, pour élire un évêque à la place de Menſurius. Botrus & Celeuſius qui aſpiroient à cette chaire firent en ſorte que l'on n'appellât que les évêques voiſins, ſans attendre ceux de Numidie, comme en effet il n'étoit point néceſſaire. Car c'étoit la coûtume, que les évêques des grands ſieges étoient ordonnés, non par d'autres métropolitains des provinces voiſines; mais par un évêque de la même province. Ainſi à Rome même l'évêque d'Oſtie étoit déſlors en poſſeſſion d'ordonner le pape. Les évêques de la province d'Afrique s'étant donc aſſemblés à Carthage, choiſirent par le ſuffrage de tout le peuple Cecilien, diacre de la même égliſe. Felix, évêque d'Aptunge, lui impoſa les mains, & il fut ordonné évêque. Comme il fut aſſis dans la chaire épiſcopale, on lui remit le mémoire des vaſes d'or & d'argent que Menſurius ſon prédéceſſeur avoit confiés en partant aux anciens de Carthage. Le mémoire fut préſenté à l'évêque Cecilien en préſence de témoins: on appella les anciens, à qui le dépôt avoit été confié. Ils avoient compté d'en profiter: & plûtôt que de le rendre, ils firent un parti contre Cecilien. *Optat. Milev. ibid. v. Valeſ. de ſchiſm. Donat. c. 1. Aug. brevic. coll. c. 16.*

Bo-

Botrus & Celeuſius irrités de n'avoir pas été élus, ſe joignirent à eux : Lucilla s'y joignit auſſi. C'étoit une femme riche, puiſſante & factieuſe, qui depuis long-temps ne pouvoit ſuporter la diſcipline de l'égliſe, & que Cecilien étant diacre avoit choquée pour ce ſujet. Ces trois partis joints enſemble en firent un, qui ſe déclara contre Cecilien, refuſant de communiquer avec lui, & voulant faire caſſer ſon ordination. Le chef de ce parti étoit un nommé Donat des Caſes noires, qui dés le temps que Cecilien étoit diacre, avoit déja fait un ſchiſme : Ils envoyerent à Second évêque de Tigiſi & primat de Numidie, le priant de venir à Carthage. Avec lui vinrent Donat de Maſcule, Victor de Ruſſicade, Marin de Tibili, Donat de Calame, Purpurius de Limate, Menale & pluſieurs autres évêques, juſques au nombre de ſoixante & dix, irrités de n'avoir pas été appellés à l'ordination de l'évêque de Carthage. Tous ceux qui s'étoient avoüés traditeurs dans le concile tenu à Cirthe le quatriéme de Mars de l'année 305. étoient de ce nombre. Silvain évêque de Cirthe y étoit auſſi : lui qui étant ſoudiacre ſous l'évêque Paul, avoit livré une lampe & un chandelier d'argent l'an 304. le dix-neuviéme de May. Ces ſoixante & dix évêques furent receus & logés par le parti contraire à Cecilien : & pas un d'eux n'alla à la baſilique, où preſque toute la ville s'étoit aſſemblée avec lui, où étoit la chaire épiſcopale, & l'autel ſur lequel S. Cyprien, S. Lucien & les autres évêques avoient offert le ſacrifice : mais ils érigerent autel contre autel ; & s'aſſemblerent ſéparément en concile.

Aug. ep. 43. *al.* 162. *c.* 6.

Aug. brevic. die 3. *c.* 12.

n. 12.

S. liv. VIII. *n.* 39.

Ils citerent Cecilien pour comparoître devant eux, mais le peuple catholique ne l'y laiſſa pas aller ; & lui-même ne jugea pas raiſonnable de quitter l'égliſe, pour aller dans une maiſon par-

Aug. brevic. d. 3. *c.* 14. *& epiſt.* 43.

particuliere, s'expoſer à la paſſion de ſes ennemis. Il leur manda pour réponſe: S'il y a quelque choſe à prouver contre moy, que l'accuſateur paroiſſe & qu'il le prouve. Ils ne purent rien inventer contre la perſone de Cecilien: mais ils nommerent quelques-uns de ſes confreres comme étant traditeurs; ce qu'ils diſoient eſtre prouvé par des actes publics, & toutefois ils ne firent point lire ces actes dans leur concile. Celui qu'ils accuſoient le plus âprement étoit Felix d'Aptunge ordinateur de Cecilien; & ils diſoient qu'il étoit la cauſe de tout le mal. Cecilien l'ayant apris leur manda pour réponſe: Si ceux qui m'ont ordonné ſont traditeurs, s'ils croyent que Felix ne m'ait rien donné, par l'impoſition de ſes mains: qu'ils m'ordonnent eux-mêmes, comme ſi je n'étois encore que diacre. Ce qu'il diſoit, non qu'il révoquât en doute ſon ordination; mais pour ſe mocquer d'eux & leur ôter tout pretexte. Au reſte, ce diſcours ſemble montrer, que de diacre il avoit été fait évêque, ſans jamais avoir été prêtre: comme il a été pratiqué long-temps depuis, même dans l'égliſe Romaine. Les ſchiſmatiques ayant receu cette réponſe de Cecilien, dirent leurs avis chacun en particulier: commençant par Second de Tigiſi qui préſidoit à l'aſſemblée. Un d'eux nommé Marcien donna ſon avis en ces termes: N. S. a dit dans l'évangile: Je ſuis la vraye vigne & mon Pere eſt le vigneron. Il coupera & jettera tous les ſeps qui ne portent point de fruit. Donc ni les traditeurs, ni les idolatres, ni ceux qui ſont ordonnez dans le ſchiſme par les traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'égliſe de Dieu: s'ils ne ſont reconciliés par la penitence, après avoir reconu & pleuré leur faute. C'eſt pourquoi Cecilien ayant été ordonné dans le ſchiſme par des traditeurs, doit eſtre excommunié,

v. Mabillon. comm. in ord. Rom. n. 16. 18. *Aug. ibid. c.* 16. *Cont. Fulgent. Donat. ap. Aug. c. ult. Joan.* xv. 1.

nié. Purpurius de Limate, le même qui avoit avoüé dans le concile de Cirthe d'avoir tué ſon neveu, dit en parlant de Cecilien: Qu'il vienne recevoir l'impoſition des mains, & on lui caſſera la teſte pour penitence.

Enfin, ils condamnerent Cecilien, & fonderent leur jugement ſur trois chefs. Sur ce qu'il n'avoit pas voulu ſe preſenter à leur concile: ſur ce qu'il avoit été ordonné par des traditeurs: ſur ce que l'on diſoit, qu'étant diacre il avoit empêché de porter de la nourriture aux martyrs, qui étoient en priſon. Ainſi, regardant le ſiege de Carthage comme vacant ils procederent à une nouvelle élection; & ordonnerent un nommé Majorin domeſtique de Lucilla, qui avoit été lecteur dans la diaconie de Cecilien. En faveur de cette ordination, Lucilla donna quatre cens bourſes: on fit courir le bruit que c'étoit pour les pauvres; mais aucun ni des clercs, ni des veuves & du reſte du menu peuple n'en toucha rien; les évêques partagerent tout entre-eux. Enſuite les ſchiſmatiques écrivirent des lettres de tous côtés en Afrique, pour détourner tous les fidelles de la communion de Cecilien. Mais il ſe crut ſuffiſanment juſtifié: étant uni par lettres de communion avec toutes les égliſes, & principalement avec l'égliſe Romaine: où a toujours été la primauté de la chaire apoſtolique. Telle fut l'origine du ſchiſme des Donatiſtes en Afrique. Car on leur donna ce nom, à cauſe de Donat des Caſes noires, & d'un autre Donat plus fameux, qui ſucceda à Majorin dans le titre d'évêque de Carthage.

Geſta Zenophilii conſul.

Auguſt. epiſt. 43.

Aug. hær. 69.

XXXV. Mort de Galerius. Perſécution de Maximin.

Cependant l'empereur Galerius ſe voyant à l'extremité recommanda à Licinius, qui étoit auprès de lui, ſa femme Valeria fille de Diocletien, & ſon fils Candidien âgé de quinze ans:

ans; & peu de jours après ſon édit en faveur des Chrétiens, il finit miſerablement, tout ſon corps étant conſommé & corrompu : c'étoit la dix-neuviéme année de ſon regne, & la vingtiéme devoit commencer le premier de Mars de l'année ſuivante. *Lact. de mort. n. 36.*

Si-toſt que Maximin eut apris la mort de Galerius, il partit d'orient avec une extrême diligence: pour ſe rendre maître des provinces juſques au détroit de Calcedoine, pendant l'abſence de Licinius, qui s'arreſtoit en Illyrie. La guerre étoit preſte à ſe déclarer, & ils étoient en armes ſur les bords de l'Helleſpont chacun de leur côté: enfin, ils s'accommoderent & firent un traité ſur le détroit même. Maximin revint après avoir mis ſes affaires en ſeureté, & ſe montra tel à tout l'orient, qu'il avoit été en Syrie & en Egypte. Il réſolut d'oſter aux Chrétiens la liberté que l'édit de Galerius leur accordoit. D'abord il leur défendit ſous quelque prétexte, de s'aſſembler dans les cimetieres: enſuite, pour paroître forcé à révoquer l'edit, il s'attira ſous main des députations des villes; qui demandoient, qu'il fût défendu aux Chrétiens de bâtir des lieux d'aſſemblée dans leurs enceintes. Antioche fut la premiere à demander en grace qu'il ne fût permis à aucun Chrétien d'y demeurer. Le chef de cette pourſuite étoit le curateur de la ville nommé Theotecne, homme violent & artificieux: qui avoit perſecuté les Chrétiens de tout ſon pouvoir, s'apliquant à les tirer de leurs cachettes comme des voleurs, & à inventer contre-eux toutes ſortes de calomnies: & qui en avoit fait mourir un tres-grand nombre. Enfin, il éleva une idole de Jupiter Philien, c'eſt à dire, preſident à l'amitié; & fit pour la conſacrer des ceremonies, des ſacrifices & des purifications prophanes. Entre autres, il *Euſ. ix. hiſt. c. 2.* *Ibid. c. 3.*

fit

fit voir à l'empereur, pour lui plaire, un oracle, par lequel ce dieu demandoit, que ſes ennemis les Chrétiens fuſſent bannis de la ville & du territoire.

§. 4. Theotecne ayant ainſi commencé, tous les autres magiſtrats des villes ſujettes à Maximin firent faire des decrets ſemblables: y étant excités encore par les gouverneurs des provinces, qui en faiſoient leur cour à l'empereur. Il répondoit à leurs decrets par des lettres tres-favorables: & ainſi la perſecution recommença, après environ ſix mois d'intervalle, depuis le commencement de May juſques vers la fin d'Octobre. Maximin établit en chaque ville, pour ſacrificateurs des idoles & pour pontifes au deſſus d'eux, les perſonages les plus conſiderables, & qui avoient le plus paru dans les charges. Ces pontifes eſtoient d'une inſtitution nouvelle: ils s'apliquoient avec grand ſoin aux ceremonies de leur fauſſe religion, ils faiſoient tous les jours des ſacrifices devant tous leurs dieux; & avec le ſecours des anciens ſacrificateurs, ils empêchoient les Chrétiens de bâtir des égliſes, ni de faire l'exercice de leur religion en public ni en particulier: ils les prenoient de leur autorité, pour les faire ſacrifier, ou les preſentoient aux juges. Maximin n'en demeura pas là: il choiſit dans les provinces des perſonnes plus élevées en dignité, pour en faire des pontifes d'un ordre ſuperieur; & il voulut que les uns & les autres portaſſent des manteaux blancs.

Lact. n. 36.

Euſ. 11. *§.* 4. L'empreſſement extraordinaire du prince excitoit tout le monde: les officiers & les particuliers croyoient, que le meilleur moyen d'obtenir toutes les graces qu'ils deſiroient, eſtoient de crier contre les Chrétiens, & d'inventer contre eux quelque malice nouvelle.

On fabriqua de faux actes de Pilate, contenant plu-

pluſieurs blaſfèmes contre J. C. comme ſi c'eût été la procedure que Pilate avoit faite contre lui, & par l'ordre de l'empereur on les envoya par tout, dans les villes & dans le plat païs, pour eſtre expoſés en public à tout le monde, & pour ſervir aux enfans de leçons que les maîtres d'écoles leur faiſoient apprendre par cœur. Un commandant du nombre de ceux que les Romains appelloient ducs, ayant pris à Damas dans la place de miſerables femmes débauchées: les menaça de les mettre à la queſtion, & leur fit dire, qu'elles avoient été Chrétienes, qu'elles ſavoient leurs abominations, & qu'ils commettoient des impuretés dans les égliſes mêmes. Enfin, on leur fit dire tout ce qu'on voulut pour décrier la religion: & leurs dépoſitions furent redigées en forme autentique, communiquées à l'empereur, & par ſon ordre envoyées & publiées dans toutes les villes & les autres lieux. Ce duc ſe tua lui-même peu de temps après.

Ainſi donc les enfans dans les écoles avoient *Euſ. IV. c. 7.* à la bouche tout le long du jour les noms de Jesus & de Pilate; & dans toutes les villes on voyoit des decrets & des reſcrits de l'empereur, gravez en tables d'airain. Celui qu'il envoya à la ville de Tyr contenoit ce qui ſuit: A la fin la foibleſſe de l'eſprit humain a ſecoüé l'obſcurité de l'erreur, qui tenoit auparavant les hommes plûtoſt malheureux qu'impies, envelopés des tenebres pernicieuſes de l'ignorance, & ils reconoiſſent qu'ils ſont gouvernez par la providence des dieux immortels. Nous ne pouvons exprimer la joye que nous avons reſſentie de recevoir cette illuſtre marque de vôtre devotion envers les dieux: quoi que dès auparavant perſone n'ignorât qu'elle étoit vôtre religion; fondée non ſur une créance de paroles vaines, mais

ſur

ſur une ſuite continuelle de miracles éclatans. C'eſt pourquoi vôtre ville s'apelle avec juſte titre, le ſiege & l'habitation des dieux immortels: ayant tant de preuves évidentes de leur préſence. Maintenant elle a négligé tous ſes intereſts particuliers: & ſi toſt qu'elle s'eſt appercuë que ceux qui ſuivoient la maudite folie recommençoient à ſe gliſſer, & que le feu aſſoupi ſe réveilloit: elle a eu recours à nôtre pieté comme au rempart de toutes les religions. C'eſt le grand Jupiter, lui qui préſide à vôtre illuſtre ville, qui conſerve vos dieux domeſtiques, vos femmes, vos enfans, vos maiſons: c'eſt lui qui vous a inſpiré cette ſalutaire penſée: nous montrant combien il eſt utile de s'aprocher des ſaintes cérémonies, avec la vénération qui leur eſt deuë. Car qui eſt aſſés inſenſé, pour ne pas comprendre, que c'eſt par la faveur des dieux que la terre donne ſes fruits en abondance, que nous ſommes exempts de guerres, de mauvais air, de tempeſtes, de tremblemens de terre; au lieu que ces malheurs étoient fréquens auparavant? Et tout cela arrivoit à cauſe de la pernicieuſe erreur & de l'extravagance de ces ſcelerats, qui couvroit preſque toute la terre de confuſion. Voyez la beauté des moiſſons & des prairies, & la ſerenité du ciel. Réjoüiſſez-vous de ce que la puiſſance du terrible Mars étant apaiſée par vos ſacrifices, vous joüiſſés d'une paix tranquille. Tous ceux qui ſortant de cet aveuglement ſont revenus à des ſentimens raiſonables, doivent ſe regarder comme ſauvés d'un naufrage & délivrés d'une dangereuſe maladie: mais que ceux qui demeurent dans leur maudite folie, ſoient chaſſés au plus loin de vôtre ville & de ſon territoire, comme vous l'avez demandé; afin que délivrée de toute profanation, elle puiſſe ſervir les dieux, ſuivant les mouvemens de ſa pieté. Au reſte

reſte pour vous faire conoître combien cette demande nous a été agréable: nous vous permettons de nous demander telle grace qu'il vous plaira, en conſidération de vôtre affection pour le ſervice des dieux. Vous l'obtiendrés ſans delay, comme un témoignage éternel à vous & à vos deſcendans, de la maniere dont nous avons récompenſé vôtre religion.

Tel fut le reſcrit de Maximin pour la ville de Tyr: par où l'on peut juger des autres, & en général des ſolides raiſons que les payens employoient contre la religion Chrétiene. Maximin fit alors par tout ſon empire ce qu'il avoit fait en orient. Il défendoit, ſous prétexte de clemence, de faire mourir les Chrétiens, & commandoit ſeulement de les mutiler. Ainſi on arrachoit les yeux aux confeſſeurs, on leur coupoit les mains, les pieds, le nés ou les oreilles. Toutefois on en fit mourir pluſieurs. *Lactant. mort. n. 36.*

XXXVI. *S. Apollonius, & S. Philemon.*

Le moine Apollonius, qui pour ſon mérite avoir été ordoné diacre, avoit ſoin pendant la perſécution de viſiter les freres & de les encourager; en ſorte qu'il fit pluſieurs martyrs. Il fut pris & mis en priſon dans la ville d'Antinoüs en Egypte: pluſieurs payens venoient lui inſulter & lui dire des injures: entre autres un nommé Philemon joüeur de flûte, fameux & cheri de tout le peuple. Il traitoit Apollonius d'impie & de ſéducteur, digne de la haine publique. Apollonius lui répondit: Mon fils, Dieu veüille avoir pitié de toy & ne te pas imputer ces diſcours. Philemon fut touché de ces paroles, & en ſentit un effet ſi merveilleux en ſon cœur, que tout à coup il ſe confeſſa Chrétien. Il court au tribunal du juge nommé Arien, & s'écrie devant tout le peuple: Vous eſtes injuſtes de punir les amis de Dieu: les Chrétiens ne font ni n'enſeignent rien de mauvais. Le juge, qui conoiſſoit *Acta ſinc. p. 539. ex Ruf. & Pall.*

le perſonage, crut d'abord que c'étoit un jeu: mais quand il vit qu'il continuoit ſerieuſement & conſtamment; il dit: Tu es fou, Philemon, tu as perdu l'eſprit tout d'un coup. Ce n'eſt pas moy, dit Philemon, qui ſuis fou; c'eſt toy-même, tu es un juge tres-injuſte & tres-inſenſé, de faire périr tant d'hommes juſtes. Pour moy je ſuis Chrétien, & il n'y a point de meilleures gens que les Chrétiens. Le juge après avoir eſſayé de le ramener par la douceur, lui fit ſoufrir toutes ſortes de tourmens.

Mais ſachant que ce changement de Philemon venoit des diſcours d'Apollonius; il le fit auſſi tourmenter cruellement, l'accuſant d'eſtre un ſéducteur. Apollonius dit: Plût à Dieu que vous mon juge & tous les aſſiſtans qui m'entendent, pûſſiés tous ſuivre cette erreur dont vous m'accuſés. Le juge ayant oüi ces paroles le condamna à eſtre brûlé avec Philemon devant tout le peuple. Mais après qu'ils furent entrés dans le feu, ſaint Apollonius dit à haute voix: Seigneur ne livrés pas aux bêtes ceux qui vous confeſſent: mais montrés-nous évidemment vôtre puiſſance. Auſſi-tôt un nuage plein de roſée les environna & éteignit le feu: Le juge & le peuple étonnés ſe mirent à crier tout d'une voix: Le Dieu des Chrétiens eſt grand & unique, c'eſt le ſeul immortel. Le prefet d'Alexandrie l'ayant apris en fut extraordinairement irrité: il choiſit les plus cruels de ſes officiers, & fit amener à Alexandrie chargés de chaînes le juge Arien qui s'étoit converti, & ceux qui avoient attiré le miracle. Pendant le voyage S. Apollonius commença à inſtruire dans la foi ceux qui les conduiſoient; & il les perſuada tellement, qu'ils s'offrirent au juge avec leurs priſoniers, & ſe confeſſerent auſſi Chrétiens. Le prefet d'Egypte les voyant immobiles dans la foi, les fit jetter au fonds de la mer,

Pſ. 73. 19.

mer, & les baptiſa ſans y penſer. Leurs corps ſe trouverent enſuite tout entiers ſur le rivage, on les mit dans un même ſepulcre, & il s'y fit depuis des miracles en grand nombre.

Pluſieurs autres ſoufrirent le martyre à Alexandrie, Fauſtus, Didius & Ammonius preſtres: Heſychius, Theodore & Pacome évêques de diverſes égliſes: & un grand nombre d'autres en divers lieux, où leur memoire fut depuis celebre. C'eſt le temps du martyre de S. Pierre évêque d'Alexandrie. Il avoit tenu le ſiege douze ans; trois ans avant la perſécution, neuf ans depuis qu'elle eut commencé. Il paſſa ces neuf années dans des exercices de pieté plus rigoureux: ne laiſſant pas de prendre grand ſoin de ſon égliſe. Car il n'étoit pas moins recommandable par la ſcience de la religion, que par la vertu. Il fut arreſté ſans aucun ſujet, & lors qu'on s'y attendoit le moins; par ordre de Maximin, qui lui fit promptement couper la teſte, le vingt-cinquiéme de Novembre cette année 311. neuviéme de la perſécution. Outre les canons de pénitence que j'ay raportés, il avoit écrit un livre de la divinité, où il parloit tres correctement du myſtere de l'incarnation, diſant: que le verbe Dieu s'eſt fait homme ſans quitter ſa divinité. L'égliſe d'Alexandrie demeura un an ſans paſteur.

XXXVII. Autres martyrs d'Alexandrie. *Euſ.* VIII. *hiſt. c.* 13. *Euſ.* VII. *hiſt. c. ult.* & IX. *c.* 6.

An. 311. *Conc. Eph. in Cal. act.* I. *to.* 4. *p.* 286.

Gelaſ. Cyzic. lib. II. *c.* I.

Alors S. Antoine quitta ſon monaſtere, & vint à Alexandrie avec les martyrs que l'on y conduiſoit de toutes parts, diſant: Allons auſſi combattre ou voir les combats. Quelque déſir qu'il eût du martyre, il ne voulut pas ſe livrer lui même: mais il ſervoit les confeſſeurs dans les mines où ils travailloient & dans les priſons. Il prenoit grand ſoin d'encourager devant les tribunaux ceux qui y étoient appellés: & après qu'ils avoient confeſſé, il les accompagnoit juſques à l'execu-

Athanaſ. vita Ant. c. 15. *p.* 479.

tion. Le juge voyant la fermeté d'Antoine & de ſes compagnons, défendit à aucun moine de paroître dans les jugemens, ou de ſéjourner dans la ville. Tous les autres ſe cacherent ce jour-là: mais Antoine mépriſa tellement cette ordonnance, que le lendemain il ſe mit en un lieu élevé: ayant exprès lavé ſon habit de deſſus, qui étoit blanc, afin qu'il parût davantage. Il ſe preſenta ainſi au juge comme il paſſoit avec ſa ſuite, & fut ſenſiblement affligé de n'avoir pas ſouffert le martyre: mais Dieu le reſervoit pour l'inſtruction des ſolitaires. Après la mort de S. Pierre d'Alexandrie, l'effort de la perſécution étant paſſé, il retourna à ſon monaſtere.

XXXVIII. Saint Lucien d'Antioche. *Euſ. IX. hiſt. c. 6. Hier. in Catal. id. ep. 107. & in Ruf.*

A Emeſe en Phenicie trois martyrs furent expoſés aux beſtes & devorés. L'un d'eux étoit l'évêque Silvain, tres-avancé en âge, qui avoit paſſé quarante ans entiers dans l'épiſcopat. Mais un des plus illuſtres martyrs de cette perſécution fut Lucien preſtre de l'égliſe d'Antioche, tres-auſtere en ſa vie, tres-ſavant & tres-éloquent. Il fit une édition de l'écriture ſainte, ou plûtôt une correction des ſeptante, ſuivant les meilleurs exemplaires: enſorte qu'il y en avoit trois éditions fameuſes. Celle d'Egypte, faite par Heſychius: celle de Paleſtine, par le martyr Pamphile: celle d'Antioche, par le martyr Lucien. Sa doctrine toutefois fut quelque temps ſuſpecte: on l'accuſa d'eſtre dans les ſentimens de Paul de Samoſate, & il demeura ſeparé de la communion ſous trois évêques; apparemment Domne, Timée & Cyrille. Mais peut-eſtre ne l'accuſoit-on que faute de le bien entendre; comme S. Denis d'Alexandrie. Quoy qu'il en ſoit, il mourut dans la communion de l'égliſe, conſideré comme un grand aſcete & un grand martyr. Il fut mené à Nicomedie, où l'empereur Maximin de-

Athan. in Synop. ſcript. Euſ. VIII. hiſt. c. 13.

demeuroit alors; & preſenta au gouverneur une apologie de la doctrine Chrétiene, qui ne ſervit qu'à le faire mettre en priſon. Delà, il écrivit pluſieurs lettres: une entre-autres à l'égliſe d'Antioche qui finiſſoit par ces mots: Toute la compagnie des martyrs vous ſaluë. Je vous annonce la bonne nouvelle, que le pape Anthime a terminé ſa courſe par le martyre. Cette lettre fait voir, qu'il étoit en communion avec les autres martyrs & avec l'égliſe d'Antioche. Le pape Anthime qu'il nomme eſt l'évêque de Nicomedie. *Chr. paſch. an.* 303. *p.* 277.

Le gouverneur après avoir inutilement expoſé Lucien à pluſieurs tourmens, le voulut éprouver par la faim: & quand il l'eut long-temps ſoufferte, on dreſſa devant lui une table chargée de viandes offertes aux idoles, pour irriter l'appetit par la preſence de l'objet: mais le ſaint martyr demeura ferme. Le gouverneur le fit amener à ſon tribunal, l'interrogea encore dans les tourmens, & lui demanda ſon païs, ſes parens, ſa profeſſion: mais il répondoit ſeulement à toutes les queſtions: Je ſuis Chrétien. Il mourut en prononçant cette ſainte confeſſion, l'an 312. le ſeptiéme de Janvier: jour auquel l'égliſe celebre encore ſa memoire. Il fut enterré à Drepane ville de Bythinie, que Conſtantin rétablit depuis, avec exemption de tributs, en l'honneur de ce martyr; & lui donna le nom de ſa mere en la nommant Helenople. Dans le même temps Baſiliſque évêque de Comane ſoufrit auſſi le martyre à Nicomedie. *Chryſoſt. hom.* 46. *An.* 312. *Martyr. Rom. Chr. paſch. an.* 32; *p.* 283. *Pall. vita Chryſ. c.* 11. *p.* 59.

XXXIX. Autres martyrs.

Je raporteray icy trois martyrs illuſtres, dont on ne ſait pas préciſément le temps: S. Gordius, S. Barlaam & ſainte Julite. Gordius étoit de Céſarée en Cappadoce; il porta les armes & fut centurion. Mais voyant la violence de la perſécution, il quitta le ſervice, abandonna ſes *Acta ſinc. p.* 567. *ex Baſil. hom.* 19.

biens, ſes eſclaves, ſes parens, ſes amis, & ſe retira dans les lieux deſerts: où il s'exerça long-temps aux jeûnes, aux veilles, aux prieres, à la méditation de l'écriture ſainte. Quand il crut eſtre aſſés préparé au combat, il revint, & prit le temps d'une feſte, que les payens celebroient en l'honneur de Mars. Tout le peuple étoit aſſemblé pour voir des courſes de chevaux: les Juifs & pluſieurs Chrétiens foibles y aſſiſtoient avec les infidelles. Gordius ſe preſenta hardiment au milieu de la carriere, & s'écria: Voilà que ceux
Rom. x. 20. qui ne me cherchoient point m'ont trouvé: je me ſuis montré à ceux qui ne m'interrogeoient point. Ces paroles attirerent ſur lui les yeux de toute l'aſſemblée. Il étoit tel, qu'un homme qui depuis long-temps habitoit les montagnes: la barbe longue, les cheveux negligés, le corps ſec: mal vêtu, portant une beſace, appuyé ſur un bâton. Tous ſe mirent à crier: les Chrétiens de joye, les payens du fureur: le gouverneur qui préſidoit aux jeux fit faire ſilence, & on amena Gordius à ſon tribunal. Il eſſaya en vain les menaces des plus cruels tourmens, & les promeſſes les plus flateuſes: enfin, il fit venir un bourreau avec l'épée nuë, & condamna le martyr à la mort. Tout le peuple du ſpectacle environnoit le tribunal: ceux qui étoient demeurés dans la ville y accoururent auſſi, juſques aux vieillards les plus infirmes & aux filles les plus retirées. Les parens & les amis de Gordius l'embraſſoient en pleurant, pour lui perſuader de ne ſe pas perdre dans la fleur de ſa jeuneſſe, & du moins de diſſimuler ſa foi. Mais il demeura ferme, & leur dit: Ne pleurés point ſur moy, mais ſur les ennemis de Dieu qui perſécutent les Chrétiens, & qui ſe préparent un feu bien plus terrible que celui dont ils nous menacent. Après leur avoir parlé long-temps, il fit ſur lui le ſigne de la croix, & s'en al-

alla au ſupplice avec un viſage ferme & ſans changer de couleur.

Barlaam étoit un homme ruſtique, ſimple & ignorant, mais d'un grand courage. Il fut mis en priſon & ſoufrit tous les tourmens, juſques à laſſer les bourreaux qui l'avoient déchiré de coups. Enfin il fut amené devant l'autel des idoles: on lui mit dans la main des charbons ardens avec de l'encens, afin qu'il ſemblaſt l'offrir en ſecoüant la main. Mais il tint ſa main ferme comme ſi elle eût été de bronze, & aima mieux la laiſſer brûler. En la même ville de Céſarée Julitte, femme chrétienne, fit apeller en juſtice un homme riche & puiſſant, qui vouloit uſurper tout ſon bien ſans fondement. Ne pouvant ſe défendre, il s'aviſa de dire qu'elle n'étoit pas recevable à paroître en juſtice, parce qu'elle étoit chrétienne; & en effet les derniers édits le portoient. Le juge laiſſant le principal de l'afaire civile, fit aporter du feu & de l'encens; & comme elle refuſa de ſacrifier, il la condamna au feu. Elle après avoir dit beaucoup de choſes ſur la confeſſion du nom de Dieu, ſe jetta gayement ſur le bucher & y mourut. Son corps demeura entier, & fut enſuite enterré dans le veſtibule de la principale égliſe. A ſa mort il ſortit une fontaine qui fut d'une grande utilité à la ville.

Acta ſinc. p. 565. Ex S. Baſil. hom. 18.

Acta ſinc. p. 573. Ex Baſil. orat. 5.

XL. Famine & peſte. *Euſ. IX. hiſt. c. 8.*

Cependant, malgré la protection des dieux, dont les payens s'étoient flattés, & les beaux diſcours des edits de Maximin, ſon empire fut afligé de toutes ſortes de maux. Les pluyes d'hyver cauſes de la fécondité dans les païs chauds, furent beaucoup moindres qu'à l'ordinaire: delà vint une famine impréveuë; & enſuite la peſte, avec une autre maladie conſiſtant principalement en un ulcere enflammé, que l'on nommoit charbon. Ce mal s'étendoit par tout le corps;

mais il attaquoit principalement les yeux, & fit quantité d'aveugles, hommes, femmes & enfans. En même temps Maximin s'attira la guerre avec les Armeniens, anciens amis & allies des Romains. Ils étoient Chrétiens & affectionnés à la religion: & il ſe les rendit ennemis, en les voulant obliger à ſacrifier aux idoles. Il ſoufroit beaucoup en cette guerre d'Armenie lui & ſes troupes: & cependant les villes de ſon obéïſſance étoient ravagées par la peſte & par la famine. Une medimne de froment ſe vendoit deux mille cinq cens dracmes attiques. La medimne étoit environ deux boiſſeaux & un quart, & les deux mille cinq cens dracmes faiſoient plus de neuf cens ſoixante livres de nôtre monnoye. Il mouroit un grand nombre de perſones dans les villes, & plus encore dans la campagne. Enſorte que les regiſtres du cens, qui contenoient les noms des païſans, étoient preſque tous effacés. Quelques-uns vendoient pour un peu de nourriture ce qu'ils avoient de plus cher: d'autres après avoir vendu leurs fonds petit à petit étoient réduits à la miſere. Il y en avoit qui mâchoient quelques poignées de foin & de mauvaiſes herbes, qui ruinoient leur ſanté. Des femmes des plus nobles étoient réduites à mandier dans les places des villes: la honte qui paroiſſoit ſur leurs viſages & la propreté de leurs habits faiſoient voir leur qualité. Les uns deſſéchés & ſemblables à des fantômes, alloient en bronchant de côté & d'autre, & tomboient enfin de foibleſſe dans les ruës, puis couchés ſur le ventre, ils demandoient un petit morceau de pain; & preſts à rendre le dernier ſoupir, ils crioient qu'ils mouroient de faim, n'ayant plus de force que pour cette parole. Les plus accommodés étonnés de la multitude de ceux qui demandoient, après avoir beaucoup donné, de-

venoient durs & inſenſibles: craignant de tomber dans le même beſoin. Enſorte que l'on voyoit au milieu des places & des ruës des corps morts tout nuds, qui demeuroient pluſieurs jours ſans ſepulture. Quelques-uns furent mangés des chiens: ce qui fit que les vivans ſe mirent à tuer les chiens, depeur qu'ils ne devinſſent enragés & ne les attaquaſſent eux-mêmes.

La peſte ne faiſoit pas moins de ravage, principalement ſur ceux qui étoient à couvert de la famine. Il y eut un grand nombre de perſones conſtituées en dignité, de magiſtrats & de gouverneurs de provinces, que la violence du mal emporta en peu de temps; comme ſi la famine les eût exprès gardés à la peſte. Tout étoit plein de gemiſſemens dans les places & dans les ruës. On ne voyoit que des enterremens avec les flutes & les tambours: ſouvent on portoit enſemble deux ou trois corps, & les familles entieres périſſoient. Il n'y eut que les Chrétiens, qui montrerent de l'humanité en cette occaſion & s'apliquerent à ſecourir les miſérables. On les voyoit occupés tout le jour: les uns à enſevelir les morts, dont perſone ne prenoit ſoin & qui tomboient à milliers: les autres à raſſembler les pauvres affamés & leur diſtribuer du pain. En ſorte que tout le monde en parloit, & confeſſoit hautement que les Chrétiens étoient les ſeuls, qui connuſſent la veritable pieté.

XLI. Tyrannie de Maximin. *Lactant. n.* 37.

L'empereur Maximin n'en étoit ni moins avare ni moins débauché, pour tous ces malheurs. Les impoſitions extraordinaires qu'il faiſoit, enlevoient tout ce que Diocles & Maximien avoient laiſſé. On fermoit les greniers des particuliers, on ſelloit leurs magaſins, on exigeoit par avance les tributs des années ſuivantes. On enlevoit des troupeaux de bétail, pour les ſacrifi-

ces ordinaires & pour la ſubſiſtance des troupes, qui prodiguoient les vivres. Tout cela ne contribua pas peu à la cherté & la famine. Sa paſſion pour les femmes étoit encore plus inſupportable: il y avoit des eunuques & d'autres miniſtres infames, qui en cherchoient par tout. Si-tôt que l'on trouvoit un beau viſage, c'étoit aux maris & aux peres à ſe retirer. On dépoüilloit les femmes & les filles de qualité pour les viſiter, & ſi quelqu'une en faiſoit difficulté, on la faiſoit mourir comme criminelle de léze-majeſté. Il y eut des maris qui ſe tuerent eux-mêmes, ne pouvant ſe conſoler qu'il eût abuſé de leurs femmes, qu'ils aimoient pour leur fidelité: ſouvent il les leur renvoyoit après en avoir abuſé; & c'étoit les premiers du Senat qu'il traitoit ainſi.

Sophronie femme du prefet de Rome, étant abandonnée par ſon mari à l'empereur Maximin, demanda un peu de temps pour ſe parer: mais quand elle fut ſeule dans ſa chambre, elle ſe perça d'une épée, & ne laiſſa que ſon corps mort à ceux qui l'attendoient pour l'emmener. Maximin avoit établi que perſonne ne ſe mariât, ſans ſa permiſſion; & il faiſoit épouſer à ſes eſclaves des filles nées libres dont il avoit abuſé. Ses officiers ſuivoient ſon exemple: ils enlevoient à leur gré les filles de médiocre condition; & ils demandoient à l'empereur les plus conſidérables, que perſone n'oſoit leur refuſer, quand ils avoient une requeſte répondüe de lui. Ses gardes & la pluſpart de ſa ſuite étoient des barbares principalement des Goths, qui chaſſés par les leurs s'étoient donnés à Galerius.

Maximin n'épargna pas même l'impératrice qu'il venoit d'apeller ſa mere, Valerie fille de Diocles, veuve de Galerius. Elle avoit paſſé dans ſes terres croyant y eſtre plus en ſeureté, vû

prin-

principalement qu'il étoit marié: mais elle n'avoit pas encore achevé ſon deüil, qu'il lui envoya faire des propoſitions de mariage: étant preſt à répudier ſa femme, ſi Valerie conſentoit à l'épouſer. Valerie répondit, qu'elle ne pouvoit penſer à des nôces, dans l'état de deüil où elle étoit; que s'il répudioit une femme dont il étoit content, il pourroit lui en faire autant à elle-même: enfin, qu'il étoit ſans exemple, qu'une femme de ſon rang ſe fût remariée. Ayant receu cette réponſe, il entre en furie, la proſcrit, lui ôte ſon bien, ſes officiers, fait mourir ſes eunuques dans les tourmens: l'envoye en exil avec ſa mere, les faiſant ſouvent changer de place comme pour s'en joüer. Il condamne ſes amies ſous de faux pretextes d'adultere. L'imperatrice Valerie étant ainſi releguée dans les deſerts de Syrie, trouva moyen d'en donner avis ſecretement à Diocles ſon pere. Il envoya prier Maximin de la lui renvoyer; & après pluſieurs ambaſſades reiterées il ne put l'obtenir.

XLII. Guerre de Maxence contre Conſtantin. *Zoſim. lib.* II. *p.* 675.

Maxence avoit declaré la guerre à Conſtantin ſous pretexte de venger la mort de ſon pere Herculius. Conſtantin de ſa part avoit fait abattre les images de Maximien Herculius, & en même-temps celles de Diocletien; car dans la pluſpart des peintures ils étoient joints enſemble. Cela n'étoit jamais arrivé à un empereur, de voir de ſon vivant ſes images abattuës: auſſi Diocletien en conceut un tel chagrin, qu'il reſolut de mourir. Maximin avoit de la jalouſie contre Licinius, que Galerius lui avoit préferé. Ainſi nonobſtant le traité qu'ils venoient de faire, quand il ſeut que Conſtantin avoit promis ſa ſœur à Licinius, la liaiſon de ces deux empereurs lui parut une conjuration contre lui. Il envoya donc ſecretement à Rome, pour demander à Maxence ſon alliance & ſon amitié. Ce ſecours parut à Maxen-

ce comme venu du ciel: il receut bien les ambaſſadeurs, on fit le traité, on mit enſemble les images des deux empereurs Maximin & Maxence. Maxence ſe tenoit enfermé dans Rome, à cauſe d'un oracle qui le menaçoit de mort, s'il ſortoit hors des portes. Il ne laiſſoit pas de faire la guerre par de bons capitaines; & il étoit le plus fort. Outre l'armée de ſon pere, dont il avoit dépoüillé Severe, il en avoit une autre de Maures & d'Italiens, qui lui étoit particuliere. Il y eut quelques combats où les troupes de Maxence eurent l'avantage: enfin Conſtantin ſe ſervant de tout ſon courage & réſolu à tout évenement, aprocha de Rome avec toutes ſes troupes; & campa vis à vis du pont Milvius.

XLIII. Croix miraculeuſe. *Euſeb. vita Conſt. lib.* 1. *c.* 27. 28. *&c.*

Comme ſes forces étoient moindres que celles de Maxence, il crut avoir beſoin d'un ſecours ſupérieur, & penſa à quelle divinité il s'adreſſeroit. Il conſidera que les empereurs qui de ſon temps avoient été zelés pour l'idolatrie & la multitude des dieux avoient peri miſérablement: & que ſon pere Conſtance, qui avoit honoré toute ſa vie le ſeul Dieu ſouverain, en avoit receu des marques ſenſibles de protection. Il réſolut donc de s'attacher à ce grand Dieu; & ſe mit à le prier inſtamment, de ſe faire connoître à lui, & d'étendre ſur lui ſa main favorable. L'empereur Conſtantin prioit ainſi de toute ſon affection: quand vers le midy, le ſoleil commençant à baiſſer, comme il marchoit par la campagne avec des troupes, il vit dans le ciel au-deſſus du ſoleil une croix de lumiere & une inſcription qui diſoit: Ceci te fera vaincre. Il fut étrangement ſurpris de cette viſion, & les troupes qui l'accompagnoient & qui virent la même choſe, ne furent pas moins étonnées. L'empereur long-temps après

racontoit cette merveille, & aſſuroit avec ſerment l'avoir veuë de ſes yeux, en preſence d'Euſebe Evêque de Ceſarée, qui en a écrit l'hiſtoire.

Conſtantin fut occupé le reſte du jour de cette merveille, penſant à ce qu'elle pouvoit ſignifier. La nuit comme il dormoit J. C. lui aparut, avec le même ſigne qu'il avoit veu dans le ciel; & lui ordonna d'en faire une image & de s'en ſervir contre ſes ennemis dans les combats. L'Empereur ſe leva avec le jour, & declara le ſecret à ſes amis: puis il fit venir des orfévres & des joüailliers: & s'étant aſſis au milieu d'eux, leur expliqua la figure de l'enſeigne qu'il vouloit faire; & leur commanda de l'executer avec de l'or & des pierres précieuſes: en voici la forme. Un long bois comme d'une pique revêtu d'or avoit une traverſe en forme de croix: au bout d'enhaut étoit attachée une couronne d'or & de pierreries qui enfermoit le ſymbole du nom de Chriſt, c'eſt-à-dire, les deux premieres lettres Chi & Ro, le Ro poſé au milieu du Chi en cette ſorte. A la traverſe de la croix pendoit un petit drapeau quarré d'une étoffe très-precieuſe, de pourpre tiſſuë d'or & chargée de pierreries. Au-deſſus de ce drapeau & au deſſous de la petite croix, c'eſt-à-dire du monogramme, étoit en or l'image de l'Empereur & de ſes enfans. Telle fut l'enſeigne que fit faire Conſtantin: la forme n'en étoit pas nouvelle: mais on ne trouve point avant ce temps le nom de *Labarum*, que l'on lui donna toûjours depuis. L'Empereur en fit faire de ſemblables pour toutes ſes troupes. Lui-même portoit ſur ſon caſque la croix, ou le monogramme de Chriſt:

V. Cang. Gloſſ. Prudent. in Symm. lib. 2.

Chriſt: ſes ſoldats le portoient ſur leurs eſcus: & les medailles des Empereurs Chrétiens en ſont pleines. L'Empereur choiſit enſuite cinquante hommes, des plus braves & des plus pieux de ſes gardes, qui eurent la charge de porter le Labarum tour à tour.

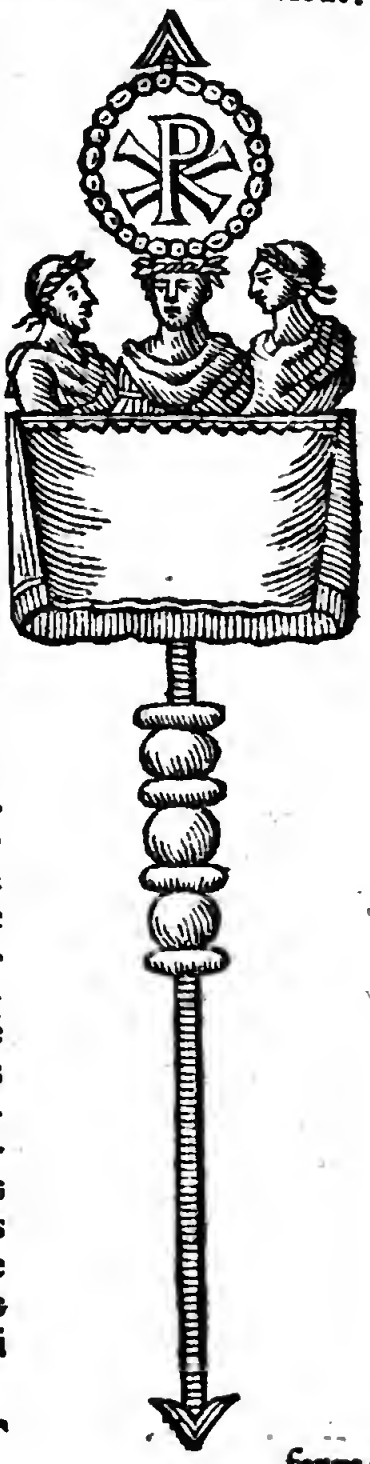

Euſeb. 11. vit. c. 8. Cependant il fit venir des Evêques, & leur demanda quel étoit ce Dieu qui lui avoit apparu, & que ſignifioit ce ſigne. Ils lui dirent: Ce Dieu eſt le fils unique du ſeul Dieu: le ſigne que vous avez veu eſt le trophée de la victoire qu'il a remportée ſur la mort, quand il eſt venu ſur la terre. Là-deſſus ils lui expliquerent la cauſe de ſon avenement & le myſtere de l'incarnation. L'Empereur écoutoit ces diſcours, & toûjours frapé de ce qu'il avoit veu, les recevoit comme des inſtructions divines. Il voulut dès-lors lire les ſaintes écritures, avoir toûjours des Evêques auprès de lui, & honorer en toutes manieres le Dieu qui lui avoit apparu.

XLIV. Victoire

Maxence demeuroit enfermé

fermé dans Rome, où il s'abandonnoit à toutes sortes de crimes. Un jour, sur un sujet assés leger, il fit massacrer une grande multitude de peuple, par les soldats prétoriens: sous divers prétextes il fit mourir plusieurs senateurs l'un après l'autre pour avoir leur bien: il réduisoit le peuple à une extrême famine. Il étoit fort superstitieux, & cherchoit à s'attirer la victoire par des operations magiques: il faisoit immoler des lions, & offroit des sacrifices déteſtables: jusques à faire ouvrir des femmes enceintes & foüiller dans les entrailles des petits enfans. Effrayé de quelque mauvais augure il quitta le palais avec sa femme & son fils, & se retira dans une maison particuliere.

de Constantin. *Eus. 1. vita Const. 33. 34. &c. VIII. hist. 26. Prud. in sym. lib. 1. Panegyr. 2.*

La cinquiéme année de son regne finissoit le vingt-huitiéme d'Octobre de cette même année 312. Ce même jour Constantin encouragé par la vision celeste, mit ses troupes en bataille & s'approcha de Rome. Maxence fit sortir les siennes sans sortir lui-même: elles passerent le pont: les deux armées se rencontrerent, & le combat s'échauffa. Cependant il y eut sédition dans Rome, & le peuple disoit tout haut, que Maxence abandonnoit la cause publique. Comme il donnoit les jeux du cirque pour la feste de son avenement à l'empire; le peuple s'écria que Constantin étoit invincible. Consterné par ce cri il s'enfuit du cirque, appella quelques senateurs & fit consulter les livres des Sibylles. On trouva que ce jour-là l'ennemi des Romains devoit périr misérablement: il crut la victoire asseurée pour lui. Il sort & vient à l'armée: une infinité de choüettes vinrent aussi-tost se reposer sur les murailles. A la veuë de Maxence le combat se rallume, ses gens plient, il fuit; & pousſé par la foule, il regagne le pont, qu'il avoit fait faire avec des batteaux: mais en telle sorte que le milieu

An. 312. Zosim. lib. II. p. 676.

lieu ſe pouvoit rompre, en ôtant des chevilles de fer qui le tenoient. Il avoit crû par là tendre un piege à ſes ennemis; & il y fut pris lui-même. Le pont ſe trouva rompu, les batteaux s'enfoncerent avec les hommes qui étoient deſſus, Maxence tout le premier tomba dans le Tibre, enſuite ſes gardes: & telle fut la fin de ce tyran. Son corps fut trouvé: on lui coupa la teſte, & on la porta dans Rome ſur une pique.

Elle ouvrit auſſi-toſt ſes portes à Conſtantin, & il y entra victorieux. Le ſenat & tout ce qu'il y avoit de grand, le peuple Romain & juſques aux femmes & aux enfans, le receurent comme leur liberateur: avec une joye qui paroiſſoit à leurs regards & à leurs cris. Une grande multitude accourut de toute l'Italie à cette heureuſe nouvelle. Conſtantin triompha: la pompe fut ornée par les ſenateurs délivrés des priſons, où les retenoit Maxence: dont la teſte fut portée dans le triomphe, & enſuite envoyée en Afrique. Le ſenat fit ériger un arc de triomphe à l'honneur de Conſtantin, qui ſe void encore à Rome avec cette inſcription: A l'empereur Céſar Flavius Conſtantin, grand, pieux, heureux, le ſenat & le peuple Romain a dedié cet arc de triomphe: parce que pouſſé par la divinité & par ſa grandeur d'ame, accompagné de ſon armée il a vangé l'état en même temps du tyran & de toute ſa faction par ſes juſtes armes. On orna cet arc de pluſieurs bas reliefs excellens qui avoient été faits autrefois en l'honneur d'Antonin le pieux, & de Marc-Aurele. On dreſſa une ſtatuë à Conſtantin dans une place publique de Rome où il voulut paroître avec une longue croix à la main au lieu de lance, & fit mettre à la baſe cette inſcription: Par ce ſigne ſalutaire, vraye marque de courage, j'ai délivré votre ville du joug du tyran, & j'ai rétabli le ſenat

Euſ. IX. hiſt. c. 9. 1. vit. c. 4.

&

& le peuple en ſon ancienne ſplendeur. L'Italie dédia à Conſtantin un écu & une couronne d'or: Rome une ſtatuë d'or, comme d'un dieu: & il demeura à Rome le reſte de cette année.

XLV. Mort de Diocletien. *Lact. n.* 44.

Maximin ayant apris la défaite de Maxence, en fut auſſi affligé, que s'il avoit été vaincu lui-même. Mais ayant apris enſuite que le ſenat avoit donné à Conſtantin le titre de premier empereur que lui-même s'atribuoit; il en fut tellement irrité, qu'il ſe déclara ouvertement ſon ennemi, & lui diſoit des injures mêlées de railleriés. Cependant le vieux Diocles étoit toûjours *Idem.* 42. languiſſant. Depuis qu'il eut apris que Conſtantin avoit abattu ſes images avec celles d'Herculius, il reſolut de mourir: il alloit de côté & d'autre agité de continuelles inquietudes, ſans prendre ni nourriture ni repos. Il ne faiſoit que gemir & répandre des larmes, il ſe tournoit & retournoit ſans ceſſe, tantoſt dans ſon lit, tantoſt à terre. Cet empereur qui avoit regné vingt ans ſi heureuſement, tombé depuis ſept ans dans une vie obſcure, mépriſé & maltraité, réduit enfin à haïr la vie, mourut d'épuiſement & d'afflíction le troiſiéme Decembre de cette année 312.

An. 312.

XLVI. Edit de Conſtantin & de Licinius en faveur des Chrétiens. *An.* 313. *Lact. n.* 45. *Euſeb. hiſt.* 5.

Conſtantin ayant paſſé à Rome deux mois & demi, en partit le dix-huitiéme de Janvier 313. & ſe rendit à Milan. Licinius s'y trouva auſſi, pour recevoir Conſtantia ſœur de Conſtantin, qu'il devoit épouſer; & les noces y furent celebrées. Ce fut là que les deux empereurs firent un édit en faveur des Chrétiens en ces mots: Nous étant heureuſement aſſemblés à Milan, moi Conſtantin auguſte & moi Licinius auguſte, & traitant de tout ce qui regarde la ſeureté & l'utilité publique: nous avons crû qu'un de nos premiers ſoins devoit eſtre de regler ce qui regarde le culte de la divinité, & de donner aux Chrétiens &

à

à tous les autres la liberté de ſuivre telle religion que chacun voudroit; afin d'attirer la faveur du ciel ſur nous & ſur tous nos ſujets. Nous avons donc réſolu par un conſeil ſalutaire, de ne dénier à qui que ce ſoit la liberté d'attacher ſon cœur à l'obſervance des Chrétiens, ou à telle religion qu'il croiroit lui eſtre la plus convenable: afin que la ſouveraine divinité, dont nous ſuivons la religion d'un cœur libre, puiſſe nous favoriſer en tout de ſes graces ordinaires. C'eſt pourquoi vous devés ſavoir (ils parlent aux officiers à qui l'édit eſt adreſſé) que nonobſtant toutes les clauſes des lettres qui vous ont été adreſſées touchant les Chrétiens: il nous a plû maintenant d'ordonner purement & ſimplement, que chacun de ceux qui ont la volonté d'obſerver la religion chrétienne, le faſſe ſans eſtre inquieté ni moleſté en façon quelconque. Ce que nous avons crû devoir vous déclarer nettement, afin que vous ſachiés, que nous avons donné aux Chrétiens la faculté libre & abſoluë d'obſerver leur religion. Bien entendu que les autres auront la même liberté: pour maintenir la tranquillité de notre regne.

Nous avons deplus ordonné, à l'égard des Chrétiens: que ſi les lieux où ils avoient coûtume de s'aſſembler ci-devant, & touchant leſquels vous aviés receu certains ordres par des lettres à vous adreſſées, ont été achetés par quelqu'un, ſoit de notre fiſc, ſoit de quelque perſonne que ce ſoit: ils ſoient reſtitués aux Chrétiens, ſans argent ni répétition de prix, & ſans aucun delai ni difficulté. Que ceux qui les auront receus en don, les rendent pareillement au plûtoſt: & que tant les acheteurs que les donataires, s'ils croyent avoir quelque choſe à eſperer de notre bonté, s'adreſſent au vicaire de la province, afin qu'il leur ſoit pourveu par nous. Tous ces lieux ſeront incontinent délivrés à la communauté des

Chré-

Chrétiens, par vos ſoins. Et parce qu'il eſt notoire, qu'outre les lieux où ils s'aſſembloient; ils avoient encore d'autres biens appartenans à leur communauté, c'eſt à dire aux égliſes & non aux particuliers: vous ferés rendre à leurs corps & communautés toutes ces choſes aux conditions ci-deſſus exprimées, ſans aucune difficulté ni conteſtation: à la charge que ceux qui les auront reſtituées ſans rembourſement, pourront eſperer de notre grace leur indemnité. En tout ceci vous employerez tres-efficacement votre miniſtere, pour la communauté des Chrétiens: afin d'exécuter nos ordres au plûtoſt, & procurer la tranquilité publique. Ainſi la faveur divine, que nous avons déja éprouvée en de ſi grands évenemens, continuera toûjours à nous attirer d'heureux ſuccès, avec le bonheur des peuples. Et afin que cette ordonnance puiſſe venir à la connoiſſance de tous: vous la ferés afficher par tout avec votre attache, en ſorte qu'elle ne puiſſe eſtre ignorée de perſonne. Tel fut l'édit de Conſtantin & de Licinius pour la liberté de la religion chrétienne.

XLVII. Guerre de Maximin *Lact. n.* 45.

Maximin aprenant qu'ils étoient occupés à célébrer des nôces: partit de Syrie, fit marcher ſes troupes dans la plus grande rigueur de l'hyver; & doublant les journées, ſe rendit en Bithynie, avec une armée fatiguée. Il perdit par les pluyes, les neiges, les bouës, le froid & le travail, des chevaux & des beſtes de toutes ſortes: les chemins en étoient couverts & ſembloient montrer une défaite. Il ne ſe tint pas dans ſes bornes: il paſſa le détroit & vint en armes aux portes de Byzance, où Licinius avoit laiſſé une garniſon pour de tels évenemens. Il uſa de prieres & de menaces, conſuma là onze jours: pendant leſquels on envoya des lettres & des couriers à Licinius. La garniſon de Byzance étant trop foible

ble ſe rendit: Maximin paſſa à Heraclée, où il perdit encore quelques jours. Licinius étant accouru à grandes journées, étoit déjà à Andrinople; & Maximin ayant pris Perinthe à compoſition, ils ſe trouverent à deux journées l'un de l'autre. Licinius ſongeoit plûtoſt à amuſer ſon ennemi, qu'à le combattre: car à peine avoit-il pû ramaſſer trente mille hommes, & Maximin en avoit ſoixante & dix mille: mais les armées étoient ſi proches, que l'on attendoit de jour en jour une bataille. Alors Maximin fit vœu à Jupiter, que s'il remportoit la victoire il aboliroit entierement le nom des Chrétiens.

La nuit ſuivante comme Licinius dormoit, un ange lui aparut, & l'avertit de ſe lever promptement, & de prier le Dieu ſouverain avec toute ſon armée: lui promettant la victoire s'il le faiſoit. A ces mots il crut qu'il s'étoit levé, & qu'étant debout avec celui qui l'avertiſſoit; il aprenoit de lui la forme & les paroles de la priere. S'étant éveillé il fit apeller un ſecretaire, & lui dicta les paroles qu'il avoit ouïes en cette ſorte: Grand Dieu, nous te prions. Dieu ſaint, nous te prions: nous te recommandons toute juſtice, nous te recommandons notre ſalut, nous te recommandons notre empire. C'eſt par toy que nous vivons: c'eſt par toy que nous ſommes victorieux & heureux. Dieu grand & ſaint, exauce nos prieres: nous te tendons les bras. Dieu ſaint & grand, exauce nous. On en fit pluſieurs copies, que l'on diſtribua aux prefets & aux tribuns: afin que chacun l'enſeignât à ſes ſoldats. Tous ſentirent croître leur courage, croyant que le ciel leur promettoit la victoire. Licinius marqua le jour de la bataille au premier de May de cette année 313. où finiſſoit la huitiéme année, depuis que Maximin avoit été déclaré Céſar, le premier de May 305. Licinius voulant le vaincre

cre le jour de ſon avenement à l'empire, comme Maxence avoit été vaincu le jour du ſien. Maximin voulut anticiper, & mit ſes troupes en bataille le matin du dernier d'Avril : afin de célébrer le lendemain ſa feſte après la victoire. La nouvelle vint au camp de Licinius; que Maximin s'étoit avancé : on prend les armes, on s'avance à ſa rencontre. Il n'y avoit entre-deux qu'une plaine ſtérile, nommée Champ-ſerein. Déja les deux armées étoient en préſence; quand les ſoldats de Licinius ôterent leurs écus & leurs caſques, leverent les mains au ciel, & firent la priere qu'ils avoient apriſe, & que leurs chefs & l'empereur prononçoient les premiers. L'autre armée entendit avec étonnement le bruit confus de leurs voix. Après avoir dit trois fois la priere, pleins d'un nouveau courage, ils reprennnent leurs caſques & leurs écus.

XLVIII. Victoire de Licinius. Fin de la perſécution.

Les empereurs s'avancerent & eurent une conference; mais il fut impoſſible de porter Maximin à la paix. Il mépriſoit Licinius, & croyoit que ſes ſoldats l'alloient abandonner, parce que Licinius étoit ménager & lui prodigue: & il avoit entrepris la guerre ſur cette eſperance, que prenant l'armée de Licinius ſans combat, il doubleroit ſes forces pour attaquer Conſtantin. On s'aproche donc, on ſonne les trompettes, on déploye les enſeignes : les gens de Licinius fondent vigoureuſement ſur leurs ennemis. Ceux-ci épouvantés ne purent ni tirer leurs épées, ni jetter leurs traits. Maximin tournoit autour des bataillons & ſollicitoit les troupes de Licinius, tantoſt par des prieres, tantoſt par des promeſſes : perſonne ne l'écoutoit. On le charge, il fuit vers les ſiens, qui ſe laiſſoient tuer ſans réſiſtance; & ce grand nombre de legions tombe comme une moiſſon, ſous les mains d'un petit nombre. Ils ſembloient tous avoir oublié leur nom, leur

leur courage, leurs anciennes recompenſes; & n'eſtre pas venus pour combattre, mais pour ſe faire égorger, comme des victimes dévoüées à la mort par l'ordre de Dieu. Il en étoit déja tombé une grande multitude: quand Maximin voyant tourner la choſe autrement qu'il ne penſoit, quitta la pourpre, prit un habit d'eſclave & repaſſa le détroit. Après lui perſonne n'eut honte de s'enfuïr. Il demeura ſur la place la moitié de ſon armée: le reſte ſe rendit, ou prit la fuite. Il arriva à Nicomedie la nuit d'après le premier jour de May, ayant fait ſoixante milles en un jour & en deux nuits; il prit à la hâte ſa femme, ſes enfans, & quelque peu d'officiers de ſon palais, & marcha vers l'orient: mais ils s'arreſta en Cappadoce, ayant raſſemblé quelques fuyards & quelques troupes d'orient: & ce fut là qu'il reprit la pourpre. Licinius ayant receu une partie de l'armée de Maximin, qui ſe rendit à lui, & qu'il diſtribua dans ſes troupes: fit paſſer ſon armée en Bithynie peu de jours après la bataille. Il entra à Nicomedie, & rendit graces à Dieu, qui lui avoit donné la victoire: puis le treiziéme de Juin, ſous le troiſiéme conſulat de Conſtantin avec lui, c'eſt à dire *An.* 313. l'an 313. il fit publier l'édit donné en faveur des Chrétiens à Milan quelques mois auparavant; & les exhorta de vive voix, à rétablir les égliſes en leur premier état. Ainſi finit la perſécution, au bout de dix ans & environ quatre mois. Car elle avoit commencé à Nicomedie, lors que l'égliſe y fut abatuë le vingt-troiſiéme de Février l'an 303.

XLIX. Mort de Maximin-Daïa.

Licinius avec ſon armée victorieuſe ſuivit Maximin, qui s'enfuit & ſe retira dans les détroits du mont Taurus, dont il ferma les paſſages par quelques retranchemens: & comme les vainqueurs perçoient tout du côté droit, il ſe retira en-

enfin à Tarſe. Là ſe trouvant en péril par mer & par terre, & ne voyant plus de refuge: la crainte & le chagrin le firent recourir à la mort, comme au remede le plus aſſeuré. Il ſe remplit de vin & de viandes, comme ceux qui en prennent pour la derniere fois, puis il avala du poiſon: mais comme il avoit l'eſtomac plein; l'effet préſent n'en fut pas grand; & il produiſit une langueur, qui le tourmenta plus long-temps. Il ſentoit brûler ſes entrailles, avec des douleurs ſi exceſſives, qu'il en vint juſqu'à la fureur: & que pendant quatre jours il prenoit de la terre à pleines mains pour la manger, comme preſſé d'une faim extrême: puis il ſe battoit la teſte contre les murailles, de ſorte que ſes yeux enflerent & qu'il en perdit la veuë. Alors il crut voir Dieu qui le jugeoit environné d'officiers vêtus de blanc. Il crioit comme ceux qui ſont à la torture, & diſoit: Ce n'eſt pas moi qui l'ai fait, ce ſont les autres. Enſuite il avoüoit, comme vaincu par les tourmens: & de temps en temps il prioit J. C. en pleurant, d'avoir pitié de lui. Il rendit l'eſprit avec les gemiſſemens d'un homme qui ſe ſent brûler; & telle fut la fin de Maximin-Daïa, le plus cruel de tous les perſécuteurs.

Toute leur race périt auſſi. Licinius fit mourir Valere & Candidien: on ne ſait qui étoit Valere. Candidien étoit fils de Galerius & d'une concubine: mais ſa femme Valerie l'avoit adopté, parce qu'elle étoit ſtérile. Licinius fit auſſi punir de mort Severin fils de Severe, qui avoit ſuivi Maximin dans ſa fuite: l'accuſant d'avoir voulu prendre la pourpre, après la mort de Maximin. Il fit mourir encore le fils aîné de Maximin âgé de huit ans, ſa fille âgée de ſept ans, fiancée à Candidien: & fit précipiter leur mere dans le fleuve Oronte, qui paſſe à Antioche, où elle avoit ſouvent fait noyer des femmes vertueuſes.

Va-

Valerie veuve de Galerius & fille de Diocletien, après avoir erré pendant quinze mois en diverſes provinces, vêtûë pauvrement, fut enfin reconnuë & arrêtée à Theſſalonique avec ſa mere. Leur ſuplice fut un grand ſpectacle, & attira la compaſſion du peuple, qui conſidéroit d'où elles étoient tombées. On leur coupa la tête, & on jetta les corps dans la mer. Tout ceci a été écrit dans le temps même, par Lactance en ſon traité de la mort des perſécuteurs: pour faire voir la vengeance divine ſur cette race criminelle.

Fin du ſecond Tome.

TABLE
DES MATIERES.

A

S. ACACE évêque. Sa confeſſion. 181. 182
S. *Achillas* prêtre d'Alexandrie. 387
faux *Actes* des apoſtres des Manichéens. 383
Actes municipaux à Cirthe. 451
faux *Actes* de Pilate. 598 599
S. *Adrien* martyr. 576
Adultere. Canon du concile d'Elvire. 538
ſainte *Afre* martyre. 476
Africain ecrivain eccleſiaſtique, ami d'Origene. 123
Ses œuvres. 125. 126
Adimante Manichéen. 383
ſainte *Agape* martyre. 489
Agapius évêque de Céſarée en Paleſtime. 387
S. *Agapius* martyr. 562
Aglaé. Son hiſtoire. 545. Sa retraite & ſa mort. 550
ſainte *Agnes* vierge & martyre. 475
Agripin évêque de Carthage. rejette le baptême des hérétiques. 117
S. *Alexandre* évêque de Jeruſalem. 77. Ordonne Origene prêtre. 104. Sa bibliotheque. 102. Sa mort. 161. 162
Alexandre empereur. 98. Favorable aux Chrétiens. 98. 99. Sa mort. 113
S. *Alexandre* le Charbonnier. 136. Ordonné évêque de Comane. 137. 138 Son martyre. 165
Ambition des eccleſiaſtiques. 144
Ambroiſe ami d'Origene. 88. Lui aide pour ſes études. 101. Eſt pris pour la foi. 118. Mis en liberté. 125
Ame. Traité de Tertulien. 64. 65. Deux ames ſelon les Manichéens. 385
Ampelius martyr. 461
Anatolius, évêque de Laodicée. 368
S. *André* martyr a Lampſaque. 194
S. *Andronic*. Actes de ſon martyre. 496. Sa fin. 518
Anteros pape. 120
Anthropomorphites heretiques. 151
Antiquaires ou libraires. 101
S. *Antoine*. Ses commencemens. 370. Ses premieres tentations. 372. 373. Dans un

un ſepulcre, où le demon le maltraite. 373. 374. Se renferme dans un château. 390. En ſort. 551. Va à Alexandrie. 603
Antonien. Lettre de S. Cyprien. 232
ſainte *Anyſie* martyre. 495
Apocalypſe. Sentiment de S. Denis d'Alexandrie ſur ce livre. 350
livres *Apocryphes.* Leur uſage. 124
Apologie de Tertullien. 5
S. *Apollonius* moine & martyr. 601
Apollonius de Tyane, mal comparé à J. C. *v.* Euſebe de Pamphile.
Apoſtats. Leur reconciliation ſuſpendue par S. Cyprien. 196. Canons penitentiaux faits pour eux. 224. 225 Punitions miraculeuſes de pluſieurs. 231. Divers degrez de chutes. 233
Apôtres n'avoient pas tout ſçu ni enſeigné: ſentiment hérétique. 59. Effets de la predication des apôtres. 260. 261
Appellation à Rome blâmée par S. Cyprien. 244
S. *Apphien* Martyr. 532
ſainte *Appolline* vierge & martyre. 156
Aquariens hérétiques. 255
libre *Arbitre.* 52. 106. Voyez premier vol. p. 341. &c.
Archelaus évêque de Ceſarée. Sa diſpute avec Manés. 382
Arien juge des martyrs converty. 602
Ariſtote blâmé par Tertullien. 57
Armes. Pourquoi les Chrétiens refuſoient de les porter. 406. 407. 413
Arnobe écrit pour la religion Chrétienne. 466
Artaxerxe reſtablit l'empire des Perſes. 101
Aruſpices. Fauſſe prophetie. 377. 378
Aſcetes. 150
Aſclepiade évêque d'Antioche. 76. Sa mort. 92
Aſclepiade martyr. 165. 166
Aſterius martyr. 391
Aſtrologie défenduë aux Chrétiens. 150
Aſturius Patrice. Ses vertus. 340. 341
Athenodore frere de S. Gregoire Thaumaturge. 110
Aurelien empereur. 375. Sa perſecution. 376
Aurelius Lecteur à Carthage 214.

B.

S. BABYLAS évêque d'Antioche. 138. ſoumet l'empereur Philippe à la penitence. 139. Sa mort. 162

Baptême. Ceremonies. 63. 115. 281. Préparation 149. 541
Effets du Baptême. 153
Renonciation au demon, &c. dans le Baptême. 115
Baptême par aſperſion ſuffit. 281. Baptême des enfans. 271
Queſtion ſur le Baptême des hérétiques. 279. Fin de cette queſtion. 293
Défenſe du pape S. Eſtienne 290
Baptême d'eau & du S. Eſprit. 291. Baptême de ſang. 293
Vertu du Baptême indépendante du miniſtre. 292
Barbares convertis. 356
S. *Barlaam* martyr. 607
Barulas enfant. Sa confeſſion & ſon martyre. 424, 425
S. *Baſile.* Retraite de ſon pere & de ſa mere pendant la perſecution. 553
Baſilide, ſoldat & martyr. 69
Baſilide évêque en Eſpagne, apoſtat, 274
Baſiliſque évêque de Comane, martyr, 605
Berylle évêque de Boſre, 102. Ses erreurs. 131
S. *Boniface.* Son hiſtoire. 545. Son martyre. 547

C.

CAïus pape. 388. Sa mort. 408
Caldonius évêque. Sa lettre à S. Cyprien. 203. 204
Calliſte pape. 92. Sa mort. 100
Caracalla empereur. 75. Sa mort. 90
Careſme. 92
Carus empereur. 388
S. *Caſſien* greffier, martyr. 415
Catécumenes nommez Chrétiens. 542
Cathares, nom des Novatiens. 221
Cecilien évêque de Carthage. 593. Cité au concile des ſchiſmatiques. 594
Cecilius prêtre. Convertit S. Cyprien. 153
Celerin confeſſeur. Sa lettre à Lucien. 187. 188
Celerin lecteur à Carthage. 214
Celſe ennemi des Chrétiens. 256
Cérémonies des payens à la naiſſance de leurs enfans. 65. 66
Canons du concile d'Elvire ſur diverſes cerémonies catholiques. 543
Cheute dans la perſécution. Divers degrez. 555
Cheute de pluſieurs Chrétiens. 160
ſainte *Chionie* martyre. 490
Chrétiens. Communion avec l'Egliſe Romaine, marque des

des vrais Chrétiens. 375
Leur ſoumiſſion aux empereurs. 17. Leur union. 20. Plaiſirs qui leur conviennent. 44. Ne cherchent pas la vengeance. 86
Quels ſont les temples & les autels des Chrétiens. 84. 85
Leurs aſſemblées combien au deſſus de celles des payens. 264
Charité des Chrétiens envers les captifs. 254. Envers d'autres miſerables. 342. 609. Leur diſpoſition dans l'adverſité. 253. 342. Aiment la pauvreté. 85
Chrétiens de combien de nations. 74. 75. 148
Mœurs des Chrétiens. 262. Mœurs corrompuës. 158
Liberté des Chrétiens ſous Diocletien. 404. 405. Se relâchent. 405
Réponſes des Chrétiens aux plaintes des payens. 83. *& ſuivantes*. Edit de Galerius en faveur des Chrétiens. 589. Recommencent en liberté leurs aſſemblées. 591. Edit de Conſtantin & de Licinius en faveur des Chrétiens. 617
Morale Chrétienne. 481. 482
Chronologie d'Africain. 126
Cimetieres. Défenſe d'y allumer des cierges. 543. Concile d'Elvire. *ibid*. Defenſe aux femmes d'y veiller. 544
S. *Claude* martyr. 391
S. *Clement* d'Alexandrie. 39. voyez 1. vol. 455. 458. &c.
Rend raiſon de la fuite des Chrétiens dans la perſécution. 39. 40
Clercs exempts de tutele. 273. Diſtributions par mois pour la ſubſiſtance des Clercs. 215
Cliniques baptiſez dans le lit. 280
Collecte ou aſſemblée pour celebrer les ſaints myſteres. Chrétiens ne peuvent y manquer. 459. &c.
Communion. Comment ſe prend dans le concile d'Elvire. 544
Formule de priere avant la communion. 143
Conciles fréquens. 94. Concile en Arabie où Origene eſt appellé. 152. En Afrique contre Privat hérétique. *Ibid*. Concile de S. Cyprien pour regler les affaires de l'Egliſe. 222. &c. Concile de Rome par S. Corneille. 225. Concile d'Antioche contre Novatien. 237. Second concile de S. Cyprien touchant les apoſtats penitens. 238. Troiſiéme concile de S. Cyprien. 270.

Autre concile de S. Cyprien touchant la queſtion du baptême. 282. Dernier concile de S. Cyprien ſur la queſtion du baptême. 286. Concile à Antioche contre Paul de Samoſate. 361. *& ſuiv.* Second concile contre Paul de Samoſate. 364. *& ſuiv.* Concile de Cirthe tenu par des évêques traditeurs. 534. Concile d'Elvire. 536. *& ſuivantes.*

Confeſſeurs ſchiſmatiques. Leur retour. 225. *& ſuivantes.* Confeſſeurs aux mines. 304. En liberté. 591

Confecteurs. 39

Confirmation par l'impoſition des mains de l'évêque 284. 261.

Conſtance Céſar. 403. Eprouve les Chrétiens. 444. Sa mort. 560. Ses enfans. 561

Conſtantin. En guerre avec Maxence. 611. Void une croix miraculeuſe. 612. *Labarum* de Conſtantin. 613. Sa Victoire contre Maxence. 616. Son triomphe. 616. 617. Donne ſa ſœur à Licinius 617. Donne un Edit en faveur des Chrétiens. 617

Conſubſtantiel. 345

Continence des clercs. Canons du concile d'Elvire. 540

S. *Corneille* élu pape. 218. Calomnié par les ſchiſmatiques. 219. Sa lettre à S. Cyprien ſur le retour des confeſſeurs ſchiſmatiques. 227. Rejette les députez de Fortunat ſchiſmatique. 241. Ebranlé par leurs menaces. 242. Son exil. 247. Sa mort. 249

S. *Coſme & S. Damien* martyrs. 395

Croix. Signe de la croix du temps de Tertullien. 116. Comment les Chrétiens adorent la croix. 84

S. *Cyprien.* Ses commencemens. 152. Eſt fait évêque de Carthage. 154. Sa conduite dans l'épiſcopat. 154. 155. Attribuë au relâchement des Chrétiens la cauſe de la perſécution, 186. 187. Sa retraite. 164. Son zele pour ſecourir les fidelles durant la perſécution. 177. Aſſiſte les pauvres de ſa propre ſubſiſtance. 179. Sa déference pour ſon clergé. 197. Son indulgence pour les penitens malades. 201. Sa fermeté contre les apoſtats. 202. 208. Son exactitude dans les ordinations. 205. Excommunie Feliciſſime. 216.

216. 217. Sort de ſa retraite. 222. Mépriſe la témérité de Fortunat. 241. Secourt Carthage pendant la peſte. 251. Envoye des aumônes aux captifs. 254. Condamne les Aquariens. 255. S'oppoſe à Fortunatien évêque apoſtat. 273 Rejette le baptême des heretiques. 279. Sa juſtification. 293. 294

Conciles de S. Cyprien.

Le premier. 222. Le ſecond. 238. Le troiſiéme. 270. *& ſuiv.* Concile de S. Cyprien ſur la queſtion du baptême. 281. Rejetté par le pape S. Eſtienne, 288. Son dernier concile ſur le même ſujet. 286

Traittez de S. Cyprien.

De la vanité des idoles. 154
De la conduite des vierges. 155
De l'unité de l'égliſe. 229. &c.
De lapſis. 229
De l'exhortation au martyre. 247
De la mortalité 251. 252
De la patience. 283
De l'envie. 284

Lettres de S. Cyprien.

A ſon clergé. 177. 186. 196. 199. 310
Au prêtre Rogatien. 191
Aux confeſſeurs priſonniers. 178
Aux confeſſeurs condamnez aux mines. 304. 305
Au clergé de Rome. 180
Aux martyrs & aux confeſſeurs. 185. 198
A ſon peuple. 201. 217
A Caldonius. 204
A Antonin. 232
Au pape S. Corneille. 242 *& ſuivantes.* 247.
Au pape S. Lucius. 249
Aux évêques de Numidie. 254
A l'évêque Rogatien. 272
Aux égliſes d'Eſpagne ſur l'ordination des évêques. 274. 275
Au pape S. Eſtienne. 275. 276
A Puppien. 276
A Eucratius. 277
A Pompone. 278
A l'égliſe de Furnes 272

Lettres touchant le baptéme des hérétiques.

A Magnus. 280
A Janvier &c. 281
A Quintus. 281
A Jubaïen. 284
A Pompée. 285
A Firmilien. 288
Dernieres lettres de S. Cyprien, 309
Sa confeſſion. 302. Son exil. 302
Son retour. 309. Sa priſe. 311
Sa ſeconde confeſſion. 312

Son

Son martyre. 314
S. *Cyrille* enfant martyr. 333
S. *Cyrille* évêque d'Antioche. 387. Sa mort. 409
S. *Cyrique* martyr âgé de trois ans. 520. 521

D.

DATIVUS ſenateur d'Abitine martyr. 456 &c.
Decius empereur. 157. Perſecute les Chrétiens. 157 &c. Sa mort. 228
Decret du clergé de Rome touchant les apoſtats. 293
Demetrien évêque d'Antioche. 237
Demetrius évêque d'Alexandrie. 72. Exhorte Origene à ſervir l'égliſe. 87. L'envoye au gouverneur d'Arabie. 89. Se plaint de ce que d'autres évêques l'avoient fait prêcher. 89 Blâme ſon ordination. 105 Le fait condamner. 105 Mort de Demetrius. *ibid.*
S. *Demetrius* martyr. 495 496
Aveu des *Demons*. 15, 253
S. *Denis* greffier martyr. 399
S. *Denis* évêque d'Alexandrie. 140. Sa retraite. 162. Sa lettre à Novatien. 221. 222 Ses écrits à l'occaſion des apoſtats penitens. 236. Aſſiſte au concile d'Antioche contre Novatien. 237. Rejette le baptême des héretiques. 279. Ecrit au pape S. Eſtienne ſur le retour des Novatiens. 279 Son exil. 296. Sa lettre au pape Sixte ſur la queſtion du baptême & ſur l'héreſie de Sabellius. 298. 299 Combat cette héréſie, *ibid.* Sa lettre au prêtre Philemon ſur la lecture des écrits des hérétiques. 299. Autres lettres de S. Denis touchant le baptême, à Denis prêtre de Rome. 300. 301. Au pape Sixte. 301. Lettre écrite du temps de la peſte & de la famine. 342. Décrit la charité des fidelles. *ibid.* Sa doctrine ſur la Trinité. 343. &c. Accuſé d'erreur. 344. Sa défenſe. *ibid.* &c. Son Traité contre les Millenaires. 348. & *ſuivantes* Envoye ſon ſentiment par écrit au concile d'Antioche aſſemblé contre Paul de Samoſate. 361. Son épître canonique. 351. Sa mort. 362
S. *Denis* premier évêque de Paris. 213. Son Martyre. 329
S. *Denis* pape. 300. 301. Sa mort. 368. ſainte *Deniſe* martyre. 194. 195
Diacres gouvernant des égliſes

tes. 541. Comment miniſtres de la penitence. 200. 544. Faits évêques. 593. 595
S. *Didyme* martyr avec ſainte Theodore. 525
Dieu de l'ancien teſtament le même que du nouveau. 54. 382. Quels noms on peut donner à Dieu. 120. 182. En Dieu tout eſſentiel. Attributs. 51
Dimanche. Peine de celui qui s'abſente de l'égliſe par trois Dimanches. 542
Dinocrate frere de ſainte Perpetue. 30
Diocletien empereur. 388. Ses mœurs. 403. Délibere ſur la perſécution. 415. 416. L'execute. 417. *& ſuivantes*. Renonce à l'empire. 527. Sa mort. 617
Diſcipline. Divers reglemens de S. Cyprien. 177
Diſmes & prémices. 147
Diſpute. Exemple d'une diſpute vraiment chrétienne. 350
Diſtributions par mois pour la ſubſiſtance des clercs. 215
Divinité de J. C. 52. 169. 170. 266. Expliquée au concile d'Antioche, contre Paul de Samoſate. 362. 368. Reconnue par les martyrs. S. Taraque. 510
Doctrine Chrétienne. 12. *& ſuivantes*.
Domne éleu évêque d'Antioche à la place de Paul de Samoſate. 365. Sa mort. 387
Domnin martyr. 566
ſainte *Domnine*. 391. Son martyre. 394
Autre ſainte *Domnine* martyre avec ſes filles. 563
Donat amy de S. Cyprien. 154
Donat amy de Lactance, confeſſeur. 422. Délivré de priſon. 590
Donat des Caſes noires, chef des Donatiſtes. 594. 596
S. *Donatien* martyr. 398
Donatiſtes. Commencement de leur ſchiſme. 593. S'aſſemblent à Carthage contre l'évêque Cecilien. 594
les ſept *Freres Dormans*. 196
Dorothée prêtre & Docteur d'Antioche. 387
Dorothée domeſtique de Diocletien. 405. Son martyre. 419

E.

ECRITURE-SAINTE. Utilité du texte hebreu. 124. Livres citez par Origene outre les canoniques. 125. L'édition des Septante n'eſt plus dans ſa pureté. 130. Editions de Lucien, de Pamphile & d'Heſychius.

chius. 604. Hérétiques non-recevables à l'alleguer. 57. Maximes sur l'étude de l'écriture. 142. Affection à la lecture des livres sacrez. Sainte Irene. 492. Ecritures sacrées livrées aux persécuteurs. 451

S. *Edesius* martyr, frere de S. Apphien. 534

Eglise. en quoi elle consiste. 208. Eglise Romaine, communion avec elle, marque des vrais Chrétiens. 375. Eglise bâtie sur la pierre : unité de l'église. 229. Point de salut hors de l'église. 148. 230. Pourquoi les églises en sont nommées temples. 85. Eglises & autres biens restituez aux Chrétiens. 618

Emeritus confesseur. 456. 460

Emilien empereur. 269

S. *Emilien* diacre & martyr. 323

Empire. Troubles dans l'Empire sous Gallien. 356. 357. Affaires de l'Empire sous Diocletien. 527 *& suivantes*. sous Galerius. 563. 564

Ste *Engratia* vierge & martyre. 468

Ste *Ennathas* vierge & martyre. 570

Episcopat est un en tous les évêques. 229

Esclaves tuées. Canon du concile d'Elvire. 538

S. *Estienne* pape. 250. Rejette le concile de S. Cyprien sur la question du Baptême. 283. Son martyre. 295

Estienne évêque de Laodicée. 584

Ethnarque des Juifs & son pouvoir. 125

S. *Eubule* dernier martyr de Cesarée en Palestine. 576

Eucharistie. 143. Sacrifice, mystere du vin & de l'eau. 256. Donnée sous une espece, du pain. 236. 295. du vin. 231

Evêques doivent estre exempts du soin de leur subsistance. 147. l'Evêque doit juger avec ses prêtres. 209. Evêques envoyez en Gaule. 213. Evêques tombez dans l'erreur ne peuvent estre rétablis qu'au rang des Laïques. 225. Que chaque particulier coupable soit jugé par son évêque. 244. Quelle doit estre la fermeté d'un évêque. 246. Evêques tombez 273. Choix & ordination des évêques. 145. 223. 275. 593. Evêques indépendans les uns des autres. 286.

286. en quel cas. 287. Reſidence des évêques. Canons du concile d'Elvire. 540. Succeſſions d'évêques. 387. 388. 408. 409. Evêques traittez indignement. 583. Diacres faits évêques. 593. 595
ſainte *Eulalie* vierge & martyre, âgée de 12. ans. 469
S. *Euplius* diacre & martyr. 470
Euſebe de Pamphile, depuis évêque de Ceſarée. Ses livres contre Heroclés. 578
Euſebe évêque de Laodicée. 368
Euſebe pape. 583
Eutychien pape. 377. Sa mort. 388
Excommunication. Comment ſe prend dans le concile d'Elvire. 545
Exomologeſe. 200

F.

S. FABIEN pape. Son élection merveilleuſe. 120. Son martyre. 161
Fabius ou *Fabien* évêque d'Antioche. 161. 235. 237
Famine ſous l'empereur Maximin. 607. 608
Feliciſſime ſchiſmatique. 215. Sa condamnation. 223. 224
ſainte *Felicité* martyre. 26. *& ſuivantes*. Son accouchement. 35. Sa fin. 35. *& ſuivantes*.
Minutius *Felix*. Son dialogue pour la religion chrétiene. 77. *& ſuivantes*.
S. *Felix* preſtre de Nole. Eſt pris. 330. Secourt l'évêque Maxime. 331. Echape encore par miracle. 332. Nourry de même. *ibid*. Retourne à ſa patrie. *ibid*. Son deſintereſſement & ſa mort 339
S. *Felix* pape. Sa lettre ſur l'incarnation. 368; Sa mort. 276. 377
S. *Felix* évêque de Tibure. Son martyre. 453. &c.
deux ſaints *Felix*, martyrs d'Abitine. 461. 462
Felix diacre de Carthage accuſé d'avoir écrit contre l'empereur. Sauvé par Menſurius ſon évêque. 465
Femmes. Uſage de leurs ornemens & de leur beauté. 48
Femmes ſous-introduites. 367
Fideles nom des Chrétiens baptiſez. 542
Fidus évêque. Ses lettres à S. Cyprien. 270. *& ſuivantes*.
Fils de Dieu. Sa generation. 41. 61. 184
Firmilien évêque de Ceſarée en Cappadoce, ami d'Origene. 109. Se cache avec lui pendant la perſécu-

cution. 117. Sa lettre à S. Cyprien touchant le baptême des hérétiques. 288. &c. Sa justification. 294. Preside au concile d'Antioche contre Paul de Samosate. 361. Sa mort. 364
S. *Flavien* diacre & martyr. 315. *& suivantes.*
Fortunat. Son schisme. 240. Ses députez rejettez à Rome. 241
Fortunatien évêque d'Assure apostat. 273. &c.
vraye *Foy* prouvée par l'origine & la succession des églises. 57. 58
Exposition de la *Foy* revelée à S. Gregoire Thaumaturge. 132. Foy sans raisonnemens. 257
Fronton prestre, enleve le corps de S. Theodote martyr. 443. 444
S. *Fructueux* évêque de Tarragone & martyr. 326. &c.
Fuite dans la persécution 39

G.

GAIUS auteur ecclesiastique. 77
Galerius Césat. 403. Ses mœurs. 404. Défait les Perses. 412. Excite la persecution. 415. *& suivantes.* Contraint Diocletien de renoncer à l'empire. 527. *& suivantes.* Tyrannie de Galérius. 530. Sa maladie. 587. Son édit en faveur des Chrétiens. 589. Sa mort. 596. 597.
Gallien empereur. 336. Favorable aux Chrétiens. 338. Sa mort. 363
Gallus empereur. 228. Persecute les Chrétiens. 246. Sa mort. 270
Geminus ou *Geminien* ecrivain ecclesiastique. 102
Genealogies de J. C. 126
S. *Genès* comédien martyr. 473
S. *Gervais* & S. Protais. 476
Giores espéces de proselytes. 126
Les deux *Gordiens* empereurs. 121
Gordien le jeune empereur. 120
Sa mort. 138
Gordius évêque de Jerusalem. 76. voyez 1. vol. p. 487.
S. *Gordius* martyr. 605
Gorgonius Chrétien, domestique de Diocletien. 405. Sa mort. 419
S. *Gregoire Taumaturge.* Son éducation. 109. 110. Devient disciple d'Origène. 110. Mépriſe l'impudence d'une femme à Alexandrie. 127. Fait évêque de Neocesarée. 131. Instruit dans une vision. 132. Ses miracles. 133. *& suivantes.*

tes. Son entrée à Neocesarée. *ibid.* Arbitre des differends. 135. Fait évêque S. Alexandre le charbonnier. 136. Est délivré par miracle dans sa retraite. 164. Convertit le peuple de Neocesarée. 250. Son épître canonique. 353. *& suivantes.* Sa mort. 363
Guerison miraculeuse des martyrs. S. Andronic. 506. 507.

H

HELCESAÏTES heretiques. 151. 152
Helene mere de Constantin. 561
Heliogabale empereur. 96. Sa mort. 98
Heraclas disciple d'Origene. 41. Le soulage dans ses travaux. 87. 88. Conduit l'école d'Alexandrie après lui. 105. Est fait évêque d'Alexandrie. *ibid.* Sa mort. 140
Herculius reprend la pourpre. 563. 564. Veut prendre Constantin, & est prévenu. 585. 586. Sa mort. 587
Héréſie définie par le choix. 56
Hérétiques. Leurs mœurs. 59. *& suivantes.*
S. *Hermes* diacre & martyr. 482. *& suivantes.*
Hermogenes hérétique refuté par Tertullien. 64. voiez 1. vol. p. 435.
Hermon évêque de Jerusalem. 387
Hierax. Son héréſie. 410. 411
Hieroclés. 421. Ses écrits contre la religion chrétienne, réfutez par Eusebe de Pamphile. 578
Hilarien enfant. Sa confession. 464
S. *Hippolyte* écrivain ecclesiastique. 102. Auteur du cycle. *ibid.*
S. *Hyppolyte* prêtre & martyr. 247
Homelie. Ce que signifie. 140
Homicide. Canon du concile d'Elvire. 538
Humilité chrétienne en quoi consiste. 265. 266
Hymenée évêque de Jerusalem. 387

I.

S. JACQUES diacre & martyr. 321. *& suivantes.*
Idolatrie refutée. 9. *& suivantes.* Divers cas d'idolatrie. 44. &c. Canons du concile d'Elvire sur l'idolatrie. 536
S. *Jean.* martyr. 585. Sa memoire admirable. *ibid.*
S. *Jerôme* traducteur d'Origene. 141
JESUS-CHRIST. Traité de sa chair. 66. Honoré par l'empereur Alexandre. 98.

Défenſe de ſes miracles. 259. Preuves de ſa reſurrection. 260. De ſa divinité. 52. 169. 170. 266. 362. 498. De ſon incarnation. 266. Fils de Dieu, dit S. Acace martyr. 183. 184

Jeûnes obſervez par les catholiques. Careſme. 93. Exactitude des ſaints à garder le jeûne. S. Fructueux. 326. Canon du concile d'Elvire ſur les jeûnes doubles. 543. Jeûnes de la quatriéme & de la ſixiéme ferie. 559

Illiberis ou Elvire, ville d'Eſpagne. 536

Images, comment deffendues. 54. Uſitées chez les Chrétiens du troiſiéme ſiecle. 84. 95. voyez Peintures.

Incarnation. 52. 63. 266

Invocation des ſaints. 269

S. *Irenée* évêque de Lion. Son martyre. 39. Ses ouvrages. *ibid.* voyez 1. vol. p. 426.

S. *Irenée* évêque de Sirmium, & martyr. 479. 480

Sainte *Irene*, martyre. 490. *& ſuivantes.*

Jubaïen évêque. Lettres de ſaint Cyprien à lui. 284

Judas auteur eccleſiaſtique. 2

Jugemens eccleſiaſtiques, exercez par l'évêque avec ſes prêtres. 209. 210

Juges payens favorables aux Chrétiens. 86

Juifs. Tertullien écrit contre eux. 74

Sainte *Julitte* martyr. 520

Autre ſainte *Julitte* martyre. 605

S. *Julien* de Cappadoce martyr. 576

Juriſconſultes ennemis des Chrétiens. 100

L.

LABARUM enſeigne de Conſtantin. 613

Lampride hiſtorien payen. Son témoignage. 98. 99

S. *Laurent* martyr. 307. &c.

ſainte *Laocadie* vierge & martyre. 470

S. *Leonide* pere d'Origené, martyr. 2

Lettres de communion & de confeſſion. 543

Libellatiques. 161

Liberté de l'égliſe donne lieu aux Chrétiens de recommencer leurs aſſemblées. 591

Liberté de l'égliſe ſous Conſtantin. 617

Libraires ou Antiquaires. 101

Libre arbitre. 52 V. Arbitre.

Licinius empereur. 566. Epouſe la ſœur de Conſtantin. 617. Leur édit en faveur des Chrétiens. *ibid.*

Licinius marche contre Maximin. 620. Apprend en viſion une priere. *ibid.* Remporte la victoire. 621
Loy ancienne deffendue par Tertullien. 54. Ceremonies. 55
Sainte *Luce* ou *Lucie* vierge & martyre. 473
Lucien confeſſeur de Carthage. Sa lettre à Celerin. 189. donne indifferemment des billets de paix. 191. Sa lettre à S. Cyprien. 203
Lucien évêque de Carthage. 314. 317. 321
S. *Lucien* preſtre d'Antioche. Ses ouvrages. 604. Son martyre. 605
Lucille femme puiſſante Donatiſte. 594
S. *Lucius* pape. Son exil & ſa mort. 249. 250
S. *Lucius* martyr en Afrique. 315. *& ſuivantes.*

M.

MACRIEN ſuggere la perſecution à l'empereur Valerien. 295. Sa mort. 337
Macrin fait tuer Caracalla. 91. 92. Eſt reconnu empereur. 92. Sa mort. 97
Majorin évêque ſchiſmatique de Carthage. 596
Mal. Origine du mal. 52. Dieu n'eſt point auteur du mal. 382
Malchion preſtre d'Antioche convainc Paul de Samoſate. 364
Mammée mere de l'empereur Alexandre. Conſulte Origene. 101. Sa mort. 113
Manés héreſiarque. Son origine. 378. Sa lettre à Marcel. 380. Sa diſpute avec l'évêque Archelaüs. 382. Sa mort. 383. Ses diſciples. *ibid.* Sa doctrine. 384. &c.
Manichéens. Leurs artifices pour ſéduire les Catholiques. 386. Edit de Diocletien contr'eux. 409
Marcel de Caſcare reçoit une lettre de Manés. 381
S. *Marcel* centurion & martyr. 412
S. *Marcel* diacre d'Aſſiſe & martyr. 446
S. *Marcel* pape. Sa mort. 583
Marcellin pape. 408. Sa mort. 476
S. *Marcellin* & S. Pierre martyrs à Rome. 475
Marcien évêque d'Arles ſchiſmatique. 275
Mariage condamné par les Manichéens. 386. Canon du concile d'Elvire ſur les mariages. 539
S. *Marien* lecteur & martyr. 321. *& ſuivantes.*

S. *Marin*, ſon martyre. 339. 340
Martial évêque en Eſpagne, apoſtat. 274
Martyre. Exhortation au martyre par Origene. 118. Livre aux martyrs, de Tertullien. 47. Défendu de s'expoſer au martyre. 303. 311
Martyrs Scillitains. 3. *& ſuivantes*. Martyrs en divers lieux. A Carthage. 26. Dans les Gaules. 39. 328. 376. 397. 398. En Egypte. 69. 427. A Alexandrie. 155. 210. 603. En Aſie. 196. A Rome. 247. 473. *& ſuivantes*. Dans le reſte de l'Italie. 476. En Afrique. 314. *& ſuivantes*. A Nicomedie. 418. *& ſuivantes*. En Numidie. 321. *& ſuivantes*. A Céſarée de Cappadoce. 333. A Céſarée en Paleſtine. 334. 569. 570. Martyrs ſous Maximien. 391. *& ſuivantes*. Sous Diocletien. *ibid*. En Paleſtine. 422. *& ſuivantes*. 522. 566. *& ſuivantes*. 572. Martyrs de Syrie. 433. d'Abitine en Afrique. 456. *& ſuivantes*. En Eſpagne. 466. *& ſuivantes*. A Sarragoſſe. 468. A Theſſalonique. 489. *& ſuivantes*. A Tarſe. 496
S. *Maurice* & ſa legion. 395
Maxence prend le tirre d'empereur. 561. D'abord favorable aux Chrétiens. *ibid*. Ses mœurs. 571. 615. Accorde la liberté à l'égliſe d'Afrique. 593. Se déclare contre Conſtantin. 611. Sa fin tragique. 616
S. *Maxime* martyr. 192
S. *Maxime* évêque de Nole ſecouru par S. Felix. 331
S. Maxime evêque d'Alexandrie. 363. Sa mort. 387
Maximes chrétiennes. 544
Maximien empereur. 389. Ses mœurs. 404
Jules *Maximin* empereur. 113. 114. Sa mort. 122
Maximin Daïa Céſar. 529. Perſécution ſous lui. 532. 553. 562. 566. ſes mœurs. 571. 609. 610. Il renouvelle la perſécution. 597. Son reſcrit à la ville de Tyr. 599. S'attire la guerre des Armeniens Chrétiens. 608. Calamitez dans les terres de ſon obéiſſance. 607. 608. 609. Il marche contre Licinius. 621. Sa fuite & ſa mort. 622. 623
S. *Maximilien* martyr. 406
Mazabanes évêque de Jeruſalem. 162
Melchiade pape. 584
Melece evêque de Lycopolis en Thebaïde, Auteur d'un ſchiſ-

ſchiſme. 409
Melece ou *Meletius* évêque illuſtre dans le Pont. 388
Menſurius évêque de Carthage. 314. Sauve les écritures par adreſſe. 464. Blâme ceux qui ſe dénonçoient eux-mêmes. 465. Sauve le diacre Felix. 465. 466. Sa mort. 466
S. *Metran* martyr. 155
Millenaires. 348. Leur erreur refutée. *ibid.* voyez 1. vol. p. 303. 304.
Miracles. Moyen de diſcerner les vrais. 259. Défenſe des miracles de J. C. 259. Miracles du temps d'Origene. 261
Montagnards, Novatiens ſchiſmatiques. 261
S. *Montan* martyr. 315
Montaniſtes, leurs jeûnes. 92. 93. Leur doctrine touchant la pénitence. 94
Morale Chrétienne. 481. 482
Morts. Prieres & ſacrifices pour les morts. 116. 273

N.

NARCISSE évêque de Jeruſalem. 76. voyez 1. vol. 486. 487
Natalius confeſſeur. Sa pénitence. 49
Nations Chrétiennes dans le troiſiéme ſiecle. 74. 75. 148
Neoceſarée convertie. 250
S. *Neon* martyr. 391
Nepos évêque Millenaire. 348
S. *Nicephore* martyr. 334. Sa charité. 334. 335
Nicopoli en Paleſtine. Ancienne Emmaüs. 123
Noëtus hérétique. 103
Noms de Dieu. 83. 120
Notaires, *Notes*. 101
Novat prêtre de Carthage ſchiſmatique. 215
Novatien prêtre de Rome, ſchiſmatique. 218. & *ſuivantes*. premier antipape. 220. Ses lettres. 221. Serment qu'il exigeoit de ſes ſectateurs. 220. Ses députez rejettez par S. Cyprien. 222. 223. Condamné au concile de Rome. 225. Au concile d'Antioche. 237
Nouveauté, caractere des hérétiques. 59
Numidique prêtre de Carthage. O. 214

OCTAVIUS, amy de Minutius Felix. 78
Offrandes des pecheurs publics rejettées. 477. & des excommuniez. 542
Oracles des payens, leur difference d'avec les propheties. 258
Ordination. Choix & ordination des évêques. 145. 275. Ordinations faites de concert avec le clergé & le peuple. 215. Canon du

concile d'Elvire ſur les Ordinations. 540
Ordres de l'égliſe. 148. Ordres des Manichéens. 387
Origene. Son éducation. 2. Son zele pour le martyre. 2. Commence à tenir l'école d'Alexandrie. 40. Ses auſteritez. 41. Pluſieurs de ſes diſciples martyrs. 69. Se fait eunuque. 73. Va à Rome. 87. Apprend l'hebreu. 88. Convertit Ambroiſe. Va en Arabie: puis en Paleſtine. 88. Prêche devant les évêques. 89. Commence à écrire. 101. Va à Athenes: ſon ordination. 104. Sa condamnation. 104. Ses erreurs. 105. *& ſuivantes*. Sa défenſe. 107. 108. Continue d'enſeigner. 109. Ses diſciples. 109. *& ſuivantes* Sa methode. 88. 89. 110. *& ſuivantes*. Sa retraite pendant la perſécution. 117. Convertit Berylle de Boſre. 131. Ses maximes ſur l'étude de l'écriture-ſainte. 142. Sa fermeté dans la perſecution. 162. Eſt dans la communion de S. Denis d'Alexandrie. 336. Fin d'Origene. 256

Ouvrages d'Origene.

Ses principes ou *Peri-archân*. 105
Exhortation au martyre. 118. *& ſuivantes*.
Sa lettre à Africain. 122. *& ſuivantes*. Son ſentiment ſur les livres apocryphes. 125. ſur l'uſage des ſciences humaines. 128
Ses Hexaples. 128. 129. *& ſuivantes*.
Ses Homelies. 140. 141
Décrit les differens ordres de l'egliſe. 148
Donne des regles ſur le baptême & ſur la penitence. 148. *& ſuivantes*.
Son ouvrage contre Celſe. 256. *& ſuivantes*.
Son traité de la priere. 268. 269
Peché Originel. Temoignage d'Origene. 149. de S. Cyprien. 271
Oſius évêque de Cordouë confeſſeur. 469
Oſtie. L'évêque d'Oſtie ordonnoit le pape dés le troiſiéme ſiecle. 593

P.

PAMPHILE prêtre de l'égliſe de Ceſarée. 567. Sa bibliotheque. 573. Son martyre. 574.
S. *Pancrace* martyr. 475
Pape nommé ſouverain pontife & évêque des évêques. 94. Le nom de pape commun aux autres évê-

évêques. 179. 605. Appellation au pape hors d'uſage, du temps de S. Cyprien. 244. 245.
Paraclet. 50.
Paraſceve. Vendredy-ſaint. 94. Tout vendredy jour d'aſſemblée. 141
Parole. Diſpoſitions pour entendre la parole de Dieu. 143
S. *Paul* martyr à Carthage. 189
S. *Paul* martyr à Lampſaque. 194
S. *Paul* martyr en Paleſtine. 568. 569. Sa priere. Sa mort. *ibid.*
S. *Paul* premier hermite. 212
Paul de Samoſate évêque d'Antioche. 361. Ses erreurs. 362. Ses mœurs. 366. Dépoſé. 365. Chaſſé d'Antioche par le magiſtrat ſéculier. 375
Paul évêque de Cirthe livre les écritures & les vaſes ſacrés. 451
Pauvreté aimée par les Chrétiens. 85. Pauvreté des évêques. 341
Payens. Ceremonies à la naiſſance de leurs enfans. 65. 66. Leurs reproches contre la religion Chrétienne. 78. &c.
Peché originel. 149. 271
Peintures dans les égliſes. Concile d'Elvire. 544. V. Images
ſainte *Pelagie* martyre. 572
Penitence. Canon du concile d'Elvire. 544. Ceremonies de la penitence. 95
Preſtre *Penitencier.* 225
ſainte *Perpetue*, ſon martyre. 26. *& ſuivantes* Sa premiere viſion. 27. La ſeconde. 30. La troiſiéme. 31. Sa fin. 36. *& ſuiv.*
Perſecuteurs, leur fin. 623. 624
Perſecution. Diſperſion des Chrétiens à l'occaſion de la perſécution 212. Fuite permiſe. 39. Perſécution ſous l'empire de Severe. 1. 2. *& ſuivantes.* Sous Alexandre. 109. Sous Maximin. 115. Sous Philippe. 155. Sous Decius. 157, *& ſuivantes.* Cruauté de cette perſécution. 159. La même perſécution redoublée en Afrique. 185. Sous Gallus. 246. Sous Valerien. 294. 295. Sous Aurelien. 376. Sous Diocletien. 405. Devient generale. 415. *& ſuivantes.* Redouble. 422. Sous Maximien Herculius. En Italie. 444. *& ſuivantes.* En Afrique. 450. Ceſſe en occident. 526. Continuë en orient ſous Galerius. 532. 562. *& ſuivantes.*

Et ſous Maximin Daïa. 566. *& ſuivantes.* Relâchée. 969. Renouvellée. *ibid.* Ceſſe. 589. *& ſuiv.* Recommencée ſous Maximin. 597. Fin de la perſécution. 622
Perſes, leur empire rétabli. 101
Peſte dans l'empire de Maximin. 607. 609.
Phenime évêque d'Amaſée. 131
S. *Phileas* évêque de Thmoüis. 428. Sa lettre. Décrit les divers tourmens des martyrs. 428. 429. Son martyre. 430
S. *Philemon* joueur de flute. Sa converſion. 601. 602. Son martyre. *ibid.*
Philippe empereur. 138. 139, Eſtimé Chrétien. Soumis à la penitence par S. Babylas. 139. Sa mort. 157
S. *Philippe* évêque d'Heraclée martyr. 482. *& ſuivantes.*
S. *Philorome* martyr. 428
Vraye *Philoſophie.* 24. 25
Philoſophie humaine ſource des héréſies, 57
Philoſtrate. Son peu d'autorité. v. Euſebe de Pamphile.
S. *Pierre* apoſtre. Sa primauté. 229. Sa chaire ſource de l'unité ſacerdotale. 244. S. Pierre défera à S. Paul. 281. 282
Tranſlation des reliques de S. Pierre & S. Paul. 307
S. *Pierre* de Lampſaque martyr. 193
S. *Pierre* évêque d'Alexandrie. 409. Son epître canonique. 555. 556. &c. Son martyre. 603
S. *Pierre* domeſtique de Diocletien martyr. 419
Pierius preſtre d'Alexandrie. 387
Pilate. Faux actes ſous ſon nom. 598. 599
S. *Pionius* martyr. 165. *& ſuivantes.* Sa mort. 176
Plotin philoſophe. 357. Son demon familier. 358. Sa ville de Platonopolis. 359. Sa mort. 360
S. *Plutarque* diſciple d'Origene, martyr. 41. 69
S. *Pontien* pape. 103. Son exil & ſa mort. 120
Porphyre philoſophe ennemi des Chrétiens. 359
S. *Porphyre* martyr, eſclave du preſtre S. Pamphile. 574. 575
Porto ville d'Italie ruinée. 103
ſainte *Potamiene* martyre. 69
Praxeas hérétique refuté. 61. *& ſuivantes.* v. 1. vol. 400
Prédication, quelquefois confiée aux laïques. 89. 90. On prêchoit le dimanche & le vendredy 141

Premices & dîmes. 147
Priere. Traité d'Origene, de la priere 268. Prieres pour les morts. 116. 273
Principes. Traité des principes d'Origene. 105. Deux principes des Manichéens. 384
Privat hérétique évêque de Lambese en Afrique. 152. 210. 213
Probus empereur. 377. Sa mort. 388
S. *Probus*. Actes de son martyre. 496. *& suivantes*. Premier interrogatoire. 498. Second interrogatoire. 504. Troisiéme interrogatoire. 511. Sa mort. 518
Probus Montaniste seduit Tertullien. 50
S. *Procope* martyr. 422. 423
Prophetes. Necessité des Propheties chez les Juifs. 258
fausse *Prophetie*. 377. 378
Propheties comparées aux oracles des payens. 258
Pudens concierge. 31. Converti. 35. 38
S. *Pullion* lecteur & martyr. 481
Puppien & Balbin empereurs. 121
Puppien évêque du parti de Novatien. 276
Pureté du christianisme connue aux payens. 477
Psychiques. Catholiques ainsi nommez par les hérétiques. 50

Q.

S. QUIRIN évêque de martyr. 579. Son geoller se convertit. 580

R.

RELIGION chrétiene. N'est permis d'inventer dans la religion. 56. Plaintes des payens contre la religion. 78. *& suivantes*. Ecrits contre la religion. 420
Reliques honorées par les Chrétiens. 510. Mépriſées par les Manichéens. 386. Translation des reliques de S. Pierre & S. Paul. 307
Renonciations au demon &c. dans le baptême. 115
Residence des évêques. Canons du concile d'Elvire. 540
Resurrection de la chair. Traité de Tertullien sur ce sujet. 67. Résurrection de J. C. prouvée. 259
Rogatien évêque se plaint à S. Cyprien d'un de ses diacres 272
S. *Rogatien* martyr. 398
S. *Romain* martyr. 424
Rome. Lettre du clergé de Rome au clergé de Carthage. 179. Decret du cler-

clergé de Rome. touchant les apoſtats. 294. Communion avec l'égliſe Romaine, marque des vrais chrétiens : connue des payens mêmes. 375
Ruſin traducteur d'Origene. 105. 141

S.

SABELLIUS. Son héréſie. 299
Sabin évêque en Eſpagne à la place de Baſilide apoſtat. 274
S. *Sabin* d'Aſſiſe. 446. *& ſuivantes.* Guerit un aveugle. 448. Guerit Venuſtien ſon perſecuteur. 449. 450. Son martyre. 450
ſainte *Sabine* martyre avec S. Pionius. 165. *& ſuivantes.*
Sacrements. Baptême, confirmation, & euchariſtie conferez enſemble. 68
Sacrifices en memoire des martyrs. 187. Sacrifice de la meſſe offert dans les priſons en temps de perſécution. 178. Offert pour les morts. 273
Saints prient pour nous. 269
Saprice refuſe de ſe reconcilier avec S. Nicephore. 334. En eſt puni. 335
S. *Satur* martyr. 26. *& ſuivantes.*
S. *Saturnin* premier évêque de Toulouſe. 213. Son martyre. 328. 329
S. *Saturnin* preſtre d'Abitine en Afrique & martyr. 456. *& ſuivantes.*
S. *Saturnin* le jeune, autre martyr d'Abitine. 462
Scapula proconſul, à qui Tertullien écrit. 85
Schiſmatiques excommuniez par S. Cyprien. 216. 217
Retour des confeſſeurs ſchiſmatiques de Rome. 225
Schiſme quel crime. 230. Schiſmes de Feliciſſime. 215. De Fortunat. 240. De Novatien. 218, 219. *& ſuivantes.*
Sciences humaines, leur uſage. 128
Scorpiaque de Tertullien. 73
Schytien prédeceſſeur de Manés. 378
S. *Sebaſtien* martyr. 475
Second évêque de Tigiſi. Sa lettre à Menſurius de Carthage touchant les martyrs. 465
S. *Seleucus* martyr. 575
Les *Septante*. L'édition de l'écriture ſous leur nom n'eſt plus dans ſa pureté. 130. 131
Le vieillard *Serapion*. Sa mort heureuſe. 235
S. *Serenus* martyr. 581
Severe empereur, perſecute les Chrétiens. 1. *& ſuivantes.*

vantes. Sa mort. 75
Severe preſtre & martyr, diſciple de S. Philippe évêque d'Heraclée. 482. 483. Sa mort. 488
S. *Silvain* évêque de Gaza martyr. 566. 585
S. *Silvain* évêque d'Emeſe martyr. 604
Silvain ſous-diacre de Cirthe, livre les vaſes ſacrez. 452. Evêque de Cirthe ſchiſmatique. 594
S. *Sixte* II. pape. 295. Martyr. 306
Soldats Chrétiens perſecutez. 412
Sophronie femme du prefet de Rome ſe tue pour ſauver ſon honneur. 610
ſainte *Soteris* vierge & martyre. 475
Spectacles, pourquoy défendus aux Chrétiens. 42
Stationaires. 322
Symmaque traducteur de l'écriture. 88
Suſanne, ſon hiſtoire défendue par Origene. 123

T.

TAcite empereur. 377
S. *Tarſice* acolyte martyriſé en portant la ſainte euchariſtie. 295
ſainte *Tecuſe*, vierge & martyre. 437
Faux *Temoins.* Canon du concile d'Elvire ſur cette matiere. 538
Terbinthe prédeceſſeur de Manés. 379
Tertulien. voyez 1. vol. p. 487.
Ses Ouvrages.
Apologie pour les Chrétiens. 5. *& ſuivantes.*
Traitez
Des ſpectacles. 41
De l'idolatrie. 44
Aux martyrs. 47
Des ornemens des femmes. *ibid.*
Contre Marcion. 50. *& ſuivantes.*
Des preſcriptions. 56. *& ſuivantes.*
Contre Praxeas. 61. *& ſuivantes.*
Contre Hermogene. 64. De l'ame. 65
De la chair de J. C. De la reſurrection. 66
De la fuite. 72
Scorpiaque. 73
contre les Juifs. 74
Avis à Scapula. 85
De la Monogamie. 92
Des jeûnes. *ibid.*
De la pudicité. 94. Du voile des vierges. 96
De la couronne du ſoldat. 115
Cheute de Tertullien. 50. Fut Millenaire. 54
Fin de Tertullien. 116
Teſtament ancien & nouveau ſont

ſont du même auteur. 54. 382
S. *Tharaque*. Actes de ſon martyre. 496. *& ſuivantes*. Premier interrogatoire. *ibid.* Second interrogatoire. 502. Troiſiéme interrogatoire. 507 Sa mort. 520
S. *Thelica* martyr d'Abitine. 456
Theoctiſte evêque de Céſarée en Paleſtine. 89. 90. 104
S. *Theodore* ſoldat & martyr, 554
ſainte *Theodore* martyre. 523. Expoſée dans un lieu infame, & délivrée par S. Didyme. 525. Se livre volontairement à la mort. 526
ſainte *Theodoſia* vierge & martyre en Paleſtine. 566
S. *Theodote* hoſtellier. 434. *& ſuivantes*.
Theodote le changeur hérétique. 49
S. *Theodule* martyr. 576
Theonas évêque d'Alexandrie. 387. Sa mort. 409
ſainte *Theonille* martyre. 391 394
Theotecne évêque de Céſarée en Paleſtine. 340
Thomas diſciple de Manés. Son faux évangile 383
Timée évêque d'Antioche. 387
Tradition prouvée par pluſieurs pratiques. 115
Trinité. Doctrine ſur ce myſtere: de Tertullien. 14. 61. d'Origene. 267. De ſaint Denys d'Alexandrie. 298. 299. 343. *& ſuivantes*. Trinité ſelon les Manichéens. 384
Turbon diſciple de Manés. 380
Tyran évêque d'Antioche. 409
Tyrannion évêque de Tyr, & martyr. *ibid.*

V.

ſainte VALENTINE vierge & martyre. 568
S. *Valere* évêque de Sarragoſſe confeſſeur. 466
Valerien empereur. 270. Favoriſe, d'abord les Chrétiens. *ibid.* Ordonne la perſecution. 306 Eſt pris par les Perſes. 336
Vaſes d'or & d'argent dans les égliſes. 307. 451. 452. 466. 483. 484
Veneurs de l'amphitheatre. 37
Vengeance non cherchée par les Chrétiens. 85. 86
Venuſtien gouverneur de Toſcane, perſecuteur. 446. Sa converſion & ſon mar-

martyre. 449.450
ſainte *Victoire* martyre d'Abitine. 458.463
S. *Victor* preſtre en Afrique, martyr. 316
S. *Victor* ſoldat martyr avec la legion Thebéene. 397
S. *Victor* de Marſeille. 400. Convertit trois ſoldats qui le gardoient. 401
Vierges nommées veuves. 96. Vierges ſuſpectes. 277. 278. Vierges tombées. 541. Martyre de ſept vierges à Ancyre. 437
S. *Vincent* diacre & martyr. 466
Converſion de ſes Gardes. 468
Viſions de ſainte Perpetuë. 27. *& ſuivantes.* de S. Cyprien. 303.304
Autres Viſions. 314. *& ſuivantes.* 319.322.
Ulpien & autres Juriſconſultes ennemis des Chrétiens. 100
Unité de l'égliſe. 229. 235. de l'épiſcopat. 229.235
S. *Urbain* pape. 100. Sa mort. 103
Uſures défendues. Canon du concile d'Elvire. 540

X.

XEROPHAGIE. 93

Z.

ZAMDA évêque de Jeruſalem. 387.408
Zenobie reine de Palmire. 361
S'adreſſe à Paul de Samoſate. *ibid.*
Priſe par l'empereur Aurelien. 375
Zephyrin pape. 49. Sa mort. 92

FIN.
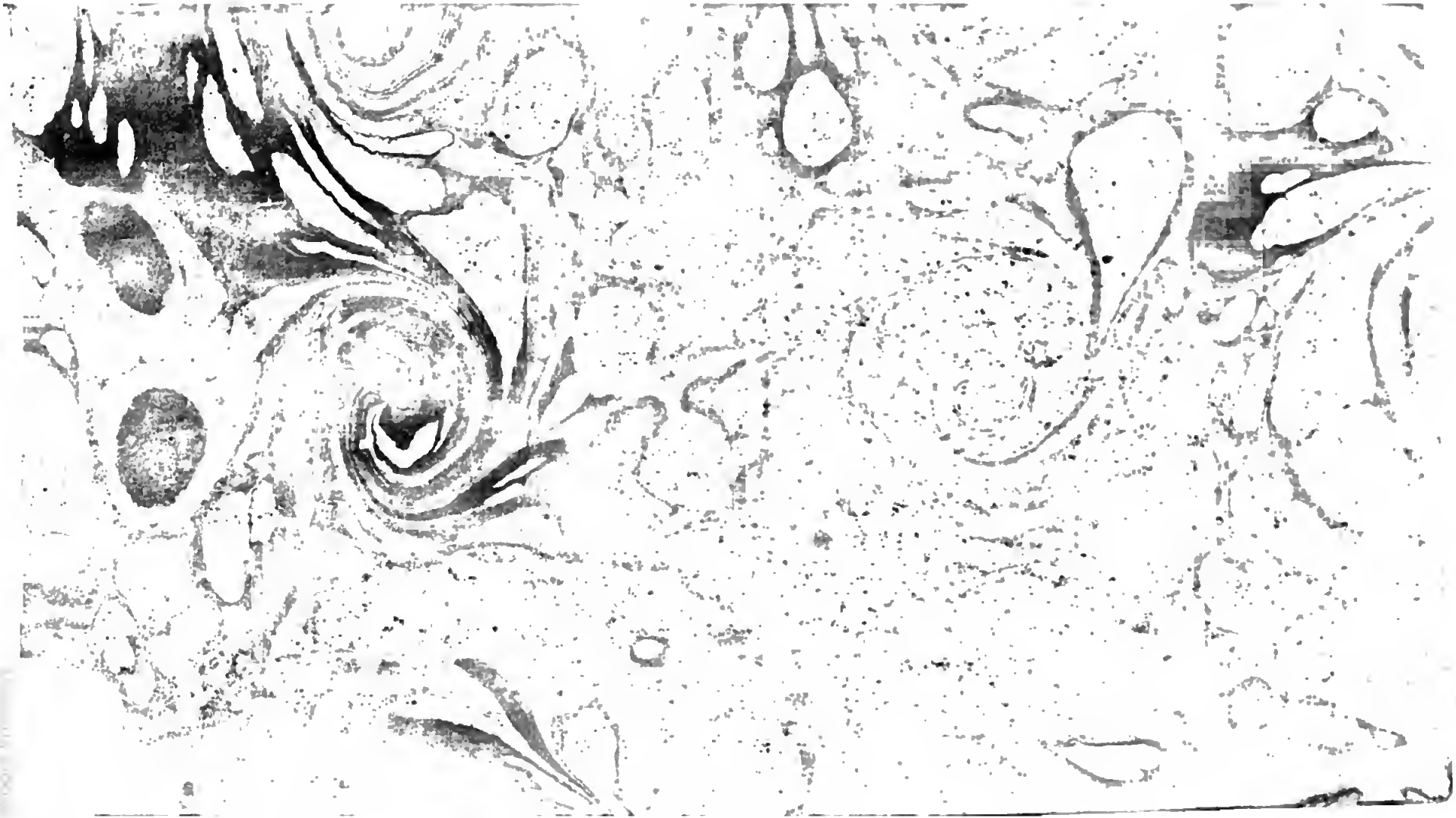
AOI 1469267